REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

TREIZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTE-SEPTIÈME

Mai-Août 1888.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1888

299332 / 34
4
23

D
1
R6
t. 37

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE MARIE STUART

III. LES HISTORIENS CONTEMPORAINS.

1. *Buchanan.*

Les deux livres du savant humaniste écossais qui nous intéressent ici sont la *Detectio Mariae*, publiée pour la première fois en latin, en novembre 1571, et sa *Rerum scoticarum historia*, parue en 1582, année de sa mort.

L'*Histoire* est plus vaste que la *Detectio*, qu'elle reproduit pour ainsi dire dans les livres XVII et XVIII, abstraction faite de quelques changements qui sont, la plupart, des amplifications. Ainsi, nous aurons surtout égard à la *Rerum scoticarum historia*.

Il y a cinq ans, elle a déjà été soumise à un examen approfondi par un jeune historien, M. Hermann Forst[1]. Récapitulons brièvement les résultats auxquels notre prédécesseur arrive, pour y joindre quelques observations complémentaires.

Buchanan avait des relations particulières avec la famille de Lennox, ce qui explique sa partialité pour Darnley et ses proches (p. 5, 14). Il se montre également protestant décidé (p. 11), mais n'oublions pas qu'il s'est conduit en catholique jusqu'à la victoire remportée en 1560 par les calvinistes. Marie Stuart est traitée

1. *Ueber Buchanans Darstellung der Geschichte Marie Stuarts* (thèse de doctorat. Bonn, 1882). M. Forst croit que Buchanan n'a eu aucune raison d'être reconnaissant envers Marie. Mais il ignore le fait qu'en automne 1564 la reine avait transféré à Buchanan les revenus de l'abbaye de Crosragnel. Voir lettre de Randolph à Cecil, 24 oct. 1564; *Cal. of St. pap. For. ser. Eliz.*, 1564-1565, n° 757.

avec une hostilité manifeste à l'époque de sa puissance, Buchanan avait été son poète de cour, tandis que Murray est comblé d'éloges et dépeint comme le modèle d'un prince sage et juste (p. 12 s.). La chronologie de Buchanan est absolument confuse; l'arrivée de Darnley en Écosse est placée en 1564 au lieu de 1565, sa mort en 1566 au lieu de 1567 (p. 17); la mort de Murray figure en 1571 au lieu de 1570 (p. 9), etc., etc. (p. 21, 25, 32, 34). Il invente plusieurs attentats à la vie de Murray pour le glorifier comme martyr de la bonne cause, constamment menacé de mort par tous les méchants (p. 24). Il raconte comme un fait assuré le complot fort invraisemblable qui aurait été ourdi contre Murray en juin et juillet 1565 et l'attribue à Marie et à Riccio, tandis qu'à cette époque même on n'avait jamais parlé que de Darnley et de Lennox. Il se tait, au contraire, sur l'attentat de Murray à la liberté de la reine et affirme faussement que le comte n'avait pas assisté à l'assemblée de la noblesse à Stirling, qui approuva le mariage de Marie (p. 33). « Nous voyons donc que Buchanan connaît les différents événements de l'an 1565 et qu'il les raconte assez fidèlement dans leurs détails, mais qu'il a souvent rompu la connexité chronologique et par cela même la connexité causale des faits qui, ainsi, ne se montrent pas toujours sous leur véritable jour » (p. 37).

Ouvrons ici une parenthèse. L'invention d'un attentat de la reine contre la vie de son frère, le silence gardé sur le complot de ce dernier contre Marie, l'affirmation mensongère que Murray s'est abstenu de paraître à Stirling, tout cela n'est-il qu'un péché véniel contre la « connexité chronologique? » Ce sont plutôt des contre-vérités conscientes et voulues, dirigées toutes vers le même but. Mais continuons d'abord la courte analyse de l'essai de M. Forst, autant qu'il nous intéresse ici.

Buchanan exagère l'intention de Marie de se créer par la violence un pouvoir tyrannique (p. 37 ss.). P. 47 ss., M. Forst institue une comparaison très intéressante entre la *Detectio*, les livres XVII et XVIII de l'*Histoire* et le *Livre des articles*, mais sans dire un mot du caractère mensonger de ce dernier écrit, qui a servi presque partout de source aux deux autres. Il est vrai que l'*Histoire* contient une anecdote nouvelle et intéressante sur les derniers instants de Darnley (Forst, p. 52 ss.). Après le départ de la reine, le roi résuma encore avec ses serviteurs les événements du jour pour se rappeler que sa femme avait mentionné en passant

qu'il y avait juste un an depuis le meurtre de Riccio. Ce souvenir ne plut que médiocrement à l'auditoire, mais, comme la nuit était déjà avancée, on se coucha. M. Forst est d'avis que « cette donnée de Buchanan pouvait émaner de bonne source. » Mais son argumentation, très incertaine du reste, prouverait tout au plus que Buchanan a pu entendre cette anecdote de témoins oculaires; en aucun cas elle ne démontre que les choses se sont réellement passées ainsi, le récit de Buchanan n'étant confirmé par rien. Nous croyons pour notre part que notre auteur a inventé gratuitement cette historiette, afin d'inspirer aux lecteurs un nouveau soupçon contre Marie. C'est d'autant plus vraisemblable que la reine n'a pu faire réellement une telle observation. Riccio a été tué le 9 mars 1566; comment, dans les premiers jours de février 1567, aurait-elle pu dire qu'il y avait juste un an depuis ce fait?

Le jeune savant passe en revue les négociations entre Murray et la reine Élisabeth pendant l'été 1568, pour conclure (p. 66) « que Buchanan avait eu sous les yeux, pendant un moment, les documents en question, mais qu'il les a abrégés d'une manière fort inexacte pour combiner ensuite très librement ces extraits. » De là des fautes « étonnantes » dans la chronologie, séparation de faits d'ensemble, etc.

Le récit de Buchanan sur la conférence de Westminster est également mutilé et falsifié avec intention (p. 75-77).

Et pourtant M. Forst conclut : « J'espère avoir prouvé par mon essai que les historiens qui s'occupent de cette époque pourraient se servir plus souvent de l'ouvrage de Buchanan qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent. »

Il nous semble que le travail estimable de M. Forst devrait nous mener à un résultat précisément contraire. Un auteur dont la biographie dévoile un manque absolu de caractère, qui écrit son histoire dans un intérêt manifeste de parti et en la basant sur un détestable pamphlet tel que la *Detectio*, que l'on a convaincu d'une confusion totale de la chronologie des faits les plus importants, d'un grand nombre de mensonges voulus, d'altération et de falsification de documents, de récits fondés sur des ouï-dire, etc., un tel auteur n'est évidemment digne de foi que là où son témoignage se trouve confirmé ailleurs, en d'autres termes là où nous n'avons pas besoin de lui.

Mais nous devons faire encore un autre reproche à M. Forst.

Son travail, d'ailleurs très utile, sur les livres XVII à XX de l'*Histoire* de Buchanan, est trop incomplet, et, par cela même, arrive souvent à des conclusions erronées.

Son devoir aurait été d'abord d'examiner le *Livre des articles* qui sert de base à la plus grande partie du XVIIIe livre de l'*Histoire*. Un tel travail aurait démontré immédiatement que tous ces écrits ne sont point dignes de foi. Nous avons suffisamment insisté sur les mensonges du *Livre des articles* dans notre premier chapitre, de sorte que nous n'avons pas à y revenir. Mais que dire d'un témoin oculaire qui a fait de ces contre-vérités, qu'il connaissait très bien comme telles, la base de ses récits historiques, parce qu'elles servaient et l'intérêt de son parti et son intérêt personnel !

Cependant, il y a encore d'autres atteintes à la vérité, commises par Buchanan dans le récit de ces événements, et que M. Forst a passées sous silence. Déjà M. Becker a dévoilé (p. 292 ss.) de nombreuses inventions de la *Detectio* et par cela même de l'*Histoire*. Nous avons vu également (t. XXXVI, p. 46) que l'édition anglaise de la *Detectio* a falsifié d'une manière impudente les derniers aveux de Jean Hepburn et de Hay de Talla. Ajoutons encore quelques nouvelles particularités, choisies presque au hasard parmi les innombrables inexactitudes et mensonges de Buchanan.

Le XVIIe livre de l'*Histoire* donne un exposé entièrement faux de l'ambassade de M. d'Oysel en Angleterre (été 1561), et ceci par partialité en faveur d'Élisabeth. Sa narration est démentie par la correspondance même de Cecil[1]. Dans le même livre (p. 630 de l'édition de 1643), il affirme que Darnley aurait été tenu par Marie dans une pauvreté telle qu'il n'aurait pas pu suffire aux dépenses les plus nécessaires. Le témoignage des lords du Conseil privé (Keith, t. II, p. 453 ss.), ainsi que les comptes du trésorier de la reine (Chalmers, t. I, p. 288 note) prouvent le contraire. Ce dernier fonctionnaire a payé au roi, sur l'ordre de la souveraine, seulement le 13 et le 31 août 1566, la somme de trois cents livres, c'est-à-dire plus que la reine n'a reçu pendant six mois, même y compris le temps de son accouchement. L'ambassadeur français Du Croc, qui n'est pas fort favorable à Marie, rappelle cependant à Darnley « qu'il se doibt bien contenter de l'honneur

1. Tytler, t. VI, p. 268 ss.

REVUE
DE
L'HISTOIRE DES RELIGIONS

Neuvième année, 1888.

La *Revue de l'Histoire des Religions* paraît tous les deux mois, par livraisons gr. in 8 raisin de 8 à 10 feuilles d'impression, formant à la fin de l'année deux volumes de 400 à 500 pages chacun. Publiée sous la direction de M. Jean Réville, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, elle compte parmi ses principaux collaborateurs, MM. A. Barth, Bouché-Leclercq, Decharme, Hartwig-Derenbourg, Goblet d'Alviella, Goldziher, Hild, Lafaye, Lefébure, Maspéro, Paul Regnaud, Renan, Albert Réville, Tiele, etc.

La *Revue de l'Histoire des Religions* publie des articles de fond, des bulletins et des comptes rendus de livres où sont discutés les travaux récents sur les différentes religions, des chroniques où sont relatés tous les faits relatifs à la science des religions; un dépouillement des publications périodiques et une bibliographie, au point de vue de l'histoire religieuse. Elle est jusqu'à présent la seule revue en Europe qui soit exclusivement consacrée à la science des religions. Elle devient de plus en plus un recueil indispensable pour tous ceux qui veulent se tenir au courant de l'ensemble des travaux hiérographiques. Elle est purement historique et exclut tout travail présentant un caractère polémique ou dogmatique.

ABONNEMENTS : Paris, 25 fr. ; Départements, 27 fr. 50 ; Étranger, 30 fr.
Un numéro pris au bureau, 5 fr.

A Paris, chez E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

MITTHEILUNGEN DES INSTITUTS
FÜR
ŒSTERREICHISCHE GESCHICHTSFORSCHUNG

UNTER MITWIRKUNG VON

Ph. Ritter v. Sickel und Ph. Ritter v. Zeissberg.
Redigirt von **E. Mühlbacher.**

IXe VOL. 1888.

1re livraison : Harry Bresslau, Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur Mitte des XI Jahrhunderts. — Franz Wickhoff, Die « monasteria » bis Agnellus. — Franz Zimmermann, Ueber den Weg der deutschen Einwanderer nach Siebenbürgen. — S. Steinherz, Karl IV und die österreichischen Freiheitsbriefe. — Alois Riegl, Die Holz-Kalender des Mittelalters und der Renaissance, mit 5 Tafeln. — Oswald Redlich, Zur Belagerung von Kufsbein im Jahre 1504. — Karl Köpl, Zur Beurtheilung der Verpflegs-Ordinanzen Wallensteins. — Mühlbacher, Zwei ungedruckte Karolinger Diplome. — L. v. Heinemann, Heinrichs VI angeblicher Plan einer saecularisation des Kirchenstaates. — Winkelmann, Zur Einführung der Todesstrafe für Ketzerei. — Literatur.

ABONNEMENT par toute librairie : **16** fr. **25**.

Librairie de l'Université : WAGNER, à Innsbruck.

Librairie **Ernest THORIN**, éditeur, 7, rue de Médicis, Paris.

EN VENTE

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE

PAR MM.

ALFRED CROISET
Membre de l'Institut
Professeur à la Faculté des lettres
de Paris

MAURICE CROISET
Docteur ès lettres
Professeur à la Faculté des lettres
de Montpellier

TOME PREMIER

HOMÈRE — LA POÉSIE CYCLIQUE — HÉSIODE

Par MAURICE CROISET

Un beau volume in-8 (1887) . . . . 8 fr.

Cet ouvrage formera 4 volumes in-8. — Les tomes II et III sont sous presse.

En cours de publication :

MANUEL DES ANTIQUITÉS ROMAINES

Par Th. MOMMSEN et J. MARQUARDT

Traduit de l'allemand sous la direction de **M. Gustave HUMBERT**
Professeur honoraire à la Faculté de droit de Toulouse
Ancien procureur général près la Cour des Comptes, ancien Garde des Sceaux, vice-président du Sénat

Le *Manuel des Antiquités romaines* formera 14 beaux volumes grand in-8 raisin, ainsi divisés :

PREMIÈRE SECTION

Le Droit public romain, par M. Th. Mommsen, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemand, par Paul-Frédéric Girard, professeur agrégé de droit romain à la Faculté de Montpellier. 7 vol.

1re partie : La Magistrature, 2 vol. — 2e partie : Les différentes magistratures, 3 vol. — 3e partie : Le Peuple et le Sénat, 2 vol.

DEUXIÈME SECTION

L'Administration romaine, par J. Marquardt, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemand.

1re partie : Organisation de l'Empire romain, traduite en français par MM. A. Weiss et Paul Louis-Lucas, professeurs agrégés à la Faculté de droit de Dijon. — 2e partie : L'organisation financière et l'organisation militaire, traduites en français par M. E. Vigié, doyen de la Faculté de droit de Montpellier, lauréat de l'Institut de France. — 3e partie : La Religion, traduite en français par M. Brissaud, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.

TROISIÈME SECTION

La Vie privée des Romains, par J. Marquardt, traduite de l'allemand en français, avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur allemand, par MM. Paul Louis-Lucas et A. Weiss, professeurs agrégés à la Faculté de droit de Dijon.

EN VENTE : **Droit public romain**, par Mommsen. Tome I.... ..... **10** fr
— **L'Organisation financière**, par Marquardt, 1 vol..... **10** fr

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois.

et *bonne chère* qu'elle [Marie] lui faict, le traictant et honnorant comme le Roy son mary *et luy entretient fort bien sa maison de toutes choses*[1]. »

Chalmers (t. II, p. 439 ss.) et Keith, avec son commentateur Lawson (t. II, p. 469 ss.), ont démontré sur la foi d'actes authentiques que les données de Buchanan (*Det.*, ch. VI et VII; *Hist.*, l. XVIII, p. 637 s.) sur le voyage commun de la reine et de Bothwell pendant les mois de novembre et de décembre 1566 sont entièrement fausses et toutes calculées de façon à faire paraître aussi grande que possible l'intimité qui alors aurait existé entre ces deux personnes.

Buchanan veut nous faire accroire (*Det.*, ch. VIII; *Hist.*, l. XVIII, p. 638) qu'au baptême de son fils Jacques, Marie n'avait épargné ni peine ni argent pour faire paraître Bothwell avec la plus grande splendeur parmi ses hôtes aristocratiques. Quel malheur que les comptes du trésorier ne portent, ni à cette occasion ni à une autre, une seule mention de cadeaux d'aucun genre à Bothwell[2]! Mais je me trompe. Dans les comptes, Servais de Condé, intendant de Marie, mentionne qu'il a fourni à Bothwell, à l'occasion du baptême et sur l'ordre de la reine, cent onze quarts d'aune de camelot, pour doublure de chausses. Seraient-ce par hasard les vêtements de prix brodés par la main même de la reine, dont parle Buchanan? D'après les mêmes comptes, du reste, Murray, Argyll et Huntly reçoivent la même quantité d'étoffe pour la même destination, mais d'une qualité bien supérieure[3].

Buchanan raconte (*Det.*, ch. IV, *Hist.*, liv. XVIII, p. 639) que Bothwell avait accompagné la reine à Stirling, en janvier 1567. C'est faux, d'après les registres du Conseil privé. Bothwell n'était point à Stirling, faisant la cour à Marie, mais occupé autre part à mettre la dernière main à la conspiration dirigée contre Darnley. Entre le 10 et le 23 janvier (probablement entre le 15 et le 20), il avait son entrevue avec Morton et Lethington à Wittingham[4], fait que nous connaissons déjà par les aveux de Morton et d'Archibald Douglas.

Notons enfin que la *Detectio* raconte les agissements de la

1. Labanoff, t. I, p. 375.
2. Chalmers, t. III, p. 107 note.
3. Gautier, t. I, p. 362.
4. Lettres de Drury à Cecil, des 10 et 23 janv. 1567; Chalmers, 2e édit., t. III, p. 112 n.

reine et de Bothwell pendant les dernières heures avant le meurtre de Darnley d'une façon entièrement contraire à toutes les autres sources, surtout aux dépositions judiciaires, et destinée évidemment à faire croire que le comte était convenu avec Marie des dernières mesures à prendre en vue de l'exécution du crime.

Le résultat de tout ce qui précède, le voici :

La *Detectio* et l'*Histoire* de Buchanan ne peuvent pas servir comme sources historiques. Tout au plus quelques détails, où l'intérêt du parti religieux et politique de l'auteur n'est point en jeu, pourraient être employés pour le récit, et encore faudrait-il user de beaucoup de précautions, Buchanan ignorant absolument la critique et n'ayant aucun égard pour la chronologie.

Afin de confirmer ce jugement, j'ajoute que les éditeurs anglais de l'*Historie of Scotland*, par Holinshed, en 1587, se prononcent sur Buchanan d'une manière encore beaucoup plus sévère (p. 463 A). Ils le dépeignent comme un homme méchant et colère, calomniateur impudent. Et ceci bien que, protestants et Anglais, ils écrivissent à une époque où Marie Stuart venait de mettre sa tête sur le billot pour avoir conspiré contre la souveraine et la religion nationales de l'Angleterre, où, par conséquent, ils n'avaient aucune raison personnelle pour prendre le parti de Marie Stuart contre son adversaire littéraire[1].

Les historiens modernes, avant M. Forst, ont donc eu parfaitement raison de négliger les ouvrages de Buchanan pour l'histoire de Marie.

1. J'attache moins d'importance aux affirmations de Camden (*Annales Angliae*, éd. Londres, 1615, p. 110), qui dit que Buchanan avait écrit non seulement par esprit de parti, mais aussi parce qu'il était corrompu par Murray; qu'il avait plus tard, avec beaucoup de gémissements, comme Jacques Ier l'avait raconté lui-même à Camden, exprimé à ce souverain son profond repentir d'avoir écrit si passionnément contre sa royale bienfaitrice, et qu'enfin, sur son lit de mort, il avait exprimé le désir de vivre encore assez longtemps pour pouvoir racheter ses mensonges, fût-ce au prix de son sang. Camden mentionne le fait (p. 332) que, dans l'année de sa mort (1582), Buchanan s'était accusé publiquement d'avoir, par ses écrits, servi la cause des rebelles contre les autorités légales. Le livre de Camden, écrit sous l'influence directe du roi Jacques, était destiné à réfuter les données de Buchanan et de Thou, qui le suivait presque partout, sur Marie Stuart. Laing (*History of Scotland*, t. I, p. 236-250, t. II, p. 141-144) a prouvé suffisamment, et les documents en mains, que les affirmations de Camden étaient fausses, ainsi que leur prétendue confirmation par un certain docteur J. Sage (Jebb, *De vita et rebus gestis Mariae*, t. I, Praef.). Strada (*De bello Belgico*, dec. II, lib. VIII, p. 254) n'a évidemment fait que copier les données de Camden.

2. *Jacques Melvil.*

La personnalité de Jacques Melvil nous est suffisamment connue par son autobiographie et par l'introduction qui la précède. Fils puîné d'une famille noble, il fut envoyé en France par la régente Marie de Guise, pour y servir de page à sa fille, la dauphine Marie. Il s'attacha cependant bientôt au service du cardinal de Montmorency. Plus tard, il entreprit des voyages et resta trois ans à la cour de Frédéric le Pieux, électeur palatin. Après de nouvelles pérégrinations, et malgré les offres séduisantes qu'on lui faisait en France, au printemps 1564, il retourna en Écosse sur l'ordre de la souveraine ; il devint chambellan et membre du Conseil privé de Marie Stuart. Homme modéré et prudent, protestant convaincu, mais point fanatique, il sut se maintenir sous tous les gouvernements qui se succédèrent en Écosse avec une si grande rapidité. Marie l'a encore recommandé chaleureusement à son fils. Lorsque, en 1603, celui-ci monta sur le trône d'Angleterre, Melvil se retira des affaires et ne s'occupa plus qu'à écrire ses mémoires, qui, vraisemblablement, devaient aller jusqu'à l'époque dont nous venons de parler, mais qu'il n'eut pas le temps de terminer.

Ce n'était donc point un homme de parti, un homme passionné que Jacques Melvil. Ce n'était pas davantage un politicien faux et dissimulé ; il se tenait, au contraire, loin de toutes les intrigues et s'efforçait de remplir son devoir envers la patrie sans poursuivre des desseins d'une ambition démesurée et déloyale. Un tel homme était d'autant plus précieux à tous les puissants, quels qu'ils fussent, qu'eux-mêmes ne possédaient aucune de ses qualités. Il est clair, d'autre part, qu'étant ce que nous venons de dire, il n'a jamais joué de rôle prépondérant et n'a servi que comme conseiller et diplomate, jamais comme homme d'État gouvernant.

Les Mémoires de Melvil confirment ce jugement. C'est un observateur sobre et impartial, narrant les événements tels qu'il les a vus. Il n'essaie pas même de pénétrer jusqu'au fond des choses, mais reste à la surface facile à observer. Nous chercherions vainement chez lui une connaissance approfondie des innombrables intrigues et conspirations qui remplissent l'histoire d'Écosse depuis 1564 jusque vers la fin du siècle ; mais il nous donne une fidèle image des faits tels qu'ils se présentaient à un

diplomate pratique, connaissant, par un commerce de tous les jours, les personnages marquants. Il s'efforce de rester entièrement impartial. Quoiqu'il ait conseillé avec instance à la reine de s'attacher étroitement à son frère naturel, Murray, il n'hésite pas à prononcer contre lui le blâme le plus sévère, en particulier à l'occasion des événements de Lochleven (p. 87[1]) et des négociations avec Norfolk et Élisabeth pendant les années 1567 et 1568 (p. 97). Il raconte les événements du règne de Marie quarante ans plus tard, il est vrai; cependant, il ne les raconte pas seulement d'après ses souvenirs personnels, mais aussi d'après des documents dont il donne quelquefois des extraits. Ces circonstances expliquent toutefois comment il a pu commettre plusieurs erreurs chronologiques en plaçant la défaite de Murray et de ses complices de 1565 avant le mariage de la reine et de Darnley (p. 56 ss.); en racontant le voyage d'Alloa avant la naissance du prince Jacques; en faisant baptiser cet enfant avant la maladie de Marie à Iedburgh et la blessure de Bothwell (p. 76 ss.); en mettant le *Bond* d'Ainslie après l'enlèvement de la reine par Bothwell.

Après ces quelques observations générales, considérons brièvement ce qu'il dit des faits qui nous intéressent ici.

Déjà la préface, adressée à son fils, parle des intrigues des agents anglais Randolph et Killigrew, qui avaient voulu le pousser à la trahison, comme tant d'autres. Il y est aussi question du *souper d'Ainslie*. Bothwell avait voulu le forcer de signer également la pétition demandant à la reine d'épouser le comte. *Les paroles toutes simples de Melvil démontrent que*

1. Je cite d'après la première édition de 1683, faite à Londres par Georges Scott, petit-fils de J. Melvil, et que j'avais seule à ma disposition. Le Bannatyne Club a fait paraître une nouvelle édition, à Édimbourg, en 1827, d'après un manuscrit autre que celui qui avait servi à Scott. J'ai pu la comparer à Londres même. Le nouvel éditeur avoue dans la préface (p. XIV) : « Il est heureux qu'entre notre manuscrit et les mémoires imprimés les différences ne soient pas de nature à diminuer essentiellement la valeur intrinsèque de l'ouvrage. » La divergence consiste surtout en ce que Scott a changé l'anglais du commencement du XVIIe siècle en anglais de la fin du même siècle. L'introduction du manuscrit du Bannatyne-Club finit brusquement au beau milieu, et l'éditeur croit que Scott y aurait ajouté lui-même la seconde moitié. Cependant, cette hypothèse est peu vraisemblable, attendu que Scott s'est abstenu ailleurs de toute interpolation, et que d'autre part l'introduction du ms. du Bannatyne-Club finit subitement au milieu d'une pensée, ce qui ferait plutôt supposer que ce manuscrit n'est pas complet.

ce document était entièrement et exclusivement l'œuvre de Bothwell.

Il raconte la part qu'il a prise aux négociations entre les souverains d'Angleterre et d'Écosse, relativement au mariage de Marie. Du côté d'Élisabeth, il ne voit que ruse et fausseté, cette princesse ayant voulu empêcher toute union nouvelle de sa rivale et héritière présomptive. Marie, qui depuis son retour en Écosse gouverne avec beaucoup de sagesse et d'habileté, prie Melvil de lui donner librement conseil dans toutes sortes d'affaires. Cependant, David Riccio acquiert bientôt une grande influence auprès de la reine, et tous les avertissements de Melvil, tant auprès d'elle qu'auprès du Piémontais, restent stériles. Tout le monde considère Riccio comme un émissaire du pape. Darnley vient en Écosse et est très bien reçu par Marie, qui se montre fort sensible à ses avantages physiques. Darnley se lie étroitement avec Riccio. Murray et ses amis se révoltent, mais ils sont battus et forcés de chercher un refuge en Angleterre. Élisabeth, qui leur avait promis des secours, les oblige alors d'avouer, en présence des ambassadeurs étrangers, que jamais ils n'avaient reçu d'elle encouragement ni promesse, et les traite avec beaucoup de mépris. Le mariage de Marie avec Darnley inspire aux calvinistes d'Écosse la crainte que Marie, assistée par son époux devenu catholique, secourue pécuniairement par le pape, n'entre dans une grande ligue catholique. La faveur de Melvil auprès de la reine diminue. Il lui conseille d'amnistier Murray et de ménager les calvinistes. Darnley, jaloux de l'influence exercée par Riccio, commence à lui devenir hostile. Sir Robert Melvil, frère de l'auteur, se rend à Londres en qualité d'ambassadeur d'Écosse, ce qui devient une source d'informations authentiques pour notre ouvrage. Monsieur de Villamont vient en Écosse comme agent de la ligue catholique; sous son influence, Marie se décide à plusieurs mesures favorables au catholicisme, que le parlement prochain sera appelé à ratifier. Morton et ses amis conspirent en faveur des lords exilés, de leurs propres intérêts et de la domination exclusive du calvinisme. Ils gagnent le roi en répandant des calomnies sur la nature des relations de Riccio avec la reine. L'assassinat du secrétaire est raconté dans tous ses détails, ainsi que les événements qui le suivirent. Après avoir reconquis sa liberté, la reine se lie de nouveau avec Murray et se plaint amèrement de son époux, qui commence à s'effrayer de la froideur qu'elle lui montre. Il l'accom-

pagne à Stirling et à Alloa, mais elle cherche à éviter sa présence et défend à Melvil tout commerce avec lui ; la noblesse le hait également. Bothwell acquiert beaucoup de faveur, tout en la partageant avec Murray, que la reine protège contre l'hostilité de Bothwell, de Huntly et de l'évêque de Ross. Les rapports entre l'Angleterre et l'Écosse sont fort tendus, par suite de la ruse et des intrigues malveillantes d'Élisabeth, tandis que Marie possède un grand nombre d'amis parmi les Anglais. Jacques Melvil est envoyé en Angleterre pour annoncer la naissance du prince Jacques à Élisabeth, qui en est fort attristé. Elle ordonne publiquement aux meurtriers de Riccio de quitter l'Angleterre, mais leur permet secrètement d'y rester, fait confirmé actuellement par les papiers des archives anglaises. Malgré les conseils opposés de Melvil, Marie se laisse décider par les intrigues de Bothwell, qui ne songe qu'à son avantage personnel, à rappeler les meurtriers de Riccio, qui se trouvaient dans la plus profonde misère. Le prince est baptisé avec beaucoup de solennité. Bothwell est blessé par un brigand des frontières. La reine se rend à Iedburgh, où Bothwell et Huntly cherchent à assassiner Murray, mais n'y réussissent point. Darnley accompagne partout sa femme, mais est traité par elle avec mépris, de sorte qu'il se retire à Glasgow, où il tombe malade; on raconte qu'un de ses serviteurs l'avait empoisonné. Bothwell devient maître absolu de la cour, ramène les exilés et se réconcilie avec Morton et ses amis.

Tout cela est plein d'intérêt, surtout parce que ce récit semble porter le cachet de la vérité. Melvil s'abstient de toute sorte de suppositions, et lorsqu'il ne connaît un fait que par ouï-dire, il l'avoue franchement. En racontant que Darnley avait accompagné sa femme à Alloa, Melvil démontre de nouveau le caractère mensonger du *Journal* de Murray, d'après lequel elle n'y aurait été qu'avec des bandits. On s'est vainement efforcé de révoquer en doute les données de Melvil, quant à la haute faveur dont Bothwell jouissait à la cour depuis l'été 1566; il n'y a aucun motif de leur accorder moins de confiance qu'au reste de la narration, principalement par le motif qu'elles sont répétées avec beaucoup de fermeté et dans une forme qui n'a rien d'injurieux. Melvil ne dit mot de relations adultères entre Marie et le comte; mais vers la fin de l'année, l'influence de ce dernier prime celle de tous les autres nobles. Ce qui est peu probable, c'est l'attentat que Bothwell et son beau-frère Huntly sont censés avoir préparé

contre la vie de Murray; en voici les raisons : 1° Bothwell était alors lui-même blessé; 2° un mois plus tard, il est dans les meilleurs termes avec Murray et ses amis; et 3° ses adversaires ultérieurs et surtout Murray même n'ont jamais élevé contre lui une telle accusation.

Nous avons dit plus haut que Melvil resta étranger aux intrigues secrètes de la cour d'Écosse, et que, par conséquent, il n'en fut point informé. Cette remarque est confirmée par le fait qu'il ne sait rien du *bond* de Craigmillar (nov. 1566) et de toute la conjuration de Bothwell, des partisans de Murray et des meurtriers de Riccio contre la vie de Darnley. Son récit de l'assassinat du malheureux roi est sans importance, abstraction faite de la scène orageuse entre ce prince et lord Robert Stuart[1]. Pour notre question capitale, nous n'apprenons donc rien de Melvil.

Les passages qui suivent sont d'autant plus intéressants. Quoique Bothwell soit désigné par la voix publique comme meurtrier du roi, il continue à se conduire en maître de la situation et donne audience à ceux qui veulent s'adresser à la reine. Il affirme qu'un éclair avait tué Darnley et mis le feu à sa maison. On parle généralement d'un mariage prochain entre Marie et Bothwell. Celui-ci intimide tout le monde et fait régner la terreur. Toutefois, les sujets les plus fidèles, comme lord Herries et Melvil lui-même, osent prier instamment la reine de se soustraire à une telle union[2]. Ses amis d'Angleterre font de même. Mais elle n'y prête aucune attention. Elle est surprise en compagnie de Huntly et de Melvil par Bothwell, sur le chemin entre Linlithgow et Édimbourg. Les gens du comte disent que tout se fait avec l'assentiment de la reine.

Les défenseurs absolus de Marie, voulant repousser sa compli-

1. Voir notre premier article, XXXIV, p. 240 s.

2. M. Bekker, ainsi que M. Hosack, nient la possibilité que Herries ait fait la démarche que Melvil lui attribue, parce qu'il était parmi les signataires de la pétition du *souper d'Ainslie* et avait paru à la cour pendant et après le fatal mariage. Mais tout cela ne prouve rien. On sait que les signatures du *souper d'Ainslie* avaient été extorquées par Bothwell, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un fidèle serviteur de la reine continuât à lui montrer son obéissance malgré les fautes qu'elle avait commises. Avec la même logique, on pourrait prétendre que la plupart de ces signatures étaient falsifiées, attendu que leurs auteurs appartenaient bientôt après au parti des rebelles contre Marie et Bothwell. Qui veut trop prouver ne prouve rien, voilà le défaut du livre, d'ailleurs fort consciencieux et instructif, de M. Bekker.

cité dans l'enlèvement, se sont réclamés du passage suivant des Mémoires de Melvil (p. 80). Bothwell se vanta [à Dunbar] qu'il épouserait la reine « avec ou sans le consentement du monde entier, même qu'elle le voulût ou non. » Mais Bothwell ne voulait-il pas faire semblant d'avoir violenté Marie? Est-ce que l'enlèvement à main armée ne tendait pas vers le même but? Ayant pris sur lui ce rôle dangereux, aurait-il raconté à tout le monde, immédiatement après la surprise, qu'elle n'avait été qu'un trompe-l'œil, une pure comédie? Il est évident que dans ces circonstances il ne pouvait point parler autrement.

Melvil est très mal renseigné sur les faits qui suivent. Il ne sait même pas sous quelles conditions et formalités (*by what law*) le divorce a été prononcé entre Bothwell et sa première femme. L'histoire d'une nouvelle pétition d'un certain nombre de nobles, adressée à la reine en faveur de son mariage avec Bothwell, est souverainement invraisemblable et tirée probablement du fait que le *bond* d'Ainslie fut alors pour la première fois soumis à la souveraine[1].

L'auteur raconte assez superficiellement les événements postérieurs au mariage, dans un sens qui laisse à la reine un rôle exclusivement passif. Il parle à différentes reprises du chagrin de Marie et des mauvais traitements que Bothwell lui fit subir. Ces données sont confirmées, il est vrai, par les dépêches de l'ambassadeur de France, M. du Croc[2], et de l'agent anglais, sir William Drury[3]. Mais il n'en est pas moins sûr que Drury annonce, bientôt après, le complet rétablissement des bons rapports entre les deux époux[4], nouvelle d'autant plus digne de crédit que Drury, ennemi acharné de Marie et de Bothwell, était tout disposé à en dire du mal. Le 27 mai 1567, il doit même raconter[5] que Bothwell montre à la reine beaucoup de déférence et qu'il la sert toujours la tête découverte. Melvil, au contraire, affirme qu'à la fin on la croyait en secret accord avec les lords qui avaient levé les armes contre Bothwell ; la pudeur seule l'aurait empêchée de

1. On a fait grand cas des mots : *and then the Queen could not but marry him, seeing he had ravished her and lain with her against her will.* Mais cette phrase appartient évidemment au prétendu mémoire des nobles.

2. Teulet, *Négociations*, t. II, p. 309 ss.

3. A Cecil, 20 mai 1567; *Cal. of St. pap. For. ser. Eliz.*, 1566-68, n° 1226.

4. *Ibid.*, n° 1232.

5. *Ibid.*, n° 1233.

se déclarer contre son nouvel époux. C'est tout simplement une histoire inventée par les lords rebelles pour faire croire à la prétendue captivité de la reine par ordre de Bothwell[1]. Il ne faut pas attacher une trop grande importance aux racontars concernant des querelles entre Bothwell et Marie. Celle-ci a toujours contesté la réalité des infidélités que son nouvel époux lui aurait faites avec sa première femme.

Melvil assista personnellement aux scènes de Carberry Hill (p. 83). Son récit, fort intéressant, démontre jusqu'à l'évidence que Marie s'est séparée volontairement de Bothwell, après que les lords rebelles lui avaient assuré, par le laird de Grange, qu'ils voulaient la servir et l'honorer, si elle renonçait à lui. Cependant nous verrons que ce fut de l'hypocrisie pure de la part de Marie et qu'elle espéra pouvoir s'unir de nouveau avec Bothwell dans des circonstances plus favorables. Les lords ont certes commis une trahison abominable et ont violé la foi donnée lorsqu'ils emprisonnèrent la reine et la forcèrent d'abdiquer ; mais ils sont au moins en partie excusés par le fait, raconté par Melvil lui-même, qu'après son arrivée à Édimbourg elle écrivit aussitôt une lettre fort tendre à Bothwell, missive qui tomba entre les mains des lords et leur servit de prétexte pour rompre le traité avec leur souveraine. M. Hosack (t. I, p. 341) conteste l'existence de cette lettre. Mais nous savons en effet par les rapports de M. du Croc[2] que Marie ne se soumettait nullement à son sort, qu'elle montra librement sa fureur contre les révoltés victorieux, de manière que l'histoire de sa lettre à Bothwell n'est point invraisemblable. La reine avoue encore à York qu'après son arrestation à Carberry Hill elle avait refusé de consentir à son divorce avec Bothwell et apostrophé les lords de paroles aigres et menaçantes[3]. L'Anglais Throckmorton, absolument favorable à Marie[4], écrit à sa reine le 14 juillet 1567[5] : « Marie ne veut point se laisser persuader de renoncer à son mariage avec lord Bothwell et déclare au contraire qu'elle veut vivre avec lui ; elle dit même que, si on lui laissait le choix d'abandonner la couronne et le royaume ou le lord Bothwell, elle laisserait là couronne et royaume pour partir

1. Cf. dépêche de Du Croc, du 17 juin 1567 ; Teulet, *Négociations*, t. II, p. 311.
2. Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 127 ss.
3. Goodall, *Appendice*, p. 162.
4. Melvil, p. 60, 98.
5. Robertson, *Appendice*, n° XXII.

avec lui en simple dame, et qu'elle ne permettrait jamais qu'il fût plus malheureux ni eût plus de chagrin qu'elle-même. » Le 19 juillet, il n'explique qu'en partie cette inclination obstinée pour Bothwell par le fait qu'elle se savait grosse de ses œuvres et qu'elle ne voulait pas faire un bâtard de l'enfant qu'elle attendait. Il est évident que, si elle avait consenti au divorce, on aurait facilement trouvé des moyens pour légitimer l'enfant. *L'emprisonnement de Marie et sa déposition ont été amenés conséquemment, moins par un dessein des lords révoltés, préparé de longue date, que par la fidélité de la reine envers Bothwell, auquel ils ne pouvaient permettre dans aucun cas de reconquérir le pouvoir.*

M. Hosack croit en outre que, si la lettre avait existé, les lords l'eussent conservée pour se justifier. Il est fort possible qu'ils l'aient gardée en effet, mais ils n'avaient aucune raison de la produire. Pour le moment, ils avaient pour eux la puissance aussi bien que l'opinion publique, et plus tard ils ne voulaient que prouver la culpabilité de Marie. Or, une lettre remplie de tendresses, adressée par la reine à son mari légitime, qui était alors Bothwell, n'impliquait aucune faute de sa part[1].

1. Pour en finir avec ce sujet, nous citerons encore quelques dépêches de Drury. Il écrit à Cecil, le 18 juin 1567 (*Cal. of St. P.*, l. c., n° 1313) : « Quoique le corps de la reine se trouve enchaîné, son cœur n'est point découragé; elle a fait entendre souvent des paroles fort dures. Elle ne peut pas être empêchée d'aimer le duc [Bothwell] et semble plutôt portée à préférer de supporter tous les malheurs que de le voir souffrir. » Le 20 juin (*ibid.*, n° 1324) : « La reine d'Ecosse fit le vœu de ne pas manger de viande avant de revoir le duc, ce qu'elle a observé jusqu'à son arrivée à Lochleven » [la nuit du 16 au 17 juin]. Il est vrai que d'une part Drury écrivit de la frontière anglo-écossaise, de la forteresse de Berwick, non pas dans la proximité du théâtre des événements, que, d'autre part, il était fort hostile à Marie et qu'enfin il recevait les nouvelles par les adversaires de la reine. Nous sommes donc bien éloignés d'attribuer à ces communications une valeur décisive. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'ici elles sont corroborées par d'autres autorités. Le capitaine d'Inch-Keith, témoin oculaire (Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 124), Du Croc (*ibid.*, p. 127) et le récit du secrétaire même de la reine, Nau (Stevenson, p. 255, 258 s.) confirment absolument la donnée de Drury que Marie ait fait entendre aux lords « bien des paroles fort dures. » Nous savons également par Nau que Marie ne mangea rien le soir de son arrestation (p. 256, confirmé par le capitaine d'Inch-Keith, Teulet, p. 124); que le lendemain, avant d'être amenée à Lochleven, elle ne prit qu'un morceau de pain et un verre d'eau, et rien de plus (p. 257-260). Drury est donc fort bien renseigné sur ces points. Il ne faut pas négliger la valeur que ses indications ajoutent à celles de Du Croc sur l'attachement montré par Marie pour Bothwell.

Melvil raconte ensuite la ligue des partisans de la reine, conclue à Dumbarton, la délivrance de la reine, sa défaite à Langside et sa fuite en Angleterre. Son récit sur les conférences de York, auxquelles il assistait en société du régent, est fort intéressant. Il donne des indications précises et confirmées par d'autres témoignages[1] sur l'intervention de Norfolk en faveur de Marie et sur les négociations du duc avec Murray (p. 94 ss.). Cependant, les renseignements ne sont pas complets, et il faut y suppléer par d'autres sources.

D'après tout ce que nous venons de dire au sujet des mémoires de Jacques Melvil, il faut leur reconnaître une autorité historique de premier ordre pour le sujet qui nous occupe. On ne saurait les contredire sans les motifs les plus graves. Il est vrai qu'ils ne nous découvrent nullement les causes dernières des événements.

3. *Jean Knox.*

L'*Histoire de la réforme en Écosse*, par Jean Knox, comprend cinq livres. Les quatre premiers, allant jusqu'en septembre 1564, furent rédigés dans les années 1559 à 1566. Le manuscrit original, écrit en partie par Knox même, en partie de la main de ses secrétaires, existe encore et a servi à l'édition de M. David Laing (Édimbourg, 1864; cf. t. Ier, p. XXII ss.), édition dont nous avons fait usage. Mais la situation est différente pour le livre V, qui traite des événements arrivés entre les mois de septembre 1564 et d'août 1567, donc précisément la période qui nous occupe ici. L'on n'en a jamais découvert d'exemplaire manuscrit, et il paraît pour la première fois dans l'édition que David Buchanan, érudit écossais appartenant à la famille des lairds d'Arnprior, a publiée de l'*Histoire* de Knox, d'abord à Londres, en 1644, et ensuite à Édimbourg. Ce fait prouve déjà suffisamment que le livre V ne provient ni de Knox ni de ses secrétaires; le style, tout différent de celui de ces deux auteurs, le démontre encore davantage (voir l'éd. de D. Laing, t. II, p. 465 ss.). Du reste, Knox a dit lui-même, dans son *Histoire*, faisant une allusion à la mort de Ric-

1. M. Bekker a cru devoir soulever plusieurs objections contre le récit de Melvil concernant les conférences de York et de Westminster. Mais M. Forst a réfuté entièrement son argumentation (p. 76, note). Melvil n'a commis d'autre faute qu'une légère confusion chronologique.

cio : « Of whom we delay now farther to speik, becaus that this end will requyre the descriptioun of the whole, and referris it unto suche as Gad sull rayse up to do the same; » à quoi son secrétaire ajoute : « This ves never done be this Author » (*ibid.*, p. 422). Le cinquième livre lui-même s'exprime en ces termes : « This supplication penned (*as appeareth by the style*) by John Knox. »

C'est donc d'une façon téméraire que des auteurs tels que Malcolm Laing et Mignet se servent toujours de ce V^e livre comme d'une source contemporaine, pour les années 1565 à 1567. Mais il ne serait pas moins imprudent de négliger de parti pris et entièrement le livre V de l'*Histoire de la réforme en Écosse*. Sa valeur est très inégale, en réalité. Il faut le diviser en deux moitiés : la première jusqu'au meurtre de Riccio, époque où Knox quitta l'Écosse pour n'y retourner qu'après la rencontre de Carberry Hill (p. 469 à 526); la seconde de là jusqu'à la fin de l'ouvrage.

La première moitié a été sans doute rédigée d'après des notes et documents laissés par Knox ou par son secrétaire. Elle a donc son importance. David Buchanan a affirmé expressément dans l'introduction de ses deux éditions que l'*Histoire* n'a été écrite par le réformateur qu'en partie, et que le surplus a été ou raconté par Knox directement, de sa propre bouche, ou recueilli et réuni d'après ses papiers et manuscrits (éd. de D. Laing, t. II, p. 466 ss.). Ces paroles, évidemment destinées en toute sincérité à détruire l'apparence que tout pût émaner immédiatement de Knox, semblent être dignes de foi. Nous savons, en effet, que Knox resta toujours en relations avec les hommes d'État anglais, notamment avec Thomas Randolph, et qu'il leur fit parvenir régulièrement des nouvelles d'Écosse[1]. Or, nous rencontrons au livre V des passages entièrement et en partie même littéralement identiques aux dépêches de Randolph (p. 472, l'histoire des deux prêtres catholiques, dép. du 20 mars 1565; p. 473, la plainte de Murray, dép. du 10 mars 1565; p. 478, le récit du procès intenté par Murray à Bothwell, dép. du 3 mai 1565). Puisque Dav. Buchanan ne peut pas avoir emprunté directement ces données

1. Voir, entre autres, *Cal. of State papers, For. ser. Eliz.*, 1562, n°s 483, 554, 1266; 1563, n°s 839, 1270 à 1272; 1564-1565, n° 362, ainsi que Tytler, *History of Scotland*, t. VI, p. 403.

à la correspondance de Randolph, il est clair qu'il les a trouvées dans les notes de Knox. Ensuite, le livre V publie nombre de documents se rapportant soit à des événements d'Édimbourg (p. 477, 478, 504), soit à des affaires ecclésiastiques (p. 482, 488, 517, etc.). Ces mêmes documents ont été souvent employés par l'archevêque Spottiswoode pour son *Histoire de l'Église d'Écosse*, que nous mentionnerons plus tard et qui a été rédigée, mais non imprimée, avant la publication du livre V de Dav. Buchanan. Il donne également d'autres renseignements identiques à ceux du même auteur. Il faut donc que Spottiswoode ait eu à sa disposition les mêmes matériaux que David Buchanan, probablement les notes et papiers de Knox dont le nom et les tendances y jouent un rôle prépondérant. Enfin, le livre V contient une foule de renseignements fort détaillés, importants pour les affaires, non seulement ecclésiastiques, mais aussi politiques. Ainsi, il donne des indications fort précieuses sur les relations que, après l'audience accordée par Élisabeth à Murray, cette reine a eues avec le comte exilé (p. 513), indications que celui-ci a certainement fournies lui-même à Knox ; l'histoire des armoiries octroyées par Marie à Darnley, à l'occasion de sa nomination de chevalier de Saint-Michel, en février 1566 (p. 519 ss.), intéressante parce que l'on peut y découvrir les premiers indices de la froideur de la reine pour son époux. Il y a, sans doute, plusieurs erreurs chronologiques (par exemple, p. 469, octobre au lieu de septembre ; p. 472, le 20 février au lieu du 13 ; p. 482, le 12 mai au lieu du 15 ; p. 494, le 23 juillet au lieu du 20 ; p. 519, fin janvier au lieu du 4 février). Mais ces légères fautes démontrent précisément que les données de Dav. Buchanan sont empruntées à des notes sans ordre et non pas à d'autres sources mieux élaborées.

On aurait donc tort de négliger entièrement cette partie du livre.

Il faut juger moins favorablement de la seconde moitié, plus courte, comprenant une série d'événements dont Knox ne possédait pas une connaissance directe. C'est malheureusement la partie qui se rapporte à notre sujet. Elle n'est originale que par quelques documents et données authentiques, relatifs aux affaires ecclésiastiques, et qui probablement sont venus à la connaissance du réformateur après son retour en Écosse (par exemple p. 529, 531, 539, 563). Mais le reste montre déjà par son style facile, agréable, délivré de la lourdeur et de la redondance habituelles à

Knox, s'occupant plutôt de généralités que de détails, qu'ici nous sommes en présence d'un ouvrage composé mûrement dans le silence du cabinet, d'après des sources étrangères, et non d'une chronique écrite au jour le jour. Plus encore. Cette partie de l'*Histoire* repose avant tout sur les élucubrations de George Buchanan. Exemples : Darnley est privé du nécessaire (p. 533, Georges Buch., lib. XVII); Marie rend visite à Bothwell *immédiatement* après sa blessure (p. 534, G. B., *ibid.*); la maladie du roi dans les derniers mois de sa vie provient du poison qu'on lui a donné (p. 537, G. B., *ibid.*); le rôle joué par le comte Cassilis dans le procès de Bothwell (p. 552, G. Buch., *ibid.*). D'autres parties sont empruntées à Calderwood (p. 550 ss.). Plusieurs indications absolument fausses (l'histoire des négociations de Darnley avec les princes catholiques, p. 533; la conduite de Marie après la rencontre de Carberry-Hill, p. 562; la date de l'exécution de Henri Yair, p. 533, note 2) sont peut-être tirées de lettres reçues par Knox.

Le résultat de notre examen du cinquième livre de l'*Histoire de la réforme* en Écosse est donc le suivant. Il est partout digne de confiance et important pour l'histoire des affaires ecclésiastiques d'Écosse, parce que, à cet égard, il se base sur des documents authentiques. Sous tous les autres rapports, nous ne pouvons en tirer profit que pour les faits antérieurs au meurtre de Riccio et racontés par David Buchanan d'après les notes posthumes de Knox, avec de nombreuses fautes chronologiques, il est vrai.

4. *Jean Spottiswoode.*

Jean Spottiswoode, né en 1565, mort en 1639, devint archevêque (protestant) de Saint-André et chancelier d'Écosse. Sur l'ordre du roi Jacques Ier (VI), il composa une *Histoire de l'Église d'Écosse*. On mit à sa disposition autant de documents officiels qu'il voulait; mais il n'en a pas toujours profité avec l'exactitude désirable. M. David Laing a prouvé (*Works of Knox*, t. II, p. 587 ss.) que, entre autres, l'archevêque a reproduit avec beaucoup de légèreté le *Premier livre de discipline* de l'église presbytérienne, malgré son affirmation de vouloir le répéter « mot à mot. » Au reste, l'*Histoire de l'église d'Écosse* a été imprimée pour la première fois en 1655, seize ans après la mort de l'auteur.

Spottiswoode n'a point pour notre époque la valeur d'un véritable contemporain, n'étant né que l'année même du mariage de Marie avec Darnley. Il s'agira, par conséquent, de vérifier s'il a fait usage de sources dignes de crédit qui ne nous sont connues que par lui. La réponse à cette question est rendue plus difficile par le fait que Spottiswoode ne nomme jamais les auteurs dont il s'est servi. Il écrit d'ailleurs avec beaucoup de modération, en opposition manifeste avec des fanatiques de l'espèce de Knox et de Craig. Il parle de Marie avec autant d'équité que ses convictions et ses autorités le lui permettaient. Il avait exposé ce point de vue au roi Jacques, de prime abord (édition publiée par l'évêque Russel, Édimb., 1857, t. Ier, p. XLII). Jetons de préférence un regard sur le quatrième livre qui raconte le règne de Marie Stuart.

Après une courte note empruntée à l'*Histoire d'Écosse* de Lesley, évêque de Ross, — dont nous avons encore à parler, — le commencement de ce livre suit le livre IV de Knox (p. 169-174). Avec les mots *Soon after this she sent Monsieur d'Oysell into England* commence un passage appartenant aux *Annales rerum Anglicarum* de Camden (p. 63-66 de l'édition de 1615). Page 5, en haut, nous trouvons un extrait de Knox, p. 175-179. Même page, ligne 12 d'en haut jusqu'à la ligne 7 d'en bas, provient de Lesley, de là jusqu'à la page 6, ligne 18 d'en haut, de Camden, p. 66 ss. Ensuite vient un extrait en partie littéral de G. Buchanan, livre XVII, avec quelques phrases de Lesley et de Knox. Il serait superflu de continuer ainsi par tout le livre. Nous voyons qu'il n'y a ici rien d'original.

Passons plutôt à l'histoire du mariage de Darnley, p. 25. Nous remarquerons qu'elle est de nouveau empruntée du livre XVII de G. Buchanan, à l'exception de quelques lignes concernant l'assemblée de Wemyss et provenant des notices de Knox, livre V, p. 472. Page 28 commencent des extraits développés des papiers de Knox (livre V, p. 490, 484-489, 495 ss.), où nous rencontrons plusieurs noms et dates que l'on chercherait vainement dans David Buchanan, p. ex. lignes 13, 14 et 17-19. Le dernier alinéa de la page 28 appartient encore à George Buchanan, livre XVII. Et ainsi de suite. Knox et G. Buchanan sont les uniques sources où Spottiswoode puise; seulement il est moins favorable aux adversaires de Marie que ces auteurs et leur impute plusieurs fois des motifs égoïstes. Page 40, les lignes 5 à 12 proviennent de la chronique de Holinshed (voir plus bas). Ensuite nous trouvons une

scène originale et intéressante entre Marie et un *superintendant* calviniste du Lothian, anecdote que soit le roi Jacques, soit le superintendant même a communiquée à l'archevêque. Elle est suivie d'extraits du livre XVIII de G. Buchanan, mitigés un peu dans leurs tendances, et d'autres données qui, évidemment, ne sont pas plus originales. C'est notre auteur seul, au contraire, qui narre les cérémonies du baptême de Jacques (p. 41 ss.) que toutefois il mentionne sous la fausse date du 15 décembre, au lieu du 17. G. Buchanan a été mis à contribution pour la suite; les papiers de Knox (l. V, p. 539-548) pour p. 43 (2e alinéa) et suivantes. La mort de Darnley (p. 47) est attribuée exclusivement à Bothwell : preuve que Spottiswoode était mal renseigné ou a méconnu son devoir d'historien par suite de considérations politiques. La description du procès intenté à Bothwell, au contraire (p. 48, en bas, et suivantes), est empruntée des lettres du comte de Lennox et d'autres documents; cependant la notice relative au refus primitif du comte Cassilis de faire partie du jury appartient au livre XVIII de G. Buchanan dont l'autorité a également fait loi pour les alinéas suivants.

Nous ne trouvons plus rien dans l'histoire de Spottiswoode qui soit original et nous intéresse ici. *A l'exception des quelques renseignements isolés que nous venons de relever, elle ne peut pas être considérée comme source particulière pour la biographie de Marie Stuart, parce qu'elle repose, comme nous l'avons démontré, sur des autorités que nous connaissons elles-mêmes.*

5. *Guillaume Camden.*

Guillaume Camden, recteur de l'école de Westminster et plus tard héraut d'armes de la reine Élisabeth et de son successeur, est généralement connu comme savant archéologue et historien. Son œuvre la plus célèbre est les *Annales rerum Anglicarum et Hibernicarum regnante Elisabetha*, dont les trois premières parties qui vont jusqu'à l'année 1589 ont été publiées par l'auteur même en 1605, tandis que la quatrième partie, comprenant le reste du règne d'Élisabeth, a paru, en 1627, quatre ans après le décès de Camden.

Cet écrivain avait l'occasion, par sa position de héraut d'armes et par son commerce avec les hommes les plus marquants de

l'Angleterre, de bien connaître ceux qui dirigeaient la politique de son pays. En 1597, le premier ministre même, le trésorier Lord Burghley (Guillaume Cecil), lui demanda d'écrire l'histoire d'Élisabeth, en lui ouvrant largement ses archives personnelles, ainsi que celles du royaume. Le célèbre sir Robert Cotton ne lui fut pas d'un secours moins utile, en mettant ses riches collections de manuscrits et ses propres mémoires à la disposition de Camden. En partie les *Annales* ne sont que la traduction latine des mémoires de Cotton, rédigés en anglais[1]. Ayant assisté lui-même à la majeure partie des événements du règne d'Élisabeth, Camden pouvait compléter ces renseignements précieux de ses propres notes et observations.

Il s'est donc servi d'excellents matériaux, et, bien que protestant convaincu, il s'efforce de rester impartial en matière de religion. Il n'hésite pas (p. 8[2]) à flétrir le gouvernement très réformateur d'Édouard VI, tandis qu'il couvre d'éloges le cardinal Pole, quoique ce prélat eût été un instrument de la réaction catholique sous Marie Tudor (p. 15). Il ne cesse d'assurer qu'il ne cherche qu'à arriver à la vérité.

Cependant il ne faut point oublier que Camden est un écrivain sinon officiel, au moins officieux. Elisabeth et Burghley l'avaient chargé de son travail historique; et, quoiqu'ils fussent morts avant qu'il le commençât, il ne pouvait point oublier, dans son ouvrage, son point de départ. Mais il devait avoir encore plus d'égards pour le roi actuel, Jacques Ier. Ainsi il affirme, vers la fin de son livre, qu'Élisabeth, sur le point de mourir, aurait désigné expressément Jacques pour son successeur, tandis qu'il est constant que, dans ses dernières heures, elle avait perdu la faculté de parler et n'avait consenti que par des signes à l'élévation de Jacques. Il termine son ouvrage par une citation du *Basilikon doron* de ce monarque. Avec quelle éloquence ne dépeint-il pas (vol. Ier, p. 444, 466) l'amour filial de ce prince pour sa mère ! Et, lorsque celui-ci ne fait rien pour venger la mort de Marie et qu'il assure toujours de nouveau Élisabeth, qui vient de la tuer, de son amitié fervente, Camden en trouve la cause dans la haute sagacité, l'intelligence vraiment royale et la perspicacité politique de son héros. La correspondance de Casaubon avec de Thou

1. Lettres de Casaubon à de Thou ; Thuanus (éd. de Londres, 1733), p. 48.
2. Nous citons d'après l'édition originale de 1615.

nous apprend que Jacques a lu, corrigé et augmenté lui-même les *Annales* de Camden, jusqu'à l'année 1573, en y joignant des documents accessibles à lui seul[1]. La véracité de ce roi est bien sujette à caution. Il ne faut donc jamais oublier cette double circonstance que Camden s'efforce de montrer sous un jour favorable le caractère d'Élisabeth, et surtout d'éviter tout ce qui pourrait être désagréable à Jacques Ier dont très souvent il n'est que le secrétaire.

Selon son programme, Camden se base maintes fois sur les documents officiels dont il donne des extraits toujours légèrement modifiés et adaptés au génie de la langue latine. Ainsi, entre autres, les négociations entre Marie et l'ambassadeur anglais en France, Throckmorton, sur le retour de la reine en Écosse; les instructions données à Randolphe pour empêcher Marie d'épouser l'archiduc Charles (p. 76[2]); de même l'entrevue de Berwick, entre Bedford et Murray, en 1564. Camden seul parmi les historiens nous parle des négociations qui ont eu lieu entre Marie et Bedford, en décembre 1566, et de l'ordre donné à ce diplomate de refuser à Darnley le titre royal.

Là où les documents lui font défaut, son récit n'est pas exempt d'erreurs; ainsi lorsqu'il affirme (p. 93) qu'Élisabeth s'était montrée hostile dès le commencement au projet de mariage de sa cousine avec Darnley[3]. Il n'est pas moins inexact, lorsqu'il nous veut faire croire qu'Élisabeth avait reçu avec beaucoup d'indulgence la nouvelle de l'accomplissement de ce mariage. Il écrit ainsi pour flatter en même temps la mémoire d'Élisabeth et le père du roi Jacques. Nous savons malheureusement qu'elle en était furieuse, qu'elle a excité à la révolte les nobles protestants d'Écosse et envoyé à la Tour de Londres la mère de Darnley. D'autre part, il prétend que Murray, après sa fuite, avait été bien reçu par Élisabeth, nouvelle contre-vérité. Personne ne saurait se faire, d'après Camden, une idée un peu exacte de la politique tortueuse et astucieuse d'Élisabeth.

Sous la date de 1567, Camden commence (p. 110) une longue

1. Thuanus (éd. citée), vol. Ier, p. 45 s.

2. Seulement Camden raconte sous le millésime de 1562 ce qui n'est arrivé qu'en 1563; *Cal. of St. P.*, l. c., 1563, n° 1162.

3. Le contraire est déjà prouvé par les *Mémoires de Castelnau de Mauvissière*, l. V, ch. XVII; Mauvissière, on le sait, a négocié ces affaires en qualité d'ambassadeur français, tant à Londres qu'à Édimbourg.

digression sur les affaires d'Écosse, depuis le mariage de la reine avec le Dauphin François, en 1558. Il annonce lui-même qu'il va écrire en opposition avec les calomnies de George Buchanan, d'après des sources supprimées alors par amour de Murray et par haine de Marie, afin que *audiatur et altera pars.* Il nous fait supposer que le roi Jacques s'est intéressé directement à cette réfutation de Buchanan, à laquelle notre auteur attribue un caractère quasi officiel. Mais nos espérances sont bien déçues, quand nous nous apercevons que ces « sources contemporaines » ne sont que les pamphlets des partisans de Marie, écrits qui ne méritent pas plus de crédit que le livre de Buchanan, ne contenant presque pas de faits, mais seulement de vagues accusations. Ce sont d'abord les écrits de Lesley, évêque de Ross; ensuite un livre publié en France, en 1572, pour réfuter Buchanan : *L'innocence de la très illustre, très chaste et très débonnaire princesse, Madame Marie, royne d'Écosse, où sont amplement réfutées les calomnies faulces et impositions iniques... touchant la mort du seigneur d'Arley son époux que autres crimes dont elle est faulcement accusée*[1]. Enfin, Camden s'est servi d'un ouvrage de Blackwood, publié en 1587, et qui eut plusieurs éditions consécutives : *Martyre de Marie Stuart*[2]. Blackwood était un Écossais qui avait suivi Marie en France et qui, sur la recommandation de cette princesse, devint juge au présidial de Poitiers et professeur à l'Université de cette ville. Partisan fort passionné de sa reine, il était ennemi mortel d'Élisabeth, sur laquelle, ainsi que sur sa mère Anne Boleyn, il profère les plus sottes calomnies. Il a eu cependant d'utiles renseignements, qui lui avaient été communiqués sans doute par le ministre d'Écosse à Paris, l'archevêque de Glasgow, dont il était l'ami intime. Camden lui emprunte (ch. xv, p. 256, de Bl.) l'histoire de la condamnation des écrits de G. Buchanan par le parlement d'Écosse, le récit (ch. iv, p. 197, de Bl.) des tentatives faites par Murray auprès de Marie pour qu'elle désignât, dans le cas où elle

1. Réimprimé dans Jebb, *De vita et rebus gestis Mariae*, t. Ier (Londres, 1725), p. 423 ss. Toute la disposition de ce pamphlet est identiquement la même que celle de notre digression de Camden. Il commence également par l'an 1558 et par le désir attribué à Murray d'abandonner la cléricature et de s'élever aux hautes dignités séculières; lui aussi impute au bâtard tous les malheurs de l'Écosse.

2. Jebb, t. II, p. 181 ss.

ne laisserait pas d'héritiers directs, quatre hommes de la famille des Stuarts comme aptes à succéder, sans égard pour la légitimité de la naissance ; dans l'intention bien claire de s'attribuer à lui-même le droit principal en sa qualité de fils de roi. En général, tout comme ces trois pamphlets, Camden élève contre Murray des accusations très graves et en grande partie calomnieuses. Ce qui est vrai, cependant, c'est que Morton, ami de Murray, a excité Darnley à faire assassiner Riccio (p. 113) ; ce renseignement est confirmé par de nombreux témoignages, entre autres par celui de Melvil. Avec raison, Murray est nommé l'auteur principal du meurtre (p. 115) ; c'est lui qui a recommandé les assassins exilés au comte de Bedford, fait amplement prouvé par sa correspondance même[1].

Quoique très favorable à Marie, Camden ne laisse pas de mentionner la froideur montrée par elle à son époux dès le printemps 1566 et sa faveur pour Bothwell. L'histoire de la conspiration de Craigmillar contre la vie de Darnley est rédigée d'après la fameuse protestation des comtes Huntly et Argyll que nous mentionnerons plus tard. Si ces faits sont entièrement exacts, ses appréciations sur les intentions de Bothwell d'une part, de Murray et de ses amis de l'autre et enfin sur la conduite de la reine sont dictées par sa partialité évidente pour Marie Stuart. Son assertion erronée que Morton avait défendu Bothwell devant le jury est évidemment empruntée à Lesley. L'acte signé au *Souper d'Ainslie* a été vu par notre auteur. Encore une fois il fait jouer à Marie un rôle purement passif dans l'histoire de son mariage avec Bothwell. Il en impute toute la faute à Murray et aux nobles protestants. Mais son récit porte évidemment le cachet d'une grande partialité. Il ne dit pas que Bothwell avait forcé les nobles à signer l'acte du *Souper d'Ainslie*. Il passe entièrement sous silence l'enlèvement de la reine par Bothwell. Enfin, une confusion extrême, surtout au point de vue chronologique, règne dans toute cette partie de la narration.

Les dépêches authentiques de Throckmorton lui ont servi, au contraire, pour le récit de l'ambassade de ce diplomate en Écosse, en été 1567, et du traitement que Murray fit subir à sa sœur à Lochleven. Les dépositions des meurtriers de Darnley ne sont présentées par Camden (p. 121) que sous un jour factice. En men-

1. *Cal. of St. P.*, l. c., 1566-1568, nos 225, 230, 231.

tionnant, entre autres, les derniers aveux de Morton, il dit avec raison que ce noble avait demandé à Bothwell l'assentiment écrit de la reine à l'assassinat du roi ; mais c'est par une pure invention qu'il ajoute que Bothwell lui avait répondu que le crime devait se faire sans que Marie en sût rien. Les véritables circonstances ont été rétablies par nous (*Rev. hist.*, XXXVI, p. 56).

Après avoir terminé la digression, Camden reprend le fil de sa narration. A l'occasion des conférences de York, il commet une double erreur. En premier lieu, il les fait commencer le 7 octobre, au lieu du 4. Ensuite, ce qui est beaucoup plus grave, il met dans la bouche de Lethington l'exhortation de ne pas abaisser Marie par des accusations déshonorantes, tandis que c'est Norfolk qui l'a adressée à Lethington, fait que nous apprenons par les mémoires de Melvil qui avait été présent à York. Abstraction faite de ces fautes dues à la légèreté de l'écrivain, les procédés de la conférence sont bien rendus sur la foi des actes officiels, en partie même littéralement[1]. Il est vrai que Camden ne connaît pas ce qui s'y est passé derrière les coulisses : les négociations de Norfolk avec Lethington et Murray et la production officieuse des *Lettres de la cassette*. J'ignore d'où il a pris l'indication (p. 143) que Lethington aurait avoué qu'il avait déjà imité plusieurs fois l'écriture de Marie. Dans tous les cas, cette assertion est bien invraisemblable et doublement suspecte chez un partisan décidé des Stuarts, tel que Camden.

Il ne parle que fort brièvement des conférences de Westminster, en flétrissant l'imposture des prétendus documents que Murray y a produits[2]. « Élisabeth, dit-il, ne leur a accordé aucune confiance, bien qu'excitée par sa jalousie féminine ; il lui suffisait que de ces accusations un opprobre éternel s'attachât à la reine d'Écosse. » L'on a douté à tort de l'exactitude de cette allégation. Élisabeth, tout comme Cecil et la comtesse de Lennox, a exprimé ses doutes sur l'authenticité des prétendus documents produits à Westminster par Murray (voir notre premier article, p. 253 s.).

Voici donc le résumé de nos observations sur les *Annales* de Camden : on ne peut les croire que là où ils donnent des extraits

1. Cf. Goodall, *Append.*, p. 160 ss.

2. C'est par erreur que parmi ces documents il énumère aussi la *Detectio* de Buchanan, qui n'a été écrite qu'en 1571. Probablement Camden la confond avec le prétendu *Journal de Murray*, rédigé lui aussi par Buchanan.

de documents[1]. Le jugement de notre auteur est trop influencé par sa tendance à cacher les défauts d'Élisabeth et avant tout à justifier en tout Darnley et Marie, parents de son souverain Jacques Ier. Il s'est abstenu, cependant, de falsifications grossières et de mensonges manifestes, tels que Buchanan en a tant commis dans l'intérêt de la partie adverse.

Quant aux événements qui ont amené le meurtre de Darnley, Camden n'apporte rien de nouveau qui soit en même temps bien authentique; sauf en un point : il est très important que lui, partisan déclaré de Marie, corrobore la donnée de Melvil concernant la haute faveur dont Bothwell jouissait déjà auprès d'elle depuis l'été 1566. Ensuite nous trouvons dans les *Annales* une nouvelle confirmation du fait qu'Élisabeth ait refusé de croire à l'authenticité des documents produits par Murray contre sa sœur. Enfin, le caractère de Murray apparaît sous un jour bien défavorable, et ceci, du moins en partie, sur la foi d'actes indubitables.

6. *Claude Nau.*

Le Français Claude Nau fut recommandé à Marie comme secrétaire par les Guises, en 1575. Accepté par elle, il la servit fidèlement pendant onze ans, jusqu'à son arrestation, en 1586, comme complice de la conjuration de Babington. Il s'est sauvé, ce semble, de la mort en faisant des aveux complets, qui lui ont été imputés à trahison par la reine d'Écosse et ses amis. Cependant il réussit à se justifier plus tard devant le duc Henri de Guise. Il entra enfin dans l'administration des finances françaises et vivait encore sous Henri IV.

Du vivant de Marie, il a composé, en langue française, des mémoires sur la reine, dont le manuscrit conservé au *British Museum* a été publié dernièrement, pour la première fois, par le jésuite Joseph Stevenson[2]. L'ouvrage tel que nous le possédons n'a pas été achevé par l'auteur; malheureusement le manuscrit n'est pas même complet. Il commence au milieu d'une phrase, dans une scène qui se joue entre les assassins, immédiatement

1. M. Oncken accorde trop d'importance à ces annales.

2. Cf. *Nau's History of Mary Stewart*, edit. by Jos. Stevenson (Édimb., 1883). Le Père Stevenson a mis hors de doute que le manuscrit anonyme provient réellement de Nau.

après le meurtre de Riccio. Stevenson croit (p. LVI ss.) que la fin du manuscrit est également perdue et que Nau avait conduit son travail jusqu'au moment de sa séparation involontaire d'avec la reine, en 1586. Il suffit de jeter un regard sur la dernière partie du manuscrit (p. 293 ss.) pour nous convaincre du contraire. Le récit détaillé et cohérent ne va que jusqu'au combat de Langside (1568). Le reste consiste d'abord en notes destinées évidemment à servir de jalons pour la rédaction ultérieure; puis en quelques alinéas plus explicites, mais ne contenant pas toujours des phrases complètes et achevées; enfin en quelques notes absolument isolées, telles que : « les lettres se pourront icy insérer, » sans que les lettres s'y trouvassent en effet. Les remarques isolées se rapportent à l'époque qui suivit immédiatement l'exécution de Norfolk (juin 1572). Il est évident que Nau n'est pas arrivé jusqu'à la fin de son travail. Plusieurs documents dont le titre seul est donné font défaut au beau milieu de la narration; le style de celle-ci est très inégal; il y a des corrections innombrables : tout cela prouve que nous avons devant nous une ébauche qui n'a pas encore été définitivement rédigée. L'on a trouvé, en outre, des notes pour une histoire du gouvernement de Marie (p. 300 ss.), ainsi que pour une histoire d'Écosse pendant sa minorité (p. 308 ss.). Dans ces conditions nous ne pouvons guère qu'accepter l'opinion de M. Cardauns, à savoir que les œuvres historiques de Nau ont été confisquées en 1586 avec ses autres papiers avant d'avoir reçu soit l'extension à laquelle elles étaient destinées, soit leur forme définitive. C'est dans une de ses dissertations savantes, sagaces et toujours instructives que le Dr Cardauns a traité les mémoires de Nau[1]. Il y montre que Nau raconte d'abord de la façon la plus détaillée les trois jours qui suivirent le meurtre de Riccio pour passer fort rapidement sur les onze mois qui menaient à la catastrophe de Darnley. Quelques épisodes sont traités avec plus de détails, comme entre autres la maladie de Marie à Jedburgh. Mais pas un mot sur toutes les controverses qui déjà alors étaient ouvertes. Quant aux auteurs et à la cause du crime de Kirk-of-Field, Nau parle brièvement de ce meurtre, de l'enlèvement de Marie et de son mariage avec Bothwell, plus explicitement des agissements de la noblesse en faveur de cette union, de l'emprisonnement de la reine à Carberry-Hill et de ce

1. *Historisches Jahrbuch der Gœrresgesellschaft*, 1884, p. 133 ss.

qui lui est arrivé les jours suivants : surtout le récit de son long entretien avec Lethington est fort intéressant. Toute la seconde moitié de l'opuscule est remplie de la description de sa captivité à Lochleven et de sa fuite (mai 1568)[1]. M. Cardauns remarque judicieusement : « Ici la narration reprend son caractère vif et attrayant et le riche détail qui en distingue la première partie. » Nau termine par l'historique du combat de Langside et, comme nous l'avons dit, par des notes isolées.

Puisque Nau mentionne déjà (p. 254) la mort de Bothwell, son travail doit avoir été écrit entre 1578 et 1586. Je dois même ajouter que, probablement, ce travail ne peut avoir été rédigé que pendant les années 1584 à 1586, attendu qu'il n'était pas encore achevé au moment de la confiscation des papiers de son auteur.

Nau n'a assisté personnellement à aucun des événements qu'il décrit. Mais il a pu se servir en premier lieu des communications orales de Marie et de son entourage et en second lieu de la correspondance de la reine qu'il reproduit souvent mot à mot. Il va de soi qu'il est influencé partout par les vues et les souhaits de sa princesse. Il a également mis à profit des documents que sa position officielle auprès de la reine lui a fait parvenir : des instructions de Marie, son manifeste adressé aux princes d'Europe en juin 1568, etc. M. Cardauns en a cité des exemples dont on pourrait facilement augmenter le nombre. Le plus grand mérite du travail consciencieux de M. Cardauns est d'avoir démontré que Nau a copié, en outre, d'une manière plus ou moins littérale, de nombreux passages des *Chronicles of Scotland* de Holinshed; les deux traités fragmentaires de Nau (p. 300-319) sont presque entièrement empruntés à cet auteur. — Voilà les résultats des considérations critiques de M. Cardauns.

Je me permettrai quelques observations supplémentaires. Un examen attentif de la première partie, relatant les événements qui ont suivi la mort de Riccio, nous montre que, au fond, elle n'est qu'une espèce de roman, composé en majeure partie d'après des matériaux parfaitement connus. Comment l'auteur aurait-il pu savoir, vingt ans après les événements auxquels

1. A cette occasion, je voudrais relever une contradiction, peu importante sans doute, entre le récit de Nau et une lettre de Marie à son ancienne belle-mère, Catherine de Médicis, du 1er mai 1568. Elle y dit (Labanoff, t. II, p. 69) : « Les *filles* de mon geôlier couchent avec moi ; » dans Nau, p. 283 : « La fille et la nièce du laird couchaient ordinairement avec Sa Majesté. »

il était resté absolument étranger, le contenu exact des conversations des personnages marquants, surtout des conspirateurs entre eux, auxquelles Marie elle-même n'avait pas été présente? Il n'en a connu aucun témoin. On peut voir encore distinctement que le récit est composé de différentes parties; car la confusion est grande. Nau raconte à trois reprises (p. 217) ce que le roi a fait pendant la nuit qui suivait le meurtre : « Le Roy la nuict monta vers la chambre de Sa Majesté... Il ne lui fust permis d'entrer jusques au lendemain matin... » Alors il parle du lendemain pour revenir encore à la première nuit : « Le Roy passa ceste nuict en grande perplexité. » Le dimanche matin Marie le laisse entrer, et il se montre tout de suite plein de repentir, en faisant à sa femme des aveux complets. Cela ne peut pas être vrai, car le dimanche matin il dissout encore le Parlement convoqué par la reine et écrit de sa propre main au prévôt d'Édimbourg pour lui mander de veiller à la sécurité de la ville et de n'en laisser sortir aucun catholique. D'après les indications de Marie même[1], Darnley ne s'est pas repenti de sa propre initiative, et ce sont les exhortations de sa femme qui l'ont convaincu de sa folie et de sa culpabilité.

Ce n'est point d'ailleurs l'unique erreur que l'on rencontre dans cette narration prolixe et anecdotique. Nau emprunte à Holinshed le fait (p. 216) que Murray serait déjà rentré à Édimbourg le jour du meurtre de Riccio (9 mars), avec l'addition particulière à notre auteur que le comte et ses compagnons se seraient tenus cachés pendant la nuit du 9 au 10. Tout cela est faux. D'après des dépêches adressées par Bedford à Cecil, Murray n'entre en Écosse que le 10 et arrive à Édimbourg le soir du même jour[2]. Nau se trompe donc de nouveau (p. 217) en mettant l'entrevue de Murray avec la reine au matin du 10. Enfin cette entrevue est décrite d'une façon absolument fausse. Selon lui, Marie se serait comportée envers son frère en reine offensée et l'aurait repoussé avec aigreur. Melvil, au contraire, témoin oculaire,

1. Labanoff, t. Ier, p. 347.

2. *Cal. of St. P.*, l. c., 1566-1568, nos 182, 185. Ellis, t. II, p. 213. De même, Marie écrit à l'archev. de Glasgow, le 2 avril, que Murray est arrivé à Édimbourg le dimanche 10 mars, au soir, et qu'il s'est rendu chez elle de suite (Labanoff, t. I, p. 347). M. Cardauns se trompe, par conséquent, en approuvant la donnée de Holinshed et conséquemment celle de Nau (*Sturz der Marie Stuart*, p. 17, note 2).

rapporte qu'elle embrassa Murray et lui dit : « Si vous aviez été là, vous n'auriez pas permis que l'on me maltraitât ainsi ; » ce qui attendrit Murray[1]. Marie narre la scène d'une manière semblable à l'archevêque de Glasgow[2]. Il n'est pas moins faux que les conjurés se soient réunis chez la reine le lundi 11, de grand matin. En réalité, Darnley a passé seul avec sa femme la matinée du lundi et il ne lui a amené les lords Murray, Morton et Ruthven qu'entre quatre et cinq heures de l'après-midi[3].

Nau raconte, en outre (p. 228), qu'à Dunbar la reine fut rejointe par les lords Bothwell, Huntly, Fleming, Seton et Livingstone, et il attribue un rôle prépondérant surtout à Fleming qui aurait fait à Darnley des reproches amers sur sa conduite envers la souveraine et ses partisans. Mais quel est notre étonnement en découvrant, dans une lettre écrite par la reine même quelques semaines après ces événements, que ni Fleming, ni Seton, ni Livingstone ne sont mentionnés parmi les lords présents à Dunbar, mais bien les comtes Marshal, Athol, l'évêque Caithness de Saint-André, les lords Hume, Yester, Sempil, tous passés sous silence par Nau[4] ! Livingstone, Hume et Fleming arrivent près de la reine seulement à son retour aux portes mêmes d'Édimbourg[5]. La scène narrée par Nau ne peut donc pas avoir eu lieu à Dunbar et elle n'est qu'une expression de la haine contre Darnley, sentiment qui se montre partout très fortement chez Nau, comme nous le verrons encore.

Après de telles erreurs, quel crédit accorder à tous les discours diffus que Nau nous communique ? Ce sont évidemment des produits de l'imagination de notre auteur, fondés peut-être sur quelques vagues indications de la reine.

La même confusion et les mêmes redites, résultats d'une composition hâtive d'après différentes sources et notes, se retrouvent souvent chez Nau. Page 234, en haut, il revient sur le pardon

1. *Memoirs*, p. 65.

2. Dans sa lettre citée page précédente, note 2.

3. Récit fait par Morton et Ruthven à Cecil, le 31 mars 1566 ; Keith, t. III, p. 276 ss.

4. Labanoff, t. I, p. 348. Il est vrai que Marie, après avoir énuméré les lords, ajoute « et d'autres, » mais ce sont évidemment des gens de peu d'importance et non des hommes éminents tels que surtout Fleming, un de ses partisans les plus en vue, et qu'elle aurait certainement nommé s'il eût joué le rôle que Nau lui attribue.

5. Holinshed, *Historie of Scotland* (éd. de 1587), p. 383 A.

accordé à Murray et ses amis, mentionné déjà p. 232. Le voyage de Murray en France est placé immédiatement après le meurtre de Darnley (p. 244), tandis qu'en réalité il n'eut lieu que deux mois plus tard, en avril 1567. Page 244, second alinéa, Nau affirme que les lords avaient voulu amener la perte de Marie par son mariage avec Bothwell; mais, p. 247, dernier alinéa, nous apprenons que les nobles n'ont ourdi des intrigues hostiles qu'après le mariage et exclusivement contre Bothwell, à cause de quelques inimitiés secrètes qui se découvrirent alors.

Et puis de nouvelles erreurs. Nau affirme, p. 231, vers la fin, que Darnley s'était opposé à l'amnistie pour Murray et ses partisans, mais que le laird de Trakward [Traquair] avait persuadé la reine d'y consentir. Or nous apprenons par Melvil, qui avait assisté à tous ces événements, que le roi s'attribuait sérieusement une bonne part dans le pardon accordé à Murray (*Mémoires*, p. 66). L'erreur précisément contraire est commise pour la question de l'amnistie pour Ruthven, Lindsay et George Douglas (Nau, p. 232, et Melvil, *Mémoires,* l. c.). D'autres fautes se trouvent dans le court récit du meurtre de Darnley (p. 243). Ainsi Nau raconte que l'acte de la conspiration avait été dressé par Alexandre Hay, secrétaire du Conseil privé, et signé par Murray, Huntly, Morton, Bothwell, Lethington, James Balfour et d'autres. Or, Morton était alors en Angleterre, il ne pouvait donc pas signer à Craigmillar; et ensuite nous savons par de nombreux témoignages indubitablement authentiques (cf. *Rev. hist.,* XXXVI, p. 40, 49, 55), et provenant de gens qui avaient eu sous les yeux le fameux *bond*, qu'il fut rédigé par sir Jacques Balfour et signé par lui, Huntly, Argyll, Lethington et Bothwell, et par nul autre.

La scène d'une députation de la noblesse qui aurait verbalement recommandé à Marie le mariage avec Bothwell est entièrement controuvée par Nau (p. 245[1]). La reine dit expressément dans son instruction détaillée de mai 1567, adressée à l'évêque de Dumblane, qui avait à exposer à la cour de France ses motifs pour épouser Bothwell : que celui-ci alors lui avait montré pour la première fois, à son grand étonnement, la pétition signée lors du *Souper d'Ainslie*[2]. Dans l'instruction donnée à Robert Melvil et destinée à être soumise au cabinet de Westminster, elle ne

1. C'est à tort que M. Cardauns, *Hist. Jahrb.*, l. c., p. 135, la croit véritable.
2. Labanoff, t. II, p. 31 ss.

parle que de pétitions écrites de la noblesse et nullement de remontrances orales[1]. Puisqu'ici elle essaie d'excuser son mariage par tous les moyens possibles, elle aurait certes insisté sur la pression directe exercée sur elle par les lords, si un tel fait s'était produit.

Pour faire croire que la reine était tombée sans défense entre les mains de Bothwell, Nau affirme (p. 247) que le 28 avril 1567 elle n'avait eu auprès d'elle que Huntly, « alors partisan intime de Bothwell. » Cependant nous savons pertinemment que Lethington et Melvil l'accompagnaient également (Correspondance de Leth., et Melvil's *Memoirs,* p. 80). A la même page, Nau prétend que tout le peuple et les chefs de la noblesse avaient assisté aux noces. Or, il est notoire que la cérémonie dut être célébrée déjà à quatre heures du matin, pour éviter des démonstrations hostiles de la part de la population d'Édimbourg ; et que seuls trois comtes et cinq lords y assistèrent.

Ce que Nau raconte de l'accueil fait à la reine par les troupes des révoltés au camp de Carberry Hill n'est pas moins faux (p. 258) : les soldats, joyeux de revoir leur reine, l'auraient reçue avec de grands applaudissements. Tous les témoins oculaires disent absolument le contraire. La date de l'arrestation de la reine n'est pas le 20 juin, comme dit Nau, mais le 15. Le couronnement de Jacques VI n'eut pas lieu non plus le 19 juillet (p. 267), mais le 29.

Fausse également est l'assertion (p. 273) que Murray, lors de sa visite à Lochleven, avait repoussé la demande de sa sœur d'y rester encore un peu et de traiter avec elle de ses affaires, et refusé toute conversation particulière. La vérité est que le lendemain de son arrivée Murray eut encore une longue conversation assez amicale avec la reine[2].

Le récit de la fuite de la reine de Lochleven est fort détaillé et repose évidemment sur les communications de Marie et de ses femmes (p. 279 ss.), et pourtant il omet de parler de sa première tentative de fuite[3]. Est-ce que Marie avait honte de son déguisement en blanchisseuse et de la façon ridicule dont cette tentative

1. *Ibid.*, p. 46. Cf. également son manifeste aux princes d'Europe, juin 1568; Teulet, *Lettres,* p. 276, et en traduction italienne, Labanoff, t. VII, p. 317.

2. Lettre de Throckmorton à Élisabeth, 28 août 1567; Keith, t. II, p. 737.

3. Lettre de Drury à Cecil, 3 avril 1568; Keith, t. II, p. 790 ss. L'ambassadeur d'Espagne à Londres avait également entendu parler de ce premier essai de fuite mal réussi; Gauthier, t. II, p. 156.

avait avorté? On aurait dû la mentionner pourtant, pour expliquer le bannissement de George Douglas.

Deux tendances dominent la narration entière de Nau : la haine contre Murray et la haine contre Darnley. *Si quelque chose peut prouver que Marie a consenti tacitement, du moins, au meurtre de son époux, c'est la haine profonde qu'elle lui a portée encore vingt ans après son décès.*

D'abord, quant à Murray, on lui impute les desseins les plus noirs (p. 218, 244, 262, etc.). A Lochleven, il aurait été d'une dureté absolument inutile envers sa malheureuse sœur. Il n'est jamais nommé sans essuyer une bordée d'injures. Tout cela est évidemment écrit sous l'influence de la même princesse qui, après l'assassinat de Murray, en 1570, salua joyeusement ce crime et l'approuva hautement en annonçant qu'elle accordait au meurtrier une pension sur sa cassette personnelle[1].

Les accusations élevées contre le bâtard sont justifiées en grande partie, mais les reproches que Nau, sous l'impulsion de son illustre patronne, énonce contre Darnley sont fort exagérées. Il aurait aimé son père mieux qu'elle (p. 222). Lors de la fuite à Dunbar, deux jours après le meurtre de Riccio, il aurait montré, à différentes reprises, une lâcheté méprisable. Lorsque la reine, alors dans un état de grossesse avancée, le prie instamment de se hâter moins, parce qu'elle préférait s'exposer à tous les dangers que perdre leur enfant commun, Darnley répond avec une infâme grossièreté : « En avant, tudieu, en avant; si celui-ci périt, nous en ferons d'autres! » A la fin, il abandonne la reine fatiguée et prise de douleurs, et il galope seul pour sauver sa propre personne. Il faut lire ce récit dans Nau même pour sentir toute l'intention haineuse qui a dicté ici chaque mot. Je n'y crois absolument pas : les contemporains sont unanimes à dépeindre Darnley comme un fou et un débauché, mais nullement comme méchant; et tout ce que nous savons de ses conversations avec sa femme nous confirme dans cette manière de comprendre son caractère. — Nous avons déjà parlé des accusations controuvées que lord Fleming aurait formulées contre le roi à Dunbar (plus haut, p. 30). — Qu'alors Marie ne fût pas encore définitivement

1. Lettre de Marie à l'archevêque de Glasgow, 28 août 1571 ; Labanoff, t. III, p. 354. Dans le manifeste adressé aux princes d'Europe, Marie attribue également tous les malheurs à Murray.

brouillée avec son jeune époux, ce fait est prouvé d'ailleurs par la circonstance que, en attendant son accouchement avec beaucoup de crainte, elle confia précisément à Darnley la tutelle de l'enfant qui devait naître[1]. Nau aurait pu utiliser ce fait pour la défense de son héroïne, mais sa haine contre Darnley est tellement grande qu'il aime mieux se taire (p. 235).

Page 237, Nau appelle le roi « fort insolent. »

Page 239, Darnley est censé avoir répété ses vilaines paroles de la fuite à Dunbar. Le couple royal se trouve au château du laird de Traquair ; au souper, le roi demande à sa femme de l'accompagner le lendemain à la chasse. Elle lui dit à l'oreille qu'elle ne le désirait pas, croyant être grosse de nouveau. A quoi Darnley répond tout haut : « Eh bien, si celui-ci périt, nous ferons un autre. » On voit, ce sont exactement les mêmes paroles que plus haut ! Cette répétition littérale prouve déjà que les deux historiettes sont de pure invention. Mais ce n'est pas tout. Le laird blâme l'incartade du roi, en disant que cela n'était pas un discours de chrétien ; et Darnley de répondre : « Comment ? est-ce qu'on ne laisse pas travailler une jument, même lorsqu'elle est pleine ? » — Il serait superflu d'ajouter un mot à une telle allégation.

De qui Nau aurait-il pu tenir ces anecdotes intimes sinon de Marie ? *Je n'hésite pas à trouver que ces preuves d'une haine profondément enracinée dans le cœur de Marie contre le malheureux Darnley sont ce qui ressort de plus important du livre entier.*

Mais il contient aussi beaucoup d'autres choses instructives et intéressantes.

Page 235 ss., l'intrigue de Rokesby est racontée évidemment d'après les documents, d'une façon qui complète ce que nous en savons par la correspondance diplomatique et par les mémoires de Melvil (p. 68 ss.).

Page 242, Nau raconte que Darnley s'était logé à Kirk-of-Field, sur le conseil de sir Jacques Balfour et d'autres, contre le gré de la reine qui avait voulu le mener à Craigmillar. Il ne voulait pas habiter le château de Holyrood pour ne pas communiquer au prince sa maladie contagieuse. Ces indications sont indubitablement exactes, étant confirmées par les dépositions de Crawford (*Rev. hist.*, XXXVI, p. 47 s.) et de Nelson (cf. *Rev. hist.*,

1. Stevenson, p. cxvi, note 1.

XXXVI, p. 42). Mais si Nau ajoute que pendant sa maladie le roi ne voulait recevoir personne et qu'il avait porté toujours un masque de taffetas, — la première assertion est certes fausse, car Darnley a vu énormément de visiteurs à Kirk-of-Field, et la seconde au moins invraisemblable, aucun témoin oculaire ne mentionnant ce fait peu important en lui-même, mais qui les aurait de suite frappés.

Nous avons déjà parlé plus haut du passage intéressant qui concerne le valet Paris (Stevenson, p. 242). Puisque Marie ne connaissait pas plus que Nau la déposition de Paris, l'histoire telle qu'elle est racontée ici n'est point douteuse.

D'autre part, Nau avoue (p. 286) que de nombreuses signatures de l'acte du *Souper d'Ainslie* ont été extorquées par la peur d'une mort violente sur l'ordre de Bothwell.

Notre auteur donne pour la première fois l'explication du fait que Marie, en juin 1567, au lieu d'attendre à Dunbar l'arrivée de nouveaux renforts, est allée à la rencontre des rebelles vers Édimbourg (p. 250, en bas). Autres indications : Avant de se séparer pour toujours de la reine, Bothwell lui montre l'original du *bond* de Craigmillar avec les signatures (p. 254) ; Marie fait de vifs reproches à Morton, à Carberry-Hill, ce qui est confirmé par le rapport du capitaine D'Inch-Keith (Teulet, *Lettres*, p. 127).

La version que Marie donne de son entretien avec Lethington, dans la mémorable soirée du 15 juin 1567, serait très intéressante (p. 258 ss.), surtout par la comparaison avec la manière dont Lethington a présenté le même événement (Teulet, l. c., p. 129), — si cette version était digne de foi. Mais cette dispute enfantine, entièrement à côté de la question, que la reine est censée avoir eue alors avec Lethington, n'est évidemment que le produit de son imagination très irritée contre le secrétaire d'État. Elle se représentait sans doute que telle aurait dû être son explication avec ce gredin. Il y a une partie de l'entrevue véritable que nous connaissons exactement[1], celle que la reine cite elle-même dans sa réplique à l'exposé de Murray et de ses commissaires, et où elle chargea Lethington, avant qu'elle fût menée à Lochleven, d'avertir les lords qu'elle voulait démontrer son innocence devant

1. C'est à tort que M. Hosack la révoque en doute, t. Ier, p. 345 ss.

l'assemblée des états du royaume[1]. *Ce passage ne se trouve pas dans l'entretien diffus communiqué par Nau.*

La notice détaillée et évidemment véridique sur le pillage des effets et de la vaisselle de la reine et sur la cupidité que Murray a montrée à cette occasion (p. 261)[2] jette de nouveau une lumière fort défavorable sur le caractère du bâtard ; cette fâcheuse impression s'aggrave encore par la comparaison des paroles que, le 6 octobre 1568, Murray adresse à Élisabeth : qu'il pouvait hardiment assurer que ni lui ni qui que ce soit de ses amis ne s'était enrichi d'un cheveu avec ce qui appartenait à Marie[3]. — L'extrait d'une correspondance entre lui et sa sœur, en décembre 1567, n'est pas moins intéressant (p. 278 ss.) : la reine demande encore d'être entendue pour répondre devant le Parlement aux attaques violentes qu'on a élevées contre elle, mais Murray le lui refuse absolument.

Enfin, Nau nous éclaire sur un fait souvent contesté qui, sans doute, est plutôt curieux que d'une véritable importance historique. Nous apprenons par plusieurs témoignages[4] que Marie savait se trouver dans un état intéressant lors de son emprisonnement en juin 1567. Le prince de Labanoff a affirmé (t. II, p. 63), d'après Le Laboureur[5], que Marie aurait mis au monde, en février 1568, une fille, fruit de son union avec Bothwell ; que cette enfant aurait été emmenée en France et y serait devenue religieuse au couvent de Notre-Dame à Soissons. Il est déjà peu croyable en soi-même que nous n'ayons rien appris sur un tel événement par des sources contemporaines tant écossaises qu'anglaises. Nau en démontre définitivement l'inanité. Il raconte, en passant (p. 264) : lorsque les lords Ruthven et Lindsay visitèrent la reine à Lochleven, le 25 juillet 1567, ils la trouvèrent malade et alitée, parce qu'elle venait d'avoir une fausse couche de jumeaux qu'elle avait conçus de Bothwell.

1. Camden, p. 142. Goodall, *App.*, p. 163.

2. Elle est confirmée par la plainte que Marie profère dans sa lettre à Élisabeth du 1er mai 1568 : « Vous sçavez comme mon frère de Mura a tout ce que j'ay. Ceulx qui ont quelque chose sont convenu ne rien délivrer » (Labanoff, t. II, p. 67).

3. *Cal. of St. P.*, l. c., 1566-1568, n° 2585.

4. Entre autres dans une dépêche de Throckmorton, du 19 juillet 1567; Robertson, *Appendice*, n° XXII.

5. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 610.

Mais précisément sur les points principaux de notre question, sur les causes du meurtre de Darnley et les relations entre Marie et Bothwell, Nau ne nous apprend rien. Il glisse plutôt sur ces matières avec une étrange rapidité. Et pourtant il aurait pu ici, par le témoignage de la reine, réfuter d'innombrables calomnies, et résoudre nombre de questions litigieuses. Des éclaircissements concernant ces deux points auraient été beaucoup plus intéressants que le babillage féminin dont il nous régale souvent : sur la longue chevelure de Jacques VI à sa naissance (p. 236) ; sur le corbeau qui précédait constamment Darnley lors de son dernier voyage de Glasgow à Édimbourg (p. 242) ; sur la déclaration d'amour que le jeune lord Ruthven fit à la reine (p. 264), etc., etc. Nous avons insisté sur les quelques faits vraiment importants pour lesquels les mémoires de Nau sont notre source unique. Le point le plus instructif dans son livre entier est, comme nous l'avons dit, la preuve de la haine terrible et irréconciliable que Marie Stuart a portée à son époux, haine qui n'était pas encore diminuée vingt ans après la mort de cet infortuné. Ce courroux se montre dans la narration de Nau si violent, si mortel, que l'on est obligé de reconnaître que la catastrophe de Darnley n'a été en aucun cas désagréable à son épouse.

7. *Raphaël Holinshed.*

Nous savons peu de chose sur la biographie de Raphaël Holinshed. Il naquit à Bosley, dans le Cheshire, et semble être entré dans les rangs du clergé, après avoir terminé ses études universitaires. En rédigeant les *Chronicles of England, Ireland and Scotland*, publiées pour la première fois en 1577, il fut assisté par plusieurs érudits, ses amis, tels que Hooker, Harrison, chapelain de lord Cobham, les antiquaires Stowe et Boteville, etc. Il mourut entre 1580 et 1584. Après sa mort, ses ouvrages furent continués jusqu'à l'an 1586 et publiés pour la seconde fois en 1587. Ils étaient rédigés dans un esprit si indépendant que la reine Élisabeth y fit supprimer toute la partie de l'histoire d'Angleterre comprise entre les années 1491 et 1536 ; elle fut rétablie dans les éditions du XVIIIe et du XIXe siècle.

Il ne faut pas se laisser prévenir par le fait que l'on trouve l'histoire de Buchanan souvent citée dans cette chronique. Les passages empruntés au pamphlétaire y ont été interpolés par les

collaborateurs de Holinshed et peuvent être facilement éliminés. Ils se sont d'ailleurs gardés autant que possible d'imiter la partialité de Buchanan et ont adapté ses récits au ton général de la chronique qui cherche à être complètement équitable, tout en tombant dans la sécheresse et l'aridité. Il y a beaucoup de parties fort instructives : telles que l'histoire de la rébellion de 1565, bien qu'elle soit placée par erreur en 1563; la narration du meurtre de Riccio, attribué exclusivement aux amis de Murray avec la coopération du roi, dupé par eux ; Darnley ne s'en repent pas de sa propre initiative, mais est persuadé par sa femme de changer de conduite. Les événements qui suivaient sont décrits avec exactitude dans leurs lignes extérieures, mais sans connaissance des intrigues secrètes ni des négociations diplomatiques. Holinshed ne pourrait donc pas servir à établir un *argumentum ex silentio*. Lui aussi affirme que, lors de l'accouchement de la reine, seuls son époux et les comtes Argyll, Murray, Athol et Mar demeuraient avec elle au château, tandis que Bothwell, Huntly et les autres lords étaient obligés de rester en ville. Stowe nous indique le poids et la valeur du bassin d'or qu'Élisabeth envoya au baptême du prince Jacques (p. 384). Holinshed glisse malheureusement en quelques mots sur le meurtre de Darnley et sur le mariage de la reine d'Écosse avec Bothwell, avec une prudence peut-être exagérée (*I have not to deale in that matter!*). Les éditeurs ultérieurs comblent cette lacune par de longs extraits de l'histoire de Buchanan qui sont sans valeur pour nous. Il n'y a que peu de lignes sur la rébellion de 1567. Les éditeurs y ajoutent les vers d'Alexandre Seton sur l'ancienne grandeur de Marie Stuart. Holinshed continue en imprimant textuellement les actes de l'abdication de Marie et de la nomination de Murray comme régent. L'histoire de la délivrance de la reine à Lochleven est de nouveau copiée sur Buchanan.

La chronique de Holinshed n'a donc de l'intérêt que jusqu'au moment de la naissance de Jacques VI. Quant au reste, Holinshed le croyait trop dangereux pour oser s'en occuper.

8. *Jean Lesley, évêque de Ross.*

La vie de ce défenseur zélé et persistant du catholicisme et des droits et prétentions de Marie Stuart est trop connue pour que nous ayons besoin de la narrer ici de nouveau. Son principal

ouvrage littéraire, publié à Rome, en 1578, porte le titre : *De origine, moribus et rebus gestis Scotorum libri decem*, et contient la description géographique de l'Écosse, ainsi que l'histoire de ce royaume depuis le commencement jusqu'en 1562. Malheureusement, Lesley s'arrête à cette date, parce que, d'après ce qu'il dit lui-même, il ne voulait pas écrire l'histoire des révolutions des dernières années, pour ne pas être accusé de partialité en exposant les vertus et qualités de la reine et les crimes de ses adversaires, puisque ses propres relations avec la souveraine étaient de notoriété publique.

Le récit de Lesley est fort intéressant pour les négociations entre l'Écosse et Marie avant le retour de la reine dans sa patrie; ensuite pour l'histoire religieuse de l'Écosse. Sa narration porte le cachet de la modération. Il ne se déclare pas même partisan de l'opinion que Murray, de prime abord, ait eu l'intention de détrôner sa sœur pour s'emparer de la couronne, — accusation élevée souvent contre le bâtard, à qui on attribue cette pensée dès 1561, ce qui est tout à fait invraisemblable. Ce n'est que plus tard que l'évêque de Ross lui impute ce dessein ambitieux et criminel.

9. *Jacques-Auguste de Thou.*

Le célèbre historien de la seconde moitié du XVIe siècle a traité aussi, cela va de soi, les événements d'Écosse qui nous occupent ici. Il se montre fort hostile à Marie Stuart qu'il représente partout comme coupable. Les adversaires de cette princesse n'ont pas laissé de se réclamer de son témoignage. Cependant, un examen même superficiel des parties en question de son *Histoire de mon temps* convaincra tout le monde qu'elles ne possèdent aucune importance. De Thou fonde son histoire de la France, pendant son époque, sur les données les plus authentiques et la développe avec habileté et sagacité ; mais, quant aux événements étrangers, il est forcé de se servir, pour la majeure partie, d'auteurs qu'il n'est pas à même de contrôler. S'ils sont dignes de confiance, de Thou l'est également ; s'ils sont mal renseignés ou partiaux, de Thou ne l'est pas moins. Nous aurons donc à nous demander : Quels sont les écrivains sur lesquels il s'appuie pour décrire les événements d'Écosse, de 1561 à 1569 ?

M. Bekker y a répondu (p. 315) que de Thou a presque partout

copié littéralement l'histoire de Buchanan, et il le prouve par plusieurs citations parallèles. Buchanan a été, en effet, la source unique de de Thou pour la première édition de son grand ouvrage. Mais, dans l'édition définitive qu'il a remaniée peu de temps avant sa mort et qui a été publiée trois ans après cet événement (en 1620), il a interpolé de nombreux passages de Camden, sur le désir et les instances du roi Jacques Ier[1]. Pour les premières années du règne de Marie, il cite encore par-ci par-là l'évêque de Ross.

Nous avons soigneusement compulsé toutes les parties de l'*Histoire de mon temps* qui s'occupent du règne de Marie Stuart (livres XXIV, XXXVI, XXXVII, XL, XLIII) : nous n'y avons découvert que trois passages qui n'appartiennent pas à l'un des trois auteurs que nous venons de citer. Le premier (livre XXXVII) explique au lecteur les raisons pour lesquelles Darnley est compté le cent septième roi d'Écosse. Le second passage (livre XL) énumère les parrains du prince Jacques. Le troisième est un peu plus important (même livre); de Thou y expose, d'après une source qui m'est inconnue, la légation mal réussie de l'évêque de Mondovi, en 1566. Comme ce prélat séjournait à cette occasion presque continuellement en France, de Thou aura fait ici usage d'indications que des compatriotes lui auront fait parvenir.

Abstraction faite de ces quelques données, le récit tout entier de notre auteur est emprunté aux trois historiens que nous avons nommés plus haut. Parmi eux, Lesley n'est employé que pour peu de lignes. Camden a été mis à profit sur une échelle beaucoup plus grande. Mais la masse de la narration de de Thou, les quatre cinquièmes sont tirés de l'*Histoire* de Buchanan ou même copiés presque mot à mot. A peine de Thou a-t-il intercalé quelques courtes observations. Les fragments que de Thou emprunte à ces écrivains sont compilés grossièrement et sans réflexion. Les indications les plus contradictoires sont cousues ensemble avec des explications fort insuffisantes : l'auteur n'essaie pas même de les mettre d'accord et suit aveuglément la source qu'il abrège ou copie pour le moment. Ici aucun acte public, aucune tradition personnelle n'a été à sa disposition. Quoiqu'il eût sous les yeux Camden pour contrôler Buchanan, il patauge

1. Voir la correspondance entre de Thou, Casaubon et Camden, dans l'édition de Thuanus, Londres, 1733, p. 44 ss.

sans souci dans la confusion chronologique de l'auteur écossais. Et il ajoute nombre de fautes, non pas seulement chronologiques, mais aussi relatives aux personnes et aux événements[1]. De Thou montre d'ailleurs la tendance à être juste et équitable; il lui répugne de se salir de toute la boue que son guide Buchanan remue avec tant de complaisance lorsqu'il s'agit de Marie Stuart. Il cherche à affaiblir, d'autre part, le côté odieux du rôle d'Élisabeth. Mais ces tentatives louables ne suffisent pas pour donner une véritable valeur à l'histoire de Marie Stuart, telle que de Thou l'a racontée dans son grand ouvrage.

10. *Les pamphlets des partisans de Marie.*

Nous en avons déjà mentionné deux des plus importants (p. 23) : *l'Innocence de Marie*, publié en France sans nom d'auteur, en 1572[2]; et le *Martyre de Marie*, par Blackwood, en 1587[3]. Nommons en troisième lieu le *Treatice concerning the honour of Mary Queen of Scots*[4], imprimé sous un pseudonyme en 1569, mais appartenant à Jean Lesley, évêque de Ross, de qui nous avons déjà parlé. L'on ne trouve guère de renseignements utiles dans ces pamphlets qui renferment plus d'affirmations téméraires que de données authentiques. Le seul fait que nous pourrions extraire du premier de ces livres se rapporte à l'attentat préparé par Murray et les siens contre Darnley et la reine même, en juillet 1565. Le fait comme tel est mis hors de doute par une dépêche adressée à Cecil par Randolph, ami intime de Murray, le 4 juillet 1565[5]. L'auteur anonyme nous raconte que le dessein a été découvert à la reine par le laird de Donhil. Bientôt après le comte de Rothes se repentit également d'avoir pris part au complot et demanda le pardon de la reine en lui dévoilant tout le crime. Cette

1. Ainsi, en confondant un homme avec une localité, il parle de Randolph, *comte de Berwick!* Il met l'assemblée de Stirling après l'élévation de Darnley au rang de duc. Il place le mariage de celui-ci avec Marie au 28 juin au lieu du 29 juillet. Lors du voyage fatal de Marie à Glasgow, elle aurait confié à Bothwell le gouvernement du royaume. A la place de Lethington, nous rencontrons Lindsay, etc., etc.

2. Réimprimée dans Jebb, t. I, p. 423 ss. Chalmers croit que l'auteur en est M. de Belforest (t. I, p. 330).

3. Jebb, t. II, p. 181 ss.

4. Entre autres dans Anderson, t. Ier.

5. Keith, p. 291.

indication est reproduite par Blackwood (p. 200). La dernière partie est fausse, sans doute, car nous voyons Rothes quelques mois après prendre les armes contre Marie, en compagnie de Murray, Argyll et d'autres. La première partie peut être exacte.

Dans l'exposition fort diffuse de Blackwood, il n'y a également qu'une seule indication qui nous intéresse, mais elle est de la plus haute importance ; d'autant plus qu'elle provient de l'archevêque de Glasgow qui, pendant vingt-huit ans, a représenté Marie à Paris et qu'elle a, par conséquent, un caractère authentique. On y lit (ch. VIII, p. 215) : « Le lendemain que ceste tragédie fut iouée, de grand matin arrive Robert Durie, archer de la garde du Roy tres chrestien, envoyé de la part de Monsieur de Glasco tout exprès par la voye de la poste, pour advertir Sa Majesté de quelque grande conspiration contre sa vie, de son fils, ou celle de son mary, ou de tous trois, et dont on lui avoit donné certain et asseuré advertissement de Marseille sans toutes fois luy pouvoir specifier les autheurs d'icelle, ny la personne de celuy contre qui elle estoit dressée. » Dans une note, l'auteur ajoute : « Ce courrier fut dépesché de Marseille où pour lors estoit le dit ambassadeur à la suite de la cour[1]. » *Nous trouvons ici une nouvelle preuve de la vaste étendue et des nombreuses ramifications de la conspiration contre la vie de Darnley.* Même à Marseille, elle n'était pas restée inconnue.

Chap. XVI, Blackwood donne encore trois lettres adressées par Marie à Élisabeth le 25 et le 26 avril et le 15 mai 1569.

Du *Treatice* de Lesley nous citerons un passage qui, en développant les motifs du mariage de Marie avec Bothwell, a une grande signification *négative* (Anderson, t. I, p. 27) : « Marie crai-

1. Cette donnée de Blackwood est confirmée par le fragment de la lettre de l'archevêque, du 27 janvier, dans Keith (éd. de la *Spottiswoode Society*), t. I, p. CIII ; et par une dépêche de sir Guill. Drury à Cecil, le 14 février 1547 (*Cal. of St. P.*, 1566-1568, n° 949), qui dit : « Le serviteur de l'évêque de Glasgow passa Berwick le 9 avec des lettres chiffrées de son maître, de l'ambassadeur d'Espagne en France et du cardinal de Lorraine pour Marie, afin de l'avertir que son époux serait tué sous peu. » Que l'on veuille remarquer l'exacte coïncidence des dates. Je ne saurais dire d'où Drury a acquis la connaissance du contenu de ces dépêches, ou si son indication n'a été qu'une supposition faite après coup. Enfin, Marie écrit elle-même à l'archevêque de Glasgow, le 11 févr. (Labanoff, t. II, p. 3), qu'elle avait reçu sa lettre du 27 *janvier* le matin même, par son serviteur Robert Dury, avec des avis qui en effet n'étaient que trop véritables. Elle s'exprime d'une manière analogue dans sa lettre, adressée au même, du 18 février (*ibid.*, p. 9).

gnait de nouvelles révoltes après l'assassinat de son secrétaire et de son époux. D'autre part, après l'acquittement de l'earl [Bothwell], elle ne fut avertie de nulle part, ni publiquement, ni en particulier, qu'il était coupable, en effet, de sorte qu'elle ne le soupçonna point. Ainsi elle céda à cette sorte de contrainte que des personnages rusés, trompeurs et rebelles, tels que Morton, Ruthven, Sempil, ainsi que les nécessités de la situation lui semblaient exercer sur elle. » L'on voit qu'il n'y a pas un mot ici du prétendu *enlèvement* de la reine au pont d'Almond, pas un mot de la violence que Bothwell lui aurait faite : et toutefois cela aurait été une justification bien meilleure et bien plus convaincante du honteux mariage de cette princesse avec le meurtrier de son époux que les arguments pénibles et insuffisants employés par l'évêque de Ross. Mais ce confident de Marie savait sans doute que le prétendu enlèvement s'était fait au su de la souveraine.

Les mêmes conclusions résultent d'une biographie anonyme de la reine d'Écosse, conservée au *British Museum* de Londres[1]. Elle a été rédigée immédiatement après 1611, et elle est assez bien renseignée, mais entièrement favorable à la mère du souverain qui régnait alors en Angleterre. Elle aussi attribue exclusivement le mariage de la reine avec Bothwell à la pression exercée par la noblesse, au désir de Marie de mettre un terme à sa position isolée et au souvenir de la fidélité que Bothwell lui avait toujours montrée, ainsi que des services qu'il lui avait rendus. Il n'y a pas trace d'une violence que Bothwell lui aurait faite.

Inutile de parler de la *Historia de lo sucedido en Escocia y Inglaterra en* 44 *años que biuio Maria Stuarda reyna de Escocia*, composée par Antonio de Herrera, historiographe officiel de Philippe II d'Espagne[2]. Ce livre n'est formé que d'extraits de Lesley, de Blackwood et des autres pamphlets que nous venons de mentionner.

11. *Annales ecclesiastici.*

L'on a voulu dernièrement attacher une très grande importance aux *Annales ecclesiastici* de Raynaldi, pour l'histoire de Marie Stuart. Mais dans la partie des *Annales*, qui est réellement écrite

1. Ms. *Cotton Libr. Caligula*, B. iv, p. 290 ss., surtout p. 312.
2. Jebb, t. II, p. 329 ss.

par Raynaldi et qui va jusqu'en 1565, il n'y a que quelques lettres échangées entre le pape et la reine, épîtres de cérémonie sans véritable valeur historique. Les *Annales* contiennent un récit développé des affaires d'Écosse seulement à partir de 1566. Mais alors ce n'est plus Raynaldi qui en est l'auteur : depuis cette date il a trouvé un continuateur d'une époque bien plus récente en Jacques Laderchi, prêtre de l'Oratoire, né à Faenza en 1678 et mort à Rome en 1738. Son travail ne fut terminé qu'en 1725 et imprimé en 1730. Ce qu'il contient d'important ce sont les documents qu'il a empruntés des archives du Vatican; et ils ne consistent, pour notre sujet, qu'en lettres papales adressées à Marie et en réponses de cette princesse. Le reste de son récit est fondé sur Camden, de Thou, les pamphlétaires du parti de Marie et enfin sur des auteurs italiens bien postérieurs aux événements; c'est dire qu'il n'a aucune importance historique. — Il est vrai que la *Biographie universelle* attribue encore à Raynaldi l'histoire des années 1566 à 1571. C'est ce qui a trompé probablement M. Forst, qui, dans un article de la *Historische Zeitschrift*, nouvelle série, vol. XX (1886), p. 133, a vivement recommandé les *Annales ecclesiastici* à l'attention des historiens de Marie Stuart. Mais les approbations ecclésiastiques contemporaines, imprimées en tête des *Annales* de 1566, attribuent expressément la continuation, dès cette année, à Laderchi; c'est sur son compte qu'elles mettent l'histoire du règne entier de Pie V dont le pontificat commence précisément en 1566 (voir ces approbations dans l'édition des *Annales* publiée par la congrégation de Saint-Paul, t. XXXV, [1880]). Il ne peut donc y avoir le moindre doute à cet égard. On sait que l'œuvre de Laderchi est fort loin d'égaler celle de Raynaldi, et à plus forte raison celle de Baronius.

Raynaldi parle de la correspondance entre Pie IV et Marie sous les années de 1561, n° 76; 1562, n°s 182, 183; 1564, n° 49; et 1565, n° 19[1]. Quant aux dissertations verbeuses de Laderchi sur l'histoire de la reine d'Écosse, il n'y a là que peu de données qui puissent réellement nous intéresser. Sous l'année 1566, n° 357, cet auteur affirme que Riccio avait plus de soixante-dix ans, lors de sa venue en Écosse, et qu'il était *vultu deformis*. La

1. J'ai caractérisé toute cette correspondance échangée entre les pontifes Pie IV et Pie V, d'une part, et Marie Stuart, de l'autre, dans un travail intitulé : *Marie Stuart et la ligue catholique universelle*, 1561 *à* 1567, et imprimé dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, décembre 1886.

première de ces assertions est en contradiction flagrante avec celle d'un témoin oculaire, agent toscan en Écosse, qui dit expressément qu'à cette date Riccio n'avait que vingt-huit ans[1]. La correspondance authentique entre Pie V et Marie[2] est continuée, pour 1566, aux n°s 366, 367, 368 à 373. Quant aux rapports ultérieurs entre Marie et Pie V, nous en parlerons, d'après les documents authentiques, lorsque nous analyserons la correspondance générale de la reine.

Les lettres publiées dans les *Annales* prouvent de nouveau les relations intimes qui existaient entre les papes et Marie Stuart et l'assistance matérielle que les pontifes lui ont accordée : en cela elles ont leur valeur. Mais ce que nous voudrions avant tout y trouver, des détails authentiques sur les desseins de la grande ligue catholique, nous le chercherions vainement. Cette lacune ne peut être fortuite. Les auteurs des *Annales*, qui ont pu fouiller les archives secrètes du Vatican, ne se souciaient évidemment point de prouver que les protestants d'Écosse et Élisabeth d'Angleterre avaient de bonnes raisons pour se montrer hostiles à Marie Stuart. S'ils n'avaient eu cette préoccupation, ils auraient dû nous communiquer du moins quelques-uns des documents relatifs à cette grave affaire et contenus sans doute aux archives du Vatican.

12. *Lord Herries.*

L'on cite également, en guise de source de l'histoire de Marie Stuart, les Mémoires de Lord Herries[3]. Malheureusement, l'authenticité de ces mémoires est plus que douteuse. Nous n'en possédons qu'un extrait fait à une époque très récente, comme le style et l'orthographe le prouvent à l'évidence. Le copiste avoue lui-même qu'il a considérablement abrégé son auteur et qu'il l'a traité avec beaucoup de liberté. D'ailleurs, cet auteur même n'est pas, ce semble, le cinquième lord Herries, partisan de Marie Stuart et mort en 1583, mais son arrière-petit-fils, le huitième

1. Labanoff, t. VII, p. 86 ss.

2. Voir page précédente, note 1. On peut comparer, pour la légation de l'évêque de Mondovi, Catena, *Vita et lettere di Pio V* (Rome, 1587), p. 112.

3. *Historical Memoirs of the reign of Mary Qu. of Scots and a portion of the reign of James VIth*, by lord Herries; edited for the Abbotsford Club by Rob. Pitcairn (Édimb , 1836, in-4°).

lord. Celui-ci prétend, en effet, s'être borné à continuer l'œuvre de son aïeul vers le milieu du XVIIe siècle ; mais il est plus vraisemblable qu'il l'a composée entièrement lui-même, en employant peut-être quelques notes et documents laissés par le contemporain de Marie. Il signe : Herries, 1656. Ce fait seul explique les graves erreurs que l'on rencontre dans le récit. Il allègue (p. 74) que, depuis le commencement de l'an 1566, la reine avait mis, dans les actes publics, son propre nom avant celui de son mari. Ceci n'est pas vrai, comme je m'en suis convaincu moi-même dans de nombreux documents de cette époque conservés tant au *Record Office* qu'au *British Museum* de Londres. Un contemporain haut placé, se trouvant souvent à la cour, n'aurait pas pu commettre une telle bévue. Les *Mémoires* racontent en outre (p. 81) que la reine n'était allée dans les *marches* méridionales qu'après la blessure de Bothwell, ce qui est faux. Page 88, Murray est nommé parmi les convives du *Souper d'Ainslie*, tandis que, le 19 avril, il était depuis presque quinze jours en route pour la France. On voit que ce sont là des erreurs dans lesquelles un témoin oculaire n'aurait pas pu tomber. Nous avons toutefois cité (cf. *Rev. hist.*, XXXIV, p. 236) les indications de lord Herries sur le contenu de la fameuse *cassette* comme une tradition qui s'était évidemment conservée dans la partie de la noblesse d'Écosse fidèle à la famille royale.

Récapitulons en quelques lignes les résultats principaux de notre examen des historiens contemporains, en tant qu'ils traitent de la tragédie de Darnley, Bothwell et Marie.

Déjà, depuis le commencement de l'an 1566 (Knox), la reine montre envers son mari une froideur manifeste. Il se laisse décider par son aigreur personnelle à conclure une ligue avec les chefs de la noblesse calviniste qui craint l'entrée de la reine dans la confédération catholique universelle et qui voit en Riccio l'instrument principal de ces desseins. Cette coalition amène le meurtre du Piémontais. Depuis la victoire que Marie remporte sur les meurtriers de Riccio, elle est entièrement brouillée avec Darnley qui a pris part à la conspiration sans une raison sérieuse (Holinshed), et qui s'est séparé des assassins, non pas de sa propre initiative, mais seulement sur les remontrances de la reine (*Lettres de Marie*, Holinshed). Ses tentatives de réconci-

liation sont repoussées par elle, de sorte que dans les premiers jours de l'an 1567, plein de désespoir, il se retire à Glasgow où il tombe malade (Melvil, Camden). Marie a conservé cette haine contre son époux bien longtemps après la mort de Darnley, jusqu'à la fin de sa propre existence (Nau). Bothwell devient le favori tout-puissant de la reine; il partage d'abord le pouvoir avec Murray, qui ne cesse d'intervenir au profit des lords exilés, mais à la fin il le possède tout seul (Melvil, Camden, Nau). La conspiration contre Darnley est préparée de longue main et a de larges ramifications (Blackwood, *Correspondance authentique*). Bothwell, Murray, Argyll, Huntly et Balfour se liguent contre lui à Craigmillar (Camden) et gagnent bientôt encore d'autres alliés. La reine n'a pas de part directe dans la catastrophe (Nau, qui confirme les dépositions de Paris). Bothwell, quoique désigné par l'opinion publique comme auteur et exécuteur principal du crime, devient, aussitôt après, souverain maître à la cour, y intimide tout le monde et y fait régner la terreur (Melvil) : ainsi, l'assentiment des lords au *bond* du *Souper d'Ainslie* leur a été extorqué en grande partie par les menaces de Bothwell (Melvil, Nau). Malgré les avis de ses amis fidèles, Marie ne fait rien pour se soustraire au mariage avec Bothwell (Lesley [Treatice] et *Biographie anonyme*), qui l'enlève probablement avec sa permission (Melvil). Leur union a d'abord un caractère fort orageux (Melvil, Drury, Du Croc), mais bientôt le couple se réconcilie entièrement (Drury). Marie aime Bothwell avec tendresse (Du Croc, etc.). Les lords protestants se lèvent contre Bothwell; cependant, à la rencontre de Carberry Hill, ils lui permettent de se sauver, lorsque la reine promet de se séparer de lui. Elle lui écrit toutefois une lettre d'amour (Melvil), refuse d'admettre le divorce et dit qu'elle préfère suivre Bothwell dans les conditions les plus modestes, menace enfin les lords avec colère (Du Croc, Drury, Throckmorton, témoignage de Marie même à York). Les lords décident alors, pour leur propre sûreté, de l'enfermer à Lochleven. Élisabeth n'a jamais cru à la culpabilité de Marie dans le meurtre de son époux (Camden).

L'examen critique des historiens contemporains n'a donné aucune preuve que Marie ait pris une part directe et active à la conjuration, ourdie contre son époux par les chefs de la noblesse, ou même qu'elle ait eu connaissance de ses détails. Mais, d'autre part, elle n'ignorait point les sentiments très hostiles des nobles à

l'égard de Darnley, et elle n'a rien fait ni pour le protéger ni pour le venger. Après Craigmillar, après Kirk-of-Field, comme auparavant, Bothwell est tout-puissant auprès d'elle. La même princesse qui a agi avec tant d'énergie et de succès contre les Hamilton, contre les Huntly, contre Murray et, dans une situation quasi désespérée, contre les meurtriers de Riccio, qui, encore en juin 1567, captive désarmée, invective ses vainqueurs en paroles amères et blessantes : cette même princesse ne fait rien pour punir Bothwell après le meurtre de Darnley ; elle le laisse tranquillement tramer ses desseins dont le but n'était plus un mystère pour personne; elle souffre qu'il écrase toute résistance par la terreur ; elle se soumet tranquillement à une union honteuse avec lui. Même l'évêque de Ross, ce fidèle défenseur de Marie, n'ose pas l'excuser par l'affirmation d'une violence directe exercée sur elle par Bothwell. Immédiatement après le mariage, la grossièreté et l'esprit de domination de Bothwell amènent quelques scènes violentes : mais peu importe, Marie reste dévouée à cet assassin et lui montre un amour sincère.

Il n'y a là rien qui contredise les conclusions que nous avons tirées des dépositions judiciaires. Voyons si ces faits sont conformes aux documents diplomatiques et autres.

Martin PHILIPPSON.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DES POÉSIES DE SAINTE RADÉGONDE

ATTRIBUÉES JUSQU'ICI A FORTUNAT.

Les auteurs divers qui se sont occupés des poésies de Fortunat ont fort disserté sur la part qu'y aurait eue sainte Radegonde. Tous s'accordent à dire que deux poèmes du recueil de Fortunat, *la Ruine de la Thuringe* et *Artachis*, où Radegonde parle en son propre nom, ne sont pas des œuvres qu'elle ait écrites, mais qu'elle les a inspirées à Fortunat. On a dit la même chose, mais avec plus de fondement, du poème sur *Galsuinthe,* où c'est Fortunat qui parle et non pas Radegonde. Les critiques auxquelles on s'est livré pour éclaircir le premier point ont donné lieu à des conjectures plus ou moins bizarres, et à une sorte de reconstitution fort originale, bien qu'à peu près toute de fantaisie, de la vraie tradition historique. D'éminents écrivains, qui n'avaient pas besoin de ce divertissement pour se faire connaître, ont donné l'exemple; d'autres de moindre mérite l'ont suivi. Il en est résulté une série de tableaux hybrides, dont quelques-uns jouissent encore d'une popularité distinguée, mais qui n'en tiennent pas moins du roman autant que de l'histoire. C'est même à cette ressemblance avec le roman d'imagination pure qu'ils doivent une bonne partie de la faveur dont le public persiste à les honorer, comme aussi c'est à l'espoir d'obtenir un égal succès que nous devons tant d'autres écrits du même genre et de moindre talent. Je me figure un Bayle portant la serpe dans ces bocages historiques d'une végétation si luxuriante; quel abatis !

Ni dans Fortunat, ni dans Baudonivie, ni dans Hildebert, trois biographes de sainte Radegonde, il n'est dit qu'elle ait contribué en quoi que ce soit aux poésies de Fortunat. Il n'y est pas non plus fait la moindre allusion à celles qu'elle composait elle-même. Ses biographes, n'ayant eu pour objet que d'écrire la vie d'une sainte, n'ont point dû parler d'un mérite qui leur semblait trop frivole pour être

mis en ligne de compte avec ceux qui confèrent la sainteté et qui la justifient. Il est très vrai pourtant que sainte Radegonde contribua aux poésies de Fortunat en ce sens que, pendant bien des années, le poète, comme il le dit lui-même quelque part[1], fit des vers *par son ordre*. D'où l'on peut admettre par voie de conséquence que Radegonde en indiquait, quelquefois au moins, les sujets, et usait d'un droit de critique sur la manière dont ils avaient été traités. Dans l'un et l'autre cas, elle était très compétente, car elle faisait elle-même des vers, et nous verrons tout à l'heure qu'elle s'y entendait. A cet égard nous avons le témoignage irrécusable de Fortunat. « Vous m'avez envoyé, lui écrit-il[2], de grands vers sur de petites tablettes : vous nous donnez de bons repas aux jours de fêtes; mais de vos mets, ceux dont je suis le plus friand, ce sont vos paroles. Vos petits vers sont tout à fait charmants; il n'en est pas un qui ne captive le cœur. » Remarquons d'ailleurs que Radegonde avait reçu une instruction très soignée et très étendue. Elle savait bien le latin; peut-être n'ignorait-elle pas le grec, car elle lisait les Pères qui ont écrit en cette langue, et ses biographes ne disent pas qu'elle les lût dans des traductions latines. Quoi de plus simple qu'elle ait appris à faire des vers latins? Si nous avions toutes les poésies de Fortunat, il nous en apprendrait sans doute davantage. Il reste acquis toutefois que sainte Radegonde était poète, et ce n'est pas sans grâce que Fortunat lui fait compliment de ses vers. Malgré cela, il paraît bien que les critiques n'ont point connu ce passage; personne du moins ne l'a allégué, quoique la pièce d'où je l'ai tiré soit découverte et publiée depuis un demi-siècle[3].

Cette ignorance d'un document qu'on avait sous la main justifie la remarque que j'ai déjà faite ailleurs, savoir que les historiens, qui ont écrit de Fortunat et de ses relations avec la royale recluse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, ont étudié très superficiellement ses poésies. Mais Fortunat n'est pas de ces poètes qu'on puisse lire diagonalement ou en sautant telle ou telle pièce; il faut le lire de suite et tout entier, en le disséquant, si j'ose parler ainsi, et en ne quittant le scalpel qu'au dernier vers. Sans quoi nombre de mots, de passages qui, pour être entendus, auraient besoin d'être éclaircis par d'autres, qu'un lecteur superficiel n'a point vus ou qu'il a dédaignés, sont et demeurent pour lui tout à fait inintelligibles.

1. Poésies mêlées de Fortunat, édition Didot. Append. XVI.
2. Append. XXXI.
3. Par Benj. Guérard, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, partie II, p. 75 et suiv.

Mais, avant d'aborder les poésies que je crois être l'œuvre personnelle de sainte Radegonde, il convient de parler d'un poème où Fortunat s'est très vraisemblablement inspiré d'elle, et qu'il a certainement écrit d'après les renseignements qu'il en a reçus. C'est le poème intitulé *Galsuinthe*[1].

Le poète raconte et déplore avec un grand appareil de sensibilité la destinée de Galsuinthe, fille d'Alhanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, et sœur aînée de Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie. Chilpéric l'avait fait demander en mariage à son père qui la lui avait accordée. Quand, pressée par les messagers de Chilpéric, la princesse dut partir, les incidents les plus dramatiques signalèrent ce départ et en retardèrent longtemps l'exécution. Goïsuinthe, mère de la fiancée, ne peut se détacher des étreintes de sa fille; elle apostrophe avec véhémence les envoyés du roi qui reviennent à la charge et lui marchandent la permission de retenir plus longtemps la future épouse de leur maître. Alors Goïsuinthe, s'adressant à sa fille, lui tient un discours entrecoupé de sanglots, et où le désespoir d'une mère, à qui l'on ravit sa fille, se mêle aux accents d'une tendresse impétueuse et presque farouche. Ce discours est bien long et peu fait pour calmer l'impatience des envoyés. Elle le termine enfin par ces mots : « Adieu, ma fille, sois heureuse, mais, je t'en conjure, prends garde à toi ! » Avertissement sinistre auquel l'événement ne tardera guère à donner raison.

La fille monte sur le char qui doit l'emporter, la mère y monte avec elle. On franchit la porte de Tolède, on arrive sur le pont. De là Galsuinthe, tournant ses regards vers la ville, l'interpelle en termes amers. Elle lui reproche d'oublier qu'elle a été nourrie dans son sein, de la laisser enlever comme une proie, et chasser hors de ses murs comme une pestiférée. Ce mouvement est très beau et d'un grand pathétique. A son tour Goïsuinthe reprend la parole et ne fait guère que reprendre son premier discours. Une mère ainsi éprouvée ne craint pas de se répéter. Mais le moment de se quitter est venu. On s'embrasse une dernière fois. La mère descend du char et le regarde partir, tandis qu'elle reste immobile à sa place et comme pétrifiée. Le char disparaît à l'horizon.

Galsuinthe passe les Pyrénées, arrive à Narbonne, puis à Poitiers. C'est montée sur un char d'argent en forme de tour qu'elle fait son

1. Livre VI, pièce 5. Édition Didot. Un résumé en a été donné par Aug. Thierry dans ses *Récits mérovingiens*, et le mieux sans doute serait d'y renvoyer le lecteur; mais ici il est indispensable d'en faire un nouveau résumé pour rendre plus claires et plus démonstratives les explications qui doivent s'y mêler ou qui les suivront.

entrée dans cette ville. Elle la traverse sans aller voir Radegonde, et sans que celle-ci puisse la voir elle-même. Le poète insinue qu'il y eut des obstacles à ce qu'elles se visitassent; on ne devine pas lesquels, mais il ajoute que Radegonde put au moins communiquer avec Galsuinthe par des messages. Quel pouvait être l'objet de ces communications, si ce n'est de la part de Galsuinthe le désir de faire savoir à Radegonde pourquoi elle quittait sa patrie, et les circonstances douloureuses de sa séparation d'avec sa famille?

Arrivée à Rouen, la princesse visigothe y épouse Chilpéric. Un an s'était à peine écoulé qu'elle était étranglée par ordre de son mari et, ajoute-t-on avec toute vraisemblance, à l'instigation de Frédégonde. La nouvelle en vint avec la rapidité de l'éclair à sa sœur Brunehaut et à sa mère. L'une et l'autre exhalent leurs plaintes, chacune en un discours. Il n'est pas jusqu'à la nourrice qui ne prononce aussi le sien. C'est abuser du discourir; mais nous avons affaire à un déclamateur, et quoi de plus favorable à la déclamation que les discours?

Ce poème d'ailleurs est un véritable drame, et je pense qu'il aurait grand air au théâtre. Peut-être l'y eût-on porté depuis longtemps si les auteurs dramatiques eussent appris où en étaient déposés les éléments. Il est donc probable que le peu de relations de ces auteurs avec Fortunat nous a jusqu'ici privés d'un chef-d'œuvre. On en a fait au moins des images, et c'est aujourd'hui avec les poupées une des étrennes du jour de l'an. Quoi qu'il en soit, seul le poème intéresse vivement. La poésie, avec ses incorrections, en est élevée et pleine d'éclat; on y sent une émotion à laquelle le terre-à-terre habituel de l'auteur ne nous avait pas préparés. La cause n'en est pas toute à l'art du poète; le sujet en a le principal mérite. On est tout entier à cette lamentable histoire d'une fille arrachée aux bras de sa mère, de ces envoyés d'un roi cruel et voluptueux qui la conduisent moins à ses noces qu'à son dernier supplice, de ce meurtre d'une jeune reine à peine intronisée par un mari lâche soumis aux volontés d'une concubine jalouse et féroce. On reste sur ces impressions jusqu'à en oublier le poète.

Ceux qui, vaguement convaincus, mais entraînés par le courant, déclarent que Radegonde a ici inspiré Fortunat, ceux-là, dis-je, ne se trompent pas; ils ont tort cependant et de se prononcer à cet égard sur de simples inductions, et de faire en même temps tous leurs efforts pour transformer les inspirations que reçut Fortunat en inspirations qu'il eut de lui-même. Non, les beautés de cette pièce ne viennent pas toutes de lui; il serait plus juste de dire qu'elles viennent de Radegonde; on y reconnaît son esprit et sa touche; le

cri qu'on y entend est le cri d'une femme, non pas seulement d'une femme germaine ayant, comme on l'a voulu, je ne sais quoi de particulier dans l'expression des passions douces ou violentes, mais d'une femme de tous les pays et de tous les temps. Cela perce et se fait jour à travers les pensées fausses, les antithèses fades, les comparaisons hétéroclites et les hyberboles criantes, toutes mauvaises fleurs qui ne poussent pas dans les parterres de sainte Radegonde et qui encombrent ceux de Fortunat. Jamais Radegonde n'eût dit que « la douleur ourdit le fil de nos larmes [1], » que « Galsuinthe, allant contre son gré épouser un roi dans un pays du Nord, aurait voulu du moins que le froid y fût traversé par les feux de l'amour pour avoir chaud dans ce pays glacé [2]. » Elle n'eût pas dit davantage que « du feu dont ses larmes sont nourries jaillissent les eaux qui arrosent son visage [3]. » Encore moins que « la mère était plus suspendue sur ses pensées que la fille sur son char; que l'une était ballottée par ses désirs, l'autre à chaque tour de roue [4]. » Au contraire, souvent on rencontre dans notre poème des traces de la sensibilité vive et tendre de la reine découronnée et cloîtrée, des réflexions fines, délicates et justes suggérées par son simple bon sens ou son expérience personnelle, et qui, là même et dans ses propres poésies (on en verra bientôt la preuve), coulent de sa plume, comme le miel, selon une expression chère à Fortunat, coulait de ses lèvres. La prosopopée de Galsuinthe à la ville de Tolède est toute dans sa manière; elle a des grâces naïves qu'il est impossible de mettre au compte de Fortunat, de ces accents pathétiques dont la source ne peut être que dans le cœur d'une femme.

Je crois pourtant que l'idée d'écrire cette élégie serait venue d'elle-même à Fortunat, quand Radegonde ne la lui aurait pas conseillée, et ne lui en aurait pas fourni l'argument. Ce sujet l'attirait. Et puis quelle matière à déclamation ! Il avait vu la triste Galsuinthe traverser sur son char d'argent les rues de Poitiers, et ce spectacle, et le récit des adieux à Tolède, objet probable des messages de la jeune princesse à Radegonde, et dont celle-ci avait fait part à Fortunat, enfin la nouvelle soudaine de la mort tragique de Galsuinthe causèrent à notre poète cette émotion extraordinaire qui communiqua à sa poésie le feu dont elle est animée et qu'attisa Radegonde en y mêlant la sienne. La grande pitié que la veuve de Clotaire ressentait pour cette autre reine, dont les malheurs lui rappelaient les siens et les sur-

1. Ibid. Vers 22.
2. Ibid. Vers 25, 26.
3. Ibid. Vers 122, 123.
4. Ibid. Vers 195, 196.

passaient, dut la déterminer à cette collaboration anonyme et qui sauvegardait sa modestie.

Voilà pour le poème de Galsuinthe. Quant aux deux autres, *la Ruine de la Thuringe*[1] et *Artachis*[2], Radegonde en est, selon moi, l'unique auteur. Là, l'aimable fille des rois de la Thuringe et le témoin, si j'ose parler ainsi, toujours palpitant des horreurs qui signalèrent leur destruction, paraît en scène et y parle en son nom, comme ne s'étant rapportée qu'à soi pour redire ses propres malheurs, et rouvrir de ses mains des blessures que le temps avait à peine cicatrisées.

Ces deux poèmes sont sous forme de lettres. La première est adressée à Hamalafride, son cousin germain, qui s'était retiré en Orient, après la ruine de sa famille et de son pays. Elle commence par quelques lieux communs sur la vanité des grandeurs de la terre, tour familier d'ailleurs à Fortunat, mais également propre à tous les poètes qui ont quelque catastrophe à décrire, et à qui il sert comme d'ouverture et d'introduction aux idées. Elle peint ensuite à grands traits le massacre de son père et de ses proches, l'incendie de leurs palais, les morts les plus illustres restés sans sépulture, les champs jonchés de cadavres, les larmes qu'elle versa sur tant d'horreurs, et la part qu'elle prit elle-même aux malheurs de tous. Elle était pourtant bien jeune alors et n'avait que huit ans ou environ. Mais outre qu'elle était déjà, comme elle l'a bien fait voir dans son adolescence, d'une imagination précoce et vive, il y avait de quoi mûrir rapidement ses facultés réflectives dans le spectacle des crimes qui avaient épouvanté ses regards. Elle écrivait bien des années après les événements; mais le travail qui se faisait alors dans son esprit, en se les remémorant, lui représentait comme dans un miroir et ceux qu'elle avait vus elle-même, et ceux dont elle avait entendu parler. Elle rappelle à ce cousin, dont elle est trop oubliée, qu'il fut le protecteur de son enfance, et qu'il lui prodigua, comme s'il eût été son père, les soins les plus attentifs et les plus tendres caresses. Et ce cousin ne lui écrit même pas ! « Une lettre, dit-elle avec grâce, m'eût rappelé sa figure, ou son portrait m'eût rendu l'homme que la distance me dérobe. Je saurais quelle vertu de nos ancêtres, quelle gloire échue à nos parents revivent en toi; je saurais si sur ton visage se jouent les couleurs vermeilles de celui de ton père. » Elle lui demande en quel pays de l'Orient il demeure. « Ah ! si elle n'était esclave de la sainte clôture du monastère, elle s'embarquerait pour aller trouver cet oublieux, elle braverait les tempêtes et se ferait un

1. Append., pièce 1.
2. Append., pièce 3.

jeu des périls qui effraient les nochers eux-mêmes. Si elle faisait naufrage, elle s'accrocherait à quelque débris et nagerait de toute la force de ses bras pour aller le rejoindre. Viendrait-elle à périr et son corps échouer sur la grève, il l'ensevelirait dans le sable et lui dresserait un tombeau[1]. »

Ici elle s'interrompt. C'est qu'un autre souvenir l'a soudain envahie, celui de son frère amené et élevé avec elle à la cour de son mari, et que ce mari avait fait égorger, on ne sait sous quel prétexte. Elle s'accuse d'être la cause de sa mort, pour n'avoir pas voulu qu'il la quittât, quand il se préparait à aller rejoindre en Orient son cousin, ou du moins pour en avoir par ses instances retardé le départ. « Oui, frère, s'écrie-t-elle, je suis une impie. J'étais responsable de ta vie, je suis la seule cause de ta mort, et je ne t'ai pas donné un tombeau ! » Ses anciennes douleurs se ravivent; elle revient sur les massacres de la Thuringe. « J'ai quitté une fois ma patrie, dit-elle, je fus captive deux fois, puis de nouveau en butte aux violences de nos ennemis, après la mort de mon frère. Cette mort fit revenir les larmes que je n'avais pu verser sur la tombe de mon père, de ma mère, de mon oncle et de mes autres parents... Ce que je souffris alors, je ne pourrais le dire, même étant près de toi, et, navrée comme je le suis, les consolations y seraient inutiles... Apaise mon chagrin par tes bonnes paroles. Le souci que j'ai de toi, je l'ai aussi de tes sœurs; je les aime de cet amour qui naît de la consanguinité. Si, comme je l'espère, elles vivent encore, offre-leur mes tendres embrassements[2]. »

A cette lettre si éplorée et si affectueuse il fut répondu, hélas ! par un autre que le destinataire. Hamalafride était mort, et ce fut Artachis, né en Orient d'une de ses sœurs, et que Radegonde appelle son neveu, qui lui en écrivit la nouvelle. Elle en fut accablée. Dans son désespoir elle répond à Artachis : « Qui me reste-t-il maintenant à pleurer ?... Tous sont morts ! Tu leur survivais, Hamalafride, et voilà que tu es mort aussi ! Et c'est pour l'apprendre à Radegonde, depuis si longtemps oubliée, qu'on a écrit cette lettre si triste et qui dut vous coûter à vous-mêmes[3] bien des larmes[4] ! » Avec cette lettre Artachis avait envoyé à Radegonde de la soie à broder : « J'ai longtemps attendu, lui dit-elle, un pareil présent de celui que j'aimais[5] ! Est-ce de l'armée que tu me l'envoies ? Ces écheveaux destinés à être mis en œuvre veulent-ils dire que, pendant que je les filerai, ma ten-

1. Append., pièce 1, vers 105 et suiv.
2. Append., vers 145 et suiv.
3. C'est-à-dire à Artachis et à sa famille.
4. Append., pièce 3, vers 5 et suiv.
5. C'est-à-dire d'Hamalafride, son cousin.

dresse de sœur[1] y trouvera du soulagement ? Voilà donc les marques d'intérêt que tu offres à ma douleur !... Ici, mes vœux, accompagnés de larmes, suivaient un autre cours; ils attendaient autre chose que ces amères douceurs[2]. » Ces paroles étaient presqu'un reproche. Mais elle les corrige aussitôt en se reprochant à elle-même de parler ainsi à son neveu, et en lui donnant pour excuse l'excès de son affliction. Elle finit en priant Artachis de lui rendre en sa personne le bon parent qu'elle a perdu, et de lui être par l'amitié ce que ce bon parent avait été pour elle avant lui.

Concluons. Ces deux poèmes où l'on trouve à peine un exemple de ce mauvais goût qui abonde dans les poésies de Fortunat, où la douleur éclate par explosions et n'en est que plus naturelle, où l'on ne rencontre ni de ces images grandioses empruntées à l'Écriture sainte et dont un ecclésiastique, comme était Fortunat, use ainsi qu'un prodigue de son bien, ni de ces déclamations auxquelles les vraies douleurs répugnent, précisément parce qu'elles sont vraies; où il y a de la délicatesse, de la noblesse jusque dans la vivacité de la plainte, où enfin la poésie elle-même a parfois la clarté et la facilité de celle d'Ovide, ces deux poèmes, dis-je, à mon humble avis, n'ont pas été seulement pensés, mais ont été écrits tout entiers par Radegonde. Que Fortunat ait été obligeamment prié d'en dire son sentiment, cela n'est pas douteux, vu l'étroite intimité qui existait entre les deux poètes, et les envois qu'ils se faisaient journellement de leurs vers; qu'il ait même retouché çà et là ceux dont il s'agit, avec l'agrément de l'auteur, cela n'est pas impossible; en tout cas il y a mis beaucoup de réserve. C'est à peine si l'on reconnaît son style dans quelques vers, lesquels ne sont pas des meilleurs et sont faciles à distinguer. Quant à l'essence même des deux pièces, jamais, quelle qu'ait été dans Fortunat la puissance de s'assimiler les idées d'autrui, il n'eût pu rendre, comme elles sont ici rendues, celles de sainte Radegonde; encore moins les eût-il tirées de son propre fonds. Ce fut sans doute un saint prêtre, et la voix publique qui, en ces temps de foi, était encore la voix de Dieu, eut raison de le canoniser; mais, si le titre de saint implique la possession des mérites particuliers inhérents à ce caractère, il en est d'autres dont un saint peut se passer sans que l'auréole qui illumine sa tête en soit moins brillante. Tel est le mérite de la poésie. A Dieu ne plaise que je déclare impossible d'être à la fois un saint ministre des autels et un artisan consommé dans la poésie. Mais s'il est vrai que Fortunat fut le premier, il n'est

1. Elle appelait aussi ce cousin son frère.
2. Append., pièce 3, vers 15 et suiv.

pas encore et il ne sera jamais démontré qu'il fût le second. Au reste, ce que j'en dis n'est que pour quereller un peu certains admirateurs enthousiastes de Fortunat, qui m'ont paru conclure de sa sainteté qu'il était nécessairement un bon poète.

Rien de plus aimable, de plus gracieux, de plus naïf et de meilleur goût que le passage où sainte Radegonde rappelle les années de son enfance vécues dans la société intime d'Hamalafride, de ce cousin qui remplaçait auprès de l'orpheline un père égorgé peut-être sous ses yeux, de ce consanguin qui s'était créé des devoirs sacrés envers elle, et qui n'avait pour elle que des caresses pures et telles qu'un père en a pour ses enfants. C'est court, mais il y a tout ce qu'il faut. Maintenant, pour parler comme un biographe récent du poète, qui paraît l'avoir vu au moins en rêvant, « qu'on se figure Fortunat penché sur ses tablettes, pensif et gravant ses vers pour la postérité, » qu'on se le figure, ajouterai-je, essayant, dans cette attitude solennelle, de raconter comment les choses se passaient entre la royale petite fille et son grand cousin, et cela sur les simples données de Radegonde elle-même, soyez sûrs que ces renseignements ne suffiront point à notre amplificateur, et ne seront pour lui qu'un thème où il introduira ses propres inventions, qu'il craindra toujours de n'en pas dire assez, enfin qu'il n'en sortira jamais, si ce n'est à la grâce de Dieu.

Une des meilleures pièces de Fortunat est son *Éloge des Vierges* qui, après s'être données tout entières à Jésus-Christ pendant leur vie et être mortes pour lui, sont censées devenir ses épouses mystiques dans le ciel[1]. Pour un prêtre accoutumé à voir tous les jours au monastère de Sainte-Croix des vierges qui aspiraient à cette union divine et n'y épargnaient aucun sacrifice, le sujet était beau. Fortunat trouve moyen de le gâter, d'abord par son intempérance discoureuse, puis par une interminable comparaison entre l'état des vierges et celui des femmes mariées. Les unes et les autres aimeraient peut-être mieux rester vieilles filles que de choisir entre deux états où les épreuves à subir, et qu'on leur met sous les yeux avec une liberté d'expressions quelquefois grossière, leur paraîtraient également au-dessus de leurs forces. Le poète qui a pu se complaire à peindre des tableaux où la nature est reproduite sans idéal et sans goût ne peut donc avoir écrit les deux élégies touchantes, sobres, délicates et non dépourvues d'élégance qu'on lui a sans examen et unanimement attribuées. Une femme, je le répète, en est l'unique auteur, et cette femme est sainte Radegonde.

Charles Nisard,
Membre de l'Institut.

1. Livre VIII, pièce 3.

LE DUC D'ENGHIEN

GOUVERNEUR DE CHAMPAGNE[1].

Un registre des archives de l'Aube[2] contient la transcription des lettres patentes du 16 mai 1644, qui nomment le « duc d'Anguien, » le futur grand Condé, gouverneur de Champagne. Ce document officiel, que nous croyons inédit, présente un triple intérêt, par la célébrité du personnage auquel il s'applique, par la valeur historique et surtout littéraire de son préambule, enfin par l'énumération qu'il contient des attributions de la charge de gouverneur.

Le préambule mérite d'attirer particulièrement l'attention. C'est un récit rapide de la bataille de Rocroi, écrit d'un style quelque peu inégal, mais empreint d'une certaine majesté, comme il convient à un roi qui parle à son peuple, et rehaussé de phrases de grande allure, qui font pressentir à plus de quarante ans de distance quelques traits de l'immortelle page que Bossuet a consacrée à la même bataille.

Voici le texte de ce préambule, que sa brièveté nous engage à reproduire ici en entier :

Lettres patentes pour Monsieur le duc d'Enghien, gouverneur de Champagne.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. La suite des belles actions qui ont été entreprises par nostre très cher et très amé Cousin Louys de Bourbon, duc d'Anguien, ont fait voir au public que le choix que le deffunct roy, notre très honoré seigneur et père, avoit fait de sa personne, pour luy donner le commandement de son armée, estoit un effect de l'extraordinaire cognoissance qu'il avoit de la valeur du mérite des hommes. Dans le mesme moment que nous fusmes élevé sur le trosne, il nous rendit triomphant et victorieux de nos ennemis, lesquelz avoient mis le siège devant Rocroy pour engager un combat général, dont ils tenoient le gain si asseuré qu'ilz appréhendoient qu'on n'en voulut pas tenter le sort. Néanmoins, la prudence et le cœur de nostre dit Cousin

1. Ce travail a été lu à la Sorbonne, au Congrès des sociétés savantes des départements, le 1er juin 1887.

2. Septième registre des mandements du roi enregistrés au bailliage de Troyes, fol. 63 v° et suiv.

le porta à leur livrer la bataille, où il fut longtemps combattu avec une égale crainte, la victoire balançant pour donner plus de gloire au vainqueur, et cet intervale de temps donna celuy de faire voir à nostre armée la grandeur de courage et la suffisance de son général. Enfin il défit les vieilles trouppes espagnoles qui s'attribuoient la gloire d'avoir assujetty les flamans et porté la terreur dans toute l'Europe. Les avantages en furent merveilleux par le grand nombre des morts, des prisonniers, la perte entière de leur bagage et du canon, et cette victoire tant signalée nous fut d'autant plus agréable qu'elle fut remportée par un prince de nostre sang. Les fruits qui l'ont suivie ont été l'affermissement de nostre authorité et de celle de la Royne régente, nostre très honorée dame et mère, la prise de Thionville et le repos de nostre province de Champagne ; et n'ayant pu consentir que la récompense d'une action si mémorable fust seulement la gloire qu'il s'y est acquise, et jugeant qu'il estoit de nostre obligation de luy faire sentir les effectz de nostre bienveillance, nous avons résolu de luy donner le gouvernement de la mesme province qu'il a préservé et dont nostre cher et bien amé cousin le Mareschal de Lhospital, qui en estoit gouverneur, s'est démis en nos mains, sçachant bien que nous ne pouvons faire un meilleur ny plus digne choix que de la personne de nostre dict cousin, le duc d'Anguien, en la conduite, talens et fidélité duquel nous avons toute confiance.

En parcourant ce préambule, il est facile de faire les rapprochements qu'il offre avec le récit de Bossuet. Sans doute, le commis obscur qui faisait ainsi parler un roi âgé de six ans n'avait point la régularité et la supériorité de style du grand orateur; il faut se rappeler aussi qu'il écrivait treize ans avant la publication des *Provinciales* et que la langue n'était pas encore arrêtée comme elle l'a été depuis. Mais, à côté de quelques périodes d'une clarté douteuse, on peut en citer d'autres qui ne sont dépourvues ni de relief, ni d'éclat. Quand nous lisons cette phrase : « Enfin, il défit les vieilles trouppes espagnoles qui s'attribuoient la gloire d'avoir assujetty les Flamans et porté la terreur dans toute l'Europe; » il nous revient à la mémoire « ces vieilles bandes valonnes, italiennes et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors, » dont parle Bossuet. La satisfaction qu'éprouve le roi en songeant à la victoire remportée par un prince de son sang nous rappelle le « jeune prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux ; » et, quand il énumère les fruits de la victoire, « l'affermissement de notre autorité et celle de la reine régente..., la paix de Thionville et le repos de notre province de Champagne, » il dit à peu près ce que dira lui-même Bossuet, lorsqu'il nous montrera Condé, après la bataille de Rocroi, fléchissant le genou et célébrant « Rocroi délivré, la régence affermie, la France en repos... »

Il est probable que Bossuet n'a jamais lu le préambule des lettres

patentes qui nomment Condé gouverneur de Champagne; mais y a-t-il lieu de s'étonner si le récit d'un même fait a pu amener quelques expressions analogues? Le grand orateur et l'écrivain inconnu ont été saisis de même par les traits saillants de cette surprenante victoire, saluée comme « l'heureux présage » d'un grand règne. La force et la confiance des Espagnols, la persistance de la lutte, le courage du général français, la défaite de la redoutable infanterie ennemie, les résultats merveilleux du combat, tout se trouve dans l'un et dans l'autre récit, sans doute avec des qualités diverses de narration, mais avec une égale hauteur de vue : Bossuet, avec la supériorité du génie; l'écrivain, qui parle au nom du roi, avec la supériorité que donne le sentiment de l'autorité suprême.

Les préambules des ordonnances, des déclarations, des lettres patentes frappent, en effet, souvent l'esprit par l'élévation du style et des pensées. Le souverain y expose les raisons qui le font agir dans un langage qui est trop officiel pour être complètement sincère, mais qui a toujours une grande portée, parce qu'il s'adresse à l'opinion. Comme le roi représente la France et qu'il parle en son nom, il semble que ce soit, en quelque sorte, le langage de la France que l'on entend. Plus religieux au moyen âge, plus politique après la Renaissance, presque philosophique dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on y trouve à la fois l'expression des intentions du souverain et le reflet des opinions qui dominent dans le pays.

Ces préambules indiquent aussi que, même à l'époque où la doctrine de la monarchie sans contrôle a prévalu, le souverain ne se regardait pas comme absolu au point de se croire dispensé de faire connaître les raisons de ses volontés. L'adage : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*, n'était pas strictement suivi. On avait beau mettre à la fin des lettres patentes : « Car tel est notre plaisir; » on croyait nécessaire de justifier ce plaisir et de faire connaître les motifs de justice et de nécessité sur lesquels il s'appuyait. La monarchie, tout en proclamant qu'elle ne tenait son pouvoir que de Dieu, croyait devoir rendre compte de ses actes aux hommes. Sorte de contradiction, qui est bien dans l'esprit de l'ancien régime, où les doctrines sont souvent démenties par les faits, et où l'autorité royale rencontre des limites, des freins et des contrepoids dans les privilèges des ordres, des corps, des corporations et des titulaires d'offices.

Ainsi, lorsque le roi nomme le duc d'Enghien gouverneur de Champagne, a-t-il soin de présenter cette nomination comme la récompense de la victoire de Rocroi et de déclarer que cette marque de bienveillance était une obligation qu'il avait contractée envers le

vainqueur. A coup sûr, on n'aurait pu faire valoir semblables motifs pour tous les gouverneurs; à défaut de valables ou d'éclatants comme celui-là, on était bien forcé de se contenter de motifs plausibles et de spécieux; mais le principe était le même pour tous, et les préambules contenaient toujours des considérants qui servaient de base aux décisions du souverain.

Dans le cas présent même, le considérant était-il bien sincère? La valeur et le mérite ont-ils toujours été récompensés uniquement pour eux-mêmes? N'y a-t-il pas des raisons secondaires qui militent en faveur des titres les plus incontestables, et l'opportunité ne participe-t-elle point parfois aux décisions de la justice? Le duc d'Enghien, après Rocroi, n'avait pu obtenir le titre de lieutenant général de l'armée, auquel il avait des droits; pouvait-il se résigner à la position secondaire de chef d'un corps d'armée, sans obtenir une compensation satisfaisante? La compensation qui lui fut offerte, ce fut le gouvernement de la Champagne. On obtint du maréchal de l'Hôpital qu'il le lui cédât. Le duc d'Enghien, dit l'ambassadeur vénitien Nani, s'en montra satisfait, et déclara qu'il n'en demanderait pas davantage. « En effet, dit-il, la maison de Condé ayant déjà la Bourgogne, la Bresse, le Berry et, par son beau-père Longueville, la Normandie, va pour ainsi dire de la Suisse à la mer sans sortir de ses gouvernements[1]. »

Le texte des lettres patentes, qui fait suite au préambule relatif à la bataille de Rocroi, énumère les attributions qui sont conférées au gouverneur de Champagne. Elles ressemblent sur beaucoup de points à celles des autres gouverneurs, par exemple à celles que venaient de donner à Gaston d'Orléans les lettres patentes du 25 avril 1644, qui le nomment gouverneur de Languedoc[2]. Sans doute, on se défiait quelque peu des intentions de Gaston d'Orléans, qui, plus d'une fois, s'était révolté contre le roi, son frère, et qui aurait pu tourner contre son neveu les forces dont il aurait eu la libre disposition; d'un autre côté, son gouvernement n'était pas voisin du théâtre de la guerre comme celui de Champagne. Il était, au contraire, tout naturel qu'on confiât au duc d'Enghien, dont l'armée opérait non loin de sa province, tous les pouvoirs nécessaires pour rassembler les troupes, se procurer des armes et des munitions et nommer provisoirement les commandants des places fortes.

1. Chéruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 281. — Le prince de Condé, père du duc d'Enghien, était gouverneur de Bourgogne, de Bresse et de Berry.

2. Roschach, *Histoire de Languedoc*, t. XIV. Pièces justificatives, col. 43 à 48.

Les attributions du gouverneur de province étaient surtout militaires. Il en avait quelques-unes de haute administration, comme la transmission des ordres du roi, le droit de convoquer les gens des trois états pour les entendre, la mission d'ouïr les plaintes des peuples et de leur « faire administrer justice, » l'apaisement des troubles, la répression des rébellions. Mais, sauf la haute surveillance qui lui est donnée sur toutes choses, il ne devait point entrer dans les détails de la justice, des finances et des travaux publics. Il avait autorité sur les maires et échevins, parce que ceux-ci concouraient pour leur part à la défense de leur cité; il commandait aux capitaines des villes, aux compagnies d'ordonnances ou de chevau-légers, au ban et à l'arrière-ban et aux autres gens de guerre; il en faisait faire les montres ou revues et veillait au paiement des dépenses militaires. Chargé de la surveillance des étapes des troupes, il devait veiller à ce qu'on ne fît « aucun tort, violance ou excez aux habitans, » et, s'il n'avait pas les moyens nécessaires pour les réprimer, il pouvait « faire assembler les communes et paroisses par le son du tocsin pour assister et prêter main forte aux prévôts. »

Il est à remarquer que ces attributions, qui s'appliquent en grande partie aux rapports entre l'autorité et les habitants, ont beaucoup d'analogie avec celles qui étaient conférées à la même époque à certains intendants. Le texte de la commission, qui fut délivré, le 1er août 1642, à l'intendant de Champagne Jeannin de Castille[1], nous montre qu'en outre de la surveillance spéciale qui lui était donnée sur l'administration et le recouvrement des finances, ainsi que sur le paiement des troupes, cet intendant était chargé de veiller à l'administration de la justice, d'ouïr, à cet effet, les plaintes des habitants de la province contre les gens de guerre et celles que les gens de guerre pourraient faire contre les habitants; de tenir la main au respect d'une rigoureuse discipline et de poursuivre les coupables jusqu'à l'exécution des jugements qu'ils rendraient contre eux.

L'intendant, on le voit, était l'auxiliaire, le suppléant, et, en quelque sorte, le modérateur et le contrôleur du gouverneur. Celui-ci était d'ordinaire un prince du sang et un très grand seigneur; il résidait rarement dans sa province; absorbé par d'autres charges ou par ses plaisirs, il s'occupait peu des détails de son administration. Le duc d'Enghien fut gouverneur de Champagne de 1644 à 1647, époque à laquelle il succéda à son père, le prince de Condé, dans son

1. D'Arbois de Jubainville, *l'Administration des intendants*, 1880, in-8°, p. 208 à 210.

gouvernement de Bourgogne. Pendant ce temps, il dirigea les campagnes, dont les glorieuses étapes furent les combats de Fribourg et de Nordlingen, la prise de Dunkerque; tout entier aux entreprises guerrières qu'il poursuivait, on conçoit qu'il se soit peu occupé de sa province, si ce n'est au point de vue des ressources militaires qu'il en pouvait tirer. Les intérêts de son armée passent avant tout, et il est plus disposé à donner raison à ses officiers qu'à rendre justice à ses administrés[1]. A Troyes, il ne fait guère sentir son autorité que pour menacer la ville, en 1645, d'y envoyer une garnison, si elle ne satisfait pas immédiatement à une taxe imposée par le roi, et pour ordonner à diverses reprises, d'une manière impérative, de laisser entrer des gens de guerre, que la municipalité, invoquant d'anciens privilèges, refusait de laisser pénétrer dans ses murs.

Plus tard, en 1649, au début des guerres civiles de la Fronde, auxquelles il prit part, le duc d'Enghien, devenu prince de Condé, revint dans son ancienne province de Champagne, mais ce fut pour la traiter en pays conquis. Il faut entendre les plaintes d'un honnête bourgeois de Reims, Oudard Coquault, qui, dans un style empreint de l'émotion du moment, s'est fait l'écho des cris et des gémissements de ses victimes. Il montre le prince de Condé, « non seulement pillant les finances de l'État, mais de cent bourgs, cent villes et villages, » laissant dévaster les campagnes et piller les habitants, et donnant raison aux brigands qu'il commande contre les pauvres paysans rançonnés et maltraités par eux ! Et ces plaintes sont confirmées par des écrits du temps, qui relatent les misères de la *Champagne dévastée par l'armée d'Erlach*, et qui, dans un pamphlet virulent, stigmatisent les *impiétés sanglantes du prince de Condé.*

Hâtons-nous de dire que ces violences sont postérieures à l'époque où le duc d'Enghien était gouverneur de Champagne, et que, si elles ont soulevé des plaintes légitimes dans sa province, il n'était plus chargé officiellement d'y réprimer les exactions et les crimes des gens de guerre. Il n'en est pas moins vrai que le grand Condé avait laissé le plus triste renom dans la partie de la Champagne que ses troupes avaient désolée, sans qu'il essayât de porter remède à leurs excès; mais, dans la perspective de l'histoire, ces impressions, si douloureuses pourtant pour les contemporains, s'effacent; la grandeur des

1. C'est ainsi qu'il donna son appui à un officier qui avait enlevé la fille d'un gentilhomme champenois. Le secrétaire d'État Brienne témoigna vivement son mécontentement de ce que l'intendant Molé de Champlâtreux eût soutenu le duc d'Enghien dans cette affaire (Duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. IV, p. 287 à 290).

résultats obtenus fait oublier les maux qu'ils ont coûtés, et l'on ne voit plus aujourd'hui dans le gouverneur de Champagne que le vainqueur de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingen.

En terminant cette notice sur les lettres patentes du 16 mai 1644, dont nous donnons plus loin le texte, me sera-t-il permis d'appeler de nouveau l'attention sur les renseignements que peut donner à l'histoire générale et particulière de notre pays l'étude des préambules des ordonnances et des lettres patentes? Ne trouverait-on pas dans ceux des édits et des déclarations les indications les plus précieuses sur l'esprit politique dont les souverains étaient animés et sur la manière dont ils croyaient devoir parler à l'opinion? L'histoire particulière trouverait aussi son compte dans les préambules des lettres patentes et notamment de celles qui confèrent la noblesse ou des titres à certaines personnes. Ils contiennent des notions généalogiques, des énumérations de services rendus qu'on chercherait vainement ailleurs. Sans dissimuler le caractère parfois un peu superficiel et d'une sincérité quelque peu douteuse de ces documents, il me semble qu'il y a là une source d'informations dont l'histoire, qui ne doit rien négliger, ne peut manquer de faire son profit.

Albert Babeau,
Correspondant de l'Institut.

APPENDICE.

Texte des lettres patentes qui nomment le duc d'Enghien gouverneur de Champagne.

(*Pour le préambule, voir plus haut, page* 58.)

Pour ces causes et autres grandes considérations à ce nous mouvans, de l'advis de la dicte dame Royne régente, de nostre très cher et très amé cousin le cardinal Mazarin et autres de nostre dict conseil,

Nous avons iceluy nostre cousin, le duc d'Anguien, faict, constitué, ordonné et estably, faisons, constituons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main, gouverneur et nostre lieutenant général en nos dictes provinces de Champagne et Brie vaccant ce présent, comme dict est, par la démission qu'en a faict en nos mains nostre dict cousin le Mareschal de Lhospital, pour la dite charge tenir et doresnavant exercer les honneurs, authorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, estatz, pensions, appoinctemens, droicts, fruictz, proficts, revenus et émolumens accoustumez, tels et semblables qu'en a cy devant jouy nostre très cher et très amé cousin Louis de Bourbon, comte de Soissons, et après luy nostre dict cousin le Mares-

chal de Lhospital, avoir plein pouvoir, authorité, commission et mandement spécial de contenir sous nostre authorité nos sujets, manans et habitans des villes et plat païs dudict gouvernement en l'obéissance qu'ils nous doivent, les faire vivre en bonne union, intelligence et concorde, et, au cas qu'il survint entre eux quelques débats, querelles ou divisions, pourvoir promptement à les appaiser et faire punir par nos juges les autheurs ou coupables d'icelles, comme aussy ceux qui contreviendront à nos édictz et ordonnances, tenir la main qu'elles soient entretenues, gardées et observées inviolablement, mander, convoquer et assembler toutes fois et quantes que bon luy semblera, et le besoin le requerra, les gens d'église, la noblesse et les officiers[1], maires, eschevins et habitans des villes dudict gouvernement, pour leur faire entendre et ordonner ce qu'ils auront à faire pour nostre service et leur conservation, adviser et pourvoir à toutes affaires qui pourront naistre, ouïr les plaintes de nos peuples et sur icelles leur faire administrer justice, prendre soigneusement garde qu'il ne se fasse aucunes émotions, rebellions et insolences de villes, chasteaux, places et forteresses dudict gouvernement, et pour cet effect commander auxdicts officiers, maires et eschevins des villes, capitaines d'icelles et des compagnies d'ordonnances, chevaux légers, gentilshommes et autres nos sujets[2], et ceux du ban et arrière-ban quand ils seront par nous provoquez, maistres de camp des régimens de cavalerie et infanterie et autres nos gens de guerre, estans ou qui seront cy après en nos dictes provinces, de quelque estat, qualité et nation qu'ils soient, et qu'il auroit affaire pour nostre service[3], donner les départemens aux capitaines, chefs, officiers et soldats en telles villes, bourgs et villages de nos dictes provinces, quel sera l'estat le plus à propos pour la confirmation d'icelles, et si se présente quelque occasion de combattre nos ennemis, assembler tous nos gens de guerre et autres dudict gouvernement, les faire tenir en équipage requis, et pouvoir faire prendre les pièces d'artillerie, poudre et munitions de guerre et de bouche qui se trouveront ès dictes villes et places dont il aura besoin et autres choses nécessaires à saillir de force nos ennemis leurs places et les prendre à telle composition qu'il cognoistra estre à propos, y comettre promptement personnes de suffisance et capacité pour la garde d'icelles, attendant qu'il nous en aye donné advis et que nous, ayant pourveu administré à nos dictz gens de guerre ou à ceux qui passeront par son dict gouvernement logement et vivres par estapes ou aultrement, à la moindre foule et oppression de nostre peuple que faire se pourra, et pour députer tels commissaires qu'il advi-

1. Dans les lettres patentes qui nomment Gaston d'Orléans gouverneur de Languedoc, les mots viguiers, consuls remplacent ceux de maires et échevins.

2. Pour le Languedoc, les mots régiments de cavalerie et infanterie sont remplacés par ceux de « légionnaires, gens de pied. »

3. A partir de cet endroit jusqu'à « faire vivre nos dictes gens de guerre..., » le texte diffère de celui qui concerne le Languedoc.

sera, et en cas de mort des commandans en nos places, y en establir d'autres incontinent de peur de surprise sous notre bon plaisir, en attendant que nous y ayons pourveu, faire vivre nos dictz gens de guerre, tant ceux qui sont en garnison que les autres passants et sejournans dans l'estendue dudit gouvernement, en bon ordre et pollice et discipline, selon les ordonnances et règlemens militaires sur ce faicts par nous et les roys nos précesseurs, sans souffrir qu'ils fassent aucun tort, violance et excez aux habitans des dictes places, villes, bourgs et villages du plat pays, et si aucuns y contreviennent, en faire faire la punition par le prévost qui sera à sa suitte, prévosts provinciaux et autres nos officiers de ladicte province, de sorte que les autres y prennent exemple; et au cas que pour se saisir des coupables il fut requis plus grande force, faire assembler les communes et paroisses par le son du tocsin pour assister et praister main-forte auxdictz prévosts et autres nos bons subjects, selon que le cas requerra, en sorte que la force nous demeure; faire faire les monstres et reveues des gens de guerre estans ou qui seront dans les provinces, des compagnies des prévosts des maréchaux et autres; commettre tels commissaires et controoleurs que besoin sera en l'absence de ceux qui y sont establis; ordonner des deniers qui seront par nous destinez pour le payement d'iceux gens de guerre, de leur faire distribuer, suivant nos ordres et estats, comme aussy de ceux qui seront destinez aux réparations et fortiffications des villes et places, et des vivres, munitions et artillerie estans en icelles, et de tout en expédier les certiffications, ordonnances, estats et cahiers suivant les descharges des trésoriers généraux et provinciaux de nos guerres, artilleries et réparations; lesquels dès à présent, comme pour lors, nous avons validez et authorisez, validons et authorisons par les dictes présentes; et finallement faire commander et ordonner par nostre dict cousin en la dicte charge de gouverneur et nostre lieutenant général de nos dictes provinces de Champagne et de Brie tout ce qu'il verra bon estre pour le bien et advantage de nostre service et de nos subjects, conservation et manutention de cest estat, et convenir de tout ce insy que nous mesme ferons ou faire pourions, sy nous y estions présent en personne, jaçois que le cas requit mandement plus spécial qu'il n'est porté par les dictes présentes et tant qu'il nous playra.

Sy donnons et mandons à nos amez et feaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement et chambre des comptes à Paris, thrésoriers généraux de France audict lieu de Chaalons et à tous nos autres officiers justiciers et subjects qu'il appartiendra que nostre dict cousin, le duc d'Anguien, duquel nous avons pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, ils ayent à faire souffrir et laisser jouir plainement et paisiblement de la dicte charge de gouverneur et de nostre lieutenant général en nos provinces de Champagne et de Brie et de tout le contenu y dessus en la forme et manière susdicte, mesmes des honneurs, authoritez, prérogatives, prééminance, franchises, libertez, gages, estats, pensions, droicts, fruicts, proffiets, revenus et émolumens accou-

tumez tels et semblables qu'en a jouy ou dût jouyr defunct nostre dict cousin le compte de Soissons, et après luy nostre dict cousin le Mareschal de Lhospital, et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ès choses touchant et concernant le dict estat et charge, sans permettre ny souffrir luy estre faict, mis ou donné aucun trouble ou empeschement; leur mandons en outre les dictes présentes faire lire, publier et enregistrer partout où besoin sera, et à nos amez et feaux conseillers les trésoriers de nostre espargne de l'extraordinaire de nos guerres présens et à venir, qu'ils ayent doresnavant à faire payer et delivrer à nostre dict cousin par chacun an aux termes, en la manière accoustumée, les dicts estats, pansions et appoinctemens, en rapportant copie de ces présentes deuement collationnée pour une fois seulement. Nous voulons que tous ce que payé, baillé et délivré luy aura esté, à l'occasion susdicte, estre passé et alloué en la despense des comptes de ceux qui en auront faict les payemens, déjoinct et rabattu de la recepte d'iceux par les dictes gens de nos comptes, auxquels nous mandons ainsy le faire sans difficultez. Car tel est nostre plaisir, et en tesmoing de quoy mettre nostre scel à ces dictes présentes. Donné à Paris, ce seizième jour de may, l'an de grâce mil six cent quarante quatre, de nostre règne le deuxième. Signé Louis et sur le reply par le Roy, la Reyne régente, sa mère présente. Signé de Loménie et scellé en queue du grand sceau de cire jaulne...

(Suivent les mentions de prestation de serment, d'enregistrement au Parlement, à la Chambre des comptes et au bureau des finances de la généralité de Châlons.)

Les lettres patentes sont enregistrées au bailliage et présidial de Troyes le 13 juin 1644; copies doivent en être envoyées à tous les bailliages et châtellenies du ressort, et les lettres doivent être publiées par les carrefours de la ville par un huissier assisté du trompette.

Elles avaient été envoyées par le père du duc d'Enghien, comme le témoigne la lettre suivante adressée aux Président, Conseillers et gens tenant le siège présidial de Troyes[1] :

Messieurs, le Roy ayant pourveu mon filz, Monsieur le duc d'Anguien, du gouvernement de Champagne et Brye, j'envoye le porteur avec les lettres patentes de Sa Majesté pour poursuivre leur enregistrement ès siège présidial, à quoy je vous prie d'aporter toute la facilité et diligence nécessaires, et vous m'obligerez à vous tesmoingner de revenche aux occasions que je suis

Votre affectionné à vous servir,

Henry de Bourbon.

De Paris, ce 5 juin 1644[2].

1. Septième registre des mandements du roi enregistrés au bailliage de Troyes, fol. 66 v°.

2. Le registre 9 des mandements du roi enregistrés au bailliage (fol. 38 et

LA DIPLOMATIE RUSSE A STOCKHOLM

EN DÉCEMBRE 1810.

Nous publierons prochainement un ouvrage intitulé : *Mémoires de Bernadotte, d'après des lettres et dépêches authentiques du général comte de Suchtelen et du colonel comte Czernicheff, recueillies dans les archives du ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.* Nous n'avons pas la prétention de donner avec quelques fragments une idée de l'ensemble de cet ouvrage. Cependant nous espérons que les lecteurs de la *Revue historique* liront avec intérêt les renseignements puisés dans la correspondance du comte de Czernicheff, ambassadeur extraordinaire de l'empereur Alexandre Ier en Suède. Le moment était critique, Alexandre Ier et Napoléon Ier se disputaient la faveur de Bernadotte, qui se trouvait en Suède depuis quelques semaines seulement comme prince héritier, et chacun des deux espérait le gagner pour sa cause. On sait que l'empereur de Russie l'emporta sur son rival. Écoutons à présent comment le comte Czernicheff, dans ses lettres à son souverain, raconte sa première entrevue avec Bernadotte.

Arvide Ahnfelt.

Stockholm, ce 7 décembre 1810.

Sire,

Je ne suis arrivé à Stockholm que dans la nuit du 1er au 2 de décembre. Indépendamment de tous les obstacles et retards que m'ont fait éprouver les mauvais chemins, ainsi que le passage du golfe, entre les îles d'Aland, que j'ai été obligé d'effectuer, partie à pied sur une glace extrêmement mince et en partie à force de rames, vû les vents contraires; j'ai eu encore le malheur, après m'être embarqué de la principale île pour la grande traversée, d'être surpris par un terrible ouragan qui, après nous avoir fait courir les plus grands dangers de périr, nous a jetés sur une petite île, espèce de rocher à dix verstes des Aland, nommé Signilskär, où, à mon grand désespoir, je me suis vu

suivants) contient le texte des lettres patentes pour le comte de Soissons, gouverneur de Champagne, — du 25 juin 1660. — Les formules pour l'énumération des avantages et des fonctions y sont semblables à celles des lettres patentes de 1644.

dans la cruelle nécessité de rester trois jours et demi, à cause que les vents, pendant tout ce temps, nous sont restés constamment contraires.

A mon arrivée à Stockholm, la journée du 2 fut employée à faire les visites d'usage aux différents ministres suédois et étrangers : j'ai eu infiniment à me louer de la manière dont j'en ai été accueilli, et principalement de M. Engeström[1], qui a eu pour moi toutes les attentions possibles; ayant revu une seconde fois ce ministre dans le courant de cette journée, il me dit qu'il était chargé, de la part du Prince royal, de me signifier combien il était enchanté d'avoir appris mon arrivée; qu'il avait d'autant plus une vive impatience et un grand intérêt à me voir que, venant directement de Saint-Pétersbourg, je pourrais l'instruire sur les dispositions de Votre Majesté Impériale à son égard, et qu'il était fort désolé de ce que l'étiquette de la cour ne lui permettait pas de me recevoir de suite et l'obligeait à attendre jusqu'après ma présentation au roi.

Le lendemain matin, j'ai eu mon audience chez le roi Charles XIII; après que je me fus acquitté de ma mission auprès de Sa Majesté, elle me dit qu'elle était enchantée d'avoir prévenu les désirs de Votre Majesté Impériale; que dorénavant tous ses vœux auraient pour but de resserrer les liens d'amitié qui existaient entre les deux États, autant que cela dépendrait d'elle; ajoutant qu'elle avait été fort heureuse de ce que M. le général de Suchtelen avait été chargé de lui donner l'assurance que les mêmes sentiments animaient Votre Majesté relativement à la Suède[2]. Après cela le roi me parla du Prince royal, en fit un très grand éloge et me dit qu'il espérait qu'il parviendrait aussi à mériter la bienveillance de Votre Majesté Impériale, et que c'était là son désir le plus cher. Malgré la grande difficulté que le roi trouve à s'exprimer, Sa Majesté me garda plus d'une demi-heure, me dit qu'elle savait que j'étais une ancienne connaissance du Prince et me parla de toutes les choses flatteuses que Son Altesse Royale a bien voulu lui dire à mon sujet.

En sortant de chez le roi, nous nous sommes rendus, M. le général de Suchtelen et moi, chez le Prince royal; dès qu'il m'apperçut, il vint à moi, m'embrassa à plusieurs reprises et me combla de marques d'affection. MM. de Suchtelen et d'Engeström étant présents, je n'ai parlé au Prince que des sentiments d'estime que Votre Majesté Impériale accordait à son mérite et à ses qualités. Son Altesse Royale reçut

1. Le ministre d'État comte L. von Engeström était en même temps ministre des affaires étrangères.

2. Le général comte de Suchtelen fut pendant plus de vingt-cinq ans ambassadeur de Russie en Suède. Né en Hollande en 1759, il reçut une éducation fort soignée. Très jeune encore, il fut nommé professeur de mathématiques à l'université de Leyde; mais, en 1783, Catherine II le nomma colonel des fortifications en Russie. Ayant été envoyé comme ambassadeur de Russie en Suède, il entretint une correspondance assidue avec le chancelier de la Russie, le comte Romanzov.

ces assurances avec transport, et me dit que ce qu'il entendait le rendrait parfaitement heureux et comblait ses désirs; qu'à la suite des communications que M. le général de Suchtelen lui avait faites sur les dispositions de Votre Majesté à son égard, son cœur en avait été tellement plein de reconnaissance qu'il n'avait pu s'empêcher de prendre la liberté de lui écrire pour la lui exprimer; il me dit ensuite qu'il me priait de porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale que, d'après tout ce qu'il avait entendu dire sur son caractère, son unique vœu était d'avoir le bonheur de s'entendre d'âme avec elle et de lui prouver qu'il n'en était pas indigne; là-dessus, le Prince s'étant un peu éloigné des personnes présentes, j'ai profité de ce moment pour lui dire que Votre Majesté, ayant été informée de ce que précédemment Son Altesse Royale m'avait comblé de bontés et honoré de sa confiance, avait daigné se servir de moi en me faisant prendre ma route par Stockholm pour lui faire connaître ses véritables sentiments et empêcher ainsi quelque fâcheuse méprise pour l'intérêt des deux États; qu'en conséquence de quoi je le priais de m'accorder avant mon départ un entretien particulier. Le Prince me répondit que je pouvais venir le voir le lendemain dimanche matin après le sermon; qu'il espérait même me revoir plus d'une fois, parce qu'il lui importait très fort de savoir à quoi s'en tenir à cet égard; qu'il sentait très bien que dans l'état présent des choses la Russie était la seule puissance dont la bienveillance et la protection étaient indispensablement nécessaires à l'existence et au bien-être de la Suède; qu'il me chargeait en son nom de supplier Votre Majesté Impériale de les lui accorder. Le Prince ajouta encore que lui, de son côté, promettait formellement que le gouvernement suédois ferait tout son possible pour les mériter et pour éviter même de donner les apparences d'un mécontentement à la Russie; qu'à la vérité la perte de la Finlande[1] était une plaie qui saignait encore, mais que, jugeant la chose sans passion, il sentait lui-même que cette province était trop éloignée de la Suède pour qu'elle eût pu par la suite la garder pendant longtemps; qu'actuellement toute son application devait être de chercher son bonheur dans la paix, de se contenter de ce qu'elle possédait et de tâcher de parer aux malheurs et à la dureté des temps, autant que possible, que Votre Majesté Impériale pouvait tourner ses armes contre l'Orient, le Midi et l'Occident, sans voir la Suède changer de système, ni avoir d'autres désirs que ceux de rester en paix avec elle, vu qu'il savait très fort qu'elle pouvait se passer de toutes les autres puissances, mais non de la Russie, dont son repos et sa tranquillité dépendaient; après cela le Prince me parla de tous ses regrets de n'avoir pas le bonheur d'être connu personnellement de Votre Majesté, et me dit qu'ayant le dessein de parcourir l'été prochain les provinces intérieures, son vœu le plus cher serait, si Elle daignait le permettre, d'aller à Saint-Pétersbourg lui présenter ses hommages

1. La Finlande appartenait à la Suède jusqu'à 1809.

respectueuses; là-dessus, s'étant rapproché des personnes présentes, il ne parla plus que de choses indifférentes.

Le dimanche 4 du mois, j'ai été présenté à la reine. Sa Majesté me fit un accueil fort gracieux et me questionna beaucoup, tant sur Saint-Pétersbourg que sur Paris; en sortant de chez elle, je me suis rendu chez le Prince royal. A peine y étais-je que je le vis rentrer de chez le roi; dès que Son Altesse me vit, elle me prit par la main, me mena dans son cabinet et me fit asseoir; alors l'entretien que j'eus avec elle dura plus de deux heures. Les premières paroles du Prince furent des assurances sur ses dispositions personnelles à mon égard; il me dit que dans quelque situation que le sort le place, elles ne pourront point changer; qu'il n'oublierait jamais toutes les preuves d'attachement que je lui avais temoignées précédemment, et que, pour me démontrer toute sa confiance, il allait me parler comme avec ses entrailles, parce qu'il connaissait ma discrétion et espérait qu'il n'en résulterait que du bien pour l'intérêt des deux États; alors il me dit que mon arrivée à Stockholm et tout ce que je lui avais rapporté sur les sentiments de Votre Majesté Impériale à son égard le rendraient d'autant plus heureux qu'il ne me cèlerait point avoir appris avec le plus grand chagrin qu'un des objets de mon départ de Paris concernait les affaires de Suède et des plaintes contre elle; qu'il m'avouerait même que dans le temps on l'avait menacée d'une rupture avec la Russie, si elle n'accédait point aux demandes de la France, que la Russie était la seule puissance que la Suède eût précisément à craindre et la seule dont la protection et l'appui étaient absolument nécessaires à son existence et à la conservation de son repos.

M'apercevant alors des véritables dispositions du Prince à l'égard de la France, et voyant qu'il se livrait avec moi comme par le passé, je lui dis qu'il était vrai que l'empereur Napoléon s'était adressé à Votre Majesté Impériale pour la prier d'appuyer les demandes qu'il faisait à la Suède; mais, comme depuis la paix de Fredricshann les vœux et l'intérêt politique de Votre Majesté lui ont fait constamment désirer la prospérité intérieure de la Suède et la conservation des relations amicales qui existaient entre la Russie et elle, ses intentions n'ont nullement été de peser sur les volontés et la détermination de la Suède, qui, dans cette circonstance comme dans toute autre, pouvait se conduire d'après ce que lui commanderait son propre intérêt, sans que de son côté elle y mît le moindre obstacle.

Le Prince me répondit alors que ce qu'il entendait lui rendait le repos et la tranquillité, parce que l'on avait cherché à l'effrayer de toutes les manières sur le sort qui attendait la Suède, et que l'on y avait réussi, non pas qu'il ne fût prêt à se sacrifier, lui et toute sa famille, pour son intérêt, ni qu'elle n'eût point chez elle aucun moyen de défense, mais parce qu'il avait la conviction que, pour sa prospérité et son bonheur, il lui fallait absolument conserver la paix et le repos; qu'il m'avouerait de plus, avec toute la franchise que je lui connaissais,

que la situation cruelle dans laquelle l'avait placé la France en dernier lieu lui avait causé un chagrin mortel; qu'il avait été loin de s'attendre à une pareille conduite de la part d'une puissance qu'il avait servie utilement et peut-être honorée pendant trente ans, ni de la part de l'empereur Napoléon, qu'il avait beaucoup appuyé dans de certains temps, et auquel il avait évité bien des désagréments et embarras, de sorte qu'il croyait d'après tout cela que son devoir aurait été de le protéger et de lui servir d'égide, au lieu de le mettre dans la fâcheuse situation d'être, dès son entrée en Suède, victime d'un moment de mauvaise humeur; que par malheur le sort avait voulu que de camarade il soit devenu son sujet, mais que pour lors même, l'ayant servi avec honneur, il n'eût point supporté de pareilles saccades; il ajouta enfin que l'idée que pour reconnaître tout ce qu'il devait à la nation suédoise qui l'avait appelé à régner sur elle d'une manière si honorable, il ne lui avait apporté pour le présent qu'une guerre qui le ruinait et qui achevait de l'appauvrir, faisait le malheur de sa vie, et que jamais rien ne pouvait l'en consoler.

A la suite de cela, j'ai cru pouvoir lui dire que toute l'application de Votre Majesté Impériale étant maintenant d'arriver à la paix, dont tous les États avaient un égal besoin, et désirant donner au Prince royal une preuve bien complète de l'estime qu'elle avait pour lui, lui faisant confier qu'elle avait positivement l'intérêt de conserver la paix avec la Suède dans toutes les circonstances possibles; qu'elle n'avait avec aucun de ses alliés aucun engagement qui pût l'entraîner à lui faire la guerre, même à y prendre part si quelqu'un de ses alliés la déclarait à ce royaume; que Votre Majesté, en faisant une pareille communication à Son Altesse Royale, espérait qu'elle la garderait pour elle seule, parce qu'en l'ébruitant cela pourrait faire du tort aux intérêts communs.

Là-dessus le Prince me répondit, avec une joie qu'il ne pouvait dissimuler, qu'il appréciait dans toute leur étendue la confiance et les bontés d'un aussi grand souverain que Votre Majesté Impériale; que cela le rendait d'autant plus heureux que son projet était toujours de mettre tous ses soins pour les mériter et pour obtenir qu'elle daigne protéger lui et la Suède; que lui, plus que tout autre, avait grand intérêt à ce que tout ce qui se passait restât entre Votre Majesté et lui; qu'il donnait en son nom, comme en celui du gouvernement suédois, une parole d'honneur de ne rien faire dans aucune circonstance possible qui pût en la moindre des choses déplaire à Votre Majesté, qu'elle pouvait porter ses armes à Constantinople, Vienne ou Varsovie, sans voir bouger la Suède, dont l'unique but serait toujours de rester unie avec la Russie et de se contenter de ce qu'elle possédait, sans épouser les querelles de personne; que jamais Votre Majesté ne verrait la Suède verser le sang d'un de ses soldats, ni dépenser un rixdaler[1] (*sic*) d'une manière qui peut lui être désagréable, et que dans aucun temps elle ne ferait la

1. Monnaie suédoise, = un franc et demi.

guerre à personne, à moins qu'on ne vienne l'attaquer, ce qui ne pourrait pas arriver, parce qu'étant alliée de la Russie, le monde entier ne pourrait pas l'atteindre.

Le Prince me pria ensuite de porter à la connaissance de Votre Majesté Impériale que, depuis son arrivée en Suède, il était entièrement devenu un homme du Nord, et l'assurer qu'elle pouvait considérer la Suède comme sa vedette fidèle ; qu'il savait très fort tout ce qu'il devait à la France, qu'il mettrait tout son possible pour conserver des relations d'amitié avec elle, mais que cela ne lui ferait jamais perdre de vue ses intérêts devenus tous suédois ; après m'avoir encore parlé pendant longtemps dans le même sens, il me congédia, en me priant de venir le lendemain déjeuner avec lui tête à tête.

Comme à la première visite que nous rendîmes avec M. le général de Suchtelen, le jour de mon arrivée, à M. le ministre de France, nous ne le trouvâmes pas chez lui, et moi aussi étant sorti lorsqu'il vint me la rendre, ce n'est qu'aujourd'hui, à un dîner que M. le général donnait au corps diplomatique, que j'ai fait sa connaissance. M. d'Alquier, après m'avoir adressé beaucoup de compliments, me dit, en me prenant à l'écart, que sa cour verrait certainement avec infiniment de reconnaissance dans mon envoi à Stockholm une nouvelle preuve que V. M. Imp. lui donnait de ses sentiments d'amitié et du désir qu'elle avait toujours manifesté d'agir de concert avec la France ; que la confiance que les employés des deux puissances devaient avoir réciproquement le portait à me dire que la Suède continuait à se conduire extrêmement mal, tant pour son intérieur que pour ses relations extérieures, que le Prince royal aussi prenait une fausse route et se comportait d'une manière très indiscrète, en se permettant sur le compte de l'empereur beaucoup de propos qui pouvaient le blesser ; qu'il poussait même le ridicule jusqu'à faire la menace de se jeter entièrement entre les bras de la Russie, comme si sa politique n'était pas la même que celle de la France ; que dans le fait l'empereur Napoléon ne faisait pas un cas infini de la personne du Prince et qu'il fallait absolument que nous lui imposions en lui parlant ferme. — En général, ce ministre s'expliqua sur son compte d'une manière tout à fait inconvenable en disant qu'au fond c'était *un bon diable, un bon homme,* qui même n'était pas dénué de moyens, mais que c'était une tête de Midi qui avait des idées trop volcaniques ; qu'il avait le défaut de bavarder beaucoup et d'écouter trop de conseillers qui lui faisaient faire de fausses démarches ; que l'empereur Napoléon, ne s'étant pas mêlé de son élection, n'avait aucun intérêt à le soutenir et qu'il ne pouvait pas en sa faveur modifier ses grandes conceptions. — Je me suis borné à répondre à M. Alquier que tout ce qu'il me disait sur la conduite du Prince ne pouvait d'après mon idée avoir pour motif que la crainte qu'il avait que cette nouvelle guerre, qui avait lieu dès son arrivée et qui ne plaisait pas à beaucoup de négociants et individus intéressés dans le commerce, ne lui nuisit dans l'esprit public, mais qu'au fond il me paraissait que lui et le gouvernement suédois avaient

prouvé par la promptitude de leur détermination combien ils désiraient faire ce qu'exigeait l'empereur Napoléon; alors il répliqua que malgré cela il existait dans le fait beaucoup d'escamotage et que je ne pouvais m'imaginer à quel point la nation suédoise méritait d'être nommée les Gascons du Nord. — Il m'a paru, Sire, que de tout ceci l'on pouvait conclure que les instructions de M. Alquier lui enjoignaient de tenir ce langage ou pour détruire entièrement l'idée que l'élection du Prince avait été soutenue par l'empereur Napoléon, ou pour chercher à nous brouiller avec la Suède en accumulant des sujets de plaintes contre elle; parce qu'il importe bien peu à la France de sacrifier le Prince royal et la Suède, pourvu qu'elle réussisse à susciter une nouvelle guerre à la Russie.

Le lendemain 5 du mois, je suis allé chez le Prince royal; après que nous nous fussions mis à table pour déjeuner, il renvoya les domestiques et me dit qu'il était fort aise de me faire connaître son chagrin de ce que M. Alquier ébruitait dans la ville que j'étais venu pour appuyer ses demandes et qu'il m'avait été recommandé de le faire sur un ton très haut et très sévère et qu'il me priait de lui expliquer; je lui répondis pour lors que les intentions de V. M. Imp. étant, comme j'avais eu l'honneur de le lui exposer, de conserver autant qu'il était en son pouvoir la bonne intelligence, l'harmonie et les relations amicales qui existaient entre la Russie et tous ses alliés, principalement avec la France, sur la nouvelle qu'elle reçut que la Suède avait acquiescé aux demandes de l'empereur Napoléon, elle avait daigné me charger de faire connaître à son gouvernement qu'elle voyait avec plaisir la Suède agir dans le système continental et de concert avec la France, que V. M. avait désiré profiter de cette circonstance pour donner à S. A. R. une preuve de son estime en lui faisant connaître par moi à elle seule ses véritables sentiments et l'assurer combien elle était éloignée à vouloir gêner les volontés et les déterminations de la Suède, que c'était sa prospérité qu'elle désirait et non pas ses désastres.

Le Prince me parut fort satisfait de ce que je lui avais dit; il réitéra l'expression de toute sa sensibilité pour les bontés dont le comblait V. M. et me dit que pour les reconnaître il donnait sa parole d'honneur sacrée que la Suède, dans quelque circonstance et situation que puisse se trouver la Russie, ne bougerait pas et ne ferait rien de ce qui pourrait lui déplaire, que, s'il le fallait, il était même prêt à donner cette promesse par écrit. A la suite de cela, il se répandit en plaintes contre la France, disant que l'empereur Napoléon avait montré dans cette circonstance toute son envie de dominer le monde entier et un raffinement de mauvaise volonté à son égard; que dans toutes les époques de sa vie il l'avait toujours placé de manière à le sacrifier et qu'*une gloire de moins* était très fort son fait; que, s'il avait voulu attendre encore seulement quatre mois, comme il le pouvait très aisément à cause de la saison, qui ne nécessitait pas cette mesure aussi promptement, alors lui-même, désirant rester bien avec la France, aurait cherché à exécu-

ter en partie ce qu'exigeait son système et il ajouta encore que c'était malheureusement la menace avec la Russie qui avait produit tout l'effet; il me dit de plus que c'était surtout le ton arrogant et insolent avec lequel la demande de l'empereur Napoléon avait été faite qui l'avait révolté; qu'il n'y avait pas été accoutumé étant son sujet et qu'à plus forte raison actuellement il ne pourrait plus l'endurer pour une seconde fois; qu'il aimait mieux périr les armes à la main d'une manière honorable que de laisser avilir la nation qui l'avait choisi; que l'empereur Napoléon ne pouvait pas l'atteindre si la Russie ne s'en mêlait point, et que, quand même il le pourrait, on verrait encore quel parti prendraient les soldats français, une fois sur le territoire de Suède; qu'il en était trop connu, aimé et respecté et les avait commandés dans trop de circonstances pour ne point en partie compter aussi sur eux.

Là-dessus on vint nous interrompre et le Prince, qui allait à la parade, m'engagea à l'y suivre; là je le vis recevoir une très grande quantité de placets, distribuer beaucoup d'argent aux pauvres et être reçu avec enthousiasme tant par les troupes que par le peuple. A son retour, comme le roi le demandait et sur ce que je lui avais dit que je partais le lendemain soir, il me pria de revenir ce jour-là, à dix heures du matin, en disant qu'il désirait me charger de quelque commission pour l'empereur Napoléon.

Le 6, m'étant rendu chez S. A. R., j'eus de nouveau l'honneur de déjeuner avec elle; comme elle était pressée de se rendre au conseil, elle me dit que, l'étiquette lui défendant de donner à dîner à des étrangers, il avait été obligé de demander au roi la permission de faire une exception en ma faveur et m'engagea à revenir pour le dîner, afin de prendre congé d'elle; comme j'étais invité ce jour-là à un dîner que M. Alquier donnait au corps diplomatique, en sortant de chez le Prince, je me rendis chez lui pour m'excuser et lui témoigner tous mes regrets de ce que je ne pouvais point profiter de son invitation. M. Alquier le reçut très bien et me répondit qu'il était très sensible à la peine que je m'étais donné de venir faire mes excuses moi-même; après cela, il me demanda dans quelles dispositions j'avais trouvé le Prince royal relativement aux dernières mesures prises par le gouvernement suédois; je lui répondis que, pour tout ce qui concernait la déclaration de guerre, S. A. R. m'avait paru prête (comme effectivement le Prince me l'avait dit) à persévérer dans le système continental, à n'avoir aucunes relations avec l'Angleterre et à mettre court dorénavant à toute importation et exportation; mais que j'avais entendu dire, pour ce qui regardait les denrées coloniales qui se trouvaient dans le pays, que d'après la constitution une fois qu'elles y étaient ni le Prince ni le roi n'avaient point ce droit d'y toucher. M. d'Alquier répliqua alors qu'en effet il n'existait pas en Suède une autorité royale, que les esprits y étaient tellement agités et tellement en fermentation qu'il se croyait au milieu de tout cela reporté aux temps de la Terreur en France; qu'il croyait le Prince royal trop faible pour changer à son avènement au trône le gouverne-

ment par un coup d'autorité, ce qui pourtant était la seule chose qui pouvait sauver la Suède et qu'il ne le jugeait pas capable de profiter de l'enthousiasme que l'on avait pour lui; que tout cela prouvait enfin que, si l'empereur Napoléon avait voulu choisir un successeur au trône de Suède, ce n'est certainement pas Bernadotte qu'il y aurait placé comme *son lieutenant;* il ajouta après cela que pour en revenir à nos affaires il était convaincu que malgré toutes ses promesses la Suède ne tiendrait aucun de ses engagements, etc.

M'étant rendu chez S. A. R. à l'heure du dîner, elle me fit d'abord entrer dans son cabinet, dès qu'elle apprit que j'étais arrivé. Le Prince me pria alors de me charger de deux lettres qu'il m'enverrait dans la soirée, l'une pour la princesse Pauline et la seconde pour l'empereur Napoléon[1].

Copie de la lettre adressée par le Prince royal à S. M. l'empereur Napoléon et remise au colonel Czernicheff[2].

Sire,

M. de Czernicheff m'a demandé si je le chargerai de quelque commission pour V. M.; je me suis empressé de lui confier cette lettre, espérant qu'il dira à V. M. ce qu'il a vu en Suède. En effet, Sire, plein de confiance en votre magnanimité et dans vos bontés particulières pour moi, je n'ai qu'une chose à désirer, c'est que la vérité vous soit connue.

M. de Czernicheff pourra dire à V. M. que la Suède est sur le point d'être réduite à l'état le plus déplorable, qu'elle est sans aucun moyen pour soutenir la guerre qu'elle vient de déclarer; que cependant le gouvernement redouble d'efforts dans une crise aussi violente, mais qu'il n'est pas au pouvoir du roi d'étendre comme ailleurs le système des

1. Le colonel Czernicheff se rendit directement de Stockholm à Paris, comme ambassadeur extraordinaire du tzar auprès de l'empereur Napoléon. M. Czernicheff fut envoyé à plusieurs reprises comme ambassadeur à Paris. Au mois de mars 1812, il sut obtenir de deux employés au ministère de la guerre, moyennant une somme d'argent, des renseignements exacts sur l'armée française. Les deux employés furent arrêtés et condamnés à mort. Czernicheff fut invité à partir muni d'une lettre par laquelle Napoléon laissait au tzar Alexandre le choix de la punition qui devait être infligée à Czernicheff. Loin d'être puni, Czernicheff fut appelé aux plus hautes dignités de l'empire. Alexandre disait de lui : « Personne, excepté Czernicheff, ne m'est indispensable. »

2. Si l'on s'étonne que la lettre de Charles-Jean soit donnée ici, qu'on lise la remarque suivante de l'ambassadeur russe : « La lettre du Prince royal pour l'empereur Napoléon étant déjà chez moi depuis une heure, j'ai trouvé le moyen d'en tirer une copie, supposant qu'il sera fort intéressant pour V. M. d'en prendre connaissance. La dépêche de M. Alquier au duc de Cadore, le ministre des affaires étrangères, m'ayant paru inabordable, je n'ai pas osé y toucher de crainte de me compromettre. »

confiscations ; que la constitution garantit ici les droits et les propriétés de chacun et que, si le roi même adoptait une mesure contraire, aucun des conseillers d'État ne pourrait y donner son assentiment et la guerre civile serait une suite inévitable. J'ai le bonheur d'avoir pour moi l'opinion générale de la nation, mais bien certainement je perdrais cette force morale, le jour où l'on me croirait disposé à porter la plus légère atteinte à la constitution.

Le roi offre à V. M. tout ce qui est en son pouvoir. Aucun sacrifice ne lui coûtera pour prouver son dévouement à la France, mais je vous en conjure, Sire, daignez calculer nos moyens et accordez-nous la confiance que nous méritons par notre attachement sincère et inaltérable.

Je suis, avec les sentiments les plus respectueux, Sire, de V. M. le très humble et très obéissant serviteur,

Charles-Jean.

Stockholm, 19 déc. 1810.

Copie de la lettre écrite par le Prince royal de Suède à la Princesse Pauline, duchesse de Guastalla. 21 *déc.* 1810.

Ma chère sœur,

Je n'ai pas voulu laisser partir M. de Czernicheff, sans me rappeler à votre souvenir. Le cœur oppressé, c'est vers vous que je cherche un peu de consolation; vous m'avez toujours accueilli dans mes peines; vous m'avez permis de vous faire part de mes chagrins; je profite de cet avantage avec la plus grande confiance et bien persuadé qu'en cette occasion, comme dans toutes les autres, vous aurez pour moi la bonté d'une sœur.

Vous serez étonnée d'apprendre qu'au moment où tout le monde me croit en paisible jouissance d'une brillante destinée, je suis déjà le plus malheureux des hommes, mais vous serez bien plus surprise lorsque je vous dirai que mes premiers chagrins me sont venus de la France, de cette patrie que j'ai servie et défendue pendant trente ans et que j'ai quittée l'âme déchirée de douleur et de regrets.

En venant ici, j'étais sans doute préparé aux peines et aux contrariétés, mais je l'avouerai, ma chère sœur, en calculant toutes les chances de mon avenir, jamais il n'était entré dans ma pensée qu'à peine arrivé je serais forcé à opter entre la guerre avec la France ou une autre guerre qui comble la misère de la Suède.

Placé dans une si cruelle alternative, le roi n'a écouté que l'impulsion de son attachement à l'empereur Napoléon; nous avons déclaré la guerre à l'Angleterre, mais sans aucun moyen pour faire cette guerre. Ce malheureux pays se trouve livré à la merci de son nouvel ennemi ; ainsi voilà en un instant toutes mes espérances de paix et de bonheur évanouies. Je croyais voir la Suède réparer ses pertes et chaque jour je verrai accroître sa détresse. Dans une situation si cruelle, je n'ai d'espérance que dans l'empereur (*sic!*); s'il ne vient pas à notre secours,

ce pays est perdu sans ressource. Lorsque vous en trouverez l'occasion, ma chère sœur, faites quelque chose pour moi; dites-lui qu'il daigne se pénétrer de notre position et qu'il borne ses demandes à nos facultés.....

Votre bon frère, Charles-Jean.

Après avoir copié les lettres du Prince royal, l'ambassadeur russe finit son rapport à son souverain par les mots suivants :

Je suis fort heureux, Sire, de ce que tout ce que j'avais eu le bonheur de rapporter à V. M. sur le caractère du Prince royal se vérifie. S. A. m'a parlé avec trop d'abondance de cœur pour ne pas reconnaître dans ses discours l'empreinte de la vérité; ce n'est certainement pas l'homme de l'empereur Napoléon, je crois même qu'il ne dissimulera pas longtemps avec lui, parce que son amour-propre, blessé au vif, fait qu'il est entièrement perdu pour la France. Le Prince poussa la franchise jusqu'à me dire que, la Suède étant pauvre, il était encore obligé de se contraindre, parce qu'il avait besoin de retirer jusqu'au dernier écu de ce qu'il possédait en France.

Quant à ses sentiments pour la Russie, j'ose assurer V. M. qu'il est de bonne foi avec elle, et qu'en le ménageant un peu elle peut même compter sur lui. V. M. peut dans tous les temps être parfaitement tranquille pour la Finlande, même disposer d'une partie des troupes qui s'y trouvent; d'abord parce que la Suède n'a aucun moyen pour faire une guerre d'invasion, ni argent, ni assez de troupes régulières, ni munitions; ensuite par la raison que le Prince royal a trop la conviction de son intérêt à rechercher la protection et l'appui de V. M. pour ne point à son moindre signe se rendre à tout ce qu'elle pourra désirer. Je suis, etc.

A. Czernicheff.

LA REINE CATHERINE DE WESTPHALIE

SON JOURNAL ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite.*)

II.

La reine Catherine et M. de Lascases en 1818.

Au mois de juin 1818, la reine Catherine se rendit aux eaux de Wildbad en traversant Louisbourg et Stuttgard, où elle vit son frère devenu roi de Wurtemberg, la reine mère et la reine, femme du roi, et sa belle-sœur. Après quelques jours passés dans sa famille, où elle reçut, de la part du roi son frère, un accueil assez froid, elle arriva à Wildbad le 10 juin. Le 30 du même mois, elle se rendit à Dobel où elle eut l'occasion, qu'elle avait fait naître, de se rencontrer avec MM. de Lascases père et fils qui revenaient de Sainte-Hélène. La reine fit l'intéressante relation de ce qu'elle avait appris de M. de Lascases, ainsi qu'il suit :

Le 30 juin, je suis partie à huit heures précises avec mon fils, M. de Reding et M. Planat dans une calèche. J'avais évité de prendre la comtesse Altems[1] avec moi, redoutant quelque indiscrétion de sa part.

Nous sommes arrivés au Dobel à onze heures. J'y ai trouvé MM. de Lascases père et fils, tous les deux, à ce qu'on dit, très changés. Le père souffre beaucoup de douleurs à la tête, mais il paraît que cela n'est que nerveux et l'on espère qu'avec du repos et des soins il pourra se remettre. Le fils a des battements de cœur très forts. On a cru que c'était un anévrisme, mais il paraît aussi qu'avec des ménagements il pourra se tirer d'affaire.

M. de Lascases m'a répété au sujet de l'empereur ce qu'il nous a écrit précédemment ; c'est toujours le même dévouement, et l'on peut vraiment dire qu'il est le martyr de la cause de l'empereur. Il m'a dit, entre autres détails, que parfois l'empereur éprouvait des découragements, mais que, dans d'autres moments, il croyait que sa carrière n'était pas finie. Il a prédit à Sainte-Hélène tout ce qui arrive, disant

1. Dame d'honneur de la reine.

entre autres choses qu'en France les Ultra finiraient par se perdre dans le torrent de la révolution, et qu'on l'appellerait un jour le roi des peuples. Il est loin de croire par exemple que la carrière politique des membres de sa famille soit terminée.

Il dit que son fils, si l'Autriche n'a aucun intérêt à s'en défaire ou à le priver de ses facultés intellectuelles, reviendra alors nécessairement sur le trône de France, mais que, dans le cas contraire, il suffirait qu'il restât un autre membre de sa famille, quel qu'il fût, pour assurer le rétablissement de sa dynastie.

M. Lascases est certain que Gourgaud a débarqué en Angleterre, mais il a fait jusqu'à présent des perquisitions infructueuses pour savoir où il se trouve. Il nous a parlé de cet officier comme d'un homme turbulent, d'un caractère inégal et insociable, et il ne doute pas que ce ne soit vraiment à la suite de quelque dispute avec Montholon qu'il a quitté Sainte-Hélène; l'empereur a fait tirer 55,000 fr. depuis très peu de temps; Lascases suppose qu'une partie de cette somme a été donnée à Gourgaud comme récompense; il aurait été très embarrassé d'y faire honneur, si Madame-mère ne lui avait envoyé 30,000 fr.; encore en doit-il 27,000.

Quant à lui (Lascases), il est tout à fait libre et peut aller où bon lui semble sous la protection de l'Autriche. Il compte aller à Griesbach où le grand-duc de Bade prend les eaux, et de là s'établir avec sa femme et ses enfants en Suisse, l'Angleterre ayant refusé positivement de le recevoir. Il déplore amèrement de ne pouvoir continuer la tâche honorable qu'il s'était imposée, mais ni lui, ni son fils ne sont désormais en état de la continuer.

Il insiste beaucoup pour que M. Planat vienne le remplacer. Il dit que, pour ramener peu à peu les esprits et l'opinion sur le compte de l'empereur, il faudrait avoir à sa disposition un fonds qui servirait à gager les écrivains en réputation, qui publieraient de loin en loin des ouvrages en faveur du système de l'empereur, sans le nommer ouvertement, et en déguisant, au contraire, avec art la véritable intention. Il se propose de publier peu à peu tous les papiers qui lui ont été renvoyés d'Angleterre. Quant à ceux qu'on lui a pris à Longwood, on ne les lui a pas rendus, mais il a su qu'ils ont été remis à l'empereur. Le premier ouvrage qui paraîtra sont des lettres du cap de Bonne-Espérance, en réponse à l'ouvrage de Varden. Il dit qu'il y insérera des réflexions admirables de l'empereur. Il vient de faire traduire de l'anglais les remarques sur les discours de lord Bathurst au sujet du traitement qu'on fait éprouver à l'empereur; cet ouvrage est déjà publié en allemand; il m'a promis de vous faire parvenir toujours tout ce qu'il publierait.

Le comte de Lascases écrit régulièrement tous les quinze jours à l'empereur. Il lui a déjà écrit six lettres dans lesquelles il ne peut lui parler que de sa famille, mais il sait positivement qu'elles lui sont fidèlement envoyées.

Il espère avoir réponse à sa première dans six semaines.

Les nouvelles les plus récentes qu'il ait de l'empereur sont l'ouvrage intitulé : *Remarques sur le discours de lord Bathurst,* etc. Je lui ai montré le portrait du petit roi de Rome, et il m'a prié d'en envoyer un semblable à l'empereur en l'adressant tout simplement en mon nom à lord Bathurst; il assure qu'on ne fera aucune difficulté de lui envoyer. Je le lui ai promis. Il est en correspondance avec Wilson qui, selon toute apparence, va entrer au Parlement; il dit qu'il est très bien pour l'empereur, et que c'est lui qui a fait publier les ouvrages de Santini[1] qui, dans le temps, ont fait un effet prodigieux en Europe. Il m'a raconté plusieurs propos que l'empereur a tenus sur Fouché et Talleyrand; il s'expliquait ainsi : « Fouché, disait-il, est le Talleyrand des rues, Talleyrand le Fouché des salons. »

Sur Mme de Staël, que, lorsqu'il était premier consul, elle venait familièrement chez lui, que quelquefois elle l'avait trouvé dans un très grand négligé, que, forçant un jour sa porte, le trouvant presque nu, elle lui dit : le génie n'a pas de sexe. Mme de Staël, lors du mariage avec l'impératrice Marie-Louise, a demandé à être dame du palais.

Lors des Cent jours, elle pria l'empereur de lui payer les deux millions que les Bourbons lui avaient accordés et même décrétés au moment de la rentrée de l'empereur en France, en lui écrivant que sa plume lui serait à jamais gagnée, s'il les lui accordait; l'empereur lui fit répondre que, quoiqu'il sentît le prix qu'avait sa plume, cependant son trésor n'était pas assez bien fourni pour l'acheter aussi cher.

M. de Lascases a été très bien traité par le grand-duc et la grande-duchesse de Bade qui l'ont fait dîner avec eux; le grand-duc est très malade, et Stéphanie[2] lui donne les soins les plus tendres et les plus assidus; il ne prend pas un bouillon, pas une médecine, si ce n'est de sa main. Elle a dit à Lascases que le grand-duc avait été un ange pour elle et qu'elle ne pourrait jamais assez faire pour lui en marquer sa reconnaissance.

Le grand-duc a dit à M. de Lascases de venir chez lui aussi souvent qu'il le voudrait. La grande-duchesse se conduit à merveille, il n'y a qu'une voix là-dessus (ma belle-sœur elle-même en a été enchantée pendant son séjour à Baden-Baden l'année dernière, et toutes deux ne tarissent pas sur l'éloge l'une de l'autre). M. de Lascases avait désiré que Stéphanie écrivît à ma belle-sœur pour engager celle-ci à parler à l'empereur Alexandre pour adoucir le sort de l'empereur. Stéphanie a dit que ses relations ne lui permettaient pas d'écrire là-dessus, mais

1. Santini était un Corse, serviteur dévoué que Napoléon emmena à Sainte-Hélène, et qui, de retour en France après la mort de l'empereur, publia un livre intitulé : *De Cherbourg à Sainte-Hélène.* Il devint gardien du tombeau aux Invalides, où il mourut pendant que le roi Jérôme était gouverneur de l'hôtel.

2. La grande-duchesse Stéphanie, tante de Napoléon III, reçue souvent à la cour, sous le second empire.

bien d'en parler à l'occasion; elle croit connaître assez le caractère de la reine pour penser qu'elle ne s'y refuserait pas, ayant assez d'élan pour les actions nobles et généreuses, je ne sais à quel point elle peut avoir raison. Lascases m'a priée, lorsque je verrais l'empereur de Russie, de lui parler de l'empereur, à quoi je me suis engagée. Je lui ai promis aussi de l'instruire du résultat de cette démarche. Il m'a demandé aussi quel moyen il pourrait prendre pour écrire à l'impératrice Marie-Louise. Je lui ai dit que, s'il envoyait sa lettre directement, c'était peine perdue, mais que, s'il voulait me la remettre, je la ferais tenir à l'impératrice, et nous sommes convenus qu'il le ferait. Il se propose de voir les souverains alliés, si on lui laisse la faculté de les approcher. Je lui ai parlé du projet de la reine Hortense qu'il approuve fort.

Je lui ai ensuite fait connaître l'état de nos propres affaires, et notre position politique et pécuniaire; il est d'avis que nous conservions Schönau et que nous insistions pour avoir la faculté d'être à notre choix et alternativement en Wurtemberg ou en Autriche; mais, si on nous refuse ce point, il croit que nous ferons bien de rester en Autriche, si nos moyens financiers nous le permettent.

Après le déjeuner, nous avons été ensemble sur la montagne d'où l'on aperçoit le Rhin, et d'où nous avons cru voir les rives de notre chère France.

L'espèce d'émotion et de bouleversement que nous a causé cette première entrevue nous ayant fait craindre d'oublier mutuellement beaucoup de choses importantes, nous sommes convenus qu'avant mon départ, M. Planat[1] irait encore une fois le voir à Baden-Baden; nous nous sommes ensuite séparés à six heures du soir, et j'étais de retour à Wildbad à neuf heures, très fatiguée et ayant pris une forte douleur rhumatismale à la main gauche. Nous avons vu dans les journaux, et Lascases nous a confirmé que Cambacérès allait rentrer en France, mais il ne veut user de cette faveur que pour s'y montrer un moment et retourner ensuite à Bruxelles, voulant seulement se laver et se purger de la proscription.

On écrit de Rome que M. Bertrand revient en automne en Europe.

Après la course au Dobel pour se rencontrer avec M. de Lascases, la reine écrit le 2 juillet 1818 :

M. Hammel[2] est venu de Stuttgard pour voir les chevaux qui sont

1. M. de Planat remplaçait, comme chevalier d'honneur auprès de la reine, M. Abbatucci et avait son entière confiance; il avait longtemps servi auprès du vice-roi et avait de grandes obligations au roi Jérôme.

2. M. Hammel était un ancien écuyer du roi Jérôme qui imagina de faire construire un cheval mécanique dont on obtenait toutes les défenses du cheval vivant. Il revit le roi sous le second empire et dîna à sa table au Palais-Royal. Il vivait encore à Stuttgard en 1870, et accueillit avec sollicitude les officiers français prisonniers dans cette ville.

malades de la course que j'ai faite au Dobel, l'un des six est même crevé, les eaux de Dobel étant très froides et le piqueur n'ayant pas eu soin de les laisser suffisamment reposer avant de les laisser boire. De quelques jours, je ne pourrai faire usage des autres. M. Hammel m'a dit être chargé par M. Lebret, professeur (admirateur zélé de l'empereur Napoléon), de me supplier de vouloir bien écrire un petit mot en sa faveur à M. de Lascases pour qu'il puisse le voir, allant à Baden-Baden tout exprès pour lui demander à publier en allemand les ouvrages qu'il désire faire imprimer; il a craint avec raison que, s'il se présentait chez lui sans un mot de recommandation, Lascases ne le recevrait pas. Connaissant M. Lebret, je n'ai pas fait de difficultés de lui faire délivrer le billet qu'il désirait par M. Planat, et M. Hammel s'est chargé de le lui remettre. Je n'ai pu m'empêcher d'admirer le sort qui paraît nous favoriser en nous donnant dans les mains les moyens de remplir le désir de M. Lascases de trouver des écrivains qui s'occupent à composer et à publier des ouvrages dans le système de l'empereur. L'esprit public ainsi entretenu finira par revenir entièrement de ses opinions et je me félicite d'avoir été l'organe première d'un dessein qui, plus étendu, pourra faire changer le système européen.

Le même jour, 2 juillet 1818, la reine écrivit au roi Jérôme, son mari, une longue lettre qu'elle terminait ainsi :

J'ai vu Lascases dans les environs, il est aussi dévoué à la cause de l'empereur qu'à tout ce qui me regarde. Je lui ai parlé de tout ce qui nous concerne. Il est d'avis qu'il faut tenir ferme pour garder Schönau et pouvoir avoir la faculté d'alterner à volonté entre le Würtemberg et l'Autriche. Planat compte se rendre après son voyage de Stuttgard à Baden pour mieux se concerter encore avec Lascases, le temps nous ayant manqué dernièrement. Nous avons éclairci l'affaire de la lettre, c'est en effet une méprise, mais qui ne tire pas à conséquence.

M. Planat fit en effet son voyage à Stuttgard pour les affaires de la reine à laquelle il remit à son retour son journal qui contient des faits curieux se rapportant au professeur Lebret et à M. de Lascases. Nous en extrayons les passages suivants :

En rentrant à mon auberge, j'ai vu M. de Hammel qui m'a dit que le professeur Lebret désirait beaucoup me voir pour me parler de l'empereur. Je lui ai dit que j'irais chez lui après neuf heures, en sortant de chez Mme de Malchus.

En le quittant, j'ai été tout droit chez le professeur, où M. Hammel m'avait déjà devancé. J'ai trouvé dans M. Lebret un homme plus que chaud pour l'empereur. Il en est fanatique et presque fou. C'est un culte, une adoration dont on n'a pas d'idée. Il m'a dit que le temps était enfin venu de révéler aux hommes la gloire de Napoléon et de relever son nom, flétri par la calomnie; que, depuis longtemps, il tra-

vaillait à un ouvrage où il démontrait que ce grand homme était le bienfaiteur de l'espèce humaine, mais surtout de l'Allemagne, ayant dissipé les ténèbres épaisses dont ce pays était couvert avant la domination; quoiqu'il y ait régné par la force, son code civil et ses institutions libérales y ont développé partout le germe de la liberté et ennobli l'espèce humaine, etc. Il se rend à Baden exprès pour voir Lascases et pour se concerter avec lui sur les moyens à employer pour frapper de grands coups dans l'opinion en faveur de l'empereur, au moment où les troupes alliées quitteront la France, nous avons causé longuement sur ce sujet, et je l'ai quitté à dix heures, avec promesse de le revoir demain dans la matinée.

M. Lebret est venu chez moi vers neuf heures, j'ai trouvé son enthousiasme plus raisonné qu'hier, et je crois que c'est un homme essentiel pour la cause de l'empereur. Nous avons causé jusqu'à près de dix heures que je suis sorti pour voir M. de Witzengerode.

Pendant son séjour à Stuttgard, M. Planat fut invité à dîner chez M. le comte de Witzengerode, jadis ambassadeur de Westphalie à Paris, alors premier ministre du roi de Bavière. Pendant ce dîner, la conversation tomba sur les mémoires du duc de Rovigo qui venaient de paraître. M. de Planat écrit dans son journal :

Nous parlâmes ensuite des mémoires du duc de Rovigo et du bruit de son départ pour Smyrne; je lui dis que je croyais qu'il était parti principalement dans le but d'empêcher la publication de ces mémoires qui, selon toute apparence, étaient entre les mains d'un négociant anglais à Smyrne. Je serais fâché, ajoutai-je, que ces mémoires parussent maintenant, car ils compromettent un grand nombre d'individus qui croient leur réputation en sûreté. J'avoue qu'en lui disant cela, je me donnai le malin plaisir d'inquiéter un vieil intrigant dont la conscience ne doit pas être bien pure. J'ajoutai : un autre motif qui me fait désirer qu'ils ne paraissent pas, c'est que tout en professant un grand attachement pour l'empereur, il juge mal ses actions et les présente sous un faux jour. Il n'était pas à la hauteur des conceptions d'un aussi grand génie.

— « Je pense comme vous que Savary n'était pas de force avec l'empereur, on ne peut même pas le louer de son zèle, car il était mal éclairé et tellement qu'ayant fait beaucoup de tort à l'empereur pendant sa vie, il lui en fera même après sa mort. »

Il me demanda ensuite quels étaient les personnages les plus maltraités dans cet ouvrage. Je lui répondis que c'étaient Fouché, le duc de Feltre et le duc de Bassano.

Il glissa sur les deux derniers, mais il fit l'éloge de Fouché, disant que malgré tout ce qu'on pouvait justement lui reprocher, c'était encore l'homme le plus essentiel de l'Europe, et que tôt ou tard on lui rendrait justice. Je lui dis aussi que l'empereur Alexandre n'y était pas ménagé,

non pas qu'il y eût des injures contre lui, mais par la simple narration des faits qui mettaient ses discours peu d'accord avec ses actions.

— « Ah! vraiment, dit Witzengerode, il y a de l'étoffe, je ne connais guère d'homme plus inconséquent. Son mérite est de savoir monter la tête aux femmes et d'avoir été servi à souhait par les circonstances. »

— Il semble pourtant, repris-je, qu'il est constant et conséquent dans son plan d'envahir l'Europe. Sa prépondérance devient de jour en jour plus forte et son attitude plus menaçante.

— Oui, et là-dessus nous ne nous abusons pas, quoiqu'il soit notre beau-frère. Mais la reine, épousant un prince allemand, est devenue tout à fait allemande; on se tromperait beaucoup si l'on nous croyait russes. Il est certain qu'il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir le danger qui menace l'Allemagne, mais les alliés une fois hors de France, cette puissance reprendra son rang parmi les États indépendants et son poids dans la balance politique. La France, malgré ses revers, est encore bien forte, tant par sa population que par sa tendance constitutionnelle et par l'excellent noyau d'armée qu'elle possède. C'est la seule barrière capable d'arrêter les invasions russes; nul doute que tous les États faibles et menacés ne se groupent maintenant autour d'elle; grouper n'est pas le mot, mais c'est la chose, car si on ne le fait pas ouvertement, on le fera en secret, et déjà on a commencé. Eh! mais cela pourrait être, dit-il en souriant.

— Mais, poursuivis-je, pour que la France conserve sa force, pour en avoir un secours efficace, il faut nécessairement changer de dynastie régnante, car, après la mort de Louis XVIII, on ne peut attendre que de nouveaux déchirements, tant par l'opposition de d'Artois pour tout ce qui est national que par l'opposition de la nation pour tout ce qui est privilège et ancien régime. — Aussi pense-t-on déjà à y remédier, et je ne doute pas que les monarques alliés ne s'en occupent. — Le meilleur moyen, dis-je, serait de rétablir le fils de Napoléon. — Oh! nullement, et je puis vous assurer qu'il n'en sera jamais nullement question, cela ne conviendrait à personne, et surtout pas à la France, car avec le fils de Napoléon, on verrait revenir le système de Napoléon, et dès lors cette tendance constitutionnelle que vous regardez avec raison comme un des principes de force de la France serait perdue. — Je ne vois pas comment le fils de Napoléon et une constitution seraient incompatibles, mais enfin à qui pensez-vous qu'on songerait?

— Oh! mais à un prince sage; il y a par exemple un prince qui, malgré ses irrésolutions, et quoiqu'il ait manqué deux fois l'occasion de régner, me paraîtrait le plus convenable. — Quoi, le duc d'Orléans? — Justement. — Mais il n'a pas de partisans. — Tant mieux, il n'en est que plus propre à ramener les partis. Quant au fils de Napoléon, mettez-vous bien dans la tête que jamais les alliés ne feront d'efforts, et l'Autriche moins qu'une autre. — Mais c'est pourtant l'Autriche qui, par sa position géographique, a le plus à craindre de la Russie; il doit donc lui importer d'avoir en France un gouvernement fort et dévoué à

ses intérêts. — L'Autriche est beaucoup moins sensible au danger qui vient de la Russie qu'à celui qui résulterait d'un renouvellement du système de Napoléon. »

Nous fîmes une pause, et, revenant sur le sujet des mémoires du duc de Rovigo, je lui dis qu'il prétendait dans cet ouvrage que, si le duc de Vicence eût été plus habile négociateur, la reine actuelle de Würtemberg aurait été impératrice de France. — « Je partage cette opinion, me dit M. le comte de Witzengerode, et alors quelle différence dans le cours des événements! » — « Quelle différence, répétai-je en soupirant, et quelle source d'éternels regrets! cela fait venir les larmes aux yeux. »

Nous revînmes ensuite sur les affaires du roi, et il me dit à propos du voyage projeté que Lascases était un homme dont la présence à Baden était nuisible et inquiétante; il me répéta à peu près ce que M. de Malchus et précédemment le prince de Metternich m'avaient dit à ce sujet. Je ne pus m'empêcher de lui dire que je trouvais à cela de la petitesse, de la pusillanimité. — « Il n'est pas donné à des particuliers isolés, me répondit-il, de juger de l'importance de tel ou tel personnage. On le croit porteur d'instructions secrètes, et la prudence de sa conduite, loin de dissiper cette opinion, ne fait que la confirmer davantage. »

Il me paraît clair que le grand crime de Lascases est d'avoir puissamment contribué à ramener l'opinion sur le compte de l'empereur, et d'avoir éveillé l'indignation de l'Europe contre les souverains qui lui font éprouver les traitements barbares qu'il endure. Mais on doit craindre qu'un orage ne se forme contre ce pauvre homme et qu'il ne succombe sous les attaques combinées de la violence et de la perfidie. Je me promis bien de le mettre en garde contre les coups qui le menacent.

En sortant de chez M. de Witzengerode, j'ai rencontré le comte de Grawenitz qui m'accosta en me disant : « Monsieur, le roi désire que vous ne partiez pas sans emporter une lettre qu'il veut envoyer à la princesse. » — « Je le sais, et l'on est venu m'en prévenir ce matin de la part du comte de Sontheim. Je vais rentrer chez moi pour savoir si cette lettre est arrivée et partir sur-le-champ. »

Nous fîmes quelques pas ensemble, et je ne sais comment il se fit que nous vînmes à parler de l'empereur et du général Drouot dont je lui dis que j'avais été aide de camp. Les militaires ont bientôt fait connaissance, et, au bout de cinq minutes, nous commençâmes à dégoiser sur l'empereur, comme si c'eût été le lendemain de la bataille d'Austerlitz. J'ai trouvé dans M. Grawenitz un admirateur ardent de Napoléon, et de plus un appréciateur éclairé de son talent et de son génie. Il me dit que son règne avait été celui des lumières, tandis que celui des légitimes était celui des ténèbres, qu'il avait honoré et relevé l'humanité en semant partout le germe des idées libérales et en imprimant à l'Europe un mouvement et une activité tels que chaque homme de mérite finissait par percer, que lui (Grawenitz) lui devait ce qu'il était,

puisque sans l'impulsion que l'empereur avait donnée à l'Allemagne, il aurait croupi dans sa petite gentilhommière et n'aurait jamais étendu le cercle de ses idées au delà d'une chasse ou d'une société de province bien encroûtée de préjugés. Enfin il dit si bien que nous n'aurions pas mieux dit. C'était une chose assez plaisante que de voir un aide de camp du roi de Würtemberg et un ex-officier d'ordonnance de l'empereur chanter à l'envi les louanges du grand homme. Je quittai à regret ce brave officier. Hammel me dit depuis qu'il était disciple de Lebret, et que son opinion était d'un grand poids dans l'armée à cause de sa réputation de bravoure.

Ainsi que cela avait été convenu avec le comte de Lascases, M. Planat partit le 10 juillet 1818 pour se rendre près de lui, à Baden-Baden. Voici comment il rend compte de son intéressant voyage :

Je suis parti le matin à quatre heures et demie sur un mauvais cheval de louage, disant que j'allais à Pfortzheim. Arrivé à Dobel, mon cheval était tellement fatigué que j'ai été forcé de m'y arrêter une heure pour le faire manger et reposer ; je suis ensuite reparti pour Herrenalb où j'espérais trouver une voiture, mais n'ayant pu m'en procurer ainsi qu'à Loffenau, il m'a fallu aller jusqu'à Gernsbach (8 lieues de Wildbad) trainant mon cheval par la bride, car il ne pouvait plus me porter. A Gernsbach, j'ai laissé mon cheval à l'auberge et, après avoir dîné, je me suis fait conduire en char à bancs jusqu'à Baden où je suis descendu hors des portes et, tournant autour de la ville, j'ai trouvé le logement de Lascases sans demander et d'après la description que M. Beauregard m'en avait faite.

Je n'ai trouvé au logis que le jeune Lascases. Nous nous sommes embrassés avec transport, car le malheur et notre attachement pour l'empereur nous ont rendus frères. Il m'a conduit dans une petite chambre borgne où je devais rester pendant tout le temps de mon séjour à Bade, hors de la portée des curieux et des indiscrets. J'étais si harassé que je me suis jeté sur un lit où j'ai dormi jusque vers cinq heures. A mon réveil, j'ai trouvé le comte de Lascases assis près du lit. Les larmes me vinrent aux yeux et je ne puis jamais considérer sans attendrissement ce généreux martyr du dévouement le plus parfait. — « Savez-vous, me dit-il, les heureux changements survenus à Sainte-Hélène ? » — « Non, mais de grâce apprenez-les-moi. » — « L'empereur a quitté Longwood, on l'a transféré à Plantation-house et il est beaucoup mieux traité. » — « Vous m'ôtez un grand poids de dessus le cœur, nous avions lu dans la gazette d'Augsbourg un article des plus alarmants. Mais êtes-vous bien sûr de cette nouvelle? Est-elle bien récente? De qui la tenez-vous ? » — « C'est Mme de Lascases qui me l'écrit de Paris ; la nouvelle est plus récente que l'arrivée de Gourgaud, c'est Marchand qui, en envoyant de l'argent à sa mère, lui mande : l'empereur habite maintenant la maison de campagne du gouverneur et nous sommes beaucoup mieux. » — Nous nous embrassâmes en silence et rendîmes grâces à Dieu du fond de l'âme. Je

lui demandai ensuite s'il avait des nouvelles de Gourgaud ; il me dit que non, mais que sa femme ayant été chez Mme Triant, sœur de Gourgaud, avait jugé d'après les réponses de cette dame qu'on n'était pas inquiet sur son sort. Ce mystère nous a déplu et nous en augurons mal pour le caractère de Gourgaud.

J'ai fait part à M. de Lascases des craintes que m'inspirent pour sa sécurité les discours de Metternich, de Malchus et de Witsingerode et l'ai engagé de prendre des précautions pour conjurer l'orage qui se formait contre lui. Il m'a répondu : « Je suis résigné à tout. Je ne cours pas après les persécutions, mais elles me seront agréables, car il faut souffrir pour être digne de celui que nous servons et qui souffre tant pour la cause de l'humanité. Néanmoins mon intention n'est pas de rester à Baden, ma santé y est toujours mauvaise ; depuis quelques jours, je suis accablé de visites auxquelles je ne puis échapper, cela me fatigue horriblement et me fait perdre un temps précieux que je ne dois employer que pour *lui*. Aussi, dès que Mme Lascases sera arrivée, je compte partir pour me rendre aux eaux de Griesbach, et, si je n'en retire aucun soulagement, j'irai me fixer en Suisse soit à Genève, soit à Lausanne pour y suivre l'éducation de mes enfants et tâcher de me remettre en état de continuer le saint ministère auquel je me suis voué et que malheureusement je suis forcé de suspendre sous peine de mourir ou de devenir fou. » — « Je sais, lui dis-je, que vous avez jeté les yeux sur moi pour vous suppléer et il faut que je vous fasse à ce sujet ma profession de foi bien véridique ; plus je vous considère, plus je vois tout ce qui me manque pour vous remplacer dignement. Il n'y a qu'un point sur lequel je me sente égal à vous, c'est l'attachement et le dévouement à l'empereur. Du moment où j'ai été hors des prisons de Malte, je n'ai pas eu d'autres pensées que de consacrer toute mon existence à faire des efforts pour adoucir le sort de l'empereur et pour ramener l'opinion égarée sur son compte par un système de calomnie sans exemple dans l'histoire. Mais les moyens m'ont manqué pour un but si noble et je vous avouerai avec douleur qu'ayant écrit dans ce sens au prince Lucien la lettre la plus pressante, je n'en ai reçu aucune réponse. Il m'a même refusé de me voir. Madame et la princesse Pauline n'ont pas compris la possibilité de mon entreprise et le prince Louis est malheureusement tiède et peu occupé des affaires de ce monde. Maintenant voilà le délicat de ma position ; au moment où j'errais en Italie sans secours et sans appui, le roi Jérôme m'a tendu une main secourable et la reconnaissance me fait un devoir de lui consacrer tous mes soins et tout mon temps. L'absence de son grand maître, M. d'Abbatucci, des affaires délicates et embarrassées, dont je tiens le fil depuis son départ, rendent ma présence indispensable auprès du roi et me mettent dans cette cruelle alternative ou de manquer de reconnaissance en le quittant dans un moment critique, ou de perdre, en restant près de lui, l'occasion d'être utile à l'empereur. Depuis trois mois, cette situation fait le tourment de ma vie. » Lascases soupira et me dit : « Il est pourtant indispensable que je sois remplacé, et plus je

cherche, plus je me persuade que vous êtes le seul à qui cela convienne. Vous êtes du Bellérophon, vous êtes pur de conduite et d'opinion, votre nom est devenu cher à l'empereur et qui sait ce qu'il éprouverait en voyant les lettres signées d'un intrus, d'un homme qui ne comprend pas toute sa grandeur? Oh! mon cher Planat, je vous en conjure, faites en sorte de triompher de tous ces obstacles; je me sentirai bien fort si vous m'êtes adjoint, seul je n'y tiendrai pas deux mois. Promettez-moi du moins que vous viendrez dès que vous pourrez. » — « Je vous le promets, lui dis-je, et, du moment où M. Abbatucci sera de retour, je ne doute pas que le roi ne soit le premier à me rendre ma liberté, car nul dans sa famille n'est plus ardent pour le bien-être de son frère, nul ne lui rend plus de justice et de reconnaissance. »

A ce propos, il m'exprima tout le bonheur dont il avait joui en voyant la reine au Dobel depuis mon départ de Sainte-Hélène : « C'est le plus beau jour de ma vie et, si j'avais osé en la quittant, j'aurais mis un genou en terre devant elle et j'aurais demandé à lui baiser la main. Combien je la trouve au-dessus de ce que je m'étais figuré! Comme ses sentiments pour l'empereur sont vrais, sont purs et énergiques! » — « Oui, lui dis-je, elle fait exception aux races légitimes, elle a toute la noblesse, toute l'élévation des sentiments, tout le grandiose des Bonaparte. L'empereur n'a pas de sœur qui lui soit plus dévouée; elle le dispute à la grande-duchesse Élisa et à la princesse Pauline. » — « Oh! elle a bien une autre nuance à mes yeux et je n'ai pas besoin de vous expliquer ce que j'entends par là. » — « Enfin que vous dirai-je? c'est mon héroïne comme l'empereur est mon héros. »

Nous revinmes sur mon sujet et je lui dis qu'une grande difficulté pour que je vinsse à Francfort était la nécessité d'y avoir l'appui d'une grande puissance, condition indispensable pour qu'on y tolère mon séjour. — « Mais, répondit-il, je ne vois pas pourquoi l'Autriche ne vous prendrait pas sous sa protection comme elle fait pour moi, on ne donne pas d'ombrage agissant ouvertement et en s'expliquant franchement et sans détours. C'est là toute ma politique à moi et jusqu'à présent je m'en suis toujours bien trouvé; à l'occasion de mon voyage de Baden, M. de Wessemberg m'a dit que je pouvais aller partout où bon me semblerait, pourvu qu'on voulût bien m'y recevoir, que partout je trouverai la protection de l'Autriche. » — « Nos positions, lui répliquai-je, sont bien différentes, vous avez une double célébrité et un caractère si respectable aux yeux du monde entier qu'il n'y a pas de gouvernement qui puisse, sans se déshonorer, vous persécuter ou vous refuser sa protection; l'opinion vous donne une force immense, mais moi, individu obscur et inconnu, de quel titre puis-je me servir; quelle force morale puis-je opposer à la violence? » — « Mais ce parti est-il bien selon votre cœur? » — « N'en doutez pas. » — « Eh bien! s'il en est ainsi, soyez sûr qu'avec une volonté ferme et une conduite sage, vous arriverez à votre but. » — Il me quitta pour recevoir la visite d'un avocat de ses amis, venu de Paris. Pendant son absence, je lus toute sa correspondance avec

Sainte-Hélène et avec les ministres anglais, depuis son arrivée sur le continent. Les réponses des ministres et du sous-secrétaire d'État Goulbrun font croire que ces lettres sont envoyées exactement; il espère recevoir dans un mois la première réponse du général Bertrand et lui a déjà annoncé que désormais ce serait moi qui correspondrais avec lui, sa santé ne lui permettant plus de continuer.

Il est en effet dans un état déplorable. Tourmenté de douleurs de tête aiguës et continuelles, les yeux presque entièrement perdus et tout le corps souffrant. Son âme seule conserve toute sa force et il y a des moments où les facultés de son esprit semblent l'abandonner et où il est obligé de mettre la tête dans ses deux mains et de se recueillir pour rassembler ses idées. J'ai remarqué dans sa correspondance avec les ministres une grande animosité de part et d'autre déguisée sous des formes de politesse. Cela se conçoit, car il ne peut oublier les traitements barbares qu'il a éprouvés de ces ministres qui, de leur côté, ne lui pardonnent pas d'avoir dévoilé leurs turpitudes. Il avait écrit à lord Bathurst dès son arrivée à Francfort, pour le prier de lui envoyer exactement toutes les nouvelles qui viendraient de Sainte-Hélène, afin qu'il pût les envoyer aux divers membres de la famille qui en étaient privés depuis longtemps. Lord Bathurst a fait répondre qu'on ne manquait pas d'envoyer exactement à la princesse Borghèse toutes les nouvelles qui arrivaient de Sainte-Hélène et qu'on ne devait pas douter qu'elle en fît part à toute la famille.

Il y avait dans cette réponse une intention bien méchante que M. de Lascases a relevée dans la lettre suivante. « Je sens, me disait-il, que je devrais mettre tout ressentiment de côté quand il s'agit de l'empereur, mais il y a des moments dont on n'est pas maître. Ils ont trouvé moyen de me faire connaître la haine et la colère, mais j'ai trop d'avantages sur eux pour souffrir jamais qu'ils me manquent. »

On a organisé dans le Parlement une scène ministérielle pour le trouver ridicule et disposer les esprits à ne pas accueillir ses plaintes. Un membre nommé M. Gant a demandé aux ministres s'il était vrai qu'on eût livré M. de Lascases aux sauvages et qu'on l'eût mis sur un vaisseau pour le faire périr en pleine mer. M. Goulbrun, sous-secrétaire d'État, a répondu que M. Lascases parlait toujours par hyperbole et que ses lettres étaient remplies de phrases à double sens. M. Lascases vient d'écrire à lord Bathurst pour se plaindre de cette sortie et pour le prévenir que désormais il ne pouvait plus correspondre avec un homme qui lui avait manqué aussi essentiellement que M. Goulbrun l'avait fait.

Le jeune Lascases me fit voir un plan de Sainte-Hélène que cet avocat lui avait apporté de Paris. Le plan vient du voltigeur Montchann que les Bourbons avaient envoyé comme commissaire à Sainte-Hélène et qui s'est rendu si ridicule par une lettre qui fut publiée dans les journaux dans laquelle il dit que, tant qu'il sera à Sainte-Hélène, il répond que le prisonnier ne s'échappera pas; bref, ce plan qu'il a rapporté a été copié clandestinement et les copies s'en sont multipliées à Paris d'une manière

incroyable. Nous sommes restés longtemps à voyager sur cette carte. Je me suis fait expliquer tout ce qui est relatif à l'habitation de l'empereur et aux parties de l'île qu'il a parcourues. Ce doit être un affreux séjour. Il me donne quelques détails curieux sur le climat et me dit entre autres qu'il n'y avait jamais d'orages à Sainte-Hélène, que le tonnerre et les éclairs y sont des phénomènes entièrement inconnus. Un négociant de Londres a envoyé à l'empereur une machine à faire la glace; on a fait à ce sujet une expérience plaisante sur un nègre; il prenait d'abord la glace pour du verre et la jetait avec effroi en voyant qu'elle fondait dans la main et qu'elle y excitait une sensation nouvelle pour lui; ayant vu cependant que chacun en prenait dans la bouche et paraissait la savourer avec délices, il voulut essayer d'en faire autant, mais à peine eut-il mis la glace sur la langue qu'il la rejeta en poussant de grands cris comme si on l'eût brûlé, ce qui réjouit fort tous les assistants.

Le jeune Lascases me dit aussi qu'il était très vrai que l'île était remplie de rats d'une grosseur énorme et d'une effronterie telle qu'ils se promenaient dans la chambre pendant le repas, mangeant ce qu'ils trouvaient à terre comme feraient des animaux domestiques. Il y a aussi une petite espèce de souris des champs qui fourmille dans l'île, au point que, lorsqu'on va se promener, elles font dans l'herbe un bruit comparable à celui des sauterelles dans certains pays.

Je demandai au jeune Lascases si le professeur Lebret était venu. — « Oui, me dit-il, mais mon père est tellement accablé de visites depuis deux ou trois jours et si peu en état de les supporter qu'il l'a remis à après-demain. C'est le baron de Linden qui est venu nous l'annoncer. » — « Au nom de Dieu, repris-je, ne faites pas savoir à M. de Linden que je suis ici, mais tâchez de m'amener le professeur Lebret. Je désirerais beaucoup l'aboucher avec votre père; c'est un homme essentiel pour notre cause, il est fanatique et entièrement désintéressé. Il se propose de publier un ouvrage dans lequel il prouve que l'empereur est le bienfaiteur de l'humanité et en particulier de l'Allemagne. M. votre père pourrait lui donner là-dessus d'excellentes idées. » Le jeune Lascases fut chez lui, mais, ne l'ayant pas trouvé, nous remîmes l'entrevue à demain. Pendant qu'il était dehors, son père rentra et dit qu'il avait vu deux fois le vice-roi et qu'il en avait été fort content, ayant touché avec lui une corde fort délicate, celle de l'argent. « Je vous avoue, continua-t-il, que je ne suis pas sans inquiétude de ce côté. Jusqu'à présent, il n'y a que madame et le prince Eugène qui aient prouvé par des faits leur attachement; avec le reste de la famille, nous avons échangé des phrases et voilà tout. Je sais dans quel état de gêne se trouve le roi Jérôme, mais les autres ne sont pas dans le même cas et d'après la répartition qu'il s'est chargé de faire, je croyais que chaque membre de la famille allait m'ouvrir un crédit considérable à Francfort. Je suis déjà en arrière de 27,000 francs et s'il arrive de Sainte-Hélène quelques nouvelles traites, il me sera impossible d'y faire honneur; jugez quel

effet cela ferait en Angleterre et quelles armes nous donnerions aux ministres qui ne demandent pas mieux que de trouver l'occasion de noircir toute cette famille.

— Mais, repris-je, avez-vous mis le roi dans le cas d'établir la répartition dont vous parlez?

— Cela est bien facile, j'ai dit qu'on pouvait évaluer les besoins de l'empereur à 300 louis par mois, mais je vois, par les traites du général Bertrand, qu'il faudra au moins 150,000 francs par an, et, si nous voulons payer quelques écrivains, cela ira bien à 200,000; or, ils sont dix ou douze, il s'agit donc de diviser 150 à 200,000 francs par douze ou bien de répartir cette somme à raison des facultés de chacun.

— Je crois, lui dis-je, qu'une répartition égale est plus digne et plus convenable.

— Je le crois aussi, mais c'est une affaire de famille dans laquelle il ne m'appartient pas d'entrer.

Nous récapitulâmes les personnes qui seraient dans le cas de contribuer au soulagement de l'empereur, et nous trouvâmes :

1° Madame; 2° le cardinal; 3° le prince Lucien; 4° le prince Louis; 5° le roi Joseph; 6° le roi Jérôme; 7° la reine Caroline; 8° la grande-duchesse Élisa; 9° la princesse Pauline; 10° le prince Eugène et 11° la princesse Hortense.

Ce serait donc pour chacun 12 à 16,000 francs par an dont il faudrait créditer chez un banquier de Francfort la personne chargée de centraliser l'affaire. Je lui fis à ce sujet une observation : « Vous savez, lui dis-je, combien les affaires d'argent sont délicates, comment les dépenses seront-elles contrôlées? Il y a dans cette famille quelques individus soupçonneux, et il faut convenir qu'en général ils ne sont pas payés pour croire à la bonne foi des gens. »

« Fi donc! quelle pensée! du reste, ajouta-t-il, après un moment de réflexion, il y aurait un moyen bien simple, ce serait de déposer toutes les lettres de change et autres pièces de dépenses chez un banquier bien famé qui en ferait dresser tous les mois un bordereau, dont il enverrait copie certifiée à tous les intéressés. » M. de Lascases me dit ensuite qu'il avait vu le vice-roi deux fois et qu'il en avait été fort content, il ne me dit pas précisément quel avait été le sujet de leur conversation, mais je jugeai qu'il lui avait parlé d'affaires qui lui étaient personnelles. En me quittant pour s'aller coucher, les Lascases m'ont laissé huit cahiers des campagnes d'Italie écrits sous la dictée de l'empereur et corrigés de sa main. Il ne fallait pas moins qu'une lecture aussi intéressante pour triompher d'une fatigue et du besoin que j'avais de me reposer! Quelle source d'instruction pour les hommes de guerre! Quel admirable ouvrage pour le lecteur instruit et éclairé! Il est affreux de penser que le vandalisme anglais détruira peut-être ces pages immortelles qui sont au-dessus des Commentaires autant que Napoléon est au-dessus de César. Les campagnes d'Égypte sont également terminées, et Lascases m'a dit que tout y était sublime. L'empereur écrit comme si tous les faits étaient

passés depuis trois siècles, il parle de lui-même comme d'un personnage mort depuis longtemps.

Suite du rapport de M. Planat du jeudi 9 juillet :

J'ai continué la lecture des huit chapitres des campagnes d'Italie et suis resté dans mon lit jusqu'à dix heures. Les Lascases sont venus prendre le café dans mon bouge, et nous avons passé une demi-heure à causer amicalement de leurs affaires particulières. M. de Lascases a rassemblé les débris de sa fortune, environ 200,000 francs, sur lesquels il en a prêté 96,000 à l'empereur. Lorsque tout sera réalisé, il compte placer son capital dans de bonnes maisons de banque et en tirer ainsi 10 à 12,000 francs de rentes, qui suffiront à le faire vivre avec sa famille. Je lui ai demandé pourquoi il avait choisi la Suisse, qui était une terre si hostile pour nous. Il me dit qu'il avait besoin, pour sa femme et pour ses enfants, d'habiter un pays où on parlât français et où, en même temps, on pût vivre à très bon marché, ayant une si modique fortune qu'il aurait bien de la peine à trouver de quoi donner de l'éducation à ses trois enfants. Je lui parlai ensuite des affaires qui avaient amené la reine dans ce pays-ci, mais il n'y fit qu'une attention médiocre, absorbé qu'il est par celle de l'empereur; d'ailleurs il a une tournure d'esprit qui le rend peu propre à parler longtemps sur des objets d'intérêt, et il est clair qu'il veut se débarrasser de tout ce qui est argent dans l'affaire de l'empereur et ne se réserver que le beau côté, le côté purement moral. Il faut convenir que les sacrifices qu'il a faits lui donnent le droit de choisir. Il a néanmoins écouté avec attention la lecture que je lui ai faite du rapport de M. de Zeppelin et des observations que nous avons faites en réponse à ce rapport. Il a été parfaitement content de ces observations et trouve qu'il n'y a rien à ajouter. « D'après tout cela, m'a-t-il dit, et d'après le caractère admirable de notre reine, il faudrait que les souverains alliés n'eussent vraiment ni cœur, ni âme, s'ils ne s'occupaient de lui assurer un sort convenable. » Il me quitta pour recevoir le prince Eugène, qui venait lui rendre visite pour la troisième fois, et pendant son absence je continuai la lecture des huit campagnes d'Italie, après quoi je m'habillai. Au bout d'une heure et demie, Lascases est revenu avec un air de satisfaction qui m'a frappé et dont je lui ai demandé la cause. « Je dois vous avouer, me dit-il, que j'étais inquiet pour le remboursement des 4,000 louis que j'ai prêtés à l'empereur. Je n'ai pas voulu vous en parler, parce qu'on répugne à mêler des affaires d'argent aux choses sublimes qui nous occupent, mais dès les premiers mots que j'en ai dits au prince vice-roi, il m'a répondu sans hésiter qu'il se chargeait du paiement de cette dette sacrée; il veut, en outre, comme les autres, contribuer au soulagement de l'empereur, et, enfin, il m'a promis de se charger de l'éducation et du sort futur de mon fils. On me juge mal, a-t-il ajouté, parce que je ne fais pas une fanfaronnade de mon attachement pour l'empereur. Mais j'aime mieux le prouver par des faits que par des paroles. Je sais qu'on a crié dans la famille,

parce que je me suis fait prince allemand, mais je ne pouvais rien faire de mieux pour endormir nos ennemis, et cela n'empêchera pas qu'on me retrouvera au besoin. Si je n'avais pas pris ce parti, j'aurais été constamment un objet d'inquiétude et de surveillance pour la légitimité, sans être pour cela essentiellement utile à la cause de l'empereur. Enfin, j'ai d'ailleurs des enfants dont je devais, à tout événement, assurer l'existence future. » Il a ajouté beaucoup de témoignages d'estime pour Lascases et lui a dit entre autres : « Votre fils est un enfant de plus dans notre famille. » En le quittant, il lui a fait pressentir que le roi de Bavière demandait à le voir.

M. de Lascases a ensuite reçu d'autres visites, qui m'ont empêché de le voir, autant que je l'aurais désiré. J'ai prié son fils de retourner chez M. Lebret, mais il ne l'a jamais rencontré chez lui, et comme je ne voulais pas écrire, pour lui annoncer que j'étais ici, il s'ensuit que je ne l'ai pas vu. Le moment de mon départ s'approchant, nous avons pris le parti de nous enfermer, pour échapper aux visites. M. de Lascases m'a lu des notes qu'il a faites pendant son séjour à Francfort et qu'il se propose de publier avec la traduction des lettres écrites du Cap. Les notes sont admirables et devront produire l'effet le plus puissant sur l'opinion. Ce sont des paroles de l'empereur recueillies par Lascases dans les conversations de Longwood et cousues avec un art infini de manière à répondre à toutes les objections et à contenter tous les partis, sans cesser néanmoins de tenir l'empereur à une immense élévation. Il m'a dit à ce sujet que les hommes les plus difficiles à ramener après les Ultra, ce sont les Jacobins. Ils ne sortent jamais de ces arguments vulgaires fondés sur l'ambition et sur le penchant au despotisme qu'ils supposent à l'empereur. Les hommes à principes rigides ne mettent jamais en ligne de compte les passions et les imperfections de l'humanité, et, malgré les exemples terribles que nous avons eus de nos jours, ils soutiennent qu'on peut, sans inconvénient, faire passer l'homme de l'état d'esclavage à celui de liberté absolue.

M. de Lascases m'a dit qu'on lui avait déjà offert 50,000 francs de son manuscrit, mais il rougirait de spéculer sur des matières aussi nobles, voulant au contraire conserver soigneusement son indépendance morale et n'offrir jamais de prise à la malignité ni à la calomnie.

— « Il faut, me disait-il, être jaloux de nos réputations, et, en effet, elles appartiennent désormais à l'empereur, et nous ne saurions les entacher sans compromettre son auguste nom. » Il se plaît, au contraire, à donner ses manuscrits à de pauvres exilés qui souffrent pour notre cause et qui se procurent par là quelque soulagement. M. de Lascases, revenant ensuite sur le projet de la reine, m'a répété les expressions de son respect et de son admiration pour elle, et m'a demandé si je pensais qu'il n'y eût point trop de hardiesse de sa part à lui écrire pour lui en renouveler le témoignage. J'ai répondu que S. M., loin d'en être offensée, recevrait avec plaisir tout ce qui lui viendrait d'un homme d'un caractère tel que le sien. « D'ailleurs, ajoutai-je, votre

dévouement à l'empereur et les marques éclatantes que vous lui en avez données ont fait de vous un nouveau membre de la famille, c'est là cette fraternité dont vous me parliez dans une de vos lettres. Pendant qu'il écrivait sa lettre, je me rappelai que la reine m'avait chargé de lui demander quel était l'ouvrage dans lequel il voulait insérer une lettre écrite par elle au feu roi ; il me répondit que c'était ces mêmes lettres écrites du Cap dont il venait de me lire les notes. « Je veux, dit-il, accoler cette belle lettre aux paroles sublimes de l'empereur, elle n'en ira que plus sûrement à l'immortalité. »

J'ai répété ensuite à M. de Lascases ce que je lui avais dit au sujet des persécutions qui peuvent encore l'atteindre. Je lui ai fait sentir qu'il fallait allier la prudence avec le zèle, et que son existence importait tellement à la cause de l'empereur qu'il devenait comptable envers cette cause de tout ce qui pourrait la compromettre. « En ce cas, me dit-il, ce que je viens de faire il y a huit jours pourrait bien n'avoir pas l'approbation de tout le monde. » — « Qu'est-ce donc ? » — « J'ai écrit à l'impératrice Marie-Louise et j'ai envoyé copie de ma lettre à M. de Wessemberg. Si l'on vient, pour me trouver des torts, interpréter mes phrases, il y aura de l'étoffe dans cette lettre, car j'invite l'impératrice à faire valoir ses droits, et vous voyez où cela va. » Je le priai de me donner copie de cette lettre, ce qu'il m'accorda ; je la transcris ici :

Madame,

Revenu des lieux où l'on fait périr votre époux, que de maux j'aurais à vous peindre ! mais vous êtes femme, la mère de son fils, quelles paroles pourraient parler plus haut que ce qui doit se retracer naturellement à votre cœur ?

Je pense devoir faire connaître à V. M. que je vais profiter de la réunion des souverains alliés pour porter à leurs pieds les supplications d'un adoucissement au sort affreux, aux peines cruelles que l'on fait peser en leur nom et qui ne peuvent être dignement senties que par un serviteur dévoué comme moi ou par un sang aussi proche comme est le vôtre.

Mais, Madame, quels pourraient être mes titres auprès des droits de V. M. estimés saints, sacrés, tout-puissants, tenus en vénération par toute la terre !...

Veuillez les faire valoir, Madame, et la postérité, l'histoire, qui consacrent aussi des couronnes, vous ceindront d'un diadème aussi impérissable que la sainte morale qui subjugue les hommes et les douces vertus qui remplissent l'âme de délices.

Signé : Comte de Lascases.

J'engageai de nouveau M. de Lascases à être prudent et à ne pas compromettre légèrement sa liberté, qui était si précieuse pour la cause de l'empereur. « Vous êtes à vous seul une puissance, lui dis-je, au milieu de l'oppression générale ; c'est vraiment un phénomène que de

voir un homme se créer en Europe une force qui ne dépend d'aucun souverain, d'aucun gouvernement; prenez garde d'irriter ces hommes puissants dont l'immoralité et la profonde hypocrisie ne peuvent supporter l'aspect de la véritable vertu. Déjà on prépare les esprits contre vous; des hommes exercés dans l'intrigue, élevés par elle au faîte du pouvoir, disent que vous avez établi des correspondances suspectes et dangereuses, que vous êtes un intrigant, etc... »

Il sourit de pitié, mais sans amertume. « Les pauvres gens, s'écria-t-il, ah! vraiment bien pauvres, puisqu'ils ne conçoivent pas le désintéressement, puisqu'ils ne connaissent pas la force que donne le dévouement pour un grand homme dans l'infortune! » Puis, après une pause, il dit : « Et moi! je crois deviner ce qui m'a valu cette vilaine épithète. » Il me le conta, et je me réserve d'en rendre compte verbalement.

Pendant cette journée si mémorable pour moi, j'observai la manière d'être des deux Lascases; en vérité, ce sont des saints! une seule âme, mais une âme fortement trempée, semble animer ces deux corps débiles. Tout ce qu'il y a de sentiments doux, élevés, purs et délicats est de leur essence; leur dévouement est si vrai, si naturel qu'ils s'étonnent toujours de l'admiration qu'on leur témoigne. J'ai remarqué avec peine qu'ils ne font aucun cas de ce qui tient aux premiers besoins de la vie; ils sont mal logés, mal servis et font fort mauvaise chère. J'en fis l'observation au comte de Lascases, en lui disant que cela devait nécessairement influer sur l'état de sa santé et qu'il avait, au contraire, besoin d'une foule de petits soins domestiques qui lui vaudraient mieux que tous les remèdes. — « C'est vrai, me dit-il tranquillement, mais je n'y pense jamais; quand Mme de Lascases sera près de moi, je serai sans doute beaucoup mieux. » — Il y a entre lui et son fils un échange d'amour et de respect qui est vraiment touchant. Je me suis arraché à regret des bras de ce couple intéressant. En les quittant, ils m'ont encore mis sous les yeux la dernière lettre écrite au général Bertrand, dans laquelle Lascases lui annonce que je dois le remplacer, puisqu'il lui est désormais impossible de continuer de remplir le devoir qu'il s'est imposé d'écrire tous les quinze jours à Sainte-Hélène et de correspondre avec les ministres anglais, avec la famille de l'empereur et enfin avec la famille Montholon, Bertrand, etc.

Il m'a pressé de nouveau de lui assigner le terme où je pourrais venir prendre possession de mes nouvelles fonctions. « Croyez, cher ami, lui ai-je dit, que je n'ai rien au monde qui me tienne plus à cœur. L'existence n'a de prix pour moi que par l'espoir de la rendre utile à l'empereur. Depuis Rochefort et Plymouth, je n'ai pas eu d'autre pensée, et vous seriez étonné, si je vous montrais ce que j'ai écrit à Motte, de voir à quel point nous nous sommes rencontrés d'idée et d'intention sur le compte de l'empereur. Je vous ai dit quels sont les liens qui me retiennent encore; il ne dépendra pas de moi de les rompre le plus tôt possible; cela tient au retour de M. d'Abbatucci; et j'espère qu'avant deux mois je serai près de vous. » — « Le terme est bien long, répliqua M. de

Lascases, mais du moins promettez-moi d'écrire à Sainte-Hélène et en Angleterre. » — « Je vous le promets ; dites-moi seulement à quelle époque il convient de le faire. » — « Si vous m'en croyez, suivez la marche que j'ai tracée, écrivez tous les 1er et 15 de chaque mois ; mais alors il faut remplir religieusement ce devoir, car vous sentez quelles angoisses et quelles inquiétudes doit faire éprouver *sur le rocher* la moindre lacune. Vous concevez avec quelle impatience on attend le retour périodique de ces lettres. Cela devient un besoin dont la privation peut être funeste. Pénétrez-vous bien de toute l'importance de ce ministère. » — « Je le sens parfaitement, et je sens aussi tout ce qui me manque pour le remplir dignement ; mais au moins, pour cette exactitude mécanique, je puis répondre de moi. Quand voulez-vous que je commence ? » — « Eh ! mais le 1er août. » — « Vous pouvez y compter. »

Ils m'accompagnèrent à travers les jardins du grand-duc, d'où l'on descend sur la grande route, où ma charrette m'attendait. En traversant ces jardins, nous avons rencontré le colonel de Brack, joli militaire, que j'avais vu autrefois dans les lanciers rouges de la garde ; il est venu de Strasbourg exprès pour voir M. de Lascases ; et, bien qu'il porte la croix de Saint-Louis sur son habit, cela ne l'empêche pas de porter l'empereur dans son cœur. Il nous a débité de jolies chansons sur les voltigeurs, et nous a fort parlé de Mlle Mars, qui, dit-il, est enragée bonapartiste. Lascases, qui ne néglige rien pour faire des amis à l'empereur, lui a dit que Mlle Mars avait bien raison de lui être attachée, puisqu'il n'y avait pas de plus judicieux appréciateur de son talent que lui. « Vous pensez bien, a-t-il ajouté, que sur ce rocher nos conversations varient à l'infini ; mais toutes les fois qu'on a parlé d'art dramatique l'empereur a toujours dit qu'il regardait Mlle Mars comme la plus grande actrice qui ait jamais existé, la mettant de beaucoup au-dessus de Mlle Contat ! » M. Lascases a dit aussi que l'empereur s'était souvenu d'un joli mot que Mlle Mars lui avait dit. Un jour qu'il la rencontra je ne sais où, mais au milieu de ses soldats, il la reconnut et lui dit : « Eh ! que venez-vous chercher ici ? » — « Sire, répondit-elle, j'aime à voir les héros ailleurs qu'au théâtre. » Brack était transporté pendant ce discours de M. de Lascases ; à la fin n'y pouvant plus tenir : « Je vous avoue, dit-il, que depuis quatre ans je suis son amant, et que je ne connais pas de femme qui ait les sentiments plus nobles et plus élevés. Avant trois jours, elle saura tout ce que vous venez de me dire ; son opinion a plus de poids qu'on ne pense, et par exemple, à Liège, où elle est maintenant, on la porte aux nues, autant pour son talent que pour son attachement bien connu pour l'empereur ! » — Nous quittâmes cet aimable jeune homme et bientôt je pris congé de mes bons amis, non sans éprouver le plus vif regret de ne pouvoir leur consacrer un plus long temps ; je sentais que j'avais mille choses à leur dire qui ne me revenaient pas de suite à la pensée.

Il était cinq heures ; à sept heures, j'arrivais à Gernsbach, où je repris mon cheval, qui me mena à Herrenhalb, où j'ai couché ; j'en suis parti

aujourd'hui 10 juillet, vers cinq heures, et suis arrivé à Wildbald avant huit heures.

M. Planat remit à la reine la lettre de Lascases que voici :

Madame,

Après le premier bonheur d'avoir vu V. M., le second est d'avoir une occasion naturelle de déposer à ses pieds l'hommage de mon respect et de mon dévouement.

Mon bonheur a été grand, Madame, de voir, d'entendre celle de qui celui qui donnera l'immortalité a dit : *elle embellira l'histoire.*

Quel moment pour moi, Madame, et quelle faveur des circonstances d'avoir été à même de voir à combien de titres V. M. a honoré son sexe, le trône, notre cause et les événements !

M. Planat fera connaître à V. M. une amélioration qui touchera son cœur et entretiendra ses espérances. J'en ai eu un moment de vrai bonheur.

Daignez, Madame, recevoir les vœux et les hommages d'un souffrant qui ne tient à la vie que pour l'attachement absolu et le dévouement le plus entier à toute votre auguste famille.

La reine, qui avait une sorte de vénération pour le comte de Lascases, fut fort dégrisée de son enthousiasme pour ce compagnon d'infortune du proscrit de Sainte-Hélène, lorsqu'elle eut pris connaissance des derniers volumes de son ouvrage intitulé le *Mémorial.*

Aimant passionnément le roi Jérôme, lui accordant toutes les qualités, elle fut très mécontente du jugement que l'auteur fait porter par l'empereur sur son mari, et alla jusqu'à nier que Napoléon eût pu dire ce que le comte de Lascases lui attribue. Elle prétend même qu'en s'exprimant comme il l'a fait dans son livre, M. de Lascases s'est fait le complice d'une vengeance de son ami M. de Planat dont Jérôme et elle s'étaient séparés en mauvais termes.

Cette manière de voir de la reine Catherine peut donner lieu à discussion : l'empereur Napoléon Ier connaissait bien son jeune frère, rendait justice à son esprit, à son courage, à ses belles qualités, mais il voyait aussi parfaitement ses défauts, sa légèreté, sa prodigalité intempestive, son amour du plaisir qui lui faisait assez volontiers oublier ses devoirs. Ainsi, bien qu'il ait eu le tort de lui donner un royaume épuisé par les charges de la guerre, il ne lui pardonnait pas de n'avoir pas équilibré les finances de la Westphalie. En 1812 encore, Napoléon, bien qu'il ait eu un premier tort en lui donnant d'abord un commandement trop considérable pour ses capacités militaires ; bien qu'il ait eu un second tort en le mettant brusquement, par un ordre secret, sous les ordres du peu gracieux prince d'Eckmülh, il lui en voulut toujours d'avoir quitté l'armée pour

retourner dans ses États. Il est donc bien permis de penser que l'empereur s'est exprimé sur son frère comme le rapporte M. de Lascases.

Ce qui précède était nécessaire pour expliquer la lettre écrite par la reine, le 4 mai 1823, à une de ses amies, la comtesse de Kielmansegg, lettre que nous donnons ci-dessous et qui clôt ce qui a trait à M. de Lascases dans le journal et la correspondance de Catherine.

La voici :

Cette lettre vous parviendra par Zénaïde (fille de Joseph, femme du prince de Canino) et Charles (prince de Canino), qui vont aux États-Unis rejoindre Joseph. — Je me suis occupée, comme vous, des mémoires qui ont pour auteur le comte de Lascases. Les deux premiers volumes me paraissaient à la hauteur du sujet qu'il traitait, mais depuis la lecture que j'ai faite du troisième, mon indignation est à son comble ; il est impossible d'imaginer comment M. de Lascases, le modèle de la fidélité, du dévouement, a pu outrager ainsi la mémoire du grand homme que nous pleurons ; car comment jamais imaginer que l'empereur a pu prononcer un jugement semblable sur les membres de sa famille, et, si c'était possible, comment M. de Lascases a-t-il osé abuser d'une pareille confiance ? D'ailleurs, je cherche en vain le but qu'il a eu de *discréditer* ainsi les frères de l'empereur. Quel plus ferme soutien le roi de Rome pourra-t-il avoir, s'il reconquiert jamais son empire, que celui de ses oncles ? Serait-ce pour faire sa cour à l'Autriche ? Il faudrait un manque total de sagacité, je dirai même de jugement, si M. de Lascases s'imaginait que la France pût consentir à se laisser gouverner par une régente autrichienne. Ce serait cette crainte, j'oserais l'affirmer, qui ferait que les Français excluraient le jeune Napoléon du trône de France. D'ailleurs, ce ne serait point encore un motif de les déshonorer. Mais je crois entrevoir que l'article qui concerne mon mari n'est qu'une vengeance personnelle dont M. Planat pourrait bien être l'auteur, et M. de Lascases, subjugué par l'amitié qu'il lui porte, aura servi ses desseins, en jetant de l'odieux sur le caractère de mon mari ; c'est la seule manière dont je puisse expliquer sa conduite, qui, dans tout état de cause, est toujours une action que repousse l'honneur. Mon mari se propose d'écrire à M. de Lascases, et s'il consent à se rétracter publiquement il fera imprimer sa lettre. Il se doit à lui-même cette démarche ainsi qu'à l'honneur de ses enfants[1].

J'apprends que Charles et Zénaïde, au lieu de prendre leur route pour la Bavière, préfèrent la Suisse et le pays de Bade.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

1. *Mémorial de Sainte-Hélène* du comte de Lascases, vol. I, p. 388 ; vol. II, p. 228, 229, etc., et 314.

LE

SECOND MINISTÈRE DU DUC DE RICHELIEU.

FRAGMENT D'AUTOBIOGRAPHIE.

1819-1821.

Nous devons à l'obligeance de M. le baron Mounier la communication de l'important document qui suit. C'est la relation, écrite par le duc de Richelieu, de son second ministère. On y verra avec quelles difficultés il eut à lutter entre les libéraux et les ultras, avec quel courage il poursuivit l'œuvre désespérée de maintenir à la fois les libertés parlementaires et l'autorité royale. On rapprochera avec intérêt ce récit autobiographique, où le noble caractère de Richelieu apparaît dans toute sa grandeur, du récit des mêmes événements dans les *Souvenirs* du duc de Broglie, qui était alors dans l'opposition.

La nécessité de réunir toutes les nuances de l'opinion royaliste pour s'opposer à l'invasion des doctrines révolutionnaires était vivement sentie à la fin de 1819 et au commencement de 1820. Les progrès que ces doctrines avaient faits sous le ministère de M. Decazes étaient manifestes, et la répugnance des royalistes dans les Chambres et hors des Chambres ne laissait aucune espérance de les voir se rallier au gouvernement du roi, tant que le ministre favori se trouverait à la tête des affaires. Quelques efforts qu'il fit pour se rapprocher des hommes influents parmi les royalistes, et malgré les négociations entamées dès lors pour changer la loi d'élection, le succès demeurait plus que douteux lorsque l'attentat qui enleva à la France le duc de Berry vint donner une nouvelle face aux affaires, et rendit moralement impossible toute espèce de combinaison dans laquelle M. Decazes entrerait. L'esprit de parti et la haine s'emparèrent de ce funeste événement, et, malgré le désir du roi de conserver son ministre, l'aversion que lui portait Monsieur et la plus grande partie de la famille royale triompha de la résistance du monarque, et l'éloignement de M. Decazes fut arraché au roi dans un de ces moments où le sentiment l'emporte sur toute autre considération. Ma résistance pour lui succéder fut inutile. Le roi, Monsieur, mes amis, M. Decazes lui-même se réunirent pour me forcer à reprendre un poste dont je connaissais toutes les difficultés et où je prévoyais d'avance qu'il me serait difficile, pour ne pas dire impossible, de me maintenir sur cette ligne de modération que je regarderai toujours comme la seule qui convienne à la France dans l'état où la Révolution

l'a laissée. Je cédai donc et je consentis à me replacer à la tête des affaires. Les partis, quand il s'agit d'obtenir un premier avantage, ne disputent guère sur les conditions. Ainsi donc, on s'en remit entièrement à moi de l'arrangement du ministère; bien plus, on m'assura n'y désirer aucun changement. Un homme de moins et un homme de plus, c'était tout ce qu'on voulait. Monsieur, dans la conversation qu'il eut avec moi pour me déterminer à rentrer dans les affaires, me marqua la plus grande confiance et me laissa toute liberté pour arranger les choses comme bon me semblerait. Il me promit, de la manière la plus solennelle et sans aucune condition, toute l'influence qu'il exerçait sur le parti royaliste pour m'aider dans la pénible carrière où j'allais de nouveau me lancer. Il ne fut donc fait aucun autre changement au ministère que l'introduction au département de l'intérieur de M. Siméon, auquel on donna pour second M. Mounier, nommé directeur général de l'administration départementale et de la police.

Je ne retracerai point la marche de la session de 1819, les efforts que nous fîmes pour vaincre le parti révolutionnaire, les combats livrés par les orateurs du gouvernement, notamment par M. Pasquier, qui, jusqu'au retour de M. de Serre, fut presque seul pour tenir tête à l'ennemi, et déploya un talent qui ne pouvait être égalé que par son courage. Et, certes, il en fallait dans un moment où le parti opposé employait tous les moyens pour retenir le pouvoir qui allait lui échapper, où la sédition était aux portes de la chambre, et où les poignards pouvaient aussi se diriger contre les hommes dont l'énergie et l'éloquence excitaient si souvent la rage de leurs ennemis. Pendant tout ce temps de crise, les prétentions du parti royaliste se turent, ou, si elles firent entendre leur voix, ce fut avec une telle réserve que notre marche n'en fut point embarrassée. Seulement, Monsieur, que je voyais plus souvent qu'à l'ordinaire dans le dessein de le maintenir dans des sentiments de sagesse et de modération, Monsieur, dis-je, me faisait entendre parfois que, la session finie, il me rendrait tout ce qu'il conviendrait de faire pour raffermir l'autorité royale et assurer le triomphe des principes monarchiques. Enfin, nous l'emportâmes, non sans peine; la sédition fut calmée par la bonne contenance des troupes; la loi d'élection fut changée et nous arrivâmes au terme d'une session qui fera époque dans les annales de la France, quelle que soit, d'ailleurs, la suite des événements. Au milieu de ces discussions et de ces combats parlementaires, nous nous étions beaucoup rapprochés des chefs connus du parti royaliste, MM. de Villèle et Corbière, et nous agîmes de concert avec franchise et loyauté. Nous reconnûmes que des hommes aussi influents dans la Chambre devaient tôt ou tard faire partie du Conseil du Roi et nous résolûmes de les y appeler avant l'ouverture de la session de 1820.

Quelque temps après la fin de la session, Monsieur me fit part des idées qu'il m'avait déjà annoncé vouloir me communiquer, sur les changements qu'il croyait nécessaires dans le personnel de l'adminis-

tration. Il s'agissait alors d'éloigner deux ministres, MM. Siméon et Portal, plus en butte à ce moment que les autres à la haine du parti royaliste. Ce changement entraînait naturellement celui de M. Mounier et celui-ci M. Anglès, préfet de police : c'était le vœu secret du parti qui poussait Monsieur, convaincu qu'il était qu'en tenant entre les mains l'administration et la police, c'était être maître du royaume, car on comptait bien remplacer les membres sortants par des personnes dont on serait sûr. Je répondis à Monsieur qu'il me paraissait étrange qu'on voulût éloigner des hommes qui venaient de donner d'aussi grandes preuves de courage et de dévouement; que ce serait montrer à la France que les idées s'étaient bien peu modifiées depuis 1815, puisque le zèle développé par les personnes dont on ne voulait déjà plus, après m'avoir assuré quelques mois auparavant qu'on ne me demanderait aucun changement, ne pouvait leur faire trouver grâce aux yeux du parti qui se croyait vainqueur et voulait abuser ainsi de la victoire. Je me refusai donc positivement à tout arrangement de cette nature. Monsieur céda, mais ne fut pas convaincu ; et j'observai à cette occasion qu'il ne m'est jamais arrivé, dans le cours de mes deux administrations, d'avoir obtenu sur les opinions de Monsieur le plus léger avantage dans toutes mes conversations avec lui ; tel je le trouvais en entrant dans son cabinet, tel je le laissais en sortant ; toujours je l'ai vu chef de parti, jamais l'héritier présomptif du royaume de France. Puisse-t-il, en montant sur le trône, reconnaître qu'un roi ne peut être le roi d'un parti, et que toute la France lui appartient comme il appartient à toute la France!

Nous sentîmes, cependant, après la session, qu'il fallait imprimer à notre administration une couleur plus royaliste, et éloigner des places ceux qui, par conviction, ou croyant faire la cour au parti dominant, s'étaient lancés avec trop d'ardeur dans les voies du libéralisme. Nous éloignâmes donc quelques préfets les plus mal famés; d'autres donnèrent leur démission ; des sous-préfets furent changés en plus grand nombre. On en agit de même dans le militaire, et l'on s'occupa d'une refonte de l'armée qui permit d'en éloigner une partie des officiers mal intentionnés que le maréchal Gouvion y avait introduits en très grand nombre. Tout cela se fit avec modération et mesure et sans donner l'idée d'une réaction. Il faut l'avouer, cette modération ne satisfit pas le parti royaliste. Sans faire attention que nous n'étions arrêtés par aucune considération personnelle, puisque des hommes estimables, d'ailleurs, et avec qui nous avions des rapports, mais qui avaient fait fausse route, tels que MM. Camille Jordan et Royer-Collard, étaient éloignés ; qu'il en était de même de MM. Guizot et de Barante ; qu'enfin nous manifestions suffisamment dans quelle ligne nous voulions marcher ; sans examiner s'il était possible et raisonnable de faire main basse sur tous les administrateurs pour donner leur place à ceux qui les convoitaient, on trouva que le ministère ne marchait pas (ce fut l'expression adoptée et qui devint tout à fait à la mode) ; qu'il n'était que la queue de celui de M. Decazes, que c'était toujours le même esprit qui le dirigeait.

Que pouvait-on répondre à ces allégations, et de quelle manière satisfaire des hommes qui veulent le pouvoir et le pouvoir sans partage? Nous essayâmes de leur opposer des faits. Le moment vint de nommer les présidents des collèges électoraux : nous choisîmes dans toutes les nuances du royalisme, hors celle de M. de la Bourdonnaie et du général Donnadieu : encore celui-ci avait-il été remis en disponibilité. Monsieur parut satisfait des choix, et il me semble que c'est la seule fois que j'aie obtenu de lui quelqu'approbation pour un acte de notre administration. Les autres, même faits dans son opinion, restant toujours en arrière de ses désirs, étaient loin d'obtenir son suffrage. Les présidents des collèges électoraux étant nommés de cette manière, les efforts de l'administration dirigés dans ce sens par un homme aussi éclairé et aussi actif que M. Mounier, le succès des élections ne pouvait être douteux. Mais il était peut-être permis d'espérer que le gouvernement montrant cette bonne foi et ce désir franc et loyal de servir le parti royaliste, celui-ci n'affecterait pas de lui envoyer partout où il serait le plus fort les hommes de ce parti qui avaient marqué l'opposition la plus violente contre le gouvernement, soit en 1815, soit depuis. C'est cependant ce qui eut lieu. Les membres les plus ardents de la Chambre de 1815, des préfets destitués, enfin les plus passionnés furent choisis en grand nombre par les royalistes, et bien évidemment dans l'intention de nous forcer d'abonder complètement dans leur sens ou de céder la place. J'avoue que je conçus quelques inquiétudes, quand je vis arriver aussi grande quantité d'hommes de cette nuance. Je me gardai pourtant de les faire paraître; j'affectai au contraire et je recommandai à mes collègues de montrer la plus grande confiance et d'éviter tout ce qui pourrait faire supposer que nous n'étions pas parfaitement satisfaits du résultat des élections. Les nouveaux élus, de leur côté, faisaient profession de la plus grande modération et annonçaient, par leurs discours, vouloir suivre les directions du ministère et lui prêter leur appui. Et, dans le fait, il nous devait être permis d'y compter : car, excepté trois ou quatre individus, tels que Donnadieu, Vaublanc, la Bourdonnaie, que nous n'avions pas pu présenter comme nos candidats, ceux même parmi les membres de la Chambre, qui se sont déclarés ensuite le plus vivement contre le ministère, n'ont été élus qu'à l'aide du secours que nous leur avions prêté. Aussi, malgré les doutes qui s'élevaient quelquefois dans mon esprit sur ce qu'il y avait à attendre de cette Chambre, et les craintes qu'elle ne nous menât trop loin, je ne pouvais m'empêcher de me féliciter de l'état des choses, en le comparant surtout à la situation où nous étions au mois de mars précédent. Le pouvoir, disputé alors par les révolutionnaires, ne pouvait plus arriver dans leurs mains : ils en étaient plus loin que jamais; le calme et la confiance avaient succédé à l'agitation et à l'inquiétude; le gouvernement avait fait l'essai de sa force au mois de juin; et, malgré le succès des révolutions militaires de Naples et de Portugal et les tentatives du 19 août, l'armée française avait montré en général plus de dévouement qu'on n'avait osé

le croire; on commença à espérer qu'on pourrait compter sur elle pour comprimer les factieux à l'intérieur comme pour repousser l'ennemi du dehors. Ce fut à cette époque que s'opéra la nouvelle organisation de l'armée, sujette, comme toutes les opérations du ministère, à la critique de ceux qui, se prétendant exclusivement royalistes, sont toujours les plus disposés à blâmer les actes du gouvernement du roi; elle excita de vives clameurs et fut fortement attaquée dans les salons. Mais, sans vouloir prétendre qu'une mesure aussi difficile et aussi compliquée ait été exempte d'erreurs, et, en convenant qu'elle aurait dû être prise beaucoup plus promptement, je ne puis m'empêcher cependant de reconnaître qu'en masse l'opération a été bonne et utile, et qu'en éloignant un assez grand nombre d'officiers dont les sentiments étaient plus que douteux, on a raffermi l'esprit du militaire en général, et, à moins d'événements extraordinaires ou de mesures par trop anti-nationales prises par la Chambre des députés, l'armée ne peut plus être un sujet d'inquiétudes; elle est au contraire une garantie de l'ordre et de la tranquillité.

Ce fut en nous occupant de ces dispositions faites toutes dans le but d'affermir l'autorité royale et de déjouer les projets des révolutionnaires que nous atteignîmes l'époque fixée pour l'ouverture de la session. Nous nous flattions encore d'exercer sur la Chambre une grande influence, et notre espérance allait même jusqu'à obtenir d'elle qu'elle prononçât l'abolition des élections annuelles, dont l'inconvénient n'était nié par personne, et qu'elle établît le renouvellement intégral au bout de cinq ou sept ans. Ce devait être là le but principal de tous nos efforts; car, voulant de bonne foi l'établissement du gouvernement représentatif en France suivant l'esprit et non d'après la lettre de la charte, nous étions convaincus que nous ne pourrions y parvenir que par l'abolition des élections annuelles qui, changeant chaque année la composition de la Chambre des députés, ôtent à l'administration toute fixité et remettent en question et l'existence du ministère et même la stabilité de l'ordre de choses existant; mais, pour arriver à cette mesure si désirable, pour pouvoir la tenter sans aucune incertitude sur le succès, il fallait qu'il s'établît une confiance entière entre la Chambre et les ministres; et comme, grâce à nos efforts, cette Chambre se trouvait en grande majorité composée de royalistes, il nous parut convenable et utile que les personnes qui, jusque-là, avaient passé pour être les chefs de ce parti dans la Chambre, entrassent dans le Conseil du Roi. J'en fis la proposition à MM. de Villèle et Corbière qui y répugnèrent d'abord, parce que pour le moment je ne pus leur offrir de portefeuilles; mais, bientôt, déterminés par leurs amis, ils y consentirent, et je dois observer à cette occasion que M. de Châteaubriant joua un grand rôle dans cette négociation, par laquelle il préluda à la mission de Berlin. Il se contentait, lui, de l'entrée de M. de Villèle au Conseil et prétendait qu'à cette seule condition l'appui des royalistes nous était assuré; mais, comme je savais que l'un de ces messieurs ne consentirait pas à se réunir à nous sans son

collègue, voulant, d'ailleurs, faire les choses de bonne grâce, j'offris à M. Corbière la Présidence de l'Instruction publique avec l'entrée au Conseil. Cet heureux amalgame, qui devait, disait-on, unir à jamais toutes les nuances des royalistes, s'accomplit à la satisfaction de tout le monde, hors le parti révolutionnaire qui en poussa un cri de fureur. M. Lainé, malgré sa répugnance, consentit à s'adjoindre à nous, et notre ministère parut alors réunir toute la force nécessaire pour exercer une grande et salutaire influence sur l'assemblée.

Qui aurait pu douter, dès lors, que nous ne fussions assurés de marcher rapidement vers le but que nous nous proposions, l'affermissement de la monarchie et de nos institutions? La plus grande harmonie régna d'abord entre nous et nos nouveaux collègues; et je leur rends avec plaisir la justice de dire qu'au commencement surtout ils mirent la plus grande loyauté dans leurs rapports avec nous et ne nous donnèrent pas le moindre sujet de nous plaindre d'eux. Ils annoncèrent franchement à leurs amis qu'ils feraient cause commune avec le ministère, et les exhortèrent à mettre de côté toute méfiance et à se réunir sincèrement à nous. Dès l'ouverture de la session, il fut aisé de voir cependant qu'une fraction de la droite, faible, à la vérité, en nombre et en talents, mais non en ambition et en intrigue, se préparait à lever l'étendard de l'opposition et à attaquer en toute occasion le ministère.

Peut-être fallait-il, dès lors, établir une scission complète avec ce petit groupe de mécontents qui ne dépassaient pas alors le nombre de dix ou douze membres, et qui, isolés et repoussés par la grande réunion de la droite, n'auraient eu aucun crédit ni aucune force dans la Chambre et eussent bientôt été réduits au silence. C'est peut-être le seul reproche comme conduite que nous ayons eu à faire à nos nouveaux amis : il semble qu'ils n'aient pas senti que leur position comme ministres n'était plus la même que comme chefs de l'opposition; que peu importait que leur parti perdît en nombre quelques individus qui ne leur voulaient pas plus de bien qu'à nous; qu'en se séparant d'eux, on rendait la masse restante beaucoup plus compacte et plus facile à diriger; et que ces mécontents, étant censés faire partie du côté droit, ne pouvaient qu'y semer des germes de discorde et de dissension. Cette séparation de l'ivraie d'avec le bon grain n'eut pas lieu; et c'est à cette crainte, peut-être un peu pusillanime, de perdre quelques soi-disant amis qui n'étaient bien réellement que des ennemis, qu'on doit les divisions qui existent aujourd'hui et les malheurs qui peuvent en être la suite.

Le général Donnadieu fut le premier qui sonna le tocsin contre les ministres; et quoiqu'il ait été entendu avec une défaveur marquée, que souvent même on n'ait pas voulu le laisser achever, toutefois il arriva fréquemment aussi que, lorsque ses discours n'étaient déplacés que par des injures atroces qu'il vomissait contre le ministère, on lui accordait les honneurs de l'impression; et la France étonnée voyait cette espèce d'approbation donnée par la majorité à un homme dont l'inimitié ne pouvait pas être plus vive. En général, on s'aperçut bientôt

que l'habitude de l'opposition, que malheureusement le parti royaliste avait contractée depuis cinq ans, fortifiée par la facilité qu'elle procure de jouer un rôle et de briller sans beaucoup d'efforts, faisait applaudir à tous les sarcasmes lancés contre les ministres du roi et qu'on ne se trouvait d'accord que quand il fallait combattre les opinions et les principes du côté gauche de la Chambre, contre lesquels les ministres et les orateurs du gouvernement eurent souvent à soutenir une lutte pénible.

En ce temps-là, les affaires d'Italie attiraient l'attention de tous les hommes éclairés et excitaient vivement les passions des différents partis. Les congrès de Troppau, puis de Laybach étaient réunis pour décider du sort du royaume de Naples, livré à toutes les extravagances d'une secte, dont l'inconcevable jactance et les succès éphémères n'ont servi qu'à mettre en évidence l'absurdité des théories appliquées à un peuple tel que les Napolitains se sont montrés depuis tant de siècles. La France ne pouvait et ne devait, dans sa position actuelle, prendre aucune part directe aux opérations militaires que préparaient les puissances du Nord : à peine rétablie des maux que lui avaient causés les Cent jours, et l'invasion qui en avait été la suite, elle ne devait songer qu'à cicatriser ses plaies par une administration sage et paternelle. Toute idée de coopération active qui aurait amené des mouvements de troupes lui était sévèrement interdite, et par l'état de l'armée qui, bien que réorganisée, ne présentait pas encore assez de garantie pour pouvoir être lancée au-delà des Alpes, et par celui de ses finances, et enfin par la méfiance que n'aurait pas manqué d'inspirer aux autres puissances une ingérence trop active dans les affaires d'Italie. On se contenta donc de tenir dans la rade de Naples une force navale suffisante pour protéger, en cas de nécessité, la famille royale, et l'on adhéra tacitement aux mesures que prenaient contre les révolutionnaires l'Autriche et la Russie. On fit un pas de plus sur cette ligne que l'Angleterre, dont ostensiblement on parut suivre la marche. La forme des deux gouvernements qui entraîne la discussion publique de tous les actes de l'administration imposait impérieusement ce système de conduite, quand il n'aurait pas été commandé par tant de circonstances particulières à la France.

Le mouvement insurrectionnel du Piémont ne changea et ne devait rien changer à cette marche. On se borna à réunir l'autorité militaire sur toute la frontière dans les mains d'un maréchal qui fut envoyé pour y commander. On réprima facilement la tentative révolutionnaire de Grenoble qui ne fut imitée nulle part, et on donna au commandant de la Savoie, qui était resté fidèle, un secours d'armes dont même les événements le dispensèrent de se servir. Qu'il me soit permis d'observer ici que le moment d'inquiétude que fit concevoir en France l'insurrection du Piémont n'agit sur aucune classe avec plus de force que sur ceux qui s'appelaient les royalistes par excellence ; à les entendre, tout était perdu, et l'on se souviendra longtemps de les avoir vus assiéger la Bourse pour y vendre à tout prix les rentes qu'ils possédaient. Il n'était plus question alors d'institution ni d'augmentation de sièges épiscopaux :

on voulait clore la session le plus vite possible, afin de laisser au gouvernement toute la liberté nécessaire pour agir et préserver, s'il le pouvait, l'État d'une subversion qu'on regardait comme très prochaine et presque inévitable. Mais on n'eut pas plus tôt appris la réduction si prompte de Naples, suivie bientôt de celle du Piémont, qu'oubliant la crise dont on sortait, les exigences et les prétentions recommencèrent avec d'autant plus de force qu'on croyait n'avoir plus rien à redouter. On en vit une preuve dans la discussion de la loi dite des Donataires et dans celle sur l'augmentation du nombre des sièges épiscopaux. Dans la première, il ne s'agissait que de régulariser une exposition prévue par une des dernières lois de finance. Personne, pas même nos deux nouveaux collègues, MM. de Villèle et Corbière, qui devaient mieux que nous connaître les susceptibilités de leur parti, n'eut l'idée que cette loi pût produire la moindre irritation. Il s'agissait d'un fonds si peu considérable, les dotations elles-mêmes étaient de si peu de valeur, puisque le maximum ne s'élevait qu'à mille francs de rente, qu'il semblait impossible de soupçonner que la discussion de cette loi pût amener un orage aussi violent que celui dont elle fut le motif ou le prétexte. Malheureusement, il se trouvait sur la liste des donataires qui fut imprimée à la suite du rapport, au milieu de quelques milliers de noms insignifiants, ceux de quatre ou cinq personnes qui avaient figuré sous les gouvernements révolutionnaires et impériaux et qui, par le rôle qu'elles avaient joué, devaient trouver peu de faveur dans une assemblée royaliste. Avec un peu de réflexion et de sang-froid on eût vu sans peine que l'élimination de ces hommes de la liste des donataires n'était pas au pouvoir des ministres du roi; que, puisqu'on reconnaissait les droits de tous les autres, dont les titres étaient exactement les mêmes, il devenait indispensable de reconnaître aussi les leurs. En pénétrant un peu plus avant dans l'esprit et les conséquences de cette loi, il n'était pas bien difficile de voir qu'elles étaient toutes à l'avantage des principes et des vœux légitimes de ceux qui allaient l'attaquer avec tant de violence. Mais la perspicacité et la connaissance des hommes et des affaires ne paraissent pas être accordées à un point fort éminent à la Chambre de députés telle qu'elle est composée aujourd'hui : sans cela, comment comprendre que cette majorité n'eût pas aperçu que reconnaître et sanctionner les dons faits aux hommes qui avaient servi l'État pendant la Révolution, était amener naturellement l'indemnité de ceux qui en avaient été les victimes; et comme ces dotations étaient assignées à titre de majorats, substitués aux aînés de mâle en mâle, sans pouvoir être divisées entre les enfants d'un même père, comment n'aperçut-on pas dans cette disposition le principe des substitutions et d'un droit d'ainesse appliqué à une certaine classe de la société, et par conséquent, pour parler le langage du moment, une institution tout à fait dans le sens de ceux qui allaient la combattre avec fureur? Il paraît que tout cela échappa à la pénétration du côté droit; car plusieurs d'entre eux attaquèrent avec la plus extrême violence et la chose et les

personnes qui en étaient les objets, et les corps auxquels elles avaient appartenu, et l'armée tout entière. Un sieur Duplessis-Grénédan, qui renferme dans un corps faible et débile une âme ardente et furibonde, fit en cette occasion le discours le plus insensé, le plus impolitique et le plus furieux qui, je pense, ait jamais été prononcé dans une assemblée délibérante.

Il fallut encore céder, et je dirai en passant que ce désir de maintenir la paix et la bonne harmonie avec le côté droit nous a rendus trop faciles aux concessions souvent absurdes qu'on exigea de nous. Ce fut une faute grave et à laquelle les motifs que je viens d'énoncer ne peuvent servir d'excuse. L'avis de MM. de Villèle et de Corbière prévalait ordinairement dans ces occasions; ils craignaient par-dessus tout de se brouiller avec leur parti, et n'avaient même jamais voulu se décider à rompre avec les douze ou quinze membres de l'extrême-droite qui, sans cesse, emportaient la Chambre au delà de toute mesure, et qu'alors il eût été très facile d'isoler. Je puis d'autant moins me rendre compte de cette conduite qu'ils savaient aussi bien que nous que ces membres de l'extrême-droite étaient leurs ennemis particuliers plus encore que les nôtres. M. Corbière nous proposa alors au Conseil un moyen pour resserrer l'union qui, en effet, paraissait dès ce moment fort peu sincère; il essaya de nous faire sentir la nécessité de donner quelques satisfactions aux royalistes en accordant des préfectures à une partie de ceux qui avaient été déplacés par M. Decazes en 1819. J'ai déjà dit que quelques changements de cette nature avaient eu lieu, et que ceux qui s'étaient jetés avec trop d'ardeur dans la ligne libérale avaient été éloignés et remplacés par des hommes plus prononcés dans l'opinion royaliste. Mais, en faisant cette opération, on avait donné à tous ceux qu'on conservait en place des instructions détaillées pour leur imprimer la direction qu'on désirait qu'ils suivissent. Ils y avaient été fidèles; leurs efforts lors des élections et les succès qu'ils avaient obtenus en faisaient foi. Comment donc justifier aux yeux de la raison ce déplacement d'hommes dont on n'avait pas à se plaindre, uniquement dans le but de satisfaire des ambitions particulières, mais avec la certitude de ne pouvoir contenter toutes celles qui s'agitaient? Tout notre système d'administration aurait été ébranlé : ce système consistait à donner à la France l'idée de la stabilité, à éloigner par là tout prétexte de commotions nouvelles et à affermir la tranquillité dont on commençait à jouir. Le moyen qui nous avait paru le plus sûr pour y parvenir était d'inspirer d'abord cette confiance aux fonctionnaires publics, afin que de proche en proche elle gagnât toutes les classes de la société. Comment aurions-nous pu arriver à ce résultat si, après avoir tracé aux préfets la ligne sur laquelle ils devaient marcher, leur exactitude n'eût pas été pour eux une garantie de la conservation de leurs places? Il n'eût pas fallu plus de deux destitutions sans motif pour faire perdre toute confiance, et nous retombions dans le vague dont nous nous efforcions de sortir. Aussi, dans l'occasion dont il s'agit,

je pris la parole au Conseil après M. Corbière, et, faisant valoir les motifs que je viens d'énoncer, je déclarai d'une manière positive que je ne consentirais jamais à des changements ou des destitutions qui ne seraient point motivés par une conduite repréhensible ou des fautes récentes. Cette déclaration mit fin pour le moment à la proposition de M. Corbière, mais ne le convainquit pas; et je ne serais pas étonné que l'idée de se séparer de nous, si nous ne les mettions pas en position de satisfaire les prétentions de leur parti, ne datât, chez ces messieurs, de cette époque; déjà, peu de temps après leur entrée au Conseil, voyant que la position de M. de Villèle dans la Chambre était peu convenable tant qu'il n'aurait pas d'attributions, je lui avais offert de se charger d'une partie où il pouvait rendre de bien grands services par son esprit d'ordre et son intelligence dans les affaires. Je veux parler de l'administration de la guerre, dont je lui proposais de faire un ministère séparé, ne laissant au marquis de Latour-Maubourg que le personnel. M. de Villèle n'ignorait pas que cette partie était un peu en souffrance, qu'il y avait beaucoup de bien à y faire, et qu'on pouvait y opérer des économies suffisantes pour augmenter l'armée de 12,000 à 15,000 hommes, sans aucun accroissement du budget du ministère de la guerre. Malgré ces motifs, qui devaient agir sur un homme tel que M. de Villèle, il refusa cet arrangement sous le prétexte de son ignorance de ces sortes d'affaires. Peu de temps après, M. Portal, ministre de la marine, mû par un amour peu commun du bien public et de la paix, se décida à aller lui offrir de prendre le ministère de la marine, qui paraissait plus propre à satisfaire son ambition, tant parce que, par les soins de M. Portal, il se trouvait dans un état d'amélioration sensible et progressif, qu'à cause des événements qui se préparaient au Levant, et dans lesquels la marine française pouvait être appelée à jouer un rôle important. M. de Villèle avait d'ailleurs servi dans la marine, et cette circonstance le rendait moins étranger à ce département qu'il ne pouvait l'être à aucun autre. Il refusa pourtant encore M. Portal; c'était à la Chambre des députés qu'il se sentait propre à jouer un grand rôle, et il voulait obtenir le ministère le plus fait pour lui donner les moyens d'influence dont il voulait se servir pour nourrir les espérances de son parti et s'assurer de sa coopération constante. C'est ce qu'il me dit lui-même à quelques jours de là, lorsque je lui renouvelai les offres que lui avait faites M. Portal. « Je serais très satisfait, me dit-il, de la part que vous me « faites, s'il ne s'agissait que de moi; mais il s'agit de mon parti, que je « ne pourrai vous amener que quand il me verra en position de lui « être utile. Le département de l'intérieur est le seul que je puisse « accepter, en en détachant les cultes et l'instruction publique pour en « faire un ministère à Corbière. » A cela je répondis qu'il me semblait au contraire que, précisément, dans cette hypothèse, il se trouverait dans une position embarrassante; que ne voulant pas, sans doute, faire une réaction complète, il se compromettrait avec les siens par les refus qu'il serait obligé d'opposer souvent à des prétentions qui n'auraient

pas de bornes; que si, ce que je me refusais à croire, il venait à céder à ces exigences, il serait alors bien difficile que nous pussions nous entendre, qu'il valait donc mieux, selon moi, prendre un ministère qui l'exposerait à moins de sollicitations et par conséquent à moins de refus. Mon raisonnement fit peu d'impression sur son esprit et surtout sur celui de M. Corbière. J'avais déjà pu remarquer que celui-ci était d'une humeur beaucoup plus difficile à satisfaire que son collègue. Déjà, dans plusieurs discussions et notamment dans celle sur la septennalité et sur la consolidation de la Chambre, il nous avait fait entendre que de telles mesures ne pouvaient être prises que quand la plus grande confiance régnait entre la Chambre et le ministère, et que cette confiance n'existait pas; il exprimait des doutes sur l'adoption de la loi de censure, et penchait même à croire qu'elle serait rejetée. Il était évident qu'il fallait pour les satisfaire, non seulement qu'ils entrassent dans le ministère de la manière qu'ils prescrivaient, mais encore que certains ministres peu agréables au côté droit leur fissent place. C'était à cette époque MM. Siméon et Mounier qu'il s'agissait de déplacer; il n'était pas encore question de M. Pasquier. Je n'entendis, avant la clôture de la session, demander son éloignement que par un député fort insignifiant de l'extrême-droite, M. de Coaslin, qui, dans un accès de franchise, me fit cette confidence, et, deux jours seulement avant la rupture de nos négociations, M. Corbière me demanda, fort en l'air et comme un moyen d'arrangement qui lui venait à l'esprit, si je ne consentirais pas à reprendre le portefeuille des affaires étrangères. Ce furent là les deux seules occasions où l'on me parla de M. Pasquier, qui, depuis, devint l'objet de toutes les fureurs de la droite.

Nous eûmes encore un petit échec à essuyer à l'occasion de la loi sur l'augmentation des sièges épiscopaux. On voulait abandonner au roi et au pape le droit d'accroître à volonté le nombre des évêques sans avoir besoin de l'intervention des Chambres. Ce système, qui renversait de fond en comble tous les usages et les droits de l'Église de France et les principes si longtemps et si vivement proclamés par les parlements, fut fortement combattu par le ministère et notamment par M. Corbière, qui même perdit alors, par la chaleur qu'il mit dans la discussion, une partie du crédit dont il jouissait dans son parti. Nous ne l'emportâmes sur le principe qu'à l'aide du côté gauche, et il fallut encore céder sur le nombre des sièges. Nous en avions proposé douze et nous fûmes obligés d'adopter le nombre de trente, qui devaient être successivement créés à mesure que l'extinction des pensions ecclésiastiques rendrait disponibles les fonds nécessaires pour subvenir aux dotations; depuis plusieurs mois que le budget avait été présenté, la commission qui avait été chargée de son examen se montrait peu empressée de présenter un rapport à la discussion de la Chambre. M. de la Bourdonnaie, l'un des deux rapporteurs, en faisait un moyen de négociation pour les choses qu'il prétendait obtenir. Ce n'était assurément pas l'obscurité de cette loi de finances qui en retardait l'examen; jamais il n'en avait été

présenté de plus claire, et toute la différence avec les précédentes consistait dans un dégrèvement d'impôts assez considérable pour la seconde moitié de l'année courante. On aurait peut-être pu s'attendre que ce bienfait rendrait plus prompts le rapport et l'adoption de ce budget, le premier, depuis six ans, qui présentât une diminution d'impôts. Mais l'esprit de parti ne raisonne pas ainsi, et ce ne fut qu'après cinq grands mois, à dater du moment de la présentation du budget, que MM. Bourrienne et de la Bourdonnaie, rapporteurs des recettes et des dépenses, furent prêts à faire leur rapport.

Mais, avant d'en venir à cette importante loi, destinée à clore la session, il fallait ou renouveler la loi de censure ou se soumettre à voir les journaux, redevenus libres, recommencer à exercer l'influence qui fut si funeste en 1819. Plusieurs des royalistes les plus exaltés, entraînés par les doctrines de MM. de Châteaubriant et Bertin de Vaux et autres écrivains ou propriétaires de journaux, qui, dans cette cause, auraient au moins dû avoir la pudeur de se récuser, croyaient de bonne foi la liberté des journaux un accompagnement obligé et indispensable du gouvernement représentatif; d'autres, en beaucoup plus grand nombre, reconnaissaient tous les dangers de la liberté de la presse périodique; ils remarquaient à quel point cette licence avait contribué, en 1819, à pervertir l'esprit des peuples, et comparaient les résultats des élections faites en 1819 sous l'influence de cette liberté avec ceux qui avaient eu lieu en 1820, lorsque les journaux, enchaînés par la censure, n'excitaient plus les passions et ne faussaient plus l'opinion publique; ils apercevaient, dans toute leur étendue, les dangers de ces vociférations quotidiennes, faisant chaque matin un appel aux passions populaires, réveillant toutes les haines, inquiétant sur les intérêts nouveaux les hommes faibles et une multitude toujours crédule. Il n'était pas bien difficile de voir que ces folliculaires de toutes les nuances, s'érigeant en instituteurs des nations, mûs seulement par le plus sordide intérêt, cherchaient uniquement à augmenter le nombre de leurs abonnés en piquant la curiosité par le scandale et flattant toutes les passions. Ce qu'ils savaient faire en ce genre, ils nous l'avaient montré en 1819, et, leur rendre une liberté dont ils avaient si odieusement abusé, c'était livrer à leur rage et la religion, et la morale, et les mœurs, et la société tout entière. Le temps seul leur avait manqué pour amener une dissolution complète, et c'était une chose à peu près démontrée que, dans l'état actuel de la France, où les commotions et les bouleversements dont elle a été le théâtre ont semé tant de germes de division et créé tant d'intérêts opposés, la liberté des journaux est le plus funeste présent qu'on puisse lui faire, et ne peut être réclamée que par ce parti qui veut tout détruire. Tout cela a été senti par la très grande majorité du côté droit, et, cependant, la haine contre les ministres, qui certes, cette année, ne pouvaient pas être accusés d'avoir abusé de la censure contre les royalistes, cette haine aveugle l'emporta dans cette circonstance sur les intérêts les plus chers et les plus pressants. Il ne sera pas

hors de propos de remarquer à cette occasion, qu'en France surtout, ce serait une manière bien fausse de juger la conduite probable des hommes que de la calculer sur leurs véritables intérêts; l'amour-propre, la vanité, l'esprit de parti exercent sur ceux qui sont exposés aux regards du public une bien plus grande influence que la considération de leur fortune ou de leurs intérêts réels. J'en pourrais citer plusieurs exemples frappants, mais aucun ne le serait davantage que la conduite de certains royalistes dans cette importante question de la presse. Monsieur, même, Monsieur, frère du roi et héritier présomptif de la couronne de France, prit parti dans cette affaire. Il me fit venir chez lui peu de temps avant le rapport de la commission de censure, qui avait été choisie parmi les hommes les plus opposés à l'adoption de la loi. Là, après m'avoir répété tout ce qu'il m'avait déjà dit sur la nécessité d'épurer le ministère, il me déclara que, puisque je n'avais pas voulu déférer à ses instances, il ne voulait plus se mêler de nos affaires et qu'il m'annonçait qu'il allait garder la plus stricte neutralité. Je restai pétrifié de cette déclaration faite par le frère du roi au chef du ministère. Mais bientôt je revins à moi, et ce fut pour dire à Monsieur, en termes très énergiques, combien ses paroles étaient peu d'accord avec les promesses solennelles qu'il m'avait faites au mois de février 1820, lorsque le sang de son malheureux fils fumait encore. Je lui rappelai que ses promesses seules avaient pu me décider à rentrer dans les affaires et à lui sacrifier mes goûts et ma liberté; je le sommai de me tenir la parole qu'il m'avait donnée sans condition, et je lui fis le détail de tout ce qui avait été fait en faveur du parti royaliste. Tout fut inutile. Je voudrais pouvoir oublier tout ce que me dit Monsieur dans cette occasion. Il me reparla de sa neutralité; je lui répondis que la neutralité de l'héritier présomptif du trône, qui se trouvait disposer d'un parti, était une véritable inimitié; que, dans la circonstance actuelle, cette disposition pouvait compromettre la sûreté publique, celle du roi, de la famille royale, la sienne propre. J'ajoutai que nous ne demandions pas la censure pour la commodité du ministère, mais pour le salut public, que je regardais comme compromis par la liberté des journaux; je dis tout cela à bâtons rompus, et quand Monsieur m'en laissa le temps, car il a l'habitude de ne presque jamais vous laisser répondre, ce qui est un moyen sûr pour avoir toujours raison. Il l'eut malheureusement encore dans cette circonstance : au moins je ne gagnai rien sur son esprit, et je sortis la mort dans le cœur, en voyant s'évanouir tout espoir d'obtenir jamais la confiance et la coopération de Monsieur. Cette funeste divergence d'opinion entre les deux frères avait créé toutes nos difficultés. J'en avais senti les inconvénients dans mon premier ministère; avant de consentir à y rentrer, j'avais pris la précaution d'engager Monsieur par des paroles solennelles et sans admettre aucune condition. Depuis, j'avais fait tous mes efforts pour le satisfaire en tout ce qui était raisonnable; le succès avait surpassé ses espérances et les miennes. Le parti révolutionnaire était comprimé et sans force; les royalistes proprement dits,

qui, en 1819, ne formaient plus dans la Chambre qu'une faible minorité, découragés là comme dans toute la France, avaient été relevés et se trouvaient en forte majorité dans l'assemblée; à peu près toutes les places avaient été données à des hommes de ce parti. Deux directions générales étaient vacantes par la mort de M. Barrairon et par la retraite de M. de Barante; elles avaient été remplies par des hommes, l'un, M. Benoist, appartenant à la droite, l'autre, M. de Chabrol, très agréable à Monsieur. L'armée, qui donnait des inquiétudes, avait été refondue, et sa contenance, au mois de juin, était une garantie de sa fidélité. Tout enfin prospérait en France. Le calme régnait partout; que voulait donc Monsieur? Et n'y avait-il pas dans cet état de choses, comparé surtout à ce qu'il était dix mois auparavant, de quoi satisfaire ses vœux les plus étendus? Oui, sans doute, s'il n'eût été qu'héritier présomptif de la couronne de France; mais il s'était fait et il était effectivement chef de parti. Depuis qu'il avait été commandant général des gardes nationales, à la tête desquelles il avait placé, en 1815 et en 1816, les hommes les plus passionnés de chaque département, il avait formé des liens avec tout ce qu'il y avait de gens exaltés en France qui s'etaient accoutumés à le regarder comme le chef du parti, et ses rapports avaient continué même depuis que, sous le ministère de M. Lainé, cette organisation, qui établissait deux pouvoirs dans l'État, avait cessé d'exister. Les sociétés secrètes, qui aboutissaient à des personnes attachées à Monsieur, fournissaient aussi des moyens de correspondance; on avait cherché à les dissoudre, mais il restait de tout cela une habitude d'action et d'intrigue que le gouvernement du roi trouvait partout sur son chemin, et que Monsieur lui-même, s'il l'eût voulu, aurait eu besoin d'une très grande force de volonté pour détruire. Malheureusement il était bien loin d'avoir cette volonté. Le besoin de se mêler d'affaires le dominait, et constamment entouré d'hommes depuis six ans en opposition, d'hommes qui voulaient exclusivement le pouvoir pour eux et leurs amis, il était bien difficile que Monsieur, avec ces dispositions personnelles, pût échapper à leur influence. Si l'on ajoute, à tout ce que je viens de dire, l'état de la santé du roi, qui ouvrait aux espérances des serviteurs et des partisans de Monsieur un avenir peu éloigné, on verra de quelle puissance il disposait et quelle influence il devait exercer sur les hommes qui composaient la majorité de la Chambre. Aussi, lorsqu'il me déclara qu'il allait rester neutre, je compris quels obstacles allaient naître sur nos pas, et ce fut sans surprise que j'entendis M. de Villèle m'annoncer, en son nom et en celui de M. Corbière, qu'ils étaient décidés à se retirer après la clôture de la session. Cette résolution coïncidait avec ce que m'avait dit Monsieur; et, quoiqu'il n'y eût pas un grand accord d'idées entre les conseillers de Monsieur et MM. de Villèle et Corbière en apparence, ils marchaient ensemble; et les courtisans sentaient bien que ces messieurs leur étaient nécessaires pour s'emparer du ministère, où il eût été trop ridicule de les voir aspirer seuls. Ils tendaient donc alors vers un but commun, celui de faire obte-

nir à M. de Villèle le ministère de l'intérieur, qui comprend l'administration et la police, et de faire entrer au Conseil un nombre suffisant des leurs pour balancer l'influence des ministres qu'ils voulaient bien conserver encore, jusqu'à ce que, assez forts pour les éloigner tous, ils me forçassent à me retirer ou à marcher tout à fait dans leur sens. MM. de Villèle et Corbière, pleins de leurs idées de retraite, demandèrent même, à mon insu, une audience au roi pour lui faire part de leur projet, et S. M., qui n'était pas prévenue, les reçut avec bonté, mais sans beaucoup d'insistance pour les retenir.

Pendant tous ces mouvements, la commission nommée pour l'examen de la loi de censure fit par l'organe de son rapporteur, M. de Vaublanc, un rapport qui tendait au rejet de la loi. La discussion fut fort vive, et le ministère eut à essuyer de très fortes attaques de la part de plusieurs membres du côté droit. M. de Villèle avait repoussé l'idée de faire de l'adoption de la loi un gage de son entrée au ministère de l'intérieur, et j'aime à croire qu'il engagea ses amis à voter pour elle. Il fut cependant impossible de l'obtenir telle qu'elle avait été proposée, et, pour nous faire sentir le peu de confiance que le côté droit plaçait en nous, un amendement qui restreignait la durée de la censure à trois mois, à dater de l'ouverture de la prochaine session, fut adopté à une grande majorité, et sans que MM. de Villèle et Corbière dissent un seul mot pour s'y opposer. Afin même qu'il fût bien constant que ce n'était pas en haine des restrictions à la liberté de la presse qu'un terme si court avait été fixé à la censure, mais pour donner une leçon au ministre, M. de Bonald proposa et fit passer un amendement par lequel tous les ouvrages périodiques, traitant des sciences et des arts, seraient également soumis à la censure.

Les discussions qui suivirent sur la loi des finances furent peu animées. Il ne s'agissait que des intérêts du pays; point de scandale, peu de pâture pour les passions ou l'esprit de parti. On fut bientôt d'accord, et, après six mois que le budget était resté entre les mains de la commission ou à la discussion de la Chambre, il fut voté tel qu'il avait été présenté, sauf, je crois, une diminution de 300,000 fr. sur 800 millions; cela n'en valait assurément pas la peine. On employa encore moins de temps à discuter et à voter les lois concernant les canaux, mais, quant à celles-ci, il est permis de croire que tout le monde était pénétré de l'utilité de ces entreprises, auxquelles l'esprit d'association, qui commence à se naturaliser en France, va faire prendre, il faut au moins l'espérer, un très grand essor. Le rapport de M. le directeur général des ponts et chaussées du mois d'août 1820, en présentant le plan général de la canalisation de toute la France, faisant un appel aux capitalistes pour concourir à ce grand ouvrage en plaçant avantageusement leurs fonds, donna aux esprits un mouvement qui ne tarda pas à produire les fruits les plus heureux. Plusieurs compagnies se présentèrent et offrirent les fonds nécessaires à l'achèvement de plusieurs canaux déjà commencés et à la confection de quelques autres entièrement nou-

veaux. Malheureusement, elles ne se chargeaient pas des travaux, ce qui eût été bien plus désirable, mais uniquement de l'avance des fonds moyennant un intérêt fixe et certains avantages sur les produits éventuels de ces canaux ; d'autres entreprirent la construction de dix ponts au moyen de péages, et le creusement du port de Dunkerque aura lieu à des conditions à peu près semblables. Quoiqu'on ne puisse nier que ces entreprises ne soient autre chose que des emprunts, il ne faut pas les confondre avec ceux qui se font pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Ces avances de fonds ont pour résultat, outre l'utilité générale du pays, la création de produits qui enrichissent l'État, et l'affectation spéciale qui en est faite pour tel ou tel ouvrage qui doit être terminé dans un temps donné assure l'achèvement de ces ouvrages sans qu'aucune circonstance extraordinaire, aucun besoin impérieux du trésor viennent distraire de leur destination, pour les employer ailleurs, les fonds qui devaient y être appliqués. C'est, malheureusement, ce qui était arrivé en France de tous les temps, et plus de 50 millions avaient été employés à diverses époques pour des travaux dont aucun n'était terminé. Maintenant, nous avons la certitude qu'au terme fixé les canaux pour lesquels des fonds ont été faits cette année seront achevés. Environ 50 millions ont été soumissionnés pour cet important objet, et ce n'est que le prélude d'offres bien plus considérables qui arrivent de toutes parts. Quel que puisse être mon sort, je me féliciterai toujours d'avoir vu ouvrir cette belle carrière sous mon administration ; puisse-t-on continuer d'y marcher d'un pas rapide !

La session pouvait être regardée comme terminée ; il ne restait plus que l'adoption du budget par la Chambre des Pairs, ce qui ne pouvait souffrir de grandes difficultés. M. de Villèle, que j'avais retenu à grand'-peine, voulut enfin partir et me l'annonça formellement. Je fis encore auprès de lui toutes les tentatives possibles pour l'engager à accepter le ministère de la marine pendant que M. Corbière prendrait les cultes et l'instruction publique. Il ne me fut pas difficile de voir que, s'il eût été seul, il eût accepté sans hésiter ce que nous lui offrions, mais M. Corbière, bien moins aisé à manier, et d'un caractère entier et opiniâtre, ne voulait entendre à aucun arrangement. Dans l'audience même que ces messieurs eurent du roi et où S. M. leur témoigna de la manière la plus aimable le désir qu'elle avait de les conserver, M. Corbière parla au roi sur un ton qui dut être tout nouveau pour lui et qui jeta M. de Villèle dans un grand embarras. Il se hâta de terminer l'entretien qui n'eut aucun résultat. Dans l'espoir de parvenir à un accommodement, je proposai à M. de Villèle d'engager M. Siméon à se retirer et M. Lainé à prendre le ministère de l'intérieur. Ce *mezzo termine* parut lui plaire et il me dit qu'il espérait le faire agréer à M. Corbière. Je courus chez M. Lainé et je n'oublierai de ma vie cette conférence qui dura trois heures. Ce ne fut qu'après des efforts inouïs que j'obtins de lui de céder à mes instantes prières. Pendant toutes ces négociations, j'eus plusieurs entretiens avec les ministres, mes collègues, et je dois rendre hommage à

la vérité en déclarant que je n'ai trouvé chez nul d'entre eux aucun obstacle personnel à tel arrangement que j'eusse consenti à faire. Bien plus, M. Pasquier, qui n'avait point encore été directement attaqué, mais qui cependant ne devait point ignorer qu'il ne tarderait pas à l'être, alla presque jusqu'à me conseiller de le sacrifier lui-même en reprenant le ministère des affaires étrangères. Il prévit à peu près tout ce qui est arrivé depuis, et s'offrit en holocauste de la meilleure grâce du monde. C'est cependant de s'être opposé à tout accommodement qu'il fut accusé depuis avec rage, et c'est sur ce reproche qu'on a motivé la haine et les fureurs avec lesquelles on l'a attaqué. Quelle raison aurais-je eue en ce moment pour me priver d'un collègue aussi utile? N'y aurait-il pas eu de la lâcheté à l'abandonner sur la simple probabilité qu'il pût être attaqué? D'ailleurs, quelque désir que j'eusse de voir MM. de Villèle et Corbière entrer dans nos rangs, quelque convaincu que je fusse de la nécessité de nous les associer, et surtout du mal que nous ferait leur retraite, j'étais bien résolu à ne pas leur livrer tout le gouvernement, en donnant le ministère de l'intérieur à M. de Villèle. Tous les raisonnements que je lui avais opposés quand il m'en avait parlé étaient présents à mon esprit, et ils acquéraient d'autant plus de force à mesure que je voyais l'insistance du parti qui le poussait et dont les vues s'étendaient plus loin que de remplacer M. Siméon par M. de Villèle; j'apercevais dans ce changement le renversement du système de modération au maintien duquel j'attachais tant de prix, et cela malgré M. de Villèle lui-même, qui n'aurait pas eu la force de résister au parti, aux efforts duquel il aurait dû son élévation, et qui n'aurait pas tardé à en exiger le salaire. Je me voyais entraîné hors de la ligne que je m'étais tracée et qui me paraissait la seule sur laquelle on dût se placer pour gouverner la France. Je savais que la réunion de tous les royalistes était nécessaire pour s'opposer aux révolutionnaires et affermir la maison de Bourbon; mais aussi j'étais convaincu que cette union ne devait avoir lieu que pour le bien de tous et non pour le triomphe d'un parti. Je suis persuadé que M. de Villèle n'aurait pas résisté avec plus de succès que je ne l'ai fait moi-même, et que, s'il eût refusé de satisfaire les prétentions de son parti, il eût été bientôt en butte à des persécutions qui l'eussent obligé de céder la place. Telle était ma conviction; peut-être étais-je dans l'erreur, mais c'était de bonne foi et dans la pureté de mon cœur. Je n'avais aucune répugnance, aucune prévention contre M. de Villèle; au contraire, sa personne comme ses manières me plaisaient et me convenaient fort, et je ne pense pas qu'il y ait une différence bien sensible dans notre manière de juger les affaires. Quel motif pouvait donc me déterminer à me refuser au seul arrangement qui paraissait pouvoir me l'associer, si ce n'est la persuasion qu'il en résulterait une déviation forcée du système adopté et une direction nouvelle à laquelle je ne voulais pas me soumettre? J'atteste encore une fois que cette résolution ne m'a été suggérée par personne; quel que soit le jugement qu'on en porte, c'est sur moi seul qu'il doit peser.

Je me flattais encore, ainsi que je l'ai déjà dit, que le consentement de M. Lainé de reprendre le ministère de l'intérieur allait amener celui de ces messieurs; j'étais sûr de M. de Villèle et j'avais lieu d'espérer qu'il déterminerait M. Corbière. Je les vis arriver chez moi au moment où M. Lainé s'y trouvait aussi et, du ton le plus amical, M. de Villèle me dit qu'ils étaient d'accord et qu'ils voulaient faire tout ce que le roi désirait; que l'entrée même de M. Lainé au ministère de l'intérieur n'était plus une condition nécessaire. A ce mot, M. Lainé sauta de joie sur sa chaise, ravi de se voir débarrassé d'un fardeau qu'il n'avait accepté qu'avec tant de regrets. Tout allait bien jusque-là; mais, à la fin de sa période, M. de Villèle ajouta que la seule chose qu'ils désirassent encore, c'était que le maréchal Victor succédât dans le ministère de la guerre au marquis de Latour-Maubourg. J'avoue que mon étonnement fut extrême et je crois que M. Lainé dut être un peu blessé de voir qu'une combinaison à laquelle il n'avait consenti à se prêter que par un esprit de conciliation qui le faisait se sacrifier lui-même fût si facilement abandonnée et remplacée par un arrangement aussi bizarre. Qu'importait, bon Dieu! à la marche des affaires et à l'administration que ce fût le maréchal Victor ou le marquis de Latour-Maubourg qui dirigeât le département de la guerre? Le marquis de Latour-Maubourg conduisait son affaire du mieux qu'il pouvait et ne prenait presque jamais part aux discussions politiques. Le maréchal Victor, fort brave homme d'ailleurs, mais l'un des plus médiocres qu'on pût imaginer, ne présentait aucun avantage qui pût le faire préférer à M. de Latour-Maubourg. Il semblait même que la combinaison qui faisait remplacer M. Siméon par M. Lainé dût être plus agréable que celle que l'on proposait. A quoi donc pouvoir attribuer ce désir immodéré de mettre à la tête de l'armée un homme qui, pour les talents et la capacité, n'avait aucune réputation et qui n'apportait au Conseil aucun renfort de lumières et d'idées? MM. de Villèle et Corbière le connaissaient à peine et n'avaient aucun rapport avec lui; mais la coterie de la Cour, qui malheureusement les faisait agir en cette occasion et dont ils croyaient, non sans raison peut-être, devoir acheter la faveur, avait depuis longtemps jeté les yeux sur le maréchal Victor. Il était entièrement dévoué à ce parti qui, par son moyen, espérait se rendre maître de l'armée et disposer de toutes les faveurs dont le ministère de la guerre est le dispensateur. Déjà, depuis quelque temps, les négociateurs subalternes qui abondaient à cette époque m'avaient fait parvenir cette idée comme un moyen de transaction. Je ne fus pas peu surpris d'entendre de la bouche de M. de Villèle ce que je savais être sorti de celle de Roux-Laborrie et de Bertin de Vaux. Je répondis que je ne pouvais rien décider sur ce point qu'après avoir vu le roi et pris ses ordres. J'étais effrayé, je l'avoue, de l'empire que je voyais exercer par la Cour sur MM. de Villèle et Corbière, dont je connaissais assez les sentiments pour savoir combien ils étaient éloignés de ceux des conseillers et des serviteurs de Monsieur; je craignais vivement alors qu'en adoptant ce nouveau plan je ne me

misse absolument dans leur dépendance; le roi partagea cette impression. Bien plus, il était alors beaucoup plus éloigné que moi de concerter quelque chose avec son frère. Dans une conversation que j'avais eue quelques jours auparavant avec lui sur les embarras de la situation, je l'engageai à avoir un entretien avec Monsieur pour essayer si, par ce moyen, on ne pourrait pas établir un peu plus d'accord et parvenir enfin à s'entendre : « Ce serait abdiquer, me dit le roi d'un ton très décidé. Je ne parle jamais d'affaires à mon frère. » Et il me fut impossible d'obtenir d'autre réponse. Quelques mois ont suffi pour produire, comme on le verra bientôt, un étonnant changement dans les dispositions de S. M. Lorsque je lui parlai du maréchal Victor, je ne le trouvai pas moins prévenu contre cet arrangement. Il appuya beaucoup sur le peu de moyens et d'esprit du maréchal; néanmoins, comme je ne veux dire que la vérité, je dois avouer que si j'eusse insisté, j'aurais obtenu son consentement sans beaucoup de peine; mais effrayé, comme je l'ai dit tout à l'heure, du joug qu'on voulait m'imposer, ne doutant pas que les sacrifices qu'on exigeait ne fussent que le prélude de ceux qu'on m'obligerait encore à faire au moment de la réunion des chambres, convaincu qu'après avoir cédé cette fois, je serais entraîné, malgré M. de Villèle lui-même, dans une route tout à fait opposée à celle que j'avais suivie jusqu'alors, je me décidai à ne pas presser le roi d'accepter l'arrangement proposé. Je ne lui cachai cependant pas que ce refus serait le signal du départ de MM. de Villèle et Corbière et que plus tard cette séparation pouvait avoir de grands inconvénients. Le roi y fut peu sensible. Les embarras qui ne se présentent que dans un avenir éloigné ne font pas une impression bien vive sur son esprit. J'annonçai cette nouvelle à M. de Villèle qui, avec beaucoup de regrets, m'informa de son prochain départ. J'essayai inutilement de parler de quelque autre arrangement, il me dit que ce qu'il avait proposé était un *ultimatum* auquel il avait eu bien de la peine à faire consentir M. Corbière et qu'il partirait le lendemain sans faute pour Toulouse, sa résidence ordinaire. Je vis encore deux fois M. Corbière et je me séparai de l'un et de l'autre avec toutes les formes de la bonne intelligence et de l'amitié. J'avoue, cependant, que je faisais une grande différence entre ces deux hommes, et que le caractère de M. de Villèle m'inspirait une confiance que je ne pouvais pas accorder à M. Corbière. Une anecdote que j'appris sur celui-ci, et de la bouche même de M. de Villèle, avait encore augmenté mon éloignement. Comme je n'écris que pour moi et pour un très petit nombre d'amis, je ne me fais aucun scrupule de la rapporter ici. Lorsqu'à la fin de 1819, M. Decazes, averti par la nature des élections que la ligne qu'il suivait le menait au précipice et qu'il voulut en changer, se rapprocha de Monsieur et lui offrit d'éloigner du Conseil le maréchal Gouvion, le général Dessolle et M. le baron Louis et de changer la loi des élections, lui demandant l'appui du parti royaliste dans la Chambre, parti dont Monsieur a toujours disposé, Monsieur fit venir MM. de Villèle et Corbière quelque temps avant l'ouverture de la session et leur

fit part de la proposition de M. Decazes, en les priant de lui en dire leur avis. M. de Villèle, qui parla le premier, exposa que le maréchal Gouvion organisant l'armée dans un sens qui lui semblait absolument opposé aux véritables intérêts de la monarchie, son éloignement, ainsi que celui de ses deux collègues qui partageaient ses opinions, lui paraissait une chose fort désirable; quant au changement de la loi des élections, ayant toujours combattu celle qui existait, il était encore plus disposé à appuyer toutes les mesures qui pourraient tendre à la faire remplacer par une autre ; qu'il croyait donc qu'il fallait adopter les vues du ministre et lui prêter appui dans tout ce qu'il présenterait de raisonnable et de monarchique. M. Corbière parut être de cet avis qui prévalut dans ce petit conseil. Lorsque la session fut ouverte, à une réunion de royalistes qui avait lieu chez l'avocat Piet, ancien député de la Sarthe, on délibéra si l'on accorderait ou non les douzièmes provisoires que le gouvernement demandait. Quel fut l'étonnement de M. de Villèle d'entendre M. Corbière, malgré ce qui avait été convenu, faire un discours dans le sens de l'opposition la plus violente et proposer de rejeter la demande des six douzièmes! M. de Villèle fut obligé de faire sentir fortement combien il y aurait peu de bonne foi et de franchise dans ce procédé et il eut le bonheur de ramener ses collègues et M. Corbière lui-même à son sentiment. Le parti royaliste et Monsieur en étaient en ces termes avec M. Decazes et le ministère d'alors lorsqu'arriva la mort funeste du duc de Berry. Le lendemain, l'un des coryphées de ce parti fit donner au ministère le conseil de présenter très promptement aux chambres deux lois sévères sur la liberté individuelle et la censure des journaux, promettant le concours et l'appui de tout le côté droit des deux chambres. Ces deux lois furent en effet portées dans la journée du 15 février, mais, dans cette même journée, les meneurs s'étaient réunis et avaient reconnu qu'il était bien plus avantageux d'exploiter la juste indignation qu'avait fait naître cet affreux événement, d'affecter de l'attribuer au système, sinon aux complots de M. Decazes, et d'opérer son éloignement à l'aide de la scène dramatique qui eut lieu dans le cabinet du roi et d'une opposition furibonde dans les chambres. C'est ce qui arriva en effet et c'est ce qui explique la bonne réception que Monsieur fit encore à M. Decazes le matin du lundi que ce ministre se rendant chez lui avec le marquis de Latour-Maubourg, Monsieur leur serra affectueusement la main à tous deux et s'entretint avec eux, pendant que, deux jours après, il ne manifesta plus à M. Decazes qu'une horreur qui semblait le désigner comme le meurtrier de son fils. C'est également à ce plan de conduite des chefs du parti qu'il faut attribuer l'opposition qui s'éleva dans les bureaux de la Chambre des pairs lors de la discussion préparatoire des projets de loi concernant la censure des journaux. Je n'oublierai jamais la lutte qui s'établit à cette occasion entre le comte Jules de Polignac et moi, ni l'étonnement où je fus de l'entendre parler sur cette matière dans les mêmes termes et avec les mêmes raisonnements qu'auraient pu employer Manuel et Benjamin

Constant. C'est qu'alors M. Decazes était encore ministre et qu'il fallait lui donner le dernier coup pour le rejet de ses lois. L'accusation aussi atroce que ridicule d'un sieur Clausel de Coussergues tient encore à toute cette intrigue, non assurément qu'elle ait été combinée entre les chefs du parti; mais, dans ces occasions, il y a toujours des enfants perdus qui dépassent le but et vont beaucoup plus loin qu'on ne voudrait. Le côté gauche a ses Corcelles et ses Demarçay, le côté droit ses Donnadieu et ses Clausel de Coussergues. J'ai été bien aise de donner ici une idée de cette intrigue dont les détails sont peu connus. Ce qui l'est moins encore, quoique tout aussi authentique, c'est le projet auquel quelques-uns des chefs du parti se proposaient de recourir si les moyens qu'on employa n'avaient pas réussi à arracher au roi son ministre. On voulait opérer une sédition populaire en promenant dans les faubourgs la chemise sanglante du duc de Berry. Ce mouvement devait être appuyé par quelques régiments de la garde dont on avait pratiqué les chefs; et on ne doutait point que ce moyen ne déterminât le roi à sacrifier son ministre à la crainte des dangers auxquels ces désordres auraient exposé sa vie. J'ai lieu de croire qu'on eut même quelques regrets que la condescendance du roi au vœu que lui exprima sa famille ait rendu inutile l'emploi de ce moyen extrême dont on aurait espéré tirer un plus grand parti. Peut-être beaucoup de gens appelleront-ils toutes ces menées de la haute politique et des conceptions vastes sorties de la tête de profonds hommes d'État; pour moi, je ne le suis pas assez pour leur envier ces étranges moyens de succès, et je pourrais en être encore souvent victime avant de consentir à en faire usage.

Le départ de MM. de Villèle et Corbière fut suivi de la démission de M. de Châteaubriant. Il affecta de lier son sort à celui de ceux qu'il appelait ses honorables amis, quoiqu'il eût accepté la mission de Berlin bien longtemps avant qu'il ne fût question de l'entrée de MM. de Villèle et Corbière au Conseil. Le fait est que M. de Châteaubriant, voulant profiter des embarras qu'il prévoyait devoir naître de la retraite de ces messieurs, et accroître par là son importance, crut devoir rompre les faibles liens qui l'attachaient encore à nous, afin de pouvoir sans scrupule se livrer aux intrigues que, depuis longtemps, il préfère à l'emploi des talents dont il pourrait faire un si bel usage. La séparation de MM. de Villèle et Corbière d'avec nous fut généralement considérée comme un événement dont les suites pouvaient devenir très funestes. Sans adopter toutes les exagérations, suite naturelle de la crainte et de l'esprit de parti, sans croire que tous les royalistes allaient s'éloigner du gouvernement, qu'ils refuseraient même d'aller aux élections qui, par là, seraient exclusivement livrées aux libéraux et ne présenteraient plus que des choix de cette couleur; sans, dis-je, croire à toutes ces rêveries, il était impossible d'être tout à fait sans inquiétude. Le départ de MM. de Villèle et Corbière avait été le signal d'un déchaînement contre le ministère qui, certes, n'était pas de bon augure : on ne manqua pas de crier à la trahison, de nous accuser d'avoir joué ces messieurs et tous

les royalistes, de n'avoir tenu aucune de nos promesses, enfin de traiter avec le centre gauche et même avec les Jacobins. On a vu dans ce précis tout ce qui s'est passé entre nous, et on a pu se convaincre du peu de fondement de toutes les assertions et de tous les bruits qui couraient alors. Nous n'avions pris aucun engagement; mais cependant toujours nous avons professé le plus grand désir de nous associer ces messieurs comme collaborateurs, mais non comme ministres, et s'ils n'ont pas accepté la première de ces qualités, certes cela n'a pas été de notre faute. Quoi qu'il en soit, l'impression de cette rupture n'en était pas moins défavorable; notre position devenait difficile, critique même; il fallait agir avec une extrême circonspection pour ne pas fournir des armes à la malveillance, ni donner de la vraisemblance à toutes les inculpations dont elle nous accablait. Il fut d'abord résolu que nous ne nous écarterions pas de la ligne sur laquelle nous avions marché jusqu'alors et que nous la suivrions encore avec plus de scrupule, évitant de nous rapprocher de la gauche et de paraître craindre la droite. Plusieurs d'entre nous penchaient pour dissoudre la Chambre et pour annoncer, en en convoquant une nouvelle, qu'elle serait rassemblée pour cinq ou sept ans. Il me fut impossible de partager cette opinion; cette grande mesure ne pouvait, ce me semble, être prise que dans l'hypothèse d'une union intime du ministère et des royalistes et d'une confiance réciproque. L'idée de reformer un centre en appelant à soi le centre gauche était, à mon avis, chimérique; M. Decazes y avait échoué quoiqu'il fût placé plus avantageusement que nous pour réussir. La nouvelle loi d'élection n'était pas, d'ailleurs, favorable à ce système; il me paraissait impossible de l'adopter. Ce n'était donc qu'avec le centre droit et la droite qu'il fallait agir; et comment espérer la coopération de celle-ci, lorsque la dissolution d'une Chambre, où elle était en grande majorité, faite au moment de l'éloignement de MM. de Villèle et Corbière, indiquerait qu'elle aurait lieu en haine de cette droite dont on n'avait certainement pas sujet d'être satisfait? L'irritation des esprits que produirait cette mesure aurait sans doute une influence très fâcheuse sur les nouvelles élections. Partout où les royalistes seraient en force, ils enverraient ce qu'ils auraient de plus fougueux; et il en serait de même des libéraux dans les lieux où ils se trouveraient les plus forts. Le centre seul courait risque d'être affaibli dans la disposition actuelle des esprits; et la Chambre produite par cette nouvelle convocation devait, suivant toutes les apparences, surpasser encore celle qu'elle remplacerait en irritation et en violence. Telle était alors ma conviction et j'avoue que les événements ne m'en ont pas fait changer. Je ne pus donc donner mon approbation à ce projet qui, d'ailleurs, aurait fait naître beaucoup de dissentiment dans le Conseil. Il ne restait donc qu'à tâcher de ramener par une conduite pleine de loyauté et de franchise tout ce qui, dans le parti royaliste, n'était pas déterminé d'avance à être notre ennemi, et en même temps conduire les affaires avec tant de sagesse que le bonheur et la prospérité du pays fussent les meilleurs arguments à

donner en faveur du ministère. J'espérais, je l'avoue, et malheureusement je n'avais pas bien jugé la force des passions des hommes, qu'une conduite si franche, une volonté si manifeste de ne marcher qu'avec les royalistes, une attention si scrupuleuse à ne pas faire un seul choix douteux, enfin le spectacle d'un gouvernement conduisant sans secousses la France à un état de tranquillité, de bien-être et de prospérité dont tout le monde était obligé de convenir, désarmeraient la malveillance ou ne laisseraient au moins dans l'opposition de la droite qu'un très petit nombre, peu considéré, que je n'étais pas même fâché d'y voir. Ma confiance, il est vrai, n'était pas entière; mais je n'étais pas non plus sans quelque espoir de succès. Cet espoir, il faut le dire, n'était pas partagé par M. Lainé et je dois rendre à sa pénétration la justice de dire qu'il a prévu exactement ce qui est arrivé et qu'il me l'a écrit dès le mois de septembre. Je me suis trompé, j'en conviens, et c'est un grand tort pour un homme à la tête des affaires; mais je le dis avec vérité, j'aime mieux m'être trompé de cette manière que d'avoir triomphé par les moyens qu'ont employés nos adversaires. Puissent-ils, pour leur repos, ne pas sentir tout ce que j'éprouverais à leur place! Il ne fut donc plus question que d'attendre le moment des élections en faisant autant de bien qu'il nous serait possible; et en examinant notre position, nous vîmes qu'une des opérations les plus pressantes était de nous débarrasser de 12 millions de rentes qui existaient encore au trésor royal et d'acquitter par ce moyen les dettes qui pesaient sur nous. Plusieurs causes rendaient cette mesure urgente et quelques-unes méritent de trouver place ici.

La France, ainsi que je l'ai dit, n'avait pu ni dû prendre une part active aux mouvements militaires qui avaient étouffé les révolutions de Naples et du Piémont. Elle était également restée étrangère à ce qui se passait en Espagne et en Portugal. Cependant l'état de ces pays, les uns menacés de tous les excès révolutionnaires, les autres ne devant leur tranquillité qu'à la présence des troupes étrangères, était bien fait pour attirer toute son attention. L'idée des catastrophes, qu'il était impossible de ne pas prévoir en Espagne, devait engager le gouvernement français à écarter à l'avance tout embarras de finances qui aurait pu nuire à son action. Il fallait n'être arrêté par aucun obstacle et la nécessité des circonstances obligeait à réunir une armée au pied des Pyrénées, ou à envoyer une flotte dans le nouveau monde. Mais, outre ces considérations déjà si puissantes, d'autres d'une nature encore plus grave forçaient à fixer ses regards sur les événements qui se passaient en Orient. Pendant que les souverains réunis à Laybach avisaient aux moyens de calmer les troubles de la belle Italie, un autre incendie d'une nature bien plus alarmante menaçait d'embraser tout l'Orient. Les Grecs, courbés depuis 300 ans sous le joug des Ottomans, essayèrent tout à coup de lever l'étendard de la révolte ou, si l'on veut, de la liberté. Cet événement ne pouvait être inattendu que pour les hommes qui n'avaient aucune connaissance de ces contrées, ou qui les avaient par-

courues sans réflexion. D'un côté, le gouvernement turc croulant de toutes parts sous son propre poids et ne se soutenant plus qu'à l'aide du lien religieux, plus puissant peut-être dans la religion de Mahomet que dans toute autre; de l'autre, des peuples que leur commerce et leurs rapports avec le reste de l'Europe avaient prodigieusement enrichis depuis trente ans, qui avaient acquis par cette fréquente communication avec les Européens toutes les idées nouvelles sur les droits des peuples, et que leurs voyages et leurs établissements dans diverses contrées de l'Europe mettaient à même de comparer les gouvernements réguliers des nations civilisées avec celui des barbares sous lequel ils avaient le malheur de vivre; appelés depuis cinquante ans à la liberté par leurs coreligionnaires du Nord qui ne négligeaient aucun moyen d'étendre leur influence dans toutes les parties de la Grèce, il était évident que l'occasion seule avait manqué jusqu'alors aux Grecs pour secouer le joug des Musulmans. L'aveuglement de ceux-ci était tel qu'ils avaient laissé établir en plusieurs lieux des écoles où les jeunes gens venaient en foule puiser dans l'étude de l'histoire de leurs ancêtres la haine de leurs oppresseurs et l'amour de la liberté. Un grand nombre d'autres jeunes Grecs étudiaient dans les universités en Europe. Ceux de leurs compatriotes qui avaient trouvé asile et fortune soit en Italie, soit surtout en Russie, fournissaient abondamment aux frais qu'occasionnaient ces établissements d'instruction publique; et si quelque pacha plus clairvoyant ou plus avide voulait troubler l'existence de ces écoles, l'argent donné à propos mettait promptement un terme à toute persécution. Enfin, les bords de la mer Noire soumis à la Russie, dont les villes sont de véritables colonies grecques, établissaient entre elles et la Grèce des rapports continuels qui donnaient au cabinet russe les moyens d'exécuter une influence toujours croissante d'année en année. Tous les agents commerciaux russes dans l'archipel et dans les échelles du Levant étaient Grecs. Les armées de terre et de mer de la Russie comptaient un grand nombre d'officiers distingués de cette nation. Tout se préparait donc pour un événement que l'état d'anarchie où se trouve l'empire ottoman favorisait encore depuis longtemps; l'autorité du Grand-Seigneur est méconnue à quatre lieues de la capitale; les pachas refusent l'obéissance, se font la guerre entre eux et ne sont d'accord que pour pressurer les rajas et désoler le pays. Que pouvait-on attendre d'un pareil ordre de choses, si ce n'est une révolution générale qui, à la vérité, pouvait être retardée de quelques années, mais qu'aussi le moindre événement pouvait faire naître? Il se peut que les révolutions d'Espagne et d'Italie aient hâté le moment de l'explosion, en exaltant la tête des Grecs et en leur offrant l'exemple des succès obtenus par les révoltés de ces contrées. Peut-être même nos révolutionnaires et ceux des autres pays ont-ils contribué à accélérer le mouvement. Je sais qu'ils s'en réjouissent; mais je trouve dans les circonstances que j'ai rapportées des motifs suffisants pour expliquer un événement que depuis longtemps je regardais comme probable. Quoi qu'il en soit, j'ai lieu de

croire que les premiers auteurs du projet de soulèvement en avaient fixé le moment à une époque plus éloignée : c'était à l'automne de 1822 qu'ils en avaient remis l'exécution; et l'étonnant coup de tête du prince Ypsilanti a été la cause de ce changement dans leurs desseins. Ypsilanti ne pouvait ignorer que l'empereur Alexandre n'approuvait ni ne favorisait l'insurrection ; que pouvait-il donc attendre de son imprudente entreprise, si ce n'est d'attirer sur ces malheureuses principautés le déluge de calamités dont elles sont inondées depuis dix mois? Ne savait-il pas que quelques habitants ont pour les Grecs une haine bien plus grande encore que celle qu'ils portent aux Turcs même? Il ne pouvait donc attendre de leur part ni concours ni appui ; bien plus, il devait craindre que les désastres inévitables auxquels il s'exposait ne contribuassent à river pour de longues années les fers de ses compatriotes. C'est, en effet, ce qui serait arrivé si les Turcs eux-mêmes n'eussent donné des forces à l'insurrection par leur conduite barbare et impolitique. Il n'est pas nécessaire d'en retracer ici tous les détails; mais l'appel que fit le Grand-Seigneur à tous les fidèles musulmans, l'ordre qu'il leur donna de prendre les armes au nom de la religion et pour sa défense peut certainement être regardé comme l'acte le plus imprudent et dont les suites seront les plus funestes. C'est aux atrocités qu'amena le déchaînement fanatique des Turcs, atrocités qui n'ont pas cessé depuis, qu'on peut attribuer l'état de mésintelligence avec la Russie qui, plus tôt ou plus tard, ne peut manquer, selon moi, d'amener la guerre malgré les dispositions pacifiques de l'empereur et le besoin que son pays comme les autres a de la continuation de la paix. Personne plus que moi ne s'afflige de cette catastrophe qu'il eût été si désirable de retarder, ne fût-ce que de quelques années. J'en prévois les immenses résultats, et il ne me faudrait, pour les craindre et m'en affliger d'avance, que la joie des révolutionnaires et les vœux ardents dont ils appellent la guerre. Mais ce sentiment profond ne saurait m'empêcher de la croire inévitable; et cette conviction, que j'ai cherché à faire partager au Conseil du Roi, devait nous engager à nous mettre en mesure de pouvoir jouer, dans ces grands événements, le rôle qui convient à la France. Déjà nos forces navales dans le Levant avaient été fort augmentées : elles consistaient en seize bâtiments de différentes grandeurs; et les sages instructions au commandant de cette division, jointes aux qualités personnelles de cet officier, le contre-amiral Halgan, ont établi l'honneur du nom français dans le Levant d'une manière solide. Nos forces ont été partout employées à protéger notre commerce et celui de tous les Européens. Partout nous avons sauvé les malheureux, à quelque parti, à quelque croyance qu'ils appartiennent; et le souvenir du rôle qu'a joué la marine française dans cette horrible époque durera longtemps dans l'esprit des Orientaux. Mais ce n'était pas à un si faible armement qu'il fallait se borner si la guerre éclatait. Il fallait pouvoir consacrer à armer une flotte des fonds considérables et, par conséquent, dégager notre situation financière de toute espèce d'embarras. Nous nous décidâmes

donc à placer les 12 millions de rentes qui appartenaient au Trésor et nous adoptâmes le mode de publicité dont l'Angleterre nous donnait l'exemple. On publia les conditions, on fixa un terme où les propositions seraient reçues et l'emprunt cédé au plus offrant. Cette opération eut tout le succès que nous pouvions désirer. Nous eûmes la satisfaction de voir les offres dépasser de beaucoup les prix que nous avions fixés nous-mêmes, et l'emprunt passer entre les mains des plus honorables banquiers de la capitale. Ce succès me donna un peu de confiance; il prouvait le crédit dont nous jouissions; et je me flattais que la crainte de troubler un ordre de choses qui s'affermissait d'une manière aussi satisfaisante retiendrait beaucoup d'honnêtes gens et les empêcherait de se livrer entre les mains des agents de l'intrigue. Le trésor royal se trouva donc débarrassé des dettes qui l'obéraient encore; la place cessa d'être menacée par une masse de rentes que l'intérêt de ceux qui les avaient acquises engageait à ne mettre en circulation que peu à peu et de manière à ne pas faire baisser le cours. Ainsi s'élevait-il progressivement. Il était au-dessus de 90, et serait encore monté sans les événements qui ont eu lieu. Tout ce que les circonstances pouvaient nous obliger à faire devenait facile et nous pouvions attendre avec moins de soucis ce que l'avenir nous préparait. M. le baron Pasquier s'occupa d'un mémoire dans lequel il examinait l'état de l'Europe, les chances probables et les divers partis que la France pouvait prendre dans les différentes hypothèses. Ce mémoire, extrêmement lumineux, qui fut lu au Conseil du Roi, concluait à ce que, dans tous les cas, il était convenable aux intérêts de la France et à ceux de la maison de Bourbon de prouver que nous pouvions sans crainte réunir une armée, ce que les malveillants, tant à l'intérieur qu'au dehors, affectaient de nier, qu'en conséquence, un corps de 20 à 25,000 hommes serait, au commencement de l'été, rassemblé dans un camp, dans une position centrale, à portée de l'Italie, de l'Espagne et de la mer; que l'armée serait augmentée alors d'une force à peu près pareille pour que, si ce corps était dans le cas de sortir de France, il y restât toujours un nombre de troupes égal à celui que nous avons aujourd'hui. En même temps, on devait armer une escadre assez forte pour que tout ce corps d'armée pût être embarqué si besoin était. Il ne s'agissait, pour le moment, que de préparer les moyens nécessaires pour exécuter promptement ces armements à Toulon. On ne voulait pas livrer à la discussion des Chambres la demande de nouveaux fonds; on préférait, avec raison, prendre sous la responsabilité ministérielle les dépenses extraordinaires que ces armements auraient occasionnées. Elles auraient été suffisamment justifiées par la gravité des circonstances et par le rôle que la France s'apprêtait à jouer. Le roi approuva les conclusions du mémoire et nous les adoptâmes comme règle de conduite. Ces frais extraordinaires auraient monté à une vingtaine de millions; et, dans l'état prospère de nos finances, cela ne présentait pas la moindre difficulté ni ne pouvait causer le plus léger embarras.

Je n'ai plus aucune mesure de quelque importance à rapporter jus-

qu'à la convocation des collèges électoraux et la nomination des présidents, excepté toutefois les deux ordonnances concernant les dépenses locales dans les départements et les communes. Depuis longtemps, on se plaignait, et non sans raison, de la centralisation de toutes les affaires à Paris, ce qui ne servait qu'à augmenter l'influence des bureaux sans présenter aucun avantage. Souvent ces plaintes avaient retenti dans les Chambres; et ce que l'on regrettait le plus dans le projet de loi sur l'organisation départementale et municipale qui, quoique présentée, n'avait pu être discutée dans la dernière session, c'était la disposition par laquelle les dépenses au-dessous d'une certaine somme pouvaient être faites dans les localités sous l'approbation des préfets et sans recourir au ministre de l'intérieur. Nous pensâmes donc qu'en extrayant de cette loi tout ce qui pouvait être fait par ordonnance nous ferions une chose utile et qui serait agréable aux administrateurs et aux administrés : c'est, en effet, ce qui eut lieu, et les deux ordonnances qui furent publiées alors reçurent une approbation universelle.

Qu'il me soit permis d'arrêter nos regards sur la France, telle qu'elle était dans l'intervalle des deux sessions. Je crois que depuis la Révolution il n'y eut jamais une époque où elle ait joui d'un aussi grand bien-être. La tranquillité la plus parfaite régnait d'un bout à l'autre du royaume, et à un tel point que la correspondance des préfets avait perdu tout intérêt par son uniformité. Les esprits s'étaient visiblement fort calmés, et même les débats des Chambres, quelque animés qu'ils fussent, ne produisaient plus, à beaucoup près, le même effet qu'en 1820. Les fonctionnaires publics, comme les citoyens, commençant à croire à la fixité de l'ordre établi, chacun s'occupait beaucoup plus de l'amélioration de sa fortune, de ses entreprises industrielles, en un mot de ses intérêts privés, que des affaires publiques et des discussions des Chambres. Quoique quelques parties de la France souffrissent du bas prix des blés, suite de la surabondance des récoltes, cependant la pénurie d'argent ne se faisait sentir nulle part, quoique partout une immense quantité de bâtisses s'élevât jusque dans les plus petits villages, et l'on n'ose rapporter, de peur de n'être pas cru, le nombre étonnant de maisons nouvelles que plusieurs grandes villes et notamment Paris ont vu s'élever dans leur sein pendant le cours de cette année 1821. Ce n'est qu'à l'aisance générale et à l'augmentation considérable des consommations de toute nature qu'on doit attribuer l'essor incroyable qu'avaient pris nos fabriques; on comptait 25,000 métiers à Lyon, et la même progression avait eu lieu dans toutes les contrées manufacturières. Quoique nos fabricants se fussent ouvert des débouchés dans l'étranger, c'était bien évidemment à la consommation intérieure qu'était due en grande partie cette prospérité si remarquable. Le commerce maritime seul était un peu en souffrance; mais s'il n'avait pas suivi la progression générale, au moins il n'était pas déchu de ce qu'il était les années précédentes, et quelques branches même, notamment la grande pêche, s'étaient considérablement accrues. Enfin, pour achever ce

tableau, les finances étaient dans un état prospère; de grandes lignes de navigation allaient bientôt sillonner la France, où l'affluence d'une grande quantité d'étrangers venait payer un énorme tribut à la douceur du climat, aux agréments et aux jouissances multipliées qu'on y trouve plus qu'en aucun pays du monde. Telle était la situation de la France. Assurément le ministère était bien loin de s'attribuer le mérite de cet état de prospérité; il connaît les immenses ressources de la France, l'activité et l'industrie de ses habitants; il sait qu'en les laissant à eux-mêmes, ils répareront promptement et les maux que les éléments ont pu leur causer, et ceux qu'ils doivent aux fautes et aux erreurs des gouvernements. Aussi les ministres ne réclament-ils pas l'honneur d'avoir amené cet heureux état des choses, mais seulement celui de ne pas l'avoir empêché, et ceux qui connaissent les affaires des hommes autrement que par les théories, trouveront que c'est déjà un éloge suffisant pour une administration que d'avoir prévenu le mal et de ne pas avoir empêché le bien. Pourquoi faut-il que l'ambition de quelques hommes, qui se parent du manteau de la religion, et l'aveugle impatience d'une foule d'autres, soient venues remettre en question ce qui paraissait assuré, et fermer peut-être pour toujours cet avenir de prospérité qui venait de s'ouvrir pour notre belle France?

Nous voulions commencer la session de bonne heure afin de sortir, s'il était possible, de ce provisoire, dont les inconvénients frappaient tous les esprits. Aussi, dès la mi-septembre, nous nous occupâmes du choix des présidents des collèges électoraux. Fidèles à notre système de ne reconnaître pour alliés que la droite et le centre droit, nous n'hésitâmes pas à choisir tous nos présidents dans cette ligne. Notre exclusion ne porta que sur le petit nombre d'hommes de la droite qui avaient voté contre nous dans la loi de censure, et notamment MM. Delalot, Bertin de Vaux, Vaublanc, Clausel de Coussergues et Castelbajac. Plusieurs autres, qui ne nous voulaient pas beaucoup plus de bien, mais que nous espérions ramener par cette conduite loyale et généreuse, furent nommés comme s'ils eussent été de nos amis. Ce système n'a pas réussi; mais une fois adopté, il fallait le suivre sans déviation, si l'on voulait en attendre quelques succès. Notre liste parut et fut, en général, approuvée. Seulement, Monsieur trouva qu'il aurait été plus politique de ne pas donner l'exclusion aux personnes que j'ai nommées, parce qu'il était probable qu'elles seraient réélues malgré nous, et qu'alors elles reviendraient avec un fond d'aigreur beaucoup plus violent, ce qui, au reste, n'était guère possible. Le fait est que Monsieur avait toujours un fond de préférence pour ces messieurs de l'extrême-droite, et qu'il craignait que l'exclusion que nous leur avions donnée ne nuisît à leur réélection. Au reste, Monsieur ne me parlait plus des affaires intérieures, quoique je le visse deux fois par semaine. Nous ne nous entretenions plus que de la politique extérieure, qui fournissait une ample matière à la conversation. Le moment des élections arriva; et si le résultat ne fut pas absolument conforme aux vœux du gouvernement,

en amenant tout ce que la droite pouvait offrir de plus violent, le parti libéral fut au moins complètement vaincu, car, sur cinquante-deux députés d'arrondissement, il n'en obtint que quatorze, et pas un seul dans les grands collèges. Mais il était évident que le parti ministériel proprement dit avait eu le dessous, et que force était restée presque partout aux exagérés de la droite. De tous ceux que j'ai cités plus haut, nous ne parvînmes à exclure que Bertin de Vaux, dont la rancune et la haine active nous furent peut-être plus nuisibles que n'aurait été sa présence à la Chambre. Clausel de Coussergues fut élu à l'aide même des présidents que nous avions nommés, et qui, tout en le reconnaissant pour un fou, ne manquèrent pas de donner leur voix à celui que portaient tout le clergé et toutes les dévotes du Rouergue.

La Chambre se trouva à peu près telle qu'elle était la session dernière : vingt-cinq à trente membres seulement ne furent pas réélus. Le résultat de ces élections prouva qu'avec la loi actuelle et une direction de la part du gouvernement, telle que celle que nous avions donnée, le parti libéral n'était plus à craindre, mais il fit voir aussi qu'une réélection générale n'aurait pas amené plus de modération, et que, selon toute apparence, le centre seul se fût affaibli. A la vue des hommes auxquels nous allions avoir affaire, mes espérances diminuèrent, et je commençai à craindre, non ce qui est arrivé (il était presque impossible de le prévoir), mais les difficultés que nous aurions bien de la peine à surmonter. Pour y échapper autant qu'il serait à nous, nous résolûmes d'abréger la session le plus possible et de ne présenter, outre les lois de finances, que celle sur la presse et la censure, celle sur les chemins vicinaux et quelques lois des canaux. La loi des comptes devait être présentée le lendemain du jour où la Chambre serait constituée et le jour d'après le budget. Il était simple, clair, à peu près le même que le dernier; une augmentation de cinq millions, destinés à la marine, en était le point le plus saillant. Elle était suffisamment justifiée par l'accroissement de nos armements, puisque, cette année 1821, au lieu de soixante-seize bâtiments armés, nous en avions eu cent de toutes les grandeurs, montés par 12,000 matelots. Le budget contenait aussi le dégrèvement complet de la contribution foncière ; et en y ajoutant l'abolition de la retenue sur les traitements des fonctionnaires publics, c'était un objet de 34 millions. On pouvait encore espérer qu'un plan aussi simple obtiendrait le suffrage de la Chambre. Mais, pour cela, il aurait fallu que les intrigues cessassent d'agir, et que la démolition du ministère ne fût pas résolue dans les comités secrets. C'est là qu'on avait décidé une épuration plus complète et immédiate. MM. de Serre et Roy étaient les seuls qu'on consentit à me laisser pour le moment; tout le reste devait être éloigné; mais surtout, et avant tout le monde, M. Pasquier, contre lequel la langue française ne fournit pas assez de termes de mépris et d'horreur. Tous les salons retentissaient chaque soir d'imprécations contre lui. On n'articulait pas un fait, ni contre sa conduite antérieure, ni contre l'administration dont il était chargé, mais les

injures et les outrages ne lui en étaient pas moins prodigués; et le grief auquel on s'attachait surtout était d'avoir été cause, par son ascendant sur moi, de la rupture avec MM. de Villèle et Corbière. On a vu plus haut combien ce reproche était dénué de fondement. Les autres ministres proscrits n'obtenaient pas les honneurs d'une réprobation aussi éclatante. M. Mounier était celui qui, après M. Pasquier, était le plus en butte à la haine du parti, mais plus parce qu'on voulait avoir sa place que pour toute autre raison; et il est assez remarquable qu'en affectant toujours de vouloir me conserver en me séparant de mes collègues, on eut soin cependant de s'en prendre aux hommes avec lesquels j'avais plus de rapports dans le ministère. M. Pasquier, dans son département, ne faisait rien sans moi; toutes les résolutions étaient prises en commun et m'appartenaient autant qu'à lui; et, quant à M. Mounier, on savait qu'il avait été mon collaborateur à Aix-la-Chapelle, qu'il était l'homme de mon choix et de ma confiance, et qu'il ne faisait et n'avait jamais rien fait sans mon aveu. Comment donc s'imaginer que de plein gré j'irais me séparer d'hommes avec lesquels j'avais partagé la bonne et la mauvaise fortune, et qui ne m'avaient jamais donné le moindre sujet de plainte? C'était évidemment s'en prendre à moi que d'attaquer ainsi mes amis; et je n'ai jamais pu envisager autrement cette conduite, de quelques protestations que j'aie d'ailleurs pu être l'objet.

La session s'ouvrit le 5 novembre sous ces tristes auspices. Le discours du roi fut simple, noble, et offrit le tableau véritable et des rapports de la France avec l'étranger et de la situation intérieure. L'impression qu'il fit, tant à Paris et dans tout le royaume qu'au dehors, fut extrêmement favorable. J'en excepte toujours les libéraux d'un côté et de l'autre les royalistes qui s'étaient déclarés nos ennemis. Mais ni les uns ni les autres ne peuvent nier la vérité des faits qui y étaient présentés; seulement le roi ayant dit dans son discours que les esprits se calmaient, ils se promirent bien de donner un démenti formel aux paroles royales, en prouvant que, si elles étaient vraies par rapport à la France en général, il n'en était pas ainsi de la Chambre des députés, où l'esprit de parti le plus ardent et les passions violentes allaient bientôt se développer dans toute leur force. Les députés arrivaient cependant, mais lentement, et plusieurs jours s'écoulèrent avant qu'ils fussent en nombre suffisant pour pouvoir procéder aux opérations préparatoires nécessaires pour constituer la Chambre. C'était déjà un grand mal que ce retard; car, outre le temps perdu pour la discussion et l'adoption à temps du budget, les membres déjà arrivés, livrés aux intrigues, échauffés par les salons de Paris, et circonvenus par les agents du parti royaliste exagéré, perdaient toute la modération qu'ils auraient pu apporter de leur province, et s'engageaient de manière à ne pouvoir plus revenir à des idées sages. Ceux qui arrivaient successivement se rapprochaient naturellement de leurs amis qui, déjà engagés, en engageaient d'autres. Il se forma de la sorte, dans la droite, un

parti puissant et nombreux, qui, sans partager toutes les exagérations des membres de l'extrême-droite, fut cependant conduit par eux et suivit toutes leurs impulsions. Ils étaient au moins d'accord sur la nécessité d'épurer le ministère de la manière que j'ai dit plus haut; et les meneurs de l'extrême-droite eurent l'adresse de ne présenter aux autres l'hostilité à laquelle ils allaient se livrer que comme un moyen de faire entrer au ministère MM. de Villèle et Corbière, et d'en faire sortir ceux des ministres qui leur déplaisaient à tous presque également. Rien n'était plus facile que d'entretenir ainsi cette masse de la droite, composée d'hommes peu éclairés, étrangers aux affaires et accoutumés à se conduire bien plus par les impulsions de leur cœur que par les réflexions de leur esprit. Les hommes de la coterie de Monsieur n'avaient pas de peine à leur persuader que ce prince attendait d'eux tout ce qui pouvait contribuer à affermir la religion et la monarchie, et rien, selon eux, n'était plus propre à atteindre ce but que de forcer le duc de Richelieu, dont on ne voulait bien ne mettre en jeu que les lumières et non les intentions, à se séparer de collègues qui, malgré ce qu'ils avaient fait depuis deux ans, étaient en secret attachés à la Révolution et ne consentiraient jamais à en attaquer franchement les principes. Le zèle religieux venait encore à l'appui de ces raisonnements; et lorsqu'on est parvenu à persuader à des hommes peu éclairés qu'ils agissent pour la plus grande gloire de Dieu, il est bien peu d'actions auxquelles on ne puisse les entraîner. Tout se préparait donc ainsi à une lutte opiniâtre, et la première résolution fut d'exclure de toutes les nominations ceux qui passaient pour ministériels. On ne peut assez s'étonner de voir l'héritier présomptif du trône professer cette horreur contre ceux qui s'étaient dévoués à défendre le gouvernement du roi; et pour s'expliquer cette bizarrerie, il faut toujours voir dans Monsieur, non l'héritier de la couronne, mais un chef de parti. C'est à cette malheureuse et fausse position dans laquelle ce prince s'est placé que nous devons toutes les difficultés que nous avons eu à vaincre, et qu'il devra tous les malheurs qui menacent sa famille et la France.

On commença donc par exclure tous les nôtres des nominations, et ce fut avec peine que M. Ravez obtint le même nombre de voix que M. de Villèle. Les quatre secrétaires furent pris dans la droite exclusivement, et l'on vit figurer le nom de Donnadieu parmi les membres de la commission des pétitions. Enfin, celle de l'adresse offrit ceux de MM. Delalot, Vaublanc, accompagnés de toutes personnes du côté droit, hors une seule, M. Bonnet, qui appartenait au centre. Cette adresse, assez longtemps attendue, parut enfin, et fut discutée en comité secret suivant l'usage. Nous en avions eu connaissance, et quoique d'un bout à l'autre elle portât un caractère peu bienveillant pour le ministère, une seule phrase nous parut mériter d'être relevée. J'avoue encore ici mon erreur : je ne doutais pas que, quand la Chambre serait éclairée sur le sens qu'il était impossible de ne pas donner à cette phrase, elle en ordonnerait presque à l'unanimité le retranchement. En conséquence,

il fut résolu qu'on combattrait cette partie de l'adresse et qu'on expliquerait seulement ce qui regardait l'introduction des grains étrangers. M. Pasquier l'attaqua donc le premier avec modération. Mais quand M. de la Bourdonnaie fut convenu que l'intention des rédacteurs avait été telle qu'on la leur reprochait, et qu'ils y attachaient le même sens que les ministres, M. de Serre qui lui répondit y mit beaucoup de chaleur; et M. Lainé enchérit encore, quand son amitié put croire que cette attaque était dirigée contre moi. Elle l'était bien, en effet, ainsi que le prouve le discours que Donnadieu voulut prononcer quelques jours après et qu'il fit imprimer et répandit avec profusion. Il faut que je dise quelques mots de ce reproche banal qui se trouve toujours dans la bouche de ceux qui se déclarent mes ennemis. C'est celui d'un dévouement si absolu à l'empereur de Russie que je suis toujours prêt à lui sacrifier la France et ses plus chers intérêts. Je ne nie point que je sois attaché à un pays où j'ai passé vingt-cinq ans de ma vie, où j'ai trouvé un asile dans les temps malheureux et une existence honorable, à un souverain qui m'a constamment comblé de ses bontés et honoré de sa bienveillance particulière. Mais, dans quelle circonstance aurais-je pu lui sacrifier les intérêts de la France, si même j'avais été capable de cette lâcheté? Avons-nous été en mesure de lui rendre des services, et a-t-il eu besoin d'en réclamer de notre part depuis l'époque des Cent jours et depuis celle où j'ai été appelé à la tête des affaires? N'est-ce pas à lui plutôt que nous avons été obligés d'avoir recours pour échapper aux exigences rigoureuses et aux prétentions sans bornes des autres puissances? Je possède une carte, titre d'honneur et de gloire, dont je ne me séparerai jamais : elle me fut donnée par l'empereur Alexandre après la signature du traité du 20 novembre. Il me l'avait fait voir plusieurs fois pendant les négociations, et, quand nous nous séparâmes, il m'en fit présent avec les paroles les plus touchantes. Sur cette carte est tracée la ligne des provinces qu'on voulait arracher à la France : ce que l'appui seul de l'empereur Alexandre parvint à empêcher. Cette ligne comprenait une partie de la Franche-Comté, toute l'Alsace, une grande partie de la Lorraine et des trois évêchés, Stenay, Sedan, Mézières, Givet, tout le Hainaut et la Flandre française jusqu'à la mer. On sait à quoi furent réduits les sacrifices qui nous furent imposés. Lorsqu'il fut question de diminuer l'armée d'occupation de 30,000 hommes, c'est à l'empereur Alexandre que nous avons dû cet allègement; c'est encore lui qui prévint et écarta toutes les difficultés, lorsqu'il s'agit de l'évacuation de notre territoire avant même l'expiration des trois premières années. Toutes les facilités que nous obtînmes pour l'acquittement de la contribution de guerre et la liquidation des créances étrangères, nous les devons à son influence. Qu'avons-nous fait et pu faire pour lui en compensation de si grands services? Je le dis hautement en défiant hardiment de me contredire : rien, absolument rien! l'empereur lui-même, fidèle jusqu'au scrupule à la quintuple alliance, et craignant par-dessus tout d'être accusé de préférence pour

l'une des puissances qui en font partie, aurait repoussé toutes les avances que nous aurions pu lui faire, depuis que nous sommes rendus à nous-mêmes. Cependant, je dois dire ici toute ma pensée : si la quintuple alliance venait à être dissoute, s'il fallait avoir recours à des alliances séparées et choisir entre l'Angleterre et la Russie, j'avoue que je n'hésiterais pas un moment, et que je conseillerais de se lier avec la Russie de préférence. Séparées l'une de l'autre par d'immenses espaces que la frénésie seule d'un conquérant enivré de la fortune pouvait essayer de franchir, la France et la Russie ne peuvent jamais avoir de motif de se nuire; leurs intérêts ne sont jamais en opposition; aucune rivalité ne peut exister entre elles; la prospérité de l'une ne peut faire de tort à l'autre, et la réunion de leurs forces suffit pour maintenir la paix du monde. En pourrions-nous dire autant de l'Angleterre, avec laquelle et le voisinage et tant d'intérêts opposés d'ambition et de commerce dans les diverses parties du globe établissent depuis des siècles une rivalité qui ne peut être interrompue que pour des intervalles bien courts et par des causes extraordinaires et contre nature ? Jamais union de la France avec l'Angleterre ne saurait être durable, ni porter aucun fruit; celle avec la Russie, au contraire, peut être également utile aux deux nations, et ce n'est qu'à cette condition que les alliances peuvent être solides. Au reste, cette question n'existe pas pour le moment; et c'est à maintenir la quintuple alliance, seul moyen de préserver le monde des principes révolutionnaires, qu'il faut s'attacher aujourd'hui. Toute autre pensée serait chimérique ou ne pourrait avoir que des suites funestes. Cette digression m'a un peu écarté de mon sujet; j'ai été bien aise de répondre une bonne fois à ces allégations, si absurdes au reste, que c'est presque un bonheur de n'avoir à repousser que des reproches de cette nature.

Malgré les efforts des trois ministres que j'ai nommés plus haut, l'adresse, telle qu'elle était proposée, passa à une fort grande majorité. On vit à cette occasion jusqu'où peut aller le désir de renverser. Le plus grand accord s'établit entre l'extrême-droite et la gauche; la haine qu'on portait au ministère triompha pour le moment de celle que les deux partis avaient l'un pour l'autre; et, en vertu de cette monstrueuse alliance, on vit, à plus d'une reprise, les membres de la gauche donner dans les bureaux leurs voix à des hommes de l'extrême-droite de préférence à ceux du centre et réciproquement. M. de Villèle vota contre la phrase de l'adresse, mais avec une extrême timidité conforme à son caractère; à peine put-on remarquer qu'il se levait, et il en était presque honteux. Il était arrivé depuis peu de jours, et nous nous étions vus plusieurs fois avec tous les dehors de la bonne intelligence et de l'amitié. Il m'avait paru déterminé à ne pas se laisser porter au ministère par les violences d'un parti, mais fort peu disposé à se prononcer contre ce parti même, qu'il avait toujours ménagé l'année dernière et qu'il voudrait encore moins combattre aujourd'hui. J'aime à croire que M. de Villèle n'a pas pris une part directe aux intrigues qui ont amené

le dénouement qu'on a vu; il se contentait de l'attendre sans le provoquer, mais sans s'opposer à ce qu'on faisait pour le rendre inévitable. M. Corbière n'était pas encore arrivé et ne vint que huit jours avant les grands événements. L'adresse une fois votée, la question fut de savoir si le roi la recevrait, comment il la recevrait, et quelle réponse il lui ferait. Tout cela exigea quelques jours de délibération, ce qui, au reste, n'était pas un mal, car il n'y avait aucun inconvénient à ce que le roi ne parût pas fort empressé de recevoir une pareille adresse. S. M. en paraissait fort irritée et ressentait l'injure comme s'adressant à elle-même et non à ses ministres, parce qu'elle portait sur un point que la Constitution réserve au roi sans le concours des Chambres, je veux dire les rapports avec l'étranger, dont il est censé s'occuper lui-même. Il fut enfin décidé que le roi recevrait l'adresse qui lui serait portée par la petite députation, composée seulement du président et de deux secrétaires. Trois réponses avaient été rédigées par MM. de Serre, Lainé et Pasquier. Je pris ces trois projets et, de concert avec M. Mounier, nous rédigeâmes celle que le roi agréa. Il me sembla qu'elle était noble et digne, et, quoi qu'on en ait dit, beaucoup moins sévère que l'adresse ne le méritait. L'impression qu'elle produisit dans Paris fut très bonne; la Chambre même, au premier moment, parut émue, et on eut lieu de croire que beaucoup de membres regrettaient de s'être si fort engagés dans cette fausse route et reviendraient sur leurs pas. Malheureusement, cet espoir ne fut pas de longue durée : on sut bientôt que l'intrigue s'agitait avec une nouvelle force, que les engagements se renouvelaient et que l'expulsion des ministres proscrits était toujours le cri de ralliement d'un parti très nombreux. La séance du samedi offrit, dans le discours de M. Delalot, l'exemple d'une violence encore inconnue dans les annales de nos assemblées délibérantes. L'irritation était portée à un tel point que la présence de M. Pasquier dans la Chambre des députés y aurait probablement amené des voies de fait. Quelque disposé que je fusse à porter les choses à l'extrême, et à attendre, pour prendre un parti décisif, qu'on eût refusé ou la censure ou les douzièmes provisoires qu'on serait obligé de demander, cependant, comme les injures ne tombaient pas sur moi, et que ma position était par conséquent moins insupportable que celle de mes collègues, j'étais moins bien placé pour soutenir mon opinion; elle n'était d'ailleurs appuyée que sur l'avantage que je voyais pour nous à prendre le parti auquel nous nous arrêterions, que sur le refus d'une loi et non sur des injures; car, au reste, je n'avais pas plus d'espérance que mes collègues de ramener la majorité et de rallier à nous un assez grand nombre de membres du côté droit pour faire passer les lois que nous avions à proposer. L'opinion de Monsieur m'était connue; les efforts de son parti étaient publics, et, quoiqu'il assurât n'y prendre aucune part, personne ne le croyait ni ne pouvait le croire. MM. Pasquier et Siméon m'avaient plusieurs fois offert de se retirer; mais j'aurais perdu toute considération à mes yeux et à ceux de tous les hommes d'honneur sans passion, si j'eusse pu y consentir.

Cependant, il fallait prendre un parti ; chaque jour aggravait le mal, et l'alternative se réduisait, selon moi, à casser la Chambre ou à conseiller au roi de changer le ministère. Un troisième avis avait été suggéré par M. Pasquier lui-même et plaisait à beaucoup de personnes, qui croyaient y trouver un moyen pour sortir d'embarras. Considérant le grave inconvénient qu'il y avait pour l'autorité royale à voir la Chambre des députés renverser un ministère, elles pensaient qu'il fallait commencer par la dissoudre, puis recomposer le Ministère dans le sens voulu par cette même Chambre et procéder alors à de nouvelles élections. Ce parti me paraissait avoir les inconvénients des deux autres : il choquait les royalistes, qu'on exposait aux chances d'une nouvelle élection; il ne me tranquillisait pas sur les dangers d'une composition ministérielle qui m'entraînerait dans des voies où je ne voudrais pas marcher. Je ne m'arrêtai donc pas à cette idée, qui ne faisait que retarder mon sacrifice ; celle de la dissolution méritait une plus sérieuse attention. S'il y eût eu quelque espérance d'obtenir une Chambre composée d'hommes un peu plus raisonnables que ceux-ci, il n'y aurait certes pas eu à hésiter ; mais ne pouvant et ne voulant pas nous appuyer sur le centre gauche, quelle raison aurait-on eue d'espérer une meilleure composition de la nouvelle Chambre des députés? L'irritation qu'allait produire la dissolution n'aurait-elle pas influé sur les nouvelles élections ; y pourrait-on former un doute sur les résultats qu'elle pouvait avoir? Cette nouvelle Chambre aurait ressemblé à l'ancienne, ou même on aurait vu y arriver des hommes encore plus violents, exaspérés davantage encore par la dissolution. Qu'on se représente la fureur de Monsieur, la division de la famille royale et les scènes qu'elle devait amener. Ce n'était plus la neutralité de Monsieur qu'on avait à craindre ; mais, avec toute son inimitié, quelle apparence pouvait-il y avoir de faire le bien dans cette hypothèse, surtout en considérant que l'âge du roi, ses infirmités, le besoin de repos physique et moral qui se faisait sentir chez lui chaque jour davantage, empêchaient de songer à des mesures énergiques auxquelles une première résolution décisive, comme celle de casser la Chambre, aurait nécessairement dû conduire? Je crus de mon devoir d'exposer au roi la situation des choses. Je lui représentai les différents partis qu'il y avait à prendre, et je lui en détaillai les inconvénients et les avantages. Celui de la dissolution parut lui répugner autant que le renouvellement total du ministère sembla lui convenir. Loin de faire le moindre effort pour me retenir, il me démontra, avec une parfaite connaissance du gouvernement représentatif et force citations tirées de l'Angleterre, que, dans la position où le ministère se trouvait avec la Chambre, il fallait qu'il se retirât tout entier. Il n'admit pas la possibilité que je pusse rester en me séparant de mes collègues, même en en sacrifiant quelques-uns : ce procédé lui paraissait ce qu'il était en effet, c'est-à-dire fort peu honorable. J'avoue, toutefois, que cette facilité à abandonner ses serviteurs pour en prendre d'autres me confondit et m'affermit dans la résolution

où j'étais de me retirer. J'avais remarqué que cet éloignement qu'avait toujours eu le roi de mettre Monsieur dans les affaires n'existait plus, et j'en eus bientôt une preuve tout à fait décisive. Cette première conversation avec le roi avait été précédée d'un court entretien avec Monsieur, le dimanche 23 décembre. Il m'avait parlé de la gravité des circonstances, de la nécessité de prendre un parti ; et, comme le temps ne nous permettait pas de prolonger ces entretiens, je lui demandai la permission de le reprendre le plus tôt possible. Cette seconde conférence eut lieu le mardi matin et fut assez longue ; Monsieur examina la position des affaires en homme qui s'y était préparé, et dont toutes les idées ne lui appartenaient pas en propre. Il récapitula les différents partis qu'il y avait à prendre et s'arrêta de préférence, comme de raison, à celui d'une transaction par laquelle, gardant de l'ancien ministère MM. de Serre et Roy, je m'arrangerais pour le remplacement des membres exclus avec MM. de Villèle et Corbière. A ce prix, Monsieur me promettait son appui et toute son influence. Tout cela fut accompagné de protestations d'attachement et de désir de me conserver, qui, je crois, étaient sincères en ce moment. Je ne pus répondre que les mêmes choses que j'avais déjà dites tant de fois, mais, à l'occasion de nouvelles offres d'appui et de coopération, il me fut impossible de ne pas rappeler à Monsieur, et avec beaucoup de force, que, moins de deux ans avant, j'avais reçu de lui des promesses tout aussi solennelles et dans une circonstance qui devait contribuer à les rendre encore plus sacrées; que la conversation d'aujourd'hui prouvait assez quel en avait été le sort, et qu'au risque de lui déplaire il était de mon devoir de déclarer que je ne pouvais attacher plus de poids aux promesses d'aujourd'hui qu'à celles faites il y a deux ans, qu'il m'était donc impossible de céder à de pareilles instances ; que, d'ailleurs, le roi ne concevait pas plus que moi que je pusse consentir à sacrifier mes collègues et à reconnaître ainsi publiquement que les outrages et les calomnies auxquels ils étaient en butte n'étaient pas sans fondement. La conversation se prolongea encore assez longtemps, et nous nous séparâmes en restant chacun dans les mêmes dispositions et dans les mêmes sentiments, ce qui avait presque toujours été dans le cas de nos fréquentes conférences. Le lendemain, j'eus encore avec le roi une conversation dans laquelle je lui parlai de la nécessité de former une nouvelle administration à laquelle il me semblait impossible que je prisse part; le roi en convint et se servit même de cette expression : « Que je me tacherais en agissant autrement. » Il ajouta alors qu'il savait que Monsieur désirait lui parler et qu'il allait envoyer le chercher pour convenir de tout avec lui. Qu'on se rappelle la conversation du mois de juillet, que j'ai rapportée plus haut, et qu'on juge du changement qui devait s'être opéré dans les dispositions du roi à l'égard de son frère. Ce rapprochement si extraordinaire, quand on avait connu l'éloignement du roi pour tout ce qui semblait être un partage de son autorité, la facilité avec laquelle il renonçait à son ministère, c'est-à-dire au système qu'il avait suivi

depuis six ans, pendant qu'à Saint-Cloud encore il m'avait paru y tenir comme à la chose sur laquelle était établie la réputation dont il jouissait en Europe, tout cela me prouva que le moral comme le physique du roi avait éprouvé quelque altération sensible. Désormais, il fallait s'attendre que la véritable autorité allait passer dans les mains de Monsieur, et je n'en doutai plus quand le roi me dit qu'il avait vu Monsieur, qu'il avait eu une longue conférence avec lui dont il avait été très satisfait, que Monsieur devait voir MM. de Villèle et Corbière et les lui envoyer ensuite. Il me demanda quelques noms à leur indiquer, et je lui désignai le duc de Blacas pour la présidence du Conseil et les affaires étrangères, M. Pastoret pour les sceaux, le maréchal duc de Bellune pour la guerre, le maréchal de Clermont-Tonnerre pour la marine et le comte de Montmorency pour la maison du roi. Le roi refusa absolument de changer le ministre de la maison, qui proprement ne devait point faire partie du cabinet, puisqu'il n'a aucune responsabilité. MM. de Villèle et Corbière n'agréèrent ni le duc de Blacas ni M. Pastoret, et substituèrent au premier le comte de Montmorency pour les affaires étrangères, et M. Peyronnet au marquis Pastoret pour les sceaux. Depuis cet instant, le roi ne fut plus occupé qu'à hâter le moment de notre remplacement; il en parlait à tous nos collègues avec une impatience extrême, et, s'il était permis de plaisanter sur une matière aussi grave, je dirais qu'il y avait quelque chose de risible à me voir mandé deux fois par le roi et par Monsieur pour accélérer et arranger l'ordonnance qui nommait nos successeurs, dont je ne connaissais pas encore les noms. Mais à Dieu ne plaise que j'ose me permettre une plaisanterie dans une circonstance aussi sérieuse, et qui se présenta à mon esprit sous des couleurs aussi sombres. Il est triste, il est profondément affligeant de voir l'intrigue prévaloir ainsi et préparer à la France des dangers auxquels on pouvait la croire heureusement échappée. Je ne suis pas assez égoïste pour me réjouir d'une indépendance qu'à la vérité j'ai toujours chérie, mais que, dans les conjonctures actuelles, je suis extrêmement triste d'avoir recouvrée. Le roi me dit encore que MM. de Villèle et Corbière désiraient que MM. de Serre et Roy pussent rester et faire partie du nouveau ministère. Je m'y employai avec le même zèle que si j'eusse dû encore en être le chef, mais inutilement; ils voulurent suivre mon sort, et j'avoue qu'après avoir fait loyalement tout ce qui était en mon pouvoir pour les déterminer, je ne puis pas les blâmer du parti qu'ils prirent. J'eus encore chez moi le jeudi un grand dîner et beaucoup de monde dans la soirée. Un assez grand nombre de membres du côté droit vint me témoigner ses regrets, car notre retraite était déjà connue, mais la passion les aveuglait au point qu'ils étaient tentés de me faire de sérieux reproches de ne pas avoir obéi sur-le-champ au désir qu'ils m'avaient marqué de me conserver sans mes collègues. Il leur paraissait fort simple que je cédasse à tous leurs caprices, c'était une espèce de devoir à leurs yeux, je me rendais presque coupable en y manquant. On ne peut s'imaginer

jusqu'à quel point les passions peuvent égarer les meilleurs esprits. Je pris congé du roi sans qu'il me témoignât beaucoup de regrets, non que je croie qu'il ne me porte quelque attachement, mais l'impatience de sortir des embarras du moment absorbait toutes ses autres pensées. Monsieur y mit un peu plus de grâce, mais la joie d'être enfin parvenu au but qu'il désirait depuis si longtemps perçait à travers toutes ses paroles et le dominait absolument. Comme Français, comme fidèle serviteur de la maison de Bourbon, je fais des vœux sincères pour que cette joie soit durable et que le réveil qui succédera à ce beau rêve ne soit pas bien amer. Puissent mes tristes pressentiments ne pas se réaliser et la Providence écarter de la France et de la maison royale les dangers que peuvent attirer sur elle les erreurs et l'imprévoyance de ceux qui se vantent d'être ses plus zélés défenseurs !

Paris, le 2 janvier 1822.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Répertoires et catalogues. — MM. A. Engel et R. Serrure ont commencé la publication d'un *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (Leroux), qui est appelé à rendre les plus grands services. Rien n'est plus difficile que de s'orienter en matière de numismatique. Les travaux relatifs à cette science sont rarement des œuvres d'ensemble; ce sont d'ordinaire des monographies, disséminées le plus souvent dans des recueils périodiques ou dans des plaquettes tirées à petit nombre. Cependant la numismatique est aujourd'hui une des principales sciences auxiliaires de l'histoire; elle fournit de précieux matériaux à la généalogie, à la chronologie, à l'archéologie, à l'histoire des institutions. MM. Engel et Serrure donneront dans leur catalogue la liste des recueils périodiques consacrés à la numismatique, le catalogue des livres, mémoires, articles sur la numismatique par ordre alphabétique des noms d'auteurs; la liste des travaux non signés par ordre alphabétique des titres; les ordonnances monétaires; enfin une table alphabétique des matières renvoyant aux numéros du catalogue traitant de chaque sujet. Dans l'introduction nous trouvons l'indication des répertoires bibliographiques de numismatique déjà existants. Quant au catalogue lui-même, il est fait avec un soin extrême. On reconnaît bien vite que les auteurs ont vu par eux-mêmes la plus grande partie des travaux qu'ils citent. Quand ils n'ont pu les voir, ils indiquent la source où ils en ont puisé la mention. On peut examiner les chapitres *Ponton d'Amécourt* et *A. de Barthélemy* pour se rendre compte du soin scrupuleux que les deux auteurs ont apporté à leur travail et des services qu'il rendra.

L'Académie des sciences morales et politiques a entrepris, à la très vive satisfaction du monde savant, de continuer la grande Collection des Ordonnances des Rois de France qui s'arrête au règne de François Ier. Son premier soin a été de dresser un catalogue général de tous les actes imprimés ou conservés en manuscrit dans les archives de Paris, de la province et de l'étranger, pour pouvoir

ensuite fixer en connaissance de cause le plan de la publication et le choix des actes à publier ou à donner en extraits. Le premier volume de ce *Catalogue des actes de François Ier*, sorti des presses de l'Imprimerie nationale, comprend les notices de 3,834 documents. Ce sont des notices sommaires avec la date de la signature de l'acte quand elle est connue, l'indication de la date ou des dates d'enregistrement, celle du ou des dépôts où l'acte est conservé avec sa cote, celle des ouvrages où il est imprimé. La publication de ce catalogue est à elle seule un précieux service rendu aux historiens, et sa lecture est des plus instructives. On doit une grande reconnaissance à M. Picot, qui a pris la direction de cet immense travail. Le seul point qui nous ait paru obscur dans le système de publication adopté par l'Académie pour ce catalogue est le principe suivi dans la mention des imprimés. Pourquoi, pour les lettres de provision de l'office de chancelier en faveur d'A. Duprat, n'a-t-on pas renvoyé à l'Histoire de la Chancellerie? Pourquoi, pour l'ordonnance sur les gens de guerre, n'a-t-on mentionné que les pièces imprimées de la Bibliothèque nationale, et a-t-on négligé de citer le Traité de la Police, Fontanon et Isambert? La notice de la déclaration sur les droits de la reine mère, qui est imprimée dans Isambert, n'est accompagnée d'aucun renvoi aux imprimés; de même pour le mandement au sujet du légat Louis de Canossa, qui se trouve aux Preuves des libertés de l'Église gallicane; de même pour l'ordonnance sur les enquêteurs en tous sièges royaux, qui est dans Fontanon et dans Isambert. Au n° 204 (5 avril 1515), se trouve la notice suivante : « Traité entre François Ier et Henri VIII, renouvelant et confirmant ceux qui avaient été conclus entre ledit Henri et Louis XII. Londres, 5 avril 1514. » Et on renvoie à Rymer. L'acte est aussi dans Isambert; il n'est point une confirmation du traité conclu par Louis XII, mais une addition à ce traité que du reste il ne mentionne ni ne confirme. Enfin le traité de Louis XII est du 7 août et non du 5 avril. Je pourrais multiplier ces exemples. Il aurait été utile qu'un mot de préface indiquât le système adopté.

Documents. — Le *Livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, par Geoffroy de Courlon, publié par MM. G. Julliot et M. Prou (Sens, Duchemin), est le complément naturel de la chronique de Saint-Pierre-le-Vif du même auteur, parue en 1876, par les soins de M. Julliot. Le recueil actuel, qui reproduit un ms. de 1293 de la Bibliothèque nationale, se compose : 1° du *Libellus super reliquiis*, très intéressant au point de vue archéologique, avec des détails historiques sur Geoffroi de Montigny; 2° de l'office en prose et en vers de sainte Vénère; 3° d'un calendrier servant d'*Ordo Missarum*.

M. Prou y a ajouté en appendice un obituaire du xe siècle, un registre des revenus apportés par les anniversaires à l'abbaye et des pièces concernant les reliques. Ce volume, édité avec beaucoup de soin, est utile pour l'histoire industrielle et économique, pour l'archéologie et la topographie.

Le tome VIII des *Chroniques de Froissart*, publiées par la Société de l'histoire de France, comprend les années 1370 à 1377. Il nous conduit jusqu'à la fin du livre Ier. Le texte est établi par M. G. Raynaud. Le commentaire critique est dû à M. Luce, et il est d'une richesse et d'une précision admirables. Ce commentaire a bénéficié des études préparatoires que M. Luce a faites pour la suite de sa biographie de Du Guesclin, car le héros breton est constamment en scène pendant ces années. Le critique suit Froissart pas à pas, les documents contemporains à la main; il nous renseigne sur tous les personnages que cite le chroniqueur, il relève une à une toutes ses erreurs. Il a maintenant achevé plus du tiers de sa lourde et belle tâche. Un pareil commentaire est un modèle unique dans la littérature historique.

La *Société d'histoire de Normandie* continue la publication des cahiers des États de Normandie, dont M. Ch. de Robillard de Beaurepaire est l'éditeur. Aux cahiers de Louis XIII et de Louis XIV ont succédé ceux de Henri IV. Maintenant commencent ceux de Henri III. Le tome Ier va de 1574 à 1581. C'est l'époque de la Ligue, mais il y est plus question d'affaires financières que d'affaires religieuses. Il faut relever comme particulièrement importantes les remontrances des États du 15 novembre 1578, du 15 mars 1579, du 15 novembre 1579, du 15 novembre 1580, du 15 novembre 1581, et la harangue du premier président, prononcée à l'ouverture des États le 16 mars 1574.

Des recherches minutieuses dans les archives de la ville de Saint-Malo et du département d'Ille-et-Vilaine ont fourni à M. F. Joüon des Longrais d'assez nombreux renseignements inédits sur Jacques Cartier; des documents nouveaux[1] lui ont fait connaître l'année où naquit le célèbre navigateur (1491 et non 1498) et la date exacte de sa mort (1er septembre 1557), sans compter nombre de menus faits relatifs, soit à ses voyages, soit à ses affaires d'intérêt privé. L'intérêt qui s'attache à ce personnage donne une réelle valeur à ces faits et à ces dates.

M. G. Hérelle, qui a déjà publié divers documents intéressants pour l'histoire de la Champagne surtout au xvie et au xviie siècle, a dépouillé attentivement les archives de Châlons-sur-Marne, de Reims,

1. *Jacques Cartier; documents nouveaux*. Alph. Picard.

de Sainte-Menehould, de Saint-Dizier et de Vitry-le-François ; il y a recueilli les lettres conservées en original ou en copie authentique sur la Réforme et la Ligue ; il en a formé un recueil intéressant, où toutes les pièces de cette nature sont indiquées, plusieurs sous forme d'analyse sommaire, quand elles ont été déjà publiées, ou qu'elles sont sans importance, la plupart en entier[1]. Bien qu'il s'agisse d'une seule province de France et même d'une partie seulement de la Champagne, ce recueil sera consulté avec fruit par les historiens du XVIe siècle. Les passions qui ont agité le pays pendant les guerres de religion se retrouvent dans ces villes belliqueuses, ennemies les unes des autres, selon qu'elles tenaient pour le roi ou pour la Ligue, déchirées en elles-mêmes par des dissensions intestines. Il n'est pas inutile d'ajouter que ces documents ont été publiés par M. Hérelle avec un soin scrupuleux et imprimés sur beau papier. On regrette de ne pas trouver çà et là quelques notes sur les personnages nommés dans les pièces ; l'auteur a laissé à chacun le souci du commentaire.

M. A. Magen nous fait connaître un petit écrit du XVIe siècle : *Les faits d'armes de Geoffroi de Vivant* (Agen, Michel et Médan), qui n'a pas grande valeur littéraire, mais qui a le mérite de mettre en lumière la vie aventureuse et héroïque d'un des plus braves compagnons de Henri de Navarre, qui ne cessa de guerroyer en Périgord, Limousin, Agenais, de 1569 à 1590, et qui finit par être tué en 1590 au siège de Villandraut. C'est probablement à son fils Jean que nous devons le récit des exploits de ce brave capitaine, qui, chose rare à cette époque, n'était ni cruel, ni débauché, ni avide d'argent. Il méritait d'avoir son médaillon dans la galerie des hommes de guerre du XVIe siècle.

Le tome VII des *Mémoires du marquis de Sourches*, publiés par M. le comte J. de Cosnac et M. E. Pontal, comprend les années 1701 et 1702. Il est rempli par les affaires de la guerre de succession d'Espagne, sur lesquelles il fournit des détails très circonstanciés, empruntés à des lettres adressées à des personnes de la cour par des témoins oculaires ou aux récits de ceux qui revenaient du théâtre de la guerre. On remarquera, en particulier, p. 207 et ss., la relation de la surprise de Crémone (Hachette).

Le tome II des *Papiers de Barthélemy*, ambassadeur de France en Suisse, publié par M. J. Kaulek (Alcan), contient les mois de janvier à août 1793. L'intérêt de cette correspondance grandit à mesure que les événements se déroulent, que la situation militaire et diplomatique de la Convention s'affermit et que Barthélemy, reconnu offi-

1. *La Réforme et la Ligue en Champagne. Documents.* Champion.

ciellement par le corps helvétique, devient à Baden l'agent principal de la diplomatie française. On trouvera dans ce volume de nombreuses pièces sur l'enlèvement de Semonville et de Maret par les Autrichiens.

Ouvrages. Temps modernes. — Nous avons à signaler deux livres sur l'époque de la renaissance auxquels nous consacrerons dans notre prochain fascicule des comptes-rendus détaillés. Le plus important est l'*Expédition de Charles VIII en Italie,* par M. François Delaborde (Firmin-Didot), qui forme la seconde partie du grand ouvrage sur les relations de la France et de l'Italie sous Charles VIII, dont le duc de Chaulnes avait conçu le plan et travaillé à réunir les matériaux, et dont M. Müntz a publié, il y a quelques années, le premier volume consacré au mouvement artistique. L'ouvrage de M. Delaborde est digne de son aîné. Il laisse bien loin derrière lui l'histoire de Charles VIII, estimable pourtant, de M. de Cherrier. Non seulement il est fondé sur une étude attentive des textes imprimés et manuscrits et apporte une foule de documents nouveaux sur les campagnes de Charles VIII, mais, et c'est là ce qui en fait surtout la valeur, il met ces campagnes dans leur vrai jour en montrant de quelles nécessités historiques elles sont sorties. Elles n'ont pas été l'aventure capricieuse d'un jeune prince nourri de romans de chevalerie, mais la conséquence naturelle et presque fatale des relations que la France entretenait avec l'Italie depuis le XIIIe siècle, on pourrait presque dire depuis le XIe, sinon depuis le VIIIe. Oui, il y a des relations secrètes et certaines qui rattachent Charles d'Anjou à Robert Guiscard et Charles VIII à Charles d'Anjou. M. Delaborde a retracé, de la manière la plus sûre et la plus attachante, l'histoire de la politique française en Italie, de Louis IX à Louis XI et sous Louis XI. Aux traditions politiques, aux relations de famille, qui attiraient la France en Italie, ajoutez la croisade qui s'imposait comme un devoir, à la fin du XVe siècle, au fils aîné de l'Église. Naples était la route de Constantinople, et tout n'était pas chimérique dans les rêves de Charles VIII. Expliquée par M. Delaborde, son entreprise nous apparaît avec son vrai caractère, et elle éclaire à son tour la politique française en Italie sous Louis XII et François Ier.

Le livre de M. Mariéjol sur *Pierre Martyr d'Anghera* (Hachette) n'a pas une aussi haute portée, mais c'est l'excellent début d'un jeune savant qui s'est manifesté en même temps comme un écrivain. Il a raconté, dans un style rapide, incisif, pittoresque, la vie de cet humaniste italien, conseiller et professeur à la cour d'Espagne, qui aspira aux plus hautes dignités du siècle et de l'Église sans réussir à sortir du rôle de comparse, de pédagogue et de spectateur. Ce

spectateur était d'ailleurs singulièrement avisé et clairvoyant, et si son *de Orbe novo*, malgré ses mérites, ne tient pas une place éminente dans l'histoire de la géographie, son *Opus epistolarum* est une des sources les plus précieuses que nous possédions pour les premières années du XVIe siècle. M. Mariéjol en a fait sentir tout le prix, mais surtout il a fait revivre une des figures originales de la renaissance italo-espagnole.

On n'imagine pas à première vue qu'une étude sur la *Diplomatie française et la cour de Saxe, de 1641 à 1680,* c'est-à-dire pendant les règnes des électeurs Jean-Georges Ier et Jean-Georges II, doive présenter un intérêt particulier : la Saxe avait joué un rôle piteux pendant la guerre de Trente ans en s'alliant avec l'empereur, tout en restant fermement attachée au protestantisme ; la paix signée, elle ne sut jamais prendre un parti en faveur, soit de l'Autriche, soit de la France. Les princes saxons souhaitaient le triomphe de l'idée impériale et redoutaient la France, si même ils ne la haïssaient pas ; ils ne surent pas travailler résolument au premier objet, ni résister aux avances, aux subsides de Louis XIV. Politique versatile et stérile ! La France et la Saxe s'agitèrent beaucoup l'une vers l'autre, sans parvenir à s'entendre ni à se nuire. Ce sujet ingrat n'a pas rebuté M. Auerbach, qui lui a consacré une thèse fort érudite (Hachette). Très au courant des travaux publiés en Allemagne sur l'histoire du XVIIe siècle, l'auteur a de plus fouillé les archives de notre ministère des affaires étrangères qui lui ont fourni des faits nombreux. Sur ce solide fond d'érudition, il a construit un livre écrit avec une facilité parfois un peu triviale, mais réellement important. Sans parler en effet de la description topographique du pays, où se révèle la main d'un géographe exercé, ni des idées politiques et religieuses propres aux électeurs saxons, qui font pénétrer intimement dans la pensée des princes allemands d'il y a deux siècles, certains chapitres, sur le congrès de Westphalie et la crise constitutionnelle en Allemagne (ch. I), sur la ligue du Rhin et le traité de Ratisbonne (ch. IV), sur l'affaire d'Erfurt en 1664 (ch. V), touchent à des parties très intéressantes de l'histoire générale. Le chapitre VII, relatif aux relations économiques de la France et de la Saxe sous le ministère de Colbert, et le chapitre XIII, sur la cour et la société saxonnes, ont une moins grande portée, mais ils se lisent avec fruit. Le jugement que porte l'auteur sur la politique française ne laisse pas que d'être parfois contestable, comme lorsqu'il parait regretter que la France, ne pouvant faire un fonds sérieux sur l'alliance saxonne, ne l'ait pas « sacrifiée sans scrupule aux convoitises de son rapace voisin le Brandebourg. » En secondant la fortune du Brandebourg, fût-ce au

détriment des États contigus, ajoute-t-il (p. 490), « elle eût enrayé la réalisation de l'unité allemande; elle eût consolidé le dualisme, car le Brandebourg n'aurait pas éliminé l'empereur de l'empire, ni dominé les États du Sud. » Peut-être, mais à condition du moins que la France restât toujours maîtresse des destinées, non pas seulement du Brandebourg, mais de l'Allemagne entière. Or, la diplomatie française, si bien servie cependant et si perspicace sous Louis XIV, n'avait fait qu'entrevoir, sans y prêter une attention suffisante, le lent travail de l'Allemagne vers l'unité. M. Auerbach le dit très justement : « Louis XIV s'attacha de préférence à la tradition qui considérait le morcellement infinitésimal de l'Allemagne comme la garantie de la grandeur et de la sécurité de la France. Il fut par là condamné à traverser sans relâche et à combattre les aspirations nationales des Allemands; les combattant, il les vivifia; et, par une fatale contradiction, il en fut réduit à les satisfaire : il créa des confédérations, organismes frêles qui lui crevèrent entre les mains, mais qui n'en furent pas moins les véhicules des idées unitaires. » Ce passage contient la proposition fondamentale que l'auteur aurait eu à développer s'il avait fait une thèse proprement dite; elle ne fait qu'apparaître çà et là dans son exposé historique, mais elle méritait peut-être plus de développement.

Si le livre de M. Lintilhac sur *Beaumarchais et ses œuvres* (Hachette) n'était pas une thèse de doctorat, il y aurait beaucoup à dire sur la méthode de composition qu'il a adoptée. La première partie, consacrée à la biographie de Beaumarchais, n'est nullement un récit suivi, mais une série de rectifications et d'additions aux biographies antérieures, en particulier au grand ouvrage de M. de Loménie. Pour les suivre et les comprendre, il faut avoir présente à la mémoire toute la vie de Beaumarchais jusque dans ses moindres détails, et comme M. Lintilhac est plein de verve et d'esprit, au lieu de présenter ces corrections d'un ton simple et uni, il y met un brio, un style mouvementé, coloré, pittoresque qui les rendent encore plus difficiles à saisir. La seconde partie de l'ouvrage, consacrée au théâtre et aux théories dramatiques de Beaumarchais, présente plus d'ordre et d'unité, quoiqu'ici encore il y ait quelque disparate entre la forme, toujours animée et brillante, et le fonds qui consiste dans une analyse très minutieuse de la genèse des drames de Beaumarchais, recherchée dans les corrections et les remaniements de ses manuscrits. On comprend dès lors que, tout en écrivant un livre très intéressant et très nouveau (ce qui n'est pas un mince mérite en un sujet si souvent traité), M. Lintilhac n'ait pas pu donner une idée complète de son talent littéraire. Il a fait une thèse remarquable, mais un livre

qui, malgré des parties charmantes, est d'une lecture un peu laborieuse.

Au moment même où paraissait la thèse de M. Lintilhac, M. Maurice Tourneux publiait l'*Histoire de Beaumarchais*, par Gudin de la Brenellerie (Plon, Nourrit). Cet excellent homme, médiocre historien, poète et auteur dramatique plus médiocre encore, fut un admirateur passionné de Beaumarchais, et l'on s'étonne que la veuve de ce dernier se soit opposée à la publication de la biographie qu'il avait écrite de son ami. C'est en effet une apologie sans restriction ; il lui trouve toutes les vertus privées et publiques, et même sur le chapitre des « faiblesses du cœur, » s'il ne le loue pas, du moins il l'excuse. En dépit de ce parti pris d'admiration, le livre de Gudin se lit avec agrément et son témoignage n'est pas à dédaigner.

M. Lintilhac s'en est beaucoup servi et il s'est, lui aussi, constitué, comme Gudin, le défenseur de Beaumarchais calomnié, mais avec beaucoup plus de talent et de critique. Voici son dernier mot sur le caractère de son héros : « Il a conquis notre estime et nous sommes prêts à répéter avec Carlyle : « Beaumarchais était après tout une belle et vaillante espèce d'homme. » Quant à l'auteur, il le met, sinon à côté, du moins tout de suite après Pascal et Molière; il analyse, avec une minutie peut-être excessive, le style, les qualités d'esprit, de raison et d'éloquence de ses mémoires, et toutes les transformations par lesquelles ont passé ses œuvres dramatiques, en particulier le *Barbier de Séville* et *Tarare*. Il montre *Tarare* conçu simultanément avec le *Barbier*, et Beaumarchais, après avoir cultivé le drame bourgeois sans grande supériorité, trouvant la veine à laquelle il a dû ses deux chefs-d'œuvre en se mettant à l'école du théâtre de la foire. Toute cette démonstration est faite avec infiniment de sûreté et de verve. M. de Lintilhac a-t-il cependant tout à fait réussi à faire de Beaumarchais un homme estimable et le premier de nos auteurs comiques après Molière ? Je ne le pense pas. Beaumarchais a eu beau « entreprendre un pont sur la Seine, canaliser en projet la haute Seine, méditer de rouvrir au commerce l'isthme de Suez et de percer celui de Panama, approvisionner les Parisiens d'eau pure et les Américains d'armes de guerre et de héros, se ruiner à demi pour enlever à Catherine l'honneur d'éditer Voltaire, pour armer de fusils les défenseurs de la France envahie, projeter un autel pour la fête de la Fédération, chercher enfin à diriger les ballons dans l'air, » il ne passera jamais pour un serviteur de l'humanité. Trop d'épisodes de sa vie et la tenue même de sa vie sont d'un aventurier ; aventurier généreux, sensible, délicat même, mais aventurier capable de bien des besognes, sinon de toutes. M. Lintilhac passe très rapidement

sur l'affaire d'Angelucci. Il admet que l'attaque par les brigands est un conte, mais il lui suffit d'un passage d'une lettre de Beaumarchais à Mme de Dino pour affirmer l'existence d'Angelucci et croire détruite la plus grave des accusations portées contre son héros. Je ne dis pas qu'il ait tort, mais cet épisode aurait mérité d'être serré de plus près. Comme écrivain, malgré ses incomparables qualités, Beaumarchais reste homme d'action bien plus qu'il n'est un artiste; et c'est pour cela que Marivaux, Regnard même me paraissent tenir une place plus importante que la sienne dans l'histoire de la littérature dramatique. M. Lintilhac voit une preuve de labeur réfléchi dans les innombrables ratures et remaniements de ses manuscrits. N'y trouve-t-on pas surtout une série d'improvisations successives? Quoi qu'il en soit, M. Lintilhac a beaucoup ajouté à ce que nous savions sur Beaumarchais et son livre prendra place dans les bibliothèques comme le complément nécessaire de celui de M. de Loménie.

Depuis quarante ans, de nombreux travaux ont fait connaître les économistes français du XVIIIe siècle, et rendu justice aux physiocrates. Récemment encore, les ouvrages savants ou légers sur Turgot, le marquis de Mirabeau, etc., avaient ramené sur eux l'attention. Hier c'était M. Léon Say qui, dans le *Turgot* de la *Collection des Grands écrivains français,* non seulement retraçait avec vivacité et talent son œuvre comme ministre, mais apportait des traits nouveaux et d'une importance capitale à l'histoire de sa chute. Aujourd'hui c'est Dupont de Nemours dont M. Schelle nous raconte la vie et analyse les écrits dans une monographie très consciencieuse et neuve sur certains points[1]; il a pu consulter, en effet, des papiers de famille conservés en Amérique, où les petits-fils et arrière-petits-fils de Dupont vivent encore aujourd'hui; un d'eux a pris une part active à la guerre de sécession, où il s'est signalé comme un des meilleurs amiraux de l'Union. Peut-être M. Schelle aurait-il pu tirer un meilleur parti encore de ces documents; le portrait fort intéressant qu'il nous a tracé de Dupont ne paraît pas achevé. Il nous parle en passant de sa vanité, de l'excessive confiance qu'il avait dans ses théories, de son violent caractère; il eût fallu insister davantage et faire revivre devant nous, non plus seulement l'économiste théorique et pratique, mais l'homme même, avec ses petits défauts, comme avec ses grandes qualités de cœur et d'esprit. Il manque des ombres au tableau. C'est peu de chose en somme, car la vie de Dupont se résume dans ses écrits, et ceux-ci sont analysés avec un soin très méritoire. Dupont avait de rares qualités : une intelligence très vive

1. *Dupont de Nemours et l'école physiocratique.* Guillaumin.

servie par une excellente mémoire, un style facile, une éloquence abondante et claire. Ce n'était pas un esprit créateur, mais un publiciste infatigable, passionné pour le triomphe de ses idées et pour le bien de sa patrie. Disciple de Quesnay, ami intime de Turgot, collaborateur de Vergennes, lors des traités de commerce avec l'Angleterre et la Hollande, de Calonne, lors de la convocation des notables, de Necker même, qui ne pouvait guère l'aimer, parce qu'il avait, comme Dupont, le défaut d'être trop content de soi, il fut sous la Constituante un de ces trop rares députés clairvoyants qui voulaient empêcher dès le début la banqueroute de la Révolution; proscrit sous la Terreur, il eut encore l'honneur d'être persécuté par les Jacobins du Directoire; mais les revers ne troublèrent pas son courage civique ni ses convictions économiques; fidèle jusqu'au bout à ses opinions libérales, il ne put se résigner à servir le despotisme napoléonien et préféra l'exil. Toute sa vie fut celle d'un bon citoyen, fait pour briller au second rang. Du moins il y rendit de grands services en contribuant, avec une activité si désintéressée, au triomphe de l'économie politique.

M. Éd. Lockroy a reconstitué, au moyen des rapports de nos consuls en Orient, l'extraordinaire histoire d'*Ahmed le Boucher* ou Dgezzar (Ollendorff), un jeune Bosniaque, né vers 1735, devenu l'esclave d'Ali-Bey, un des chefs mamelouks d'Égypte, et qui, employé d'abord à exécuter les vengeances d'Ali, puis tombé en disgrâce, se rejeta sur la Syrie, se mit au service de l'émir Youssef, et, après s'être fait nommer par lui commandant en chef, le chassa de sa ville de Beyrouth. De 1772 à 1808, il ravagea, domina, terrorisa la Syrie, soutint dans Beyrouth, en 1773, un siège homérique contre Youssef et Dahers, pacha d'Acre, aidés par les Russes, se rendit maître du pachalik d'Acre et plus tard défendit cette ville contre Bonaparte, avec l'aide de Sidney Smith. Cet homme, mélange incroyable de férocité, de fourberie, de générosité et de génie militaire, fut le principal obstacle aux projets de Napoléon sur la Syrie. Après avoir versé le sang à flots, pillé et massacré ses sujets, il mourut chargé d'ans, vénéré comme un saint. Son tombeau fit des miracles. Il n'est pas de notre compétence de juger l'exactitude historique du livre de M. Lockroy, mais il donne assurément un tableau très vivant et très coloré de la Syrie et de l'Égypte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

L'histoire de l'illuminisme au XVIIIe siècle est encore à écrire; c'est une histoire fastidieuse à étudier, car les écrits des illuminés sont remplis du plus intolérable fatras mystique et sont d'ordinaire de la plus plate médiocrité; mais c'est une histoire curieuse, car elle est une partie essentielle de l'histoire morale du XVIIIe siècle, et l'illu-

minisme a exercé une influence considérable sur la littérature, la philosophie, la religion et la politique. M. Muhlenbeck a été attiré vers un des plus curieux épisodes de cette histoire, les aventures de Mme de Krudener et ses relations avec Alexandre Ier [1]. Strasbourg et la Basse-Alsace ont été de tout temps, ainsi que la Souabe, un des pays d'élection du mysticisme. M. Muhlenbeck nous montre comment les idées mystiques de Mme de Krudener, qui s'alliaient d'ailleurs chez elle à la sensualité la plus passionnée, se sont développées et fixées pendant le séjour qu'elle fit à Sainte-Marie-aux-Mines auprès du pasteur Fontaines, demi-fou et demi-charlatan, comme la plupart des illuminés, ancien acolyte d'Euloge Schneider à Strasbourg, et auprès d'une fille hystérique et visionnaire, Marie Kummer, chassée du Wurtemberg après une aventure scandaleuse. Il nous apporte aussi des éclaircissements nouveaux sur les relations de Mme de Krudener avec la reine Louise de Prusse et sur la part qu'elle a pu avoir dans la conception de la Sainte-Alliance. M. Muhlenbeck a étudié avec beaucoup de soin tout le milieu de mystiques, illuminés, chiliastes allemands où Mme de Krudener a puisé ses idées religieuses et sociales; il a rectifié sur beaucoup de points les biographes de Mme de Krudener, le bibliophile Jacob, qui a ramassé sans critique un tas d'anecdotes scandaleuses, et Eynard, hagiographe naïf et crédule. Il est dommage que son livre, dont le fonds est très intéressant, soit écrit sans talent et composé sans méthode. Les mêmes éléments, entre les mains d'un plus habile ouvrier, auraient pu fournir matière à un livre charmant.

Ce qui fait le mérite principal des lumineuses études de M. Rothan sur la politique française de 1866 à 1870, c'est qu'elles sont à la fois des mémoires personnels et l'œuvre d'un historien philosophe. L'auteur ne se contente pas de raconter ce qu'il a vu, il l'éclaire par une connaissance précise des antécédents historiques, par une intelligence pénétrante du sens et du caractère du rôle de la Prusse depuis Frédéric II. La guerre de 1870 n'est que le dernier épisode d'un long développement historique dont quelques hommes d'État prussiens avaient la vague conscience, mais dont l'Europe ne se douta que quand il fut trop tard pour l'arrêter. M. Rothan, qui a occupé pendant de longues années divers postes diplomatiques en Allemagne, avait su sinon prévoir les hautes destinées de la Prusse, du moins pénétrer ses vastes ambitions. Son nouveau volume de *Souvenirs diplomatiques, la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée*

1. *Étude sur les origines de la Sainte-Alliance.* Paris, Vieweg; Strasbourg, Heitz, 1888, in-8°.

(C. Lévy), nous reporte au temps où M. Rothan était second secrétaire à Berlin, où la Prusse, sous la direction fantaisiste de Frédéric-Guillaume IV, oscillait entre l'alliance de la Russie et celle des puissances occidentales, entre les féodaux et les nationaux-libéraux, où M. de Bismarck, représentant de la Prusse à la Diète, renonçait aux traditions ultra-conservatrices dans lesquelles il avait été élevé, pour concevoir le projet audacieux de reprendre les plans de Frédéric II et de détruire au profit de la Prusse, sans aucun souci des traditions ni des principes, *per fas atque nefas*, le dualisme et le particularisme qui annihilaient l'influence de l'Allemagne dans les conseils de l'Europe. M. Rothan a très bien décrit les hésitations de la politique prussienne, alors que, mal remise encore de l'humiliation d'Olmütz, elle cherchait à jouer un rôle sans se compromettre et sans risquer de faire le jeu de l'Autriche; le triomphe de l'influence russe, qui amena le prince royal, le futur empereur Guillaume Ier, grand partisan de l'alliance avec l'Angleterre et la France, à manifester publiquement son mécontentement et à afficher ses sympathies pour les aspirations du parti national et libéral; enfin l'entrée de la Prusse au congrès de Paris, grâce à l'initiative de Napoléon III. Chose singulière, c'est à Napoléon III que la Prusse a dû successivement tout ce qui a fait sa grandeur. C'est Napoléon III qui lui a fait jouer en 1856 le rôle de grande puissance; c'est Napoléon III qui, par la guerre d'Italie, lui a préparé une alliée contre l'Autriche; c'est Napoléon III qui lui a assuré, pour 1870, l'appui de la Russie par ses manifestations intempestives en faveur de la Pologne en 1863; c'est Napoléon III qui lui a livré le Danemark en refusant tout concours à l'Angleterre; c'est Napoléon III qui l'a laissée libre d'attaquer l'Autriche en 1866. La conséquence logique de toute cette politique eût été un solide traité d'alliance avec la Prusse; mais, tandis qu'après avoir fait l'Italie, il s'aliénait ses sympathies en restant à Rome, après avoir grandi la Prusse, il achevait l'unité de l'Allemagne en l'attaquant. On est tenté de croire à la fatalité en histoire quand on voit avec quelle malechance obstinée toutes les démarches de la politique impériale, même les plus sages en apparence, comme la guerre de Crimée, ont tourné contre elle, pendant que toutes celles de la politique prussienne ont tourné en sa faveur. On se demanderait si M. de Bismarck n'a pas eu encore plus de bonheur que de génie s'il n'avait pris soin, par la publication de sa correspondance, de nous prouver qu'il a eu autant de prévoyance que d'audace, que, s'il a été admirablement servi dans le détail par le hasard et par l'impéritie de Napoléon III, il avait tracé d'avance les grandes lignes du plan qu'il a suivi.

Le comte D'HÉRISSON a entrepris, dans la *Légende de Metz* (Ollen-

dorff), de laver Bazaine du reproche de trahison que, tout récemment encore, M. Duquet lançait contre lui avec tant de véhémence. M. d'Hérisson nous livre les résultats de l'enquête à laquelle il s'est livré auprès du maréchal lui-même, du frère du maréchal, l'ingénieur Bazaine, et auprès de beaucoup des anciens compagnons d'armes du maréchal; il a entremêlé son récit de beaucoup d'anecdotes et de digressions, dont quelques-unes sont curieuses et la plupart inutiles et banales; entre temps il a donné carrière à son antipathie contre l'impératrice et le duc d'Aumale. Malgré l'incohérence, la partialité et l'absence de critique avec lesquelles est composé le livre de M. d'Hérisson, les documents et les témoignages qu'il renferme méritent d'être recueillis. Ils nous ont confirmé dans l'opinion que nous exprimions ici même il y a quatre mois, à l'occasion du livre de M. Duquet. Il est absurde de croire que Bazaine s'est *vendu* à l'ennemi; il est certain qu'il a *trahi* ses devoirs militaires en subordonnant sa conduite militaire à des préoccupations politiques. C'est la conclusion qui ressort avec évidence de la défense du maréchal écrite par Archibald Forbes. C'est celle qui ressort de la lettre même du maréchal adressée à M. d'Hérisson, et ainsi conçue : « Monsieur le comte, heureux de pouvoir être utile à votre œuvre de rétablissement de la vérité, pour ce qui a trait à l'armée du Rhin et à la conduite *politique* de son chef... J'ai toujours été persuadé qu'un maréchal de France, chef d'armée, avait plus de droit qu'un mouvement révolutionnaire (*sic*) de *s'opposer à une sédition contre le pouvoir issu du suffrage universel, et de mettre fin à une guerre désastreuse* pour son pays et continuée par un parti qui voulait arriver au pouvoir... » Bazaine, au lieu de ne songer qu'à une seule chose : combattre jusqu'à la dernière extrémité, a voulu jouer un rôle *politique*, s'est cru le droit de négocier la paix et de séparer sa cause de celle du gouvernement de la Défense nationale. C'en est assez pour justifier le jugement de Trianon. Que l'on hésite à porter sur Bazaine un jugement trop sévère, qu'on trouve dans la singulière situation de la France et de son armée des causes atténuantes à sa conduite, je le comprends; que l'on trouve inique et dangereux de le rendre seul responsable de nos désastres, rien de mieux; mais il n'en reste pas moins avéré qu'au point de vue militaire et national, Bazaine a trahi. *Habemus confitentem reum.* M. d'Hérisson aurait pu fermer son livre à la page 76. Après la lettre de Bazaine, la cause est entendue.

Ouvrages divers. — La seconde livraison de l'*Atlas historique de la France*, par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut (Hachette), est peut-être plus importante et plus originale encore que la première. Elle contient les planches VI à X : neuf petites cartes, comme

celles où se trouvent, dans la première livraison, indiqués les partages de l'État mérovingien, représentent l'état politique de la France en 817, 843 (traité de Verdun), 855, 863, 870, 880, 890, 912 et 940; mais ce qu'il y a de particulièrement admirable dans cette livraison, c'est la grande carte en quatre feuilles de la Gaule carlovingienne, spécialement au xe siècle. C'est un véritable chef-d'œuvre de science et de patience. Un fascicule in-4° de 150 pages (p. 67 à 210) accompagne cette livraison; il contient de brèves indications sur les cartes grandes et petites, avec de précieuses observations historiques, une liste des *pagi* administratifs de la Gaule carlovingienne, dressée suivant l'ordre des cités qui se trouve dans la *Notitia dignitatum*, enfin un répertoire alphabétique de tous les noms inscrits sur la grande carte en quatre feuilles, avec l'identification de chacun d'eux. Cette brève énumération suffit pour donner une idée du travail prodigieux qui se trouve condensé dans ces quelques planches et dans ces quelques pages; travail d'ailleurs entièrement original, et qui rectifie sur un très grand nombre de points les atlas antérieurs, même les plus justement estimés. Une comparaison attentive avec celui de Spruner-Menke en donne la preuve à chaque pas. Par ses travaux et son enseignement, M. Longnon a fait doublement école; il faut seulement lui souhaiter des élèves dignes de lui.

Après cette œuvre supérieure à tous égards, il sera peut-être permis d'annoncer un simple livre de vulgarisation : *la Géographie historique* de M. P. Foncin (A. Colin). Comme dans sa *Géographie générale* et dans ses *Atlas élémentaires*, M. Foncin a fait imprimer des notions sommaires d'histoire politique et d'histoire de la civilisation en regard des cartes; il a su y condenser beaucoup de faits en peu de mots, et montrer que la connaissance de la géographie est aussi nécessaire à l'historien que celle de l'histoire l'est au géographe. A vrai dire, les deux ordres d'étude ne peuvent être indépendants l'un de l'autre, ni étroitement subordonnés l'un à l'autre dans l'enseignement secondaire. Ici, cartes et notices sont très clairement disposées pour attirer et retenir le regard, et en même temps pour frapper l'esprit. Le livre de M. Foncin sera bientôt entre les mains de tous les bons écoliers.

Encouragé par le succès de ses deux volumes sur l'*Histoire de la civilisation française*, M. Alfred Rambaud a repris le sujet qu'il avait seulement résumé à la fin du tome II, et en a composé un volume très compact intitulé : *Histoire de la civilisation contemporaine en France* (A. Colin). Ici les noms et les faits s'accumulent, et il n'a pas fallu peu d'art à l'auteur pour éviter la sécheresse d'une simple nomenclature. On s'y embarrasse bien quelquefois, mais on retrouve assez

vite le terrain plus agréable des idées générales. Cependant l'impression d'ensemble n'est pas très nette : cela tient sans doute au plan du livre, qui recommence pour ainsi dire trois fois : de 1789 à 1814, de 1815 à 1848, et de 1848 à l'époque actuelle; dans chacune de ces divisions, les chapitres se suivent dans le même ordre : organisation politique et administrative; le droit des gens, l'armée, la marine et les colonies; les lettres, les sciences et les arts; la transformation économique; les usages et les mœurs. M. Rambaud a pourtant vu et indiqué que la France s'est développée depuis 1789 avec une très grande force logique; que les trop nombreuses révolutions qui ont bouleversé notre pays depuis un siècle n'ont pas entravé sa marche vers le régime démocratique et industriel. N'eût-il pas mieux valu traiter dans son entier développement cette évolution, au moins depuis 1815? Sans doute il sera plus commode pour les élèves de retrouver dans ce livre les divisions de leurs programmes officiels; M. Rambaud possède assez d'indépendance d'esprit et de talent pour s'en affranchir. Quant aux détails, on pourra sans doute y relever plus d'une erreur de fait; chacun, selon son goût, pourra trouver que telle personne, telle institution n'a pas la place qu'elle mérite, que Lamartine par exemple est trop sacrifié à Victor Hugo, et que la place donnée à Delaroche est excessive, en comparaison de celle qu'on a mesurée à Delacroix; mais comment en pareille affaire satisfaire tout le monde? Et si l'on jugeait ce livre au point de vue des idées politiques, à combien de contradictions ne se heurterait-on pas! Il vaut mieux en somme prendre ce livre pour ce qu'il est en réalité, c'est-à-dire pour l'œuvre attrayante d'un maître habile, d'un esprit libre et libéral.

Annonçons encore le nouveau Dictionnaire classique illustré de M. Gazier (A. Colin), où l'histoire a aussi sa place et où l'on trouve sous un très petit volume un nombre énorme d'indications utiles et précises.

G. Monod. Ch. Bémont.

ANGLETERRE.

SIR HENRY MAINE.

La science du droit comparé, dont les progrès sont devenus si rapides et les découvertes si curieuses, ressentira vivement la perte de sir Henry Maine, enlevé dans la force de l'âge, en pleins préparatifs de travaux importants qu'il méditait depuis nombre d'années. — Nous ne pouvons avoir la prétention de juger en quelques lignes le rôle et la valeur de ce grand esprit. Il appartenait à cette merveilleuse pléiade de penseurs que la seconde moitié du XIXe siècle aura vus s'élever sur l'horizon, du côté de l'Angleterre, et dont l'influence a si profondément transformé le vieux fonds d'idées courantes sur le développement du monde physique et moral. A côté de Darwin, d'Herbert Spencer, de Max Müller, dont on sait les domaines d'étude respectifs, Maine avait choisi, pour sa part, le terrain du droit historique. — Son nom, quoique répandu chez les savants du monde entier, semble moins connu du grand public, surtout en France. Son œuvre parle moins à la foule. Il n'occupe pas le premier rang, — qui revient sans conteste à Darwin, — parmi les maîtres de sa génération. Il croit à l'évolution des institutions humaines; mais il ne la croit pas illimitée, indéfiniment progressive. Il s'applique à démontrer en outre que, pour être stable, elle doit être très lente, et qu'en tout cas elle se conforme rarement à nos désirs : aussi les gens, pressés d'arriver à l'Age d'or, ne s'attardent-ils point à l'écouter.

D'autre part, cette œuvre est peut-être, en somme, plus résistante, plus strictement scientifique, parce qu'elle se cantonne sur un terrain plus circonscrit; elle se laisse moins gouverner par l'imagination; elle confine moins à l'« Inconnu » et à l' « Inconnaissable; » elle échappe davantage aux préoccupations qui lui doivent rester étrangères. — Telle quelle, il est indispensable d'en tenir compte, si l'on veut expliquer le mouvement des idées contemporaines, principalement en Angleterre. L'auteur avait une intelligence éminemment « suggestive; » il était de ceux dont on ne peut mesurer l'action, tant elle finit par s'étendre loin de son centre, jusqu'en des régions où l'on ne soupçonnerait guère devoir la rencontrer. Bien qu'il eût étudié lui-même l'énorme force de pénétration du Livre, il demeurait parfois surpris de trouver une allusion à son *Ancien Droit*

dans le « Premier-Londres » d'un grand journal ou dans une discussion du Parlement, — et rien, dit-on, ne lui allait plus au cœur. Cependant son autorité, même politique, n'avait rien que de légitime, si l'on en juge par le souvenir d'une carrière qui lui avait acquis une expérience des affaires non moins solide que son érudition.

Henry-James Sumner-Maine, né en 1822, était fils d'un médecin, d'origine écossaise; mais sa famille tenait par quelques liens à la France, et, pendant son enfance, il vint souvent résider en Normandie, auprès d'une de ses tantes, mariée dans le pays de Caux. Ses études à l'Université de Cambridge furent des plus brillantes, et ses succès témoignèrent bientôt des aptitudes les plus variées. Comme tous les esprits d'une trempe vraiment philosophique, Maine avait, entre autres goûts, celui des mathématiques pures, — dont il se gardait toutefois d'exagérer l'importance, et qu'il déclarait « un exercice aussi stérile que le discours latin ou le vers sanscrit, avec moins d'heureuse influence pour former le goût. » — Il prit ses derniers grades en 1844. Malgré ses nombreuses victoires académiques, les autorités de son collège, le collège de Pembroke, ne crurent point devoir lui offrir la récompense ordinaire de tant d'efforts, le titre de *Fellow*. Il émigra, par suite, au collège voisin de Trinity Hall, consacré spécialement aux études de droit; et, dès l'âge de vingt-cinq ans, en 1847, il y était nommé *Regius Professor* de droit romain. En 1854, il devint « conférencier » (*Reader*) à Middle-Temple, l'une des quatre Inns de Londres, dont il faisait partie, depuis 1850, à titre d'avocat. Ce fut alors qu'il publia (1856) son premier travail important sur l'*Étude du Droit romain et l'Éducation juridique*. Il y soutenait, par un raisonnement très original, dont on pourrait plus souvent s'inspirer pour la défendre, la nécessité de cette étude. D'abord, observait-il, l'habitude des définitions du droit romain donne au vocabulaire philosophique ou politique une précision qui, seule, rend les discussions possibles et fructueuses. Puis, ajoutait-il, toutes les législations du continent tendent à s'identifier sur les bases du droit romain, dont la connaissance devient de plus en plus indispensable pour l'intelligence du droit international, public ou privé. Disons, à ce propos, que l'on avait peut-être négligé de lire ce mémoire, quand on a reproché, d'une façon générale, à M. Maine d'avoir fait trop grande la part du droit romain dans la formation du droit anglais. Il estime franchement, au contraire, que l'intérêt du droit romain pour les Anglais ne s'élève pas à proportion de la place assez restreinte que ce droit occupe dans les traités de Glanville, de Bracton et du Fleta; mais que sa valeur est plutôt en raison du rôle qu'il doit jouer à l'avenir dans l'unification des lois civilisées.

Le second travail publié par M. Maine fut, en 1861, son livre de l'*Ancien Droit,* aujourd'hui classique en Angleterre. Si le succès n'en fut pas d'abord très rapide auprès du public lettré, la sensation qu'il produisit fut cependant profonde dans le monde des jurisconsultes et des vrais penseurs. On ne manqua pas de le comparer à l'*Origine des Espèces* de Darwin : aussi bien il reposait, comme ce dernier, sur le thème de l'évolution, mais il l'introduisait dans une tout autre sphère. L'ouvrage est maintenant trop connu pour que nous insistions sur sa donnée, dont une partie se retrouve élégamment traduite et transposée dans le beau livre de la *Cité antique.* — Toujours est-il que, dès l'année suivante, 1862, le gouvernement anglais offrit à l'auteur, comme au légiste le plus en évidence, le poste très envié de « membre jurisconsulte » près du gouvernement de l'Inde. On sait que ce poste fut occupé pour la première fois par Macaulay, en 1833; mais on sait moins quelle tâche délicate il impose au fonctionnaire chargé spécialement d'élaborer et même de rédiger les lois, pour un pays où le respect des coutumes traditionnelles doit se concilier avec les strictes exigences de notre civilisation. Suivant un mot spirituel que M. Maine se plaisait à répéter, le gouvernement anglo-indien « se trouve dans le cas d'un homme obligé de faire marcher sa montre à l'heure exacte pour deux méridiens à la fois. » La tâche était encore plus délicate au moment de son passage aux affaires. Lord Lawrence poursuivait alors le grand travail de réorganisation nécessitée par la révolte des Cipayes; et M. Maine, pour maintenir les droits de la science, devait quelquefois tenir tête à toute une administration intelligente, énergique, animée des meilleures intentions, mais trop persuadée qu'on peut, sans préparation spéciale, sortir victorieusement de toutes les difficultés. A ses attributions ministérielles, déjà très absorbantes, le savant jurisconsulte ajoutait encore les fonctions de vice-chancelier de l'Université de Calcutta; ses discours annuels aux étudiants indiens sont de petits chefs-d'œuvre, pleins d'aperçus imprévus, de conseils ingénieux, et qui demeurent excellents à méditer pour quiconque a charge d'éducation publique en Europe.

Dès son retour de l'Inde, en 1869, M. Maine accepta la chaire nouvelle de droit comparé à l'Université d'Oxford. De son premier enseignement sortit le livre des *Communautés de village en Orient et en Occident,* livre très discuté dans ses tendances ou ses conclusions, et sur le caractère duquel on s'est peut-être un peu mépris. L'auteur y déclarait pourtant, avec une certaine insistance, qu'en nous décrivant l'organisation présente des villages indiens, il avait surtout en vue de faciliter aux érudits, préoccupés de nos origines sociales, le moyen d'étendre leurs observations, de vérifier par comparaison

leurs hypothèses, de rectifier ou de fortifier leurs opinions premières. En même temps, il souhaitait expliquer aux fonctionnaires anglo-indiens l'énorme portée économique des phénomènes qu'ils avaient sous les yeux. Mais la personnalité de l'auteur et l'originalité de ses propres observations débordaient si rapidement ce modeste programme, que le public ébloui finit par lui attribuer la thèse capitale du livre, celle du communisme primitif des biens. Or, il n'en était assurément pas le père : il se tenait pour satisfait d'avoir pu contribuer à l'établir, et désirait seulement rappeler qu'au moment de l'apparition du volume, il n'avait guère d'autres guides, pour étudier ce côté de la société primitive en Europe, que les ouvrages de Waitz et de Maurer, — du moins étaient-ce les seuls importants qui fussent à sa connaissance. Quant à la thèse même du communisme, on sait quelle opposition constante elle a rencontrée chez un maître de la science française, M. Fustel de Coulanges. Mais, sur ce point, les critiques n'ont jamais ébranlé la conviction de Maine, amplement confirmée, ce semble, par les recherches ultérieures. Il avouait tout au plus que, s'il eût dû récrire maintenant le livre, il y eût introduit quelques modifications dans la forme. A notre sens, la confirmation la plus curieuse de son opinion lui est venue d'Amérique, où les travaux de l'Université de John Hopkins, entrepris sur la foi de son livre, ont révélé, dans la Nouvelle-Angleterre, tant de vestiges instructifs de l'ancien communisme teutonique, importés par les Puritains fugitifs de la *May-Flower*.

Nommé membre du conseil métropolitain de l'Inde, en 1871, et commandeur de l'Étoile de l'Inde, l'année suivante, sir Henry Maine, — pour lui donner son nouveau titre, — continua ses études historiques, sans se laisser distraire par l'attention passionnée qu'il apportait d'ailleurs aux affaires indiennes, ni par les soins assidus qu'il leur consacra jusqu'à la fin de sa vie. Nous n'aurions pas à signaler ici son petit essai sur « le Témoignage » devant les tribunaux anglais, n'était un détail plein d'intérêt pour nous, en présence de certaines polémiques violentes qui n'ont pas dit en France leur dernier mot. Maine rattache incidemment aux règles de la « preuve judiciaire, » telle qu'elle se trouve limitée par les lois anglaises, le caractère particulier des historiens anglais. Il estimait que la vérité ne saurait revêtir des natures différentes et qu'elle doit continuer d'être en histoire ce qu'elle est déjà dans toute autre science. Si donc on veut marquer combien et comment un grand homme diffère d'un autre grand homme, tout autant qu'une montagne d'une autre montagne, il faut justement recueillir les moindres détails, classer les plus humbles documents, procéder avec la minutieuse patience du juge

instruisant une enquête ou du botaniste analysant une plante. Certes, il n'a pas dû comprendre cette récente et plaisante prétention d'humilier un historien en le comparant dédaigneusement à un entomologiste.

Rappelons brièvement les travaux qui suivirent : d'abord, la *Rede Lecture* de 1875, à Cambridge, sur les liens qui rattachent l'Inde à l'Europe, — conférence qui pourrait servir de préface à toutes les études sur l'Inde, et qui réussirait peut-être mieux à leur convertir des adeptes, parmi les profanes, que le livre publié, en 1883, par Max Müller sur le même sujet (*What India teaches Us*) ; puis l'*Histoire des Institutions primitives,* qui utilise les sources celtiques pour contrôler les enseignements de provenance grecque, romaine et indienne sur le droit ancien. Sir H. Maine n'était pas celtisant. Il s'était servi de confiance pour son livre de la traduction préparée sous les auspices du gouvernement anglais, et qui, dit-on, contient quelques erreurs. Les critiques dirigées contre cette traduction, par M. d'Arbois de Jubainville et d'autres savants, lui furent assez sensibles. Il en craignait le contre-coup. Mais son travail n'en reçut que des taches légères ; et, somme toute, l'*Histoire des Institutions primitives* demeure un de ses livres les plus neufs, les plus instructifs et les mieux liés. L'auteur conserve d'ailleurs le mérite d'avoir été un des premiers à remettre en évidence définitive ces curieuses coutumes irlandaises, où Macaulay ne savait voir en bloc qu'un inutile fatras.

En 1878, Maine résigna sa chaire d'Oxford pour diriger son ancien collège de Cambridge, Trinity-Hall, dont il venait d'être élu grand maître à l'unanimité (déc. 1877). On trouve le souvenir de ses derniers cours dans le volume intitulé : *l'Ancien Droit et la Coutume primitive,* qui parut en 1883, et qui renferme aussi quelques essais publiés dans les recueils périodiques. Cet ensemble d'études complète sur plus d'un point les volumes précédents. Parmi les sujets qu'elles traitent, se rencontre la fameuse « théorie patriarcale » à laquelle l'auteur consacrait un chapitre pour répondre à des critiques antérieures. Il n'abordait jamais cette question qu'à contre-cœur et refusait de lui accorder une longue attention, parce que, disait-il, dans l'état actuel de nos connaissances, elle était impossible à résoudre. — Néanmoins, il eut le désappointement de voir presque toute la presse scientifique se jeter sur les pages de son livre les moins intéressantes à ses yeux, et lui distribuer, de ce chef, des éloges ou des blâmes également exagérés, suivant les préconceptions philosophiques de chaque écrivain. Il y répondit plus tard par un article anonyme que l'on peut considérer comme son dernier mot, et qui fut inséré dans la *Quarterly Review* de janvier 1886.

Cette même année 1883, Maine, déjà correspondant étranger de notre Académie des sciences morales et politiques, depuis 1881, prit, au mois d'avril, rang parmi ses associés étrangers, en remplacement d'Émerson ; et, ce même mois d'avril, il commençait, dans la *Quarterly Review*, ses études sur la démocratie, qui parurent réunies en volume sous le titre d'*Essais sur le Gouvernement populaire* en 1885. Visiblement, comme il le dit dans sa préface, il ne faisait que continuer sa ligne habituelle d'études, en passant de l'évolution des institutions privées à celle des institutions publiques; on peut croire, comme il l'assure, qu'il accomplissait de la sorte un projet longtemps caressé. Cependant, d'après sa correspondance de l'époque, nous ne savons si vraiment il avait eu, dès le début, l'intention de consacrer à ce sujet tout un volume. Le succès extraordinaire de ses premiers articles, malgré l'anonymat, ne put que l'encourager à persévérer. Mais leur publication en volume, cette fois sous son nom, lui valut naturellement une averse de critiques plus ou moins bienveillantes de tous les coins de l'horizon. A les parcourir, l'amusement est extrême, quand on s'aperçoit que presque toutes se réfutent les unes les autres. On n'imagine pas combien, en dépit de tant de prétentions hautaines, la science politique est encore dans l'enfance, ni combien l'immense majorité des lettrés en ignore jusqu'à l'alphabet. Pourtant, sir H. Maine ne laissait pas que de ressentir un peu nerveusement ces piqûres insignifiantes. Il avait dû beaucoup emprunter aux incidents de l'histoire contemporaine : on l'accusa de faire du pamphlet. A quoi il objectait, fort justement, qu'avec ce reproche il n'y a plus de spéculations possibles en philosophie politique, et que jamais travail de ce genre ne pourrait éviter, dorénavant, d'être taxé de partialité.

La vérité est qu'Henry Maine n'était, en politique, ni whig ni tory, ni libéral ni conservateur : il était anglo-indien, — nuance d'opinion que l'on aura toujours grand'peine à comprendre en France. On ne saurait dire qu'il eût des préventions d'instinct contre le radicalisme ; car il avait d'abord beaucoup étudié Bentham et profondément admiré Grote. Mais les radicaux anglais d'il y a trente ans ne s'obstinaient point contre l'évidence, et Grote lui-même, dans les derniers temps de sa vie, ne cachait pas ses désillusions. Les premiers germes de scepticisme implantés dans l'esprit d'Henry Maine se développèrent rapidement sous la température tropicale des controverses indiennes. Dans l'Inde, en effet, les problèmes qui nous tourmentent se posent avec plus de raideur qu'en Europe et réclament immédiatement des solutions tranchées. Sur ces questions urgentes, — séparation des églises et de l'État, autonomie locale ou centralisation, pouvoir arbi-

traire ou responsabilité illimitée, etc., — Maine partagea bientôt l'opinion de presque tous les fonctionnaires, que le gouvernement par la Foule est impossible; que, dès lors, certaines solutions, excellentes sur les bords du Gange ou de la Jumna, ne seraient peut-être point si déplacées sur les rives de la Seine ou de la Tamise; qu'entre le rusé cultivateur du Bengale et le paysan de nos campagnes, la distance n'est pas aussi marquée que l'on voudrait nous le faire croire. C'est à ce point de vue qu'il faut lire son dernier travail sur le gouvernement de l'Inde, travail publié, il y a quelques mois, à l'occasion du jubilé de la reine. Nous savons pertinemment qu'il regardait ces dernières pages comme la suite naturelle de son livre sur le gouvernement populaire. On en pensera ce que l'on voudra. Mais on ne peut nier que la fréquence de ce penchant aristocratique soit chose grave, que l'administration anglo-indienne demeure très supérieure à la moyenne des administrations démocratiques, et que l'opinion persistante de ses meilleurs agents devrait, au moins, ce semble, entrer plus souvent en compte dans les discussions sérieuses de la politique.

La santé de sir Henry déclinait depuis quelques années. Il avait dû, par ordre de son médecin, refuser, en 1885, le poste de sous-secrétaire permanent qu'on lui offrait au ministère de l'intérieur. Cependant, il avait accepté, l'année dernière, 1887, la chaire de droit international vacante à l'Université de Cambridge. Pour se préparer à son nouvel enseignement, qui lui agréait fort et qu'il se proposait de résumer dans un prochain volume, auquel il songeait depuis longtemps, il voulut, au mois de janvier, entreprendre un court voyage de distraction sur les bords de la Méditerranée et sur la rivière de Gênes. Il se préparait à rentrer en Angleterre, où l'attendait sa famille, lorsque la mort le frappa subitement à Cannes, le 3 février dernier; et c'est à Cannes qu'il repose encore aujourd'hui.

Si, pour conclure, nous essayons de demander aux œuvres d'Henry Maine la clé de son esprit, nous trouverons qu'elles dégagent une impression très simple, celle d'une grande unité de vues. Comme Darwin, Maine est surtout « l'homme d'un seul livre, » dont toutes les pages s'enchaînent, bien qu'à part l'*Ancien droit*, chacun de ses volumes garde une apparence plus ou moins fragmentaire. L'auteur ne les retouchait guère; il préférait traduire les modifications de ses idées par de nouveaux travaux. D'ailleurs, son extrême circonspection, les précautions minutieuses dont il s'entoure pour exprimer sa pensée, et qui parfois alanguissent sa phrase, lui épargnent les erreurs flagrantes, les engagements trop formels, et lui laissent toujours une issue pour se replier. En somme, peu de savants ou de philosophes ont eu moins que lui à se rétracter.

Nous avons dit aussi qu'il ne s'était jamais piqué d'inventer ni la méthode dont il se sert, — la méthode historique, — ni les conclusions qu'il en tire sur la famille patriarcale et la communauté des biens. Il tenait d'autant plus à en décliner la paternité qu'en leur reconnaissant une généalogie plus lointaine, il leur donnait des bases plus solides. La théorie de la modernité des contrats est, sans doute des trois théories auxquelles on attache son nom, celle qui lui appartiendrait de plus près. Mais son originalité véritable est ailleurs : elle est surtout dans sa façon d'utiliser et d'interpréter les faits, qu'il ne se contente pas d'accumuler, — de rapprocher, tant bien que mal, pour en extraire laborieusement une hypothèse que le lecteur prévoit d'avance, et qui paraisse ensuite applicable à nos proches origines sociales. Il dissimule plutôt son travail préparatoire, à la façon de Tocqueville, dans son *Ancien Régime*. Il ne retient que les faits essentiels ; mais il s'en sert pour nous faire pénétrer à l'intérieur de la coutume vivante, pour nous restituer la psychologie de ceux qui la créent, ou la confirment en l'observant. Il déchiffre les secrets mobiles qui aboutissent à ces étranges pratiques, et nous les rend intelligibles en nous montrant ce qu'ils gardent de foncièrement, de perpétuellement humain. Une fois muni de ces connaissances psychologiques, Maine revient sur notre passé ; et, de la similitude des coutumes extérieures, il conclut à l'identité des sentiments internes. On ne saurait dire quelle intensité de vie l'histoire retrouve par ce procédé. Mais, aussi, nul ne peut se flatter de pouvoir aisément suppléer l'auteur dans ce travail qui suppose des dons tout personnels, — entre autres, cette ingénieuse faculté de rapprochements qui saisit les ressemblances capitales sous des dehors très disparates : Maine la possédait au plus haut degré. On ne relève dans ses livres ni une observation banale, ni une remarque inutile. On y marche d'imprévu en imprévu, toujours appuyé sur une logique inébranlable ; et, chemin faisant, l'auteur éclaire, d'un vif et rapide jet de lumière, des embranchements de voies latérales qu'il signale du geste, — mais où, malheureusement, il est à craindre que l'on ne sache point recueillir sans lui les enseignements fructueux qu'il y soupçonnait.

H. P.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Die Staatshaushaltung der Athener von Bœckh. Dritte Auflage herausgegeben und mit Anmerkungen begleitet von Frænkel. Berlin, Reimer, 1886. 2 vol. in-8°. Prix : 30 mark.

L'éloge de l'ouvrage capital de Böckh est superflu. Publié pour la première fois en 1817, il conserve encore aujourd'hui une grande valeur, et nul n'a essayé de le refaire. L'auteur lui-même l'avait d'ailleurs profondément remanié dans la deuxième édition, parue en 1851. Il a fallu pourtant le rajeunir une seconde fois, et M. Fränkel s'est chargé de ce soin. Voici comment il a rempli sa tâche :

Le tome Ier contient le texte de Böckh sans aucun changement. Pas un mot n'a été supprimé ni ajouté. L'auteur a été traité absolument comme un classique. Le respect s'est étendu jusqu'aux notes, et il a été poussé aux dernières limites. B. cite les inscriptions attiques d'après son propre recueil. Depuis, elles ont été réunies dans le *C. I. A.*, souvent avec des leçons meilleures. M. Fränkel indique la référence nouvelle, mais entre crochets, au lieu de la substituer à l'ancienne. De même pour les citations d'auteurs. Il est tel texte que B. emprunte à une édition aujourd'hui vieillie ; il est tel travail de seconde main que B. ne connaissait qu'à l'état de discours académique ou de programme d'université. M. Fränkel conserve religieusement les indications surannées de B., et se contente de juxtaposer une parenthèse pour les mettre au courant.

Le tome II contient d'abord en appendice vingt et une études de B. sur des documents épigraphiques qui intéressent son sujet. On sait que la plus importante est consacrée aux listes des tributs que payaient, au ve siècle, les alliés d'Athènes (p. 332-498). On trouve ensuite, avec une pagination distincte, les notes personnelles de M. Fränkel ; elles ont pour objet de compléter ou de rectifier les assertions de B. Quelques-unes sont assez développées ; il en est qui n'ont pas moins de deux ou trois pages en petits caractères. Les meilleures traitent de la question du τίμημα, de l'εἰσφορά et des liturgies. L'ensemble n'a pas moins de 133 pages. Une table détaillée des matières termine le volume.

Dr Otto Schulthess. **Vormundschaft nach Attischem Recht.** Freiburg-i.-B., Mohr, 1886. In-8°, 255 p. Prix : 6 m.

L'étude du droit privé grec est encore une des parties les moins

avancées de la science des antiquités classiques. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord cette étude n'a jamais eu pour les sociétés modernes l'intérêt pratique qu'a longtemps présenté et que présente encore dans certains pays l'étude du droit romain. Ensuite le sujet est immense : il s'étend à la fois sur dix siècles et sur plusieurs dizaines de cités, qui ont eu des institutions très dissemblables. Enfin et surtout les matériaux sont rares et disséminés. Nous ne possédons pour le droit grec aucun recueil antique comparable au Digeste ou aux codes Romains, pas même aux Institutes de Gaius ou de Justinien. Les textes de lois transmis par les historiens, les orateurs ou les grammairiens sont en petit nombre et d'une authenticité souvent douteuse. L'épigraphie, qui nous a fourni tant de décrets relatifs au droit public, a été moins féconde en textes de droit privé : le seul de quelque étendue est la loi de Gortyne, tout récemment découverte, et qui n'est après tout que le code très particulier et très archaïque d'une cité de second ordre. Quant aux commentaires anciens, ils font absolument défaut. Excepté le droit comparé, qui les séduisait par son caractère philosophique, les Grecs n'ont sérieusement cultivé aucune partie de la jurisprudence; il n'y a pas trace chez eux de la finesse et de la profondeur d'analyse qu'ont déployées les jurisconsultes romains de la belle époque. Cette lacune, qui paraît singulière chez un peuple doué d'un esprit si délié, s'explique sans peine par l'histoire. L'extrême facilité qu'on trouvait à légiférer dans les petits États grecs dispensait de compléter ou de corriger le droit par l'exégèse; le peu d'estime que méritait la race des gens de loi détournait les hommes distingués de cette étude. En somme, même en faisant la part de l'amour-propre national, on ne peut que donner raison à Cicéron lorsqu'il traite le droit civil des peuples étrangers, y compris celui des Grecs, de « rudimentaire et de presque ridicule[1]. »

Toutefois, il y a une réserve importante à faire. Le jugement sévère de Cicéron peut s'appliquer, à la rigueur, au droit grec en tant que science; il ne faudrait pas l'étendre aux institutions juridiques elles-mêmes. Autant la science est « rudimentaire » ou absente, autant les institutions sont dignes d'intérêt et quelquefois d'admiration. Sur ce terrain, non seulement la Grèce soutient la comparaison avec Rome, mais encore elle reprend son avantage. Le respect des Romains pour le *Mos majorum* a puissamment aidé sans doute au développement *scientifique* de leur droit, mais en revanche il en a retardé le développement législatif. Les Grecs, les Athéniens surtout, n'ont connu ni les bénéfices, ni les inconvénients de cet attachement superstitieux à la tradition. De bonne heure, ils ont fait disparaître de leurs codes les subtilités et les rigueurs des institutions primitives, issues des anciens principes religieux qui, à Rome, continuèrent d'agir longtemps après qu'ils eurent cessé d'être crus ou même compris. La famille, l'hérédité furent régies en Grèce

1. *Incredibile est enim, quam sit omne jus civile praeter hoc nostrum inconditum ac pœne ridiculum.* Cicéron, *De oratore*, I, 44, 197.

par des lois plus simples et plus équitables que dans le droit quiritaire; de même les règles relatives aux contrats, à la transmission de la propriété, à la procédure elle-même s'adaptèrent aux besoins d'une société où le commerce, et particulièrement le commerce international, jouait un si grand rôle. Sur tous les points, le droit grec se rapproche plus du droit moderne que le droit romain consulaire ou même classique, et cette ressemblance n'est peut-être pas seulement le résultat des conditions d'existence analogues; elle implique une filiation véritable. Si l'on doit probablement ranger au nombre des légendes l'histoire de l'ambassade romaine en Grèce à l'occasion de la rédaction des XII tables, en revanche la pénétration, l'infiltration lente des institutions grecques dans le droit romain, depuis les derniers temps de la République jusqu'à Justinien, est un fait incontestable. Cette infiltration s'est accomplie par plusieurs voies : par les relations commerciales, par le séjour de nombreux Grecs à Rome et de nombreux Romains en pays grec; dans la capitale, par les emprunts que fit l'édit du préteur urbain à celui du préteur pérégrin; dans les provinces, par les dispositions particulières des édits annuels peu à peu fondus dans l'édit perpétuel. L'influence des institutions helléniques sur le droit romain est historiquement et étymologiquement attestée pour l'hypothèque, pour l'antichrèse, pour les *syngraphæ* et les *chirographa,* pour le droit maritime; il serait facile de la signaler dans bien d'autres théories juridiques. Par cette influence, le droit grec a concouru, indirectement, il est vrai, à la formation de la « raison écrite, » qui est encore aujourd'hui la base solide des législations civiles. C'est surtout à ce titre qu'il mérite d'être étudié, et même, à mon avis, d'avoir une place dans l'enseignement de nos Facultés. Ce n'est pas une simple curiosité, mais une partie intégrante de cette histoire générale du droit, sans laquelle les études juridiques ne peuvent former que des praticiens sans élévation ou des exégètes sans envergure.

Ces réflexions ne paraîtront peut-être pas déplacées en tête du compte-rendu d'un ouvrage qui contribuera, pour une modeste part, à préciser notre connaissance du droit civil athénien. Les bons livres en cette matière sont rares. M. Georges Perrot n'a pas encore écrit et n'écrira peut-être jamais le traité qu'il a promis il y a vingt ans. Le résumé de Thalheim, — dans la dernière édition du *Manuel des antiquités grecques* d'Hermann, — est exact en général, mais sec et insuffisant. L'ouvrage de Meier et Schömann, *Der attische Prozess,* dont M. Lipsius a donné une nouvelle édition, n'embrasse qu'un côté du sujet, la procédure, et le traite d'une façon peu juridique. Il n'est pas jusqu'aux recueils de textes qui ne soient défectueux : celui de Petit, *Leges atticae,* est vieux de deux siècles et dépourvu de critique; la compilation plus récente de Telfy, *Corpus juris attici,* n'est qu'une compilation. Un recueil de textes épigraphiques fait totalement défaut. Cette absence de bons ouvrages d'ensemble donne un prix particulier aux monographies soignées, qui sont comme les pierres d'attente du futur édifice. Il en

existe bien déjà quelques-unes, dues à des savants étrangers ou à des jurisconsultes français, comme MM. Caillemer et Dareste, qui égalent leurs émules allemands par la sûreté de l'érudition et les dépassent par le sens juridique. M. Dareste nous a même donné, dans la préface de sa traduction des *Plaidoyers civils* de Démosthène, un résumé d'ensemble du sujet, véritable chef-d'œuvre de clarté et de précision, qui ne demande qu'à être développé et « documenté » pour devenir un manuel excellent. En attendant, les travaux de détail continuent à être les bienvenus; celui de M. Schulthess, que j'annonce aux lecteurs de la *Revue historique,* est parmi les plus recommandables.

Le sujet choisi par M. S., la *tutelle,* intéresse à la fois le droit privé, le droit public et l'économie politique. Parmi les différents chapitres du droit athénien, il n'en est guère que nous puissions connaître plus exactement, grâce aux plaidoyers assez nombreux sur les affaires de tutelle qui nous sont parvenus en entier. M. S. en énumère neuf : un de Lysias, un d'Isée, sept de Démosthène. Et cependant, à combien peu se réduisent les faits que l'on peut considérer comme définitivement acquis à la science ! On en jugera par le résumé suivant, où, en laissant de côté les controverses et les digressions, je ne crois avoir omis aucun des résultats certains de la patiente analyse de notre auteur.

Après quelques lignes consacrées à la triste condition des orphelins à l'époque dite héroïque, l'auteur aborde immédiatement le droit classique d'Athènes. Ici l'on trouve appliqué dans toute son étendue le principe que l'individu incapable de se protéger lui-même doit être défendu par l'intervention de la puissance publique : c'est ce principe que Platon exprime en disant que les orphelins reçoivent de l'État comme une seconde naissance. Chez les Athéniens, le représentant de l'État en cette matière est l'archonte par excellence (vulgairement appelé *archonte éponyme*), protecteur suprême de la famille athénienne. Toutefois sa surveillance ne s'étend qu'aux enfants des citoyens; ceux des métèques sont du ressort du polémarque. A certaines époques l'archonte paraît avoir été assisté de magistrats spéciaux, les ὀρφανοφύλακες ou ὀρφανισταί.

Le mot *surveillance* résume la mission de l'archonte relative aux orphelins ordinaires. Il en est autrement toutefois en ce qui concerne les fils des citoyens tombés sur le champ de bataille : ceux-ci sont élevés aux frais de l'État, dès qu'ils n'ont pas de fortune personnelle; à leur majorité, ils reçoivent une armure complète et les honneurs de la représentation théâtrale. Cette belle institution paraît remonter à Solon; elle existait certainement au temps de Périclès et se retrouve au temps d'Aristote.

Le tuteur, — en grec ἐπίτροπος, κύριος, — doit être citoyen, jouir de tous ses droits civils et politiques, être sain d'esprit; il est choisi autant que possible parmi les parents ou amis du mineur. En principe la désignation appartient au père de famille, qui l'inscrit dans son testament. A défaut de tuteur testamentaire, la tutelle est

dévolue au plus proche parent du mineur, à commencer par le frère aîné. S'il y a plusieurs candidats, le choix appartient à l'archonte; en général, c'est lui qui confirme le tuteur légitime ou testamentaire : quant à une tutelle *dative* proprement dite, il n'en est pas question. La tutelle peut être confiée à un individu ou à plusieurs : ce dernier cas était le plus fréquent, surtout quand il y avait plusieurs mineurs ou une fortune considérable.

Le tuteur, dit Platon, doit être un père pour son pupille. De là deux séries d'obligations : les unes relatives à la personne du mineur, les autres à sa fortune, car, à la différence de Charondas, le législateur athénien n'avait pas attribué ces fonctions à deux personnes différentes.

Comme protecteur de l'enfant, le tuteur doit pourvoir à son entretien, à son logement. En général, le mineur continue à habiter la maison paternelle; toutefois, si sa mère se remarie et change de domicile, il la suit ou va demeurer chez le tuteur (remarquons que, dans ce cas, le mineur ne passe nullement sous la tutelle du beau-père). Le tuteur doit aussi s'occuper de l'éducation du mineur, l'envoyer à l'école, diriger ses mœurs. Il le représente dans les contrats et dans les procès.

Comme administrateur, le tuteur doit conserver la fortune du mineur, et, si possible, l'accroître. Si le testament a tracé les règles de l'administration, le tuteur s'y conforme strictement; sinon, voici les principes qu'il doit suivre. D'abord il dresse un inventaire. Les biens fonds peuvent être aliénés, jamais hypothéqués. Au contraire, les meubles doivent être vendus, et la fortune ainsi réalisée placée en immeubles : ceci est un simple usage d'après M. Dareste, une loi positive d'après M. Schulthess. En tout cas, le tuteur s'abstiendra des placements aventureux, notamment du prêt à la grosse. Les impôts, ceux du moins dont les mineurs ne sont pas exempts, sont payés sur les revenus. Si le tuteur ne veut ou ne peut administrer, il afferme la totalité de la fortune. Cette opération (μίσθωσις οἴκου) se fait dans les formes usitées pour la location des biens de l'État : par adjudication publique, précédée d'annonces, sous la présidence de l'archonte et devant une des chambres du grand tribunal. L'adjudicataire doit fournir un gage hypothécaire dont la publicité est obligatoire. On remarquera qu'il n'existe pas, au contraire, d'hypothèque légale sur les biens du tuteur administrateur.

La tutelle cesse : 1° par la mort du tuteur; 2° par sa destitution en justice; 3° par la puberté du mineur et son inscription sur les registres civiques, — c'est-à-dire, pour les mâles, ordinairement à dix-huit ans. — A sa sortie de charge, le tuteur rend un compte détaillé de son administration, reçoit décharge du mineur, et lui livre ses titres de propriété devant témoins. Si la fortune a été affermée, les comptes sont réglés directement entre le fermier et le mineur.

Reste à mentionner les actions qui naissent de la tutelle, soit pendant son cours, soit après son expiration. Elles sont au nombre de trois :

1° L'action en malversation (εἰσαγγελία κακώσεως). C'est l'action en

révocation du tuteur suspect d'improbité. A raison du caractère public des fonctions de tuteur, cette action compète à tout citoyen, même étranger à la famille du mineur, et suit les formes usitées en cas de délit contre l'État. La plainte est portée devant l'archonte; le demandeur n'est pas limité dans la durée de son discours; il n'encourt aucune peine, même s'il n'obtient pas le cinquième des suffrages. Enfin le tuteur condamné encourt l'infamie.

2° L'action à fin de location (φάσις περὶ μισθώσεως οἴκου). C'est l'action intentée contre le tuteur qui se refuse à affermer la fortune du mineur, quoique le testament l'ait prescrit, ou qu'il soit incapable d'administrer. C'est aussi une action publique, mais protégée moins énergiquement que la précédente.

3° L'action en reddition de comptes (δικὴ ἐπιτροπῆς). Cette action suit les règles ordinaires des actions civiles. La responsabilité du tuteur et de ses héritiers dure cinq ans depuis sa sortie de charge.

Dans les quelques lignes qui précèdent, j'ai résumé, d'après M. S., tout ce qu'on sait de certain sur la tutelle attique. On voit que ce n'est guère pour remplir 250 pages. Et cependant on ne peut accuser M. S. de prolixité; il s'est interdit jusqu'aux rapprochements avec le droit romain! Mais les règles que je viens d'énoncer ne sont pas, pour la plupart, formulées dans des textes de lois qui nous aient été transmis; il faut les extraire péniblement des fragments souvent mutilés des lexicographes, des plaidoyers souvent obscurs des orateurs. M. S. s'est livré consciencieusement à ce travail difficile. Il connaît tous les textes, et tout ce qui a été écrit sur chacun d'eux; il ne nous fait grâce ni d'une variante, ni d'une controverse. Je n'affirmerai pas que ces discussions minutieuses contribuent à faire de son livre une lecture bien récréative; en revanche, elles assurent à ses conclusions une base solide. C'en est assez pour dédommager l'auteur et le lecteur du mal qu'ils se sont donné.

Théodore Reinach.

K. J. Hermann. **Lehrbuch der griechischen Antiquitæten**, 3e vol. 2e partie. **Die griechischen Buehnenalterthuemer**, par Albert Mueller. Fribourg-en-B., chez J. C. B. Mohr, 1886 (432 pages). Prix : 10 m.

Nous avons rendu compte dans cette Revue (janv. 1886) de la première partie du 2e volume du Manuel d'antiquités grecques de K. J. Hermann qui a paru sous le titre de *Die griechischen Rechtsalterthümer*. Depuis, les éditeurs de cette nouvelle édition ont fait paraître le volume dont nous nous occupons aujourd'hui et qui traite du théâtre chez les Grecs; il est dû à M. Albert Mueller, directeur du Gymnase royal de Flensburg et forme la seconde partie du 3e volume faisant suite aux Antiquités religieuses dont s'est chargé M. W. Dittenberger.

Le besoin d'un traité général sur le théâtre des Grecs se faisait vivement sentir. On ne manquait pas d'ouvrages spéciaux, dissertations, programmes, thèses, articles de dictionnaires ou d'encyclopédies, étudiant avec plus ou moins de talent certains points de la question; mais on n'avait pas un ouvrage d'ensemble ou un manuel facile à consulter et surtout mis au courant de la science contemporaine. C'est cette lacune que M. A. Mueller, avantageusement connu par ses études sur les antiquités scéniques, a entrepris de combler. Il voulait d'abord écrire un résumé succinct qui aurait été ajouté comme appendice au volume contenant les antiquités religieuses. Mais le sujet était si riche et si intéressant, il était si important à tous égards que l'auteur s'est décidé à le traiter à fond et à lui donner tous les développements nécessaires. Il a donc publié un ouvrage original et ne s'est pas contenté de revoir et de compléter les paragraphes consacrés au théâtre dans l'édition précédente de Hermann; il a laissé toutefois de côté, et il nous en avertit dans sa préface, l'histoire littéraire et esthétique du théâtre grec; il n'a pas traité jusque dans ses plus petits détails la question si obscure du chœur et enfin n'a donné la bibliographie de son sujet qu'à partir de l'époque où G. Hermann, Sommerbrodt et Wieseler ont renouvelé la science et ouvert la voie à des investigations méthodiques.

Son volume se divise en trois chapitres d'inégale longueur. Le premier, qui comprend 10 paragraphes, traite en 106 pages de tout ce qui se rapporte aux édifices où se donnaient les représentations; le second étudie en 10 paragraphes et en 200 pages ce qui concerne les représentations théâtrales; le troisième, enfin, qui compte 6 paragraphes et 107 pages, est consacré à l'administration du théâtre. Le texte est accompagné de notes très nombreuses qui sont placées au bas des pages; de plus, M. Mueller a jugé bon de joindre à son ouvrage 22 illustrations empruntées à divers recueils, elles sont judicieusement choisies, mais deux d'entre elles, qui représentent le théâtre de Syracuse et celui de Taormina d'après des photographies, laissent singulièrement à désirer comme exécution. Le volume se termine par un court appendice, une table des matières bien faite et deux index, l'un des noms géographiques, l'autre des termes grecs cités par l'auteur.

Ce manuel est destiné aux travailleurs, qu'ils soient étudiants ou professeurs; il facilitera leurs recherches et leur épargnera un temps précieux par les indications de toute nature qu'il contient. Il n'omet rien d'essentiel et résume avec clarté et méthode presque tous les travaux de quelque importance parus jusque vers le milieu de 1886. Malheureusement, M. Mueller a publié son volume au moment où des études considérables pour l'histoire du théâtre n'avaient pas encore paru ou venaient de paraître; les articles de Doerpfeld, notamment, n'ont pu lui être utiles, il n'a pu que les mentionner dans son appendice avec ceux de Lipsius et de Zielinski.

Malgré cela, son ouvrage mérite d'être chaudement recommandé, il est agréable à lire; le ton général n'est pas dogmatique et tranchant;

l'auteur sait très bien quel rôle joue l'hypothèse dans les questions qu'il étudie et il a soin d'indiquer, au moins sommairement, les différentes solutions données aux problèmes souvent très obscurs qu'il prétend résoudre. Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Il nous a surpris agréablement par la réserve de bon ton qu'il apporte dans ses affirmations.

Ce volume nous paraît donc être à la hauteur de l'ouvrage magistral dont il fait partie, il en est le complément obligé; il comble une lacune vivement sentie et a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent du théâtre ancien à quelque point de vue que ce soit.

Adrien Krebs.

De L. Cornelio Balbo majore. Hanc thesim Facultati litterarum Parisiensi proponebat Aemilius Jullien, in Lugdunensi Lycæo professor. Paris, Leroux, 1886.

Le portrait de Balbus manque à la galerie de M. Boissier et c'est dommage. Il eût fallu, pour nous rendre cette curieuse figure, pour saisir les nuances de ce caractère complexe, la main délicate et légère qui a fait revivre *Cicéron et ses amis*. Si le souvenir de ces brillantes esquisses nous revient ici malgré nous, s'il fait quelque tort à l'excellente étude de M. Jullien, celui-ci sera le dernier sans doute à s'en étonner. Mais il allèguera justement les conditions fâcheuses où il affrontait cette inévitable comparaison. Son latin a beau être clair, élégant, spirituel même, il n'en est pas moins pour sa pensée un instrument imparfait. C'est l'inconvénient de cette forme scolastique de peser sur les plus jolis sujets et de gêner le talent là où il se déploierait le plus volontiers. Nul doute que, plus libre dans ses allures, notre auteur n'eût fait ressortir la physionomie de son héros avec plus de vivacité et de finesse. Il a montré, dans sa thèse française[1], qu'il savait écrire avec agrément et distinction, et il n'est pas jusqu'à certains passages de sa thèse latine où l'on ne remarque la trace des mêmes qualités. Quoi qu'il en soit, son livre se lit avec plaisir et profit. Il ramène notre attention sur une époque qui a le singulier privilège de nous passionner encore après tant de siècles, et il nous fait connaître de près un des personnages les plus intéressants parmi ceux qui ont été le plus mêlés aux événements. Intéressant, Balbus l'est à un double titre. Par lui-même d'abord, par le rôle qu'il a joué, par la supériorité avec laquelle il s'en est acquitté. Jamais César ne fut mieux inspiré qu'en choisissant ce banquier de *Gadès* pour en faire l'administrateur de sa fortune et, bientôt après, l'agent de ses intrigues. Il n'avait cherché qu'un homme d'affaires, il trouva par surcroît un diplomate de premier ordre. Ce Phénicien d'Espagne

1. *Les professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste*. Paris, Leroux, 1885.

avait gardé, sous la toge romaine, toute la souplesse de sa race. Aimable, empressé, insinuant, il va de l'un à l'autre, habile à flatter les faiblesses de chacun, assez modeste pour se faire pardonner son origine, d'un esprit trop délié, d'un tact trop sûr pour paraître jamais humble et bas. Il faut le suivre, avec son historien, depuis ses débuts au camp de Pompée jusqu'à ses premiers rapports avec le vainqueur futur de Pharsale, depuis les négociations du triumvirat, son chef-d'œuvre, jusqu'à sa retraite paisible sous Auguste. Il vieillit alors, après tant d'agitations, dans un opulent loisir, en compagnie d'un autre survivant des guerres civiles échappé comme lui, mais par une autre voie, à leurs orages. J'ai nommé Atticus qui se prit pour Balbus d'un goût de plus en plus vif et le fit appeler quand il se sentit mourir. L'ami de César assistant à ses derniers moments l'ami de Cicéron, la suprême entrevue de ces deux grands sceptiques, dans Rome asservie et pacifiée, quelle ironie de la destinée, et quel beau dialogue des morts il y aurait à tirer de cette scène-là! Quant au jugement final porté par M. Jullien, il est bienveillant, somme toute, et l'on ne fera pas difficulté pour y souscrire. Certes, on se gardera de trop vanter ce manieur d'argent passé maître dans le trafic des consciences, mais on ne peut se défendre de lui être indulgent quand on le trouve si facile à vivre, si exempt de rancune et de fiel, si serviable à ses amis sans distinction de partis, si dévoué à eux dans leurs disgrâces. Pour combien l'indifférence et le calcul entraient-ils dans sa bonté? Question oiseuse autant qu'indiscrète et à laquelle nul ne répondra jamais. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il a été bon, dans un temps où on ne l'était guère, dans une situation où les moyens ne lui auraient pas manqué pour satisfaire ses haines, s'il en avait eu. On avouera que c'est quelque chose et qu'il est juste de lui en tenir compte. Ajoutez qu'on ne saurait en vouloir à ce provincial, citoyen d'hier, de ne pas professer pour les droits du Sénat et la vieille constitution les mêmes sentiments que Caton. Et c'est ici que le sujet se présente sous un aspect plus vaste. Car l'intérêt qui s'attache à la carrière de Balbus ne tient pas seulement à sa personnalité. Il la dépasse en quelque sorte et va plus loin. Quand on le voit admis et recherché dans la plus haute société de Rome, traitant des plus grandes affaires avec les représentants de cette aristocratie dédaigneuse, on se dit que tout le charme de son commerce, que toutes les séductions de sa personne, que tout le prestige de sa richesse, que l'appui même de César n'y auraient pas suffi si une révolution ne s'était accomplie dans les esprits à laquelle les plus réfractaires cédaient en dépit d'eux-mêmes et presque à leur insu. On devine que les temps sont proches où la conception étroite de la cité va faire place à une idée plus large. Et, d'autre part, quand on le voit, simple chevalier, sans caractère officiel, sans autre titre que la confiance du maître, gouverner Rome et l'Italie, on comprend qu'on assiste à la naissance d'un nouveau système politique. C'est la réalité du pouvoir qui se retire des magistratures républicaines pour se concentrer dans la maison de l'empereur, entre les mains de ses intendants, c'est-à-dire

de ses *procurateurs*. Balbus est le premier en date et Tacite est dans le vrai quand il remonte jusqu'à lui pour expliquer le développement de l'ordre équestre sous l'empire[1]. Ainsi, à quelque point de vue qu'on se mette, l'éclatante fortune de Balbus est un symptôme grave qui mérite d'être enregistré par l'histoire. M. Jullien aurait pu insister davantage sur ces considérations. Elles étaient la conclusion naturelle de son travail et elles n'y figurent qu'à l'état diffus. On regrette de ne pas les rencontrer sous une forme plus frappante, mises en lumière comme il convenait. En revanche, on rendra pleine justice à l'ampleur du récit, à l'abondance des renseignements, à l'exactitude de la méthode. La bibliographie aussi m'a paru très complète. Toutefois, je me permettrai de rappeler, à propos de la discussion sur les honneurs des deux *Balbi*, l'oncle et le neveu, une note de M. Willems où l'auteur du *Sénat romain* arrive aux mêmes conclusions que M. Jullien (I, p. 607-608, n. 8). Je signalerai aussi (voir p. 112) l'ouvrage de Klein qui fixe avec plus de précision la date où Balbus Arruntianus gouverna la Sicile (*Die Verwaltungsbeamten der Provinzen des Römischen Reichs. Sicilien und Sardinien.* Bonn, 1878, p. 89-90, n° 92). Ce sont de bien légères omissions, et il faut avoir envie de chicaner pour les relever.

G. Bloch.

Rœmische Geschichte, par Wilh. Ihne. VIe vol. Der Kampf um die persönliche Herrschaft. Leipzig, Engelmann, 1886. In-8° de 586 p. Prix : 6 m.

Il y a sept ans que M. Ihne a donné son dernier volume : c'est donc le plus long espace de temps qui se soit encore écoulé entre les apparitions successives de deux tomes de cette histoire romaine; l'intervalle d'un livre à l'autre était d'ordinaire plus court (t. I, 1868 ; t. II, 1870 ; t. III, 1872; t. IV, 1876; t. V, 1879). C'est dire que M. Ihne a apporté un soin particulier à la composition, à la préparation et surtout au style et à l'exposé de ce présent ouvrage. Il est clair, bien ordonné, se lit aisément : il offre, indépendamment du sujet traité, de l'intérêt et de l'agrément; il y a de la vie qui circule dans ces longues pages et qui les anime.

La période dont M. I. s'occupe va depuis la mort de Sylla jusqu'à l'arrivée de César devant Brindes : c'est donc la fin de la république et l'établissement du pouvoir personnel que nous avons sous les yeux. L'auteur, dès les premières lignes, indique nettement ce qu'il pense des hommes, des événements et de la marche historique de cette période. On voit vite quelles sont ses idées et ses théories : « Les ligues des chefs de parti comme Pompée, Crassus, César vont entrer en lutte contre la tradition de la légalité et se substituer aux forces constitutionnelles;

1. *Annales,* XII, 60.

mais ces coalitions n'étaient que des instruments nécessaires auxquels eut recours, inconscient, le peuple romain pour empêcher l'État de succomber. Ces ligues, ce n'est pas le libre caprice des hommes qui les forme, c'est l'action d'une loi historique qui, dans un perpétuel mouvement de création, sème le noyau d'une vie nouvelle à la place de ce qui se décompose » (p. 6). Il y a donc, pour M. I., non pas seulement une nécessité de politique intérieure et extérieure qui entraînera la fondation de la monarchie romaine; il y a encore une sorte de fatalité historique et comme de destin métaphysique. Sans doute il va être obligé de nous montrer Lépide, Sertorius, Pompée, Catilina, Crassus et César conspirant, guerroyant, parlant et vivant : mais, pour lui, ces hommes ne sont que des agents d'une loi supérieure qui veut la transformation de l'État romain; ce qui paraît le résultat de leur volonté puissante n'est qu'un effet de cette loi. Le premier triumvirat n'est qu'une triarchie, transition fatale entre la polyarchie de la constitution romaine et la monarchie de l'avenir (p. 314). Et la force, je dirais presque la brutalité de cette théorie, conduit M. I. à se faire de Jules César, le héros prédestiné de cette période, une idée, sinon bien nouvelle, du moins entièrement contraire aux sentiments actuels. La virile physionomie du vainqueur des Gaules paraît rapetissée et comme affadie : on n'aime guère les instruments du destin. César a été trompé, dit M. I., par Pompée et par le sénat; le sénat s'est fait l'organe d'un parti, il a manqué à ses promesses, il ne doit pas demander obéissance au général. César est deux fois excusé : il a avec lui la lettre de la légalité, il a derrière lui la volonté du destin (cf. p. 555-557). Et que devient alors ce Jules César, si personnel et si puissant, dans cette conception historique? « La crise était inévitable et ce qui l'avait provoquée, ce n'étaient pas des accidents fortuits, ce n'étaient pas des passions individuelles. Et, si la république sombra, ce ne fut point par la libre décision de César, ce ne fut point par l'ambition d'un homme. » Jules César, que nous avons toujours aimé à nous représenter comme un homme d'une intelligence hors ligne, d'une volonté presque surhumaine, que je me figure ayant dès sa jeunesse réglé et comme voulu toute sa vie, comme ayant tout calculé et tout préparé pour arriver par l'intrigue aux honneurs légaux, par les honneurs à la gloire et à la force militaire, par la force à la souveraineté de l'État, Jules César n'est plus que le jouet du destin : « C'était un instrument dans la main de la nécessité historique. Il fût mort en Gaule, il eût succombé à Pharsale, que la république romaine n'en aurait pas moins trouvé son maître. Et, en se plaçant à ce point de vue de l'histoire universelle, ce que fit Jules César est excusé. Les temps étaient venus : il résolut le problème et cela, sans passion, avec la grandeur et l'élévation de son esprit » (p. 555).

En se plaçant lui-même à ce point de vue, en regardant cette période comme une sorte de drame philosophique, M. I. a été amené, sinon à négliger, du moins à sacrifier les événements extérieurs et à ne rien voir dans l'histoire romaine que ce qui intéressait les Romains du

forum ou de la curie. Sans doute, pour les guerres d'Orient ou des Gaules, il dit l'essentiel en fait d'opérations militaires et diplomatiques. Mais il me semble qu'il ne donne pas à ces guerres l'importance générale et historique qu'elles ont véritablement eue. Même un Romain du forum se préoccupait davantage des Gaulois et des Parthes. Les campagnes d'outre-Rhin et Pyrénées sont plus, à certains égards, de l'histoire romaine que les discours de Cicéron ou les émeutes de Clodius. Et leur rôle dans cette histoire universelle qui préoccupe tant M. J. est bien plus considérable encore que les discussions du sénat et les luttes oratoires. C'est la guerre des Gaules qui a fait tomber la république au moins autant que les lois historiques.

Toutefois, il ne faut pas nier que M. I. a su rattacher cette guerre à son idée générale et à son plan d'ensemble. Voici en quels termes : « Le génie d'un César n'aurait pas réussi à accomplir cette tâche, si en fait il n'eût point possédé dans les Gaules l'autorité monarchique; si, dans les huit ans, de 58 à 51, huit généraux différents s'étaient succédé dans le commandement suprême, quand bien même chacun d'eux eût été un César, certes, en l'an 50, la domination romaine aurait été limitée à la Gaule narbonnaise, comme elle le fut pendant tant d'années. La nécessité d'un gouvernement un et continué, c'est-à-dire le passage de la confusion républicaine à l'ordonnance monarchique, se montrait donc, on le voit, aussi nettement dans la politique extérieure que dans la vie publique à l'intérieur. » M. I., toujours préoccupé de ces mots, — la nécessité de la monarchie romaine, — oublie quelque chose, ce semble, en les appliquant aux guerres des Gaules. C'est comme général de la république que César les a faites; et la constitution républicaine n'a pas empêché Rome de conquérir le monde, tandis que la constitution impériale n'a pas empêché les désastres de Germanie et de Syrie : la république romaine a souvent moins redouté, moins changé, moins gêné ses généraux que Néron, Domitien ou Commode. Nous préférons le récit de M. I. à ses théories.

Certains de ses chapitres (notamment le chap. XIV, Catilina) sont pleins d'intérêt et presque de passion. Partout les jugements sont nets, sincères, désintéressés et libres. Notons, en particulier, son appréciation sur Cicéron, auquel M. I., notamment en ce qui concerne l'affaire de Lentulus, paraît décidément défavorable (cf. p. 268 et p. 277), ce qui ne l'empêche pas, à propos de la loi *Servilia,* de reconnaître et même, ce semble, d'exagérer les mérites de l'orateur (cf. p. 218 et surtout note 1, où il combat Drumann et M. Mommsen : il paraît bien que ce dernier ait cependant raison en reprochant à Cicéron d'avoir, en cette affaire, « enfoncé des portes ouvertes »). Mentionnons encore son opinion sur Sertorius auquel il refuse nettement « ce talent d'homme d'État » que lui concède M. Mommsen (p. 39; ici, je crois que M. I. rappetisse Sertorius en le regardant simplement « comme un soldat et rien qu'un soldat »). Enfin, pour constater que, si M. I. est trop court sur les relations extérieures, il les a cependant bien étudiées et finement observées;

remarquons ce qu'il dit sur les rapports de César avec la noblesse gauloise (p. 526) : « Tout montre que la domination romaine en Gaule s'est appuyée sur la noblesse, comme nous avons vu que fit la république dès l'origine avec tous les peuples qui, sous le nom d'alliés, devinrent sujets. César, quoique à Rome l'ennemi de la noblesse, suivit en Gaule la vieille politique, parce que là la noblesse avait la puissance entre les mains et que les Romains ne pouvaient pas s'appuyer sur la partie de la nation qui ne comptait pas et était presque regardée comme des esclaves. » Cela est juste et bien dit, et suffit à montrer que M. Ihne, en dépit de ses théories fatalistes ou philosophiques, a su faire un livre attachant et qui fait réfléchir.

Camille JULLIAN.

Beitræge zur æltesten Geschichte des Bisthums Metz, von Dr Oscar DŒRING, mit einer Karte. — Innsbruck, Wagner, 1886. In-8°, v-150.

L'histoire de l'évêché de Metz, depuis l'ouvrage si insuffisant et si suspect de Meurisse, n'a donné lieu, jusqu'en 1876, à aucun travail d'ensemble. L'attention des savants et des érudits avait été entièrement absorbée par l'histoire de la république messine.

Mais depuis lors la question a paru intéressante aux érudits allemands. En 1877, M. Sauerland faisait paraître son *Immunité de Metz*[1]. Neuf ans plus tard, M. Oscar Dœring nous apporte ses *Contributions à l'histoire de l'évêché de Metz aux temps les plus reculés*. Le titre est modeste, il ne faudra donc pas trop demander à l'auteur. Il sera bon de tenir compte aussi de ce fait que le livre, écrit à Berlin, a été composé exclusivement à l'aide des documents imprimés.

Au premier aspect, l'ouvrage révèle, à côté d'un effort de critique très consciencieux, des préoccupations qui ne sont pas exclusivement historiques. L'appendice intitulé « Nationalité et Langue » et la carte, qui l'accompagne, dénoncent une arrière-pensée un peu trop contemporaine. En ce qui concerne la partie proprement historique, on sent aussi le désir d'expliquer des documents trop rares et trop souvent obscurs, selon une formule conforme à une des théories toutes faites, en faveur en Allemagne, sur le développement général de la constitution germanique.

Ces réserves faites, le travail de M. Dœring est intéressant; et les historiens futurs de l'évêché de Metz devront forcément en tenir compte.

Il est divisé en trois chapitres. Dans le premier, M. Dœring étudie la première charte d'immunité (775) et le développement de l'autonomie du pouvoir épiscopal, jusques et y compris la concession des privilèges

1. *Die Immunitæt von Metz, von ihren Anfængen bis zum Ende des elften Jahrhunderts*. Metz, 1877. Georg Lang. Cf. *Rev. hist.*, X, 171.

ottoniens. Ce chapitre contient une discussion fort ingénieuse, encore que peu convaincante, à notre avis, qui tend à prouver que l'immunité de Charlemagne n'a point institué des juridictions immunitaires dans les domaines de l'Église. Plus probantes nous semblent les raisons par lesquelles l'auteur propose de fixer la concession des pouvoirs comtaux au plus tard vers 933. Le second chapitre, consacré au développement de la constitution rurale, nous semble inférieur au précédent et au suivant. Il est confus, les documents se suivent pêle-mêle ; ils sont empruntés indifféremment à toutes les abbayes, sans que l'auteur s'inquiète même d'indiquer la nature des relations de ces abbayes avec l'évêque. Le troisième chapitre contient le développement de la constitution municipale jusqu'au début du XIIIe siècle. Il est très clair et très systématique ; c'est à la fois son mérite et son défaut. Fidèle à sa méthode, de faire servir son sujet à la confirmation d'une théorie donnée, l'auteur part de la persistance à Metz d'une *Altfreiegemeinde,* qu'il n'établit pas. Dès lors tout se simplifie. Les Parages tirent leur origine des débris de cette communauté libre ; et l'histoire de la formation du régime municipal, à Metz, n'est autre chose que l'histoire de la lutte des Parages, ou de la communauté libre, contre les *Ministeriales* de l'évêque. L'explication est ingénieuse, elle n'est pas absolument invraisemblable ; mais elle n'est pas non plus prouvée. M. Dœring a du moins le mérite d'avoir le premier dit et démontré, aussi nettement qu'il l'a fait, que les échevins et le maître échevin ne sont que des *Ministeriales.*

Quatre appendices indépendants (*Einzelforschungen*) font suite à cet essai d'histoire constitutionnelle. Le premier est consacré à la nationalité et à la langue ; M. Dœring a dépensé là en pure perte un très grand effort de travail, d'exactitude et de patience. Il a réuni et classé tous les noms d'hommes qu'il a rencontrés dans les chartes, et dressé la carte et le catalogue de tous les noms de villages, pour établir la proportion des noms germaniques aux noms latins ou celtiques. Le véritable historien, ou l'érudit digne de ce nom, n'a pas à s'inquiéter des conséquences qu'on pourra être tenté de tirer d'un fait scientifiquement établi, et nous sommes personnellement convaincu que la région dont il s'agit a été fortement germanisée. Mais nous nous refusons : 1° à accorder la moindre valeur scientifique à une statistique de noms de personnes extraits de quelques-unes des chartes innombrables qui ont réglé les rapports des habitants de toute une région, et à admettre que le nom d'une personne puisse fournir un indice solide concernant sa race et sa langue ; 2° à tenir compte d'une carte et d'un catalogue où l'on compte comme village autrefois germanique tout village dans la composition duquel entre un prénom germanique, exemple : Ramberti-*Villare,* ou Wualdonis *Curtis.* Les noms de propriétaires à forme germanique sont répandus dans toute la France. Au deuxième appendice, intitulé Bénéfices et Précaires, le lecteur retrouve les qualités de M. Dœring, qui montre dans les chartes la distinction entre le bénéfice et la précaire, puis la confusion ultérieure entre ces deux termes, la

pratique de la précaire, et détermine enfin l'époque à laquelle on a abandonné ce mode de tenure. — Le troisième appendice est un catalogue des diplômes royaux relatifs à l'évêché de Metz qui ont été perdus. Enfin, le quatrième appendice est une description de l'enceinte de Metz et de ses faubourgs.

Si nous avons reproché à M. Dœring quelques défauts de méthode, nous avons eu peu d'erreurs de détail à relever. Nous devons pourtant lui en signaler une qui, autant qu'il nous semble, ne provient pas directement de lui. Remiremont n'a jamais fait partie ni du diocèse ni de l'évêché de Metz.

Ce n'est là qu'un détail; et le livre de M. Dœring est en tout point recommandable pour ses qualités d'exactitude, s'il ne l'est pas toujours également en toutes ses parties, pour ses qualités de critique et de réserve scientifique.

Alfred Bourgeois.

Zur Entstehung der Lex Ribuariorum, eine rechtsgeschichtliche Untersuchung von Dr Ernst Mayer. München, Himmer, 1886. 1 vol. in-8° de II-182 pages.

M. Mayer, après avoir fait observer que le mot *Ripuaires* apparaît tardivement dans l'histoire, émet une opinion qui a pour elle bien des vraisemblances: il estime que les Ripuaires furent d'abord régis comme les Francs-Saliens par la loi salique[1]; leur loi spéciale, la *Loi Ripuaire,* n'est qu'une adaptation de la *Loi Salique,* un droit salien un peu modifié et, comme on dit depuis Merkel, une *novelle* de la Loi Salique.

A quelle date remonte donc cette importante novelle qui porte le titre de *Loi des Ripuaires?* Voici la réponse de M. Mayer :

Les éléments divers dont se compose la *Loi Ripuaire* ont été rapprochés, fondus en une seule fois; en d'autres termes, il n'y a eu qu'une seule rédaction de la Loi Ripuaire et non plusieurs rédactions à des époques différentes. Cette rédaction unique se place sous Dagobert, entre 633 ou 634 et 639[2].

Le texte qui nous est parvenu n'est pas le texte pur du VIIe siècle, mais celui d'une nouvelle édition donnée sous Charlemagne, au commencement du IXe siècle[3].

Telles sont, brièvement résumées, les conclusions principales du travail de M. Mayer. Elles s'écartent du système de Sohm[4] qui divise la

1. Cf. p. 18, note 28; p. 20, note 3.

2. P. 73-78; 170-177 et *passim.*

3. *Ibid.*, p. 10 et suiv. Cf. E. Beaudouin, *La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc,* dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger,* 1887, p. 478; Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte,* t. Ier, p. 306, note 14. Ces auteurs résument très clairement la pensée de M. Mayer.

4. Pour certaines objections à une partie du système de Sohm, cf. Schröder, dans *Zeitschrift für Rechtsgeschichte,* VII², 26.

Loi Ripuaire en divers groupes, représentant des codifications différentes.

Entre le système de Sohm et celui de M. M., je ne prendrai pas parti, car on ne peut, la plupart du temps, en ces questions délicates, se faire une opinion personnelle bien assise que par une longue et patiente étude du texte et des manuscrits, étude à laquelle je n'ai pas eu le loisir de me livrer, mais je dois rendre hommage à la sagacité et à l'érudition de M. Mayer qui, chemin faisant, élucide un bon nombre de questions importantes et fournit ainsi à l'étude du droit mérovingien une contribution sérieuse et de beaucoup de valeur. J'indiquerai ici quelques-unes de ces observations de détail :

1° Une rubrique conservée dans une table de la *Loi Ripuaire,* et ainsi libellée : *De aroen* (al. *aroene*), correspond à la *Lex Salica,* 61, *De charoena :* on ne doit pas reconnaître dans la *Loi Ripuaire,* 60, art. 2-5, le titre 61 de la *Lex Salica;* le titre de la *Loi Ripuaire* correspondant au *De charoena* de la *Loi Salique* a disparu, il n'en reste que la rubrique[1].

2° Certaines formules nous ont conservé le souvenir et la trace reconnaissable de cet affranchissement romain qui faisait de l'esclave non un *civis romanus,* mais un Latin Junien[2].

3° Le *Romanus* de la *Loi Ripuaire* n'est pas un affranchi ; c'est un colon dépendant d'une église[3].

Paul Viollet.

The influence of the roman law on the law of England, by Th. E. Scrutton, professor of constitutional law and history in University College. Cambridge, University press, 1885, xvi-200 p. in-8°.

Le York prize, — une des récompenses académiques qui ont été instituées récemment dans les universités anglaises pour encourager les études historiques, — ne peut être décerné qu'aux gradués de Cambridge qui ne comptent pas plus de sept ans depuis la date de leur premier degré. M. S., qui a obtenu cette distinction, prévient que son mémoire couronné « sur l'influence du droit romain en Angleterre » a été rédigé en dix mois. « Je n'ai pas eu d'autre prétention, dit-il, que de compiler et de critiquer de mon mieux ce qui avait déjà été écrit sur le sujet proposé, en 1884, par les *adjudicators* du York prize[4]. »

Le sujet est très important. Il est double. L'occupation de la Bretagne par les Romains, avant la conquête saxonne, a-t-elle laissé des

1. P. 48 et suiv.
2. P. 142, 143.
3. P. 135-137.
4. M. Scrutton n'a pas connu tout ce qui avait été écrit avant lui, par exemple la dissertation de Diemer, *De usu et auctoritate juris romani in Anglia,* in-8°, Leipzig, 1817 ; ni celle de M. Caillemer, *le Droit civil dans les provinces anglo-normandes au XIIe siècle,* in-8°, Caen, 1883.

traces dans le droit social primitif de l'Angleterre? — Au moyen âge, la renaissance des études juridiques romaines a-t-elle transformé ou altéré en quelque manière les coutumes civiles qui s'étaient développées en Angleterre depuis l'invasion jusqu'au XIIe siècle? Tels sont les deux problèmes à résoudre[1]. Il s'agit de savoir, en d'autres termes, quelle a été l'influence primitive et quelle a été l'influence secondaire du droit romain sur l'évolution du droit anglais.

Dans la première partie de son ouvrage (pp. 3-66), M. S. explique que plusieurs érudits ont essayé de déduire toutes les institutions du moyen âge anglais des institutions romaines. Cette théorie purement romaniste, présentée par sir Francis Palgrave, par MM. Finlason et Coote, est encore plus paradoxale que la théorie analogue qui a été soutenue chez nous au sujet des origines de notre civilisation nationale; elle ne mériterait pas d'être longuement exposée, ni sérieusement réfutée, si M. Seebohm ne l'avait rajeunie, en 1883, dans un livre (*English Village Community*) très savant, très ingénieux et très subtil. Le « manoir » anglais du XIIe siècle avec son seigneur, ses serfs et ses tenanciers libres n'est, d'après l'opinion commune, qu'une forme dégénérée des anciennes communautés libres, des « marches » importées de Germanie par les Saxons de la conquête. M. Seebohm a essayé de montrer que le système manorial a toujours existé en Angleterre, qu'il est bien antérieur au Doomesday, qu'il se rattache au système de la *villa* romaine, tel que le pratiquèrent les colons souabes et alamans installés par les Romains dans la Bretagne du sud. M. Scrutton résume assez clairement l'argumentation qui conduit M. Seebohm à ces affirmations bizarres, propres à bouleverser toutes les idées reçues sur la condition des terres anglaises pendant la première partie du moyen âge. Cette argumentation, il ne la combat pas; il l'expose, sans dissimuler toutefois ce qu'elle a de fragile et de téméraire. J'ajoute qu'il n'en est pas touché, car il conclut d'une façon très orthodoxe et, à notre avis, très juste : « L'ancienne loi anglaise est nettement teutonique : loi des terres, loi des personnes, procédure civile et criminelle, divisions territoriales et organisation des villes. On ne peut soupçonner d'influences romaines que dans l'application de certains principes si généraux qu'ils sont universels, ou sur quelques points de détail où le maniement savant des textes permet de signaler de curieuses coïncidences. »

M. S. consacre la seconde partie de sa dissertation à « l'influence du droit romain sur la loi anglaise » à partir du moment où le Lombard Vacarius, *vir honestus et juris peritus,* arriva en Angleterre à la suite d'un archevêque de Cantorbéry (1143) et commença à professer le code

1. On s'attache depuis longtemps à distinguer la survivance ou l'introduction artificielle de la tradition romaine dans les lois, dans les coutumes, dans les institutions publiques et privées des peuples de l'Occident au moyen âge, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne. — Cf. Fr. Brandileone, *Il diritto romano nelle leggi normanne e sveve,* Turin, 1884.

de Justinien à Oxford (1149). — Le chapitre Ier (*The introduction of the roman law*) traite de l'histoire générale du droit romain en Angleterre jusqu'au XVe siècle. Il est absolument insuffisant (pp. 67-73), car l'auteur n'est pas le moins du monde au courant de la littérature du sujet. Il puise ses renseignements à des sources comme le commentaire de Selden sur la *Fleta* (1618) et la *Modern Civil law* de Mackeldey (1845). Il ne sait rien des travaux d'Hænel, de Fitting, de Caillemer, sur les innombrables traités de procédure anglo-normande du XIIe siècle, tout pénétrés de réminiscences romaines. Sans parler des fautes d'omission, il commet d'ailleurs des erreurs positives. Ainsi, il avance, d'après Selden, que le jurisconsulte François Accurse fut appelé d'Italie par Edward Ier, mais qu'il ne semble pas avoir jamais été plus loin que Toulouse (p. 71; cf. p. 73). Or Fr. Accurse, dont le nom est mentionné maintes fois dans les pièces publiées par Rymer pour le règne d'Edward Ier, fut employé longtemps par ce prince comme conseil de ses procureurs à la cour de France et fit plusieurs voyages en Angleterre[1]. A la même page, M. S. cite inexactement un passage du Year-book, 5 Edw. II : « *Que repondez-vous à la ley empiel?* » Il faut lire évidemment : « *à la ley emperiel.* »

Mais, si M. S. ne se soucie guère d'être bien informé et correct, c'est, j'imagine, qu'il n'a écrit le chapitre Ier de sa seconde partie que pour introduire les chapitres II, III et IV, et notamment une monographie qu'il a soignée particulièrement, qu'il a publiée à part dans la *Quarterly review* (octobre 1885), sur la loi romaine dans les œuvres de Bracton (pp. 78-121). Si l'on passe condamnation sur ce chapitre Ier, qui n'est là que pour la forme, il faut reconnaître que M. S. traite avec conscience et avec compétence son sujet de prédilection, à savoir la critique des textes juridiques du XIIIe siècle. Le chapitre III constitue certainement une importante contribution à la critique du *De legibus et consuetudinibus Anglie* de Bracton, le célèbre archidiacre de Barnstaple, l'arrêtiste des justiciers d'Henri III, Martin de Pateshull, William de Raleigh. — En rédigeant son ouvrage, Bracton avait sous les yeux la « Somme d'Azo » ; M. S., par une comparaison minutieuse de la *Somme* et du *De legibus,* a pu déterminer tous les passages de Bracton qui, copiés dans Azo, n'ont pas de valeur originale (p. 119), et montrer que Bracton a pris toutefois avec son modèle des libertés intelligentes, ajoutant des exemples, supprimant des observations inapplicables à l'Angleterre, faisant entrer dans les cadres des classifications romaines toutes les règles de la coutume anglo-normande. « English law was reduced to order on a roman framework, furnished with many roman terms, its gaps filled up with actual roman matter, so long as this was not inconsistent with english law. »

Cette étude sur les sources de Bracton, qui est, pour ainsi dire, le cœur et la raison d'être du livre de M. S., vaut surtout par le

1. Voyez Stubbs, *Constitutional history of England,* II, 111, note 1.

détail[1]. Elle semble désigner M. S., qui parle avec quelque amertume des éditions du *De legibus* que Tottell, en 1569, et sir Travers Twiss, de 1878 à 1883, ont publiées à Londres, pour gratifier les amis du XIIIe s. d'un texte vraiment critique des œuvres complètes de l'archidiacre de Barnstaple. M. S. devrait se proposer de faire ce que M. Paul Viollet a fait chez nous si magistralement pour les *Établissements de saint Louis*, et ce que l'on fera bientôt, nous l'espérons, pour les *Coutumes* de Beaumanoir.

Le chapitre III (*Roman law in Bracton*), complété par le chapitre VII (*Authority of Bracton since Coke*), est accompagné de travaux du même genre, mais moins développés, sur le droit romain dans Glanvil, dans Britton, dans la *Fleta*. — M. S. poursuit ensuite l'histoire du droit romain en Angleterre à travers les livres des jurisconsultes classiques Coke, Hale, Blackstone, « the sages of the Common law, » et il marque rapidement les phases du discrédit où le droit impérial est tombé à partir du XIVe siècle, à mesure qu'a grandi l'autorité de la « Common law. » Depuis trois siècles, le droit romain ne sert plus dans les cours anglaises qu'à fournir les avocats de citations pompeuses et d'analogies.

Cependant, le droit romain, banni des *Common law Courts* par un peuple qui, surtout depuis la réforme, s'est méfié de tout ce qui vient de Rome, est resté en vigueur dans quelques cours spéciales d'Angleterre, *Courts of Chancery, Ecclesiastical Courts, Admiralty*. Les chapitres où M. S. traite de chacune de ces cours sont assurément instructifs pour le commun des lecteurs, mais ils ne font guère que résumer des ouvrages plus développés : c'est ainsi que le chapitre XI (*Roman law in the Chancery*) est rédigé d'après le traité de G. Spence (*Equitable jurisdiction of the Court of Chancery*, 2 vol. Londres, 1849).

Tout compte fait, le mémoire de M. S. est un excellent livre de vulgarisation, et il contient sur Bracton des renseignements originaux. Il est regrettable qu'il soit déparé par des erreurs graves sur l'histoire du droit en Angleterre depuis le Xe siècle jusqu'au XIIIe. — En ce qui touche le XIIIe siècle lui-même, la doctrine de M. S. ne pourra manquer de se rectifier et de se préciser, s'il reprend jamais cet opuscule de jeunesse, car la publication des « Year-books » d'Edward Ier, les publications que promet la *Selden Society*, récemment fondée, ne manqueront pas de lui fournir de nouveaux et très précieux documents.

Ch.-V. Langlois.

1. Voyez notamment (p. 113) un rapprochement intéressant entre le commentaire donné par Bracton de l'*Assize de Novel Disseisin*, 1176, et l'interdit *Unde vi*. — Cf. les commentaires de Beaumanoir sur une ordonnance royale, sans date, relative à la « nouvelle dessaisine » : Ad. Tardif, *la Procédure civile et criminelle au XIIIe siècle*, Paris, 1885, p. 37. (Comp. notre *Règne de Philippe III le Hardi*, p. 294.)

On sait que M. Maitland vient de publier tout récemment le *Carnet de notes* de Bracton : *A collection of cases decided in the King's Courts during the reign of Henri III*, 3 vol.

Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen, von Hermann Œsterley. Berlin, Reimer. 2 vol. de 574 et 423 p. In-8°, 1885 et 1886. Prix : 12 et 9 m.

Rien ne serait plus précieux, à coup sûr, pour les érudits, que de posséder un répertoire méthodique de tous les recueils de documents relatifs à l'histoire du moyen âge. Mais c'est une œuvre immense et de nature à effrayer les plus laborieux. M. Œsterley l'a tentée. Il s'est proposé, dit-il dans sa préface, « de fournir à l'historien les moyens de connaître vite et complètement les recueils imprimés ou inédits de documents rédigés au moyen âge. » Son plan est aussi compréhensif que possible. Il prend le mot documents (Urkunden) dans son sens le plus général. Il ne s'agit pas seulement des chartes d'intérêt privé ou public, des diplômes impériaux ou royaux; mais aussi des lettres, des formules, des lois, des inventaires, des comptes. D'autre part, comment faut-il entendre le mot recueil? M. Œsterley considère comme tel « tous les groupes d'au moins trois documents réunis de manière à former un ensemble sous une rubrique commune; » par exception, il a mentionné des recueils formés de deux documents. Franchement, il ne pouvait guère aller plus loin! Cependant il exclut systématiquement « tous les recueils d'un intérêt purement juridique ou ecclésiastique; » et, comme il ne veut pas sortir du moyen âge, il n'indique aucun recueil formé de documents rédigés après 1500 : « En dehors du cadre adopté, ajoute l'auteur, beaucoup d'histoires locales ou individuelles contiennent des documents, soit disséminés dans le texte, soit groupés en appendice à la fin des volumes; on en a mentionné un certain nombre. » Pourquoi ne l'ont-ils pas tous été? Enfin, l'auteur déclare qu'il a presque entièrement écarté « les fac-similés de chartes servant exclusivement à l'enseignement de la diplomatique et de la paléographie. » Pourquoi ne les a-t-il pas écartés tous ou indiqués tous?

Mais passons sur ces hésitations premières. Ses notes une fois réunies, comment l'auteur les a-t-il rangées? « J'ai suivi, dit-il, les limites tracées tantôt par la politique, tantôt par la langue. Il faudrait ne rien comprendre aux choses du moyen âge, pour me reprocher d'avoir adopté dans l'ouest et dans le nord de l'empire allemand les anciennes frontières impériales et dans le sud au contraire les frontières linguistiques, ou d'avoir fait entrer dans la division de l'empire les terres de l'Ordre teutonique et de la Transylvanie saxonne. Les différentes sections sont rangées d'après un ordre systématique, en allant toujours du général au particulier. » Précisons : comme l'ouvrage de M. Œsterley est destiné à être souvent consulté, il n'est pas inutile de savoir d'avance ce qu'on peut y trouver. Voici d'abord les grandes divisions de l'ouvrage : Section I : recueils généraux : 1° grandes collections d'ensemble; 2° livres de formules (recueils généraux et particuliers de formules anciennes; recueils généraux et particuliers de formules récentes); 3° lettres; 4° croisades. Section II : empire d'Allemagne; cette section occupe presque à elle

seule tout le tome I depuis la page 47. Le tome II comprend les sections III : France (p. 1-185); IV : Italie (p. 186-282); V : Ibérie (p. 283-294); VI : Bretagne (p. 295-367); VII : Scandinavie (p. 368-383); VIII : Pays slaves (p. 384-396); IX : Hongrie (p. 397-402); X : Grèce (p. 403-405); XI : Orient (p. 406-408). Quinze pages d'additions et de vérifications terminent l'ouvrage.

Pour montrer comment chacune de ces sections est subdivisée à son tour, je prendrai pour exemple la France, en ajoutant, chemin faisant, quelques explications ou observations critiques : 1° Recueils généraux de documents manuscrits ou imprimés; on veut indiquer, dans la première catégorie, non seulement les inventaires et les catalogues de nos archives et bibliothèques, mais encore les livres, mémoires et brochures relatifs à l'histoire de ces établissements et en particulier de la Bibliothèque nationale. Ces notices sont d'ailleurs rangées sans aucun ordre apparent et sont fort incomplètes. Ce n'est pas sans surprise, par exemple, qu'on n'y voit figurer nulle part le célèbre ouvrage de M. Delisle sur le Cabinet des manuscrits[1]. 2° Recueils particuliers de documents imprimés; ils sont classés chacun d'après sa date ou à peu près[2]. A côté des groupes de deux, trois documents et plus, il n'est pas rare de rencontrer la mention d'un texte isolé. Exemple : Compotus ballivorum et prepositorum Francie a. D. 1234. Itinera, dona et hernesia a. D. 1239. Inventaire du mobilier de Charles V, 1380, etc. Ainsi comprise, cette liste pourrait s'allonger à l'infini et les deux cents articles environ que lui consacre M. Œsterley sont fort loin d'épuiser la matière. 3° Diplômes royaux, lois et lettres; l'auteur suit ici la liste des rois de France depuis Dagobert Ier[3]. 4° Histoire locale d'après l'ordre alphabétique des noms d'hommes et de lieux : provinces, villes, abbayes, localités quelconques. Autant que possible, l'auteur indique d'abord les sources manuscrites : cartulaires, inventaires sommaires des archives départementales, communales et hospitalières. Ces indications sont nombreuses; elles pourront rendre de réels services; mais elles ne sont ni complètes, ni toujours claires et sûres. En voici quelques preuves : au mot Caen, « Cartularium S. Trinitatis Cadomensis (non Cadernensis), in Paris 5650, » est une énigme qui donnera de la peine à plus d'un. Il eût fallu ajouter : Paris, Bibl. nat., lat. 5650. De même : « Élection des recteurs de l'Université de Caen, Urkunden von 1439-1567 in Caen, » est une indication beaucoup trop brève. Pour le Languedoc, à côté de l'ancienne

1. Corrigez : Marchegay, Cartulaires français (et non *françaises*); Inventaire (et non *Inventarie*) des titres recueillis par Guichenon; Delisle, Catalogue des actes de Philippe-Auguste (et non *les* actes *le* Philippe-Auguste), etc.

2. Corrigez : Teulet (non *Teuler*), Layettes du Trésor des chartes.

3. Pour Philippe le Bel, M. Œsterley a omis les documents publiés par Boutaric; pour Charles VII, ceux qui forment les copieux appendices de l'œuvre magistrale de M. de Beaucourt; pour Louis XI, la correspondance de ce prince commencée par MM. Charavay et Vaesen. Je cite seulement les omissions les plus importantes.

édition de dom Vaissète, il eût fallu mentionner aussi la nouvelle où les pièces sont plus correctes et beaucoup plus nombreuses que dans l'original. A côté des noms de lieu, on rencontre aussi quelques noms d'hommes : Alaman, Arc (Jeanne d'Arc), Marcel (Étienne), Renier Acorre, Temple (Raymond du). Ces cinq noms sont à peu près les seuls qu'on rencontre dans tout l'ouvrage; on eût pu en augmenter le nombre d'une façon considérable, car, en dehors des rois, il ne manque pas de personnages grands et petits au moyen âge dont les biographies sont suivies de pièces justificatives. M. Œsterley paraît les avoir écartées de parti pris et ce n'est pas une des moindres lacunes que l'on trouve dans sa compilation. Ajoutons, en ce qui concerne Renier Accorre (c'est l'orthographe du manuscrit), qu'il faut rectifier le renvoi à la *Bibliothèque de l'École des chartes* et lire tome 28 au lieu de 33 (t. III de la 6e série).

Pour l'Allemagne, les divisions sont les mêmes que pour la France, à cela près qu'une section spéciale est consacrée aux Lois d'empire. C'est sans contredit la partie la mieux préparée du livre. L'auteur nous prévient loyalement qu'il a dû souvent s'en rapporter à autrui : « Il faut remarquer que les travaux spéciaux pour lesquels je ne fournis ni le nombre ni la date des documents ni toute autre indication précise n'ont point passé par mes mains. Ce fait arrive très rarement pour les publications allemandes, plus souvent que je ne l'aurais voulu pour les publications non allemandes, parce que même les plus grandes de nos bibliothèques contiennent à cet égard beaucoup de lacunes; j'ai dû me contenter de travailler sur des indications de seconde main. Il peut donc se faire que j'aie mentionné à tel endroit un ouvrage qui, à le bien prendre, n'aurait pas dû y figurer. » Cet aveu nous explique pourquoi pour la France, par exemple, on trouve tant de rectifications à faire, de lacunes à combler. Les excuses offertes par M. Œsterley au lecteur peuvent-elles cependant compter pour une justification? S'il ne voulait pas sortir des bibliothèques allemandes, pourquoi est-il sorti du domaine de l'Allemagne? Un séjour de quelques semaines au moins à Paris et à Londres était indispensable. En matière d'érudition, on a le droit d'exiger qu'un auteur ne parle que de ce qu'il a vu par lui-même. Après avoir préparé son immense Répertoire à l'aide des sources si abondantes que lui fournissaient les bibliothèques parisiennes, M. l'abbé Chevalier est allé le compléter au Musée britannique. On s'étonne qu'un savant appartenant, comme M. Œsterley, à un pays qui envoie constamment ses savants au dehors, n'ait pas pu ou pas voulu poursuivre ses recherches ailleurs que dans quelques bibliothèques allemandes. Le grand mérite de la science allemande est d'être à l'ordinaire très bien informée. Un ouvrage, conçu comme celui de M. Œsterley, s'il était complet, rendrait les plus grands services. M. Œsterley n'a pas fait tout ce qui était possible pour atteindre au degré de perfection qu'on était en droit d'attendre.

Est-ce à dire que son ouvrage soit inutile? Loin de là. Malgré l'incertitude et l'immensité de son plan, malgré le désordre dans lequel sont

trop souvent rangées les notices bibliographiques, malgré les lacunes et les fautes d'impression[1], il contient un grand nombre de renseignements précieux. On le consultera longtemps et l'on ne peut souhaiter qu'une chose, c'est que l'auteur le remanie, le complète et le tienne au courant. Une seconde édition est nécessaire; souhaitons à l'auteur que la première s'épuise assez vite pour qu'il nous la donne bientôt.

Ch. Bémont.

Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir mit verwandten Schriftstücken gesammelt und bearbeitet von Friedrich von Bezold. Zweiter Band, 1582-1586. Munich, Rieger, 1884, IV-476 p. in-8°.

Les éloges que nous avons pu faire du premier volume de cet ouvrage (cf. *Revue hist.*, vol. XXV, p. 425-427) ne seront pas démentis par le second. Nous y trouvons la même diligence dans les recherches, le même soin en ce qui concerne les remarques critiques et littéraires dont l'éditeur accompagne les pièces qu'il a su recueillir. Le caractère de Jean Casimir ne gagne pas à l'examen minutieux que la connaissance des documents, émanés de tant de sources, nous permet de faire. Mais les affaires politiques de l'Allemagne et de l'Europe, pendant une époque orageuse, y sont élucidées d'une manière fort instructive. Quant à l'Allemagne, c'est la guerre, entreprise en faveur de l'électeur Gebhard Truchsess de Cologne, qui joue le plus grand rôle dans ce volume. Quant aux pays étrangers, il va sans dire que la France y occupe la première place. On lira avec le plus grand intérêt le récit des négociations secrètes entamées par le confident de Jean Casimir avec les Guises, les relations sur les différents partis du royaume et de la cour de la France, les lettres échangées entre Henri de Navarre, Jean Casimir, l'électeur de Saxe, la reine Élisabeth, Walsingham, Leicester, etc., qui précèdent la campagne désastreuse de 1587. Il y a quelques bons mots qui méritent d'être détachés du cadre des documents, par exemple p. 285 : « Les roy de France ont accoustumé de dire qu'ilz se servent du corps des Allemens et qu'ilz laissent à eulx le soing de leur âmes. » La biographie de

1. Notons au hasard quelques fautes de ce genre qui devraient disparaître dans une nouvelle édition : II, p. 95. Jersey : Documents tirés des archives conservées (non *conversés*) dans le Pub. Record off. — P. 99. Lire Larivour au lieu de *Laricour*. — P. 103 : Necrologium monasterii de Lira, saec. 12 in Évreux (non *Évraux*). — P. 105 : Les deux Longpont (l'un à Montlhéry et non *Monthléry*, l'autre au diocèse de Paris) sont la même localité. — P. 115, au bas, il faut lire Saint-Maur-des-Fossés au lieu de *Des Fosses*. — P. 131. Lire Bréquigny au lieu de *Bréguigny;* Calvados (art. Léchaudé d'Anisy) au lieu de *Calvaros;* J. Havet au lieu de *J. Naftel* (*sic*). — P. 151. Art. Quimper, il faut : Mémoires lus (et non *sur*) à la Sorbonne en 1865. — P. 153. Lire Saint-Remi-*lès*-Villers-Cotterets.

Henri de Navarre peut s'enrichir de beaucoup de détails piquants éparpillés dans le second volume de l'ouvrage de M. de Bezold. En somme, les historiens de la France doivent tenir grand compte de cette publication, qui s'ajoute dignement aux volumes précédents de la même série.

Alfréd Stern.

Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales, reproduits en héliogravure d'après les originaux des bibliothèques et des archives de la France, avec des notices explicatives, par la *Société de l'École des chartes*. Paris, Quantin, 1887. Grand in-folio, 12 pages d'introduction et 46 planches non numérotées, dont 2 doubles, avec texte en regard. Prix : 150 fr.

Le titre de cette publication luxueuse est un peu vague et a besoin de quelques mots d'explications. C'est un recueil de fac-similés de manuscrits et autres documents depuis le ve siècle jusqu'à la fin du XVIIe, accompagnés de transcriptions et de notices explicatives et précédés d'une introduction due à M. L. Delisle. Chacun sait combien des reproductions de ce genre sont utiles à la paléographie et à la diplomatique, auxquelles, comme l'a justement observé M. Delisle, elles ont ouvert des voies nouvelles depuis que les progrès de la photographie ont permis de les multiplier et de leur donner une fidélité rigoureuse. Plusieurs de celles qu'on trouvera dans cet album ne seront guère moins utiles à l'histoire de l'art : plusieurs planches reproduisent des dessins au trait et même de fort intéressantes miniatures; s'il leur manque encore la couleur, elles sont du moins d'une fidélité irréprochable pour la justesse des valeurs respectives des divers tons. C'est là un progrès notable de l'héliogravure dont il faut féliciter l'habile artiste auquel nous les devons, M. P. Dujardin. Si l'exécution et le tirage des planches ne laissent rien à désirer, la typographie n'a pas droit à moins d'éloges : la disposition des notices placées en regard de chaque fac-similé a exigé de véritables tours de force dont les compositeurs ont su se tirer à leur honneur, grâce aux ressources de l'imprimerie Quantin. Les éditeurs de l'album, imitant en cela ceux de la Société paléographique anglaise, ont tenu, en effet, à reproduire dans le texte imprimé de ces notices l'ordonnance des manuscrits en y ajoutant cependant des titres et des explications. Dirai-je qu'en dehors de l'intérêt que l'on prend à voir d'habiles imprimeurs se tirer de difficultés de ce genre, je ne comprends guère l'utilité de ce système de figuration typographique? Puisqu'on met le document lui-même sous les yeux du lecteur, quel besoin a celui-ci qu'on essaie de lui donner encore, par des artifices typographiques, une idée, nécessairement imparfaite, de l'aspect de ce même document? L'inconvénient de ce procédé est, par

contre, fort sensible, car il en résulte que les explications et les commentaires se subordonnent aux exigences de la typographie. Chaque notice devant occuper exactement une page en regard du fac-similé, il les faut modifier selon les circonstances, les allonger lorsque le texte est court, les écourter ou même les supprimer presque complètement lorsqu'il occupe presque toute la place (v. pl. XXVIII-XXIX). Ces dispositions sont, il est vrai, celles de beaucoup de publications artistiques, mais, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, elles ne laissent pas que d'en altérer un peu le caractère scientifique. Les éditeurs des *Kaiserurkunden in Abbildungen* ont été mieux inspirés en joignant à leur atlas de fac-similés un texte de format petit in-4°, d'un usage commode, parce que le travailleur peut facilement le rapprocher des reproductions qu'il étudie. C'est, du reste, le procédé qu'avait employé Letronne, il y a quarante ans, lorsqu'il avait fait reproduire en fac-similé les documents mérovingiens des Archives nationales, et les avait accompagnés d'une plaquette de texte in-8°. C'est également celui qui a été appliqué à la publication du *Musée des archives départementales* (1878). S'il avait été suivi ici, on y aurait perdu sans doute de beaux spécimens de l'art typographique, mais les travailleurs ne l'auraient pas regretté si des dispositions plus modestes avaient eu pour conséquence de rendre l'ouvrage plus commode, d'en abaisser le prix et de permettre d'uniformiser les notices des documents.

Ce défaut d'uniformité des notices explicatives est, en effet, assez choquant, et il faut avouer qu'il ne semble pas être imputable seulement à la disposition typographique. En général, ces notices comportent la date du document, un titre, l'indication de la provenance, une analyse ou description, la transcription et enfin des observations ou notes. Partagé entre un assez grand nombre de collaborateurs, ce travail n'a pas été exécuté sur un plan uniforme. Les uns ont placé en tête une indication de siècle en réservant la date exacte soit pour le titre (pl. XLVI), soit pour l'analyse; d'autres, en plus grand nombre, ont fait figurer en tête une date précise. La désignation de l'écriture figure tantôt dans le titre (pl. III), tantôt dans l'analyse (pl. II) et tantôt dans les observations en petit texte placées à la suite de la transcription (pl. I, IV); d'autres notices sont dépourvues de ce renseignement, alors cependant qu'il y serait utile (pl. XI). Les analyses ou explications qui suivent les titres ont été conçues aussi de différentes façons; il en est qui ont un caractère de vulgarisation, tandis que d'autres sont d'érudition très technique. Le jugement de Childebert III, par exemple, reproduit à la pl. X, est précédé d'une notice sur le tribunal des rois mérovingiens; la dépêche secrète de la pl. XLVI est précédée d'un long préambule historique, tandis qu'au contraire la notice du rouleau mortuaire du bienheureux Vital (pl. XXX) suppose connue du lecteur la nature des documents de cette espèce. Beaucoup d'analyses sont accompagnées de renvois bibliographiques, d'autres en sont dépourvues et n'indiquent même pas si le document était ou non inédit (pl. XXXVIII).

Enfin, l'indication des sujets de miniatures placée parfois dans ce préambule (pl. XLIII) se trouve d'autres fois à la place correspondante à celle que les miniatures occupent dans le manuscrit (pl. XLII).

Les notes placées à la suite des transcriptions sont, pour la plupart, de minutieuses observations paléographiques ou diplomatiques, mais certains collaborateurs y ont joint des renseignements historiques, littéraires, philologiques, chronologiques, etc., ou bien des identifications de noms propres qui manquent totalement ou occupent une autre place dans d'autres notices.

Ces légers défauts n'altèrent pas sans doute la valeur de chacune des notices, mais ils en déparent l'ensemble; ils auraient pu facilement être évités si les collaborateurs s'étaient préalablement entendus pour se placer à un même point de vue et adopter des règles plus uniformes.

Le mode de publication des documents est un compromis entre la méthode qu'on a coutume d'appeler paléographique, faute d'un terme mieux approprié, et le procédé ordinaire. J'ai dit plus haut que l'on s'était ingénié à reproduire autant que possible la disposition des documents, la nature des caractères et même les ornements qui parfois les accompagnent. On a toutefois, et avec raison, résolu les abréviations, mais en les distinguant par des caractères italiques : c'est un système qui tend aujourd'hui à se propager, il exige de la part des éditeurs et des compositeurs une attention extrême. Il a été employé avec quelques différences dans le *Musée des archives départementales,* dans les *Monumenta graphica* de M. Th. v. Sickel, dans les publications de la *Société paléographique* de Londres. Dans ces deux derniers recueils, les éditeurs ont poussé le scrupule de la fidélité jusqu'à ne pas substituer la ponctuation moderne à celle des documents. Les éditeurs de l'album ont cru, au contraire, qu'ils devaient éclaircir les textes en les ponctuant et en n'employant de majuscules que conformément à l'usage moderne. Ils ont eu raison, puisque le fac-similé permet d'étudier l'ancien emploi de la ponctuation et des grandes lettres; mais cela même ne montre-t-il pas qu'il y a un peu d'enfantillage à vouloir représenter en typographie un texte dont on publie le fac-similé?

Je n'ai point encore parlé du choix des documents reproduits; c'est, en somme, le plus important et il est temps d'y arriver. Sur 67 monuments, 48 sont des pages de manuscrits et 19 seulement sont des diplômes, des chartes, des lettres ou autres pièces d'archives. Dans un article fort élogieux consacré à cette publication, M. Th. v. Sickel a fait ressortir ce défaut de proportion et exprimé le regret que le nombre des pièces diplomatiques ne soit pas plus considérable[1]; je me permettrai d'être d'un avis opposé et de regretter, au contraire, que l'album n'ait pas été exclusivement composé de fac-similés de manuscrits. Le choix de ceux-ci, en effet, ne laisse rien à désirer, tous sont d'une

1. *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung,* t. VIII (1887), p. 483.

importance capitale, tous contribuent à accroître nos connaissances ou à éclaircir des questions intéressantes ; on peut regretter que le xe et le xie siècle ne soient pas représentés, mais il n'est pas un de ces spécimens que l'on voudrait retrancher. Je n'en saurais dire autant des documents que j'ai appelés diplomatiques; la plupart ne sont pas, il faut l'avouer, de nature à rien ajouter à ce que l'on connaît. Il semble que, pour cette catégorie, les éditeurs se sont moins préoccupés de choisir des pièces d'un véritable intérêt scientifique, — elles ne manquent pourtant pas dans nos archives, — que d'offrir au public des documents fameux ou émanés de personnages célèbres. En outre, le malheur est que les plus intéressantes de ces pièces avaient été déjà l'objet de reproductions. Je ne parle pas du diplôme de Childebert III (pl. X), déjà reproduit dans l'atlas de Letronne; si l'on tenait à donner un document mérovingien, il n'était pas possible d'en choisir un qui n'eût pas été reproduit[1], et, du reste, le nouveau fac-similé est bien supérieur à l'ancien, qui était une lithographie. Mais le diplôme de Hugues Capet (pl. XXIV-XXV) se trouve déjà dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* (1880, n° 33). Les actes originaux de ce roi sont rares, leur diversité et les modifications qu'ont subies alors les diplômes royaux font désirer de pouvoir en comparer le plus possible; trois seulement, à ma connaissance, ont été reproduits jusqu'à présent[2]; on ne saurait trop regretter que les éditeurs de l'album n'aient pas saisi l'occasion d'en donner un quatrième. Les mêmes observations peuvent s'appliquer au diplôme du roi Henri Ier (pl. XXVI), déjà reproduit dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes* (ibid., n° 37). Le diplôme de Louis VI (pl. XXVIII-XXIX) avait été l'objet d'un fac-similé partiel dans le *Musée des Archives nationales* (n° 130); enfin, 22 lignes de la lettre de Catherine de Médicis (pl. XLVII), qui en a 37, avaient été déjà reproduites dans le même recueil. Les documents reproduits pour la première fois ne méritaient pas tous cet honneur. On a reproduit déjà un assez grand nombre d'actes de Charlemagne pour qu'il soit peu utile d'en donner de nouveaux; si l'on y tenait cependant, il eût été préférable de choisir un exemple dans la période antérieure à 774, ou un spécimen avec souscription de la période impériale, au lieu de donner une fois encore le type le plus souvent reproduit (pl. XVI). Le diplôme de Philippe-Auguste (pl. XXXVI), la charte d'Amauri de Montfort (ibid.), le codicille de Louis IX (pl. XXXVIII), etc., ont été choisis évidemment à cause de leur intérêt historique, car ce sont aussi

1. Peut-être cependant aurait-on mieux fait de reproduire le diplôme de Childebert III pour l'église d'Argenteuil, conservé à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 9007); il a été, il est vrai, reproduit pour les exercices des élèves de l'École des chartes (n° 106 de la série lithographiée), mais cette collection, qui n'a jamais été dans le commerce, est extrêmement rare.

2. L'un est dans Silvestre, *Paléographie universelle*, t. III; un second dans le *Musée des archives départementales*, n° 17; le troisième est cité plus haut.

des types dont les reproductions sont déjà nombreuses. Deux planches ont été employées à reproduire de longues lettres patentes de François Ier (pl. XLIV-XLV), alors qu'il eût été facile de trouver un acte de beaucoup moindres dimensions, qui eût montré tout aussi bien quels étaient alors l'aspect, la disposition et le formulaire des actes de cette catégorie. Quant à la plupart des documents plus récents, il y a vraiment lieu de s'étonner qu'on leur ait donné place dans ce recueil : une lettre écrite sur une doublure de pourpoint, une page de l'édit de Nantes et de l'édit de révocation, une page de la Déclaration de 1682, ce sont là de vaines curiosités qui ne méritaient guère l'honneur de ces belles planches si coûteuses.

J'ai déjà signalé d'un mot l'introduction de M. Delisle; elle est brève mais substantielle, telle qu'on pouvait l'attendre du savant le plus versé dans la connaissance des manuscrits, du maître incontesté des études paléographiques. On sera heureux d'y trouver une bibliographie très étendue, sinon tout à fait complète des recueils et collections de fac-similés exécutés en Europe jusqu'à présent.

A. Giry.

Briefe von Andreas Masius und seinen Freunden, 1538-1573, herausgegeben von Dr Max Lossen. Leipzig, Dürr, 1886. xx-537 p. in-8°. Prix : 11 m. 40.

Le présent recueil de lettres a été mis au jour par M. Lossen sous le patronage de la *Société d'histoire rhénane* et renferme, en petit nombre, des pièces déjà publiées soit au xviie siècle, soit de nos jours; mais il est, en majeure partie, composé de documents empruntés aux archives de Dusseldorf, de Stuttgart, de Ratisbonne, etc., ainsi qu'à un recueil de la Bibliothèque royale de Munich (cod. lat. Monacensis 23736).

Le personnage auquel sont adressées ces lettres, ou qui les a écrites lui-même, est une de ces individualités, assez nombreuses au xvie siècle, qui appartenaient à la fois aux lettres et à la politique. Agent diplomatique en sous-ordre, humaniste frotté de théologie, il n'a joué de rôle bien marquant à aucun moment de son existence, mais les situations diverses dans lesquelles il a vécu, ses nombreuses relations avec des illustrations de l'Église et de l'État l'ont initié à bien des questions importantes et lui ont permis d'entendre plus d'une nouvelle qui nous intéresse encore aujourd'hui. Dans le monde savant d'alors, il a su trouver un champ de travail, restreint, il est vrai, mais où peu de compétiteurs lui disputaient la besogne, en étudiant, outre les langues classiques, l'hébreu et surtout le syriaque. C'est à ces travaux spéciaux avant tout que Masius doit de figurer encore dans les encyclopédies des théologiens et des philologues et dans les dictionnaires biographiques.

André Masius (Maes?) était né, le 30 novembre 1514, à Lennick, près de Bruxelles. Il fit ses études à Louvain où il devint maître ès arts en

1533, puis il professa pendant quelques années le grec et l'hébreu dans cette université célèbre. Il avait trouvé, paraît-il, le moyen de faire, à côté de cela, des études de droit, car c'est comme jurisconsulte que nous le voyons ensuite au service de différents princes allemands. En 1537, Masius devint à Vienne le secrétaire de l'ex-archevêque de Lund, Jean de Wèze, conseiller de l'empereur Charles-Quint et nommé par lui évêque de Constance. Il voyagea beaucoup à la suite de ce diplomate éminent; surtout il séjourna longtemps à Rome et s'y lia avec le cardinal Morone, le cardinal Cervino (le futur pape Marcel II), avec Commendone, promu lui aussi, plus tard, au cardinalat, avec des savants français comme Guillaume Postel, des savants flamands comme Wynand Pighius, etc. Quand Jean de Wèze fut mort à Augsbourg en 1548, Masius quitta momentanément la politique pour continuer l'étude de l'arabe, de l'hébreu et du syriaque qu'il avait abordée jadis à Rome avec son ami Postel; il pouvait se livrer sans préoccupations à ses savants loisirs, de hautes protections l'ayant doté successivement de canonicats à Lubeck, Constance, Utrecht, Emmerich, Xanten et Cologne sans qu'il eût reçu d'ailleurs les ordres majeurs. Il passa une bonne partie des années suivantes (1548-1558) chez deux bons amis et collègues en humanités, Blarer, abbé de Weingarten, et Henri de Wèze, abbé de Waldsassen dans le Palatinat, s'occupant de ses travaux scientifiques, mais les abandonnant parfois pour de longs mois quand ses fonctions diplomatiques nouvelles l'appelaient au dehors. Il était entré, en effet, dès 1549, au service du duc Guillaume de Clèves-Juliers, et lui servait d'agent officieux auprès de la curie romaine. Nous le voyons à Rome en 1549, en 1550, de 1551 à 1553 occupé à négocier diverses questions ecclésiastiques relatives aux États de son nouveau maître et faisant, pour son propre compte, des études syriaques avec Moïse de Mardin, délégué des Jacobites de Syrie auprès du saint-siège. Masius résidait encore à Waldsassen quand cette abbaye fut sécularisée, en 1559, par l'Électeur palatin. Il se retire alors avec son ami Henri de Wèze dans la petite ville (alors clévoise, aujourd'hui néerlandaise) de Zevenaar, y renonce à la cléricature et y épouse la nièce de l'ex-abbé qui vint habiter auprès de lui. C'est là qu'il passa les dernières quinze années de sa vie, partagé entre ses occupations officielles et ses études, et qu'il mourut d'hydropisie le 7 avril 1573. Il avait fait paraître à Anvers, chez Christophe Plantin, divers travaux scientifiques : une traduction latine du livre syriaque de Moïse-Bar-Cepha sur le paradis, une liturgie syriaque, un dictionnaire et une grammaire de cette langue. Il collaborait également à la grande Bible polyglotte des Plantins, mais son principal ouvrage de philologie publique, le texte hébreu et grec de Josué avec commentaires, ne parut qu'après sa mort avec une lettre-préface de Henri de Wèze, racontant sa vie, ses travaux et sa fin.

C'est là, résumée en quelques mots, la vie du personnage dont la correspondance a été réunie par M. Lossen, avec beaucoup de soin; ses propres lettres, — on ne s'en étonnera guère, — y sont peu nombreuses,

ses correspondants ne les ayant pas aussi soigneusement recueillies ou conservées qu'il le faisait des leurs[1]. Sur les 352 pièces contenues dans le volume, un certain nombre s'occupent naturellement de politique et jettent quelques lumières nouvelles sur les rapports des princes catholiques de l'empire avec les papes Paul III et Paul IV, sans cependant nous révéler rien de fort remarquable. Ce qui fait plutôt l'intérêt de ces lettres, c'est qu'elles nous introduisent par mille détails dans la vie intellectuelle du temps et plus particulièrement dans celle de ces diplomates et savants catholiques qui, beaucoup plus humanistes encore que théologiens, ne prêtent qu'une attention secondaire aux querelles religieuses proprement dites. S'occupant de science avec une préférence incontestable, ils ne semblent pouvoir se résigner encore à regarder comme durable le schisme toujours plus profond que la guerre de Smalkalde, les guerres de religion en France, l'insurrection des Pays-Bas creusent entre les protestants et les catholiques d'Allemagne d'abord, puis de l'Europe entière. La majeure partie des lettres échangées entre Masius et ses savants collègues est rédigée en latin, les correspondances diplomatiques de l'agent du duc de Clèves sont en allemand. Le tout est accompagné de notes abondantes qui prouvent avec quelle conscience M. L. s'est acquitté de sa tâche. S'il lui a été impossible d'expliquer tous les points obscurs, d'éclairer toutes les allusions passagères de telle correspondance, comment s'en étonner? Et qui pourrait, dans trois siècles, se flatter d'être plus heureux en publiant les lettres d'un savant contemporain, même avec le secours de nos journaux et de toutes les ressources de la publicité moderne?

Nous avons une seule observation critique à présenter à l'éditeur. On comprend fort bien qu'il n'ait pas voulu reproduire *in extenso* des pièces publiées dans des recueils faciles à trouver comme les *Acta Academiae Theodoro-Palatinae,* l'*Archiv für Geschichte des Niederrheins,* etc., alors que les frais d'impression du volume devaient dépasser déjà de beaucoup les recettes probables de l'éditeur. Mais rien n'empêchait qu'il donnât à ses pièces leur numéro d'ordre chronologique, au milieu des lettres publiées ici pour la première fois. Il s'est contenté de les faire entrer, pour ainsi dire, dans le commentaire courant qui accompagne la correspondance, sans leur y assigner une place. Encore, si le volume était accompagné d'une table des matières chronologique qui les aurait énumérées en même temps que les autres; mais cette table manque, elle aussi. Quoi qu'il en soit de ce léger défaut dans l'aménagement extérieur de son travail, M. Lossen mérite nos remerciements, ainsi que la Société savante dont l'initiative a enrichi la littérature historique sur le XVIe siècle de cette intéressante publication. R.

1. M. Lossen espère qu'on trouverait encore, en cherchant bien, la correspondance de Masius avec Guillaume Postel dans quelque dépôt public de France.

Ueber die Bedeutung des 4ten Buches von Coccinius' Schrift « de bellis Italicis, » von Dr Albert Krieger. Heidelberg, Carl Burow, 1886. In-8°, 55 p.

Ranke avait, dès 1824, signalé à l'attention des historiens l'intérêt que présente, pour l'étude des expéditions de l'empereur Maximilien Ier en Italie, un ouvrage de Coccinius (Köchlin), professeur à Tübingen, au commencement du XVIe siècle. Obligé de quitter cette ville à la suite de vives attaques contre la papauté, Coccinius était venu en Italie et s'était fait nommer secrétaire du duc de Modène. Après avoir habité différentes villes, il écrivit dans un latin clair et élégant, quoique empreint parfois du mauvais goût si fréquent à cette époque, le récit des principaux événements qui se passèrent en Italie depuis le mois de septembre 1506 jusqu'au mois d'avril 1512.

Les trois premiers livres de son ouvrage sont malheureusement restés inédits; ils sont conservés dans un volume de mélanges de la Bibliothèque impériale de Vienne (Cod. pol. Vind., n° 3362, fol. 291 ss.). Le quatrième, qui se réfère à la guerre de Vénétie, a été publié depuis longtemps par Freher (*Rer. Germ. S. S.* II, 288) et mérite d'autant plus d'être signalé qu'il nous donne sur la conduite du pape Jules II, de Gaston de Foix et des Français, des renseignements trop négligés. Le récit de Coccinius diffère notablement de ceux du cardinal Bembo et de Guichardin en ce qui concerne le voyage de Jules II à Bologne, la composition numérique des armées (d'après lui, le général Frundsberg n'aurait eu que mille hommes et non deux mille cinq cents comme on le dit ordinairement), le siège de Trévise par les Allemands et les Français, la défense de Gradiska par les Vénitiens, et surtout le concile schismatique de Pise d'avril 1512.

C'est de ce quatrième livre que M. Krieger vient de faire une étude critique intéressante. Il cherche à déterminer les points sur lesquels Coccinius paraît fournir des renseignements sûrs, en même temps que les sources auxquelles il emprunte ce qu'il dit sans en avoir été témoin. Coccinius a raconté surtout, et non sans partialité, ce qu'ont fait les Allemands. Il est beaucoup moins bien informé de la situation générale, il connaît mal les projets des Français et se trompe en appréciant la conduite de la sainte Ligue à l'égard de ces derniers.

On peut regretter que M. K., qui est un investigateur adroit et un critique sagace, ne nous fasse connaître que par de très courts extraits les trois premiers livres encore inédits. Les études qu'il a commencées font désirer leur analyse plus complète ou même leur prochaine publication.

Georges Blondel.

J.-A. Wijnne. **De Geschillen over de afdanking van tkrygsvolk in de Vereenigde Nederlanden in 1649 en 1650** (Werken van het Hist. Gen. te Utrecht). Utrecht, Kemink en zoon, 1885.

Le stathoudérat de Guillaume II, prince d'Orange, quoique de courte durée (1647-1650), est loin d'avoir été sans importance pour l'histoire constitutionnelle de la république des Provinces-Unies à cause des différends du stathouder avec les états de la Hollande proprement dite sur la « réforme » de l'armée ; ces différends furent brusquement terminés dans l'été de 1650 par le coup de main du stathouder sur la ville d'Amsterdam, partie du grand coup d'État qu'il entreprit en même temps.

M. Wijnne a réuni dans un assez fort volume tous les documents pouvant servir à connaître le développement des choses pendant ces années; il y a ajouté des notes explicatives et une introduction qu'on peut considérer en somme comme le dernier mot sur la question. Les documents proviennent des archives d'Anhalt-Dessau, d'où l'historien van Sypesteyn avait rapporté des copies authentiques en 1865 pour les placer dans les archives de la maison du roi à la Haye.

Désormais personne ne niera que le coup d'État de 1650 n'ait été projeté par le prince d'Orange environ trois mois avant l'exécution et (ce qui fut l'opinion générale) point du tout après l'insuccès de la mission de juin 1650, qu'on a toujours présenté comme la cause immédiate de son action inconstitutionnelle. Les conseillers du jeune prince, dans cette occasion, ont été le stathouder de Frise, Guillaume-Frédéric de Nassau, et le seigneur de Sommelsdyk, fils du diplomate François Aerssens; ces deux personnages étaient avec le prince les chefs du parti qui désirait ardemment la rupture de la paix de Munster, rupture qui eût été presque impossible si la faction anti-stathoudérienne réussissait dans son projet de licencier la plus grande partie des troupes de l'État. C'est par là surtout que ces différends se rapportent à l'histoire générale de l'Europe : si le prince avait vécu, le succès du coup d'État aurait été suivi d'une rupture avec l'Espagne dans le printemps de 1651, comme le démontre le projet d'octobre 1650, communiqué par d'Estrades et longtemps révoqué en doute sans raison. Ce n'est pas tout : une série de lettres et de notes, publiées dans ce volume, démontrent que M. Guizot a eu raison contre M. Groen van Prinsterer en alléguant que le prince d'Orange a été l'intermédiaire entre Charles II Stuart et les Écossais; l'histoire de l'Angleterre faillit déjà, en 1650 ou 1651, subir l'influence d'un prince d'Orange qui, selon ses adversaires mêmes, fut le digne rejeton de cette grande race de héros et de diplomates et qui promit de devenir le plus grand de tous, s'il avait vécu. — Il mourut de la petite vérole trois mois après le coup d'État!

M. Wijnne a réussi à reconstruire l'histoire intime de cette grande crise dans l'histoire des Provinces-Unies. Je me permets pourtant une observation : je ne disconviens pas que le coup d'État n'ait pas été

injuste, inconstitutionnel, immoral..., comme la plupart des coups d'État, mais je crois que M. Wijnne va un peu trop loin dans son sévère réquisitoire en rappelant avec emphase que dans l'assemblée des États Généraux, où le sort de l'État fut mis entre les mains du prince (p. L et CLXXIX), les quatre provinces, qui formèrent la majorité, furent représentées par un très petit nombre de délégués. Le nombre des députés ne faisait rien du tout dans les résolutions des États Généraux : on votait par provinces; en outre les provinces de Frise, de Groningue, d'Overyssel et de Zélande, qui forment la majorité susdite, avaient la coutume d'envoyer un petit nombre de députés à cause des frais de voyage et de séjour. Quand je dis la « majorité susdite, » j'entre pour un moment dans les vues de l'auteur qui admet cette majorité (j'attache, pour ma part, moins d'importance que lui aux déductions d'un pamphlet auquel il accorde l'honneur d'une place réservée) : pourtant je me fierais plutôt à la déclaration des États de la Hollande eux-mêmes qui, *en se défendant* contre les arguments du parti opposé, admettent une majorité de *cinq* provinces, — les quatre provinces indiquées et celle d'Utrecht, — tandis que la Gueldre prit une position équivoque : ainsi *la Hollande seule* était contre la conclusion, qui forma la base du coup d'État, circonstance assez importante dans une question constitutionnelle, où il s'agit d'une action contre *la Hollande seule,* toujours défendant les tendances provinciales contre les projets unitaristes des stathouders.

Ajoutons que dans son appréciation du coup d'État, appréciation qui certainement ne montre aucune ombre de partialité pour le prince, M. Wijnne semble oublier un peu que l'union d'Utrecht, base de la constitution des Provinces-Unies, n'est rien moins qu'un modèle de lucidité quant au droit des États provinciaux, et que la lutte de 1648 à 1650 n'est qu'un épisode de la longue lutte entre les deux partis constitutionnels qui survécurent à la république elle-même, les unitaires et les particularistes.

P.-J. Blok.

Léon Biollay. **Études économiques sur le XVIIIe siècle. Le pacte de famine,** l'administration du commerce. Paris, 1885, in-8°. — **Les Prix en 1790,** Guillaumin, 1885, in-8°.

M. Léon Biollay a publié sous le titre général d'*Études économiques sur le XVIIIe siècle* deux gros volumes, l'un consacré au *Pacte de famine,* aux *Opérations sur les grains* et à l'*Administration du commerce* dans les dernières années de l'ancien régime et pendant la Révolution ; l'autre formant une sorte de tableau du prix des hommes et des choses, des taux respectifs des salaires et des subsistances, par catégories et par provinces, en 1790. Il ne s'agit donc pas là, à proprement parler, d'études économiques, mais d'études d'histoire, dont le sujet est du domaine ou avoisine le domaine de l'économie politique.

M. Biollay n'expose point, en effet, de théories nouvelles; il ne commente pas à nouveau les théories acceptées; il ne recherche pas comment a été conçue une doctrine, mais comment a fonctionné un système; il traite de faits beaucoup plus que d'idées et, par suite, il s'appuie non sur des déductions, mais sur des documents. Ces documents sont de diverses natures et, si l'économiste y rencontre des citations empruntées aux œuvres du marquis de Mirabeau, de Forbonnais, de Dupont de Nemours, de l'abbé Baudeau, de Le Trosne, de Turgot, de Béguillet, d'Herbert, de Parmentier, d'Arthur Young et de publicistes contemporains ou plus modernes, l'historien s'y retrouve avec les *Mémoires* de Saint-Simon, le *Traité de police* de Delamarre, la *Correspondance* des contrôleurs généraux, l'*État de la France* de Boulainvilliers, les *Éphémérides* du citoyen, les *Journaux* de Marais et d'Argenson. Une autre source de renseignements, celle qu'il faut aller découvrir dans les dépôts d'archives, n'a pas non plus été négligée par M. Biollay; à cette source, au contraire, il a largement puisé; mémoires inédits des particuliers aux intendants, des intendants aux ministres et des ministres au roi, instructions officielles et confidentielles, arrêtés et vérifications de comptes, il a tout consulté, pour faire de tout son profit et le nôtre.

Avec lui, et grâce à ce patient travail, nous pouvons suivre dans son développement et presque jusqu'à son origine l'erreur où est tombé Colbert, erreur que les premiers économistes français eux-mêmes, ceux qu'on appelle les précurseurs, Boisguilbert et Vauban, n'ont pas songé à combattre et qui, pure hypothèse d'amour-propre national, avait fini par être érigée en maxime. Personne ne doutait alors que la France ne produisît, année moyenne, une quantité de blé de beaucoup supérieure à celle qu'exigeait sa consommation; une bonne récolte, disait-on, subvenait à la consommation de trois années. Quant aux récoltes ordinaires, en 1773, le contrôleur général Terray demandait s'il n'était plus vrai qu'elles assurassent pour deux ans l'alimentation du royaume; et, en 1787, l'abbé Rozier, après s'être posé la même question, y répondait encore affirmativement. Lorsqu'il fallut, devant l'évidence, réduire ces évaluations trop optimistes, en pleine Révolution, en 1793, Coupé de l'Oise ne voulait pas admettre, pour les années médiocres, une production moindre que la quantité de grain nécessaire aux besoins du peuple durant quatorze mois. Les disettes n'avaient pourtant pas été rares; elles étaient parfois devenues des famines; mais, dès le XVIe siècle[1], on s'obstinait à les attribuer moins à des causes naturelles, qui sont les vraies et les seules causes, qu'à des raisons factices comme « la malice d'aucuns marchands et regrattiers. » Ce n'est pas dans un autre esprit que sont conçus sur ce point les cahiers présentés en 1789 aux États généraux.

Partant d'un tel principe, quasi universellement proclamé, et du moment qu'on refusait de reconnaître le jeu des lois naturelles, il était logique de se confier en des lois pénales, de voir dans chaque opération

1. Arrêt du Parlement, du 23 août 1565.

commerciale un accaparement, et dans chaque commerçant un ennemi de la nation et du roi, de forger à l'autorité des armes contre les affameurs. Une chose spéciale fut inventée, et aussi un mot spécial : la police des grains[1]. On réglementa si longtemps et si bien, on ajouta tant de vexations à tant de formalités que le 14 novembre 1699, trois mois à peine après la promulgation de l'ordonnance du 3 août, l'intendant d'Orléans se plaignait « qu'il n'y eût plus que de pauvres gens et en petit nombre qui se mêlassent de commerce » dans l'étendue de sa généralité.

Avoir détourné les capitaux et découragé les initiatives était un résultat dont il ne paraît pas qu'il y eût à s'applaudir. C'était, au contraire, une faute grave; il n'en restait qu'une plus grave à commettre. On la commit, en essayant de remplacer par des subventions du trésor et par un service public les capitaux absents et les initiatives découragées. Là où il eût fallu des stimulants, de l'activité, des ressources, de l'exactitude dans les affaires, de la diversité dans les moyens, on imagina d'employer cette lourde machine : l'administration. On fit spéculer des fonctionnaires sans réfléchir qu'on s'enfermait dans les propositions d'un dilemme : ou bien ces fonctionnaires resteraient honnêtes et manqueraient d'intérêt à bien faire, ou bien ils se laisseraient tenter et déconsidéreraient le gouvernement. Dans les deux cas, ils n'étaient pas préparés à un métier si difficile; impuissants à parer au mal, responsables par cela seul qu'ils acceptaient de trouver le remède, ils se faisaient exécrer et exécrer le roi qui, même s'il donnait généreusement son or, ne recueillait que la défiance et le discrédit et la malédiction de ses peuples. C'était la politique à la fois « fiscale et paternelle ; » c'était, en pratique, avec ce qu'il a de ruineux et de stérilisant, le socialisme d'État, marqué, comme en 1662, en 1684, en 1693, en 1713, par des achats et des distributions de blés étrangers au-dessous du cours des halles, ou, comme sous Fleury, par l'injonction aux communautés religieuses d'approvisionner leurs greniers de céréales, ou enfin, comme en 1693 ou en 1699, par l'édiction en Champagne et dans le Limousin d'une sorte de « taxe des pauvres. » Le grand siècle est aux prises avec la misère. Il y a là toute une époque historique où le paupérisme est la plus grosse et la plus pressante question ; il la lègue au siècle suivant comme un douloureux héritage.

Mais, tandis que Colbert dépensait deux millions de livres, tandis que les couvents s'approvisionnaient et qu'on répartissait, pour les nourrir, les indigents dans les familles aisées, le mécontentement augmentait toujours, personne ne se trompait sur les motifs de la sollicitude royale, personne ne s'abusait sur son efficacité. Comme cette sollicitude s'affirmait principalement à Paris, les malveillants la rattachaient à la peur des émeutes et, quand le roi disait : munificence, ils répondaient : hypocrisie. Puis, étaient-ce soixante mille setiers mis en réserve par les

1. V. Delamarre, *Traité de la police.*

monastères dans un rayon de quarante lieues, qui ravitailleraient la capitale? Dupré de Saint-Maur n'avait-il pas fixé à 984,000 setiers la consommation annuelle de Paris? A ce compte, vivrait-on plus de trois semaines, si le secours ne venait pas d'ailleurs, et d'où viendrait-il? Le Parlement s'agitait; le Bureau de la ville envoyait des huissiers à travers la Brie pour réquisitionner les récoltes, mais, sous une forme ou sous une autre, par des taxes à l'entrée des villes ou par le relèvement des tailles, qui, en définitive, qui payait? N'est-ce pas ceux que le roi prétendait secourir? au bout des privations et des souffrances, le surcroît d'impôts, la gêne; derrière la gêne, les accusations calomnieuses ou téméraires, peut-être absurdes, peut-être fondées, secrètement dans tous les cœurs, à la première occasion dans toutes les bouches?

C'est sur le nom de L'Averdy qu'un long et délicat procès s'est engagé devant les tribunaux révolutionnaires d'abord, ensuite devant la postérité. Un malheureux emprisonné pendant vingt-deux ans à la Bastille, Le Prévôt de Beaumont, s'est vengé en dénonçant le *Pacte de famine*. Précédemment déjà, le 20 janvier 1753, d'Argenson avait écrit : « Le bruit est grand dans le public que l'enlèvement des blés doit valoir un million par jour à Sa Majesté. » L'abbé de Vougny avait voulu dénoncer, les Parlements avaient voulu poursuivre « les malversateurs quels qu'ils fussent. » Un des prédécesseurs de L'Averdy au contrôle général des finances, M. de Machault, avait créé le service particulier de « l'administration des grains, » distinct de « l'administration du commerce. » C'est-à-dire que, en présence des entraves à la circulation des céréales et dans l'énervement du commerce libre, il s'était remis à ce service du soin d'assurer la subsistance de la nation. Mais, après Machault, un autre contrôleur général, Bertin, ami des économistes et pénétré de leurs principes, convaincu de l'excellence du « laissez faire » et du « laissez passer, » avait adouci les ordonnances et diminué les restrictions, réclamé de meilleurs chemins, recommandé une meilleure fumure, facilité l'établissement de sociétés agricoles, prêché le défrichement et l'usage des baux à long terme qui, seuls, permettent au fermier de récolter les fruits tardifs de son travail.

Au milieu de ces contradictions et de ces essais, des polémiques, des tâtonnements, des entreprises, des erreurs, le trouble jeté dans les esprits n'avait fait que s'accroître et s'accroissait davantage, quand, Bertin sortant du ministère, L'Averdy y entra. Il apportait, avec ses préjugés de parlementaire, un sincère désir de concilier les difficultés, de trouver un juste milieu entre les opinions opposées, et, à défaut d'une panacée qui n'existait pas, des expédients qu'il s'épuisait à chercher. A cette date, la libre exportation des grains soulevait des enthousiasmes et des colères; Bertin l'avait au moins appelée de ses vœux; d'autres la redoutaient et la repoussaient. L'Averdy la jugea bonne dans ses effets, parce que, de 1764 à 1766, elle avait attiré en France plus de 60 millions de livres d'argent étranger; dangereuse en elle-même, parce qu'elle faisait le drainage des blés dans le royaume, les dirigeait vers les ports et

les bureaux de sortie, vers les extrémités du pays au détriment du centre qu'elle menaçait de dégarnir. Il l'autorisa donc, mais provisoirement, momentanément, en prenant ses sûretés contre elle et, pour ainsi dire, sans l'autoriser. Une de ces sûretés consistait à défendre l'exportation dès que le quintal de blé aurait atteint un certain prix, par exemple douze livres dix sous. L'autre, la principale précaution, était de veiller à ce que l'administration des grains eût constamment en réserve une certaine quantité, par exemple quarante mille setiers. Sur les entrefaites, Malisset, qui avait été chargé de la manutention des blés du roi, exposa à L'Averdy que, si ces blés étaient emmagasinés durant longtemps, ils nécessiteraient des frais élevés de main-d'œuvre; que, de plus, ils perdaient de leur qualité, par conséquent de leur valeur. Le moyen d'y obvier était de renouveler sans cesse en partie les approvisionnements par une série d'achats et de ventes, ce qui revenait au fond à substituer, sous la garantie et à la disposition de l'État, à un service public une spéculation de privilège et de monopole, où l'administrateur des blés du roi agissait, tantôt comme négociant, tantôt comme fonctionnaire, vis-à vis du peuple sous un caractère privé, vis-à-vis du roi sous un caractère officiel.

Malisset présentait pour le cautionner, puisqu'il aurait le maniement des fonds, trois personnes : Le Ray de Chaumont, Rousseau et Perruchot. Un contrat, qui porte le titre de *Soumission,* fut signé le 28 août 1765; c'est la pièce importante du procès et M. Biollay, qui s'en fait à nouveau le rapporteur, n'a eu garde de l'omettre. Ce contrat, valable pour douze ans, ne pouvait être révoqué que pour cause de concussion et stipulait au profit de Malisset trente mille livres de gages annuels; d'autre part, les blés seraient vendus, « pour le compte du roi, lorsqu'ils vaudraient, soit à Paris ou dans les marchés qui environnent cette ville, 25 livres le setier. » Le soumissionnaire percevrait alors « deux pour cent de droit de commission sur le produit des ventes et pareille commission sur les remplacements. » La seule modification qui fut faite au texte du projet, apparemment rédigé par Malisset, fut la réduction à vingt-quatre mille livres du traitement qu'il se fixait. Sous réserve de cette réduction, le contrat fut approuvé définitivement par M. de Courteille, au nom du contrôleur général, le 17 septembre 1765.

Quant au document divulgué par Le Prévôt de Beaumont, ce serait, selon M. Biollay, un simple sous-seing, un acte de partage entre associés passé dans l'étude de Dupré jeune, notaire à Paris, le 31 mars 1767, près de deux ans après le véritable traité. Le Prévôt l'avait copié sur le bureau de Rinville, l'un des commis de Rousseau, et il en avait annoté en marge les vingt articles. Au mois d'octobre 1769, le lieutenant de police l'arrêtait « pour prévenir la publication de libelles atroces. » De ce moment et sans jamais faiblir, Le Prévôt de Beaumont refusa la liberté qu'on lui offrait s'il voulait consentir à cesser ses dénonciations.

Il estimait que « l'acte de société » du 31 mars 1767 constituait un « pacte de famine, » une conspiration écrite et indéniable; au moyen

de la correspondance de Rousseau et grâce à la naïveté ou à la trahison de Rinville, Le Prévôt croyait suivre les fils du complot et en découvrir les meneurs. M. Biollay affirme aujourd'hui que, s'il y eut un pacte de famine, ce fut le contrat du 17 septembre 1765, et non pas le sous-seing reçu par le notaire Dupré, qui le constitua. Mais qu'importe? Le fond du débat est ailleurs; tout le reste n'est que subsidiaire. Oui ou non, L'Averdy, contrôleur général des finances, a-t-il, en tant que contrôleur général, souscrit à des stipulations criminelles ou de nature à favoriser des manœuvres criminelles? Si oui, l'a-t-il fait avec une intention, dans une espérance de gain, dans une pensée ou une arrière-pensée criminelles? C'était un homme qui, au témoignage de Montyon, « avait l'indiscrétion d'agir avant de s'être informé de ce qui était susceptible de réforme et des moyens par lesquels la réforme pouvait être opérée. » L'avis de M. Biollay est conforme à ce qui ressort de ce témoignage : « L'Averdy, écrit-il, a été inconsidéré, imprudent, incapable; il mérite un blâme sévère et non pas la flétrissure qu'on lui a infligée. » Dupe ou complice, en effet, il n'y a pas d'autre alternative. Dupe, L'Averdy semble l'avoir été dès le commencement et n'avoir pas compris la portée du traité qu'il signait et jusqu'à quel point il s'engageait en même temps qu'il engageait le roi, notamment par l'article onzième ainsi conçu : « Toutes les opérations relatives à l'entretien et à l'approvisionnement des magasins du roi seront faites au nom de Sa Majesté et il leur sera accordé toute protection à cet égard. » Évidemment, il triomphait et s'applaudissait d'avoir abaissé à vingt-quatre mille livres le montant des gages demandés par Malisset; cette satisfaction, jointe à la certitude d'être sorti d'un embarras, empêchait L'Averdy de regarder plus loin. Mais il semble bien aussi qu'il ait fait dans la suite un double personnage et n'ait été dupe qu'à moitié. C'est sur quoi, même après le livre si consciencieux de M. Biollay, il reste des hésitations et des inquiétudes, parce que, dans ce même livre, il ne serait peut-être pas impossible de relever des doutes et des contradictions. Ce résumé d'un débat qui n'est pas clos encore est impartial pour tout le monde à coup sûr; on le voudrait plus lumineux. Mais est-ce à M. Biollay qu'il convient d'imputer ce défaut ou cette insuffisance de clarté, ou plutôt n'est-il pas juste de s'en prendre, de ce qu'il y a d'obscur dans l'histoire du pacte de famine, à ce qu'il y eut de secret dans sa conception et, en apparence, d'incohérent dans son exécution? Au reste, et pour distinguer jusqu'au bout entre l'économiste et l'historien, si l'historien a le droit, sur le point tout spécial de l'innocence ou de la culpabilité de L'Averdy, de n'être point absolument satisfait des conclusions de M. Biollay, l'économiste ne peut que se réjouir de voir démontrée une fois de plus, par cette étude sur le *Pacte de famine* et par celles qui ont pour objet les *Opérations sur les grains* et l'*Administration du commerce,* une vérité fondamentale en économie politique : à savoir que l'intervention de l'État dans les affaires des individus est désastreuse pour l'État et pour les individus. Ce n'est pas à une réhabilitation de L'Averdy

que M. Biollay nous amène et nous associe; c'est à une condamnation de ce qui est déjà condamné depuis longtemps et de ce qui ne saurait trop l'être, de ce que Herbert Spencer appelait, dans une récente et retentissante brochure, les « péchés des législateurs[1]. »

Le second volume de M. Biollay porte sur *les Prix en* 1790. Ce n'est guère qu'un tableau de statistique qui doit, il est vrai, de la précision et acquiert de l'utilité à ce fait qu'il n'embrasse qu'une période courte et rigoureusement déterminée. Est-ce à dire qu'il soit, dans le sens propre du mot, précis? La statistique l'est-elle jamais et donne-t-elle plus que des indications? Assurément, M. Biollay n'a employé que des documents d'une authenticité incontestable. Mais quelle est, à côté de la valeur extérieure, de la valeur de forme de ces documents, leur valeur intrinsèque; quelle est, outre leur certificat d'origine, la garantie de leur véracité? Ils proviennent, pour la plupart, de dossiers administratifs rédigés sans enquête, sans modèle, sans cadre uniforme. L'unité de mesure adoptée varie elle-même à chaque article; on y trouve le prix d'une pinte de vin et celui d'une toise cube de bois, le prix d'une livre de viande et celui d'un quintal de carpes ou de brochets. Il n'en est pourtant pas moins intéressant de connaître, même approximativement, ces détails essentiels de la vie d'autrefois. Mais pourquoi *les Prix en* 1790? « Parce que, dit M. Biollay, en 1790, ils n'avaient pas encore subi d'une manière appréciable l'influence des événements. » Parce qu'aussi c'est sur les prix de 1790, augmentés dans une proportion qui allait du tiers au vingtième, plus les frais du transport des denrées, plus le bénéfice octroyé aux intermédiaires, que furent calculés les tarifs du maximum, en conformité d'une circulaire du ministre de l'intérieur Garat, du mois de juin 1793, d'un décret du 27 septembre suivant et d'un décret du 11 brumaire an II. Du travail accompli sur l'ordre de Garat, quarante-huit états nous sont parvenus et, avec eux, par suite du décret du 27 septembre, un grand nombre de tableaux, malheureusement incomplets, où les administrateurs des districts fixent un maximum local, guidés en cela par les délégués des sociétés populaires. Enfin les états faits en vertu du décret de l'an II servirent à dresser le tableau général du maximum, présenté par Barrère à la Convention comme « l'ouvrage le plus important qui ait paru sur l'économie politique; » il eût été plus légitime de dire contre l'économie politique. Accessoirement, M. Biollay a puisé d'autres renseignements dans une série de tarifs particuliers imposés aux districts, dans une collection d'états datés de l'an V et dans les célèbres *Voyages* de l'Anglais Arthur Young. La presque totalité de ces pièces sont conservées aux Archives nationales; peut-être une exploration des archives de province fournirait-elle de quoi contrôler l'exactitude des chiffres donnés; il est probable et, en ce qui concerne le premier maximum, il est à peu près certain, suivant une lettre de Garat, qu'il n'y existe que des doubles.

1. H. Spencer, *l'Individu contre l'État*, traduction Gerschel, p. 71.

M. Biollay s'est contenté d'imprimer les prix qu'il a pu se procurer ainsi, par catégories de services et de marchandises, le taux des salaires, le taux des subsistances, des ustensiles, de quelques matières premières; point de classement autre qu'un classement géographique en régions trop vastes, nord, nord-ouest, nord-est; pas de rapprochements, pas de considérations, peu de commentaires. C'est que le mode de groupement qu'il a choisi ou qu'il a dû subir s'y prêtait mal. Son livre y perd et nous n'y gagnons que la peine d'y suppléer de notre fonds. Ce que nous aurions désiré d'apprendre, ce n'est pas quelle somme touchait *absolument* un journalier en 1790, c'est combien il touchait *relativement;* c'est, au fond, quelle somme de satisfactions il gagnait dans sa journée, si son salaire était inférieur, équivalent ou supérieur au « minimum de consommation » d'un homme en un jour. Mais ne cherchons pas à M. Biollay une méchante querelle; sur tant d'évaluations, il serait si commode de l'entreprendre, si ce n'était entreprendre contre les documents mêmes. Ne l'accusons pas non plus de n'avoir pas fait un livre qu'il n'a pas voulu faire. C'est beaucoup qu'à l'aide de la statistique il ait reconstitué le squelette; un autre viendra qui, comparant entre eux le présent et le passé, y pourra mettre les muscles et la vie.

Charles Benoist.

Charakterbilder aus der neueren Geschichte Italiens, von A. von Reumont. Leipzig, Duncker et Humblot, 1886. 295 p. in-8°. Prix : 5 m.

Par sa situation officielle en Italie[1], M. de Reumont a été amené à fréquenter les hommes qui ont pris part, au milieu de ce siècle, à l'œuvre de l'unité italienne. Par ses études historiques sur Rome, sur Florence, sur la Toscane et les Médicis[2], il avait depuis longtemps acquis une connaissance toute particulière des sentiments, des idées, de la langue et du caractère italiens : l'Italie lui était devenue une seconde patrie. Il était membre de la Crusca et des principales sociétés savantes de la péninsule. Il appartenait à cet ordre d'Allemands très distingués que l'Italie séduit et attire comme leurs ancêtres du moyen âge, mais pour d'autres raisons, par la douceur incomparable de son climat, par ses chefs-d'œuvre artistiques, par le charme aussi d'un commerce délicat avec une société fidèle au culte de ces chefs-d'œuvre. M. de Reumont, dès le début de sa vie, par ses études sur Michel-Ange, sur Benvenuto Cel-

1. M. de Reumont était, en 1848, chargé d'affaires de la Prusse auprès du pape Pie IX; en 1849, il fut envoyé en Toscane et y devint en 1856 ministre résidant.

2. *Zur italienischen Geschichte*, 1853, 1857, 2 vol. *Die Jugend Catharina's de Medici*, 2e édit. 1856. *Geschichte der Stadt Rome*. 3 vol. 1860. *Lorenzo de Medici il magnifico*. 2 vol. Leipzig, 1874. *Geschichte Toscaniens seit dem Ende des florentinischen Freistaats*. Gotha, 1876.

lini, sur Andrea del Sarte[1], a prouvé qu'il était homme à comprendre les délicatesses et la grandeur de l'art italien : il a toujours conservé depuis, dans les nombreux ouvrages d'histoire qui ont fait sa réputation, ce goût de la forme et de l'élégance qui avait inspiré ses premiers essais; toutes ces circonstances lui ont permis de donner au public un livre de *portraits* d'une grande valeur pour l'histoire contemporaine de l'Italie et d'un rare mérite littéraire.

La biographie de Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques et de Parme, et celle de Michel Angelo Caietani, duc de Sermoneta, donnent la mesure de ce qu'étaient, dans la première moitié de ce siècle, les princes souverains de l'Italie et les grands seigneurs des États romains. C'était un homme aimable et de beaucoup d'esprit que le duc Charles-Louis de Bourbon; mais il n'eut ni l'esprit ni le cœur assez grands pour comprendre son temps et pour aimer son peuple. L'influence de la Révolution française s'était fait sentir à Lucques comme dans toute la péninsule. Les propriétés ecclésiastiques avaient été réduites, les majorats supprimés, la petite propriété libre constituée, la condition des femmes améliorée. Les Lucquois avaient pu constater immédiatement les bienfaits du nouveau régime : les terres du duché étaient plus riches qu'avant 1789, la population plus nombreuse et plus laborieuse. Le gouvernement de la princesse Élisa Baciocchi, sœur de Napoléon, avait contribué à cette réforme et à cette prospérité. Les Bourbons qui lui succédèrent en 1817, tout en voulant paraître encore libéraux, eurent le grand tort de considérer Lucques comme leur domaine et non comme un État. M. de Reumont juge d'un mot cette politique : « Charles-Louis, dit-il, était un rare mélange des tendances autoritaires de sa race et de velléités libérales. » Il donna aux Lucquois une université et une garde nationale; mais il gouverna avec un conseil composé de cinq secrétaires d'État, avec six ministres et toute une armée de fonctionnaires, un peuple de 170,000 hommes. Les sinécures écrasaient les contribuables. La fonction du prince même semblait une sinécure; la plupart du temps, il était absent de Lucques, il jouait au souverain à Berlin ou à Dresde et il ne revenait en Italie que pour retrouver aux bains de Lucques toute une société d'étrangers, d'aventuriers même, qu'il entretenait. Son fils, colonel au service du Piémont, s'amusait à Turin et sa belle-fille, sœur du comte de Chambord, faisait beaucoup parler d'elle à la même cour. Si bien qu'un beau jour le duc, pour payer ses frais de voyages, de représentation et les folies de ses enfants, vendit Lucques à la Toscane : les princes souverains préparaient inconsciemment l'unité italienne : « A Lucques, dit M. de Reumont, on se rappelle encore le joyeux temps du duc Charles-Louis, mais personne ne s'est avisé depuis de désirer son retour. »

Même inconscience chez les grands seigneurs romains tels que le duc de Sermoneta. Allié par sa mère à la famille de Rossi, où le culte de

1. *Michael Angelo*, 1834. *Andrea del Sarte*, 1835. *Benvenuto Cellini*, 1866.

l'antiquité classique est demeuré une tradition, et directement issu d'une des plus vieilles familles des Marches romaines, Michael Caietani eut toutes les qualités et tous les défauts qui distinguaient au début de ce siècle l'aristocratie romaine, un esprit très aiguisé, un esprit d'un certain genre, un esprit de terroir que M. de Reumont caractérise fort bien, une grande affabilité, un sentiment très développé de la forme artistique joints à un insupportable orgueil et à un dilettantisme incurable. Il excellait à modeler, à sculpter; il lisait sans cesse la *Divine Comédie* et écrivait sur les poèmes de Dante des commentaires qu'il montrait à un cercle d'amis distingués. Il ouvrait sa maison à tous les étrangers de talent qui visitaient l'Italie, Balzac, Renan, Taine, Ozanam et Ampère, Walter Scott, etc.; mais il faisait graver en lettres d'or dans l'antichambre de cette maison qu'il avait payé les dettes de ses ancêtres. Il aimait sincèrement sa patrie, l'Italie et Rome, dont il était particulièrement fier, mais il n'aurait rien fait pour elle. Il accepta des fonctions publiques qu'il ne remplit jamais sérieusement, appartint à des cercles patriotiques, parce qu'il en était président et se chargea enfin de porter au roi Victor Emmanuel le plébiscite qui consacrait l'union de Rome et de la monarchie piémontaise. Le mot qu'il prononça alors caractérise à la fois l'indifférence et l'orgueil de toute l'aristocratie romaine à cette époque : « Le duc de Sermoneta, descendant de Boniface VIII, trouva un jour à terre la couronne d'Italie, il la ramassa et la porta au roi d'Italie. Il a bien mérité, comme son aïeul, de l'humanité, de la civilisation, de la chrétienté. » Des Romains comme Caietani n'eussent pas fait l'unité italienne, mais, par leur indifférence, ils l'ont au moins laissé faire.

Dans une étude sur d'Azeglio et Cavour, M. de Reumont nous montre alors comment ces deux hommes ont contribué à l'œuvre nationale : tous deux ont voulu, par des moyens différents, l'unité italienne. L'un était un poète, un peintre, un politique et un militaire, mais il manquait de volonté; il était resté dilettante comme les aristocrates dont il blâme si sévèrement l'éducation dans ses mémoires. Il ne voulait pas de compromis avec les hommes de la gauche, responsables à ses yeux de la défaite de Novare. Cavour était un politique et rien qu'un politique. L'un a réparé les désastres de 1848, l'autre a su réaliser, avec l'appui des libéraux et des républicains, la grande idée italienne; les mémoires de Masximo d'Azeglio et l'étude que le marquis Matteo Ricci, son gendre, lui a consacrée dans ses *Rittrati e profili politici e litterari,* la publication des discours, des correspondances de Cavour permettent de rendre équitablement justice aux ministres de Charles Albert et de Victor Emmanuel. Je ne pense pas qu'on puisse louer le caractère élevé d'Azeglio et la politique habile de Cavour avec plus de justesse et de talent que M. de Reumont.

A côté des seigneurs et des petits princes qui, par leur incurie ou leur indifférence, ont permis aux hommes d'action piémontais de réaliser l'idée nationale, M. de Reumont place le portrait d'un de ces pen-

seurs qui, au début du siècle, ont travaillé à réveiller ou à entretenir le patriotisme italien. Mamiani, ministre de l'instruction publique en 1860, avait été des premiers à ressentir l'influence de Gioberti et des plus ardents à propager ses doctrines. En Italie, les idées libérales empruntées à la France par les philosophes ont beaucoup contribué à la renaissance du patriotisme; Mamiani fut avant tout un philosophe : « La philosophie, dit M. de Reumont, avec beaucoup de raison, fut la grande affaire de sa vie et toute l'histoire du soulèvement de l'Italie contre les étrangers est intimement liée à l'histoire de la philosophie. » Mamiani était un cartésien comme nos philosophes du XVIIIe siècle et, comme eux, un classique, un rhéteur; dans sa jeunesse, il applaudit à l'émancipation de la Grèce; dans l'âge mûr, il accepta une ambassade à Athènes, la patrie des libertés antiques, puis à Berne, la première des républiques modernes. Il fut un des chefs et un des types de ce qu'on peut appeler en Italie le parti *libéral national*. En l'étudiant avec M. de Reumont, on connait aussi les défauts de ce parti, l'abus des phrases pompeuses, de la rhétorique et le manque de desseins pratiques et réalisables. Le parallèle de Cavour et de Mamiani complète cet excellent livre, avec le parallèle de d'Azeglio et de Cavour. La différence fondamentale qui séparait le philosophe et l'homme d'État est tout entière dans une de ces charmantes anecdotes qui abondent dans le livre de M. de Reumont : « Cavour lisait à son collègue un acte qu'il avait rédigé; aux premiers mots, le ministre de l'instruction publique marquait une certaine impatience, puis il s'agite à droite et à gauche sur sa chaise, enfin, n'y tenant plus : « Pardon, M. le comte, mais ce sont là des phrases que la grammaire ne saurait tolérer. » Cavour s'arrêta quelques instants, lui dit sans le regarder : « Tant pis pour la grammaire, » et continua tranquillement sa lecture. »

Les biographies de Ricasoli, du sculpteur Dupré, des savants Betti, Vanucci, Ricotti, de Pietro Ercole Visconti, de l'Allemand Hillebrand et de Rawdon Brown complètent ce volume qui contient, sous une forme aimable, une histoire très vivante de l'Italie contemporaine. M. de Reumont a en partie vécu cette histoire, ses livres sur l'Italie sont devenus classiques : celui-ci le deviendra à son tour, en Italie particulièrement.

Émile Bourgeois.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1887, 6e livraison. — L. Delisle. Deux notes sur des impressions du xve siècle (1° les trois voyages de Pierre Schoiffer à Paris, en 1468, 1470-74 et 1477 ; ouvrages qu'il y fit imprimer pendant son troisième séjour; 2° impression d'un livre dans une chartreuse de Suède, sans doute la maison de la Paix-Notre-Dame, aux frais de noble dame Ingeburge, femme de Sténon Sture, 1498). — Moranvillé. Guillaume du Breuil et Robert d'Artois (publie un placet de du Breuil au roi, où il se disculpe de toute complicité avec Robert d'Artois; il fut un de ses avocats dans son procès, il constata des irrégularités dans les actes allégués par son client; il n'en resta pas moins son conseil, et fut un moment enveloppé dans la disgrâce). — Omont. Deux registres de prêts de mss. à la bibliothèque de Saint-Marc de Venise. 1545-59. = Bibliographie. *Abbé Douais.* Inventaire des biens meubles et immeubles de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, dressé le 14 septembre 1246. — *Brutails.* Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne (bon). — *Macqueron.* Iconographie du département de la Somme (travail consciencieux et utile). = Chronique. A. Molinier. Une ancienne chronique latine de Saint-Denis (l'auteur a retrouvé à la Mazarine le ms. de cette chronique copiée par A. Du Chesne dans le ms. latin 5949 A de la Bibl. nat.). — Lettres de Louis VII à la commune de Reims (nouvelle édition améliorée de deux de ces lettres). — Alexandre III et la commune du Laonnois (donne, d'après l'original, le texte authentique d'une bulle de ce pape, 4 août 1179, indiquée dans la nouvelle édition des *Reg. pont. rom.* sous le n° 13460).

2. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1888, n° 6. — *Delbrück.* Die Perserkriege und die Burgunderkriege (en étudiant le récit des luttes de Charles le Téméraire contre les Suisses, l'auteur montre très vivement la part considérable qu'a prise la légende dans les chroniqueurs contemporains les mieux informés; c'est de la même façon qu'Hérodote a fait aussi entrer la légende dans les guerres des Grecs contre les Perses; il conclut que le témoignage du « Père de l'histoire » n'est pas authentique). — *Tanzi.* Studio sulla cronologia dei Libri variorum di Cassiodorio senatore (trop rapide, mais utile). — *Vingtrinier.* Le dernier des Villeroy et sa famille (instructif). = N° 7. *Mahaffy.* Petit manuel d'archéologie grecque; trad. fr. (médiocre adaptation d'un livre agréable). — *Tégner.* Normæn eller Danskar i Normandie? (l'étude des noms de lieu prouve que les hommes du Nord, qui ont conquis la Normandie, étaient des Danois, non des Norvégiens). — *Blasendorff.* Gebhard Leberecht von Blücher (monographie curieuse, consacrée à l'homme

plutôt qu'au soldat, mais pleine de citations heureusement choisies dans le *Tagebuch* et dans les lettres du maréchal « Vorwærts »). = N° 9. *Luginbühl*. Ph. Alb. Stapfer, helvetischer Minister der Künste und Wissenschaften, 1766-1840 (modèle de biographie; le ch. IV, 1800-1803, contient un exposé très bien fait des négociations que Stapfer eut à diriger pendant sa mission diplomatique à Paris). = N° 10. *Pierrot-Deseilligny*. Notice sur l'amphithéâtre de Lyon. — *Serre*. Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge (contient d'excellentes choses sur la trirème antique et en particulier sur les quinquirèmes romaines). — *Breusing*. L'art nautique dans l'antiquité (recueil très bien fait de textes anciens). — *A. Fournier*. Handel und Verkehr in Ungarn und Polen um die Mitte des XVIII^ten^ Jahrh. (excellent exposé de dix années de politique commerciale autrichienne, 1745-1756). = N° 11. *R. von Riess*. Bibel-Atlas in zehn Karten (des erreurs, mais ouvrage très utile). — *Alf. von Domaszewski*. Hygini Gromatici liber de munitionibus castrorum (très bonne édition accompagnée d'une traduction et d'un commentaire excellent).

3. — **Bulletin critique.** 1888, n° 4. — *Petit*. André Doria (biographie attachante, mais superficielle; l'auteur connaît mal les sources et les emploie mal; les raisons qu'il allègue pour convaincre Doria de trahison envers François Ier, en 1528, ne sont pas recevables). = N° 5. *Vallée*. Bibliographie des bibliographies. Supplément (ce livre, y compris le supplément, contient plus de dix mille numéros; on devrait en retrancher trois mille qui ne se rapportent pas au sujet, et les remplacer par au moins deux mille cinq cents articles qui devraient y figurer. C'est un livre à refaire entièrement).

4. — **Journal des Savants.** 1888, février. — P. Janet. Madame de Maintenon. — Alf. Maury. Anne Boleyn; fin.

5. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 1888, décembre. — P. Paris. Fouilles au temple d'Athéna Cranaia. Les ex-voto. — Radet. Inscriptions de Lydie : 1° de Sardes à Thyatire; 2° Thyatire; 3° de Thyatire à Julia Gordus; 4° de Thyatire à Stratonicée-Hadrianopolis. — Fougères. Rapport sur les fouilles de Mantinée (signale une trentaine d'inscriptions).

6. — **Revue archéologique.** 1887, nov.-déc. — H. de Villefosse. Fragments de la frise du temple de Magnésie du Méandre nouvellement découverts. — Heuzey. La masse d'armes et le chapiteau assyrien. — Revellat. Notice sur l'inscription tumulaire d'une flaminique, découverte à Antibes en 1883. — H. de Villefosse. Inscriptions provenant du Maroc et de la Tunisie. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Guillemaud. Les inscriptions gauloises; nouvel essai d'interprétation; suite. — P. de Nolhac. Nicolas Audebert, archéologue orléanais. — S. Reinach. Chronique d'Orient (traduit une lettre de M. Ramsay sur son récent voyage en Phrygie, avec une carte sommaire de la région qu'il a parcourue).

7. — **Revue celtique**. Juillet 1887. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. La Gaule au moment de la conquête romaine; 1er art. (l'agriculture, les lieux habités; les hommes : rois, magistrats). — ID. Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieu en France. Deuxième article (fragments d'un dictionnaire des noms de lieu en *-iacus* contenus dans les diplômes de l'époque mérovingienne et des premiers temps de l'époque carolingienne. Cette liste a été revue et corrigée par M. Longnon). 3e article dans la livraison de janvier 1888. — LONGNON. Les noms de lieu celtiques en France : Mediolanum (dresse une liste de 33 noms de lieu qui viennent de ce nom de ville). — H. THÉDENAT. Liste des noms gaulois, barbares, ou supposés tels, tirés des inscriptions. = 1888, janvier. A. DE BARTHÉLEMY. Légendes des monnaies gauloises, 1887. — CAGNAT. Sur quelques inscriptions de Saintes, contenant des noms gaulois. — H. D'A. DE J. Mamurra (annonce la prochaine publication d'une étude sur cet ingénieur qui jeta sur le Rhin le pont par lequel César entra en Germanie). — ID. Saint Patrice et Sen-Patrice (quelques faits ou dates, certains pour le premier, légendaires pour le second; on a fini par en faire deux personnages distincts : le saint Patrice de l'histoire devint l'élève du vieux Patrice, ou Sen-Patrice). — ID. Saint Germain, évêque de Paris, dans le *Felire Oengusso*. = Bibliographie. *Meier*. Ecclesiastical notes on some of the islands of Scotland (œuvre considérable). — *Wood-Martin*. History of Sligo county (livre bien écrit; mais l'auteur n'est pas assez linguiste).

8. — **Le Curieux**. 1888, mars. N° 48. — La conspiration de 1820; fin. — Le directeur du *Curieux* annonce qu'il suspend pour une période indéterminée la publication de cette revue.

9. — **La Révolution française**. 1888, 14 février. — BORNAREL. Relations de la France et de la Toscane, de 1792 à 1795 (met en bonne lumière la conduite habile et modérée des diplomates français La Flotte et Cacault, ainsi que de Manfredini, le « marquis jacobin, » ancien précepteur et conseiller très écouté du grand duc Ferdinand, qui voulait rester fidèle à la politique de neutralité de la Toscane). — Dr ROBINET. Les portraits de Danton. — Dr GAETAN. Les vocables révolutionnaires. — Lettre de M. Ernest DENIS à M. Aulard, à propos de l'École des chartes (se lamente qu'on n'enseigne pas plus et qu'on n'apprenne pas mieux l'histoire contemporaine dans les Facultés qu'à l'École). — AULARD. Mémoires de Billaud-Varenne (liste de ses œuvres; sources où il faudrait puiser pour écrire sa biographie; ses mémoires, ou souvenirs d'enfance et de jeunesse, composés vers la vingtième année. Le style en est diffus et incorrect; « jamais ce bilieux personnage n'arrivera à voir clair dans ses idées »). = 14 mars. L. CONSTANS. La société populaire de Milhau, Aveyron, après le 9 thermidor (analyse le dernier registre des procès-verbaux de ses séances). — P. VIDAL. Un épisode de la guerre contre l'Espagne : la bataille de Trouillas, 22 sept. 1793. — SANTHONAX. Lakanal à Bergerac.

10. — Revue de géographie. 1888, mars. — Drapeyron. Le diagnostic topographique de Napoléon ; suite : le grand dessein méditerranéen et l'expédition d'Égypte. — Id. Programmes, cahiers, cartes pour les leçons géographiques des quatre fils du dauphin, fils de Louis XV ; fin.

11. — Nouvelle Revue historique de droit. 1888, n° 1. — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de M. E.-R. Laboulaye. — Brutails. Étude sur l'article 72 des Usages de Barcelone, connu sous le nom de loi *Stratae* (cette loi, ainsi appelée du premier mot qui commence l'article, est encore invoquée aujourd'hui quand une commune des Pyrénées orientales manque de titres pour appuyer ses prétentions sur les eaux, les pacages et les forêts de son territoire. En réalité, cependant, la loi attribue simplement au souverain ou au seigneur haut-justicier, parmi les eaux vives, forêts et montagnes, celles qui n'appartiennent à personne ; mais il ne peut disposer de ces biens comme de sa chose propre ; il doit en laisser la jouissance gratuite aux habitants). — Rébouis. Coutumes de Castel-Amouroux et de Saint-Pastour en Agenais, 1287 et 1289 ; texte et traduction française. — P. Fournier. La question des fausses décrétales (persiste à croire que les œuvres des falsificateurs manceaux et les compilations isidoriennes portent la marque du même atelier ; que cet atelier était établi au Mans ; que les ouvriers qui y travaillaient appartenaient au groupe de clercs qui entouraient Aldric).

12. — Revue générale du droit. 1887, juillet-août. — Lefort. Les avocats au parlement de Paris au moyen âge. = 1888, janv.-févr. Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome ; suite : de l'*Auditorium* du *Praefectus urbi*. — Esmein. L'acceptation de l'enquête dans la procédure criminelle du moyen âge ; 1er art.

13. — Revue du Cercle militaire. 1888, n° 10. — Napoléon Ier topographe (analyse très élogieuse des articles de M. L. Drapeyron sur le Diagnostic de Napoléon). — Souvenirs de l'armée d'Afrique : le siège et l'assaut de Zaatcha, oct.-nov. 1849 (d'après les souvenirs du Dr Quesnoy, qui va faire paraître chez Jouvet un livre sur l'*Armée d'Afrique depuis la conquête d'Alger*). — Retraite de Bou-Taleb, Algérie, ou colonne de la neige, 1845-46 ; compte-rendu d'une conférence faite par M. Decroix. = N° 11. Le siège de Bougie en 1871.

14. — Le Correspondant. 10 févr. 1888. — L. de l'Espée. Les mémoires de Mac Clellan (ces remarquables mémoires révèlent les intrigues d'E. Stanton qui ont été cause de l'insuccès de la campagne de Mac Clellan, et qui avaient pour but d'assurer le pouvoir au parti républicain, fût-ce au prix de la continuation de la guerre). — Abbé de Broglie. Les nouveaux historiens d'Israël à propos du dernier livre de M. Renan (fin le 10 mars). — Costa de Beauregard. La jeunesse du roi Charles-Albert (son rôle dans la guerre d'Espagne ; fin le 10 mars ; du retour de la guerre d'Espagne à 1848. Souvenirs très intéressants). — Comte d'Antioche. Les dernières campagnes du général Changarnier

en Afrique (2e art.; fin le 10 mars. Art. exclusivement apologétiques; peu de choses nouvelles).

16. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1888, janv.-févr. — Abbé Fillet. Histoire religieuse du canton de la Chapelle-en-Vercors, Drôme; chap. ii. — Dom Jaubert. Marie de Montlaur, maréchale d'Ornano, et le relèvement du culte catholique dans la ville d'Aubenas. — Abbé Lagier. Le Trièves pendant la grande Révolution; suite. — Chanoine Auvergne. Règlement et statuts de l'hôpital de Morestel, 1450.

17. — Revue africaine. 1887, mars-avril. — Le Chatelier. Les Medaganat; fin. = Mai-juin. H.-D. de Grammont. Documents algériens. 3e art. (relatifs au rachat des captifs, 1678). — Id. Correspondance des consuls d'Alger. 1er art. (avec la chambre de commerce de Marseille. Consulat de René Lemaire, 1690-1698). — O. Mac Carthy. Africa antiqua; lexique de géographie comparée de l'ancienne Afrique; suite.

18. — Revue historique et archéologique du Maine. 1888, 2e livr. — B. de Broussillon et P. de Farcy. Sigillographie des seigneurs de Laval (suite; de 1404 à 1505. Chapitre important sur le roi René). — Duchemin et R. Triger. Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne (ch. iv. Les mesures de violences, jusqu'en avril 1792. Ch. v. L'insurrection. Émeutes du 15 août, à propos du recrutement, qui furent l'origine de la chouannerie du Maine). — V. Alouis et l'abbé A. Ledru. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé (suite; de 1520 à 1546. Charles de Coesmes. Document sur l'hérésie à Lucé). — A. Joubert. Une tentative des Anglais sur Château-Gontier en 1421 (par le comte de Salisbury avec la connivence de Cardinet des Plantes).

19. — Revue de l'Agenais. 1888, livr. 1-2. — J. de B. de Laffore. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717. 2e partie : personne vivant noblement; suite. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite. — Massip. La révolution à Cancon; suite.

20. — Revue de Gascogne. 1888, mars. — Plieux. Étude sur l'instruction publique à Lectoure. — Abbé J. Dudon. Le meurtre d'Anesonce, évêque de Lectoure, en 1326, et ses suites. — Dr Desponts. Jean Pardiac et la communauté des chirurgiens d'Auch; suite.

21. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1888, 27 janvier. — M. Renan communique le texte et donne la traduction d'une inscription bilingue, phénicienne et grecque, découverte au Pirée; elle est de l'an 96 av. J.-C. Elle mentionne que les Sidoniens ont couronné Semabaal, fils de Magon, « qui a été uasi de la communauté pour le temple et pour la construction du vestibule, d'une couronne d'or du poids de 20 drachmes, parce qu'il a bâti le portique du temple et qu'il a fait tout ce qui était de son office à ce sujet. » = 24 févr. M. L. de Mas Latrie. Commente le texte officiel de l'allocution adressée par les barons de Cypre au roi Henri II de Lusignan pour lui notifier sa déchéance; ce texte vient d'être retrouvé aux archives du

Vatican. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE lit une note sur le jeûne du mercredi et du vendredi, qui est l'usage de l'église primitive au moyen âge; c'est à partir du pape Innocent Ier, 402-417, que l'usage nouveau s'établit en Gaule de jeûner le vendredi et le samedi. = 3 mars. M. SAGLIO démontre que le mot *braca* seul désigne le pantalon, long ou court, flottant ou assujetti; la *hosa* est une chausse, une guêtre, un bas ou une botte. — M. OPPERT commente un document assyrien daté de la dix-huitième année du roi Saosduchin (650 av. J.-C.); il y est question de la détresse où se trouva ce roi assiégé dans Babylone par son frère Assurbanhapal, roi de Ninive; les habitants exaspérés se soulevèrent et brûlèrent le roi Saosduchin sur un bûcher. M. Oppert voit dans ce fait l'origine de la légende de Sardanapale.

22. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1888, 8 février. — M. DE VILLEFOSSE communique une casserole d'argent trouvée à Hastings, près de Douvres, et portant l'inscription : NVM*ini* AVGVS*ti* DEO M*arti* ROMVLVS CAMVLOSENI FIL POSVIT. — M. BABELON présente une communication sur la numismatique de la ville d'Aba en Carie, il démontre que les médailles attribuées à cette localité sont en réalité d'Olba en Cilicie. Il conjecture que l'ethnique ΑΒΗΝΩΝ, lu récemment sur une inscription de Rome en assez mauvais état, doit être rétabli ΤΑΒΗΝΩΝ, et qu'il s'agit non d'Aba, mais de Taba, ville de la même province de Carie. = 15 février. M. E. MÜNTZ communique un portrait de Mathias Corvin, armé et à cheval, découvert par lui dans un dessin de la bibliothèque Barberini. Il parle à ce propos de l'iconographie de Mathias Corvin. — M. G. BAPST présente de nouvelles preuves à l'appui de son opinion que l'étain est venu de l'Altaï au commerce de la Méditerranée, à une époque très ancienne. = 22 février. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, répondant aux arguments présentés par M. Bapst à l'appui de son opinion sur le commerce de l'étain, produit un passage du poète Stésichore d'où il résulte que les mines d'étain d'Espagne ont été exploitées avant la domination carthaginoise. = 29 février. M. l'abbé THÉDENAT présente une inscription latine trouvée à Grand (Vosges), qui contient deux noms celtiques : *Viducus* et *Litugenus*. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique et commente l'inscription sur bronze récemment découverte à Narbonne, qui paraît contenir un fragment de la *lex concilii Narbonensis*. — M. COURAJOD signale et rapproche trois portraits de la fin du XVe siècle, qui représentent évidemment le même personnage, une peinture de la collection d'Ambras à Vienne, un buste de la bibliothèque de Versailles et une médaille publiée dans le *Trésor de numismatique*. Cette médaille fournit le nom du personnage qui est l'empereur Frédéric III († 1493). M. Müntz indique un quatrième portrait dans une miniature conservée à Vienne. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente une inscription trouvée à Fréjus, c'est une borne-limite d'un *Fondus Pacatianus*. = 7 mars. M. G. STERIAN communique une note sur une série de terres cuites émaillées provenant des églises édifiées en Roumanie par Étienne le

Grand, prince de Moldavie (1457-1504). — M. le lieutenant Espérandieu présente diverses monnaies impériales ou mérovingiennes récemment découvertes par le P. de la Croix, l'une d'elles est à l'effigie d'Anthémius, une autre porte le nom du monétaire *Ledavidus* et de la localité de *Novovicus*.

23. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1888, 15 févr. — Bernus. Le ministre Antoine de Chandieu, d'après son journal autographe inédit, 1534-91 ; suite. — Ch. Read. La petite fille d'Agrippa d'Aubigné devant la légende et l'histoire ; fin. — Roman. Notes inédites sur la famille Farel. — Mémoire des biens des consistoires de la généralité de Bordeaux à l'époque de la Révocation. — Moscarène Hubbard. Une lettre de la veuve de Rapin Thoiras au major Moscarene. Wesel, 28 mai 1728. — Lefranc. Études sur la jeunesse de Calvin et la réforme à Noyon, d'après des documents inédits ; suite (expose tous les faits d'histoire locale qui expliquent la formation, à Noyon, d'un parti hostile au clergé, alors que des amis ou des parents de Calvin étaient déjà conquis à la réforme ; tel Pierre Robert, dit Olivetan, élève de Bucer à Strasbourg en 1528).

24. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Mémoires. Tome XIV (1887). — L. Le Grand. Les Quinze-Vingts, depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine ; suite (organisation intérieure de l'hôpital, entrée des membres dans la congrégation ; leurs privilèges, pratiques religieuses et occupations journalières. Le dernier chapitre est consacré aux « Aveugleries » pendant le moyen âge. Pièces justificatives, liste des « maîtres » des Quinze-Vingts et index). — M. Prou. Fragment d'un obituaire de Saint-Maur-des-Fossés (rédigé vers 1170 ; des chartes et notices ont été ajoutées à l'obituaire entre 1170 et 1230. Publie ces textes d'après les mss. 863 et 566 du fonds de la reine Christine au Vatican). — A. Bruel. Notice sur la tour et l'hôtel de Sainte-Mesme, précédemment nommé l'hôtel du Pet-au-Diable, 1322-1843. — Omont. Spécimens de caractères hébreux gravés à Venise et à Paris par Guillaume le Bé, 1546-1576. — J. Guiffrey. Destruction des plus belles tentures du mobilier de la couronne, en 1797 (prouve, d'après les archives du Garde-meuble, que les ministres de l'an V ont fait brûler à la Monnaie des tentures du XVIe siècle, rehaussées d'or et d'argent, pour en avoir le métal, et payer ainsi les appointements arriérés des employés de l'État : 18 tentures, comptant 190 tapisseries de la belle époque, ont été détruites pour une misérable somme de 65,000 à 66,000 fr. C'est Benezech, le ministre, qui donna l'autorisation de brûler ces tapisseries, sur l'avis du directeur du Garde-meuble, nommé Villette).

25. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 1887, oct.-déc. — Jarrin. Brou. Troisième période. — Alex. Bérard. Les vieilles abbayes du Bugey : abbaye d'Ambronay.

---

26. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1887, nos 9-10. — Stecher. Vondel et la Belgique. = N° 11. Kervyn de Lettenhove. La dernière séance du conseil avant le supplice (fragment d'une histoire de la dernière période de la vie de Marie Stuart).

27. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1887, n° 2. — E. Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797). = N° 4. Barbier. Cartulaire de l'abbaye de Malonne.

28. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XLII, 1888. — G. Hagemans. Vie domestique d'un seigneur châtelain du moyen âge (biographie de Jean de Blois; détails nombreux et exacts sur le ménage d'un seigneur féodal, la valeur de l'argent, etc.). — Soil. Le mobilier d'un bourgeois de Tournai au commencement du xvie siècle (étude intéressante basée sur un inventaire de 1527). — Dejardin. Deuxième supplément à la description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville (travail important effectué à l'aide des archives d'Anvers et des bibliothèques de Liège et de Leyde).

29. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. XIV. 1888. — H. Hymans. Rapport sur le congrès de Bruges. — M. Rooses. La maison de Rubens.

30. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 4e série, IX, 1re livr. 1888. — Levaux. Notice historique sur le poète latin Sidronius Hosschius. S. j. — Van Speybrouck. Fragment de keure de 1240 (sans intérêt). — Mœlfait. Rollarensia (études détachées sur Roulers : ce que contiennent les anciennes archives de cette ville; l'ancien hôpital; la peste à Roulers aux xve et xvie siècles; la seigneurie de Schervelde. Bon travail d'histoire locale).

31. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. 1887, nos 5 et 6. — Procès-verbaux des séances de la commission des monuments. — Comptes-rendus. *Soil.* Potiers et faïenciers tournaisiens (ouvrage très sérieux).

32. — Le Muséon. 1888, n° 1. — G. Schils. Les races jaunes de l'Afrique australe. — Basset. Mélanges d'histoire et de littérature orientale. — Van Hoonacker. Quelques observations critiques sur les récits concernant Bileam (discute les conjectures de Reuss, de Kuenen et de l'abbé Martin). — Imbert. Le Temple reconstruit par Zorobabel (étude chronologique sur les six premiers chapitres d'Esdras). = Comptes rendus. *A. Marignan.* 1° La médecine dans l'Église au vie siècle; 2° le triomphe de l'Église au ive siècle (érudition solide, mais préjugés contre l'Église).

33. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1887, n° 6; 1888, n° 1. — Crutzen. Principaux défauts du système corporatif

dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIIIe siècle (suite). = Comptes-rendus. *Ed. Mailly*. Étude pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France (travail consciencieux et intéressant).

34. — Revue belge de numismatique. 1888, 1re livr. — De Chestret de Honeffe. Numismatique d'Ernest, de Ferdinand et de Maximilien Henri de Bavière (travail très consciencieux, fait d'après les archives de Liège). — Cumont. Jetons d'étrennes des gouverneurs généraux de la Belgique, Albert de Saxe-Teschen et Marie Christine. — Vallier. Médailles et jetons dauphinois. — L. Charrier. Numismatique africaine. Monnaie d'or de Ptolémée, roi de Mauritanie. — F. Alvin. L'œuvre métallique de Ch. Wiener.

35. — Le Magasin littéraire et scientifique de Gand. 1888, 1re livr. — Goetghebeur. L'église cathédrale de Saint-Baron à Gand (étude intéressante sur les origines de cette église).

36. — Cercle hutois des sciences et beaux-arts. T. VII. 4e livr. 1888. — J. Fréson. Notice historique sur les anciens monastères des Ursulines, des Annonciades célestes, des Carmélites déchaussées et des Sépulcrines de Huy (beaucoup de faits curieux).

37. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. 1887, n° 2. — G. Lefèvre. Rapport sur les fouilles archéologiques faites dans les environs de Landen. — A. Body. Les actes notariaux passés à Spa par les étrangers. — A. Dejardin. Quatrième supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège. — J.-E. Demarteau. Les remparts de Saint-Trond, ville du pays de Liège.

38. — Het Belfort. 1888, 2e livr. — Moroy. L'abbaye d'Afflighem (étude historique sur une des grandes abbayes de la Flandre). — Goetschalck. L'intolérance des protestants au XVIe s. (l'auteur veut prouver que les protestants du XVIe siècle furent intolérants. Il eût été plus impartial de dire que l'intolérance au XVIe siècle fut générale).

39. — Bulletin des archives d'Anvers. T. XVI. 1re livr. 1888. — P. Genard. Collection dite « Collegiale Achterbroeken, » années 1577-1583 (actes du magistrat d'Anvers, important au point de vue de l'histoire locale d'Anvers au XVIe siècle).

40. — Annales du cercle archéologique du pays de Waes. XI. 3e livr. Janvier 1888. — De Geest. Mémoire sur des découvertes récentes relatives à la préhistoire, au pays de Waes (haches en silex, poinçons, etc.). — Criquillion. Notice concernant la découverte d'urnes cinéraires sur les territoires des communes de Tamise et de Saint-Gilles. — Van Naemen. Le peintre Égide-Joseph Smeyers (peintre malinois du XVIIe siècle). — Van Raemdonck. Colonisation du pays de Waes par les peuplades des environs de Mons à l'époque néolithique (travail très consciencieux et très intéressant).

41. — Annales du cercle archéologique d'Enghien. T. III.

1re livr. 1887. — François. Le cloître de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies. — E. Matthieu. Généalogie des d'Enghien, seigneurs de Bloton et de Préaux. — Croquet. Épitaphes de Braine-le-Comte.

---

42. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIII, Heft 3. — Max Lenz. Sczyma Rasin ; critique de son témoignage (la valeur de son témoignage, relativement aux secrètes négociations de Wallenstein, est très amoindrie par la comparaison avec les documents contemporains). — Niese. Les légendes relatives à la fondation de Rome. — Loewenfeld. Paul Ewald (notice nécrologique sur cet érudit distingué, mort prématurément le 14 octobre dernier à l'âge de trente-sept ans). — Une lettre du grand électeur à sa nièce la reine Charlotte-Amélie de Danemark, mai 1671. — Documents relatifs à l'armistice de 1813 (un mémoire en français de Stein, du 10 juin, et une lettre de Gneisenau à Stein, du 11 juillet, en allemand). = Comptes-rendus : *Welzhofer*. Allgemeine Geschichte des Alterthums (n'est pas au courant de la science). — *Rustler*. Das sog. Chronicon universitatis Pragensis (édition médiocre). — Actas de las cortes de Castilla, tomes IX-XI (les huit premiers volumes, publiés par ordre de la chambre des députés espagnole, ont paru de 1861 à 1868, et contiennent les actes des cortes castillanes des années 1563, 1566, 1570, 1573, 1579, 1583, 1585; en 1885, on a repris cette importante collection; les trois volumes récents contiennent la fin des cortes de 1585 et les débuts de celles de 1588). — *Danvila y Collado*. Cortes de Castella de 1576 (le procès-verbal des séances de ces cortes a disparu depuis longtemps; on n'a conservé qu'une brève liste de pétitions. L'auteur s'est efforcé de reconstituer le texte perdu à l'aide de pièces d'archives et autres documents contemporains). — *Duro*. La conquista de las Azores, en 1583 (bon). — *Borrego*. Historia de las cortes de España durante el siglo xix (médiocre; beaucoup de déclamations; les documents étaient déjà connus pour la plupart). — *Pas y Melia*. J. de Castellanos ; historia del nuevo reino de Granada (publie un ms. de 1592, important pour l'histoire des mœurs).

43. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Nachrichten. 1887, n° 18. — Reifferscheid. Le « Livre de l'empereur Sigismond, » par Eberhard de Windeck ; comment il nous est parvenu (étudie les mss. et la langue de ce poème; montre sur quelles bases on pourrait donner une édition critique de la rédaction de 1440 ou de celle de 1442).

44. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1887, n° 24. — *Boos*. Quellen zur Geschichte der Stadt Worms. Urkundenbuch. Bd. I, 627-1300 (bon). — *Hilgard*. Urkunden zur Geschichte der Stadt Speyer (excellent). = N° 25. *Friedenburg*. Der Reichstag zu Speier, 1526 (l'auteur du livre résume lui-même l'histoire et l'importance de cette diète). — *Jacob*. Der nordisch-baltische Handel der Araber im Mittelalter (remarquable; le critique proteste contre le jugement trop sévère porté

sur ce livre par R. von Scala dans l'*Œsterreichische Monatsschrift für den Orient*, janv. 1887). — *Anton von der Linde*. Kasper Hauser (étude critique très approfondie; renverse la légende qui s'est formée autour de ce personnage mystérieux). — *Hyvernat*. Les actes des martyrs de l'Égypte, tirés des mss. coptes de la bibliothèque vaticane et du musée Borgia. = N° 26. Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation. Bd. II. — *Tolstoi*. Die Stadtschulen wæhrend der Regierung der Kaiserin Katharina II (bon). = 1888, n° 1. *H. Jordan*. Die Kœnige im alten Italien (ingénieux). = N° 2. *Brunner*. Deutsche Rechtsgeschichte. Bd. I (critiques nombreuses par Amira, qui n'en reconnaît pas moins les réels mérites de l'ouvrage). = N° 3. *Hallwich*. Gestalten aus Wallensteins Lager : J. Merode (discute le récit tracé par l'auteur de la bataille d'Oldendorf en Hesse, où fut tué Mérode, le 8 juillet 1633). — *Chroust*. Beitræge zur Geschichte Ludwigs des Baiers und seiner Zeit. Bd. I : die Romfahrt, 1327-29 (refuse de s'associer aux vives critiques adressées par l'auteur au travail d'Altmann sur le même sujet). — *G. von Mülverstedt*. Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis. Theil III : 1270-1305 (recueil qui serait excellent, s'il avait une table).

45. — Deutsche Rundschau. 1888, févr. — W. Loewe. Souvenirs relatifs au général Ernst von Pfuel (quelques anecdotes, en particulier sur les événements militaires de 1812 à 1815). — Néményi. Vingt années de vie parlementaire en Autriche-Hongrie.

46. — Deutsche Revue. 1887, sept.-déc. — L. Bucher. Expressions techniques de la langue politique. 2e art. : la Balance du pouvoir (de 1626 à 1871). — J. von Pflugk-Harttung. Un préfet allemand de Châlons-sur-Marne (d'après les souvenirs du ministre wurtembergeois Fr. von Linden, qui fut préfet à Châlons en 1870). — Wambéry. Situation politique de l'Angleterre en Orient (histoire des progrès de la Russie vers Constantinople et les Indes; montre les énormes fautes commises par la politique anglaise). — Wiesner. La conspiration de palais contre l'empereur Paul Ier de Russie (d'après le récit de Herzen dans le « Kolokol »). — Zernin. Souvenirs de l'insurrection badoise de 1849 (publie les notes d'un contemporain, le poète Victor Scheffel; l'auteur de cet article se place à un point de vue étroitement réactionnaire). — Sulima-Sawitsch-Sablotsky. Mes rapports avec Léon Gambetta (souvenirs de nature toute personnelle; l'auteur se montre enthousiasmé de Gambetta).

47. — Nord und Süd. 1887, nov.-déc. — Carl du Prel. La mystique des anciens Grecs; suite et fin (sur les mystères antiques; ils reposaient sur la croyance à la préexistence et à la migration des âmes : dans les mystères il s'agissait, non d'enseigner les initiés, mais de susciter en eux un état mystique, ou d'acquérir des aptitudes transcendantales associées à des visions. La philosophie antique a notablement subi l'influence du spiritisme des mystères. Comme ces mystères ont été pendant deux mille ans contrôlés par les plus grands esprits de

l'antiquité, on ne peut nier les faits de spiritisme qui ont été le fondement même des mystères).

48. — Archiv für Anthropologie. Bd. XVII, Heft 3. 1887. — Ém. Schmidt. Crânes de l'ancienne et de la nouvelle Égypte (a mesuré les crânes de 300 momies et un grand nombre de crânes égyptiens d'époque récente. Le pur type égyptien s'est continué jusqu'à notre époque; mais on peut constater, depuis l'antiquité, une certaine immixtion de l'élément nubien). — Achelis. Devoirs et principes de l'ethnologie. — Fligier. Sur les anciens peuples de l'Italie septentrionale. — Id. Origine des Sarmates (c'est un peuple mélangé d'éléments aryens et ouralo-altaïques). — Id. Les Sikuli (antiquités de Tarquinies antérieures à l'époque étrusque; histoire primitive de la Corse). = Comptes-rendus. *Cartailhac.* Matériaux pour l'histoire de l'homme, et les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal (remarquable).

49. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft. Bd. XVIII, Heft 1, 1888. — Usages et superstitions relatifs aux repas; suite (bénédiction des objets dont on se nourrit, jeûnes, interdiction de manger, etc.). — R. von Sowa. Le dialecte des tsiganes de la Prusse orientale.

50. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. 1887, Heft 4. — O. von Lemm. Quelques remarques sur la cérémonie d'allumer les lumières (publie le premier chapitre du rituel du culte d'Ammon, avec commentaire; indique plusieurs descriptions figurées et des inscriptions relatives à cette cérémonie). — Piehl. Varia; suite (la divinisation du sage Amenhotep. Il faut abandonner la tradition classique suivant laquelle le pharaon Menès est le fondateur de Memphis. Reproduction plus correcte des textes de la statue de Ar-hor-aa. La stèle d'Apis n° 2316 du musée de Boulaq. Une inscription du même musée nomme une reine jusqu'ici inconnue, Mutnefrit, épouse du roi Thotmès Ier).

51. — Hermes. Bd. XXII, Heft 3, 1887. — Beloch. Le timêma attique (réfute le mémoire de Max Frænkel. Soutient que, depuis l'organisation nouvelle des impôts, introduite sous l'archonte Nausinikos à Athènes, le timêma désigne la totalité de la fortune frappée par l'impôt). — Diels. Hérodote et Hécatée (montre que, dans les premières parties de son histoire, Hérodote a mis largement à profit Hécatée, et qu'il l'a presque copié mot pour mot dans certains passages; les citations qui se trouvent dans les deux premiers livres d'Hérodote sont, en grande partie, empruntées à Hécatée; c'est là aussi qu'il a pris la transformation rationaliste de la mythologie grecque). — Robert. Recherches archéologiques (1° la légende des Atlas, sous la forme béotienne, argienne et alexandrine; 2° la légende d'Énée et de la Sibylle de Marpessos). — Kubitschek. Civitates mundi (recherche les sources de la notice publiée par Mommsen, sous le titre : « Sunt in hoc mundo civitates 5627; » elle vient sans doute de Ptolémée). — Id. Le texte de la cosmographie

de Ravenne (établit la filiation des mss.). — Tœpffer. Les Eupatrides à Athènes (« Eupatridae » était le terme générique employé pour désigner aussi bien une quantité de familles nobles que le nom d'une seule famille à laquelle appartenait Alcibiade). — Soltau. L'éclipse de soleil de l'an 217 av. J.-C. (mentionnée par Tite-Live, XXII, 1; elle a eu lieu le 11 février 217. Au commencement de l'an 537 de Rome, le calendrier romain n'avait pas encore été dérangé. D'après l'auteur, c'est le contact des Romains avec les Grecs qui attira leur attention sur ce phénomène). — Mommsen. Terruncius (parle d'une inscription latine venant d'Hippo Regius, publiée au *Bulletin de l'Académie d'Hippone*. Sur l'orthographe du mot « Terruncius. » L'inscription est le seul document où le calcul par sesterces se montre clairement à nous dans son rapport imparfait avec les monnaies existant réellement). — Wilken. Recto ou verso ? (étudie la question de savoir lequel des deux côtés du papyrus était originairement employé pour l'écriture dans l'antiquité classique). = Heft 4. Mommsen. Les milices provinciales des Romains (elles ont constitué une division à part de l'armée romaine, à côté des légions et des auxiliaires. Elles n'ont pas compté parmi les troupes impériales et n'étaient pas placées sur le même rang qu'elles ; jusqu'à Hadrien, on les employa uniquement dans les provinces où elles étaient recrutées; plus tard elles ont été incorporées dans l'armée impériale. Les troupes de police et de gendarmerie que Cagnat désigne par le nom de « Militiae municipales et provinciales » ont appartenu, non pas à l'armée romaine, mais à l'organisation municipale. Réunit tous les témoignages fournis par les auteurs anciens et par les inscriptions sur les divisions de ces milices provinciales). — R. Schœll. Polycrite (interprète l'inscription dont Kœhler et Milchhœfer ont déjà parlé dans les *Mittheilungen des archæol. Instituts in Athen,* V, 191, n° 6, et X, 365, n° 11, qui traite d'une dotation faite à une petite-fille et à un petit-fils d'Aristide Lysimachos ; allègue aussi l'inscription publiée par Koumanoudis dans l'*Athenaion,* VI, 271 ; elle donne les motifs des lois qui réglaient les prétentions élevées par les descendants des bienfaiteurs de l'État à Athènes). — Mommsen. Comment on notait les nombres et les fractions dans l'ancienne paléographie romaine (article très détaillé). — Huelsen. Le Pomœrium de Rome au temps de l'empire (contre H. Jordan ; l'auteur met à profit les inscriptions gravées sur neuf bornes ou cippi, dont deux sont restées inconnues à Jordan, et dont une a été considérée à tort comme non authentique. Au temps d'Hadrien, une grande partie de la Regio IX, le circus Flaminius était en dehors du pomœrium ; l'Aventin avait déjà été admis dans cette enceinte par Claude). — Wilcken. Comment la valeur de la monnaie dite chalcus était notée en cursive grecque (on exprima le chiffre des « chalcus » en l'ajoutant à la lettre χ, ou en le mettant à côté ou au-dessus, par exemple : $\overset{\beta}{\chi}$ ou χ^{β} = 2 chalcus). — Stengel. Thysiai aspondoi (les seuls sacrifices où l'on ne faisait pas d'offrandes étaient les sacrifices d'expiation et de pénitence). — Frænkel. Mariades, Cyriades (le premier de ces mots vient de l'araméen; sa

forme primitive est Mâr jabb, c'est-à-dire : « mon seigneur a donné. » Cyriades est la traduction en grec du mot sémitique). — Maas. Histoire de la prose grecque (le passage d'Hérodote, III, 80-82, sur la conversation bien connue entre Otanès Megalyzos et Darius, ainsi que le discours du roi de Cypre Nikokles, dans le troisième discours d'Isocrate, proviennent des Καταβάλλοντες λόγοι de Protagoras).

52. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXV, Heft 9, 1887. — Weizsæcker. Le marché d'Athènes (interprétation minutieuse de la description faite par Pausanias). = Heft 10. Stengel. Les dons pour les sacrifices (complète et rectifie les idées qui ont eu cours jusqu'ici sur le sujet). = Supplementband XVI, Heft 1. Satiriadis. Critique de Jean d'Antioche (recherche approfondie sur l'authenticité des fragments attribués à Jean d'Antioche. Ce chroniqueur a écrit vers 530; le chroniqueur Jean Malalas a composé son ouvrage vers 610. Parle de la valeur et de la véracité des récits de Malalas sur les événements des années 528-532). — Tuempel. L'Éthiopie dans la mythologie grecque (recherches très détaillées sur l'histoire des voyages et des modifications des mythes grecs; montre que les Rhodiens ont transporté au nord, à l'est et à l'ouest des mythes et des désignations mythologiques). = Heft 11. Lange. Sur la valeur du témoignage de Thucydide (défend l'historien contre les accusations de Müller-Strübing; il est faux que Thucydide ait obéi à un esprit de parti). — Junghahn. Sur Thucydide (étudie le passage de l'historien, II, 2-5, sur la prise de Platées par les Thébains; défend contre Adolf Bauer l'idée qu'il y ait eu deux éditions de Thucydide, l'une plus brève, l'autre augmentée et améliorée). — G. F. Unger. La loi contre les sophistes de Démétrius de Phalères (attribuée jusqu'ici à Démétrius Poliorcète; la loi ne devait pas supprimer tout le haut enseignement, mais le soumettre au contrôle de l'État. Le modèle que Démétrius de Phalères se proposa pour la réforme de l'État athénien était l'État imaginé par Aristote; l'Académie platonicienne devait, par conséquent, en être exclue). — Jacoby. Sur Denys d'Halicarnasse (corrige l'important passage de Denys, IV, 15, sur les tribus de Servius Tullius). — Bæhrens. Sur le livre « Origo gentis romanae » (il est faux que ce livre ait été composé au xve s., c'est probablement un extrait d'une œuvre de Verrius Flaccus). — Regell. Les Duoviri sacris faciundis (ils n'étaient pas consacrés par le mode d'inauguration).

53. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXII, Heft 1, 1888. — Wernicke. Le pèlerinage du comte de Katzen-Ellenbogen en 1133 (poème d'Erhard Womeschafft; décrit un manuscrit, inconnu jusqu'ici, de ce poème). — Birlinger. Noms de personne au moyen âge (recueillis dans un grand nombre de chartes du Rhin moyen). — Ammann. Une prière pour la bénédiction des eaux au xive s. = Comptes-rendus : *Wrede*. Ueber die Sprache der Vandalen (additions et critiques). — *Rydberg*. Undersökningar i germanisk mythologie

(compte-rendu approfondi par E. H. Meyer; malgré de grands mérites, l'ouvrage sera peu utile). — *H. E. Meyer*. Indogermanische Mythen. II, Achilleis (compte-rendu assez hostile).

54. — Archivalische Zeitschrift. Bd. XII, 1887. F. — Wagner. Études sur l'histoire de l'écriture chiffrée (1° Jacques Sylvestre de Florence; 2° les crytographes italiens et français jusqu'en 1650). — F. von Loeher. Les noms de personne allemands dans les chartes (1° signification et étymologie des noms propres allemands; 2° introduction des noms hébreux et byzantins depuis le xiie s.; 3° naissance des noms de famille depuis le xiiie s.; 4° emploi très fréquent des noms de saints depuis le xive s.; 5° emploi de noms antiques et bibliques depuis le xvie s.; 6° introduction de noms français, anglais, écossais, russes depuis le xviie s.). — Thudichum. Les anciennes archives de l'empire d'Allemagne et leurs destinées (1° histoire des archives impériales de Mayence, conservées aujourd'hui en grande partie à Vienne et à Wurzbourg; 2° les registres impériaux commencés depuis 1400 sont maintenant à Vienne dans les archives de la cour impériale; 3° les archives du tribunal de la chambre impériale sont à Wetzlar; 4° les archives des anciens cercles et de l'ancienne chevalerie d'empire). — J. von Pflugk-Harttung. Des méthodes employées pour écrire les bulles pontificales aux premiers temps du moyen âge, et des signes employés en tête de ces actes. — Zimmermann. Chartes des archives municipales de Bistritz en Transylvanie (analyse 381 actes des années 1286-1526). — Primbs. Excursion à travers la collection d'empreintes de sceaux dans les archives impériales de Munich; suite (décrit un grand nombre de sceaux de familles nobles, de villes, de « marchés, » de tribunaux, de corporations et autres associations). — Rieder. Les archives du cercle de Bavière à Neubourg sur le Danube et ses précurseurs depuis 1785 (archives de l'abbaye impériale de Kempten et de beaucoup d'autres petites archives religieuses et municipales dispersées au commencement du xixe s.). — A. von Reumont. Les archives municipales de Sienne. — F. von Loeher. Histoire des archives en Allemagne depuis les plus anciens temps (article très détaillé). — Wittmann. Les archives de l'Allemagne du Sud; suite (les archives des comtes von Giech à Thurnau dans la haute Franconie et les archives archiépiscopales de Munich). — Loeher. Le registre de l'empereur Louis de Bavière aux archives impériales de Munich. — F. von Loeher. Importance et histoire des joyaux qui ornaient les heaumes; suite (armoiries des princes et des nobles; elles ont pour origines les « Hausmarken » ou « Handgemal, » ainsi que les marques qui, chez les anciens Germains, distinguaient les familles et les tribus). — Id. Nombre, histoire et statistique des archives allemandes. = Comptes-rendus : *Schum*. Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt (très important). — *Zimmermann*. Das Archiv der Stadt Hermannstadt in Siebenbürgen (excellent). — *Schiemann*. Darstellungen und Studien zur baltischen Geschichte (important). — *G. von Pflugk-Harttung*. Specimina selecta

chartarum pontificum romanorum (ouvrage qui fera époque). — Est- und Livlændische Brieflade. Bd. IV (important).

55. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. VIII. *Germanistische Abtheilung.* 1887. — Bekker. Art. nécrol. sur Hugo Bœhlau, 1833-1887. — Brunner. Le service de chevalier et les origines de la féodalité (entre 732 et 755, et sans doute par suite de la guerre contre les Arabes, se produisit un changement complet dans le système de l'armée : l'infanterie fut presque entièrement supplantée par la cavalerie, et, dans la cavalerie, les cavaliers lourdement armés forment le noyau de l'armée. Pour équiper ces cavaliers devenus nécessaires, les Carolingiens, depuis Charles Martel, mirent la main sur les biens de l'Église et les distribuèrent à leurs vassaux qu'ils mirent ainsi en état de fournir le nombre nécessaire de chevaux et de cavaliers. Naturellement on ne donna de bénéfices qu'à celui qui devenait vassal, et l'on réclama de chaque cavalier le service militaire). — W. von Brünneck. Le servage dans la Prusse orientale (Frédéric le Grand a supprimé le servage dans les provinces orientales, non dans celles de l'Ouest. La raison en est dans le mode différent du servage en vigueur dans les provinces orientales. Dans les premiers temps de la domination de l'ordre Teutonique en Prusse, les obligations des serfs étaient assez douces ; après la paix de Thorn en 1466, elles devinrent de plus en plus rigoureuses, surtout par suite de l'état des choses existant en Pologne, où le servage reproduisait exactement la servitude romaine. Le duc Albert de Prusse songea, vers 1550, à supprimer complètement le servage, mais l'émancipation ne fut opérée que dans les villes. Pour les serfs des domaines, le roi Frédéric-Guillaume Ier de Prusse ordonna l'émancipation en 1720). — J. von Pflugk-Harttung. Sur la succession au trône dans le royaume des Lombards (depuis les temps les plus anciens jusqu'au roi Didier; chez les Lombards prévalait le mode germain de succession; mais on n'y trouve pas le lien sacré de la foi qui rattachait les sujets francs à leur dynastie). — Weiland. Une paix pour le pays saxon au temps de l'empereur Frédéric II (Krühne a, le premier, fait connaître cette « Landfriede » en l'attribuant à l'année 1234 et en la signalant comme la source immédiate du Sachsenspiegel. L'auteur montre que cette paix fut décrétée en 1223 et qu'en 1224 elle fut suivie de la « Treuga Henrici regis, » qui s'en rapproche beaucoup. La source du Sachsenspiegel a été une paix pour la province de Saxe, étroitement apparentée avec la loi pour la paix de l'empire promulguée en 1223). — Kohler. Histoire des chartes exécutoires en France. — O. Hintze. Le conseil d'État autrichien au xvie et au xviie s. — Lehmann. Additions à la liste des ouvrages relatifs à l'histoire du droit du nord de l'Allemagne. = Comptes-rendus : Codex juris municipalis regni Bohemiae; tomus I (très important). — *Gratama.* Het onuitgegeven Landrecht van Drenthe (bon). — *Lærsch.* Der Ingelheimer Oberhof (très important). L. H. Euler (notice nécrologique, 1813-1885). = *Romanische Abtheilung.* 1887. Zachariae von Lingenthal. Sur les remanie-

ments grecs du Codex juris justinianeus (article très détaillé d'après des matériaux inédits). — Krueger. Sur l'emploi du papyrus et du parchemin pour les livres juridiques des Romains. — Chiappelli. Nouvelles remarques sur les gloses du Codex justinianeus découvertes dans un ms. de Pistoia. — Schirmer. Les prétendues interpolations dans le jurisconsulte Scævola. — Mommsen. Une inscription provenant des environs de Rome (nomme le Collegium magnum arcarum divarum Faustinarum matris et piae. Texte et commentaire).

56. — Untersuchungen aus der deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. Heft 22, 1888. — Kœhne. Les relations de famille chez les non-libres dans le très ancien droit franc (1° les enfants nés d'un homme libre marié à son esclave étaient libres; nés d'une union illégitime avec une esclave, ils étaient non-libres; 2° les unions de personnes libres avec des esclaves étrangers conduisent à l'esclavage de l'homme libre, tant que le maître de celui des deux époux qui n'est pas libre n'y renonce pas; de même, le mariage de vassaux avec des serfs étrangers les engage dans les liens du servage; 3° après que dans les cas particuliers on fut parti de l'asservissement de l'époux libre et du changement du vassal en serf, on arrive à ce principe de droit que l'enfant doit suivre celui de ses parents dont la condition est le plus inférieure : Generatio semper ad inferiora declinetur).

57. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. X, Heft 4, 1887. — Rœhricht. Études sur la géographie et la topographie de la Syrie au moyen âge (complète et élargit considérablement l'ouvrage de M. Rey sur les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe ss. Les localités de la Syrie au moyen âge, citées complètement, sont rangées d'après le nom des principautés, des églises, des monastères, etc., auxquels elles appartenaient. Une première table contient les noms de lieu occidentaux et une seconde les noms de lieu arabes en Syrie). = Compte-rendu : *Habberton*. New historical Atlas and general history (utile).

58. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1888, Heft 1. — Bœredy. L'authenticité du privilège du roi saint Étienne de Hongrie (il n'est pas douteux que ce roi n'ait reçu du pape Sylvestre II le privilège de régler lui-même l'organisation religieuse de son royaume, mais les documents ne permettent pas de dire si ses successeurs ont eu le même droit). = Compte-rendu : *Brück*. Geschichte der katholischen Kirche im XIX^ten^ Jahrhundert (remarquable).

59. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XIV, Heft 1, 1888. — Nippold. L'infaillibilité et les études historiques (montre la position contraire prise par les historiens catholiques et non catholiques dans de nombreuses questions d'histoire ecclésiastique). — Bornemann. Les traductions allemandes de la Bible au XVe s. sont-elles d'origine vaudoise? (1° combat les arguments de Keller; 2° la traduction allemande de la Bible de 1404 déjà utilisée par Gœtze). — Wend-

LAND. Les Esséniens dans Philon (contre le mémoire d'Ohle). — WOELTER. La lettre de Barnabé (montre ce qui appartenait à la lettre originale et les interpolations ajoutées par trois remanieurs différents).

60. — Der Katholik. 1887, déc. — KLEINERMANNS. Le pape Benoît VIII; fin : 1021-1024. = Compte-rendu : *J. Diefenbach.* Die lutherische Kanzel im XVII^ten Jahrhundert (très bon). = 1888, janv. KELLNER. Situation politique et administrative de la Palestine à l'époque de Jésus-Christ (exposé détaillé des faits). — Mayence considéré comme un lieu de refuge pour les prélats et les moines en fuite à l'époque de la Réforme). = Comptes-rendus : *Brück.* Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland im XIX^ten Jahrhundert (très bon). — *Morneweg.* Johann von Dalberg, Bischof von Worms, 1482-1503 (excellent).

61. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1888, Heft 2. — GIESEBRECHT. La prophétie d'Isaïe sur la venue d'Emmanuel, ch. VII et VIII (ce passage fut composé par Isaïe, en 734 ou auparavant; plus tard, elle a été remaniée par Isaïe lui-même après l'invasion de Téglat Pilesar; Isaïe n'y attribue plus d'importance à la personne d'Emmanuel, mais seulement à l'idée religieuse que son nom représentait). — ROESCH. Astartè Maria (montre comment le culte de Persephonè, celui de Vénus, celui d'Astartè se sont confondus avec celui de la Vierge Marie aux points les plus différents de l'empire romain; ce mélange se retrouve même dans la poésie et dans l'art. L'origine des images de la Vierge noire, ainsi que de l'image miraculeuse de Loreto, remonte à la Vénus d'Éphèse). = Compte-rendu : *Enders.* Der Briefwechsel Dr Martin Luthers (important; additions et corrections).

62. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1888. Quartalheft 1. — PROBST. La messe espagnole jusqu'au VIIIe s. — PESCH. S. J. Le prêt à intérêt; sa base et ses limites. — NIEMŒLLER. S. J. Matthias Flacius et l'esprit flacinien dans l'histoire primitive de l'Église protestante. — EHRLE. S. J. Le *Speculum vitae S. Francisci et sociorum* dans les mss. = Compte-rendu : *Diefenbach.* Der Hexenwahn vor und nach der Glaubensspaltung in Deutschland (bon; l'auteur n'a pas assez remarqué que les procès de sorcellerie ont été le moins nombreux là où l'influence des Jésuites s'est fait le plus fortement sentir). = Analectes : WILPERT. Contributions à l'archéologie chrétienne; additions et rectifications à la *Realencyklopædie* de Kraus.

63. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1887, Heft 11-12. — Histoire de l'Église luthérienne en Russie (son organisation; destruction de ses libertés depuis la fin du XVIIIe s. jusqu'au temps présent).

64. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. IX, Heft 4. — JACOBI. Sur les Euchites. — LOSERTH. Les sermons en latin de Wiclif; époque à laquelle ils ont été composés; emploi qu'en a fait Jean Hus. — DRESEKE. Sur Nikolaos de Méthone. 2e art. : ses écrits, essai d'un classement chronologique. — GESS. Les thèses de Luther et le duc

Georges de Saxe (publie quelques passages d'un rapport adressé au duc par Cæsar Pflug, qu'il avait envoyé auprès de l'évêque de Mersebourg. Ce rapport, daté du 27 mai 1517, relate le coup d'éclat que Luther venait de frapper). — Weiland. Un procès de sorcellerie au xiᵉ s. — Ney. L'histoire de la diète de Spire en 1516 par Friedensburg; additions et rectifications.

65. — Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte. Bd. V, Heft 1, 1886. — Nathansen. Liste des dessins, écrits et plans relatifs au grand incendie de Hambourg en 1842. — Isler. Histoire de la biblioth. municipale de Hambourg depuis 1838. — Fleischfresser. Rapport sur le siège de Hambourg par les Danois en 1686 (leurs sources et leur importance; imprime une « Relation » publiée en 1686). — Ehrenberg. Sur l'histoire du commerce hambourgeois au xviᵉ s. (fournit de nombreux détails tirés de sept registres d'affaires trouvés récemment d'un bourgeois hambourgeois et de ses successeurs, de 1553 à 1593 : affaires commerciales, monnaies, mesures, poids, prix des marchandises). — Wohlwill. Biographie de Joh. G. Reinhold, envoyé hollandais à Hambourg, 1796-1809 (d'après des documents en partie inédits). — Id. Documents relatifs à l'histoire de l'enlèvement de l'envoyé britannique Rumbold à Hambourg en 1804 (1° dépêche de l'agent hollandais Reinhold à Talleyrand; 2° rapport de Reinhold au ministère hollandais; 3° rapport du commandant français Maisons à Fouché; 4° exposé du chancelier comte Hardenberg au roi Frédéric-Guillaume III de Prusse).

66. — Jahresbericht des historischen Vereins für die Grafschaft Ravensburg (Bielefeld). 1887, Heft 7. — Bertelsmann. Histoire militaire du comté de Ravensburg (exposé fait avec soin d'après des sources allant du xiiᵉ s. à 1813; le xviiᵉ s. est surtout bien traité).

67. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienswerder. Heft 21, 1887. — Mœller. La justice dans les villes prussiennes sous le gouvernement de l'ordre Teutonique au début du xvᵉ s. — Liek. Documents relatifs à l'histoire des corporations d'arts et de métiers (publie 5 « Lehrbriefen » et « Wanderbriefen » de 1561 à 1771). — R. von Flanss. Biographie de Paulus Speratus, évêque de Posnanie, 1530-1561. — Id. Histoire des biens-fonds dans la Prusse occidentale. — Heidenhain. Notes consignées dans une chronique de famille de la Prusse orientale dans la première moitié du xviiiᵉ s.

68. — Preussische Jahrbücher. Bd. LX, Heft 5, 1887. — Histoire de la Russie de 1881 à 1887 (politique intérieure et extérieure, situation financière). — Th. von Trolha. Généraux russes et turcs dans la guerre de 1877-78 (contre un mémoire publié dans les *Jahrbücher für Armee und Marine*).

69. — Jahrbücher des Vereins für Meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. LII, 1887. — Beltz.

Recherches sur l'époque récente du bronze en Mecklembourg (parle de plusieurs trouvailles importantes qui ont été faites récemment; elles montrent une sorte de transition entre les deux groupes, constitués jusqu'ici, de trouvailles relatives à l'ancienne et à la récente époque du bronze). — Schildt. Le castrum Wustrord près du lac Tollense en Mecklembourg (rapport sur des fouilles exécutées sur l'emplacement d'un château fort construit par les anciens Wendes). — Crull. Les armes des familles nobles qui se rencontrent en Mecklembourg avant 1360 (article très détaillé qui mentionne 693 familles). — Koppmann. Situation de la ville de Rostock au sein de la ligue hanséatique au moyen âge. — Beyer. Histoire de la ville de Lage en Mecklembourg (utilise des documents et actes inédits). — Freiherr von Sell. Troupes mecklembourgeoises au service des rois danois, 1502-1706 (utilise et publie des documents inédits).

70. — Bericht 48 über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg. 1886. — Weber. Bamberg pendant la guerre de Trente ans (exposé très détaillé des événements militaires dans l'évêché, de 1631 à 1649, d'après une chronique contemporaine qui contient d'importants renseignements sur la marche générale de la guerre). — A. Haupt. Extraits des comptes pour la construction de la cathédrale de Bamberg, 1540-1800. — Ueber. Une monnaie d'or celtique, trouvée dans la Haute-Franconie.

71. — Quartalblætter des historischen Vereins für Hessen. 1887, Heft 4. — Schenk zu Schweinsberg. Le village abandonné d'Ursenheim près de Giessen. — Roth. La chronique du monastère de Saint-Pierre à Wimpfen (suite du texte, avec des notes). — Wœrner. Inscriptions funéraires des églises de Worms. = 1888, n° 1. Rœschen. La marche du feld-maréchal Batthyany à travers la Haute-Hesse en juin 1745 (à l'aide d'une carte de l'an 1746 non encore utilisée jusqu'ici). — Keller. Antiquités romaines de Mayence (on a découvert des restes de constructions et une inscription de la 14e légion. Recherches sur l'histoire de cette légion). — Weckerlin. Une pierre milliaire romaine de la civitas Vangionum, ou de Worms, de l'an 253.

72. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. 1887. — Bodemann. Le duc Jules de Brunswick considéré comme prince de l'empire, 1568-89 (d'après des documents inédits; publie des lettres nombreuses du duc, de l'empereur Maximilien II, de la reine d'Angleterre Élisabeth, du général autrichien Lazarus von Schwendi, etc., qui éclairent la situation du duc à l'égard de la France, de l'Angleterre et des Pays-Bas. Sincère protestant, il était indissolublement attaché à la maison d'Autriche, et n'eut jamais en vue que le bonheur de sa « chère patrie allemande. » Réformes de l'organisation impériale proposées par le duc). — Ulrich. Histoire des comtes de Roden au XIIe et au XIIIe s. (récit très détaillé. Analyse 228 documents en partie inédits de 1220 à 1300). — Id. Les tablettes de cire de la corporation des marchands à

Hanovre, 1397-1419 (contiennent des renseignements sur les événements notables qui intéressaient la guilde, des statuts, des listes de membres, etc.). — Erler. Sur l'histoire de l'évêché de Verden en 1395-1402 (expose le différend entre Dietrich de Nieheim, Conrad de Soltau et Conrad de Vechta, d'une part, et, de l'autre, l'épiscopat de Verden. Publie quatre bulles inédites du pape Benoît IX). — Bohlmann. Histoire du village d'Eilte dans le district de Fallingbostel. — Bodemann. Nouvelles contributions à l'histoire de la duchesse Éléonore de Brunswick-Celle née d'Olbreuse (fait connaître l'opinion de la duchesse Sophie de Hanovre et de la duchesse Élisabeth d'Orléans sur la duchesse Éléonore, de 1663 à 1722. Correspondance entre Éléonore, Leibniz et le diplomate Greiffencranz). — Id. Villages abandonnés dans la province de Hanovre, d'après les rapports officiels des bailliages et des villes en 1715. — Id. La prétendue conversion du prince Maximilien de Hanovre en 1695 (publie une lettre inédite du prince en 1697; à cette époque, il ne s'était pas encore converti au catholicisme, mais il s'y montre très disposé). — Koldeweg. Les différentes éditions de l'ordonnance ecclésiastique du duc Jules de Brunswick. Wolfenbüttel, 1569-1853. — Janicke. L'administration de la cave du chapitre d'Hildesheim (elle était confiée à quatre chanoines; détails très circonstanciés sur l'administration, les inventaires, la comptabilité, etc., du xvie au commencement du xixe s.).

73. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft 84, 1887. — Major-général von Veit. La frontière romaine de la Lippe (établie par Drusus et par Tibère; décrit en grand détail les restes de fortifications, remparts et routes construits par les Romains sur la rive droite du Rhin et dans la vallée de la Lippe. Les « pontes longi » de Domitius doivent être cherchés au nord de la Lippe et à l'ouest de Borkem). — Schaafhausen. Les Romains avaient-ils des fers pour leurs chevaux et leurs mulets? (les fers à cheval paraissent être restés inconnus des peuples classiques avant les Romains; dans les bas temps de l'empire romain, l'usage se répandit de garnir de fer le sabot des mulets et des chevaux de petite taille, ainsi que le montrent des fouilles nombreuses opérées surtout dans les provinces septentrionales de l'empire et les représentations figurées). — J. Klein. Antiquités du musée provincial de Bonn (les eaux minérales de Tœnnisstein près Andernach à l'époque romaine; un autel de la déesse Sunuxsal; nouvelles inscriptions romaines). — Ihm. Le Cursus honorum d'un légat de la 22e légion sous l'empereur Gordien III (commente un fragment d'inscription récemment trouvé à Mayence). — Mehlis. Les fouilles récentes effectuées à Obrigheim en Palatinat (on y a trouvé de nombreux tombeaux francs des vi^e et viie siècles). — Klein. Vases en terre avec ornements de l'époque romaine trouvés dans la vallée du Rhin. — Van Vleuten. Monnaies trouvées à Pesch près de Münstereifel (elles sont pour la plupart de la fin du xve s.). — Schwœrbel. L'église de Saint-Héribert à Deutz et son histoire. — Schaafhausen.

Les acquisitions du musée provincial de Bonn en 1886-87. — Id. Un nouveau Mithræum à Heddernheim. — Asbach. Les inscriptions consacrées à Mithra. — Kœhners. Vicus, civitas et castellum Novaesium (l'établissement d'un castellum à Neuss sur le Rhin date, non de Drusus, mais d'une époque postérieure à Constantin). = Comptes-rendus : *Osborne*. Das Beil und seine typischen Formen in vorgeschichtlicher Zeit (bon). — *Friedrischl*. Matronarum monumenta (nombreuses additions et rectifications). — *Mérimée*. De antiquis aquarum religionibus in Gallia meridionale (bon).

74. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. III, Heft 1, 1888. — Gotheim. Les assemblées représentatives du Palatinat (au xvie siècle, les comtes palatins essayèrent d'établir chez eux des assemblées représentatives ; mais ils se heurtèrent à l'opposition de leurs sujets qui ne voulaient rien sacrifier de leurs privilèges; au commencement du xviie siècle, des institutions représentatives furent organisées; seules de toutes les assemblées semblables en Allemagne, ces États reposèrent sur la large base d'une délégation donnée par le peuple entier, mais en même temps ils furent complètement oligarchiques. Leur compétence portait en général sur les matières administratives et ils mirent souvent en pratique le droit de doléances. C'est la guerre de Trente ans qui a préparé le terrain à l'absolutisme en Palatinat. Ces résultats, contraires aux idées admises jusqu'ici, sont tirés exclusivement de documents inédits). — Wiegand. Un nécrologe de l'église de Strasbourg (publie un ms. du monastère de Melk; le nécrologe est de 1230 environ). — Fester. Le traité de partage entre les margraves Bernard Ier et Rodolphe II de Bade de l'an 1388 (documents très importants pour l'histoire territoriale). — Hartfelder. La mission de Mélanchthon à Heidelberg en 1546 (cette mission, qui avait pour but de réformer l'université de Heidelberg, fut révoquée par l'électeur de Saxe. Publie trois lettres échangées à ce propos par les électeurs Jean Frédéric de Saxe et Frédéric II de Palatinat). — Schulte. Un diplôme inachevé de l'empereur Frédéric Ier (les archives de Carlsruhe possèdent un acte unique en son genre, c'est un diplôme rédigé dans le monastère de Saint-Blaise en entier, moins le préambule et la fin, et que l'empereur refusa de faire terminer et expédier. Pourquoi ? C'est que l'empereur prit parti pour le monastère de Tous-les-Saints à Schaffouse dans un différend avec celui de Saint-Blaise). — Inventaires des archives de la ville de Weinheim, de la ville de Marktdorf et du district de Mosbach.

75. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. VI, Heft 4. 1887. — Nissen. La victoire de Julien sur les Alamans, près de Strasbourg, en 357 apr. J.-C. (contre l'ouvrage de Wiegand sur ce combat. Il a été livré sans doute près de Haguenau. Expose en détail les événements militaires de 356-358). — Zangemeister. Où fut livré le combat de Teutoburg ? (suite : l'hypothèse de Mommsen que ce combat fut livré à Barenau, au sud de Vörden, dans le Wiehengebirge, est très heureuse. Détails complémentaires sur les monnaies

romaines de la République et des premiers temps de l'empire qui ont été trouvées dans ce terrain. Réfute les objections élevées contre l'hypothèse de Mommsen). — Kœller. La céramique carlovingienne (parle de nombreux vases qui, sans doute par suite d'une pratique superstitieuse, étaient encastrés dans les fondations des édifices). — Sauer et Wyss. Le tome Ier du Codex diplomaticus Nassoicus (réponse du premier de ces auteurs aux critiques faites à son édition, et réplique du second).

76. — Preussische Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Sitzungsberichte. Stück 45, 1887. — A. Weber. Ahalya et Achilleus (suppose un rapport mythologique et étymologique entre l'amante d'Indra, Ahalya, dans l'épopée indienne, et Achille; aux yeux de l'auteur, la littérature hindoue s'est approprié les matériaux de la légende occidentale, et en particulier de la légende homérique). = Stück 46. E. Schrader. La liste cunéiforme des rois babyloniens (addition au précédent mémoire de l'auteur. Publie la version syriaque du canon de Ptolémée, laquelle se trouve dans Élias de Nisibe, et d'importantes variantes de l'excellent codex Laurentianus du canon; elles permettent d'apporter de nombreuses corrections au texte de la liste des rois de Babylone). = Stück 49. Kirchhoff. Deux inscriptions du Péloponèse (1° inscription funéraire d'un guerrier spartiate mort à la guerre, de la fin du IIIe s.; 2° inscription d'un vase consacré à Artémis de Lusoi, peinte avec l'alphabet ionien, du milieu du IVe s.). — Zangemeister. Origine des chiffres romains (les séries des chiffres jusqu'à 1,000 inclusivement sont indépendantes de l'alphabet hellénique en Italie même, et ont été trouvées avant l'introduction de cet alphabet. Expose en détail son système sur l'origine des chiffres romains). = Stück 51. Kirchhoff. Inscriptions d'Athènes (publie 43 inscriptions de l'époque suivant l'année de l'archontat d'Euclide; elles ont été trouvées dans les fouilles les plus récentes exécutées dans l'Acropole).

---

77. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXI, 2e Hælfte, 1887. — Lampel. Partage de l'Autriche entre la Bohême et la Hongrie en 1254 (étude approfondie des chartes et de la topographie. La limite, déterminée lors de la paix de Bude en 1254, de la portion de la Bohême et de la Hongrie attribuée à l'héritier des Babenberg, correspond à peu près à la limite actuelle qui sépare l'Autriche de la Styrie; de la Styrie attribuée à la Hongrie, on retranche seulement la plus grande partie de la seigneurie de Pütten. Publie le texte de 37 chartes).

78. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. I, Heft 4, 1887. — Vajeshankar. Une nouvelle inscription sanscrite du roi Silâditya III de Valabi (texte). — Geyer. Les armes des anciens Arabes, selon les poètes arabes (apporte des additions au travail de Schwarzlose, qu'il considère comme très remarquable). — Jolly. Rapports entre le livre des lois de Manou et les fragments attribués à Brishaspati. — F. Mueller. Étymologie du mot Sardes (signifie rési-

dence). = Comptes-rendus. *J. de Goeje.* Mémoires d'histoire et de géographie orientales; nº 1 (remarquable). — *M. Van Berchem.* La propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers califes (très bon).

79. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. II. Ergænzungsband II, Heft. — Oncini. La polémique sur l'origine des Roumains (adhère aux théories de M. Pič, qui croit à la persistance des éléments romains dans la Dacie Trajane, mais admet l'arrivée d'éléments nouveaux venus postérieurement du midi). — W. Sickel. Les assemblées populaires mérovingiennes (article écrit d'un style singulièrement entortillé et obscur, intéressant pourtant. M. S. soutient la thèse d'après laquelle le pouvoir des rois mérovingiens est absolu et *rien* ne subsiste de l'ancienne assemblée du peuple ni de la participation des hommes libres au gouvernement). — A. von Jaksch. Sur la vie de Sophie, fille de Béla II de Hongrie (publie onze lettres ou formules, dont cinq émanant de Sophie, contenues dans un ms. de Klagenfurth). — Lohmeyer. La bulle d'or de Frédéric II, de mars 1226, pour la Prusse et le Kulmerland (publie les deux textes de Kœnigsberg et de Varsovie, qu'il regarde tous deux comme authentiques). — Schalk. Les classes nobles laïques dans la Basse-Autriche du xvᵉ s. (étude sur la condition des terres). — Ficker. Relations étroites du droit goth-espagnol avec le droit norvégo-islandais (surtout en matière du droit privé et de relations familiales. Le droit espagnol du M. A. est plus rapproché du droit gothique que la Lex Wisigothorum). — C. Cipolla. Notae Senenses (notes écrites à Sienne, entre 1260 et 1281, dans un couvent franciscain, et s'étendant de 1141 à 1285; puisées à la même source que les Annales Senenses, publiées dans les Mon. G., t. XIX). — Ph. v. Sickel, Uhlirz, Fanta. Observations sur les diplômes ottoniens.

80. — Société des sciences. Prague. Compte-rendu pour l'année 1886. — A. Rybička. Martin Faberius († 1599. Il a composé une grande quantité d'épitaphes). — I. Truhlar. Les chants liturgiques à l'honneur de Jean Hus écrits aux xvᵉ et xviᵉ s. — K. Konrad. La psalmodie dans l'ancienne littérature tchèque. — Le même. Contribution à l'histoire de l'hymnologie de Bohême. — A. Sedlaček. Les origines des sieurs de Lobkovic. — I. Pič. Les lois roumaines et leur relation avec le droit byzantin et slave (Comp. R. H., XXXV, 2, p. 353).

81. — Société des sciences. Prague. Mémoires. 1885-1886. — A. Rybička. L'histoire de la fonderie de cloches en Bohême. — A. Gindely. L'histoire de la noblesse en Bohême, depuis le xviᵉ siècle. — I.-H. Loewe. John Bramhalle et sa relation avec Thomas Hobbes.

82. — Časopis Musea Kràl-Ceského (Revue du Musée. Prague). 1887, I-IV. — C. Jireček. Le littoral de la Bulgarie. — Fr. Zoubek. Les écrits polémiques de I.-A. Comenius. — Z. Winter. La guerre Rakoonik pendant la guerre de Trente ans. — I. Simek. Balbinus et sa *Bohemia Docta.* — Compte-rendu de l'analyse chimique et microsco-

pique du ms. de Královédvór (le compte-rendu prétend que l'analyse a trouvé des résultats favorables à l'authenticité du ms. Depuis la publication de ce compte-rendu, M. Wislicenus, professeur à l'Université de Leipzig, a contesté la valeur de la méthode suivie dans l'analyse chimique. Voir ses lettres publiées dans l'*Athenæum*. Prague, décembre 1887, I. G.).

---

83. — The Academy. 1888, 28 janv. — *Wakeman*. Epochs of church history : the church and the Puritains, 1570-1660 (bon exposé fait au point de vue anglican). — *Rhys* et *Evans*. The text of the Mabinogion and other welsh tales from the Red book of Hergest (reproduction diplomatique très fidèle de ce ms.; le tome III de la collection reproduira de la même manière les autres mss. de ce texte; enfin les tomes V et VI contiendront une édition critique à l'aide de tous les mss. connus). = 11 févr. *Airy*. The Lauderdale papers. — *Morris*. Claverhouse (intéressante biographie ; mais Claverhouse ne peut être mis au rang des « english worthies »). = 25 févr. *Gasquet*. Henry VIII and the english monasteries. Vol. I (excellent; il ne sera plus permis de s'associer désormais aux diatribes des agents, des complaisants ou des contemporains de Henri VIII sur la monstrueuse corruption des mœurs monastiques en Angleterre à la veille de la réforme). = 3 mars. *Roberts*. An introduction to greek epigraphy. Part I : the archaic inscriptions and the greek alphabet (excellent).

84. — The Athenæum. 1888. 21 janv. — *Plummer*. Elizabethan Oxford (recueil soigneusement édité de mémoires, brochures, pamphlets rares concernant Oxford à la fin du XVIe s. et dans le premier quart du XVIIe s.; la seconde partie du volume est occupée par le récit des visites faites à Oxford par Élisabeth, de 1566 à 1592). — *Madan*. Rough list of ms. materials relating to the history of Oxford contained in the printed catalogue of the Bodleian and college libraries (très bien fait). = 28 janv. *Phillimore*. The Index library : a series of indexes and calendars to british records (très utile). — *Washburne*. Recollections of a minister to France, 1869-77 (très intéressant). — Trois nouvelles mentions relatives à Chaucer dans des documents contemporains (elles se rapportent aux fonctions du poète comme contrôleur des douanes de Londres et comme clerc des travaux du roi; un autre document, du 13 oct. 1398, accorde au poète de prendre « un tonel de vin chescun an durante sa vie en port de citée de Londres, par les mains de vostre chief Butiller »). = 4 février. *Perry*. A history of the english church (troisième et dernière période de ce très estimable ouvrage; elle va de l'avènement des rois hanovriens jusqu'à nos jours. L'auteur appartient à l'Église établie dont il est un ferme partisan). — *Doble*. Remarks and collections of Thomas Hearne. Vol. I-II, 1705-1710 (édition très soignée à tous égards). = 11 février. *Stanhope*. Monastic London, 1200-1600 (sans valeur). — *Palmer*. The history of the parish church of Wrexham (bon). — *Worth*. Calendar of the Tavistock parish records (excellent). — Roll of eminent

burgesses of Dundee, 1513-1886. = 18 févr. *Fitzgerald.* The life and times of John Wilkes, M. P., lord mayor of London and chamberlain. 2 vol. (médiocre apologie; l'auteur ne connaît assez ni les documents ni l'histoire du XVIIIe s.). — *Gairdner.* Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Vol. X, 1536. = 10 mars. *Ch. D. Yonge.* Life of sir Walter Scott (ennuyeux).

85. — The Antiquary. 1888, févr. — SMITH. Les murs romains de Chester et les découvertes qu'on y a faites. — SHORE. Vestiges d'anciennes communautés agricoles dans la Hampshire. — HUDSON. Le drame religieux en Angleterre et la disposition de la scène. — WHEATLEY. Le pays de l'étain. — HAINES. Comptes des marguilliers de l'église de Stanford, 1552-1602. = Mars. Découverte de sculptures romaines à Chester. — Coup d'œil sur la société du XVIIe siècle.

86. — The archæological Review. 1888, mars. N° 1. — TYLOR. Anthropologie et archéologie : les tribus des îles Gambier. — PALMER. L'ancien système agraire de la Galles du Nord. — T. SMITH. La gilde des boulangers d'York. — SAWYER. Études sur le Domesday de Sussex. 1er article.

87. — The Contemporary Review. 1888, mars. — GLADSTONE. Encore l'Irlande : notices et recherches. — DUNCKLEY. Les « Anglais dans les Indes orientales, » de M. Froude. — BLIND. Les mémoires de Garibaldi. — Doyen PLUMPTRE. La cathédrale de Wells et ses doyens. — CABLE. La question des nègres aux États-Unis.

88. — Blackwood's Magazine. 1888, janv. — SKELTON. Marie Stuart en Écosse. 1er article : John Knox et William Maitland; suite en février. — YRIARTE. César Borgia. 2e art. : le duc de Romagne; suite en février : la captivité de César, sa fuite et sa mort.

89. — The Edinburgh Review. 1887, oct. — La France rurale. — L'Angleterre au XVIIIe siècle, de Lecky. — Les acteurs anglais dans la Révolution française.

90. — The Scottish Review. 1887, oct. — L'Union de 1707 considérée au point de vue financier. — Le couronnement de Charles Ier à Holyrood. — G. SMITH. Les deux chanceliers James Betoun et Th. Wolsey. — KAUFMANN. Adam Smith et ses critiques étrangers.

91. — The Quarterly Review. 1887, juillet. — Les grands hommes et l'évolution. — La question des dîmes. — Le comte de Peterborough. = Oct. La renaissance catholique au XVIe siècle. — Le parlement anglais et l'Union.

---

92. — The Nation. 1888, 16 févr. — *Greg.* History of the United States, from the foundation of Virginia to the reconstruction of the Union (pas de recherches nouvelles, pas un document inconnu, pas une idée originale; livre de parti où les principaux hommes d'État de la Révolution : Adams, Washington, Franklin, sont vilipendés sans raison. Un pareil livre est « un attentat contre l'histoire; » c'est un pam-

phlet anglais animé du plus méprisable esprit). = 23 févr. *Conant.* A history and genealogy of the Conant family in England and America, 1520-1887 (bon). = 1er mars. *Williams.* A history of the Negro troops in the war of the Rebellion, 1861-65. — *Wilson.* The black phalanx; a history of the Negro soldiers of the United states in the wars 1775-1862, 1861-65 (ces deux ouvrages sont estimables et traités avec une louable conscience; mais ils ne sont ni clairs, ni méthodiques. Le sujet vaut cependant la peine d'être traité à fond, si l'on songe que 200,000 nègres ont combattu pendant la guerre de sécession).

93. — Archivio storico italiano. 1887, disp. 6. — Vito La Mantia. Notes et documents sur les coutumes des villes de Sicile; fin (coutumes de Vizzini, de Castiglione; colonies gréco-albanaises en Sicile; Monte S. Giuliano, l'ancienne Éryx). — Giov. Sforza. Épisodes de l'histoire de Rome au XVIIIe s.; fragments inédits des dépêches expédiées par les agents de Lucques auprès de la cour pontificale; fin (1° les dépêches inédites de Cosimo Bernardini sur les dernières années de Clément XII, 1739-40, et les premiers mois de Benoît XIV; 2° celles de F. M. Buonamici, 1757-69, de D. Paoli, 1769-84, de P. Bottini, 1784-92, et de G.-G. Graziani sur la réaction à Rome, de 1799 à 1800). — Stocchi. La première conquête de la Bretagne par les Romains; fin (César avait pensé conquérir cette île; il échoua; il réussit tout au moins à empêcher les Bretons à envoyer des secours à leurs frères de Gaule; par là il rendit possible la soumission des Gaulois). = Bibliographie : *Villari.* Il comune di Roma nel medio evo, secondo le ultime ricerche (excellent).

94. — Archivio veneto. Anno XVII, tome XXXIV, 2e partie, fasc. 68. — Cecchetti. Funérailles et sépultures dans l'ancienne Venise (surtout au XVe s.). — A. Della Rovere. De l'importance de connaître les signatures autographes des peintres. — Carreri. Iconographie historique de Spilimbergo. — Marcello. Une lettre de Giovan Paolo Manfrone (de Ferrare, 1510). — Giuriato. Souvenirs de Venise sur les monuments de Rome. — Testament de Lorenzo Lotto, peintre vénitien, 15 mars 1546. — Découvertes archéologiques faites sur le territoire vénitien pendant l'année 1886. — Miari. De quelques monnaies et médailles rares conservées dans la collection Miari. — Actes de la R. Deputazione di storia veneta; séance générale du 16 octobre 1887. — Pellegrini. Des sources de l'histoire de Bellune.

95. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. X, fasc. 3-4. — Calisse. Les préfets de Vico; suite et fin (liste dressée d'après un grand nombre de pièces d'archives). — Fontana. Nouveaux documents du Vatican relatifs à Vittoria Colonna. — Corvisieri. Le triomphe d'Éléonore d'Aragon à Rome, 1473; fin (publie plusieurs documents curieux pour la topographie de Rome au XVe siècle).

96. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie, 3e série. Vol. V, fasc. 3 et 4. — Dallari.

Histoire de la magistrature, dite des « Anziani, » dans l'ancienne commune de Bologne (établie en 1228 après une révolution qui enleva le pouvoir à la noblesse). — Malagola. Les recteurs des universités du « Studio Bolognese » (leur recrutement et leur compétence). — Id. Documents inédits relatifs à l'office de recteur, 1273-1797. — Orsi. Deux petites croix en or du musée de Bologne, et autres semblables, trouvées dans l'Italie supérieure et centrale; contribution à l'archéologie et à l'histoire de l'orfèvrerie au moyen âge.

97. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie. Vol. V, fasc. 5-6. — C. Ricci. Le théâtre Malvezzi à Bologne, 1651-1745. — Brizio. Tombes et nécropoles celtiques de la province de Bologne, avec trois planches.

98. — Atti e memorie delle Deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi. 3e série, vol. IV. — Bertolotti. Le marquis Gius. Campori. — Sola. Curiosités historiques, artistiques et littéraires tirées de la correspondance de l'envoyé d'Este Gius. Riva avec L. A. Muratori. — Vischi. Comment Muratori fut nommé docteur à l'Ambrosienne de Milan. — G. Levi. Aica Traversari, anecdote empruntée à Salimbene.

99. — Giornale ligustico. Anno XIV, fasc. 11-12, nov.-déc. 1887. — Desimoni. L'agostaro, dans le débat sur Ciullo d'Alcamo (l'agostaro, ou mieux augustale, est une monnaie d'or frappée sous l'empereur Frédéric II. Le poète Ciullo parle de cette monnaie; pour le vieillir, on prétend faire remonter l'existence de cette monnaie aux ancêtres de cet empereur. En réalité, elle n'est pas antérieure au premier quart du XIIIe s.). — Belgrano. Une ballade romaïque sur la prise d'Icarie par les Génois vers 1346.

100. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno VIII, fascicules 3-4. — Alibrandi. Observations juridiques sur un recours des moines de Grottaferrata au pape Innocent II. — Tomassetti. Notes historiques et topographiques sur les documents publiés par l'Institut autrichien; suite (concernant la campagne romaine). — Calisse. Même travail relativement au patrimoine de Saint-Pierre en Toscane. — P. de Nolhac. Les correspondants d'Alde Manuce; matériaux nouveaux d'histoire littéraire. — Gatti. Les statuts des marchands de Rome; complément à la préface et au volume entier.

101. — R. Accademia dei Lincei. Atti. 4e série. Comptes-rendus. Vol. III, fasc. 10. — Guidi. Fragments coptes; 5e note (suite des légendes des apôtres contenues dans les mss. Borgia; ce sont de longs fragments de la vie de saint Jean, attribuée à saint Procoro).

102. — Atti della r. Accademia delle scienze di Torino. Vol. XXIII, disp. 2-3. — Bollati di Saint-Pierre. Un document inédit sur la bataille de Guastalla. — E. Ferrero. De quelques inscriptions romaines dans la vallée de Suse.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, est mort le 20 janvier à l'âge de soixante-trois ans.

— M. Hubbard, mort le 21 février, à l'âge de soixante ans, est l'auteur d'une *Histoire de la littérature contemporaine en Europe* et d'une *Histoire contemporaine de l'Espagne* en 6 volumes.

— M. Joachim Menant a été élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Charles Robert, décédé.

— Le prix Jean Reynaud (10,000 fr.) a été attribué cette année par l'Académie des sciences morales et politiques à M. Fustel de Coulanges.

— Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt les fragments suivants du rapport que M. L. Delisle, directeur de la Bibliothèque nationale, a adressé au ministre de l'instruction publique au sujet du rachat des *manuscrits Libri*. On sait que ces manuscrits ont été jadis dérobés à nos bibliothèques publiques et sont arrivés chez le feu comte d'Ashburnham avec les collections de Libri et de Barrois.

« Un libraire honorablement connu dans toute l'Europe, M. Trübner, de Leipzig, vint à Paris, le 30 septembre 1887, m'entretenir du projet qu'il avait conçu de rendre à la France les manuscrits dont la perte nous était si sensible, et en même temps de placer dans une bibliothèque publique d'Allemagne un volume jadis conservé à Heidelberg, qui avait été incorporé en 1656 dans la bibliothèque du Roi, avec les collections des frères Dupuy. (Le recueil de poésies allemandes, formé vers la fin du XIIIe siècle, par les soins de Rudiger Manesse, dont l'histoire a été racontée en détail par F.-H. Von der Hagen.) Contre l'abandon de ce volume et le paiement d'une somme d'argent dont le montant restait à fixer, M. Trübner se faisait fort de nous ménager la restitution des 166 manuscrits réclamés par nous dans la bibliothèque du comte d'Ashburnham.

« La cession d'un volume tel que le recueil de Manesse constitue évidemment une dérogation aux règlements et aux usages de la Bibliothèque nationale. Plusieurs précédents pouvaient cependant la justifier. En 1878, l'abandon au Musée britannique d'une collection de copies faites et reliées pour Colbert, dont nous avions, je me hâte de le dire, un autre exemplaire, nous a permis de récupérer les feuillets ou les cahiers enlevés en 1707 par Jean-Aymon dans quatre de nos plus précieux manuscrits, et notamment dans la célèbre Bible de Charles le Chauve.

« A la même époque, nous pûmes obtenir de la Bibliothèque royale de Copenhague un curieux manuscrit à peintures, sorti du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, en échange d'un fragment de Saxo Grammaticus, trouvé dans une

reliure et dont le fac-similé a été publié en 1879 par M. Chr. Brun. Enfin, tout récemment, nous avons été autorisés à céder à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg un fragment de manuscrit slave pour rentrer en possession d'un feuillet qui avait été volé en 1791 dans un de nos plus fameux manuscrits latins, celui qui est connu sous le titre de Psautier de Saint-Germain.

« Deux considérations pouvaient d'ailleurs atténuer les regrets que devait nous inspirer le départ du volume demandé comme une partie importante de la rançon de nos 166 manuscrits exilés en Angleterre depuis une quarantaine d'années. Il offre infiniment moins d'intérêt pour la France que pour l'Allemagne, et nous devons à la munificence du grand-duc de Bade une excellente reproduction photographique des 856 pages dont il se compose, reproduction qui, pour les travaux philologiques et littéraires, équivaut à l'original.....

« Ce fut seulement le 7 février dernier que put être signé l'acte par lequel, conformément au décret du 16 novembre 1887, et l'arrêté du 17 du même mois, la Bibliothèque nationale devait, contre remise de 166 manuscrits des fonds Libri et Barrois, livrer à M. Trübner le volume de Manesse destiné à une bibliothèque publique d'Allemagne, et lui payer une somme de 150,000 fr., savoir : 110,000 fr. au moment de la remise des manuscrits, 20,000 fr. en avril 1888, et 20,000 fr. en avril 1889. Ces deux dernières sommes seront prises sur les ressources ordinaires de la Bibliothèque.....

« Nous voici donc rentrés en possession de ces manuscrits, dont la perte a fait notre désespoir pendant tant d'années. Nous allons ainsi pouvoir nous consoler d'un désastre littéraire et national, que M. Jules Ferry, dans son discours au congrès des sociétés savantes, le 31 mars 1883, avait pris solennellement l'engagement de réparer.

« Nous aurons maintenant à reconstituer dans leur état primitif les manuscrits dont les morceaux, plus ou moins mutilés, ont servi à former des plaquettes dans la bibliothèque de Barrois. Nous aurons aussi à nous concerter avec différents établissements sur les conditions auxquelles la Bibliothèque nationale pourra, avec votre autorisation, rétrocéder les fragments du fonds Libri qui ont jadis fait partie des manuscrits appartenant à divers dépôts publics de Paris ou des départements. »

— Le tome IV de la *Bibliothèque grecque vulgaire,* publiée par M. E. Legrand chez Maisonneuve, contient l'Épistolaire grec, un Recueil de lettres adressées à Chrysanthe Notaras, patriarche de Jérusalem, par les princes de Valachie et de Moldavie, 1684-1730.

— La librairie Labitte a mis en vente *Der Weiss kunig,* tableaux des principaux événements de la vie et du règne de l'empereur Maximilien Ier, par Marc Treitzsaurwein, in-folio, 8 planches avec explications.

— La Petite bibliothèque d'art et d'archéologie, qui paraît chez Leroux, comprend déjà sept volumes : *Au Parthénon,* par M. L. de Ronchaud; *la Colonne trajane au Musée de Saint-Germain,* par M. S. Reinach; *la Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle,* par M. Eug. Müntz; *Conseils aux voyageurs archéologues en Grèce et dans l'Orient hellénique,* par M. S. Reinach; *Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge,* par M. Eug. Müntz; *les Monnaies juives,* par M. Th. Reinach; *la Céramique italienne au XVe siècle,* par M. Émile Molinier.

— Dans la série des *Inventaires sommaires des archives départemen-*

tales antérieures à 1790, ont paru récemment : *Charente :* Archives civiles, série E, art. 967-1385 (par P. de Fleury) ; *Haute-Vienne :* série H, supplément, hospices et hôpitaux de Limoges (par E. Leroux) ; *Hautes-Alpes :* Archives civiles, série A-C, tome I (par l'abbé P. Guillaume); *Hérault :* Archives civiles, série C, tome III (par L. de la Cour de la Pijardière) ; *Jura :* Archives civiles, série D, C, E (par Rousset, Junca et Finot); *Lot :* Archives civiles, série B, nos 1493-2271 ; fin, série C, nos 1-1409, fin (par L. Combarieu) ; *Meurthe-et-Moselle :* tome VI, première partie, table des matières (par H. Lepage); *Nord :* ville du Cateau, introduction (par J. Finot); Commune de Wattignies (par l'abbé Leuridan) ; *Oise :* Archives ecclésiastiques, série H, tome I (par A. Rendu et Coüard Luys); Ville de Beauvais (par Rose et Coüard Luys) ; *Pas-de-Calais :* Archives civiles, série A, tome II, nos 504-1013 (par J. M. Richard); *Saône-et-Loire :* Archives ecclésiastiques, série H, supplément, hôpital de Tournus (par A. Bénet); *Seine-et-Oise :* Archives civiles, série E, nos 4902-5863 (par Bertrandy-Lacabane).

— M. Seyboth a consacré un élégant opuscule de 52 pages in-4°, avec cinq planches, à retracer l'*Organisation du service des incendies et du corps des sapeurs pompiers de Strasbourg, du XVe siècle à nos jours* (Vieweg). Dès 1469, nous trouvons à Strasbourg un service des incendies et son organisation a servi de modèle à de nombreuses villes rhénanes.

— L'*Histoire de l'Italie depuis* 1815 *jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel,* par M. Élie Sorin, augmentera, sans l'enrichir, la Bibliothèque d'histoire contemporaine publiée par la librairie Alcan. C'est un résumé banal, et qui n'est même pas toujours exact, des événements politiques et militaires qui ont abouti à l'établissement de l'unité italienne. L'auteur ne souffle pas un mot du mouvement littéraire et moral qui prépara ce grand événement et qui, seul, le rendit possible ; il nous tient à la surface des choses sans songer à nous en montrer l'âme véritable.

— L'Université de Lyon est aujourd'hui la plus vivante, la plus brillante de nos universités provinciales ; et on peut se demander si à Paris même la vie universitaire a autant d'unité et d'activité qu'à Lyon. Nous avons une preuve nouvelle de cette unité et de cette activité dans le *Bulletin des travaux de l'Université de Lyon,* dont le premier fascicule vient de paraître, publication trimestrielle qui rendra compte de tous les travaux écrits et des travaux de laboratoire des professeurs et des élèves de l'Université (Lyon, Storck. France : 20 francs par an ; étranger : 25 francs).

— On a récemment découvert à Narbonne une plaque de bronze qui contient trente lignes, malheureusement très incomplètes, d'une sorte de règlement relatif à l'assemblée provinciale de la Narbonnaise. Ce document paraît avoir été rédigé au ier siècle de notre ère. Il a été publié par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin critique* du 15 mars 1888.

— M. L. Courajod, dans son cours de l'École du Louvre, s'attache à

mettre en lumière l'importance capitale de l'École de sculpture bourguignonne pour les origines de l'art de la Renaissance en France, en Flandre et en Italie. On trouvera un résumé des vues originales qu'il développe à ce sujet dans sa leçon d'ouverture : *Les Origines de la Renaissance* (Champion, 48 p. in-8°), et dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts : Les véritables Origines de la Renaissance.* Avec une connaissance merveilleuse des monuments de notre art national, il lui restitue la gloire longtemps méconnue d'avoir devancé l'art italien dans la voie où celui-ci devait, à la double école de la nature et de l'antiquité, enfanter tant de chefs-d'œuvre. C'est un nouveau service rendu à l'histoire de l'art français par le savant qui est appelé à créer un jour, pour notre instruction et notre jouissance, le musée de sculpture nationale, qu'on nous promet depuis si longtemps et qu'on nous fait trop attendre.

— Le cours d'*Histoire de l'Europe* de 395 à 1270, par MM. Jalliffer et Vast (Garnier frères), est le meilleur manuel historique que nous possédions pour la classe de troisième. Abondance de détails sans surabondance, clarté et vivacité dans l'exposition, bonne disposition des matières, les qualités essentielles d'un livre de classe s'y trouvent à un degré éminent. On regrette d'y rencontrer quelques erreurs et quelques opinions vieillies qu'il aurait été facile d'éviter ou de corriger. Dire *Voutlon* pour *Vouillé* n'est plus permis, après la démonstration péremptoire de M. Longnon, pas plus que de dire que par le traité d'Andelot les bénéfices sont devenus viagers de révocables qu'ils étaient.

— M. A. Gasquet nous donne un nouveau fragment de l'important ouvrage qu'il fera prochainement paraître sur l'*Empire grec et la Monarchie franque.* Il avait publié en 1886 *Jean VIII et la fin de l'Empire carolingien,* qui en sera sans doute un des derniers chapitres. *L'Empire grec et les Barbares* (Clermont-Ferrand, Mont-Louis) en est, au contraire, l'introduction. Il y analyse les caractères essentiels de l'empire byzantin, en opposition avec le monde barbare qui l'entoure.

— M. C. Denis continue ses travaux sur l'histoire de la Bohême. Il vient de consacrer une brochure de 135 p. in-8° (E. Leroux) à *Georges de Podiebrad : La Bohême pendant la seconde moitié du XV° siècle.*

— M. H. Cordier a consacré dans l'année XIX, part. 3, du *Journal of the Royal Asiatic Society,* une intéressante notice à la vie et aux travaux d'*Alexandre Wylie,* agent de la Société biblique britannique et étrangère, l'auteur des *Notes on Chinese Literature.* M. Cordier a connu personnellement à Changhaï M. Wylie et a trouvé dans la bibliothèque de ce savant une partie des éléments de sa précieuse *Bibliotheca Sinica.*

— M. de Brotonne a reconstitué la liste des *Sénateurs du Consulat et de l'Empire* avec leurs dates de nomination, de naissance, de mariage et de mort.

— Sous le titre : *Une aventure du baron de Lusignan* (Nérac, impr. Durey), M. Tamizey de Larroque a réimprimé une rarissime plaquette

qui raconte la capture faite en 1625, sous les murs de Montauban, du baron Guy de Lusignan, un des capitaines de l'armée de Rohan. Il y a joint le titre et la dédicace d'une mazarinade perdue de 1651 en l'honneur du marquis de Lusignan. Il a publié également dans les *Annales des Basses-Alpes, Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Digne,* quatre lettres inédites de *Jacques Gaffarel* (1601-1681), conseiller et aumônier du roi, à Gassendi, à Raphaël de Bollogne et aux frères Dupuy; et deux lettres de Gassendi à Peiresc contenant *ses Impressions de voyage dans la province alpestre* en 1635. Enfin, nous lui devons une quatorzième suite de ses *Correspondants de Peiresc,* consacrée aux *Lettres inédites écrites de Nîmes et de Paris à Peiresc,* entre 1630 et 1637, par Samuel Petit, juriste, pasteur protestant, principal de collège et professeur de théologie à Nîmes, dont M. T. de L. nous raconte la vie d'une manière à la fois érudite et piquante dans son introduction.

— Signalons trois intéressantes brochures d'histoire provinciale. M. J. Gébelin donne dans la petite bibliothèque de Nemausa une étude sur les *Milices provinciales de Nîmes,* d'après les archives nîmoises (Nîmes, Catelan), et sur le tirage au sort à Nîmes au xviie siècle. — M. Carré a tiré des registres secrets du Parlement de Rennes le curieux récit de la *Réception au Parlement de Bretagne* (Rennes, imp. Oberthur), comme procureur général, de Jean-Jacques Le Fèvre en 1603. M. Carré nous donnera sous peu une étude d'ensemble sur le Parlement de Bretagne. — M. Loiseleur, continuant ses belles études sur l'Université d'Orléans, a analysé, à propos d'une liste des ayant droit au privilège de scolarité en 1412, *les Privilèges de l'Université de lois d'Orléans* au xive et au xve siècle (Orléans, Herluison).

— Nous avons négligé de signaler en leur temps trois intéressantes notices insérées par M. Ch. Bréard dans l'*Annuaire Normand* de 1886 sur le *Capitaine de vaisseau Siméon* (1750-1820), sur la *Population de Honfleur* aux xviie et xviiie siècles, sur *l'Histoire du Commerce du port de Honfleur.*

— M. A. Fournier a analysé dans une petite brochure de 33 p. les coutumes et l'organisation de la *Commune de la Bresse-en-Vosges* aux xviie et xviiie siècles (Nancy, Berger-Levrault).

— M. l'abbé Cazauran, dans une brochure de 73 p. in-8°, a retracé la légende et l'histoire du culte de sainte Quitterie et décrit la basilique de style composite qui lui est consacrée au Mas-d'Aire : *Basilique de Sainte-Quitterie au Mas-d'Aire* (Paris, Maisonneuve).

— La *Société des Antiquaires de la Morinie* a, dans son tome XX, publié un rapport, approuvé par elle, où l'honneur du ravitaillement de Saint-Omer, en 1710, est catégoriquement enlevé à Jacqueline Robins et attribué au lieutenant général comte d'Estaing.

Livres nouveaux. — Documents. — Archives historiques du Poitou, tome XVI. Poitiers, Oudin. — Mémoires et souvenirs de Sébastien Commissaire, ancien représentant du peuple. 2 vol. Lyon, Méton. — *Abbé Porée.* Les

registres de la charité des Cordeliers de Bernay. Rouen, Cagniard. — *Legeay*. Documents historiques sur la vente du mobilier des églises de la Sarthe pendant la Révolution. Le Mans, Leguicheux.

Biographies. — *Meaume*. Le curé de Ludres (1757); une cause célèbre en Lorraine au xviiie s. Nancy, Sidot (Mémoires de l'Acad. de Stanislas, 1886). — *Dom Th. Bérengier*. Notice sur Mgr J.-B. de Brancas des comtes de Forcalquier, archevêque d'Aix (1693-1770). Marseille, Makaire. — *Marquis de Colbert-Chabanais*. Traditions et souvenirs concernant le général Auguste Colbert (1793-1809). Berger-Levrault.

Histoire locale. — *Leroy*. Histoire de Melun. Melun, Drosne. — *Marcus*. Les verreries du comté de Bitche; essai historique : xve-xviiie siècles. Nancy, Berger-Levrault. — *Martin-Franklin* et *Vaccarone*. Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II et les routes des Échelles. Chambéry, Perrin. — *Rouvière*. Histoire de la Révolution française dans le département du Gard. Nîmes, Catélan. — *Fédié*. Histoire de Carcassonne, ville basse et cité. Carcassonne, Pomiès.

Allemagne. — La 6e année des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, publiés par MM. Hermann et Jastrow (1883), vient de paraître (1888) chez Gærtner à Berlin. La partie consacrée à la France est due à MM. H. Stein (bibliographie), Kohler (histoire générale du moyen âge), Desplanques (la France jusqu'à 1815) et Hermann (la France depuis 1815). Ce n'est pas sans étonnement que l'on constate, ainsi que dans le volume précédent, l'absence complète de l'Angleterre. Pour l'Allemagne, au contraire, ce travail de dépouillement est très précieux.

— M. Oscar Masslow reprend, après une interruption de six années, la publication d'une revue qui avait eu déjà trente ans d'existence (1853-1881) : *la Bibliotheca historica;* c'est une revue trimestrielle qui paraît chez Vandenhœck et Ruprecht à Gœttingue.

— La librairie Dyk, à Leipzig, prépare une nouvelle édition des *Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit in deutscher Bearbeitung*.

— Nous avons reçu les fascicules 29 à 34 de l'utile *Encyclopaedie der neueren Geschichte* de W. Herbst (Gotha, Perthes). Ils nous conduisent de *Menabrea* à *Pym*, avec un article *Niederlande* en appendice, article d'une importance et d'une longueur exceptionnelles.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Dahn*. Deutsche Geschichte, Bd. I, 2e Hälfte. Gotha, Perthes. — *Pappenheim*. Ein altnorwegisches Schutzgildestatut, nach seiner Bedeutung für die Geschichte des nordgermanischen Gildewesens erläutert. Breslau, Kœbner. — *Scheichl*. Leopold I und die œsterreichische Politik während des Revolutionskrieges, 1667-68. Leipzig, Wigand. — *Heermann*. Ueber die Quellen des 7 jährigen Krieges von Tempelhoff. Berlin, Weber. — *Wilckens*. Geschichte des spanischen Protestantismus im xvi Jahrh. Gütersloh, Bertelsmann. — *Zeissberg*. Zur Geschichte der Räumung Belgiens und des polnischen Aufstandes 1794. Leipzig, Freytag. — *Koch*. Richard von Cornwall. Theil I, 1209-1257. Strasbourg, Heitz. — *Heermann*. Die Gefechtsführung abendlændischer Heere im Orient in der Epoche des ersten Kreuzzugs. Marbourg, Elwert. — *Erler*. Der Liber cancellariae apostolicae von J. 1380, und der Stilus palatii abbreviatus Dietrichs von Nieheim. Leipzig, Veit. — *Hæbler*. Die wirthschaftliche Blüthe Spaniens im 16 Jahrh. und ihr Verfall.

Berlin, Gærtner. — *Bertouch.* Kurzgefasste Geschichte der geistlichen Genossenschaften und der daraus hervorgegangenen Ritterorden. Wiesbaden, Bechtold. — *Hœnig.* O. Cromwell. Berlin, Luckardt. 4 demi-vol.

Histoire locale. — *Lissauer.* Die prähistorischen Denkmäler der Provinz Westpreussen und der angrenzender Gebiete. Leipzig, Engelmann. — *Dœbner.* Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. 3e Th. 1401-1427. Hildesheim, Gerstenberg. — *Gess.* Die Klostervisitationen des Herzogs Georg von Sachsen. Leipzig, Grieben. — *Matthis.* Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden, Elsass, 1577-1700. Strasbourg. Heitz. — *Tœppen.* J. Hoppe's Geschichte des ersten schwedisch-polnischen Kriegs in Preussen. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Oppermann.* Atlas vorgeschichtlicher Befestigungen in Niedersachsen, Heft 1. Hanovre, Hahn. — *Malverstedt.* Die brandenburgische Kriegsmacht unter dem Grossen Kurfürsten. Magdebourg, Bænsch.

Histoire ancienne. — *Lackner.* De incursionibus a Gallis in Italiam factis quaestio historica. Kœnigsberg, Koch. — *Lezius.* De Alexandri Magni expeditione indica quaestiones. Dorpat, Karow. — *Seidet.* Montesquieus Verdienst um die römische Geschichte. Leipzig, Fock. — *Lutoslawski.* Erhaltung und Untergang der Staatsverfassungen nach Plato, Aristoteles und Machiavelli. Breslau, Kœbner.

Grande-Bretagne. — M. Gammage, auteur d'une *History of the chartist movement,* vient de mourir à Northampton à l'âge de soixante-douze ans.

— M. Thomas H. Dyer, mort le 30 janvier dernier à Bath, à quatre-vingt-trois ans, a surtout écrit sur l'histoire ancienne : *Ancient Rome* (1864); *Ancient Athens* (1873); *The Kings of Rome* (1868); *Pompeii photographed* (1867); *Plea for Livy,* réponse à M. Seeley (1873). On lui doit aussi une *History of modern Europe* (4 volumes, 1861-64) et une Vie de Calvin (1850).

— M. James Morison est mort, le 26 février, à Hampstead, âgé de cinquante-sept ans. On lui doit des biographies de saint Bernard (*The life and times of saint Bernard,* 1863) et de Mme de Maintenon (1885), de Gibbon (1878) et de Macaulay (1882). Ces deux dernières figurent dans la collection dite des « English men of letters. »

— Le Révérend Badger, mort à l'âge de soixante-treize ans, était un orientaliste distingué, auteur de *The history of Seyyids and imâns of Omân,* d'une *Description of Malta and Gozo,* des *Travels of Ludovico Varthema in India and the East,* 1503-1508.

— La dernière publication due à la commission des manuscrits historiques contient l'inventaire de six collections particulières par M. Maxwell Lyte, le directeur actuel des archives nationales (Record Office) de Londres. Ce sont : 1° les manuscrits du marquis d'Abergavenny, conservés au château d'Eridge, importants pour l'histoire de Georges IV et en particulier du ministère North; 2° les manuscrits de lord Braye, à Stanford Hall, importants pour l'histoire de la guerre civile au xviie s.; 3° la collection de M. Balfour, à Townley Hall, Drogheda; 4° et 5° les manuscrits possédés par les municipalités de Southampton et de King's Lynn; 6° les mss. de la corporation de Lynn.

— La librairie Hodder et Stoughton a donné une nouvelle édition de l'ouvrage du Rév. Stokes : *Ireland and the celtic church;* cette histoire va de saint Patrick jusqu'à la conquête anglaise de 1172.

— La librairie Elliot Stock a donné une nouvelle édition du mémoire de Francis T. Vine sur les campagnes de Jules César en Bretagne : *Cesar in Kent,* in-4°.

— Une nouvelle revue consacrée à l'archéologie vient de paraître en Angleterre, *The archeological Review* (Londres, D. Nutt).

— La 3e partie de la *Index library,* publiée chez Charles Clark, par M. Phillimore (mars 1888), contient les tables : 1° des testaments des comtes de Northampton et de Rutland, 1510-1652; 2° des papiers relatifs à la « Royalist composition; » index nominum, séries 1 et 2; 3° des « signet bills, » 1584-1624.

— La seconde édition du remarquable ouvrage d'Alpheus Todd : *On parliamentary government of England,* dont le tome I vient de paraître (Longmans), peut être considérée comme un travail tout à fait nouveau; elle a été préparée par le fils de l'auteur sur le manuscrit même de son père.

— Le tome XIV du *Dictionary of national biography,* rédigé par M. Leslie Stephen (Smith et Elder), contient la fin de la lettre C (*Craik-Damer*).

— La maison Longmans publie une nouvelle édition en huit volumes (à six sh.) des mémoires de Greville : *A journal of the reigns of King George IV, King William IV and queen Victoria.*

— MM. Alfred et Allan Wyon ont fait graver et imprimer à 300 exemplaires un somptueux ouvrage sur les grands sceaux d'Angleterre depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, avec des notes descriptives et historiques; la série de ces sceaux est complète depuis Édouard le Confesseur; il y en a en tout 190. Les auteurs ont ajouté une liste des lords chanceliers et des gardes du grand sceau depuis Édouard le Confesseur, avec une liste des officiers employés au grand sceau dans les temps anciens, et des détails sur leurs fonctions, leurs salaires, etc. (*The great seals of England;* chez Elliot Stock).

— La librairie Allen publie une série de volumes consacrés à la biographie d'hommes d'État anglais ou autres; ont déjà paru : *Prince Consort,* par Charlotte Yonge; *O'Connell,* par J.-H. Hamilton; *Gortsschakoff,* par Charles Marvin; *Beaconsfield,* par Kebbel; *Palmerston,* par Sanders.

Livres nouveaux. — *Boase.* Oxford (Historic towns). Longmans. — *Lady Jackson.* The last of the Valois, and the accession of Henry of Navarre, 1559-89. 2 vol. Bentley. — *Allardyce.* Scotland and Scotsmen in the xviii th. century; edited from the mss. of J. Ramsay. Blackwood. — *Mac Murdo.* History of Portugal, from the commencement of the monarchy to the reign of Alfonso III. Sampson Low. — *Lee.* Reginald Pole, cardinal archbishop of Canterbury. Nimmo. — *Rhys.* Lectures on the origin and growth of religion, as illustrated by celtic heathendom. William et Norgate. — *Dingley.* The duke of Beaufort's

progress through Wales in 1684, with sketches of castles, churches, mansions and coat armour. Blades. — *Geo. Fisher.* A history of the christian church. Hodder et Stoughton.

États-Unis. — La librairie Putnam, de New-York, annonce la très prochaine publication de *The Fall of New-France,* 1755-1768, par M. Gerold E. Hart, président de la Société d'histoire de Montréal.

— On annonce aussi une nouvelle édition de l'excellent *Manual of the constitution of the United states* de M. Israel W. Andrew (Cincinnati, Von Antwerp).

Livres nouveaux. — *Kearny.* A sketch of american finances, 1789-1835. New-York, Putnam. — *Ch. O'Neil.* The american electoral system, ibid. — *Bannatyne.* Hand-book of republican institutions in the United States of America. Ibid., Scribner.

Italie. — Les *Commentarii dell' Ateneo di Brescia* (Brescia, Apollonio) contiennent une longue étude de M. L. Fè d'Ostiani sur Brescia en 1796.

— M. U. Marchesini a publié deux études biographiques sur Brunetto Latini dans les *Atti del real Instituto veneto di scienze, lettere ed arti,* tome V.

Livres nouveaux. — *Salvagnini.* Sant' Antonio da Padova e i suoi tempi, 1195-1231. Turin, Rome. — *Garibaldi.* Memorie scritte da sè stesso. Florence, Barberà. — *Pinzi.* Storia della città di Viterbo. Vol. I. Rome, tip. della camere dei deputati. — *Parri.* Vittorio Amedeo II ed Eugenio di Savoia nelle guerre della successione spagnola. Milan, Hœpli. — *Giov. de Castro.* Milano nel settecento, giusta le poesie, le caricature e le altre testimonianze dei tempi. Milan, Dumolard. — *Gherardi.* Nuovi documenti e studî intorno a Girolamo Savonarola. Florence, Sansoni. — *Tonini.* Rimini dal 1500 al 1800. Vol. VI. Rimini, tip. Danesi. — Il parentado tra la principessa Eleonora de' Medici e il principe don Vincenzo Gonzaga, e i cimenti a cui fu costretto il detto principe per attestare come egli fosse abile alla generazione. Florence, tip. Stianti. — *Amabile.* Fra Tommaso Campanella ne' castelli di Napoli in Rome ed in Parigi. Vol. I. Naples, Morano. — *G. Pitrè.* Curiosità popolari tradizionali. Vol. V. Palerme, Pedone-Lauriel. — *Saredo.* La regina Anna di Savoia. Turin, Unione tipografico-editrice. — Antichi testamenti tratti dagli archivi della congregazione di carità di Venezia. 6e série. Venise, tip. di M. S. fra compositori e impressori. — *Occioni-Bonaffons.* Bibliografia storica friulana, 1861-85. Vol. II. Udine, Doretti. — *J. de Blasiis.* Chronicon siculum incerti auctoris, 340-1396. Naples, Furchheim.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LOUIS LE GROS

ET SES PALATINS[1]

(1100-1137).

I.

Le Palais capétien sous le gouvernement de Louis, roi désigné. — La lutte des maisons de Rochefort et de Garlande.

Au commencement du XIIe siècle, la puissance gouvernementale restait partagée, comme auparavant, entre les membres de la famille royale, les conseillers intimes ou palatins et l'assemblée des grands du royaume. Mais ce dernier organe allait, sous le règne de Louis le Gros, devenir de moins en moins important. C'est à cette époque, en effet, que la royauté, obéissant elle-même à ce besoin de concentration qui se manifeste alors dans tous les groupes féodaux, commence à s'isoler et à se renfermer dans le domaine capétien pour consacrer exclusivement ses efforts à la destruction des tyrannies locales. Le descendant de Hugues Capet, l'héritier des princes carolingiens, y perdra beaucoup de la suprématie théorique et de l'autorité générale dont avaient joui ses ancêtres. En revanche, il y gagnera un pouvoir réel, bien qu'exercé dans une sphère plus restreinte, et le solide prestige que donne la force militaire. Les rapports entre le roi et les chefs des duchés et comtés indépendants devenant plus rares, un des résultats de cette évolution fut que les assemblées solennelles, où se décidaient les affaires les plus importantes, se trouvèrent surtout composées de prélats, c'est-à-dire de la partie du baronnage fran-

1. Nous donnons sous ce titre un fragment de nos *Études historiques sur le règne de Louis le Gros,* qui ne tarderont pas à être publiées.

çais qui pouvait le plus difficilement résister à la volonté royale. Par suite, l'autorité de fait, dans le gouvernement, tendit à être dévolue tout entière aux personnes de l'entourage immédiat du prince, à ses parents, à la haute domesticité investie des charges de la couronne, au cénacle obscur des clercs et des chevaliers qui constituaient la partie permanente de la curie. Ces palatins assistaient aux jugements, aidaient à l'expédition des affaires courantes et préparaient, avec le souverain, les mesures soumises ensuite à l'approbation plus ou moins décisive des assemblées[1].

Pendant les huit années qui précédèrent son avènement définitif, le prince Louis eut, en sa qualité de roi désigné[2] et comme associé au pouvoir suprême, ses officiers et ses conseillers particuliers. Les plus influents appartenaient à deux familles qui devaient se partager, sous son règne, les grands offices de la couronne et tenir une place importante dans la curie jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle : la maison de la Tour, originaire de Senlis, et la maison de Garlande, dont les possessions principales étaient situées en Brie, à Tournan et à Livri. Cette dernière famille surtout arriva rapidement à la plus haute fortune. Elle était représentée alors par quatre frères, entreprenants et ambitieux : Anseau, Guillaume, Gilbert et Étienne. Les deux premiers faisaient leur métier de la guerre, le dernier, voué à la carrière ecclésiastique, visait aux fonctions les plus élevées et les plus lucratives de la cléricature. C'était le plus intelligent des Garlande, l'homme politique de la maison, mais aussi le plus avide d'honneurs et de richesses, le plus âpre à la curée. Nous n'avons rien à dire de Gilbert, que l'histoire a laissé dans l'ombre. Outre les Senlis et les Garlande, le conseil du jeune prince comprenait son précepteur, Hellouin, de Paris ; son chancelier, Simon ; des chambellans, Froger de Châlons, Ferri de Paris, Barthélemi, Henri le Lorrain ; des clercs, Algrin d'Étampes, Thierri-Galeran ; des chevaliers, Nivard de Poissi, Raoul le Délié, seigneur de Pontoise, Barthélemi de Fourqueux. Quelques-uns de ces palatins vivaient aussi dans l'intimité de Philippe Ier et contribuaient à maintenir la bonne entente entre le père et le fils. Les

1. Voir, sur les Palatins du XIe et du XIIe siècle, notre *Histoire des institutions de la France sous les premiers Capétiens*, I, 191 et suiv.

2. Sur l'époque de cette *désignation* et les circonstances au milieu desquelles elle a eu lieu, voir nos *Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros*, 19-21 et note 73.

autres étaient plus particulièrement attachés à la fortune du prince héritier, qu'ils soutenaient contre sa belle-mère, Bertrade de Montfort, et contre les alliés de celle-ci, les seigneurs de Rochefort et de Montlhéri.

L'histoire du palais capétien, pendant cette période, se résume en effet dans la lutte engagée entre Louis et Bertrade et dans l'antagonisme de leurs amis. La politique de Philippe Ier, au déclin de son règne, ne fut qu'une oscillation perpétuelle entre les deux partis.

Il était aisé de supposer que la dignité de roi désigné conférée à l'héritier présomptif lui attirerait un redoublement d'inimitié de la part de Bertrade. Suger, bien qu'initié mieux que personne aux secrets et à la vie intime de la famille capétienne, ne parle pas des violents démêlés qui éclatèrent bientôt après entre le jeune prince et sa belle-mère. Orderic Vital, qui n'avait pas les mêmes raisons pour se tenir sur la réserve, nous en dit peut-être plus qu'il n'y en eut en réalité[1]. Le récit qu'il a laissé des tentatives criminelles de Bertrade, impatiente de se débarrasser de celui qui la gênait, n'inspire qu'une confiance limitée.

D'après le chroniqueur normand, l'arrivée du prince Louis à la cour de Londres (décembre 1100) aurait précédé de peu celle d'un messager de Bertrade, porteur d'une lettre munie du sceau de Philippe. Le roi de France invitait le roi d'Angleterre à s'assurer de la personne de son fils et à le retenir dans une captivité perpétuelle. Après avoir tenu conseil avec ses barons, Henri Ier refusa de tremper dans une pareille perfidie, et fit dire à Louis, par Guillaume de Buchelai, un de ses compagnons de voyage, qu'il pouvait se retirer en toute sécurité. De retour en France, le prince demanda compte à son père de la trahison dont il aurait pu être victime. Philippe, innocent de ce qui s'était passé, nia tout. C'est alors que Louis aurait proféré des menaces de mort contre sa belle-mère et que celle-ci essaya de le prévenir, d'abord, en apostant contre lui trois clercs chargés de l'assassiner, puis, comme cette tentative fut découverte, en lui administrant du poison. Louis tomba malade. Pendant quelques jours, il ne put ni manger ni dormir; ce qui jeta toute la France dans la consternation. Vint enfin un médecin étranger, qui, plus heureux que ses confrères français, réussit à rétablir la santé de l'héritier pré-

1. Ord. Vit., éd. Leprévost, IV, 197.

somptif. Mais celui-ci conserva toute sa vie un teint d'une pâleur livide, marque indélébile de la terrible maladie à laquelle il avait échappé, comme par miracle.

Quelque valeur qu'on attribue à cette narration d'Orderic, écho plus ou moins exagéré des bruits qui couraient alors en Normandie au sujet de la famille royale de France, il n'est pas douteux que les intrigues de Bertrade n'aient été un perpétuel sujet d'inquiétude pour son beau-fils et un obstacle sérieux à l'accomplissement de la tâche difficile qu'il avait assumée. Orderic n'est même pas éloigné de dire que tous les ennemis auxquels le prince héritier eut affaire, dans les années qui suivirent sa désignation, lui étaient suscités par la haine de Bertrade. Louis devenait d'autant plus odieux à sa belle-mère que sa popularité ne cessait de grandir. Elle espérait qu'il succomberait un jour ou l'autre dans les luttes sans nombre qu'il était obligé de soutenir d'un bout à l'autre du domaine royal et qu'ainsi elle aurait le champ libre pour faire arriver au trône ses fils, Philippe et Florus. La guerre tantôt ouverte, tantôt sourde, entre Bertrade et Louis, dura jusqu'en 1103. C'est alors[1] que Philippe Ier se résigna à une démarche décisive auprès de son fils, le priant de pardonner à sa belle-mère, et lui conférant de nouveau, pour sceller la réconciliation, Pontoise avec tout le Vexin. Louis hésita quelque temps, consulta les prélats et les barons qu'il savait lui être fidèles, puis finit par céder aux sollicitations paternelles. Bertrade, « honteuse de son crime, » s'humilia devant le jeune prince, obtint son pardon, et s'abstint désormais de toute hostilité à son égard[2].

1. Ord. Vit., IV, 198, après avoir parlé de la réconciliation, ajoute : « Ludovicus autem, post quinque annos, patre defuncto, regnum Gallie obtinuit. » On peut donc, avec l'éditeur d'Orderic, fixer la réconciliation de Louis et de Bertrade en 1103. Nous ne savons pourquoi les Bénédictins (HF., XII, 956) l'ont attribuée à 1102.

2. Ord. Vit., IV, 198 et 288. Il est le seul qui nous fasse connaître les circonstances de la réconciliation de Louis avec Bertrade, mais le fait même est implicitement confirmé par Suger, dans le passage où il est question du mariage de Philippe, le fils aîné de Bertrade (Suger, éd. Molinier (1887), p. 18). On remarquera que le passage d'Orderic n'indique pas que cette cession du Vexin au prince Louis ait été faite pour la seconde fois, six ans après celle de 1097 (Ord. Vit., III, 390). Si l'historien normand ne fait pas de confusion et s'il y a eu réellement deux investitures du Vexin, il faut supposer que le jeune prince aura été dépouillé de son fief peu de temps après sa guerre contre Guillaume le Roux, probablement à l'époque de sa retraite dans le Ponthieu. (Voir nos *Recherches*, 18.)

Les doutes que font naître dans l'esprit certains détails de ce récit ne sauraient en infirmer, quant au fond, l'exactitude. Par sa réconciliation avec sa belle-mère, Louis croyait consolider son autorité de roi désigné. Il donna une preuve de son bon vouloir en aidant, l'année suivante, au mariage de son frère adultérin, Philippe, avec l'héritière de Montlhéri et en acceptant lui-même pour fiancée une jeune fille de la maison de Rochefort.

Cette famille de Rochefort-Montlhéri, alliée aux dynasties féodales de Chartres, du Puiset et de Montfort, maîtresse des donjons les plus redoutables des environs de Paris, était bien plus dangereuse pour l'autorité royale que celle des Garlande. Elle se trouvait alors divisée en deux branches. L'une était représentée par Gui II, dit Trousseau, seigneur de Montlhéri et de Chevreuse, et par son frère Milon II, châtelain de Brai-sur-Seine et vicomte de Troyes. L'autre, qui possédait les châteaux de Rochefort en Iveline, de Châteaufort, de Bréthencourt, de Gometz, de Crécy en Brie, et de Gournai-sur-Marne, avait pour chef Gui Ier, dit le Rouge. Avec toutes ces forteresses échelonnées au sud et à l'est de Paris, la famille de Rochefort pouvait fermer à volonté au souverain la route d'Orléans, celle de Chartres et entraver celle de Melun. On sait quelle terreur inspirait à Philippe Ier la tour de Montlhéri. C'est donc par ces châtelains rapaces et intraitables qu'il eût fallu commencer le grand travail de déblaiement sans lequel la royauté n'aurait jamais été maîtresse des approches de sa capitale, ni de ses possessions immédiates. Mais il paraît qu'une semblable entreprise était au-dessus des forces de Philippe Ier. L'influence de Bertrade l'emportant, on demanda à la diplomatie ce qu'on n'osait obtenir par la violence. Au lieu de traiter les Rochefort comme l'avaient été les Montmorenci, les Beaumont et les Rouci, on les fit entrer dans la famille royale et dans le gouvernement (1104)[1].

Gui Trousseau revenait de la terre sainte, où son père, Milon Ier

1. La généalogie et l'histoire des seigneurs de Montlhéri ont été, dans ces dernières années, l'objet de recherches approfondies qui ont complété et rectifié les travaux des érudits des deux derniers siècles. Consulter surtout Moutié, *Chevreuse*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, III (1875-1876), et l'auteur de l'*Introduction au Cartulaire de Notre-Dame de Longpont* (Lyon, 1879). Par une étude minutieuse des actes du cartulaire de Longpont, ces deux savants, et particulièrement M. Moutié, sont parvenus à jeter la lumière sur une histoire qui est intimement liée à celle de la royauté capétienne au début du XIIe siècle.

le Grand, était mort glorieusement à Ramla, mais où lui-même avait joué un rôle peu honorable. Il arrivait dans sa seigneurie, affaibli par les fatigues du voyage, dénué de ressources et précédé d'une réputation fâcheuse. Craignant pour sa sécurité, pour celle de sa fille unique, Élisabeth, il prêta aisément l'oreille aux propositions qui lui furent adressées de la part du roi. Il s'agissait de marier sa fille avec Philippe, l'aîné des fils que Philippe Ier avait eus de Bertrade de Montfort. Non seulement l'histoire ne mentionne ici aucune résistance du prince Louis, mais il est certain que, sur la demande de son père et les instances de Bertrade, il céda à son frère adultérin le château et la seigneurie de Mantes. Comme le jeune Philippe était alors tout au plus âgé de douze ans, les possessions que lui apportait Élisabeth allaient se trouver naturellement sous la garde du roi. Par suite, Philippe et Louis, tout en restant, de fait, les maîtres de Mantes, entraient enfin dans ce château de Montlhéri, objet de leurs plus ardentes convoitises. Ils comptaient bien y rester le plus longtemps possible, jusqu'à l'époque d'une majorité qu'on espérait peut-être retarder de quelques années. « La possession de Montlhéri ! » s'écrie Suger, « c'était pour eux le fétu de paille enlevé de l'œil, la porte du cachot ouverte devant le prisonnier[1]. » Aussi s'empressa-t-on de faire accomplir au jeune Philippe l'acte qui sanctionnait la prise de possession de sa nouvelle seigneurie, c'est-à-dire une confirmation des biens du prieuré de Notre-Dame de Longpont, le Saint-Denis des sires de Montlhéri[2].

Pour donner plus de force et de durée à cet arrangement, il fallait s'assurer à tout prix l'assentiment de l'autre branche, celle des Rochefort. Gui le Rouge revenait, lui aussi, de Jérusalem, à peu près vers le même temps que son neveu Gui Trousseau, mais dans des conditions bien différentes, entouré de cette auréole que donnait la croisade à ceux qui avaient combattu en braves[3]. Le gouvernement capétien s'empressa de lui rendre la charge de sénéchal, que son départ en terre sainte lui avait fait perdre. Pour

1. Suger, éd. Molinier, 18. Sur Gui Trousseau, voir Moutié, III, 35-40; *Introd. au Cartulaire de Longpont*, 9 et suiv.; d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, II, 200, 270-272.

2. *Cartul. de Longpont*, n° 197. Cf. Moutié, III, 40.

3. Sur Gui le Rouge, consulter, outre les historiens contemporains (Suger, Orderic, les historiens des croisades), d'Arbois de Jubainville, II, 270, note *b;* Moutié, III, 40 et suiv., 60 et suiv.; Lair, *Hist. de la seigneurie de Bures* dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, II, 190.

cimenter encore plus étroitement cette alliance, le roi de France pria son fils Louis de consentir à épouser Lucienne, la fille de Gui le Rouge, bien qu'elle ne fût pas encore nubile. Il s'agissait ici, pour le prince royal, d'une concession bien autrement grave que celle qu'on lui avait demandée tout d'abord. Peut-être arriva-t-on à lui persuader que la raison d'État rendait cette union indispensable; peut-être aussi maîtrisa-t-il ses répugnances en pensant qu'un mariage provisoire ne l'engageait pas pour longtemps. Les liens de parenté qui existaient, paraît-il, entre la maison de France et celle de Rochefort lui assuraient d'avance un moyen de divorce qu'il pourrait faire sanctionner, en temps opportun, par l'autorité ecclésiastique. Bref, il s'engagea avec Lucienne (1104)[1]. Gui le Rouge, beau-père de l'héritier présomptif, sénéchal de France, ne tarda pas à profiter de sa situation pour transmettre son office à son fils, Hugue de Créci[2]. Le gouvernement

1. Les deux mariages, celui de Philippe de Mantes et celui de Louis, ont été attribués avec raison par les Bénédictins à l'année 1104 (HF., XII, 956). Cela ressort clairement de ce que dit Suger sur les fiançailles de Louis et le concile de Troyes (19 et 32-33). Cf. Bréal, *Recherches sur la légitimité ou non légitimité d'une fille de Louis le Gros* dans l'*Hist. de l'Acad. des inscript.*, V, 102, et préface du t. XVI des *Histor. de France*, ci et suiv. L'éditeur du *Cartulaire de Longpont* a été mal inspiré quand il a voulu s'écarter de l'opinion courante et avancer ces événements d'un an ou deux (*Introd.*, p. 10).

2. Nous ne connaissons pas de diplôme royal qui corrobore le témoignage de Suger relatif au second dapiférat de Gui de Rochefort. Ce qui est certain, c'est qu'en 1106, deux chartes de Morigni sont déjà souscrites par son fils Hugue de Créci en qualité de sénéchal. Gui s'était empressé, pour tâcher de rendre ce grand office héréditaire dans sa famille, de le transmettre d'avance à son fils, ou peut-être simplement de l'y associer. C'est ce qui explique pourquoi, au commencement de mars 1107, le sire de Rochefort, envoyé au-devant du pape Pascal II, est encore nommé *dapifer regis Franciæ* par Suger, 25. L'hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville, II, 272, et de M. Moutié, III, 44, d'après laquelle, à la suite de la répudiation de Lucienne de Rochefort prononcée au concile de Troyes (23 mai 1107), Gui le Rouge se serait retiré aussitôt de la cour après avoir obtenu de se démettre de sa charge de sénéchal en faveur d'Hugue de Créci, cette hypothèse n'est pas admissible. Il faudrait en effet, comme le font ces deux savants, supposer que les diplômes de 1106 souscrits par Hugue de Créci sont datés d'après le vieux style, c'est-à-dire en réalité de 1107; or ils sont, dans tous les cas, antérieurs au concile de Troyes, puisque l'année 1106 (vieux style) se termina le 13 avril 1107. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette supposition. Gui de Rochefort a transmis sa charge de son vivant à son fils Hugue, comme Étienne de Garlande essaiera, en 1127, de transmettre le même office à son gendre Amauri de Montfort. Seulement la royauté fut assez puissante, dans cette dernière circonstance, pour empêcher le dapiférat de devenir héréditaire : elle ne voulut ou ne put s'y opposer en 1106.

leur appartenait. On sait, en effet, que le dapiférat était alors de beaucoup la charge la plus importante de la couronne. Le sénéchal commandait à toutes les forces militaires du royaume, il dirigeait le service du palais, présidait aux jugements et percevait, à son profit, une partie des revenus domaniaux. En réalité, c'était un vice-roi[1].

La combinaison politique qui donnait le pouvoir aux Rochefort menacait gravement l'indépendance du souverain. Elle lésait encore plus les intérêts particuliers du prince Louis en favorisant les desseins secrets de la reine Bertrade, dont le rêve était de substituer ses propres fils à l'héritier légitime de la couronne. Le roi de France n'en retira même pas l'avantage apparent qui l'avait séduit tout d'abord : la possession tranquille du donjon de Montlhéri. En effet, le frère de Gui Trousseau, le neveu de Gui le Rouge, Milon de Brai, n'avait pas renoncé aux droits qu'il prétendait sur cette forteresse et n'entendait nullement que sa famille s'en dépouillât au profit de la dynastie régnante. Les plaintes et les rancunes de ce mécontent trouvèrent de l'écho au palais, où les Garlande, disgraciés, n'aspiraient plus qu'à la vengeance. Une entente s'étant facilement établie entre Milon et les palatins, ennemis de Gui le Rouge, les coalisés nouèrent bientôt des intelligences avec les habitants de Montlhéri, qui ne voulaient point de la domination royale. Milon entre dans la ville et décide le peuple à assiéger le donjon occupé par les troupes de Philippe Ier. Gui le Rouge accourt aussitôt, il négocie avec les Garlande, et, leur promettant leur rentrée en grâce auprès du roi, les détache du parti de Milon, qui s'enfuit désespéré. Le prince Louis arrive à son tour à Montlhéri, mais il ne peut que ratifier la paix conclue par son sénéchal avec les Garlande. Seulement, pour éviter le retour de semblables tentatives, il jugea prudent de démanteler la ville et de ne laisser subsister que la tour (1105)[2].

C'était un premier succès pour le parti hostile aux Rochefort. Les Garlande trouvèrent bientôt le moyen de frapper un coup plus décisif. Ils n'ignoraient pas que les grands du royaume jugeaient défavorablement, comme peu conforme à la dignité royale, le

1. Pour plus de détails sur le dapiférat au XIIe siècle, voir *Institutions capétiennes*, I, 173-176.

2. Suger, 20-21. Les Bénédictins ont assigné ces événements à 1104-1105. M. Moutié, III, 43, les attribue à l'année 1106. Il nous paraît vraisemblable que l'affaire de Montlhéri eut lieu dans le courant de 1105.

mariage de Louis et de Lucienne. Tout porte à croire, d'autre part, que le roi désigné n'avait pas accepté sans réserves cette union hâtive avec la fille d'un simple châtelain, et qu'il supportait peut-être déjà avec peine la domination des ennemis héréditaires de sa maison. Il fallait donc profiter de cette disposition, et l'amener à rompre un mariage qui n'avait pas été consommé. L'intérêt particulier des Garlande se confondant ici avec celui du prince, le parti d'opposition aux Rochefort se trouva assez puissant, en 1107, pour faire entrer dans ses vues la première autorité du monde chrétien. Au concile de Troyes, le pape Pascal II déclara nulle, sous prétexte de consanguinité, l'union conclue entre Lucienne de Rochefort et l'héritier présomptif de la couronne[1]. C'était menacer d'une déchéance prochaine ceux qui détenaient, avec le dapiférat, une partie importante des pouvoirs publics.

Gui le Rouge et Hugue de Créci ne tombèrent pas sans résistance. Une guerre s'ensuivit, où le prince Louis, énergiquement secondé par les Garlande, s'empara de Gournai, une des places fortes de la maison de Rochefort, et battit Thibaud IV, comte de Blois, allié de Gui le Rouge (1107). Les efforts qu'il fit pour se rendre maître de Chevreuse et de Bréthencourt furent moins heureux ; mais la victoire définitive lui restait[2]. Les Garlande héritèrent non seulement de la haute situation enlevée aux Rochefort, mais encore d'une partie de leurs possessions, notamment du château de Gournai. Anseau remplaça Hugue de Créci comme sénéchal. La mort de Philippe Ier, survenue peu de temps après, et la précipitation très justifiée que les amis de l'ordre et de la dynastie mirent à faire sacrer le roi désigné achevèrent le triomphe de celui-ci et la ruine des espérances de la reine Bertrade.

Le nouveau règne s'ouvrait néanmoins dans de tristes conjonctures, au milieu des convulsions de la guerre civile et sous la menace d'une guerre étrangère, celle qui s'engagera dès 1109 avec l'Anglo-Normand. Mais le prince qui venait de recueillir la difficile succession de Philippe Ier, habitué de longue date à la lutte et trempé par de rudes épreuves, pouvait tenir tête aux ennemis les plus redoutables et faire face à tous les périls.

1. Suger, 32-33; Ord. Vit., IV, 285; Clarius, *Chron. S. Petri Vivi Senon.*, dans HF., XII, 281. Cf. Jaffé, 2e éd., p. 730.

2. Suger, 33-36; Ord. Vit., IV, 285 et 289. Cf. d'Arbois de Jubainville, II, 178-181; Vétault, *Suger*, 82-84.

II.

Portrait de Louis le Gros.

Louis VI, dont Suger vante « la belle figure et la prestance élégante[1], » tenait de son père sa haute taille[2] et la forte corpulence à laquelle il doit son surnom de « Gros, » déjà populaire au XIIe siècle[3]. Sa tendance à l'obésité, entretenue par un formidable appétit de chasseur, était sensible dès 1119, époque où Orderic Vital vit au concile de Reims « ce grand et gros homme au teint blême, à la parole facile[4]. » Un chroniqueur anglais, fort malveillant du reste, raille cruellement Philippe et Louis, « qui, dit-il, ont fait de leur ventre un dieu, et le plus funeste de tous. Le père et le fils ont tellement dévoré que la graisse les a perdus. Philippe en est mort, et Louis, quoique fort peu âgé, n'est pas loin de subir le même sort[5]. » L'obésité devint en effet pour Louis, comme elle l'avait été pour Philippe, une insupportable maladie. A l'âge de quarante-six ans, il ne pouvait plus monter à cheval[6]. Les excès de table contribuèrent peut-être, autant que les chaleurs torrides de l'été de 1137, à provoquer la dysenterie, qui l'emporta.

Les instincts sensuels étaient chez lui un fait héréditaire. Tout jeune encore, il eut une fille naturelle, qu'il fit épouser à un chevalier du Vexin[7]. Lui-même ne voulut se marier qu'à trente-cinq ans. Encore fallut-il que ses amis lui adressassent, pour l'amener à changer de vie et à s'engager dans des liens réguliers, les objurgations les plus pressantes. L'autorité du grave Ive de Chartres ne fut pas de trop pour le décider. La lettre que le célèbre évêque lui écrivit sur cette matière délicate laisse entrevoir, chez Louis le Gros, des répugnances[8] que des habitudes invétérées ne per-

1. Suger, 5.
2. Suger, 5, 50.
3. Voir sur ce surnom et sur les autres la note 3 de nos *Recherches*.
4. Ord. Vit., IV, 376.
5. Henr. Huntind. *De Contemptu mundi*, éd. Arnold, 312.
6. Suger, 108. Cf. 115, 123.
7. Brial, *Recherches sur la légitimité*, etc. Guérard, *Cartul. de S.-P. de Chartres*, II, 638.
8. Adélaïde de Maurienne était d'ailleurs fort laide, si l'on en croit le chroni-

mettaient pas de vaincre facilement. Tout en le félicitant d'avoir enfin fixé son choix sur Adélaïde de Maurienne, le prélat l'invite, avec une certaine insistance, à mettre son projet à exécution. « Gardez-vous bien, lui dit-il, de différer encore le moment de nouer le lien conjugal, pour que vos ennemis ne continuent pas de rire d'un dessein si souvent conçu et si souvent abandonné. Hâtez-vous ! qu'il sorte bientôt de votre chair celui qui doit rendre vaines les espérances des ambitieux et fixer sur une seule tête l'affection changeante de vos sujets. Ce mariage n'aura pas seulement pour effet d'apaiser les mouvements charnels et les désirs illicites : il forcera encore au silence la haine de vos détracteurs[1]. » Louis donna pleine satisfaction à ce sage conseiller. La reine Adélaïde le rendit en peu de temps père de six fils et d'une fille. L'avenir de la dynastie était assuré.

La cupidité est un vice de tous les temps, mais particulièrement répandu au moyen âge. Louis le Gros aimait l'argent et subordonna trop souvent les intérêts de sa politique au désir de s'en procurer. Dans son expédition de Flandre, en 1127, il montre une opiniâtreté particulière à rechercher l'endroit où avait été caché le trésor de Charles le Bon et fait battre de verges un jeune Flamand qui se refusait à le révéler[2] : cruauté inutile qui n'était pas dans son caractère. Déjà, son avidité lui avait fait commettre, en 1106, alors qu'il n'était que roi désigné, une lourde faute politique qu'il dut regretter bien amèrement par la suite. Gagné par l'or du roi anglais, Henri Beauclerc, il le laissa réunir tranquillement le duché de Normandie à son royaume; grave imprévoyance contre laquelle Philippe Ier, mieux avisé, essaya vainement de le mettre en garde[3]. Plus d'une fois, sous son règne, on vit l'action de la justice royale suspendue, les coupables ayant trouvé le moyen de corrompre les palatins et le souverain lui-même. Mais rien n'égale le cynisme avec lequel, dans l'affaire de la charte communale de Laon, Louis le Gros, également sollicité par la commune et par l'évêque, vendit au dernier enchérisseur l'appui de l'autorité royale. Cette âpreté au gain s'explique peut-être par

queur Gilbert de Mons (cf. HF., XIII, 397, 419-420, 460, etc.). Le comte de Hainaut, Baudouin III, qui s'était engagé avec elle, la refusa quand il l'eut vue et s'empressa de se marier ailleurs.

1. Lettre 239 d'Ive de Chartres, dans HF., XV, 161, a. 1113.
2. Galbertus, *Vita Caroli Boni*, nos 101 et 123.
3. Chron. Maurin., HF., XII, 71 ; Suger, 47; Will. Malmesb., HF., XIII, 14.

la disproportion fâcheuse qui commençait à exister entre les revenus domaniaux et le chiffre toujours croissant des dépenses d'ordre administratif et politique. On sait que Louis fut obligé de laisser en gage pendant dix ans un des plus précieux joyaux de la couronne, vendu plus tard à l'abbaye de Saint-Denis[1]. Quoi qu'il en soit, la vénalité de la curie était un fait notoire, et Guibert de Nogent, tout en prodiguant l'éloge à Louis le Gros, n'hésitait point à le condamner sur cet article : « Excellent à tous autres points de vue, dit-il, ce prince avait le tort grave d'accorder sa confiance à des gens de basse condition et d'une cupidité sordide, ce qui nuisit beaucoup à ses intérêts comme à sa réputation et causa la perte de maintes personnes[2]. »

Il faut reconnaître néanmoins que, dans les jugements portés sur Louis par les contemporains, la somme du bien l'emporte sensiblement sur celle du mal. Ils sont unanimes à vanter sa douceur, son humanité, son affabilité pour tous et une sorte de candeur ou de bonhomie naturelle qu'ils appellent « sa simplicité. » Telle est l'expression dont se servent, comme par l'effet d'une entente préalable, ceux qui l'ont connu de plus près, Suger, Ive de Chartres et le chroniqueur de Morigni[3]. Suger a même dit quelque part qu'il était « débonnaire au delà de toute expression[4]. » Aussi ce gros homme sans malice se laissa-t-il jouer quelquefois par des ennemis retors, comme Hugue du Puiset, à qui les perfidies et les parjures ne coûtaient rien.

Cette douceur de caractère se manifesta surtout dans ses rapports avec les membres de sa famille. Il s'est montré excellent fils. Peut-être y avait-il quelque mérite à l'être, avec un père comme Philippe Ier et une belle-mère comme Bertrade. Suger exagère en affirmant qu'il n'y eut jamais l'ombre d'une mésintelligence entre Louis et Philippe[5]. L'historien n'a point parlé de la retraite du jeune prince en 1098 et de cette chevalerie conférée mystérieusement, loin de la cour, par un vassal de condition inférieure[6]. Mais

1. Suger, *Administr. abb.*, éd. Lecoy de la Marche, 162.
2. Guib. de Novig. dans HF., XIII, 251.
3. Suger, éd. Molinier, 7 : « Benevolus, quo etiam a quibusdam *simplex* reputabatur. » — Ibid., 125 : « Innata dulcedine benevolus. » — Chron. Maurin., HF., XII, 68 : « Homo simplicis naturæ. » — Lettre 238 d'Ive de Chartres, HF., XV, 160 : « Utpote homo simplicis naturæ. »
4. Suger, 79 : « Ut erat dulcis et ultra humanam opinionem mansuetus. »
5. Ibid., 38.
6. Sur ces faits, voir nos *Recherches*, 17-19.

enfin n'a-t-il pas raison de louer « l'admirable générosité d'âme qui fit qu'à aucune époque de sa vie, lors de la répudiation de sa mère ou de ses démêlés avec sa marâtre, il n'a songé à enlever à son père, comme l'ont fait tant de jeunes gens dans les mêmes circonstances, la moindre parcelle de son autorité sur le royaume? » L'étude attentive de la conduite de Louis, pendant son administration de roi désigné, confirme pleinement cette appréciation. L'effacement de Philippe Ier, de 1100 à 1108, n'a point été aussi absolu qu'on l'a dit[1]. Mais la meilleure preuve que Louis ait donnée de son affection filiale, ce sont les ménagements infinis dont il usa envers la femme adultère qui avait fait mourir sa mère de chagrin, après l'avoir supplantée, et le désigna lui-même aux coups des assassins. Quand le dernier jour de Philippe fut venu, et qu'on vit son fils suivre à pied et en pleurant la litière funèbre qui transportait le royal cadavre de Melun à l'abbaye de Fleuri[2], ce n'était point là assurément un chagrin de commande, mais l'expression sincère d'une douleur profondément ressentie.

D'ordinaire, la bonté va de pair avec la droiture. L'histoire a bien rarement signalé chez Louis cette tendance, fort commune au moyen âge, qui consiste à employer la ruse et la perfidie là où la force ouverte n'a plus chance de réussir. Sa « simplicité » naturelle le portait plutôt à frapper en face et à dédaigner les petits moyens. Il y avait en lui une loyauté instinctive qui fut particulièrement mise en lumière dans sa longue et pénible lutte avec la féodalité de l'Ile-de-France. On doit remarquer, en effet, qu'il n'y a pas une seule de ces campagnes, dirigées souvent contre des ennemis dangereux et capables des plus noires trahisons, où Louis ne se soit astreint à observer les règles du droit féodal alors en vigueur, ce que Suger appelle la « coutume des Français » ou la « loi salique[3]. » Ce représentant du principe et des intérêts monarchiques, plus respectueux des lois de la féodalité que certains de ses grands vassaux, n'a jamais manqué, avant d'entreprendre une expédition, de sommer à plusieurs reprises, devant la cour de son père ou devant la sienne, le baron dont il fallait punir les méfaits. Toutes les guerres de Louis le Gros ont été ainsi précédées d'une action judiciaire; pure question de forme, si l'on

1. Voir *Hist. des institutions capétiennes*, I, 138.
2. Suger, 38.
3. Ibid., 9.

veut, en bien des cas, mais, avec des bandits comme Hugue du Puiset ou Thomas de Marle, on pouvait savoir gré au roi de ne pas oublier les formes.

Lorsque, en l'année 1109, Louis, sur le point d'en venir aux mains avec le roi d'Angleterre, envoya un héraut à son rival pour lui reprocher d'avoir violé le droit et l'inviter à donner la satisfaction exigée par la coutume, le représentant du roi de France exprima fidèlement la pensée et les sentiments de son maître, en ajoutant : « Il est honteux, pour un roi, de transgresser la loi, parce que le roi et la loi puisent leur autorité à la même source[1]. » Louis le Gros eut la conscience d'avoir conformé ses actes à ses principes dans toutes les circonstances où il se trouva l'adversaire de la féodalité. Il attachait une telle importance à cette règle de conduite qu'en 1135, se croyant à la veille de sa mort, il se contenta de faire à son fils cette double recommandation qui comprenait sans doute toute sa morale et résumait pour lui les devoirs multiples de la royauté : *protéger les clercs, les pauvres et les orphelins, en gardant à chacun son droit ; n'arrêter jamais un accusé dans la cour où on l'a sommé, à moins de flagrant délit commis en ce lieu même*[2]. Le premier précepte était essentiellement d'ordre monarchique, la royauté pouvant se définir un sacerdoce de justice et de paix exercé au profit du faible. Le second était d'ordre féodal, il restreignait l'action du suzerain, au bénéfice du vassal, en garantissant le baron coupable contre l'atteinte immédiate de la justice de son seigneur. Le roi qui, comme Louis le Gros, proclamait hautement ce principe et s'en inspirait, devait passer, aux yeux des contemporains, pour le type même de la loyauté et la vivante image du droit.

Mais le trait le plus saillant de ce caractère chevaleresque, celui que Suger, dans son histoire, a mis en relief avec une préférence évidente et une singulière vigueur, c'est l'activité infatigable, la valeur bouillante que rien n'arrête, parfois aussi la folle témérité du soldat.

Louis le Gros, en effet, fut, avant tout, un homme de guerre. Son rôle militaire l'absorba tout entier jusqu'au jour où, la victoire lui ayant laissé peu de chose à faire et les infirmités le saisissant, il se vit obligé de prendre enfin le repos qu'il n'avait

1. Suger, 50.
2. Ibid., 125.

jamais connu. Encore ne cessa-t-il de combattre que peu de temps avant sa mort; c'est seulement en 1133 qu'il alla brûler son dernier château. Depuis longtemps déjà ses forces le trahissaient; son embonpoint, nous l'avons dit, lui interdisait l'usage du cheval; mais il mettait une énergie incroyable à vouloir conduire en personne les expéditions les plus fatigantes. Vainement, ses amis l'engageaient à rester tranquille, à faire simplement son devoir de chef d'État. Il ne pouvait s'y résigner et affrontait, au grand préjudice de sa santé, des intempéries et des obstacles qui faisaient reculer les jeunes gens[1]. Envahi par l'obésité, presque incapable de se mouvoir, désespéré de ne plus satisfaire au besoin d'activité qui le dévorait, il disait, en gémissant, à ses intimes : « Ah! quelle misérable condition que la nôtre! ne pouvoir jamais jouir en même temps de l'expérience et de la force! Si j'avais su, étant jeune, si je pouvais, maintenant que je suis vieux, j'aurais dompté bien des empires[2]! »

Ce regret peint l'homme tout entier. Jamais souverain du moyen âge ne paya plus directement et plus souvent de sa personne sur les champs de bataille. Louis le Gros, « athlète incomparable et gladiateur éminent, » comme dit Suger[3], avait l'orgueil de la force corporelle et de la valeur sûre de ses coups. Il aimait la guerre pour elle-même et y prenait une part aussi active que le dernier de ses soldats. Ses amis le blâmèrent plus d'une fois de sacrifier au plaisir de se battre son devoir de chef d'armée et le souci de la majesté royale[4]. On le vit au siège du château de Mouchi, emporté par l'ardeur de la lutte, pénétrer dans le donjon qui brûlait, au risque de périr dans le brasier, et en revenir, comme par miracle, avec une extinction de voix dont il ne guérit que longtemps après[5]. Au passage de l'Indre, dans la campagne de 1107, c'est lui qui, le premier, se jeta dans la rivière, où il eut de l'eau jusqu'au casque, pour donner l'exemple à ses soldats et les lancer contre l'ennemi[6]. Dans les guerres du Puiset, il combat toujours plus en soldat qu'en roi, s'enfonçant dans les rangs de

1. Suger, 108.
2. Ibid., 123.
3. Ibid., 10 : « Ut erat fortissimus palæstrita et spectabilis gladiator. »
4. Ibid., 75 : « Ultra quam regiam deceret majestatem, miles emeritus, militis officio, non regis, singulariter decertabat. »
5. Ibid., 10.
6. Ibid., 37.

ses adversaires, au mépris de toute prudence, et se prenant corps à corps avec ceux qui lui tombent sous la main. Ce hardi batailleur poussa un jour la naïveté jusqu'à proposer au roi d'Angleterre, Henri Ier, de vider leurs différends par un combat singulier. Le duel devait avoir lieu, en vue des deux armées, sur le pont vermoulu de l'Epte, qui sépare la France de la Normandie. L'Anglais ne répondit que par une raillerie à cette proposition trop chevaleresque [1]. Ainsi verra-t-on plus tard François Ier, rude jouteur, lui aussi, envoyer vainement son défi au sceptique Charles-Quint.

Tel était Louis le Gros, nature généreuse et sympathique entre toutes, caractère essentiellement français, bien fait pour donner à la royauté capétienne le prestige moral qui lui avait fait défaut jusqu'ici. Cette mâle et vigoureuse figure de soldat se détache avec un relief saisissant à côté des physionomies indécises, à peine dessinées, des quatre premiers Capétiens.

Mais il ne faut pas demander à ce soldat les qualités d'un politique. Dans les affaires d'ordre purement civil, il n'a pas toujours suivi une ligne de conduite bien arrêtée. Il lui a manqué souvent l'esprit de décision, l'habileté dans le choix des hommes et cette intelligence supérieure des affaires qui apparaîtra à un degré si éminent chez Philippe-Auguste. Durant la majeure partie de son administration, il s'est laissé trop facilement dominer et entraîner par les volontés qui l'entouraient.

III.

Le gouvernement des Garlande. — Étienne de Garlande, favori de Louis le Gros.

La faveur de la famille de Garlande, son influence sur la personne royale et sur les affaires publiques devait durer, avec certaines vicissitudes, jusqu'à la fin de ce règne si bien rempli. Elle fut entière et ne cessa de s'accroître pendant les vingt premières années. Ce fait s'explique par le caractère du prince comme par les nécessités de sa situation. A peine avait-il commencé son règne définitif qu'il se trouva en butte aux attaques d'une foule d'ennemis conjurés pour sa perte. Il lui fallut se défendre à la fois contre

1. Suger, 51.

les membres de sa propre famille qui aspiraient toujours à le remplacer; contre les rancunes de la maison de Rochefort, l'intraitable turbulence des seigneurs du Puiset, la haine persévérante du comte de Blois; enfin contre l'inimitié traditionnelle du souverain anglo-normand. Au milieu de ces guerres presque quotidiennes, de ces périls sans cesse renaissants, la valeur guerrière d'Anseau et de Guillaume de Garlande, l'intelligence de leur frère Étienne lui rendirent d'inestimables services. Par intérêt, par reconnaissance et un peu aussi par faiblesse, il leur abandonna la direction suprême de la curie. Anseau conserva le commandement de l'armée jusqu'au jour où il périt glorieusement pour le service du roi, au troisième siège du Puiset, en 1117. Ce fut alors son frère Guillaume qui le remplaça. Il était à la tête des troupes royales, en 1119, lors de la défaite de Brémule[1]. Quant à Étienne, il avait reçu depuis longtemps[2] la charge de chancelier, qui pouvait seule convenir à un personnage ecclésiastique. A ce titre, il ne disposait pas seulement du sceau royal, il était encore le directeur du clergé attaché à la chapelle, et participait, dans une certaine mesure, à l'exercice de la puissance judiciaire.

Tout s'abaissa bientôt devant le crédit des Garlande. Les autres

1. Sur Anseau et Guillaume de Garlande, sénéchaux, voir nos *Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII*, p. 8-10.

2. On ne sait au juste quand commença le cancellariat d'Étienne de Garlande. Les diplomatistes lui ont donné l'année 1106 comme point de départ, parce que les premières chartes royales où Étienne est mentionné comme chancelier sont datées de cette année; mais comme les actes de Philippe Ier, pour la période comprise entre 1100 et 1106, sont très peu nombreux, il serait possible que l'entrée en fonctions d'Étienne dût être reculée de plusieurs années. Un acte du cartulaire du prieuré de Longpont, qui a été cité plus haut, et qui est daté de la première année du mariage de Philippe, fils de Bertrade, avec la fille de Gui Trousseau, mentionne parmi les témoins « le chancelier Étienne. » Or, nous avons vu que ce mariage ne pouvait avoir eu lieu qu'en 1104, et que l'acte en question a dû suivre de très près la cérémonie nuptiale. Le cancellariat d'Étienne de Garlande remonte donc au moins à 1104. Il est certain d'autre part que son prédécesseur, le chancelier Gilbert, souscrivait encore les chartes royales en 1101, car son nom figure sur l'acte de Philippe Ier relatif à la serve Hildegarde. Les lettres d'Ive de Chartres relatives à Étienne de Garlande impliquent d'ailleurs, à notre avis, qu'il n'était pas encore pourvu de son office en 1101, année où il briguait l'évêché de Beauvais. Par suite, nous fixerions en 1102 ou 1103 le commencement de son cancellariat. Il est vrai que Guérard a attribué à l'année 1105 l'acte de Philippe Ier, non daté, relatif à la villa de Bagneux et souscrit par le chancelier Gilbert (*Cartul. de N.-D. de Paris*, I. 258), mais cette détermination est purement hypothétique.

familles de palatins qui avaient partagé la fortune du prince pendant la période de sa désignation durent céder à cette faveur sans précédents, quand elles n'eurent pas à en souffrir. La maison de Chaumont, en Vexin, touchait de fort près à Louis le Gros ; un de ses membres épousa même la fille naturelle de ce roi, nommée Isabelle. Aussi Hugue de Chaumont demeura-t-il jusqu'à la fin du règne en possession de l'office de connétable[1]. La famille de la Tour ou de Senlis, moins appuyée, fut moins heureuse. Elle perdit la bouteillerie en 1112, lorsque Gui de Senlis fut remplacé par Gilbert de Garlande[2]. Trois des grands offices sur cinq se trouvèrent alors dévolus en même temps à la même maison, fait unique dans l'histoire du palais capétien. En 1120, il se passa quelque chose de plus extraordinaire encore. La mort de Guillaume de Garlande amena la vacance du dapiférat. Pour empêcher que cette charge importante ne sortît de la famille, le chancelier Étienne se fit nommer lui-même sénéchal et cumula les deux fonctions[3], ce qui ne s'était jamais vu, ce qu'on ne revit plus après lui. Un homme d'église devenu le chef suprême de l'armée ! Cette étrange situation, prolongée pendant sept ans, donna la mesure de la faiblesse du roi et de l'audace du favori.

L'ambition et la cupidité d'Étienne de Garlande ne connurent bientôt plus de limites. Comme chancelier et chapelain en chef, il se fit investir d'un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques dans les églises et les abbayes qui dépendaient immédiatement de la couronne. On le vit, à la fois, chanoine d'Étampes, archidiacre de Notre-Dame de Paris, doyen de l'abbaye de Sainte-Geneviève, doyen de Saint-Samson et de Saint-Avit d'Orléans. Il voulut encore le décanat de l'église cathédrale d'Orléans ; pour le satisfaire, on donna l'évêché de Laon au doyen Hugue[4]. Il essaya même plusieurs fois d'arriver à l'épiscopat. Le gouvernement capétien soutint pendant deux ans une lutte des plus vives contre le pape et les partisans de la Réforme pour lui assurer le siège de

1. *Remarques sur la succession, etc.*, 27. Cf. le mémoire déjà cité de Brial sur *la Légitimité d'une fille de Louis le Gros*, et l'acte du cartulaire de Tiron (latin 10107, fol. 240), où Hugue de Chaumont est qualifié, en même temps que *constabularius regis, abbas de Calvomonte.*

2. *Remarques sur la succession, etc.*, 18.

3. Chron. Mauriu., HF., XII, 76. Cf. nos *Remarques*, 10.

4. Guib. de Novig., HF., XII, 259.

Beauvais[1]. Étienne fit aussi une tentative infructueuse sur celui de Paris. En 1114, à la mort de Geoffroi, évêque de Beauvais, il osa demander qu'on transférât dans cet évêché l'évêque de Paris, Galon, afin de se faire nommer à sa place. Encore prétendait-il, une fois investi de la dignité épiscopale, rester en possession de ses nombreux bénéfices. Cette fois, la mesure était comble, le pape Pascal II refusa d'accueillir sa requête[2]. Il n'en restait pas moins « le second personnage du royaume, celui dont la volonté régissait la France entière et qui paraissait moins servir le roi que le gouverner, » suivant l'expression décisive du chroniqueur de Morigni[3].

Cette fortune insolente ne pouvait manquer d'exciter l'envie et de soulever la haine. Étienne s'était fait de nombreux ennemis au palais, dans l'entourage même du roi, comme au dehors, parmi les évêques et les abbés que scandalisait sa conduite. Mais les plus dangereux pour lui se trouvaient dans la famille royale. Elle ne pouvait lui pardonner l'influence sans bornes dont il jouissait auprès de Louis le Gros. Lorsque le roi eut épousé, en 1115, Adélaïde de Maurienne, le crédit du chancelier cessa d'être aussi solide qu'auparavant. Il avait maintenant une rivale. La reine ne tarda pas à prendre sur son mari l'ascendant que lui assurèrent sa conduite, toujours irréprochable, et son heureuse fécondité. Son pouvoir augmenta encore, en 1119, lorsque l'avènement de l'archevêque de Vienne, Gui, au trône pontifical, fit d'elle la propre nièce du pape. On trouve jusque dans les diplômes de Louis le Gros l'indice de l'affection profonde qu'il portait à sa compagne. Il est le seul, de tous les rois capétiens, qui ait daté ses actes officiels de l'année du couronnement de la reine, le seul qui ait mentionné aussi fréquemment sa participation ou son assentiment aux mesures gouvernementales[4]. L'influence d'Adélaïde se révéla directement, en 1127, dans un des actes politiques les plus impor-

1. Lettres 87, 89, 92, 95, 97, 98, 102, 104, 105 d'Ive de Chartres, HF., XV, 109-116.

2. Lettre 260 d'Ive de Chartres à Étienne de Garlande, HF., XV, 166.

3. Chron. Maurin., HF., XII, 73 : « Cujus tunc temporis arbitrio regnum Francorum disponebatur; » 75 : « Cujus consilio tota Francia regebatur; » ibid. : « A rege secundus; » 76 : « Tum familiaritate regis quam sic habebat ut ei potius a quibusdam diceretur imperare quam servire; » 77 : « Dum regia floreret in aula et illius post regem cuncta penderent arbitrio. »

4. *Hist. des instit. capétiennes*, I, 144 et suiv.

tants du règne. C'est elle, en effet, qui, ayant fait épouser à sa sœur Jeanne le prétendant Guillaume Cliton, poussa le roi à lui donner le comté du Vexin et à entreprendre une expédition pour le porter au comté de Flandre[1].

Étienne de Garlande n'eut pas la souplesse et la prévoyance nécessaires pour se concilier les bonnes grâces d'une personne que sa situation rendait impossible à écarter. Loin de ménager la reine, il se plut, au contraire, à l'irriter par des tracasseries multipliées. Les occasions de conflit entre ces deux puissances rivales durent être nombreuses, bien que l'histoire soit restée muette sur ces incidents. Elle ne nous montre la reine et le favori aux prises qu'une seule fois, en 1119. Il s'agissait des démêlés survenus entre les chanoines d'Étampes et les moines de Morigni. Étienne et son secrétaire ou vice-chancelier, Algrin, membres tous deux du chapitre d'Étampes, étaient naturellement hostiles à l'abbaye. Leur influence, et, si nous en croyons le chroniqueur de Morigni, l'or habilement prodigué par les chanoines, rendirent Louis le Gros favorable aux prétentions du chapitre. Impuissant auprès du roi, l'abbé de Morigni, Thomas, se retourna du côté de la reine. Il obtint, par son entremise, un privilège qui annulait les mauvaises dispositions du chancelier. Celui-ci attaqua avec violence l'abbé et ses moines dans plusieurs assemblées royales; il essaya d'empêcher que le pape Calixte II ne vînt célébrer la dédicace de l'église abbatiale de Morigni; il voulut même détourner le roi de tenir la promesse solennelle que son père et lui-même avaient faite aux moines au sujet de l'église Saint-Martin, d'Étampes. L'intervention de la reine triompha de tous ces obstacles[2]. Ce ne fut pas, évidemment, la seule défaite que le favori eut à subir.

L'inimitié d'une partie du clergé rendait sa situation encore plus difficile. Comme archidiacre de Notre-Dame, il se trouvait sans cesse en conflit avec l'évêque de Paris, Étienne de Senlis, membre de cette même famille de palatins qui avait été une des premières victimes de l'avènement des Garlande. A cette époque, l'état de guerre tendait à devenir presque normal entre les archidiacres et les chefs des diocèses. Bien que le nom d'Étienne de Garlande ne soit pas mentionné dans les documents relatifs à la

1. *Hist. des instit. capétiennes*, I, 147.
2. Chron. Maurin., HF., XII, 73 à 77.

querelle de l'évêque de Paris avec l'archidiacre Thibaud Notier[1], nul doute que le tout-puissant chancelier n'ait joué un rôle prépondérant dans cette affaire, comme dans toutes les circonstances où il s'agissait de diminuer l'autorité épiscopale. C'est lui qui soutint contre l'évêque les prétentions de Galon, le maître des écoles parisiennes[2]; c'est lui qui, en s'opposant à l'introduction des principes réformistes dans le diocèse et des chanoines de Saint-Victor dans la cathédrale, amena la crise aiguë d'où sortirent l'expulsion d'Étienne de Senlis, l'interdit jeté sur l'évêché de Paris et la menace d'excommunication lancée contre Louis le Gros. Sous son influence, la politique ecclésiastique du prince se dessina nettement dans un sens anti-réformiste. Étienne devint le défenseur naturel de tous ceux qui, se disant opprimés par les doctrines nouvelles, essayaient de se soustraire à la règle. Lorsqu'en 1122 Abailard voulut sortir du prieuré de Saint-Aigoul, de Provins, où ses supérieurs le retenaient contre sa volonté, il n'eut rien de plus pressé que de s'adresser au roi et à son conseil. Étienne de Garlande fit comparaître le prieur et lui représenta qu'en essayant de garder malgré lui un homme tel qu'Abailard, il s'exposait à un scandale, sans aucun profit pour sa communauté. Une transaction fut conclue en présence du roi et de son ministre. Abailard obtint le droit de choisir le lieu de sa retraite, mais sous la promesse de rester attaché à Saint-Aigoul et de n'appartenir à aucun autre monastère[3].

L'attitude du chancelier devait lui attirer, on le conçoit, les malédictions et les colères de tous ceux, évêques et abbés, qui dirigeaient le mouvement réformiste. Dès l'année 1101, Ive de Chartres, voulant l'empêcher d'arriver à l'évêché de Beauvais, dépeignait à Pascal II, sous les couleurs les plus noires, ce clerc « illettré, joueur, coureur de femmes, qui n'avait même pas le grade de sous-diacre et qui, jadis, s'était vu excommunier par l'archevêque de Lyon pour adultère notoire[4]. » Le portrait était sans doute un peu chargé, car Ive lui-même se crut obligé, quelque temps après, dans une nouvelle lettre au pape, de recommander le candidat qu'il avait si violemment attaqué[5]. Mais saint Ber-

1. Epist. Steph. Paris. episc., HF., XV, 331, n° 4.
2. Epist. Steph. Paris. episc., HF., XV, 330, n° 2.
3. HF., XIV, 290.
4. Lettre 89 d'Ive de Chartres, HF., XV, 110.
5. Lettre 92 du même. HF., XV, 111.

nard était plus logique. Son éloquente indignation, qui ne ménageait ni rois ni papes, dénonça à la chrétienté le spectacle scandaleux donné par cet archidiacre-sénéchal, antithèse vivante, personnage à double face, « qui sert à la fois Dieu et le diable, revêt en même temps l'armure et l'étole, porte les mets à la table du roi et célèbre les saints offices, convoque les soldats au son du clairon et transmet au peuple les ordres de l'évêque. » Ce qui révolte surtout l'abbé de Clairvaux, c'est que ce diacre, « plus chargé d'honneurs ecclésiastiques que ne le tolèrent les canons, est infiniment moins attaché à ses fonctions spirituelles qu'à son service de cour, aux choses du ciel qu'aux choses de la terre. » Il se glorifie avant tout de son titre de sénéchal; « mais, ce qui lui plaît dans cette charge, ce n'est pas la besogne du soldat, c'est la pompe du commandement; de même que ce qui lui tient le plus au cœur dans ses fonctions ecclésiastiques, ce sont les profits qu'il en retire. » Peut-on comprendre que le roi garde ce clerc efféminé dans la curie, et que l'Église ne rejette pas de son sein ce soldat qui la déshonore[1]?

Le mécontentement du parti réformiste n'aurait sans doute pas suffi pour rompre les liens d'amitié et de longue habitude qui unissaient le roi à son favori. Une grave imprudence d'Étienne de Garlande amena la révolution de palais que préparait depuis longtemps la reine Adélaïde et que semblait avoir prévue saint Bernard (1127).

Comme tous les sénéchaux de France, ses prédécesseurs, comme tous les grands officiers de la couronne, en général, Étienne, qui avait reçu le dapiférat des mains de ses deux frères, ne songeait qu'à retenir cette charge dans sa famille. Ne pouvant avoir lui-même d'héritier, il donna sa nièce en mariage à Amauri IV, seigneur de Montfort et comte d'Évreux, un des barons qui avaient rendu le plus de services à Louis le Gros dans ses dernières guerres avec les Anglo-Normands. Le neveu du chancelier reçut, avec le château de Rochefort, que lui apportait sa femme, l'assurance de la future succession au dapiférat[2]. Le roi ne fut évidemment pas consulté. La situation était des plus graves. Louis VI pouvait-il admettre qu'on disposât ainsi, sans son assentiment, de la plus haute dignité de la couronne, et laisserait-il consacrer

1. Lettre 78 de saint Bernard, HF., XV, 546, n° 10.
2. Suger, 117; Chron. Maurin., HF., XII, 77.

bénévolement le principe de la transmission héréditaire des grands offices? N'était-il pas temps de réagir contre une tendance qui devait aboutir à rendre la royauté esclave de ses hauts fonctionnaires et à faire des palatins les maîtres absolus du palais? Inquiet de l'ambition de son favori, poussé par la reine et par le clergé, Louis le Gros se décida cette fois à déployer une énergie dont il n'était pas coutumier quand il s'agissait des affaires de sa cour. Il fit un véritable coup d'État.

Dépouillé de ses fonctions de sénéchal et de chancelier, Étienne fut chassé du palais[1]. On le remplaça presque aussitôt à la chancellerie, mais non au dapiférat, qui devait rester vacant pendant plusieurs années. Son frère Gilbert partagea son sort, et la famille de Senlis rentra en possession de la bouteillerie. Un ordre de la reine prescrivit la destruction de toutes les maisons qu'Étienne avait fait bâtir à Paris avec grand luxe. Ses vignes furent arrachées. On le traitait en ennemi public.

Il est assez curieux que cette catastrophe, un des événements les plus saillants de l'histoire intérieure du règne, ne nous soit connue directement que par un court passage de la chronique de Morigni[2], une lettre d'Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours[3], et quelques lignes empruntées aux diplômes de Louis le Gros[4]. Orderic Vital ne dit pas un mot d'Étienne de Garlande. Suger, qui était pourtant l'ami du chancelier, ne le nomme qu'une seule fois, au moment de sa disgrâce, et encore pour nous

1. Les textes historiques, lettres ou passages de chroniques qui ont trait à la disgrâce d'Étienne de Garlande ne peuvent se rapporter à d'autres années que 1127 ou 1128; mais ils ne fournissent aucune indication chronologique précise sur l'époque où le puissant sénéchal fut déchu de sa charge. Les documents diplomatiques eux-mêmes ne sont pas assez instructifs à cet égard. Plusieurs chartes royales de 1127 prouvent qu'Étienne était encore en fonctions postérieurement au 3 août de la même année. D'autre part, il était déjà remplacé à la chancellerie le 10 mai 1128. Son successeur est même nommé dans le diplôme solennel délivré à Notre-Dame de Paris, en 1127, 20e du règne, et par suite antérieur au 1er janvier 1128. Il en résulte que la disgrâce d'Étienne de Garlande aurait eu lieu dans les cinq derniers mois de 1127, après que Louis VI fut revenu de son expédition de Flandre. (Voir nos *Remarques*, II, 30.)

2. HF., XII, 77.

3. Ibid., XV, 324, n° 18.

4. Diplôme de 1127 (Tardif, *Mon. hist.*, n° 399) : « Nunquam a nobis tolerabitur quod Parisiensibus canonicis, excepto Stephano Garlandensi, possessio aut consuetudo aliqua... auferatur. » — Dipl. de 1134 (Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, I, 268) : « Terram Stephani Garlandensis in qua vinee ejus habebantur, quando eas extirpari fecimus. »

apprendre simplement qu'il fut l'instigateur de la guerre survenue entre le roi et Amauri de Montfort. Il semble que les historiens se soient concertés pour laisser dans l'ombre l'homme qui, pendant vingt ans, avait tenu entre ses mains les destinées de la monarchie. Cependant sa chute fut aussi éclatante que son élévation avait été rapide. Hildebert de Lavardin, son ami, essaya de le consoler, en lui rappelant la phrase de l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités, tout n'est que vanité. Prête l'oreille, ouvre les yeux, repasse le cours de ta vie, et vois quel exemple tu as donné par toi-même de la vanité humaine. Souviens-toi de la puissance dont tu jouissais au temps de ta prospérité, de tes richesses, et, ce qui vaut mieux, de l'habileté avec laquelle tu maniais les affaires terrestres. Tu étais le premier parmi les palatins, ton caprice disposait de tout le royaume de France. A l'exemple de Salomon, tu as voulu faire de grandes œuvres, élever des tours, bâtir de superbes palais, planter des vignobles, réunir une immense famille de serfs et de serves. Il t'a fallu des monceaux d'or et d'argent ; enfin, tu t'es repu de toutes les délices humaines. Mais attends un peu et considère l'instabilité des choses d'ici-bas. Voici que ce roi, dont l'affection te paraissait le meilleur des appuis, à côté de qui tu vivais constamment par le droit de ta charge et de l'amitié qu'il te portait, ce roi te poursuit de son hostilité ! Il faut maintenant que tu dépenses en frais de guerre l'argent que tu avais amassé pendant la paix et que tu veilles, nuit et jour, à la sûreté de ta personne, menacée par tes ennemis[1]. »

En effet, Étienne de Garlande n'était pas homme à tomber en silence, avec la résignation du sage. Le coup d'État de Louis le Gros eut pour résultat la guerre civile, guerre obscure et mal connue, qui dura au moins trois ans, de 1128 à 1130. Étienne et Amauri de Montfort n'avaient pas hésité à conclure alliance avec les pires ennemis du roi, Henri Ier et Thibaud IV. Louis, soutenu seulement par son cousin, le comte de Vermandois, Raoul, vint assiéger en personne une des forteresses de la maison de Garlande, Livri en Brie. Grâce à de fréquents assauts et à la supériorité de ses machines de guerre, il finit par emporter la place, qu'il détruisit de fond en comble. Mais il paya cher sa victoire. Raoul de Vermandois y perdit un œil et lui-même eut la jambe percée d'un trait d'arbalète, blessure qu'il supporta avec ce courage stoïque

1. HF., XV, 324, n° 18.

dont il avait déjà tant de fois donné la preuve[1]. La crise que traversait la royauté était alors d'autant plus grave que, tout en faisant la guerre à son sénéchal, le roi se trouvait également au plus fort de sa lutte avec l'évêque de Paris et avec le clergé réformiste. Aussi jugea-t-il nécessaire de profiter d'un moment d'accalmie pour consolider son trône ébranlé par tant de secousses et assurer sa dynastie contre les dangers qu'il prévoyait encore. Le jour de Pâques 1129, son fils aîné, Philippe, âgé de treize ans, jeune homme de haute mine et de grande espérance, fut sacré à Reims et associé à la couronne.

C'était la meilleure réponse que pût faire Louis le Gros aux attaques de toute nature dont son pouvoir était l'objet. Étienne de Garlande ne tarda pas à perdre l'espoir, dont il s'était flatté, d'intéresser la nation entière à sa fortune. Il fut obligé de s'humilier, et, pour rentrer en grâce auprès du souverain, de recourir à l'intervention de cette même reine qui avait tant contribué à sa chute. Mais il lui fallut abandonner toute prétention au dapiférat et à la propriété héréditaire de cet office. Son complice, Amauri de Montfort, devait continuer plus longtemps la résistance. Lorsque, par l'entremise d'Adélaïde et du jeune roi Philippe, la réconciliation d'Étienne avec Louis le Gros fut un fait accompli, le roi, en qui survivait une affection mal éteinte pour la famille de Garlande, montra à l'égard de son ex-ministre une mansuétude peut-être

1. Sur la guerre faite à Étienne et à Amauri, Suger, 116-117; Chron. Maurin., HF., XII, 77; *Annales Latiniacenses*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1877, 480. Les Annales de Lagni mentionnent le siège de Livri sous l'année 1128. Suger et le chroniqueur de Morigni ne donnent pas de date. La compilation du ms. latin 5949 A, fol. 145 v° (voir *Revue historique*, t. XXXIV, II, 259 et suiv.), place cette guerre sous l'année 1130. Il est possible qu'elle ait duré jusque-là, car la seule indication précise fournie par les textes historiques au sujet de la rentrée en grâce d'Étienne de Garlande est celle de la *Chronique de Morigni*, au témoignage de laquelle Étienne se serait réconcilié avec le roi entre le 14 avril 1129, date du couronnement du prince Philippe, et le 13 octobre 1131, date de sa mort. Les hostilités avec Etienne de Garlande ont donc pu continuer en 1129 et 1130. D'autre part, il semble qu'Amauri de Montfort ait prolongé la résistance, non seulement jusqu'en 1130, comme l'indiquent les Bénédictins, mais jusqu'en 1132, puisque, dans une lettre adressée au roi de France et datée du 2 février 1132, Innocent II affirme à Louis VI « qu'il n'a point absous Amauri de Montfort, ni ordonné de l'absoudre » (HF., XV, 374). Or il est possible que Louis ait attendu la soumission complète d'Amauri pour rendre les sceaux à son complice. La réintégration d'Étienne de Garlande dans le cancellariat n'eut lieu, en effet, qu'après le 3 août 1132. (Voir nos *Remarques*, 32.)

excessive. Ne pouvant lui restituer le titre de sénéchal, il ne craignit pas de le rétablir dans sa fonction de chancelier (1132) et la lui conserva jusqu'à la fin de son règne[1]. Il est vrai qu'à partir de cette époque Étienne n'apparaît plus guère dans l'histoire que comme signataire des diplômes royaux[2]. Son rôle politique est fini ; l'influence et le pouvoir ont passé à d'autres mains. A la mort de Louis le Gros, le sceau royal lui sera enlevé pour être donné au vice-chancelier Algrin. Le tout-puissant favori, l'homme qui avait tenu tête au roi et à l'Église, disparaîtra si complètement de la scène, où il avait occupé la première place, que nous ignorons même l'époque de sa mort.

IV.

Le gouvernement de Suger et de Raoul de Vermandois.

La révolution de palais, qui mit fin à la domination d'Étienne de Garlande, marque une date décisive dans l'histoire intérieure du règne. D'une part, on ne verra plus se renouveler les convulsions politiques et les luttes intestines auxquelles avait donné lieu jusqu'ici la question toujours brûlante de l'hérédité des grands offices. L'esprit féodal était vaincu sur ce terrain, comme il l'était aussi, d'une autre manière, par l'activité militaire de Louis VI. La royauté, désormais maîtresse de son palais, ne sera plus obligée de confier à des châtelains, plus ou moins ennemis de ses intérêts, les hautes charges de la couronne. Elle ne luttera plus avec eux pour en conserver la propriété. Si elle laisse ces offices se perpétuer dans la même famille, c'est qu'elle le voudra bien, et que les détenteurs ne lui causeront aucune inquiétude ; mais elle le voudra rarement. Tantôt l'office restera vacant ; tantôt il sera dépouillé des pouvoirs effectifs qui y sont joints pour être conféré, à titre purement honorifique, aux grands vassaux de la couronne.

1. Voir la note précédente.

2. On peut considérer cependant comme certain que l'influence d'Étienne de Garlande et celle de son vice-chancelier Algrin ne furent pas étrangères à la tiédeur avec laquelle le gouvernement capétien, l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris poursuivirent, en 1133, les meurtriers du prieur de Saint-Victor et du sous-doyen d'Orléans. Les lettres de saint Bernard, d'Innocent II, de Geoffroi, évêque de Chartres, d'Étienne, évêque de Paris, ne laissent pas de doute à cet égard.

A cet égard, Louis le Gros fonda les traditions monarchiques que devaient suivre ses successeurs. Le plus dangereux de ces grands offices, le dapiférat, resta vacant pendant quatre ans, de 1127 à 1131[1].

Ce n'est pas seulement l'organisation du palais qui fut modifiée au profit du pouvoir royal. De nouvelles influences se firent jour ; le personnel dirigeant se renouvela et la politique du souverain prit une orientation un peu différente. Pendant les dix dernières années du règne, le gouvernement de Louis VI se montre sensiblement mieux pondéré ; ses actes sont plus réfléchis et plus logiques ; il ne cède plus aussi souvent aux suggestions de la colère ou à l'appât du gain. Les mesures qui sont prises durant cette période portent la marque d'une volonté plus maîtresse d'elle-même et de ses instruments, mieux éclairée sur les véritables intérêts de la monarchie et aussi plus soucieuse de la morale et de la dignité du trône. Ce changement est dû en partie, sans aucun doute, à l'effet naturel de l'âge sur le tempérament et le caractère du prince. Mais il est certain aussi qu'il fut l'œuvre des conseillers et des collaborateurs que Louis le Gros s'adjoignit après la crise où sombra l'ambition des Garlande. A partir de 1128, la haute direction de la politique royale appartint surtout à deux personnages qui n'avaient jusqu'ici figuré qu'au second rang, le comte de Vermandois, Raoul, et l'abbé de Saint-Denis, Suger. L'influence du premier se manifesta en tout ce qui concernait les affaires militaires. Bien que le génie politique du second se soit surtout donné carrière sous le règne de Louis VII, on sait qu'il a pris une part considérable aux événements des dernières années de Louis le Gros.

Raoul de Vermandois, qui remplaça Étienne de Garlande comme chef de l'armée, était, ce qu'on appellera plus tard « un prince du sang, » le propre cousin germain du roi. Il avait donné depuis longtemps des preuves de son dévouement à la cause royale. Jeune encore, il était venu combattre à côté de son cousin pendant la seconde guerre du Puiset[2]. Quand l'invasion allemande menaça le territoire français, il accourut avec les contingents aguerris que fournissait le territoire de Saint-Quentin, et commanda le corps d'armée où se trouvaient les chevaliers du

1. *Remarques*, 11-12.
2. Suger, 78.

Ponthieu, de l'Amiénois et du Beauvaisis[1]. Il importait beaucoup à Louis le Gros de pouvoir compter sur le Vermandois, pays voisin des territoires hostiles de la Normandie et de la Champagne, peuplé d'une race belliqueuse, pont indispensable entre la France et la Flandre. Aussi le roi s'était-il empressé, en 1120, de rétablir la bonne intelligence entre la comtesse douairière de Vermandois, Adèle, et son fils aîné, Raoul, mécontent sans doute de la longue tutelle où l'avait tenu sa mère[2]. C'est dans cette famille que Louis le Gros avait transféré le comté d'Amiens, arraché violemment par lui à Enguerran de Couci et à Thomas de Marle. Devenu enfin comte titulaire de Vermandois, Raoul gagna de plus en plus la confiance de son cousin, dont il partageait l'ardeur chevaleresque. Ce Capétien de la branche cadette était, par l'importance de son fief comme par son intrépidité personnelle, un des plus fermes soutiens de la dynastie.

Aussi avons-nous vu qu'il joua le premier rôle, après le roi, lors de la révolution de 1127, dans la terrible guerre qui en fut la suite, et d'où il sortit mutilé. N'était-il pas légitime qu'il bénéficiât avant tout autre de la chute des Garlande? Le roi ne lui conféra pas cependant sur-le-champ le titre de sénéchal, soit qu'il voulût à dessein prolonger la vacance de cet office, soit qu'il attendît (cette dernière hypothèse est aussi très soutenable) qu'Étienne de Garlande et Amauri de Montfort eussent définitivement renoncé au dapiférat. Mais à partir de 1129 le nom de Raoul de Vermandois apparaît sur la plupart des diplômes royaux avec ceux des quatre autres grands officiers, preuve évidente qu'il remplissait la fonction, si le titre lui manquait encore[3]. Il en était certainement revêtu, au mois d'octobre 1131, lorsque Louis le Gros, encore tout éploré de la mort imprévue de son fils aîné, Philippe, vint à Reims avec toute sa cour faire sacrer et couronner son second fils Louis par les mains du pape Innocent II. Désormais, le comte de Vermandois, chef officiel de l'armée et du palais, sera signalé au premier plan dans tous les grands événe-

1. Suger, 103.

2. Charte du comte de Vermandois pour l'abbaye de Saint-Prix, dans Colliette, *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, II, 176-177. Cf. Ducange, *Hist. des comtes d'Amiens*, 275.

3. Sur la date initiale du dapiférat de Raoul de Vermandois, voir nos *Remarques*, 12-13; d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, II, 288.

ments du règne. C'est lui maintenant qui dirigera, presque à son gré, la lutte armée contre les tyrannies féodales.

Par la situation même de son fief, il était l'ennemi naturel des maisons de Champagne et de Couci ; or, c'est précisément contre ces deux familles que se portèrent les derniers efforts de Louis le Gros. Au dire de Suger[1], ce fut l'influence prépondérante de Raoul qui détermina le roi à aller forcer dans son repaire le trop fameux Thomas de Marle (1130). Le comte de Vermandois se donna le plaisir de porter le coup mortel à l'ennemi héréditaire de sa maison et de le jeter enchaîné aux pieds du souverain. Deux ans après, une nouvelle expédition, décidée sans doute aussi sur le conseil de Raoul, menaçait le fils de Thomas de Marle, Enguerran de Couci. Louis assiégea la Fère pendant plus de deux mois sans pouvoir s'en rendre maître. A la fin, le comte de Vermandois consentit à un accord qui rétablissait la paix dans ce pays si longtemps troublé. La guerre de 1132 se termina par le mariage d'Enguerran de Couci avec la nièce du sénéchal, singulière issue d'une entreprise militaire qui semblait destinée à satisfaire les intérêts du Vermandois autant que ceux de la monarchie[2].

Les services que Suger rendit à Louis le Gros pendant la majeure partie de son règne étaient plus désintéressés. L'homme d'État que deux rois de France honorèrent du titre d'ami et qui gouverna seul le royaume pendant la seconde croisade a été naturellement l'objet d'un grand nombre de biographies. Il n'en est pas une qui soit, à proprement parler, une œuvre scientifique. Ce sont moins des biographies que des éloges composés sans critique et chargés de détails de fantaisie. Les hypothèses gratuites, les inductions mal fondées y tiennent presque autant de place que les textes eux-mêmes. Il reste à écrire un livre approfondi et consciencieux, digne de cette grande figure dans laquelle semblent s'être incarnés les qualités séduisantes et le bon sens pratique de notre génie national.

On trouve en Suger le plus frappant exemple de ce que peut obtenir une volonté persévérante mise au service d'une intelligence supérieure. Ce petit homme au corps malingre et chétif, d'une santé toujours fragile[3], était issu de basse extraction, et ne

1. Suger, 114 : « Et maxime egregii comitis Viromandensis Radulfi qui potentior aliis post regem in partibus illis erat, consilio. »

2. HF., XIII, 329-330.

3. Guillaume, *Vie de Suger*, éd. Lecoy de la Marche, 378 : « In tam brevi

dut sa fortune qu'à lui-même[1]. Il avait l'esprit vif, la parole imagée et prompte, une mémoire extraordinaire qui lui permettait de recueillir sans effort les souvenirs littéraires, les faits historiques, les anecdotes, en même temps que les mille détails des affaires confiées à ses soins. Mais il jouissait d'une faculté précieuse, celle de discerner sur-le-champ les idées et les faits qu'il pouvait lui être utile de retenir et de s'en servir avec précision au moment voulu[2]. Les contemporains ont surtout admiré la facilité de sa parole, cette faconde intarissable et brillante qui le faisait assimiler à Cicéron[3]. Causeur infatigable, il lui arrivait parfois de garder ses auditeurs jusqu'à une heure avancée de la nuit[4]. Il était par excellence « l'avocat » de la cour de Louis le Gros, c'est le titre que lui donne la chronique de Morigni[5]. Chargé d'exposer au roi « les plaintes des églises, de lui présenter les suppliques des pauvres, des veuves et des orphelins[6], » il semble avoir joué au palais le double rôle de « maître des requêtes et de procureur du roi, » magistratures qui n'apparaîtront formellement que plus tard dans les institutions capétiennes. Il écrivait d'ailleurs, paraît-il, presque aussi facilement qu'il parlait[7], et ceux qui l'ont connu ne tarissent pas d'éloges sur sa science littéraire et sur l'éclat de son style. A vrai dire, le latin de la *Vie de Louis le Gros*, moins banal et moins plat que celui de la plupart des écrivains monastiques, se distingue surtout par l'obscurité, le mauvais goût et l'incorrection. On y sent cependant une certaine vigueur d'esprit, et je ne sais quelle flamme intérieure qui n'est point le fait d'une

corpusculo; » 388 : « Erat quidem corpus breve sortitus et gracile; » cf. Lettre encyclique sur la mort de Suger, ibid.; 410 : « Ingentes animos in tali corpore miror. — Et bona tot claudi tantaque vase brevi. »

1. *Fragment, ibid.*, 415 : « Ipsum de plebe humili sic erexit. »

2. Lettre encyclique sur la mort de Suger, ibid., 405 : « In ipso non solum naturalis memoriae felicitas vigebat, sed et ars summa ad comprehenda quae opus esset et custodienda, adeo ut quaecumque egregie dicta vel audisset aliquando, vel ipse dixisset, loco et tempore in promptu haberet. » Ibid. : « Acumen ingenii, linguae nitor. »

3. Guillaume, 387 : « Caesar animo, sermone Cicero. » Lettre encyclique, 410 : « Tullius ore, Cato mente et pectore Caesar. »

4. Guillaume, 388 : « Narrabat vero, ut erat jocundissimus, nunc sua, nunc aliorum, quae vel vidisset vel didicisset gesta virorum fortium, aliquotiens usque ad noctis medium. »

5. Chron. Maurin., HF., XII, 78 : « Sugerio, qui tunc etiam in aula regia praeclarus et optimus causidicus habebatur. »

6. Lettre encyclique, 406.

7. Ibid., 405.

âme vulgaire. Les qualités maîtresses de Suger, celles qui firent de lui le ministre nécessaire et considéré même de ses ennemis, sont précisément celles que vantent le moins ses contemporains : une grande capacité de travail, la connaissance intime des hommes et des choses, le sens pratique, une fermeté inébranlable jointe à une judicieuse modération.

Il est assez difficile de mesurer avec exactitude l'influence exercée par le célèbre abbé sur le gouvernement de Louis le Gros. Le moine Guillaume, biographe, ou plutôt panégyriste de Suger, ne retrace avec quelque détail la vie politique de son héros que lorsqu'il s'agit du règne de Louis le Jeune et surtout de l'époque de la régence. Il faut donc recourir à Suger lui-même et à sa principale œuvre historique. Mais on sait que l'auteur de la *Vie de Louis le Gros* a choisi parmi les événements du règne ceux qui étaient le plus propres à mettre en relief le courage et la magnanimité du roi. Il est fort incomplet en ce qui concerne l'histoire intérieure de la curie, et les détails les plus intéressants qu'il donne sur son rôle personnel se rapportent justement à la période des guerres du Puiset, pendant laquelle il ne faisait pas encore partie, à titre permanent, du conseil royal. C'est surtout à dater de la chute des Garlande qu'il importerait de connaître la part prise par l'abbé de Saint-Denis aux affaires publiques. Mais c'est alors qu'il s'efface le plus et se confond à dessein, par une modestie sans doute exagérée, dans le groupe des « amis et familiers[1] » à qui le souverain venait demander ses meilleures inspirations. Quant aux autres chroniqueurs, français ou étrangers, ils sont muets sur le rôle politique de Suger et semblent le connaître encore moins qu'Étienne de Garlande. On chercherait vainement le nom de l'abbé de Saint-Denis dans l'histoire d'Orderic Vital.

Les premiers rapports de Louis le Gros et de Suger datent probablement de l'époque où tous deux vivaient, comme écoliers, dans la grande abbaye capétienne. Aucun texte ne nous renseigne, d'ailleurs, sur leur intimité d'enfance, et tout ce qu'on a dit du séjour de Suger à la cour de Philippe Ier est fondé sur l'unique passage où il affirme avoir entendu le souverain maudire devant son fils le donjon de Montlhéri[2]. S'il assista en 1106 au concile de Poitiers[3], en 1107 à la dédicace de l'église de la Cha-

1. Suger, 122 : « Qui ergo intimi et familiares ejus eramus..... consuluimus. »
2. Ibid., 18 : « Nobis audientibus. »
3. Ibid., 23.

rité[1] et à l'assemblée de Châlons, présidée par Pascal II[2], ce fut comme « orateur » de l'abbaye de Saint-Denis, comme assesseur de son abbé, Adam, et nullement comme chargé d'affaires de la royauté. Ses fonctions de prévôt de Berneval, terre abbatiale relevant du roi d'Angleterre, puis de prévôt de Touri, en Beauce, le tenaient éloigné du palais, où son nom n'apparaît jamais à cette époque parmi ceux des souscripteurs ou des témoins des diplômes royaux. Le rôle qu'il joua auprès du roi pendant les guerres du Puiset s'explique naturellement par sa situation d'administrateur et de défenseur des territoires que l'abbaye possédait en Beauce. Ce n'est qu'en 1119 que Suger paraît avoir été pour la première fois chargé d'une mission diplomatique par le gouvernement de Louis le Gros. Il reçut l'ordre de se rendre à Maguelone pour souhaiter la bienvenue au pape Gélase II[3]. Le roi l'employa dès lors constamment dans toutes les circonstances où il fallut entrer en rapport avec les différents pontifes qui se succédèrent sur le trône de saint Pierre[4]. Mais il faut noter que ce rôle de négociateur des affaires ecclésiastiques et d'ambassadeur auprès du saint-siège ne fut pas dévolu exclusivement à l'abbé de Saint-Denis. Louis le Gros délégua aussi dans cet office les chefs des grandes communautés parisiennes, les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, de Saint-Magloire, le prieur de Saint-Martin-des-Champs.

Lorsqu'en 1122 Suger eut été élu comme abbé sans que les électeurs eussent requis au préalable l'agrément du roi, le nouveau dignitaire put craindre que ce procédé n'attirât sur lui-même et sur l'abbaye les persécutions du pouvoir laïque. Il en fut quitte pour la peur; l'amitié, ici, fut plus forte que les nécessités de la politique. En venant prendre l'oriflamme sur l'autel de Saint-Denis, pour aller ensuite repousser l'invasion allemande, le roi eut soin d'indiquer, dans l'acte solennel dressé à cette occasion, qu'il avait reçu l'étendard sacré des mains de Suger, « son familier et son fidèle conseiller » (1124)[5]. C'est le premier témoignage direct et officiel qui nous soit connu de la part faite à l'abbé de Saint-Denis dans l'amitié du roi et le maniement de la chose

1. Suger, 24.
2. Ibid., 26.
3. Ibid., 93.
4. Ibid., 96, 100, 119.
5. Tardif, *Mon. hist.*, n° 391.

publique. Il n'en résulte pas qu'il occupât dès lors au palais le rang auquel devaient l'appeler par la suite son expérience des affaires et la confiance particulière qu'il inspirait au souverain. La direction de la curie appartenait encore pour quelques années à Étienne de Garlande. Quoiqu'il y eût peu de ressemblance entre ces deux hommes, il faut bien admettre, sur la foi de saint Bernard, que Suger était depuis longtemps l'ami du sénéchal-archidiacre[1]. Cette amitié ne lui était pas seulement commandée par le souci de sa carrière politique. L'abbé de Saint-Denis partageait les idées de Louis et d'Étienne sur la nécessité de maintenir le clergé capétien dans la dépendance de l'autorité royale. Sa modération d'esprit et son attachement au principe monarchique l'empêchaient d'accepter, au moins dans leurs conséquences extrêmes, les doctrines du parti réformiste. C'est ce que prouvent les attaques assez vives dont il fut l'objet de la part de saint Bernard et le retard qu'il mit à introduire la réforme dans la communauté de Saint-Denis. Il céda, sans enthousiasme, au mouvement que dirigeait la papauté et que favorisait l'opinion.

Quand le panégyriste de Suger affirme « qu'il n'y avait rien de caché pour lui dans le gouvernement, que le roi ne prenait aucune décision sans l'avoir consulté et qu'en son absence le palais semblait être vide[2], » ces paroles ne peuvent s'appliquer qu'à la période finale du règne de Louis le Gros (1130-1137). C'est alors seulement, en effet, que la présence continue de Suger au palais est attestée par les souscriptions des chartes royales. Lui-même, d'ailleurs, se met en scène (mais toujours en compagnie des autres conseillers intimes) dans les circonstances importantes de la vie de son héros. En 1131, après la mort du jeune prince Philippe, il engage le roi à faire couronner par anticipation son second fils Louis, âgé de onze ans[3]. Quatre ans après, on le voit pleurant au chevet de son royal ami qui, épuisé par une cruelle maladie,

1. Lettre 78 de saint Bernard adressée à Suger, HF., XV, 548 : « Peperci homini, quippe quem tibi aiunt familiaribus jam olim amicitiis esse devinctum. »

2. Guillaume, *Vie de Suger*, 382 : « Quis enim ea melius nosset, quis fidelius scriberet, quam is qui utrique familiarissimus extitit, quem nullum secretum latuit, sine quo nullum reges inibant consilium, quo absente solitarium videbatur palatium. »

3. Suger, 122.

croyait être à son dernier jour, et lui adressait ses recommandations suprêmes[1].

L'influence prépondérante de l'abbé de Saint-Denis fut surtout marquée pendant cette période par la réconciliation de Louis le Gros avec le comte Thibaud de Champagne. Ce dernier, jusqu'ici ennemi acharné de la dynastie régnante, venait de perdre son meilleur soutien en la personne de son oncle, le roi d'Angleterre, Henri Ier. Comme il aspirait à le remplacer sur le trône ducal de Normandie, il lui fallait l'appui du roi de France. Suger, pour qui le roi anglais et son neveu avaient toujours professé une considération particulière[2], facilita le rapprochement, et crut faire œuvre de sage prévoyance en ramenant le grand fief de Blois-Champagne dans le cercle de l'alliance capétienne[3]. C'était un événement politique de la plus haute importance, car il garantissait à Louis le Gros la tranquillité de ses dernières années et lui permit d'accomplir en paix l'acte qui était le digne couronnement de sa glorieuse carrière, l'union du duché d'Aquitaine au domaine royal.

Lorsqu'en juillet 1137 Louis le Jeune s'achemina avec un brillant cortège vers les rives de la Garonne, où l'attendait l'héritière des pays aquitains, les meilleurs amis de Louis le Gros et les plus influents des palatins faisaient partie de l'expédition : le sénéchal Raoul de Vermandois, Guillaume Ier, comte de Nevers, Rotrou, comte du Perche, le comte palatin Thibaud de Champagne, Suger, lui-même, et son ami Geoffroi de Lèves, évêque de Chartres[4]. C'était le conseil royal qui se déplaçait dans la personne des plus éminents de ses membres pour faire honneur aux populations du Midi et les amener à subir sans secousses et sans amertume la domination du roi du Nord. Louis le Gros, resté presque seul au palais, fit ses adieux à ce fils qui ne devait plus le revoir : « Que le

1. Suger, 127.

2. Guillaume, *Vie de Suger,* 384 : « Potentissimus quoque rex Anglorum Henricus, nonne viri istius amicitia gloriabatur et familiaritate gaudebat? Nonne hunc apud Francorum regem Ludovicum mediatorem sibi et pacis vinculum constituerat..... » « Hunc cultu religionis comes Blesensium Theobaldus modis omnibus honorabat; hunc apud reges Francorum advocatum producebat unicum. »

3. Voir dans Ord. Vit., V, 48, le passage où Louis le Gros fait venir Raoul de Vermandois et Thibaud de Champagne, et les réconcilie. (Cf. d'Arbois de Jubainville, II, 328.)

4. Chron. Maurin., HF., XII, 84. Cf. Ord. Vit., V, 88; Suger, 128.

Dieu tout-puissant, par qui règnent les rois, te protège, mon cher enfant, car, si la fatalité voulait que vous me fussiez enlevés, toi et les compagnons que je t'ai donnés, rien ne me rattacherait plus à la royauté ni à la vie[1]. »

Le vieux souverain avait raison. Pour la première fois, depuis la fondation de la dynastie, on avait vu se former et se grouper autour du prince un personnel de serviteurs intelligents, actifs et dévoués aux institutions monarchiques. Louis le Gros léguait à son fils, en même temps que Suger et Raoul de Vermandois, des clercs expérimentés, déjà fort au courant des affaires de justice et de finances, et des chevaliers toujours prêts à se ranger sous la bannière du maître. Les grands offices étaient entre les mains de familles paisibles, dont la fidélité et l'obéissance ne faisaient plus doute. La curie, débarrassée des éléments féodaux qui la troublaient, offrait enfin à la royauté l'instrument de pouvoir qui lui avait fait défaut jusqu'ici. On peut dire que le gouvernement capétien était fondé.

Achille Luchaire.

1. Suger, 128.

LE

PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU

LA PRÉPARATION DE LA RUPTURE OUVERTE AVEC LA MAISON D'AUTRICHE

Novembre 1632-mai 1635.

(*Suite* [1].)

Feuquières les suivit de près. Il arriva en février 1634 à Francfort-sur-le-Mein, où le chancelier Oxenstierna avait convoqué, pour le 10 mars[2], les confédérés d'Heilbronn. Son but en les convoquant avait été de faire entrer dans leur confédération les cercles de haute Saxe, de basse Saxe et de Westphalie et de les pressentir au sujet des avantages par lesquels ils étaient disposés à reconnaître les sacrifices de la Suède[3].

Au moment où notre ambassadeur arriva à Francfort, la situation militaire, considérée dans son ensemble, était favorable aux coalisés. En Westphalie et en basse Saxe, le duc Georges de Brunswick et de Lunebourg avait fait, l'année précédente, une brillante campagne[4], qu'il devait poursuivre en 1634. Les progrès de Bernard de Saxe-Weimar et de Horn dans le haut Palatinat et la vallée du Danube menaçaient le cœur de la monarchie autrichienne[5]. Ces succès compensaient largement ceux de Waldstein en Silésie et en Lusace. La situation achevait de se dessiner

1. Voy. la *Revue* de janvier-avril 1888.
2. Barthold, *Geschichte des groszen Deutschen Krieges*, I, 122.
3. *Ibid.* Hürter, *Gesch. Kaisers Ferdinand II*, IV, 180-181.
4. Signalée surtout par la victoire d'Hessisch-Oldendorf (28 juin) et par la prise d'Hameln (3 juillet). Voy. pour les détails Decken, *Herzog Georg von Braunschweig u. Lüneburg*.
5. Droysen, *Bernhard v. Weimar*, I, livres III et IV. Barthold, I, livre I.

en faveur des protestants par l'issue misérable de l'expédition de Feria en Alsace et par les conquêtes du rhingrave Otto-Louis dans le Sundgau. La guerre gardait encore au commencement de l'année nouvelle une tournure favorable aux Suédois et au parti évangélique. Ce qui devait en grande partie empêcher leurs succès d'être décisifs, c'étaient les divisions qui, du domaine politique, s'étendaient aux opérations militaires. En face de la dualité d'intérêt et de tendance qui régnait dans leurs conseils et dans leurs armées, il faut signaler la concentration qui s'opère dans les armées et les conseils de la maison d'Autriche. Chose étrange, le point de départ de cette concentration et du revirement de fortune qui en sera la conséquence, c'est la mort tragique du généralissime qui semblait indispensable à la cause impériale. Avant de suivre à Francfort et ailleurs l'évolution qui s'accomplit dans la politique française sous l'empire de ces circonstances nouvelles, il faut dire pourquoi la présence de Waldstein à la tête de l'armée impériale était un danger pour l'empereur, pourquoi sa mort fut une déception pour la France.

Arrivé à Dresde le 19 mai 1633, Feuquières y reçut, moins d'un mois après, les ouvertures d'un émigré tchèque, le comte de Kinski, en vue d'une entente entre la France et Waldstein. C'est la seconde fois que nous rencontrons sur notre route ce personnage énigmatique par lui-même, mais qui l'est devenu bien davantage depuis que l'esprit de système s'en est emparé. En 1630, le Père Joseph et Brulart avaient excité l'animosité du collège électoral contre lui et contribué à lui faire enlever son commandement, mais cela ne les avait pas empêchés de chercher à le gagner et, contre toute apparence, ils y avaient réussi. C'est que le duc de Friedland n'était pas homme à sacrifier des intérêts à des rancunes. A la préoccupation de ménager sa réputation militaire par une temporisation excessive, de s'attacher ses officiers et ses soldats en tolérant leur licence, de frapper les imaginations par un luxe royal, par une vie retirée, par un mélange de rudesse et de courtoisie, de sévérité et d'indulgence, d'emportement et de dissimulation, il joignait le souci de ménager dans tous les camps des appuis à la fortune qu'il rêvait. Du jour de sa rencontre avec le Père Joseph à Memmingen, s'étaient nouées entre lui et notre capucin des intelligences[1] dont leurs communs projets contre les

1. « ..... Nous ne savons encore que croire des bruits qui courent que W. se

Turcs étaient le prétexte. L'espoir de sa défection était dès lors entré dans les calculs de la France, espoir justifié par des desseins dont la dénonciation arrivait de tous les côtés à l'empereur et qui étaient presque inévitablement suggérés par les périls et les tentations d'une situation non moins menacée que prépondérante. Le gouvernement français spéculait si bien sur l'ambition de Waldstein que le Père Joseph avait mis jadis Feuquières au courant du projet qui avait défrayé les conversations de Memmingen et qui était dirigé contre la maison d'Autriche plus encore que contre les Turcs[1]. Aussi, loin de marquer le début de nos relations occultes avec le duc de Friedland, la démarche de Kinski ne fut que la conséquence d'une mission secrète du baron du Hamel à Prague, auprès du généralissime de l'empereur[2], et cette mission succédait elle-même à des communications sur lesquelles la lumière n'est pas encore faite. Feuquières ne fut donc pas aussi surpris qu'on aurait pu le croire des propositions de Kinski. Comprenant que celui-ci, malgré le caractère officieux qu'il se donnait, était l'organe de Waldstein et voulant encourager le généralissime impérial dans ses dispositions, sans compromettre son gouvernement, il dicta à son interlocuteur un mémoire

seroit destaché de l'Empereur pour se faire roi de Bohême. Il y a longtemps que, comme nous vous avons marqué, ces ministres travaillent à cet ouvrage, dont M. de Léon et le Père Joseph jettèrent les premiers fondemens dès l'assemblée de Ratisbone sur les mescontentements que led. W. y recevoit. Si leur dessein a succédé en cela, il ne faut point doubter que ç'a esté sur l'espérance qu'on luy a donné de le maintenir assez fortement pour contrebalancer la puissance de la maison d'Austriche et de le faire profiter à la parfin de ce qu'on a promis jusqu'à présent à Bavières, assavoir du débris des Protestants, nommément des Suédois, le tout sur cet espoir que ces derniers ne seront pas tousjours en Allemagne et que, s'ils viennent à quitter l'alliance de la France pour se joindre avec l'Empereur, elle se deschargera par ce moyen des reproches qu'on luy fait à Rome et led. W. se trouvera par ainsi considérable dans le parti le plus en vogue parmi les catholiques romains..... » Dépêche d'Augier, 4/14 octobre 1633. *Inédit.*

1. « Le s^r de Feq. se ressouvint aussitôt de ce que le Père Joseph lui avoit dit, l'ayant autrefois entretenu sur ces matières [les desseins contre la maison d'Autriche et les Turcs], comme l'on fait des choses possibles, desquelles l'estre actuel est sans aparence, pensa alors si Dieu ne se vouloit point peut estre servir de ce moien, qui fut cause qu'il l'embrassa, étant certain que [s']il n'en réussissoit de rien, qu'au moins il serviroit à beaucoup humilier la maison d'Austriche et la retiendroit dans son devoir. » Lepré-Balain.

2. « ... le s^r du Hamel, qui a commencé cette négociation... » Feuquières au roi. 25 juin 1633. Griffet, II, 417-420.

en italien, où il envenimait avec art les rancunes du duc de Friedland, lui présentait sa perte comme assurée, s'il restait fidèle à l'empereur, et flattait son ambition de la couronne de Bohême[1]. Kinski, feignant toujours de ne parler qu'en son nom, précisa alors en six articles les points sur lesquels son maître avait besoin d'être renseigné avant de s'engager plus avant : 1° Comment serait-il assuré de la protection du roi contre la maison d'Autriche ? 2° Quelle sorte de déclaration contre elle lui demanderait-on ? 3° Devrait-il faire marcher son armée, et, dans ce cas, où et contre qui ? Devrait-elle au contraire garder ses positions pour dissimuler encore les desseins communs ? 4° Comment, dans la pensée du roi, le duc de Bavière devait-il être traité ? 5° Le roi était-il d'avis de faire part de cette négociation aux électeurs de Saxe et de Brandebourg et à Oxenstierna ou de la leur cacher ? 6° Le duc aurait-il le commandement général des armées ou chacun des confédérés conserverait-il le commandement de la sienne et quel serait le but des opérations[2] ?

Feuquières, se rappelant ce que le Père Joseph lui avait dit, s'autorisant de l'initiative qu'on lui avait laissée, n'hésita pas à répondre à ces questions. Il le fit d'ailleurs de façon à ne pas encourir un désaveu, car, tandis qu'il indiquait une irruption en Autriche et une marche sur Vienne comme la déclaration attendue par la France, il ne contractait aucun engagement. Sur un point seulement, il fut obligé, à cause de la passion qu'y mettait Waldstein, de sortir de sa réserve en laissant entendre que le roi ne serait pas fâché que le duc de Bavière reçût une leçon pour son entêtement à repousser la neutralité[3]. Il prit encore la précaution de faire écrire ses réponses en italien par un tiers. Il pressait Friedland de se prononcer en lui rappelant ses droits méconnus par les commandements donnés au cardinal infant, au duc de Feria, au comte de Nassau et en excitant ses craintes pour la sûreté de sa personne. Il envoya en France, pour rendre compte

1. Relation du voyage que le s^r de Feuquières a fait en Allemagne, etc., dans Aubery.

2. « Six points proposés et baillés par escrit en langue italienne au s^r de Feuq. par le comte de Quinsquy sur l'affaire de l'accommodement du duc de Fridland le xe juin et respondu par led. s^r de F. le xie 1633. » — Relation précitée, p. 178. Siri, VII, 621.

3. « J'ay esté contraint d'en user de la sorte parce que led. personnage tesmoignoit tant de passion qu'il sembloit que ce fust son principal motif et j'ay eu crainte de le choquer. »

de ce qui s'était passé, celui qui l'avait devancé et renseigné dans cette affaire, le baron du Hamel[1].

Les nouvelles apportées par celui-ci furent l'objet d'une délibération du conseil. Nous ne saurions dire si l'entreprise hasardeuse, depuis longtemps ménagée par le Père Joseph, y rencontra des adversaires. Ce qu'il y a de sûr, c'est que leurs objections ne diminuèrent rien de l'importance que le capucin et le cardinal avec lui y attachaient, car les instructions dictées par le premier témoignent du vif désir de la faire aboutir.

Ces instructions[2] approuvaient et s'appropriaient les réponses encourageantes de Feuquières. Elles contenaient l'offre de procurer à Waldstein, une fois qu'il aurait levé l'étendard de la révolte, l'appui militaire de nos alliés et faisaient valoir le concours que la France donnait à son entreprise par ses diversions armées aux Grisons et sur la frontière d'Allemagne, comme par son intervention diplomatique en Hollande. Mais notre pays ne s'en tenait pas à ce concours indirect, qui n'était que le résultat de ses convenances et de ses plans particuliers. Si Friedland a besoin d'argent pour son entreprise, on mettra à sa disposition 300,000 ou même 500,000 livres. On lui sacrifie le duc de Bavière, on va jusqu'à le traiter à l'égal d'un roi victorieux comme Gustave-Adolphe et de vieux alliés comme les Hollandais en offrant d'entrer avec lui dans une alliance qui lui assurera, moyennant l'entretien d'une armée de 35,000 hommes ou environ, un subside annuel d'un million et la garantie de ses intérêts par la France et ses confédérés. Notre ambassadeur, il est vrai, ne doit aller jusque-là que si cela est indispensable pour décider Waldstein à la révolte. L'entrée de celui-ci dans la coalition contre la maison d'Autriche doit, en effet, entraîner des lenteurs et une publicité de nature à faire échouer son dessein, il est bien préférable de l'amener à se déclarer par des conventions particulières, sauf à y associer ensuite nos alliés. Le Père Joseph, en effet, n'entend pas compromettre nos rapports avec eux en leur faisant mystère de notre

1. Feuquières au roi. 25 juin 1633. Relation précitée, p. 181.

2. « Le Roy ayant sceu cette nouvelle, il fit dépêcher le s^r du Bois d'Avaugour, qui partit le 18 juillet avec les instructions pour le s^r de Feuq., qui portent, etc... » Lepré-Balain, année 1633. Le texte de ces instructions est aussi dans les *Négociations de Feuq.* Mémoire envoyé par le commandement du Roy au s^r de Feuq. touchant l'affaire résolu au conseil d'État. A Chantilly, le 16 juillet 1633.

intelligence avec lui ; aussitôt qu'elle sera assurée et à la veille d'éclater, on en fera part à Oxenstierna. On promet au grand condottiere l'appui de la France et de ses confédérés pour obtenir la couronne de Bohême, à lui de la prendre par une attaque imprévue qu'il doit pousser jusqu'à Vienne. Tout ce qu'on pourra faire pour lui, en dehors de ces avantages, on est prêt à le faire. En même temps que ces instructions (16 juillet), Du Bois d'Avaugour portait à Feuquières (18 juillet) des pleins pouvoirs, des lettres de créance pour l'agent que l'ambassadeur enverrait à Waldstein, des lettres du roi et du Père Joseph à celui-ci, une lettre de Louis XIII à Kinski[1].

Au moment où Feuquières recevait les moyens de conclure immédiatement une affaire dont le succès dépendait entièrement de la célérité et du secret (3 août)[2], sa confiance en Friedland était fort ébranlée; la perfidie dont celui-ci venait de faire preuve avec les Saxons donnait le droit de suspecter ses intentions envers la France. L'ambassadeur se borna dès lors à des communications verbales. Waldstein, de son côté, ne pouvait pas s'avancer avant d'être sûr de son armée. Or, son autorité militaire ne reposait pas sur une force morale quelconque, mais uniquement sur une solidarité d'intérêt, qu'il n'était pas impossible ni même très difficile de rompre. Il lui fallut donc le temps de pratiquer l'esprit de ses troupes, de préparer, en les alarmant sur leurs intérêts par la menace de sa démission, une manifestation de fidélité et de dévouement à sa personne, garantie bien insuffisante contre leur abandon le jour où il voudrait les faire marcher contre le chef du saint empire. Ce fut seulement le 12 janvier 1634 que ce résultat fut obtenu[3].

Le 1er de ce mois, alors que déjà il croyait pouvoir compter sur son armée, il fit savoir par Kinski qu'il acceptait les propositions portées par Du Bois[4]. Mais Feuquières restait défiant et

1. Mémoire précité du 16 juillet 1633. Relation dans Aubery, p. 193. Les lettres du roi à Waldstein et à Kinski, dans Lepré-Balain et Feuquières, I, 290. Le texte de la lettre du roi à Waldstein diffère dans Lepré-Balain et dans Feuquières. Le premier a probablement donné un projet rédigé par le Père Joseph.

2. Relation précitée.

3. Déclaration de quarante-deux colonels de l'armée de Waldstein. Siri, VIII, 45-47.

4. Instructions pour le sr de Feuquières dans Lepré-Balain. Mémoire envoyé à M. de Feuquières pour traiter avec le duc de Friedland, fait à Saint-Germain-

croyait plus sage d'attendre le résultat de la négociation engagée entre Waldstein et les Suédois par l'intermédiaire du comte de Thurn et d'en recueillir le fruit. Son gouvernement, au contraire, n'entendait pas pousser la prudence jusqu'à renoncer aux avantages considérables qu'il se promettait d'une entente directe avec le généralissime de l'empereur, et personne dans le gouvernement n'était moins disposé à y renoncer que le Père Joseph. Il y avait à ses yeux deux façons de tirer parti des dispositions du duc de Friedland : l'amener à une défection déclarée et faire un traité entraînant pour lui l'obligation d'entretenir une armée d'une quinzaine de mille hommes et pour nous celle de payer un subside annuel d'un million ou, s'il ne pouvait se déclarer immédiatement, s'entendre avec lui en vue d'une pacification dont le roi serait le médiateur et dont les conditions seraient arrêtées dans une diète générale. Tel est le double but qu'il assigna à Feuquières. Celui-ci ne devait prendre d'engagement écrit au sujet du royaume de Bohême que si cela était indispensable pour obtenir une révolte ouverte et immédiate. Dans les instructions rédigées pour notre ambassadeur, le 1er février 1634[1], les intérêts des catholiques étaient stipulés avec une sollicitude qui en confirme l'origine et qui était justifiée par la pensée prêtée à notre futur allié de les sacrifier aux protestants.

Après avoir reçu ces instructions, Feuquières se mit aussitôt en devoir de les exécuter. Il envoya à Friedland un homme de confiance, La Boderie, porteur d'une lettre de créance du roi, probablement même d'un traité[2]. Il recevait en même temps de Kinski l'assurance que son maître était prêt à se déclarer. Notre ambassadeur exprimait la crainte que celui-ci cherchât à s'appuyer sur les protestants plutôt que sur la France, si on lui marchandait la couronne de Bohême qui lui était garantie par la Suède[3]. Mais déjà, quand il signalait ce danger et se croyait à la veille de conclure une affaire où il ne s'était avancé qu'avec une grande hésitation, celui dont en France on escomptait la trahi-

en-Laye, le 1er février 1634, dans Rœse, *Herzog Bernhard d. Grœsse*, I, 455-461.

1. Voy. Lepré-Balain et Rœse, *ubi supra*.

2. Gindely (*Von Archiven zu Archiven*) déclare avoir trouvé aux archives des affaires étrangères le traité, daté de janvier 1634, par lequel Louis XIII s'engage à payer des subsides à Waldstein, à condition que celui-ci se révolte contre l'empereur et s'empare de la Bohême.

3. Feuquières à Bouthillier et au P. Joseph. Francfort, 1er mars 1634.

son n'était plus, il avait péri sans gloire, dans un obscur guet-apens, sous la main de ses créatures les plus affidées (25 février). Ce dénouement imprévu d'une longue intrigue fut pour le Père Joseph et Richelieu une amère déception[1].

Son succès eût été une de ces faveurs de la fortune sur lesquelles les hommes d'État ont aussi peu le droit de compter qu'ils ont le devoir d'en tirer parti. Puisque l'énergie et la décision de l'empereur lui avaient fait parer le coup droit qu'on lui préparait, il ne restait à Richelieu et au Père Joseph qu'à poursuivre patiemment la route qu'ils avaient espéré abréger par un chemin de traverse, brusquement fermé devant eux. Leur plan ne se trouvait nullement atteint, la situation de la France nullement ébranlée par cet accident. On sait déjà combien ce plan était simple et étendu, désintéressé en apparence et en réalité profitable, pratique enfin malgré ses difficultés, on sait combien cette situation était forte. Nous allons suivre l'application du premier, les modifications de la seconde.

Feuquières a l'ordre d'insister de nouveau sur la remise de Philippsbourg. La France y tient moins encore peut-être parce que cette place est la clef du Palatinat et de la région moyenne du Rhin que pour dégager sa foi envers l'électeur de Trèves, à qui elle en a garanti la restitution, et pour augmenter son crédit auprès des autres électeurs catholiques[2]. Toutefois, en présence de la résistance opiniâtre qu'il rencontre sur ce point, il est bientôt prescrit à l'ambassadeur de rechercher d'autres gages, de ne plus presser au sujet de Philippsbourg que pour obtenir Colmar, Schelestadt et Benfeld, ces places de la haute Alsace devant garantir la conservation de la première dans l'état où elle se trouve jusqu'à la paix générale[3].

1. « Per quello c'ho cavato dal segretario di Stato e dal cappucino, trovo che il colpo è riuscito sensibilissimo e si biasima W. sopra il tutto di pochissima avvertenza. » Soranzo au doge. Paris, 28 mars 1634. *Inédit.* Soranzo écrit le 11 avril 1634 que le cardinal était, dit-on, entièrement d'intelligence avec Waldstein, qu'il lui avait déjà fait payer 600,000 écus et qu'il était résolu à l'appuyer pour chasser les Suédois d'Allemagne. *Inédit.* « La révolte de Fritland, qu'on tient icy asseurée, produira de grands effets... » Le Père Joseph à Charnacé. Paris, 10 mars [1634]. *Inédit.* Voy., dans les *Mémoires de Richelieu,* II, 540-543, le morceau d'apparat consacré à Waldstein.

2. Instructions pour Philipsbourg dans Lepré-Balain et aussi dans Siri, VIII, 34, 37, avec la date du 3 février 1634.

3. Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634. Arch. des aff. étrang. et Rœse, I, 379.

Oxenstierna étant le principal obstacle à leurs vues, Richelieu et le Père Joseph se sont demandé s'il ne fallait pas profiter de l'animosité qu'il a soulevée contre lui par son humeur impérieuse et les préoccupations nationales de sa politique pour lui enlever la direction de l'union d'Heilbronn, et ils s'en sont remis à Feuquières du soin de décider la question[1], mais ils se rendent compte bien vite du péril que la perte d'un tel chef ferait courir à la cause commune et ils prescrivent à leur agent de maintenir le chancelier à la tête des confédérés. Il suffira de l'affaiblir, de l'intimider et de le gagner; on y arrivera en excitant contre lui la jalousie des généraux, peu enclins à abaisser leur épée devant un homme de cabinet, en lui annonçant l'envoi d'un agent français qui peut ou fortifier ou ébranler auprès du gouvernement suédois sa situation, en lui faisant valoir le service que la France est prête à rendre à la Suède par une médiation entre elle et la Pologne[2].

Il y a un but que la France poursuit en commun avec la Suède : c'est l'union des cercles de l'Allemagne protestante, restés en dehors de la confédération d'Heilbronn, dans des confédérations semblables à celle-ci et unies avec elle. Tous ceux qui entreront dans cette confédération entreront du même coup dans son alliance avec la France, sans que les subsides fournis par cette dernière s'augmentent avec le nombre de ceux qui seront appelés à les partager et puissent dépasser un million. A la tête d'une de ces confédérations, formée des cercles de basse Saxe, de Brandebourg, de Mecklembourg et de Poméranie, Feuquières tâchera de faire mettre l'électeur de Brandebourg. Quant à l'électeur de Saxe, dont l'attitude inspire les alarmes les plus légitimes, on lui fera attribuer la direction du cercle de haute Saxe; on ne peut faire moins, puisque ses États en font partie.

Ce n'est pas toutefois que Richelieu et le Père Joseph désespèrent de le retenir dans la coalition protestante. On se servira notamment pour cela de la mort de Waldstein en la présentant comme l'œuvre et le triomphe de l'Espagne, sûre désormais de faire prévaloir à Vienne une politique sans ménagement pour les protestants. Melchior de Lisle, qui, en sa qualité d'intrépide buveur, a su se concilier les bonnes grâces de Jean-Georges et a

1. « ... le s^r de F. mesnagera donc ce qu'il jugera pour le mieux, ou le rendre à la raison ou d'en mettre un autre à sa place. » Instruction précitée pour Philipsbourg. Nous corrigeons ici le manuscrit à l'aide de Siri.

2. Instruction pour Philipsbourg, *ubi supra*.

contribué à le faire entrer dans la confédération de Leipzig, paraît désigné pour l'arrêter sur la pente qui l'entraîne vers l'empereur[1].

Sous l'influence de sa rivalité avec la Suède, de ses rancunes contre la France, Christian IV a pris l'initiative d'une médiation qui menace de produire une scission dans le parti évangélique. Le gouvernement français essayera de l'y faire renoncer, il y emploiera d'abord Vibé, le résident danois, acquis à nos intérêts, puis d'Avaux, quand il ira remplir sa mission dans le nord de l'Europe[2].

L'idée de la neutralité du parti catholique n'est pas abandonnée. Si notre pays était tenté d'y renoncer, les électeurs de Bavière et de Cologne l'y feraient revenir. Ce n'est pas, il est vrai, la neutralité que demande le premier, elle ne convient ni à ses convictions ni à son caractère, ce sont des secours, mais, en les lui refusant, notre gouvernement est amené à renouveler ses propositions et à lui représenter qu'il peut les accepter maintenant sans prêter le flanc à l'animosité de Waldstein. Quant à l'électeur de Cologne, en déclarant, à la fin de l'année précédente, qu'il considère la cause de la neutralité comme perdue, il n'a fait que céder aux circonstances, et il a si peu exprimé un sentiment définitif qu'à la fin de février il a manifesté son impatience d'apprendre que Feuquières a fait adopter à Francfort le projet de neutralité arrêté entre le roi et lui[3]. Le landgrave de Hesse est un de ceux dont cette neutralité contrarierait le plus les vues, car il entend s'arrondir aux dépens de l'archevêché, dont il occupe déjà plusieurs places. Notre ambassadeur s'appliquera à la lui faire accepter, il le détournera d'attaquer Cologne et, s'il ne peut y réussir, il se servira des alarmes de l'électeur pour le précipiter dans les bras de la France[4].

Telle est la conduite prescrite à Feuquières et à ses auxiliaires en prévision de la continuation de la guerre. Cette prévision est la plus conforme à la vraisemblance et aux vœux de Richelieu et du Père Joseph. Mais la lassitude et la division sont si grandes chez les confédérés qu'il ne paraît possible de leur faire continuer la guerre qu'en leur faisant espérer la paix. La seule dont nos deux hommes d'État veuillent entendre parler, c'est, on le sait,

1. Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634. *Ubi supra.*
2. Ibid.
3. Mémoire pour le s^r de Feuquières, 26 mars 1634. *Ubi supra.*
4. Ibid.

une paix générale, que les alliés se garantiront réciproquement pendant dix ou vingt ans. Dans ces conditions, elle ne saurait être prochaine. Richelieu et le Père Joseph ne se font, à cet égard, aucune illusion et, en la mettant en avant, ils ont seulement pour but de satisfaire l'opinion catholique, de prévenir des défections dans le parti protestant, de démentir les accusations qui les représentent comme entretenant les déchirements et les misères de l'Allemagne. Pour se justifier de ces accusations, pour flatter de l'espoir d'un prochain repos les adversaires lassés et désunis de la maison d'Autriche, ce n'est pas assez de protester d'une façon répétée d'intentions pacifiques, il faut encore mettre notre ambassadeur à même de faire connaître comment son gouvernement comprend le règlement équitable de tous les intérêts en lutte, comment il conçoit les conditions de ce traité général dont il parle toujours en l'opposant aux traités particuliers. Ces conditions, le Père Joseph les communique à Feuquières. N'y cherchons pas le dernier mot de la France, prenons-les seulement pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour un projet susceptible de toutes les modifications que les événements et les discussions des intéressés pourront y apporter ; même à ne les considérer que comme l'expression des vues actuelles du gouvernement français sur les résultats possibles et désirables de la lutte, elles méritent toute notre attention.

Le projet envoyé à Feuquières prévoit la révocation de l'édit de restitution, levain de la présente guerre, comme l'appelle avec raison le Père Joseph. Ce projet dépouille l'empereur de la Bohême et de la Hongrie et le réduit à ses États héréditaires. Il attribue définitivement la Lusace à l'électeur de Saxe, qui la détient déjà en gage pour les frais du concours qu'il a prêté à l'empereur contre les Bohémiens révoltés. Le cabinet français est d'avis d'ériger Ratisbonne ou Erfurth en souveraineté au profit de Bernard de Saxe-Weimar et de la branche ernestine, à la place de la Franconie qui sera restituée aux évêques de Wurzbourg et de Bamberg. Les États du landgrave de Hesse seront agrandis. Le duc de Bavière recouvrera ce qui lui a été enlevé, conservera l'électorat pendant sa vie et, après sa mort, sa postérité en jouira alternativement avec la branche palatine, comme cela avait lieu autrefois. Les Suédois auront les îles de Rugen et d'Usedom, les places maritimes de Stralsund, de Wismar et de Rostock sur la Baltique. L'électeur de Brandebourg sera remis en possession de

tout ce qui lui appartient. Il en sera de même des électeurs de Mayence et de Cologne. Le Palatin conservera le bas Palatinat et sera réintégré dans le Palatinat supérieur, quand il aura remboursé au duc de Bavière la moitié des frais supportés par celui-ci pour le recouvrement de la Bohême, l'autre moitié étant remboursée par l'empereur. Les villes impériales seront maintenues dans leurs biens et privilèges, l'ancienne constitution germanique sera restaurée. Les enfants de l'archiduc Léopold jouiront de leurs biens de Tyrol et d'Alsace. Les Français évacueront Haguenau et Saverne, qu'ils occupent depuis le mois de janvier, ainsi que les places de l'électeur de Trèves. La réunion des trois évêchés à la France deviendra définitive, sauf à réserver à l'empereur, si l'on ne peut faire autrement, le relief de l'évêché de Metz aux changements de titulaires. La Lorraine restera entre les mains du roi jusqu'à ce que le duc ait entièrement réparé ses torts envers lui. En ce qui touche la pacification religieuse, on appuiera une transaction fondée soit sur l'abandon du principe *cujus regio ejus religio* et sur la liberté du culte, sauf dans les résidences habituelles de l'empereur et des électeurs, soit sur le retour à la situation antérieure à la guerre avec restitution de tout ce qui a été usurpé sur l'Église catholique. On tâchera d'obtenir de l'empereur et de l'Espagne un règlement des questions de la Valteline et de Pignerol conforme aux vœux de la France[1].

Telles sont les vues que Feuquières aura à exprimer si on le presse de s'expliquer sur les conditions de la paix. Mais il ne les présentera pas comme absolues ; elles le sont si peu que Richelieu et le Père Joseph sont, par exemple, aussi bien disposés à dépouiller l'électeur de Saxe de l'électorat au profit de la branche ernestine qu'à appuyer ses prétentions sur la Lusace[2], leur résolution à cet égard dépendant du parti que Jean-Georges finira par prendre entre ses alliés et Ferdinand II. En faisant de pareilles propositions, la France ne court aucun risque d'être prise au mot par ses adversaires. Quatorze ans s'écouleront encore, quatorze ans de guerre et de ruine avant que le chef du Saint-Empire se résigne à des conditions beaucoup moins dures. L'impossibilité de lui faire accepter l'abandon de ses royaumes électifs, sans parler de la difficulté de concilier tous les intérêts en jeu, promet encore une

1. Mémoire pour M. de Feuquières. *Ubi supra.*
2. Mémoire du roi [du Père Joseph] à M. de Feuquières, 29 juillet 1633.

longue période de guerre qui ménagera à notre pays l'occasion de satisfaire plus d'une ambition inavouée.

Le lecteur est maintenant fixé sur les intentions du gouvernement français dans les premiers mois de 1634, sur la mission que Feuquières allait remplir en Allemagne. Ce serait assez si nous n'avions à faire connaître qu'une politique abstraite et anonyme, mais notre tâche consiste essentiellement à rechercher et à dire la part du Père Joseph dans la politique nationale. Nous sommes donc amené à nous demander si on le reconnaît soit dans l'inspiration, soit dans la forme des instructions de cette époque.

La provenance et la rédaction de ces documents répondent en partie à cette question. Tous se trouvent dans la compilation de Lepré-Balain, qui les tenait du Père Ange de Mortagne, tous ont cette forme traînante mais pleine de sens qu'on ne peut méconnaître quand on est familiarisé avec la manière du Père Joseph, enfin le plus important d'entre eux, le mémoire à Feuquières du 26 mars 1634, nous est parvenu sous la triple forme de projet, de mémoire définitif et de résumé, et le projet s'annonce à certains indices non trompeurs comme ayant été soumis au cardinal et comme exprimant les idées personnelles du capucin[1].

Examinons donc ces documents au point de vue psychologique, cherchons-y les tendances particulières, le tour d'esprit qu'ils révèlent chez notre héros.

Le Père Joseph n'envisage pas aussi simplement que Richelieu la possession des places de notre frontière orientale. Il n'en voit pas seulement les avantages, il est frappé aussi des charges pécuniaires qu'elle nous imposera[2], des méfiances patriotiques qu'elle suscitera contre nous. Toutefois, la force qu'elle doit nous donner soit pour traiter, soit pour faire la guerre, les perspectives d'agrandissement territorial qu'elle nous ouvre l'emportent maintenant dans son esprit sur des ménagements qui ne peuvent profiter qu'aux Impériaux ou aux Suédois. Lui-même avoue l'évolution

1. Le projet, ou plutôt le fragment de projet, écrit par le Père Ange, et daté du 20 mars 1634, est la pièce 10 du vol. X d'Allemagne. Le mémoire est celui auquel nous avons si souvent renvoyé et qui porte le titre de *Mémoire pour M. de Feuquières* et la date du 26 mars 1634. Il est dans le même volume. Les mémoires de Richelieu en ont donné un fragment. Enfin le résumé de ce mémoire se trouve dans Lepré-Balain.

2. « Ainsy n'est-il pas bon que le Roy demeure seul pour soubztenir tout ce qui est de l'Alsace. Il faut tousjours laisser le faix sur Oxenstern. » Instruction au s^r de la Grange, dans Lepré-Balain.

qui s'opère chez lui[1]. Ce n'est donc plus seulement un nouvel équilibre européen qu'il attend de la guerre, ou du moins cet équilibre comporte une France plus grande et plus forte.

Son opinion sur la paix est aussi à retenir. Il la croit bien difficile et comme impossible dans la situation présente. Il faudra se rappeler cette appréciation quand nous le montrerons si empressé à la rechercher.

Enfin, quand on voit l'homme qui n'oublie jamais, même en s'occupant des affaires d'État, qu'il est catholique et capucin, qui a la passion d'entreprendre et de mener rondement des conversions en masse et en détail, quand on le voit, disons-nous, résoudre avec tant de largeur le conflit religieux qui divise l'Allemagne, quand on rapproche de cette vue hardie ses déclarations à Lœffler et à Streiff sur les sectes religieuses, on reconnaît une fois de plus combien l'intelligence politique s'associait chez lui à un prosélytisme un peu grossier, à tout le moins un peu naïf, combien il était digne d'être le collaborateur de Richelieu.

Ces évolutions d'idées et ces contrastes ne sont pas des contradictions. Autant vaudrait accuser de contradiction la politique qui écrasait à La Rochelle le protestantisme armé, subventionnait la coalition protestante, patronnait la propagande catholique en France et à l'étranger. Par des moyens divers elle servait en réalité la même cause : la grandeur du pays, plus catholique encore au sortir des guerres religieuses que par le passé et ayant pour adversaire une maison qui s'était faite, au profit de son ambition, le champion du catholicisme. On méconnaîtrait celui qui, non moins que Richelieu, personnifiait cette politique, si l'on ne voyait en lui qu'un dévot béat, un humanitaire naïf, un rêveur entêté de paix universelle et d'unité religieuse ou, au contraire, un patriote indifférent aux sacrifices que la grandeur de sa patrie pouvait coûter à la religion et à l'humanité. Patriote, le Père Joseph entendait ne consulter que les traditions et les intérêts de son pays dans le choix de ses adversaires et de ses alliés; catholique, il s'efforçait de soustraire la religion aux conséquences de la lutte. Sa sollicitude pour le catholicisme en Europe était ardente, mais elle avait une limite : c'était le point où le cosmopolitisme catholique pouvait faire tort à l'intérêt national.

1. Voy. plus haut la dépêche de Philippe Streiff au landgrave de Hesse, 20 novembre/1er décembre 1633.

Quand Feuquières arriva à Francfort, Oxenstierna n'y était pas encore et la diète n'était pas encore ouverte. Le chancelier était allé à Halberstadt pour faire entrer les princes et les villes de la basse Saxe dans une confédération analogue à celle d'Heilbronn et unie à cette dernière. Notre ambassadeur profita de son absence pour battre en brèche son autorité et gagner aux vues de la France le landgrave de Hesse, le prince de Simeren, administrateur du Palatinat, le duc de Deux-Ponts, le margrave de Bade-Durlach, le vice-chancelier Lœffler et les comtes de Wetteravie[1].

Louis XIII avait entretenu avec le landgrave Guillaume V les relations qui existaient entre Henri IV et Maurice le Savant. Comme son père, Guillaume était le pensionnaire de la France et le chef désigné du corps de mercenaires allemands qui devait être levé par le roi[2]. Malgré le désaccord des deux alliés au sujet de l'archevêché de Cologne, dont la France voulait assurer l'intégrité et aux dépens duquel le landgrave s'était agrandi et voulait s'agrandir encore, malgré le traité secret de garantie réciproque par lequel celui-ci allait se lier avec Oxenstierna[3], bien qu'il n'osât pas faire grand fond sur la solidité des sympathies françaises pour les protestants, parce qu'il considérait ces sympathies comme subordonnées à la durée peut-être fragile du pouvoir de Richelieu[4], le landgrave et la France avaient trop besoin l'un de l'autre pour ne pas marcher d'accord. La France faisait entrer l'agrandissement des États de Guillaume V parmi les résultats qu'elle se promettait de la guerre et lui destinait le rôle de chef militaire de la confédération du Rhin qui devait être placée sous le protectorat français. De son côté, Guillaume n'était pas éloigné d'entendre raison au sujet de la neutralité de l'électorat de Cologne, pourvu qu'on lui laissât la place de Dorsten qu'il avait fortifiée[5], et il comptait sur le roi pour soutenir ses visées ambitieuses et notamment ses prétentions sur le Brabant espagnol[6].

1. Feuquières à Bouthillier et au Père Joseph. Francfort, 27 mars 1634, et Barthold, I, 153.

2. Rommel, *Gesch. v. Hessen*, VIII, 292.

3. Ibid., 237.

4. « ... sich auf Frankreich zu verlassen sei miszlich... » Instructions du landgrave à ses représentants à Francfort. Rommel, VIII, 299.

5. Feuquières à Bouthillier et au Père Joseph. Francfort, 1er mai 1634.

6. Rommel, VIII, 294. C'est probablement cet intérêt qui lui faisait offrir au roi des troupes pour une campagne en Flandre. Mémoire précité.

Ce fut le groupe dont il faisait partie, le groupe des pensionnaires de la France, des futurs membres de la confédération du Rhin qui, l'assemblée ouverte (7 avril), prit l'initiative d'une proposition destinée à amener une transaction au sujet de Philippsbourg entre le chancelier et le gouvernement français : il s'agissait de céder à celui-ci, au lieu de Philippsbourg, Colmar, Schelestadt et Benfeld. A Paris on paraissait, on l'a vu, résigné à cet échange. Ceux qui le proposaient y trouvaient l'avantage de nous écarter de la rive droite du Rhin, d'échapper à l'influence que la possession de Philippsbourg devait nous donner sur leurs affaires. La possession des villes de la haute Alsace, sur la rive gauche, ne pouvait avoir les mêmes conséquences, et c'était surtout à l'empereur et à l'évêque de Strasbourg qu'elle pouvait faire tort. Il ne faudrait pas croire, en effet, que la fraction française du parti évangélique désirât accroître notre influence en Allemagne. Elle reconnaissait l'impossibilité de se passer de notre concours et elle voulait en tirer le meilleur parti possible pour ses intérêts particuliers, mais elle conservait à notre égard ses préventions de race et de religion, et c'était surtout sous la forme d'une diversion en Italie et en Flandre, laissant libre cours à ses passions et à ses convoitises, qu'elle aurait voulu voir se produire ce concours. Elle était tout entière dans les sentiments de l'un de ses membres, le duc de Wurtemberg, qui donnait pour instruction à ses représentants à la diète de s'efforcer de faire renoncer le roi à son exigence au sujet de Philippsbourg, sans aller pour cela jusqu'à une rupture[1].

Les fluctuations apparentes[2] de Richelieu et du Père Joseph sur ce point ne doivent pas nous tromper[3]. S'ils consentirent à ne pas

1. Sattler, *Gesch. d. Herzogthums Würtemberg unter der Regierung der Herzoge*, Theil VII, p. 100.

2. Voy. plus haut et le « Mémoire pour faire une dépesche à M. de Feuquières. » 16 août 1634.

3. « Nonobstant que l'on ait mandé ci-devant au s^r de Feuq. que S. M. inclinoit plutôt d'avoir Benfeld, Colmar et Schlestadt que Philipsbourg, ayant considéré plusieurs choses qui seroient longues à déduire en ce lieu, Elle commande expressément au s^r de Feuq. de faire tout ce qui se pourra pour avoir Philipsbourg, remontrant que, si S. M. s'en déportoit, ainsi qu'Elle feroit volontiers pour s'accommoder au désir de ceux qui s'y opposent, son honneur se trouveroit trop engagé pour les raisons que le s^r de Feuq. saura représenter plus au long. Si toutefois cela ne se peut obtenir, l'on se contentera des places susd., en quoi le s^r de Feuq. aura soin de ménager la réputation de S. M. autant qu'il lui sera possible, et s'il faut donner de l'argent à Horn pour Ben-

revenir pendant un temps sur une prétention qui soulevait l'opposition des amis mêmes de la France, ils n'y renoncèrent jamais; s'ils prêtèrent l'oreille à des propositions d'échange, ce fut avec l'arrière-pensée de se servir un jour de ces offres sans accepter le sacrifice qui en était la condition. « Au lieu d'avoir jalousie des places que S. M. retient, » disait le Père Joseph, qui, maintenant, entrait tout à fait à cet égard dans le sentiment de Richelieu, « il fault que les protestants lui en donnent de nouveau et ne s'opposent à ce qu'il peult prendre[1]. » Avec la crudité, qui fait détonner, sous l'empire d'une passion forte, un langage habituellement mesuré, le Père Joseph trace ici la formule d'un système auquel la perspective d'une attaque de notre frontière orientale donne une pressante opportunité. La France vient de l'appliquer à l'évêché de Bâle et à l'abbaye de Lure, située à l'extrémité de la Franche-Comté[2]. Ces nouveaux clients ne lui font pas oublier les anciens, Wolfgang-Guillaume, comte palatin de Neubourg, l'électeur de Cologne, ni même le duc de Bavière. Le comte de Neubourg était hésitant entre une neutralité garantie par le roi et une union avec les Espagnols; on l'amènera à prendre le premier parti en joignant des menaces et une démonstration hostile à des sollicitations répétées[3]. Pour étendre la zone protectrice et multiplier les postes avancés qui doivent couvrir notre frontière,

feld, l'on pourra aller jusques à vingt mil écus. » Mémoire à M. de Feuquières en réponse de ses lettres des I et VIII mai 1634. 26 mai 1634. En tête du mémoire on lit les lignes suivantes, qui ont été barrées : « Le roi continue de trouver bon qu'au lieu de Philipsbourg, il ait Benfeld, Colmar et Schlestadt, et led. s^r de Feuq. sait de quelle façon il faut traiter cette affaire par les dépêches précédentes et suivant les erres qu'il a prises, il ne se relâchera point de la demande de Philipsbourg qu'il ne voie l'échange assuré... » *Inédit.* « Le s^r de Feuq. fait bien d'insister toujours sur Philipsbourg et ne point accepter l'échange qu'on lui pourroit offrir, faisant savoir au roi ce que l'on voudra lui bailler, ce que S. M. désire savoir au plus tôt et que le s^r de Feuq. lui dise son avis sur les choses qui seront offertes sans faire espérer par delà qu'on se veuille relâcher. » Briève réponse sur la dép. du s^r de Feuq. du 10e du présent. Juillet 1634. *Inédit.*

1. Instruction pour la paix. 6 mai 1634. *Inédit.*

2. *Mémoires de Richelieu*, II, 543, col. 2-544.

3. « Il sera bon que le s^r de Feuquières face que l'assemblée donne toutes les jalousies qu'elle pourra au duc de Neubourg, soit par menaces ou en faisant tourner des troupes vers son pays, afin qu'il ne se déclare point pour les Espagnols, et selon que ce prince est facile et changeant, il seroit bon de le remettre sur les termes et l'espérance de la neutralité. » Briève réponse précitée. Juillet 1634.

pour mettre en nos mains des gages dont un traité peut faire des acquisitions définitives, il ne faut pas reculer devant le danger d'exciter l'irritation et la méfiance de nos alliés protestants. Si Oxenstierna veut se prêter aux vues de la France sur Philippsbourg et les places de l'Alsace, il peut s'attendre à notre appui pour ses propres prétentions sur l'électorat de Mayence. L'annonce de la mission de d'Avaux est aussi de nature à modifier ses dispositions[1].

Tant que le chancelier espéra conserver la direction effective du parti protestant, il resta sourd à nos avances comme à nos menaces, mais l'influence exercée dans la diète par l'or et les promesses de la France, par la propagande pacifique des représentants de l'électeur de Saxe et de l'Angleterre, en diminuant son autorité, le rendirent plus conciliant. Le 8 juin, il vint solliciter l'appui de Feuquières pour obtenir de l'assemblée des résolutions favorables à la cause commune et aux intérêts de la Suède; en échange il lui promit le sien dans la question de Philippsbourg. Notre ambassadeur profita de cette démarche pour stipuler la participation de la Suède à la défense de la Valteline contre les Impériaux[2].

Peu de temps après, le comte d'Avaux partait pour cette mission, qui, depuis plusieurs mois, était présentée à l'adversaire opiniâtre de nos desseins en Allemagne comme une promesse et comme une menace. La carrière qu'elle lui ouvrait était digne des talents de ce diplomate, l'un des plus distingués de ceux dont la France fut redevable au Père Joseph. Il allait, pendant que Feuquières disputait la direction du parti protestant au chancelier, en appeler de celui-ci au sénat suédois, détourner l'électeur de Saxe et le roi de Danemark de cette initiative pacifique qui était d'un si mauvais exemple, demander à Christian IV, après avoir fait droit à ses réclamations pécuniaires, de combiner sa médiation avec celle de la France, c'est-à-dire en réalité de l'y subordonner, négocier entre la Suède et la Pologne le renouvellement de la trêve qui permettait à la première de poursuivre la lutte contre la maison d'Autriche[3]. Ses instructions furent rédi-

1. Instruction pour la paix. 6 mai 1634. *Ubi supra.*

2. Feuquières à Bouthillier et au Père Joseph. 12 juin 1634.

3. Instruction du 23 juin 1634. Lepré-Balain, § 168. Archives des affaires étrangères, Danemark. Avenel, VIII, 270. *Mémoires de Richelieu,* II, 556-559.

gées au Palais Cardinal, dans la chambre du Père Joseph, entre le capucin, Charnacé et d'Avaux lui-même[1].

Cependant, l'espoir de la cession de Philippsbourg n'était pas confirmé par l'attitude de l'assemblée qui, en l'absence du chancelier et sous l'influence de l'électeur de Saxe, invitait le roi à ne pas persister dans sa demande (11 juillet)[2]. Mais des événements depuis longtemps redoutés ne permirent pas à l'union protestante de nous marchander plus longtemps cette satisfaction. La capitulation de Ratisbonne (26 juillet), l'invasion de dix mille Impériaux dans la haute Souabe et la prise de Donauverth (16 août) réduisirent Oxenstierna à réaliser sa promesse en signant, le 26 août, une convention livrant la place aux Français.

Cette convention, dont l'effet devait se faire attendre jusqu'à la bataille de Nordlingen, fut appréciée en France comme elle le méritait, mais ne la rendit pas plus empressée et plus généreuse dans ses offres de concours. Le Père Joseph fut d'avis de ratifier et d'exécuter sans retard le traité du 26 août, de peur que le fruit nous en échappât encore[3], mais il prétexta les conditions du dépôt pour déclarer qu'il ne devait pas avoir pour conséquence l'envoi au delà du Rhin des six mille hommes, qu'une dépêche du 3 août en présentait comme le prix. Cette froideur s'explique à la fois par un calcul politique et par un plan stratégique : d'une part, Richelieu et le Père Joseph voulaient faire acheter la participation directe de notre pays à la lutte par des concessions nouvelles ; de l'autre, ils craignaient de hasarder un corps de troupes au delà du Rhin, ils préféraient que l'armée française, forte de 29,000 hommes, attendît sur la rive gauche, entre Coblenz et Brisach, celle du cardinal infant, ils désiraient faire suivre cette dernière sur la rive gauche, si elle réussissait à y passer, par un corps de 6,000 confédérés qui l'attaquerait en queue ou viendrait se joindre à l'armée royale, tandis que le gros de l'armée protestante ferait face aux Impériaux et aux Bavarois du roi de Hongrie et du duc de Bavière. Ce plan, dont le but était d'empêcher

1. « Lundi [12 juin]. Il [le cardinal] s'en est allé à Ruel. Je suis allé en son carosse jusques au delà du Roule, où il a monté en litière, d'où je suis revenu au logis de M. le cardinal, en la chambre du R. P. Joseph, où j'ay esté jusques au soir avec luy et M. d'Avau pour travailler à l'instruction de son ambassade de Danemark, Suède et Pologne. » Journal de Charnacé. *Inédit.*

2. Barthold, I, 162.

3. Mémoire adressé à M. de Feuquières. 11 septembre 1634. *Inédit.*

la jonction du cardinal Infant soit avec le roi de Hongrie, soit avec les troupes rassemblées en Flandre par le marquis d'Aytonna et Mansfeld, avait l'avantage de ne pas diviser nos forces et de les abriter derrière une ligne de défense dont la valeur était alors bien plus grande qu'aujourd'hui[1].

Une démarche inattendue d'Oxenstierna vint montrer qu'on ne s'exagérait pas à Paris le désarroi de nos alliés et le parti qu'on pouvait en tirer. Peu de temps avant le 29 août, le chancelier avait demandé à Feuquières une entrevue secrète, à laquelle La Grange aux Ormes ne devait pas assister; dans cette entrevue, il avait fait part à notre ambassadeur de ses craintes au sujet d'un rapprochement des confédérés et de l'empereur : son autorité se perdait, on lui refusait les contributions nécessaires à l'entretien des troupes, un mouvement pacifique, visible surtout chez les représentants des villes, menaçait de dissolution l'union contractée à Heilbronn, confirmée à Francfort. Pour remédier à l'abandon qu'il redoutait, Oxenstierna proposait à Feuquières de céder au roi toutes les positions de la Suède depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe et de cantonner au delà les armées suédoises. La France se chargerait de soutenir la lutte dans la région du Rhin et dans le pays situé entre le Rhin et le Weser, avec l'assistance du landgrave de Hesse et des Hollandais, la Suède défendrait la ligne de l'Elbe, la Poméranie et la Prusse et ferait chèrement payer à l'électeur de Saxe sa défection. En échange du vaste terrain qu'il abandonnait à ses armes, Oxenstierna ne demandait à la France que la continuation du subside d'un million et son active médiation en vue d'un accommodement avec la Pologne.

Au premier abord, on aperçoit surtout dans la proposition du chancelier un sacrifice pour la Suède, un avantage pour la France. En évacuant la région rhénane, sphère naturelle d'action et d'expansion de notre pays, en reculant jusqu'à l'Elbe, la Suède tranche d'un coup et à notre profit la compétition qui, depuis l'occupation des électorats ecclésiastiques par Gustave-Adolphe, aigrit nos rapports avec elle, elle abandonne un pays assez riche encore pour pourvoir aux besoins de son armée, et qui, le jour de la paix, doit lui servir à faire par voie d'échange des acquisitions

1. Instr. au s^r de Feuquières. 1er septembre 1634. Lepré-Balain et Archives des affaires étrangères. Allemagne.

entièrement à sa convenance[1]. Le sacrifice est réel, mais il est doublé d'un calcul. Ce fut le mérite d'Oxenstierna de se résigner au premier et de faire le second. S'il abandonne des positions isolées et menacées, c'est pour concentrer ses forces sur le point où réside pour son pays le principal intérêt de la guerre. Ce que la situation militaire de la Suède y perd en étendue, elle le gagne en solidité ; au point de vue politique, la Suède compte obtenir par là un résultat considérable, le plus important qu'elle puisse ambitionner, celui dont les événements font de plus en plus une nécessité : la rupture ouverte de la France avec la maison d'Autriche. Il va sans dire, en effet, qu'en acceptant la tâche de défendre le vaste terrain qu'on lui abandonne, notre pays entre immédiatement en lutte avec l'ennemi commun.

On comprend dès lors que l'accueil fait par le cabinet français à cette ouverture n'ait pas été aussi empressé qu'on aurait pu le croire. Elle soulevait des objections et exigeait des explications ; Feuquières reçut l'ordre de faire valoir les unes, de provoquer les autres et de venir rendre compte de ce qu'on lui aurait répondu. La plus forte de ces objections, c'est, on le devine, la situation tranchée et périlleuse où un tel arrangement devait placer notre pays en face de la maison d'Autriche, situation inévitable un jour, mais encore prématurée. La générosité d'Oxenstierna consistait en somme à se débarrasser sur nous d'une grande partie des charges et des périls de la lutte et de la direction d'alliés qui lui échappaient. Son offre était inspirée par la pensée qu'il n'y avait plus à compter sur le parti évangélique, qu'il fallait par conséquent en faire abstraction ou n'en attendre qu'un concours secondaire et poursuivre à deux, aux dépens de l'Allemagne, des desseins respectifs d'agrandissement. Mais Richelieu et le Père Joseph n'avaient pas les mêmes raisons pour désespérer de ce parti, ils savaient mieux que personne d'où venaient les difficultés qu'Oxenstierna éprouvait à le diriger, l'accroissement de leur influence correspondait au déclin de la sienne. L'intervention de la France en Allemagne devait, aux yeux de Richelieu et du Père Joseph, se présenter comme uniquement destinée à défendre

1. « Il y a grande apparence en ce que le s^r de la Grange écrit par sa dernière qu'Oxenstierna veut garder les places d'Alsace pour en faire sa composition meilleure du côté de la Poméranie et peut-être en retirer de l'argent... » Mém. à M. de Feuquières en réponse de ses lettres des 1er et 8 mai 1634. 26 mai 1634. *Inédit.*

la constitution germanique, à rétablir l'accord entre les partis et notre politique devait attendre, pour dévoiler des vues moins désintéressées, des circonstances favorables. Ils voulaient conserver le plus longtemps possible les bénéfices de cette attitude. Un moment viendra où l'adhésion successive des princes protestants à la paix de Prague réalisera le projet d'Oxenstierna en faisant d'une guerre intestine autant qu'étrangère une guerre nationale, une guerre de prépondérance et de conquête. Mais ce moment n'est pas venu et la France n'a aucun intérêt à le devancer. Un des mérites de la politique de Richelieu et du Père Joseph, c'est de ne pas abandonner un principe tant que la situation en comporte l'application, de ne pas anticiper sur les événements, de ne pas brûler d'étape. C'est pourquoi, loin d'accueillir comme un succès inespéré la proposition du chancelier, nos deux hommes d'État la traitèrent avec un certain dédain, y virent surtout la preuve de sa faiblesse et l'occasion de mettre à plus haut prix notre concours et, tout en l'acceptant en principe, y substituèrent leurs vues et leurs conditions. Ces conditions et ces vues, c'étaient, outre le respect du culte catholique et la neutralité de l'électeur de Cologne et du comte palatin de Neubourg, la possession de Brisach, dont le siège serait immédiatement entrepris, et des villes de la haute Alsace, l'engagement de ne pas traiter séparément, des agrandissements de territoire ou d'autres avantages pour le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le Palatin, les comtes de Hanau et de la Wetteravie et les autres princes désignés par leur situation pour faire partie de la ligue du Rhin, l'entrée des Hollandais dans l'alliance, le ménagement de l'électeur de Brandebourg et même de l'électeur de Saxe, la réserve jusqu'au jour du traité des intérêts que chacun des contractants a en vue, la garantie réciproque de ce traité pendant dix ans. A ce prix, Feuquières fera espérer la rupture pour le mois de mai de l'année prochaine; si elle s'y décide alors, la France, bien protégée sur sa frontière orientale par les places qu'elle aura dans les mains, de Bâle à Coblentz, et par une confédération de petits princes dévoués et belliqueux, servira la cause commune en joignant ses forces à celles des États généraux pour attaquer les Pays-Bas espagnols[1].

1. Minute de mémoire pour une dépêche à M. de Feuquières. [11] septembre 1634. Mémoire adressé à M. de Feuquières. 11 septembre 1634. *Inédit.*

Au moment où le gouvernement français, prenant acte de l'offre qui lui était faite, en profitait pour augmenter ses exigences, ses alliés subissaient à Nordlingen (6 septembre) un désastre qui devait plus faire pour sa prépondérance et l'abaissement de ses rivaux que toute sa diplomatie. C'est, en effet, le sort humiliant de celle-ci que l'épée tranche brusquement les questions qu'elle a mis toute sa patience et toute son habileté à résoudre. Les conséquences matérielles et morales de cette défaite furent également déplorables pour les vaincus ; au point de vue matériel, c'était la ruine de leur principale armée, car elle laissait sur le champ de bataille 12,000 morts et entre les mains de l'ennemi 6,000 prisonniers, parmi lesquels un de ses chefs, Gustave Horn, l'un des meilleurs lieutenants du grand Gustave ; au point de vue moral, c'était un pas de plus vers la dissolution de l'union d'Heilbronn et de Francfort, un puissant argument en faveur des idées de repos et de défection qui travaillaient l'assemblée. Celle-ci n'essaya pas de dissimuler la gravité du coup, elle déclara à Feuquières qu'elle ne voyait plus d'espoir de salut pour la cause protestante que dans l'assistance du roi et que cette assistance devait aller jusqu'à une rupture ouverte[1].

Dans quelle situation cet événement plaçait-il la France et quelle impression y produisit-il ? Le cri de détresse de nos alliés nous l'a déjà en partie appris ; en se jetant dans les bras de notre pays, ils semblaient souscrire d'avance à toutes ses conditions. Malheureusement, tout n'était pas profit pour nous dans leur défaite. Leur désorganisation et leur mouvement de retraite ouvraient la route aux Impériaux vers la frontière française. On sait que c'était en prévision de ce danger, non moins que dans un intérêt politique, que la France avait cherché à occuper des places fortes sur sa frontière orientale et à grouper dans une confédération les petits princes de la région du Rhin. Un coup d'œil jeté de ce côté, en nous montrant où elle en était de cette entreprise, nous donnera une idée exacte du danger qu'elle courait et de l'alarme qu'elle put éprouver.

En descendant le Rhin, nous trouvons des garnisons ou des postes français dans l'évêché de Bâle et à Lure, à l'extrémité de la Franche-Comté, dans le comté de Montbéliard, à Saverne, à Haguenau, à Bouxwiller, à Neuwiller, à Ingwiller et à Reichs-

1. Feuquières à Vialard. 19 septembre 1634.

hofen. Derrière ces positions avancées, capables d'arrêter l'ennemi, une fois passé sur la rive gauche, se trouve la Lorraine, dont les dernières places, Bitche, La Mothe, Wildenstein, viennent de tomber dans nos mains. Coblentz et Ehrenbreitstein, sa forteresse, complètent sur le Rhin une ligne de défense, qui va se fortifier beaucoup au mois d'octobre par l'occupation des places de la haute Alsace, Colmar et Schelestadt, de Gemersheim et de Philippsbourg, de Spire, de Kaiserslautern et de Mannheim. La ligne de la Moselle est défendue par Trèves et par Sierck. Cette énumération montre les obstacles qu'une invasion d'Impériaux ou d'Espagnols, ayant passé sur le corps de nos alliés d'outre-Rhin, devait rencontrer pour franchir le Rhin et la Moselle; en même temps que ce qui avait été fait, elle montre ce qui restait à faire pour protéger la France contre cette invasion; il faut ajouter, pour donner une idée complète de nos ressources défensives, que, derrière cette ceinture de places, veille et s'augmente sans cesse de nouvelles recrues l'armée des maréchaux de La Force et de Brézé.

La nouvelle de la bataille parvint au roi le 12 septembre; le cardinal, après avoir vu son maître à Monceaux, revint précipitamment à Paris et eut, le 13, avec le Père Joseph, une conférence où la situation et les résolutions qu'elle comportait furent longuement examinées. Les charges d'une paix armée, l'utilité de prévenir les Espagnols que l'on considérait comme décidés à saisir la première occasion favorable pour nous attaquer, le peu de chance de faire continuer la guerre aux Hollandais si l'on n'y prenait pas part, le désir de donner au gouvernement plus d'autorité et de force, confirmèrent nos deux hommes d'État dans la résolution de rompre[1]. Après s'être mis une fois de plus d'accord sur ce point avec son confident, Richelieu arrêta avec lui, Bullion, Seguier et Bouthillier la marche à suivre pour arriver à cette extrémité dans les conditions les plus favorables, ainsi que les mesures immédiates exigées par les circonstances[2]. On résolut de lever des troupes, de ranimer le courage des confédérés, de leur faire savoir qu'on était disposé à les secourir, de leur faire espérer la rupture et d'attendre les propositions que ces témoignages d'intérêt provoqueraient de leur part[3].

1. Lepré-Balain. Cf. Ranke, *Französische Gesch.*, II, 459.

2. Gondi au premier secrétaire d'État du Grand-Duc. Paris, 15 sept. 1634. *Inédit.*

3. Avis de Richelieu au roi.

Une dépêche du 14 septembre[1] fit connaître à Feuquières la mesure dans laquelle on était disposé à venir en aide aux alliés et le prix qu'on mettait à ce concours. Il n'y avait rien d'absolu ni dans le mode ni dans le prix de ce concours; avant tout il ne fallait pas décourager un parti qui n'avait plus d'espoir qu'en nous. On envoyait à l'ambassadeur trois projets de traité déterminant les nouvelles relations dans lesquelles la France devait entrer avec ses alliés, les sacrifices nouveaux qu'elle consentait à faire et les avantages qu'elle demandait en retour. Si Feuquières ne voyait aucune chance de faire accepter les deux premiers, il n'en parlerait pas et ne mettrait en avant que le troisième, qu'il s'efforcerait de rendre aussi semblable que possible aux deux autres. Ce que la France aurait préféré, c'étaient les conditions fixées antérieurement à la nouvelle de la défaite, dans la dépêche du 11 septembre, qui répondait aux avances intéressées d'Oxenstierna par des exigences nouvelles. Cela se comprend; cette dépêche stipulait tout et n'accordait rien; nous nous trompons : elle donnait l'espoir d'une rupture au mois de mai de l'année suivante. Mais on comprenait qu'après Nordlingen, cet espoir suffisait encore moins qu'avant; on comprenait que les vaincus ne pouvaient plus se payer de mots ni même d'argent, et qu'on ne pouvait leur refuser un concours armé. On leur offrait donc un corps de 14,000 hommes (12,000 fantassins, 2,000 cavaliers), auquel l'assemblée promettrait d'en joindre 28,000. Mais l'entrée en ligne de troupes françaises donnait naissance, de la part de notre pays, à de nouvelles prétentions d'ailleurs légitimes. Du moment où elle donnait ses soldats, la France avait le droit de savoir ce qu'on en faisait, d'être associée à la direction militaire et même à la direction politique. Aussi Feuquières devait-il revendiquer pour elle dans le conseil formé une autorité égale à celle des confédérés, les conflits entre elle et eux devant être tranchés par le chancelier, et dans le conseil de guerre une influence égale à celle de la Suède et des confédérés réunis, la voix de son général devant peser du même poids que celles des généraux de la Suède et de l'union. Telle était, du moins, la prétention consignée dans le second projet. Si Feuquières ne pouvait la faire triompher, le roi se contenterait d'une voix dans le conseil de direction et le conseil de guerre. En don-

1. Mémoire pour M. de Feuquières. 14 septembre 1634. *Inédit.*

nant des soldats, la France entend bien ne plus donner d'argent; nos alliés devront donc renoncer au subside d'un million promis par le traité d'Heilbronn. Si le chancelier ne veut pas y renoncer, le million sera imputé sur la solde du corps levé par le roi, et le maniement en restera confié à un trésorier des alliés. Si Oxenstierna ne veut pas admettre cette combinaison, qui équivaut pour lui à la perte du million, on le lui laissera donc, mais en réduisant à 8,000 hommes de pied et 1,500 chevaux l'effectif du corps auxiliaire. Feuquières est même autorisé à ne pas soulever la question de subside, si la façon dont son gouvernement l'envisage est de nature à empêcher l'entente et à compromettre la cause commune; ce silence laissera planer une équivoque dont on pourra plus tard tirer parti. Il va sans dire que les conditions auxquelles, dans la dépêche du 11 septembre, la France subordonnait la rupture, — dépôt des places de l'Alsace, sécurité des catholiques, engagement de ne faire ni paix ni trêve particulière, accession des Hollandais, satisfactions accordées aux électeurs de Saxe et de Brandebourg, — devaient se retrouver dans un traité qui accordait à nos alliés, sinon la rupture officielle, du moins une coopération armée[1].

Ces instructions marquent dans les résolutions de la France une évolution importante : notre pays se décide à entrer en campagne contre la maison d'Autriche et réclame dans les conseils de nos alliés, au lieu de l'influence occulte qu'il a exercée jusque-là, une place officielle et, sinon en droit, du moins en fait, prépondérante. Une guerre déclarée et sans ménagements est la conséquence inévitable et acceptée d'un état d'hostilité limité que l'intérêt des deux partis prolongera encore longtemps.

Feuquières ne devait pas attendre l'acceptation de ces propositions pour lever des soldats; La Force, Bussi-Lameth et d'autres devaient en lever de leur côté de façon à atteindre l'effectif promis. Notre ambassadeur commencerait par enrôler 6,000 fantassins, 8,000 si cela était possible et 1,000 cavaliers, préférablement parmi les Allemands, plus faciles à retenir sous les drapeaux. On lui envoyait un acompte de 20,000 écus pour satisfaire aux premières dépenses et on n'attendait que ses demandes pour lui envoyer le reste[2].

1. Mémoire pour M. de Feuquières. 14 septembre 1634.

2. Mémoire précité pour M. de Feuquières, 14 septembre 1634, et 2e adjonction aud. mémoire. 15 septembre 1634.

Parmi les circonstances qui portaient l'empereur et le roi très chrétien à maintenir entre eux une paix apparente, il faut compter l'attitude encore équivoque des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Des deux côtés on attendait avec anxiété, on pressait avec ardeur des résolutions, dont semblait dépendre l'avenir du parti évangélique. Feuquières reçut l'ordre d'envoyer le baron de Rorté à Dresde et à Berlin avec la mission de représenter la France comme désirant la paix et comme disposée à la seconder, de convaincre les électeurs qu'un traité particulier serait leur perte, qu'ils ne trouveraient la sécurité que dans un traité général obtenu les armes à la main. Richelieu et le Père Joseph attachaient tant d'importance à empêcher la réconciliation de Jean-Georges et de Georges-Guillaume avec l'Autriche que, non contents de demander le maintien de Baner en Saxe, ils ne reculaient pas devant le danger d'affaiblir la ligne du Rhin en faisant marcher au secours des électeurs, s'ils étaient menacés par le roi de Hongrie, les troupes échappées au désastre de Ratisbonne et le contingent français [1].

Ce n'était pas à Francfort, c'était en France que devaient être arrêtées les conditions de l'union plus étroite que les circonstances imposaient aux adversaires de la maison d'Autriche. Le désastre de Nordlingen avait dissous de fait l'assemblée. Dès le lendemain de la défaite, le chancelier et les confédérés avaient pris la résolution de faire porter au roi l'expression de leur anxiété et de leurs besoins et désigné de nouveau pour cette mission Lœffler et Streiff. Ces agents avaient pour instruction d'obtenir la rupture ouverte et, à défaut de cette rupture, l'envoi immédiat du contingent de 6,000 hommes que Feuquières avait reçu l'ordre de lever. Ils étaient aussi chargés de prendre au sujet de Brisach, pour le cas où cette place serait occupée par les troupes françaises ou par les forces combinées du roi et des confédérés, des arrangements de nature à sauvegarder les droits de ceux-ci [2]. Oxenstierna avait, en outre, confié au représentant de la Suède, Lœffler, le secret des sacrifices auxquels il était résigné et des avantages qui devaient en être le prix. Pour obtenir la rupture, Lœffler était autorisé à céder toute la partie de l'Alsace conquise par la Suède, notamment Schelestadt et même, à la dernière extrémité,

1. Addition au mémoire de M. de Feuquières du 14 septembre 1634. De la main du Père Ange. *Inédit*. Addition à cette dépêche dans Avenel, IV, 605.
2. Instruction du 13 septembre 1634. Sattler, XII, append. n° 27.

Benfeld. Mais il ne devait rien négliger pour conserver à la Suède cette dernière place, dont l'abandon était subordonné à une rupture déclarée et absolue. Ces places ne seraient d'ailleurs cédées que pour être restituées à la paix et sous la réserve d'arrangements équitables à prendre pour leur occupation et leur conservation. Lœffler devait aussi demander le payement des subsides arriérés, notamment du terme échu en novembre 1632, et le payement de celui qui allait échoir. Il fallait aussi tâcher d'obtenir quelques tonnes d'or de plus que ce qui était dû à la Suède. Pour cela, le directeur de l'union irait jusqu'à placer sous la protection du roi l'électorat de Mayence dans les conditions où se trouvait déjà l'électorat de Trèves[1].

Les circonstances dans lesquelles Lœffler et Streiff arrivèrent en France, vers la fin d'octobre, n'étaient pas plus favorables aux intérêts qui leur étaient confiés que celles où s'était accomplie leur mission de l'année précédente. Les avantages qu'ils venaient offrir à la France, la France en jouissait déjà. Le rhingrave Otto-Louis étant impuissant à défendre les places de la haute Alsace, le résident suédois dans cette province, Reinhard Mockhel, avait signé le 9 octobre, avec le résident français à Strasbourg, Melchior de Lisle, deux traités mettant sous la protection du roi les villes et châteaux de Colmar, Schelestadt, Marckolsheim, Turckheim, Ensisheim, Münster, Kaisersberg, Ortenberg, Ruffach, Murbach, Gebwiller, Thann, Bollwiller, Oberberkheim, Hohenlandsberg, Rotenburg, Maszmünster et Hohenkœnkesberg[2]. En outre, la France venait, après bien des remises, d'entrer en possession de Philippsbourg. Enfin la réconciliation du duc d'Orléans avec le roi était pour Richelieu, pour l'autorité de son gouvernement au dedans et au dehors, un succès moral dont l'insignifiance du personnage ne pouvait diminuer l'effet. Tout cela enflait le cœur du cardinal et du Père Joseph et rendait la tâche de Lœffler et de Streiff bien difficile. Faut-il admettre que l'intérêt personnel fut pour quelque chose dans la façon dont ils sacrifièrent les intérêts de leurs commettants ? Il est certain, du moins, qu'en cette circonstance la diplomatie française ne dérogea pas à son habitude de tenter la fidélité

1. Instruction secrète d'Oxenstierna à Lœffler. Francfort, 15 septembre 1634. Sattler, append. n° 28.

2. Du Mont, VI, n° LIX. Mossmann, *Matériaux tirés des archives de Colmar pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans.* Avenel, VIII, 96-98.

de ceux avec qui elle traitait. Streiff se montra incorruptible et refusa l'office d'une pension et d'un brevet de gentilhomme de la chambre[1]. Il y a lieu de penser que Lœffler fut plus accessible.

Le traité auquel les deux négociateurs mirent leur signature semble avoir été dicté par le gouvernement français. La France n'accorde pas la rupture qui est le grand intérêt en jeu; elle la subordonne même à une condition qui, prise au pied de la lettre, équivaudrait à la refuser à jamais, car, avant de s'y résoudre, elle veut être assurée contre la défection des électeurs de Saxe et de Brandebourg et des cercles de haute et de basse Saxe[2]. En réalité elle désire se réserver le droit de choisir le moment opportun. Cette rupture était d'ailleurs inévitable dans un délai rapproché et la place qu'elle occupe dans le traité, les stipulations auxquelles elle donne lieu montrent assez que de notre côté on la considère comme telle, mais on sent combien il importait à nos alliés qu'elle fût immédiate. Dans le cas où elle aurait lieu, les forces avec lesquelles nous interviendrions dans la lutte devaient se composer d'un corps de 12,000 hommes de pied au delà du Rhin et d'une armée considérable en deçà. Que d'avantages n'avions-nous pas exigés pour prix de cette coopération militaire! Égalité d'influence dans le conseil de guerre, représentation dans le conseil de direction, dépôt de l'Alsace, notamment de Schelestadt et de Benfeld, exemption du subside d'un million. Les confédérés s'engageaient à ne pas attendre la rupture pour mettre entre les mains du roi Brisach et d'autres places voisines et à lui accorder, en attendant la prise de Brisach, le droit de libre passage sur le pont de Strasbourg. Les alliés s'interdisaient tout traité particulier. La Suède et les confédérés renouvelaient l'engagement de rétablir la religion et l'Église catholique dans l'état où elles se trouvaient avant 1618. Le traité de paix générale serait placé pendant vingt ans sous la garantie réciproque des contractants. Le roi avait la faculté de prendre sous sa protection ceux des ennemis qui la rechercheraient et la neutralité leur serait assurée. Le traité de Paris ressemble beaucoup, on le voit, au projet que Feuquières était chargé de faire accepter à nos alliés; il y a tou-

1. « C'est un fort honneste, habile et bien sensé personnage et surtout bien intentionné et incorruptible. On luy a voulu bailler un brevet de gentilhomme de la chambre et d'une pension qu'il a rejetté. » Dép. d'Augier, 17-27 octobre 1634. *Inédit.*

2. Traité de Paris, 1er novembre 1634, art. XIV.

tefois entre eux cette différence considérable que, dans le projet, l'entrée en ligne du contingent français est immédiate, tandis que, dans le traité, elle est subordonnée à une rupture éventuelle et dont l'époque reste indéterminée[1].

Un pareil traité allait-il être ratifié par ceux dont il sacrifiait les intérêts? Ce fut à Worms, où Oxenstierna avait transféré, le 12 novembre, l'assemblée de Francfort, que la question se posa. Elle fut résolue différemment par les confédérés et par le chancelier : les premiers accordèrent leur ratification (18/28 décembre), le second la refusa et manifesta son mécontentement contre Lœffler en l'excluant du service de la Suède et du conseil de direction.

La résolution d'Oxenstierna n'était pas moins justifiée par la prévision d'un avenir prochain que par le sentiment de sa dignité. Il se rendait parfaitement compte que les progrès inévitables des Impériaux ne tarderaient pas à mettre en jeu la sécurité de la France et à la jeter sans réserve dans la lutte. Dès le mois de novembre, d'ailleurs, la conduite et les déclarations du gouvernement français attestaient qu'il ne voulait pas se prévaloir du sens littéral du traité et qu'il n'attendrait pas la rupture pour fournir à ses alliés le nombre d'hommes promis. Le Père Joseph autorisait Feuquières à leur déclarer qu'on ne la subordonnerait pas au parti que prendrait l'électeur de Saxe, que le concours militaire, promis conditionnellement par le traité, serait accordé immédiatement, que l'on mettrait de suite 6,000 hommes à leur disposition en attendant la levée du surplus[2]. Les faits répondaient aux paroles : on pressait les recrues[3], un corps français franchissait le Rhin et faisait lever le siège d'Heidelberg; on donnait les signes d'une activité du meilleur augure pour nos alliés, non toutefois sans leur ménager notre appui de façon à le leur faire désirer plus vivement et payer plus cher.

Les tempéraments apportés dans la pratique au traité léonin du 1er novembre ne pouvaient suffire à Oxenstierna. Il envoya Hugo Grotius en France pour en négocier un nouveau, plus

1. « Que le Roy baillant *présentement* un secours de XII mil hommes de pied, etc.... » Mémoire pour M. de Feuquières, 14 septembre 1634. *Ubi supra.* « Au cas que S. M. vienne à rompre contre les ennemis communs....., Elle sera obligée d'entretenir XII mil hommes..... » Art. III du traité dans Du Mont, *ubi supra.*

2. Mémoire au sr de Feuquières. 3 novembre 1634. *Inédit.*

3. Brézé à Richelieu. 7 décembre 1634. Rœse, II, *Anmerk.* 37.

conforme à la dignité de la Suède et à l'influence considérable qu'elle exerçait encore.

A plusieurs points de vue ce choix n'était pas heureux : la souplesse et l'habile maniement des hommes qui comptent parmi les premières qualités du diplomate sont rarement unis à la supériorité dans les spéculations scientifiques et abstraites, et le grand publiciste était un exemple de plus de cette incompatibilité. Homme de science et de cabinet, il aimait un peu trop la vie sédentaire pour un agent accrédité auprès d'une cour aussi ambulante que la cour de France[1]. Victime des luttes religieuses et politiques de son pays, il trouvait des préventions chez les représentants de celui-ci, au lieu des sympathies que l'analogie d'intérêts devait rendre faciles entre la Suède et la Hollande; il en rencontrait aussi chez Richelieu, dont il s'était attiré l'animosité quand sa vie errante l'avait conduit à Paris[2]. N'exagérons rien cependant. Dans les circonstances où il partait, il s'agissait surtout de résister à la pression à la fois impérieuse et captieuse de Richelieu et du Père Joseph, de ne rien abandonner des droits et de l'honneur de la Suède et c'était la tâche qui convenait le mieux au caractère entier de Grotius.

L'envoyé d'Oxenstierna n'était pas encore arrivé et déjà on refusait de l'entendre en déclarant que c'était à Worms que la question qui divisait les deux alliés devait être débattue[3]. Les instructions adressées en conséquence à Feuquières (30 janvier 1635) témoignent, comme les précédentes, de l'intention de modifier le traité de Paris dans un sens équitable et du vif désir de le rendre acceptable au chancelier. On offre à celui-ci d'y garantir ses intérêts particuliers et ceux de son pays. On n'insiste pas sur la remise immédiate de Benfeld, parce qu'on est convaincu qu'elle ne saurait tarder. Dans la crainte que l'électeur de Saxe, qui vient de signer à Pirna des préliminaires de paix, trouve des imitateurs et qu'Oxenstierna lui-même se laisse entraîner par cet exemple, on se présente comme disposé à traiter d'une paix générale dont on aspire à être l'arbitre, on fait part aux alliés de

1. L'observation est d'un connaisseur en matière d'histoire politique, trop oublié aujourd'hui, Amelot de la Houssaye.

2. Barthold, I, 216.

3. « L'on ne traitera point ici avec le s^r Grotius et il sera promptement renvoyé après sa première audience, remettant cette négociation aud. s^r de Feuquières..... » Mémoire à Feuquières. 30 janvier 1635.

l'état où en est la pacification pontificale, on appelle leur attention sur le traité par lequel les deux branches de la maison d'Autriche ont, au mois de septembre, rendu leur intelligence plus étroite, on exhorte le chancelier à regagner Jean-Georges et Georges-Guillaume par des concessions et une action diplomatique commune. Feuquières doit aussi faire connaître à Bernard de Saxe-Weimar les conditions dans lesquelles son maître consentirait à lui conférer le commandement du corps auxiliaire et organiser la ligue destinée à défendre le passage du Rhin et de la Moselle[1].

En même temps Beauregard et Rorté allaient faire une nouvelle tentative à Dresde et à Berlin pour empêcher Jean-Georges d'aller jusqu'au bout dans la voie pacifique où il s'était engagé et Georges-Guillaume d'y entrer à sa suite[2]. C'était surtout sur le premier qu'il fallait agir, car sa détermination devait entraîner celle de son coélecteur; si on le trouvait encore hésitant, on l'effraierait des arrière-pensées avec lesquelles l'empereur négociait, on essaierait de le rejeter dans la coalition par la crainte de devenir la victime du fanatisme religieux, qui, sous l'influence de la Bavière et de l'Espagne, dominait maintenant à Vienne, et par la promesse d'un appui militaire supérieur à celui qu'on offrait à la Suède et aux confédérés d'Heilbronn. Si l'on rencontrait chez lui la résolution inébranlable de traiter, on tâcherait de la rendre vaine en le décidant à soumettre les clauses du traité à une assemblée générale des six cercles unis.

Peu de temps après, Grotius arrivait en France et, après avoir attendu sa première audience assez longtemps pour ne pouvoir douter de la défaveur dont il était l'objet, il était admis à présenter au roi ses lettres de créance. L'audience royale ne fut pas une simple formalité. L'ambassadeur fit l'histoire des relations diplomatiques de la Suède et de la France et exprima ses regrets de l'impossibilité où s'était trouvé son gouvernement de ratifier le traité de Paris. Le roi parla un langage en partie préparé, en partie personnel. Ce n'est pas une leçon apprise qu'il répète, ce sont bien ses sentiments qu'il exprime, ses sentiments de roi, naïvement étonné que sa volonté ne prévale pas sur un traité, ses

1. Négociations de Feuquières, II, 443. Droysen, II, 59-60.
2. Instructions de Beauregard et de Rorté. 25 janvier 1635. Lepré-Balain, *Mémoires de Richelieu*, II, 584, col. 2-589.

sentiments de catholique passionné pour la liberté religieuse de ses coreligionnaires, quand il s'écrie : « Je croyais être libre de disposer de mon argent et de mes troupes ! Si l'on ne permet pas aux catholiques de pratiquer leur religion, rien n'est possible entre nous ; je ne suis hostile à personne pour cause de religion, mais la mienne m'est chère, comme la vôtre l'est à vous-même, et je ne puis m'en désintéresser[1]. »

Le 14 mars, Bouthillier annonçait à l'ambassadeur son intention d'aller le voir avec le Père Joseph, mais, comme celui-ci était souffrant, il le priait de se rendre au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré. Grotius y consentit, pensant que sa dignité ne lui interdisait pas de faire ce que les ministres et le cardinal lui-même avaient fait plus d'une fois. Il trouva le surintendant et le capucin dans le jardin des Tuileries, qui confinait au couvent. Le second aborda d'abord la question de forme qui, une fois résolue, emportait nécessairement la question de fond. La validité du traité était-elle subordonnée à la ratification de la Suède et des confédérés ou leurs représentants avaient-ils qualité pour les engager sans réserve? Le Père Joseph invoquait, en faveur de la seconde opinion, la rédaction même du traité, dont le préambule constatait les pleins pouvoirs de Lœffler et de Streiff. Grotius, éludant un argument de texte qui lui donnait tort, opposa l'interprétation contraire d'Oxenstierna, de Feuquières et des villes impériales qui avaient refusé leur ratification. Le grand chancelier, d'ailleurs, ajoutait-il, ne repoussait le traité qu'en tant qu'il concernait la Suède, il le tenait pour valable dans son application aux confédérés, dont la majorité l'avait approuvé, et, en qualité de directeur, il était disposé à s'y conformer dans la mesure où il ne préjudicierait pas à son pays. L'ambassadeur essaya malicieusement d'établir une analogie entre le traité de Paris et celui de Ratisbonne. Ce dernier, dit-il, avait été signé par le Père Joseph et cela n'avait pas empêché le roi de le déclarer nul. Le capucin, piqué de cette allusion à un mécompte de sa carrière, montra combien ce rapprochement manquait de justesse en affirmant que Brulart et lui, avant de signer le traité de Ratisbonne, avaient eu soin de déclarer que plusieurs de ses dispositions excédaient leurs pouvoirs. Il pouvait en produire des témoins. — Nous en avons aussi, répliqua Grotius, car en Alle-

1. Grotius à Oxenstierna. 27 février/8 mars 1635.

magne tout le monde comprend le traité comme moi. Il fut impossible de lui faire admettre d'autre base des rapports de la France et de la Suède que le traité d'Heilbronn, qu'il était prêt d'ailleurs à modifier et à étendre pour l'adapter aux circonstances. Réservant donc la question de forme pour passer à la question de fond, ses interlocuteurs lui demandèrent ce qu'il trouvait de préjudiciable pour son pays dans le traité de Paris. — C'est d'abord, répondit-il, que le subside, dont la promesse nous a engagés dans une guerre si périlleuse, nous est enlevé pour être attribué aux quatre cercles confédérés. — Mais nos subsides et nos soldats ne profiteront pas moins à la Suède qu'à l'union. — Non pas, car on nous ôte la liberté d'employer ces subsides à l'entretien de nos troupes, à la défense de nos intérêts en Poméranie et dans le nord de l'Allemagne. Grotius fit remarquer ensuite combien il était contraire à l'équité de dépouiller sans compensation la Suède de Benfeld, cette place lui ayant été hypothéquée par le parti évangélique. Après une nouvelle discussion sur la validité du traité, le Père Joseph prétendit que l'argent français avait été détourné de sa destination, ce qui indigna fort l'ambassadeur. Menaces et flatteries, rien ne fut négligé pour lui arracher l'approbation de ce que Lœffler et Streiff avaient signé. On se plaindrait en Suède du grand chancelier, le roi refuserait de traiter plus longtemps avec son envoyé, Feuquières protesterait à Worms contre la violation des engagements pris, contre la mauvaise foi avec laquelle on avait joué le roi. A ces procédés d'intimidation succédait l'expression des sentiments les plus bienveillants pour Oxenstierna et des dispositions les plus conciliantes au sujet du traité : on répétait à l'ambassadeur le bien que d'Avaux disait partout du chancelier, on faisait ressortir le zèle que les intérêts de celui-ci trouvaient chez notre agent à Stockholm. Quant à Benfeld, on affectait de ne pas y attacher d'importance, bien qu'en réalité, d'après l'ambassadeur, on y tînt beaucoup. On ne refusait pas de modifier les dispositions qui pouvaient soulever des objections. Par exemple, le roi était disposé à admettre au commandement du corps levé par lui un Suédois, bien que ce Suédois ne fût pas prince. Si on l'avait réservé à un Allemand, c'était uniquement dans l'espoir de regagner les électeurs de Saxe et de Brandebourg. A l'égard de la neutralité, dont les adversaires des alliés ont la faculté de réclamer le bénéfice, les conditions doivent en être soumises à ces derniers. — Cela n'empêche pas,

répondit Grotius, qu'elle dépend surtout du roi. — Mais pas plus que les menaces, les avances n'eurent de prise sur l'ambassadeur, et le Père Joseph partit en déclarant avec Bouthillier qu'on allait écrire à Richelieu qu'il n'y avait rien à faire avec un allié qui manquait à ses engagements. Le capucin parti, l'entretien reprit avec le surintendant sur un ton plus conciliant, car, nous aurons plus d'une fois l'occasion de le remarquer, par nature comme par calcul, le Père Joseph était impérieux et amer, quand il n'était pas, au contraire, flatteur et insinuant. Resté seul avec Bouthillier, Grotius plaida avec chaleur la cause de son pays d'adoption, il le montra s'engageant, sur la foi de nos promesses, dans une guerre inégale et cependant glorieuse, ayant à tenir tête à plusieurs ennemis à la fois, préparant, au prix de son sang, la grandeur de la France. La Suède n'enviait pas aux Allemands la générosité avec laquelle le roi les traitait, elle demandait seulement que cette générosité ne s'exerçât pas à son détriment. Si c'était l'alliance qu'on voulait rompre, elle verrait ce qu'elle aurait à faire. En somme, le défaut de souplesse de Grotius le servit bien dans cette circonstance, il avait su défendre l'honneur et les intérêts de son gouvernement et il avait le droit d'espérer que sa fermeté amènerait ses adversaires à composition [1].

Le 29 mars, il eut à subir un nouvel assaut; cet assaut lui fut livré par le cardinal en personne, qui était revenu à Paris, et par le Père Joseph. Cette nouvelle discussion n'amena pas l'abandon du point de vue auquel chacune des parties se plaçait pour envisager les rapports futurs des deux États, Grotius persistant à adopter pour base de ces rapports le traité d'Heilbronn, sauf à l'approprier aux circonstances, Richelieu et le Père Joseph refusant de remettre en question les avantages que Lœffler et Streiff leur avaient laissé prendre et acceptant seulement une revision du traité de Paris. Le cardinal, en ôtant à l'ambassadeur tout espoir de conserver le million, ne s'expliquait pas sur les sacrifices pécuniaires qu'il laissait entrevoir. Les moyens employés pour vaincre la résistance de Grotius ne présentèrent rien de nouveau, à part la tentative de faire peser sur lui toute la responsabilité de son refus en le représentant comme allant au delà des sentiments du chancelier, et comme s'étant fait fort d'obtenir, grâce à ses relations personnelles, des conditions beaucoup meil-

1. Grotius à Oxenstierna, 5/15 mars 1635.

leures. Les récriminations du capucin, les vives réparties de l'ambassadeur provoquèrent l'intervention conciliante du cardinal : « Allons, dit-il à Grotius, je vois que vous ne vous entendez pas avec le Révérend Père, je veux vous raccommoder. » Le représentant de la Suède exalta les ressources de la France, il le fit d'autant plus chaleureusement qu'il était sincère, car, d'après lui, le rendement de l'impôt n'y avait jamais été si facile, l'autorité royale si forte, l'armée si considérable[1]; il exalta aussi sa générosité, à laquelle, disait-il, son pays avait au moins autant de droit que personne. Il sonda ses interlocuteurs sur le projet d'Oxenstierna de venir traiter en personne. Richelieu déclara que le roi et lui-même seraient heureux de voir le chancelier, mais que cette entrevue ferait plus de mal que de bien, si l'on ne pouvait s'entendre sur le traité de Paris. Il était d'avis d'envoyer de suite La Grange aux Ormes au chancelier pour lui faire connaître ces dispositions. En résumé, l'ambassadeur définissait de la façon suivante les intentions du gouvernement français : épargner l'argent autant que possible; si l'on est obligé de faire un nouveau traité, lui donner pour base non celui d'Heilbronn, dont on ne veut pas entendre parler, mais celui de Paris; nul désir d'une entrevue avec le chancelier, si l'on n'a l'espoir de pouvoir lui arracher ce qu'on n'a pu obtenir par Feuquières et La Grange. Toutefois Grotius constatait bientôt un désir plus vif de voir Oxenstierna, ce qui lui faisait espérer des dispositions plus équitables[2].

La question qui divisait les deux pays était débattue en même temps à Worms, où la diète, prorogée au 20 janvier, avait repris ses séances. Oxenstierna faisait connaître à Feuquières les instructions données à Grotius, les conditions qu'il voulait substituer au traité de Paris et exprimait le désir que cette difficulté fût écartée avant son arrivée, de façon à ce qu'il ne lui restât plus qu'à s'occuper d'une entente fertile en grandes choses[3]. On essaya de se servir de ce désir pour amener l'ambassadeur à céder, on le flatta de la gloire d'aplanir le terrain où son maître allait venir jeter les fondements d'une alliance nouvelle qui devait assurer le

1. « Certe nunquam in hoc regno, ut arbitror, aut imperia Regis adeo supra omnes exceptiones posita, aut tanta vis militum aut tam facilis pecuniae inveniendae ratio..... » Cité par Rommel.

2. Grotius à Oxenstierna. 19/29 mars 1635.

3. Feuquières à Bouthillier. Worms, 7 avril 1635.

salut de la cause commune[1]. Mais l'opiniâtre Hollandais ne se laissait pas séduire par ce beau rôle et l'on affectait dès lors de le considérer comme un homme avec qui la discussion était inutile, puisqu'il contestait la validité d'un traité aussi régulier que le traité de Paris[2].

Au mois d'avril, Oxenstierna, accompagné d'une suite de deux cents personnes, arriva à Compiègne où était la cour. Il croyait avoir à lutter contre les mêmes difficultés que son représentant, il trouva l'esprit le plus conciliant, la meilleure volonté de s'entendre et d'en finir. C'est que des événements et des indices récents étaient venus alarmer Richelieu et le Père Joseph et les convaincre que la rupture ne pouvait pas être ajournée davantage. La surprise de Philippsbourg, dans la nuit du 23 au 24 janvier, la capitulation de Sierck[3] (mars), le coup de main qui fit tomber au pouvoir des Espagnols l'électeur de Trèves et sa capitale (26 mars), la révélation du plan des Impériaux de porter la guerre en France pour forcer le parti évangélique, abandonné à lui-même, à adhérer aux préliminaires de Pirna[4], les fanfaronnades du duc de Lorraine et des généraux impériaux, attestant, à tout le moins, que l'hostilité de l'empereur et de ses alliés dans l'empire était principalement dirigée contre nous, tout cela avait fait comprendre au gouvernement français que l'intérêt d'affermir et de manifester publiquement l'union avec la Suède primait les autres considérations. La nécessité de tout faire pour sauver cette union, pour renvoyer Oxenstierna content et dévoué à la cause commune, avait été reconnue dans un conseil convoqué par Richelieu en vue de l'arrivée prochaine du chancelier et composé du Père Joseph, de Servien, de Bouthillier et de Charnacé[5]. Il importait moins de faire le traité qu'on aurait voulu que de faire un traité[6]. Deux entrevues où la rusticité « gothique » et la roue-

1. Feuquières à Grotius. Worms, 7 avril 1635.
2. Le Père Joseph à Feuquières. 25 mars 1635.
3. Place forte sur la Moselle, d'une grande importance stratégique.
4. Feuquières à Bouthillier. Worms, 7 avril 1635.
5. Richelieu à Bouthillier. 23 avril 1635.
6. « On estime bien que, s'il est possible, il est à propos de passer quelque traitté pour que les alliés demeurent en créance d'une bonne intelligence avec nous. Quand on ne devroit passer autre chose qu'un article de ne faire point la paix l'un sans l'autre, il le faut faire, s'il se peut. » Richelieu à Chavigny. Mouchy, 30 avril 1635.

rie « finnoise[1] » d'Oxenstierna eurent raison de la diplomatie de Richelieu, et une ou deux conférences du premier avec Chavigny furent donc suffisantes pour établir sur des bases nouvelles et conformes aux nécessités présentes nos relations avec la Suède. A la vérité, si on lit rapidement les quatre articles qui règlent ces relations, si on les lit surtout dans le texte incomplet qu'en a donné Du Mont[2], on est exposé à n'y voir qu'une répétition du traité d'Heilbronn, qu'un traité improvisé pour démentir l'apparence d'une brouille entre les deux alliés. Mais ce n'est là qu'une partie de la vérité; le traité de Compiègne a bien été conclu, et rapidement conclu, en vue d'un effet moral dont Oxenstierna ne se préoccupait pas moins que Richelieu[3], il repose bien sur le traité d'Heilbronn, mais il le modifie tellement pour l'adapter aux circonstances que nous signalions tout à l'heure[4] qu'il doit être considéré comme un pacte différent. Et d'abord il suppose et proclame dès le début l'état de guerre ouverte contre la maison d'Autriche et sa ratification par la reine de Suède est subordonnée à la rupture déclarée de la France[5]. A coup sûr cela suffirait pour en faire quelque chose de tout nouveau, mais ce n'est pas, on va le voir, sa seule différence avec le traité d'Heilbronn. Par le premier article, les deux parties contractantes s'engagent à ne conclure séparément ni paix ni trêve. Le deuxième article stipule le libre exercice du culte catholique et la conservation des biens du clergé conformément à l'état où se trouvaient, en 1618, les pays occupés par les Suédois, mais Oxenstierna a soin de spécifier que cette stipulation ne pourra préjudicier à la liberté du culte évangélique et que parmi les biens restitués au clergé ne seront pas compris les revenus des évêques ni des hauts dignitaires ecclésiastiques. Aucune place ne pourra être rendue à l'en-

1. « La façon de traitter de M. le chancelier Ox. est un peu gothique et beaucoup finoise. » Ibid. Richelieu joue ici sur la ressemblance des mots *finnois* et *finaud*.

2. Du Mont, VI, n° 64. Chemnitz a donné le traité dans son intégrité et avec des commentaires précieux à cause des relations de l'auteur avec Oxenstierna. *Kœniglichen Schwedischen in Teutschland geführten Krieges*, II Th., p. 695.

3. « Er [le chancelier] achtete auch es thete viel *ad famam*, worauff manchmahl die Sachen bestünden, wan Er mit gutem contentement derselben seinen Abscheid nehme. » Chemnitz, *ubi supra*.

4. Voy. le début du traité dans Du Mont et Chemnitz.

5. Art. I du traité dans Du Mont et lettre précitée de Richelieu à Chavigny.

nemi par une des parties contractantes sans le consentement de l'autre (art. 3). Toutes deux conviennent d'assister par les armes, dans la mesure de leurs obligations respectives, le parti évangélique. Le roi très chrétien garantit à la couronne de Suède l'archevêché de Mayence et l'évêché de Worms, ainsi que les territoires qui lui ont été engagés par les confédérés protestants. La France renonce par là à ses prétentions sur Benfeld et le chancelier se hâte de le notifier au résident suédois en Alsace, Reinhard Mockel, et de recommander cette place à toute sa vigilance[1]. Cette garantie ne comprend pas seulement ce que la Suède possède encore à titre d'hypothèque, mais aussi ce qui lui a été enlevé par l'ennemi et qui devra lui être restitué, si son allié vient à le reprendre. Elle s'étend encore aux donations en terres faites par la Suède (art. 4)[2].

Telles sont les conditions nouvelles dans lesquelles les deux pays s'unissent pour faire face à une situation nouvelle aussi. Si le traité de Compiègne est muet sur plusieurs points essentiels de l'alliance, si notamment il ne parle pas de la question des subsides qui a soulevé l'objection principale d'Oxenstierna contre le traité de Paris, c'est que cette question, comme celle des forces que la Suède doit mettre en campagne, comme tous les moyens de nature à relever la cause commune, doit faire l'objet des délibérations d'une diète qui va se réunir en basse Saxe et où le roi enverra un ambassadeur[3].

G. Fagniez.

(*Sera continué.*)

1. Droysen, *Bernhard v. Weimar*, II, 98 et n. 2.

2. Du Mont et Chemnitz, *ubi supra*. Voy. aussi Pufendorf, *Commentariorum de rebus Suecicis...*, p. 191.

3. Chemnitz, p. 696. « Le chancelier Ox. a fait grande instance que S. M. fist trouver à l'assemblée de Basse-Saxe quelque personne de qualité en son nom... » Le Père Joseph à d'Avaux. 8 mai 1635. *Inédit.*

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTE SUR LES TAUROBOLES ET LE CHRISTIANISME.

LES MÉLANÉPHORES.

On lit dans Michelet[1] : « Et cependant, sous le Capitole, sous le trône même de Jupiter, le sanguinaire Mithra creuse sa chapelle souterraine et régénère l'homme avide d'expiation dans le bain immonde du hideux taurobole. » L'éminent historien pensait donc, comme beaucoup de ses prédécesseurs, que les tauroboles étaient consacrés à Mithra, sans doute parce que des bas-reliefs mithriaques représentent le sacrifice du taureau. On aurait dû se défier de cette hypothèse, car il est facile de voir que ces bas-reliefs ne sont pas les représentations de sacrifices réellement accomplis. Le taureau immolé est entouré d'animaux symboliques, un chien, un serpent, un scorpion, etc., et de personnages qui n'appartiennent pas au monde réel, mais à la mythologie. En outre, l'opinion de Michelet est contredite par toutes les inscriptions : elles placent les tauroboles sous l'invocation de Cybèle. Les épigraphistes ne s'y sont pas trompés, et c'est toujours sous le nom de cette déesse qu'ils les font figurer dans leurs recueils.

Il n'y a donc pas lieu de confondre soit le symbole mithriaque, soit les rites purificateurs qui s'accomplissaient en secret dans les cavernes du dieu solaire, avec les cérémonies placées sous l'invocation de la « Mère Idéenne, » où le peuple assemblé voyait le sang du taureau, quelquefois du bélier, couler sur un personnage qui, par là, devenait sacré. Les prêtres qui présidaient au sacrifice appartenaient à Cybèle ; ils pouvaient en même temps être préposés au culte de Mithra, car les deux religions étaient associées, mais elles demeuraient distinctes, et c'est au nom seul de la Grande Déesse que le hideux baptême était administré.

Ce que Michelet avait confondu n'a pas été depuis assez nettement

1. *Introduction à l'histoire universelle.* Hachette, 1831, p. 21.

séparé. M. Jean Réville[1] attribue les tauroboles à la mère des dieux, mais plus loin il les considère également comme « la plus saisissante des pratiques observées dans le culte mithriaque. » Et cependant tous les tauroboles qu'il cite comme autant de « pratiques mithriaques » ou bien sont mentionnés par les auteurs sans qu'aucun dieu soit spécifié, ou bien doivent être incontestablement attribués à Cybèle.

C'est donc Cybèle et non Mithra qui ravivait la foi païenne par l'attrait de la cérémonie sanglante. Les philosophes tendaient à faire de Mithra le chef suprême du paganisme renouvelé; peut-être même subordonnaient-ils au dieu invincible, âme du monde, la déesse multiple de la nature et de la matière; Cybèle incarnant le panthéisme, Mithra, purifié, tendant au spiritualisme, peut-être voulaient-ils le faire prédominer; mais la religion de Cybèle parlait plus clairement au vulgaire et devait exciter davantage le fanatisme. C'est avec elle surtout que le christianisme dut compter. Il est parfois question de chrétiens attachés à des taureaux par la populace. Les persécuteurs, nous dit-on, obéissaient à Mithra. Je crois plutôt à la haine de Cybèle.

Sans épuiser aujourd'hui ce problème d'histoire religieuse, je veux classer quelques faits qui aideront à le mieux comprendre et à éviter des confusions dans lesquelles on s'est très souvent égaré. Il y a donc lieu de distinguer différentes sortes de symboles, de sacrifices, de cérémonies, de persécutions où les taureaux jouaient un rôle.

1° On les immolait à certains dieux. Les chrétiens qui refusaient de s'associer à ces sacrifices étaient persécutés. Ils tombaient sous le coup de la loi, au nom de la religion officielle de l'empire. Peut-être des taureaux ont-ils été offerts à Mithra[2] comme à d'autres immortels; mais nous manquons de renseignements sur l'organisation des sacrifices mithriaques.

2° Les Romains, surtout certains empereurs, Néron et Domitien par exemple, aimaient les représentations dramatiques bien exactes. Il leur plaisait de voir un héros de tragédie mourir réellement à la fin de la pièce. Les chrétiens et les autres condamnés pouvaient servir à cet office. Dans la tragédie de Dircé, la rivale de Junon est traînée par un taureau. Des martyres subirent ce supplice et le donnèrent en spectacle, afin que la vérité dans l'art fût scrupuleusement respectée.

1. *La religion à Rome sous les Sévères.* Paris, Leroux, 1886, pp. 68 à 69 95 à 97. — Chaudruc de Crazannes (*Rev. arch.*, VI, p. 435) a écrit une *Dissertation sur les rapports entre le taurobole et le culte de Mithra.* Il a montré seulement qu'il y avait des rapports entre le culte de Cybèle et celui de Mithra, ce qu'on savait avant lui.

2. C'est au moins probable. Cf. Lajard, *Recherches sur le culte de Mithra.* Paris, 1867, pp. 110 et 680.

3° Dans l'amphithéâtre, les condamnés étaient livrés aux bêtes, et quelquefois, par conséquent, à des vaches, à des taureaux furieux.

4° En dehors de l'amphithéâtre, les ordres de l'autorité ou la haine du peuple les faisaient exposer à l'attaque de troupeaux sauvages ou bien attacher à des taureaux quelquefois destinés à l'autel.

5° La cérémonie du taurobole n'a rien à voir avec ces persécutions. On faisait couler le sang de la victime sur un adorateur de Cybèle que ce baptême régénérait.

6° On a trouvé dans les antres de Mithra la représentation symbolique du taureau immolé. C'est une allégorie solaire assez transparente. On a cru que le sacrifice taurobolique avait été accompli, en mémoire de ce symbole, sous l'invocation de Mithra[1]. Les textes épigraphiques, qui mentionnent toujours Cybèle, et ne placent aucun taurobole sous le patronage de Mithra, nous permettent de rejeter cette hypothèse.

Du reste, les insignes dont se paraient les ministres des deux cultes n'étaient pas les mêmes. Les prêtres préposés aux tauroboles portaient la couronne[2]; au contraire, quand un adepte de Mithra entrait dans la légion des soldats, « on lui plaçait une couronne sur la tête en interposant une épée; il devait repousser du revers de la main la couronne et déclarer que son unique couronne serait Mithra lui-même. Il était lié dès lors par une sorte de vœu perpétuel; il s'était consacré à Mithra jusqu'à affronter pour lui le martyre; on le reconnaissait au milieu de ses semblables à son refus de se laisser couronner[3]. »

Cet usage est-il tombé en désuétude? Les initiés du culte mithriaque qui avaient atteint des grades supérieurs à celui de « soldat » reprenaient-ils le droit de porter une couronne? Nous n'avons pas de raison de le croire. En tout cas, l'organisation des deux cultes, à l'origine, diffère profondément.

Il peut se faire, du reste, que des allégories solaires, analogues à celles qui ont probablement inspiré le bas-relief mithriaque, aient déterminé Cybèle à organiser des tauroboles. L'origine de ces sacrifices n'est pas bien connue. En vertu de quels principes ont-ils été institués,

1. Une inscription fausse, d'abord acceptée, puis considérée comme suspecte, a pu égarer la science. Cf. Orelli-Henzen, 6041, et *C. I. L.*, VI, 736.

2. Wilmanns, *Inscr. lat.*, 119. Un autel est consacré à Lyon, en souvenir d'un taurobole : « *Sacerdote Q. Sammio Secundo ab XV viris occabo et corona exornato; cui sanctissimus ordo lugdunens, perpetuitatem sacerdoti(i) decrevit.* »

3. J. Réville, *op. cit.*, p. 98. — Tertullien, *De cor.*, 15.

assez tardivement, dans cette vieille religion[1]? Sans doute, ses ministres pensaient depuis longtemps que le sang avait une vertu régénératrice; mais pourquoi avoir choisi le sang du taureau et aussi du bélier? Nous n'avons pas le droit de nous prononcer et encore moins de supposer gratuitement que cette cérémonie aurait été due à l'influence de Mithra. Les païens, fervents adorateurs des deux cultes, identifiant Mithra avec les dieux solaires, et par conséquent avec Attis, compagnon de Cybèle, ont-ils, plus tard, établi un rapprochement entre le sacrifice symbolique des bas-reliefs mithriaques et le sacrifice réel du taurobole? C'est possible, c'est même vraisemblable; mais, en ce cas, ils auraient confondu ce qui était distinct, et cette confusion n'a jamais passé de la théorie dans la pratique.

Puisque j'ai cité l'excellent ouvrage de M. J. Réville, j'y signalerai une très légère omission. Il mentionne plusieurs fois les vêtements blancs que portaient les adorateurs des dieux égyptiens. Ces dieux avaient aussi des serviteurs vêtus de robes noires : les *mélanéphores* figurent sur diverses inscriptions, notamment sur celles du temple de Sérapis[2], à Délos. Ces documents intéressent l'histoire du culte chez les anciens et aussi, je crois, celle du christianisme, qui a fait plusieurs emprunts aux cérémonies religieuses importées de l'Égypte. Telle est, du reste, l'opinion de M. J. Réville[3].

Albert Lebègue.

PRÉPARATIFS
DE
L'EXPÉDITION DE LOUIS DE FRANCE EN ANGLETERRE
EN 1215.

« Il n'est pas facile, dit M. H.-Fr. Delaborde[4], de savoir quelle conduite tint Philippe-Auguste lors de l'offre [de la couronne d'An-

1. Le plus ancien taurobole qui soit mentionné par les inscriptions date de 160 apr. J.-C. Cf. Wilmanns, *loc. cit.*

2. *C. I. Gr.*, 2293 à 2297. Ces inscriptions paraîtront avec d'autres textes récemment découverts dans le travail d'ensemble que M. Homolle prépare sur Délos.

3. Cf. *op. cit.*, p. 60.

4. *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, publiées par H.-Fr. Delaborde. Paris, 1882, I, p. 307, note 6.

gleterre] faite à son fils par les barons anglais. » Sur les préparatifs de l'expédition du prince Louis, en 1215-1216, et sur la participation du roi de France à ces préparatifs, les chroniqueurs du temps sont presque muets. Ni Guillaume le Breton, ni Mathieu Paris, ni Ralph de Coggeshall ne donnent de renseignements précis[1].

Mais il arrive souvent que des documents d'archives suppléent au silence des chroniques. Les lettres missives, notamment, sont des sources de premier ordre que l'érudition française a peut-être un peu négligées, mais que les historiens anglais ont toujours recueillies avec profit. Il suffira de rappeler les collections épistolaires formées par Halliwell, Ellis, W.-W. Shirley, Hingeston, etc.

Les archives anciennes de la chancellerie anglaise nous ont conservé justement une masse énorme de correspondances originales, aujourd'hui réparties dans trois fonds principaux : la série des *Royal letters,* qui a été de tout temps très attentivement consultée; celle des *Chancery miscellaneous portfolios;* enfin celle des *Chancery files,* dont les 939 liasses, qui contiennent 244,750 pièces, se trouvent encore dans un tel désordre que le personnel du Record Office hésite à en entreprendre le classement laborieux[2].

Or, la liasse n° 1 des *Chancery files* renferme, parmi un très grand nombre de pièces fort intéressantes pour l'histoire franco-anglaise, une lettre écrite de Rome à Jean Sans-Terre, au mois de janvier 1216, par un des serviteurs de ce prince. Et cette lettre est plus instructive au sujet des préparatifs de l'expédition de Louis de France que les témoignages combinés de tous les annalistes.

Cette lettre confidentielle est anonyme, mais elle émane certainement de l'un des nombreux ambassadeurs que Jean Sans-Terre envoya, en 1215, auprès du pape Innocent III, peut-être du plus célèbre d'entre eux, Hugues, abbé de Beaulieu, plus tard évêque de Carlisle[3].

1. Le récit le mieux fait des événements de 1215-1216 est celui de M. Stubbs, qui a utilisé habilement toutes les chroniques, *Constitutional history of England,* Oxford, 1883, II, pp. 8-18.

2. Voir la collection des rapports annuels du *Deputy Keeper of the public Records :* 3e rep., app. II, p. 201, et 4e rep., app. II, p. 113 : « Inventory of writs and other documents returned into or kept upon the files of the Chancery, and other miscellaneous records deposited in the White Tower. » — Les documents compris dans les *Chancery files* n'étaient encore ni numérotés ni estampillés en 1885.

3. Mat. Paris, *Chron. maj.*, II, 633 : « In hoc concilio (le 4e concile de Latran)..... procuratores regis Anglorum, videlicet abbas de Belloloco, Thomas de Herdintona et Godefridus de Craucumbe... » Cf. *ibid.*, p. 635 : « Quo facto, redierunt in Angliam Thomas de Herdintona et G. de Craucumbe, milites;

Quel qu'il soit, le correspondant du roi d'Angleterre informe son maître que le pape a reçu, le 15 janvier [1216], une lettre de la comtesse de Champagne. Louis, fils du roi de France, avait réclamé à ladite comtesse aide et subside, *auxilium et subsidium*, à l'occasion de sa prochaine expédition d'outre-Manche. — Pendant les derniers mois de 1215, Louis s'occupa en effet d'enrôler des troupes et de se former un trésor de guerre ; nous savons qu'à l'automne il fit embarquer à Calais plus de 7,000 hommes, sous le commandement de Guillaume de Beaumont, et que, peu de temps après, il expédia encore 120 chevaliers avec Saer de Quincy, lesquels débarquèrent à Londres le 9 janvier 1216[1]. Il était naturel, du reste, que Louis songeât à s'adresser à la comtesse de Champagne : la Champagne se trouvait alors dans une situation précaire, étant gouvernée par une femme au nom d'un mineur, d'un mineur (Thibaut IV) dont les droits étaient vivement contestés par le fameux Érard de Brienne[2] ; la comtesse Blanche était obligée aux plus grands ménagements vis-à-vis de la famille royale de France, dont l'appui était son espérance et sa force. Philippe-Auguste avait déjà profité de cette situation délicate de la comtesse pour lui extorquer de grosses sommes d'argent, en 1214[3] ; Louis devait être d'autant plus tenté de l'exploiter à son tour qu'il venait, au mois de mars 1215, de se prononcer en faveur de certaines prétentions de Thibaut IV. Il avait lieu de compter à la fois sur la reconnaissance et sur la faiblesse de la comtesse. — Mais le correspondant de Jean Sans-Terre nous apprend que la négociation, d'ailleurs menée d'une façon brutale, ne fut pas aussi facile que Louis l'espérait sans doute. La résistance de Blanche de Champagne fut telle qu'elle amena l'intervention personnelle de Philippe-Auguste. Laissons ici notre anonyme exposer les faits :

Litteras presentes clausas. — In crastino sancti Ylarii recepit dominus papa litteras comitisse Campanie quibus significavit eidem quod Lodowicus, filius regis Francie, subsidium intrandi Angliam contra vos et auxilium exegit ab ea. Ad quod ipsa respondit quod non decuit eum nec licuit contra crucesignatos insurgere, et quod ad hoc, maxime contra vos, vires ministrare noluit eidem. Qui postmodum, paucis diebus intervenientibus, milites et .XII. servientes misit ad eam, et intrantes

venientesque ad regem, qui jam Rofense castrum subjugaverat... » — Voyez les lettres de créance de Jean Sans-Terre dans Rymer (Record edition), I, p. 138 (13 septembre 1215).

1. Stubbs, *op. cit.*, p. 15; H.-Fr. Delaborde, éd. citée, p. 305, note 5.

2. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, IV, p. 118 et suiv.

3. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, IV, 123.

aulam armati, eadem cum filio suo ad mensam sedente, ambos ex parte ejus diffidaverunt. Comperiens comitissa eosdem fuisse armatos, in cameram suam se recepit, et precipiens pontem tornatilem munitionis in qua fuit erigi, eos capi fecit et retinuit, hec omnia regi Francorum nuncians qui, hiis cognitis, valde commotus, et vociferans « se existimare alium regem non esse in Francia preter eum, » renunciavit comitissa ut eosdem captos arte custodiret, vel, si non sufficeret ad custodiendum, illos ei destinaret.

La seconde partie de la lettre, qui, à certains égards, n'est pas moins remarquable que la première, traite des projets de la cour de Rome. Le pape, frappé des malheurs récents de la Terre Sainte, se propose de rétablir la paix entre les princes de France et d'Angleterre :

Eadem autem die, nuncios et rumores recepit dominus papa de terra transmarina quod civitas Anchon a Saracenis obsessa est[1]. Unde idem in amaritudine et angustia magna positus, cogitat sollicitus plurimum de pace inter vos et regem Francorum firmanda, pariter et inter ceteros principes discordantes, disponens et ordinans legatos mittendos in Angliam et Galliam ad succursum Terre Sancte, sicut in litterarum contextu significavit.

Personne n'ignore qu'Innocent III multiplia en effet les bulles pour amener cette réconciliation de l'Occident qui était comme la condition préalable de la croisade[2]. Mais la parole d'un légat pouvait être encore plus efficace que les exhortations élégantes de la chancellerie apostolique. C'est pourquoi il désigna le cardinal Gualo, le *magister Walo* de Mathieu Paris, pour travailler en son nom à mettre d'accord la France et l'Angleterre[3]. Innocent III eut des raisons particulières pour choisir ce personnage, bien différent de l'arrogant et fastueux Pandolf[4], légat favori de Jean Sans-Terre, qui avait joué un rôle si fâcheux dans la tragédie politique d'où la Grande Charte était sortie. Le correspondant anonyme de 1216 est très formel sur ce point :

Quia mandatum a vobis vel certitudinem super statu vestro non habuit, et quia innotuit Angliam gravatam extitisse per legatos roma-

1. De mauvaises nouvelles de la Terre Sainte étaient déjà venues affliger Innocent III pendant le concile de Latran, *Ann. Colon. max.*, dans R. Rœhricht, *Testimonia minora de quinto bello sacro*, Gênes, 1882, p. 146.

2. Voy. Potthast, *Regesta*, n°s 5057, 5128, etc.

3. Sur la mission de Gualo en France, voy. Mat. Paris, *Chron. maj.*, II, 650 et suiv.

4. Voy. la correspondance de Pandolf dans la collection des rapports du *Deputy Keeper of the public Records*, 3e rep., app. II, p. 199. — Cf. Stubbs, *op. cit.*, ch. XIV, et Rymer, à l'année 1215.

nos et eorum exactiones, per dominum eciam Pandulfum, et exinde, ut dicitur, guerram et perturbationem[1] in parte processisse, disponit et affectat aliquem modestum cum moderato equitum numero, scilicet decem vel circa, in Angliam destinare legatum, qui ab exactionibus abstinens, et manus excuciens a....., solis procurationibus necessariis contemptus existat.

La lettre que nous venons d'analyser et de reproduire est écrite sur un carré de parchemin, jadis clos et scellé, d'une écriture très fine et très régulière.

Ch.-V. Langlois.

MISSION DU COMTE DE GUINES A BERLIN[2]

(1769).

Nous avons retracé les péripéties des négociations engagées entre Louis XV et Frédéric II pour la reprise des rapports diplomatiques restés interrompus après la guerre de Sept ans[3]. A la fin d'octobre 1768, on tomba d'accord sur le choix des ministres; c'étaient pour la France le comte de Guines, pour la Prusse le baron de Goltz. Ce rapprochement, que les deux puissances avaient également désiré et qui semblait répondre aux intérêts de l'une et de l'autre, ne devait cependant avoir qu'une bien courte durée. Un refroidissement marqué ne tarda pas à succéder aux témoignages de bon vouloir que les deux cours s'étaient donnés en renouant leurs relations officielles. L'envoyé de France rencontra des obstacles de toute nature qui paralysèrent d'abord son action et rendirent bientôt sa position intolérable. Ils venaient surtout des efforts tentés par la Russie pour associer la Prusse à ses desseins sur la Pologne. Ils venaient aussi de l'Autriche qui redoutait les effets d'une trop grande intimité de la France avec la Prusse et qui se montrait préoccupée outre mesure du rapprochement survenu. Hâtons-nous de dire que le comte de Guines déploya beaucoup de zèle, de savoir-faire et de sang-froid pour triompher de ces difficultés.

1. C'est-à-dire, bien entendu, les soulèvements qui ont abouti, en 1215, à la concession de la Grande Charte.

2. D'après la correspondance du dépôt des affaires étrangères.

3. *Revue historique*. Mai-juin 1884.

Adrien-Louis de Bonnières, comte de Guines, appartenait à l'armée. Il avait servi pendant la guerre de Sept ans sous le nom de comte de Souastre en qualité de colonel aux grenadiers de France. Sa fermeté était proverbiale. En 1761, le roi lui avait confié le commandement du régiment de Navarre avec des pouvoirs très étendus et la mission spéciale d'y rétablir la discipline fort compromise. Nommé brigadier en 1762, inspecteur général surnuméraire en 1766, Guines fut envoyé à Berlin pour assister aux manœuvres de l'armée prussienne. Peut-être était-il également chargé de se renseigner sur les dispositions de Frédéric à l'égard de la France. Très bien reçu par le roi de Prusse qui lui permit de l'accompagner à Magdebourg et en Poméranie, il plut beaucoup au roi et celui-ci déclara qu'il avait vu peu d'officiers français donner d'aussi belles espérances.

Au mois de décembre 1768, le comte de Guines reçut, avec sa nomination de ministre plénipotentiaire à Berlin, le brevet de maréchal de camp à charge de prendre rang[1]. Louis XV ne pouvait faire un choix plus agréable à Frédéric. Quoique étranger à la diplomatie, Guines était préparé à ses nouvelles fonctions par un ensemble de qualités naturelles fort brillantes et par une éducation très aristocratique. Il avait servi dès sa jeunesse dans la maison du roi et était rompu à la pratique du monde et de la cour; on vantait par-dessus tout son esprit plein de verve et de saveur gauloise, quelque peu frivole, toujours original. M. de Guines avait environ trente ans lorsqu'il arriva à Berlin, rapporte Thiébault dans son ouvrage sur la cour de Prusse[2] :

> Il était bel homme et frappait tout le monde par ses grâces naturelles et engageantes, par un air de noblesse et de dignité, par l'art des prévenances et surtout par une physionomie franche, ouverte et toujours sereine. Je n'ai vu personne, ajoute-t-il, avoir plus que lui cette politesse qui, d'une part, ne laisse rien à désirer et, de l'autre, ne vous permet pas de le voir ailleurs qu'à sa place.

Nous n'aurions garde de passer sous silence une dernière particularité. Guines était musicien; il jouait de la flûte avec talent. On voit que rien ne lui manquait pour mériter la faveur et l'intérêt du roi de Prusse.

Le comte de Guines arriva à Berlin le 2 février 1769, porteur

1. Guines fut nommé maréchal de camp le 3 janvier 1770 et lieutenant général le 1er janvier 1784 (*Chronologie des maréchaux de France, lieutenants généraux et maréchaux de camp*). Ministère de la guerre.

2. *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin ou Frédéric le Grand*, par D. Thiébault.

d'instructions où la pensée du cabinet français est exposée dans toutes ses nuances. Choiseul y retrace de point en point la ligne de conduite que l'envoyé du roi devra suivre[1].

Chercher à plaire à Frédéric, à s'insinuer dans sa confiance et dans sa familiarité, sans oublier combien ce prince a l'esprit changeant, les affections mobiles, le caractère impénétrable, telle sera la principale occupation du comte de Guines.

Pour faire le portrait du roi de Prusse, ajoute le duc de Choiseul, il faudrait retracer les événements de son règne et l'histoire de sa vie privée. La gloire militaire n'a pas rempli son âme ; son génie ardent l'a porté à la recherche de toutes les espèces de gloire; il reçoit les éloges avec complaisance. L'adulation même n'est pas rejetée lorsqu'elle est assaisonnée avec esprit.

La nature toutefois a refusé à Frédéric les talents nécessaires pour satisfaire son goût des richesses. Les projets de finances et ceux de commerce ont toujours été l'écueil de son génie. La parcimonie est le seul moyen qui ait réussi entre ses mains. Il faut convenir qu'elle a été l'âme de sa grandeur et de sa fortune.

Le comte de Guines ne négligera rien pour entretenir le prince royal dans les bons sentiments qu'on lui prête à l'égard de la France. Il s'efforcera de lui plaire en évitant d'éveiller la défiance ou la jalousie du roi. Enfin il observera tout ce qui a trait à la capacité du jeune prince; il rendra compte des sujets de division qui règnent dans son ménage.

Quant au traité de commerce, dont la négociation paraît avoir servi de prétexte au rapprochement des deux cours, Guines assurera Frédéric du désir qu'a le roi d'entrer dans des liaisons directes de commerce avec la Prusse. Il fera entendre que le traité de 1753 pourrait servir de base à la négociation et que la cour de Versailles entrevoit la possibilité d'ajouter beaucoup d'articles avantageux pour les deux pays[2].

Les recommandations qui précèdent constituent la « partie active » de la mission du comte de Guines, suivant l'expression même de Choiseul; mais le ministre de France aura fréquemment l'occasion de traiter dans ses conversations soit avec le roi ou les ministres, soit avec ses collègues étrangers, des questions de politique générale.

Pendant la dernière guerre, le roi de Prusse a trouvé son salut

1. Versailles, le 24 décembre 1768.

2. Convention préliminaire de commerce du 14 février 1753 (Wenck, II, 722). Tétot, *Répertoire des traités de paix, de commerce, d'alliance.* Cette convention avait été négociée à Paris entre M. d'Ammon, chambellan du roi de Prusse, et M. de Trudaine.

dans l'alliance de la Russie, dont l'inimitié l'avait mis à deux doigts de sa perte. La constance de Louis XV, dans ses engagements avec la cour de Vienne, a forcé Frédéric à se fixer dans l'alliance de Catherine II devenue sa seule alliée.

La tsarine, par une politique peu réfléchie, a renversé le système adopté sous les règnes précédents, système qui consistait à regarder la Prusse comme l'ennemie naturelle et nécessaire de la Russie. La monarchie prussienne et l'empire russe ont des intérêts tout à fait opposés. Indépendamment des périls directs, dont chacune de ces puissances menace l'autre, Frédéric II est le gardien des portes par lesquelles les Russes peuvent entrer sur le théâtre militaire de l'Europe. Catherine II rêve de s'étendre du côté de la mer Noire et d'occuper sur la Baltique un port praticable dans toutes les saisons.

Frédéric ne peut espérer aucun secours de la part de la Russie contre le seul ennemi qu'il ait à redouter, savoir la cour de Vienne.

Le moment n'est peut-être pas éloigné où le roi de Prusse se trouvera forcé de renoncer à une alliance aussi contraire à ses intérêts.

La guerre que Catherine II s'est attirée par ses entreprises en Pologne doit jeter Frédéric dans de grands embarras. Suivant les stipulations communes du traité qui unit les deux cours, il a garanti à l'impératrice de Russie la possession de tous ses États et lui a promis en cas d'attaque un secours soit en troupes, soit en argent[1]. Le cas de l'alliance existe; mais on ignore si le roi de Prusse, dans des articles secrets, n'en a point excepté l'éventualité d'une guerre entre la Russie et la Porte. Il est certain que ce prince a promis non seulement de ne pas s'opposer aux projets des Russes en Pologne, mais de les soutenir si quelque puissance étrangère prétendait s'y opposer par la voie des armes.

Peut-être les anciens engagements contractés entre Frédéric et la république de Pologne lui serviront-ils de prétexte pour se soustraire à ses obligations. Dans tous les cas, s'il se trouvait forcé de donner des secours à la Russie, il s'exposerait à d'autres embarras; la cour de Vienne ne verra peut-être pas avec indifférence qu'une puissance rivale intervienne dans une guerre à laquelle elle est elle-même résolue à ne pas participer.

Le divan, instruit des liaisons de Frédéric II avec la Russie, saisira très certainement cette occasion d'exciter la cour de Vienne qui

1. Le traité d'alliance du 5 mai 1762, suivi du traité du 11 avril 1764, avait été renouvelé et complété le 23 avril 1767. Le roi de Prusse promettait d'appuyer, par des déclarations vigoureuses, la cause des dissidents polonais, d'entrer en Pologne si l'Autriche y entrait, et de soutenir, sans déterminer de quelle façon, la Russie en cas de guerre avec la Porte.

désire voir avorter les projets des Russes en Pologne. Une rupture peut survenir ainsi entre Saint-Pétersbourg et Vienne; cette éventualité serait très préjudiciable aux intérêts de la Prusse.

Si Frédéric II fournit au comte de Guines l'occasion de s'expliquer avec lui sur cette matière, le désir du roi est que son ministre s'inspire de ces considérations. Il devra déclarer en même temps au roi de Prusse que le maintien de la paix et des traités, et notamment la conservation de la puissance que ces traités ont assurée à la maison de Brandebourg, font la base essentielle de la politique française avec la cour de Vienne; mais, si la cour de Berlin ouvre la barrière, Louis XV ne pourra plus répondre de rien.

Il ne paraît pas possible que l'accroissement de la Russie en Pologne soit indifférent à Frédéric II, s'il n'avait en vue pour lui-même une acquisition qui tînt la balance égale. On a eu des motifs de supposer que Frédéric II se proposait d'occuper Dantzik et la Prusse polonaise. Ce plan pouvait devenir d'autant plus dangereux que la cour de Vienne n'aurait peut-être pas été éloignée de s'en rendre complice.

Les incidents qui ont prolongé les entreprises des Russes en Pologne ont suspendu l'exécution de ce plan. La guerre que les Turcs ont déclarée à la Russie le fera vraisemblablement oublier[1]. Cependant, comme il peut arriver qu'à la suite d'une guerre heureuse la Russie le reprenne, le comte de Guines ne négligera rien pour découvrir si ce plan existe réellement. Le roi de France verrait un pareil système de tyrannie avec une peine d'autant plus vive que la distance des lieux ne lui permettrait pas d'y porter remède. Il serait donc de la dernière importance de prévoir l'orage.

Le plan de Catherine II est de réunir toutes les puissances du Nord dans un système commun de défense et de politique. Ce plan lui a été suggéré par la jalousie que lui inspire l'alliance des puissances du Midi résultant du pacte de famille des couronnes de la maison de France combinée avec l'alliance qui subsiste entre le roi et la maison d'Autriche. Bien que ce plan soit incompatible avec les intérêts des puissances que la tsarine prétend réunir, la Russie en a déjà tiré des avantages. Les cours du Nord, qui, jusqu'ici, avaient trouvé dans la protection de la France la sauvegarde de leur liberté et de leur indépendance, s'accoutument de plus en plus à voir cette influence remplacée par celle de la Russie.

1. Une violation du territoire ottoman, commise par les Russes en poursuivant un parti polonais, détermina la Porte à l'intervention armée qu'avait provoquée Choiseul. Le sultan Mustapha déclara la guerre à la tsarine, après une dernière sommation d'évacuer la Pologne (sept. 1768). H. Martin.

C'est ce qui a porté l'Angleterre à favoriser les démarches de Catherine II sans y prendre pourtant une part ouverte. On a senti à Londres que l'alliance du Nord resterait informe tant que l'Angleterre n'y accéderait pas et que, sans les subsides anglais, ce colosse demeurerait un corps sans âme. Aussi l'Angleterre soutient-elle par ses bons offices la politique russe à Copenhague, à Varsovie, et plus particulièrement à Stockholm.

Frédéric II ne joue dans ce plan qu'un rôle subalterne. Il a compris que l'Angleterre et la Russie ont de sérieux motifs pour ne pas accroître sa puissance en Allemagne et pour ne pas affaiblir celle de la maison d'Autriche.

Bien que la ligue du Nord ainsi constituée ne puisse devenir bien dangereuse, les faits déjà accomplis doivent exciter la vigilance la plus attentive.

Le comte de Guines présentera ces réflexions comme de lui-même au roi de Prusse et cherchera à indisposer ce prince contre un projet dont les conséquences ne peuvent jamais être bonnes. Probablement la guerre des Turcs fera-t-elle évanouir les idées de Catherine II.

La maison d'Autriche, en perdant la Silésie, a vu s'élever une monarchie désormais sa rivale et son ennemie nécessaire. Aussi, l'Impératrice Reine regarde-t-elle le recouvrement de cette province comme l'objet le plus important de sa politique, bien que Marie-Thérèse et Frédéric II paraissent réciproquement persuadés de l'amour qu'ils ont personnellement l'un pour l'autre et pour leur tranquillité commune. L'équilibre pourrait être rompu si le roi de Prusse venait à mourir.

Pour préparer des obstacles à la cour de Vienne, Frédéric II fomente la ligue protestante. De son côté, le jeune Empereur s'efforce de donner à l'autorité impériale une étendue que d'anciens préjugés lui ont longtemps assurée. Si ce prince exécutait le plan qu'il semble s'être proposé, il ne resterait plus aux États de l'empire qu'une liberté précaire et une influence nominale dans les affaires publiques. Cette conduite fournit au roi de Prusse les moyens désirés de se faire regarder par les protestants et même par un grand nombre de catholiques comme le protecteur le plus zélé et le plus utile de la liberté des États. D'autre part, pour faire contrepoids à l'autorité impériale et à la puissance de la maison d'Autriche, le roi de Prusse cherche à mettre toutes les affaires entre les mains de quelques États puissants.

L'intention du roi est que le comte de Guines déclare en toute occasion qu'il ne souffrira jamais qu'on porte atteinte à la constitution essentielle de l'empire, aux droits et libertés de ses membres, ni au système d'égalité qui se trouve établi par les traités.

La réunion des margraviats de Bayreuth et d'Anspach à la Prusse découvrirait le flanc de la monarchie autrichienne. L'établissement du roi de Prusse en Franconie pourrait donner naissance à un conflit entre les deux pays.

Une éventualité aussi grave mérite toute l'attention du ministre français à Berlin.

Il ne subsiste aucun traité entre le roi de Prusse et l'Angleterre. Toutefois, Frédéric II a des raisons de ménager la cour de Londres. Il doit s'assurer de son concours pour le cas où l'Angleterre adhérerait à la Ligue du Nord.

La Suède subit l'influence de la Russie; le Danemark intéresse médiocrement la cour de Berlin. La Hollande redoute les visées de la Prusse sur la province de Groningue et le Zuiderzée. Quant à la Pologne, l'intérêt de Frédéric consiste visiblement à y empêcher que la constitution prenne une forme régulière, en un mot à entretenir l'anarchie dans ce pays.

Frédéric n'épargnera ni caresses simulées, ni fausses confidences, ni ouvertures hasardées pour indisposer le comte de Guines contre la cour de Vienne. Celui-ci déclarera que Louis XV est résolu à persévérer dans l'alliance autrichienne; mais il ajoutera que l'attachement du roi à cette alliance sera toujours fondé sur l'intérêt essentiel et inaltérable que la France a porté de tout temps à l'intégrité de la constitution de l'Empire et à l'observation des traités, avec le désir le plus sincère de vivre en bonne intelligence avec le roi de Prusse.

Pénétré de ces instructions qui déterminaient si clairement le caractère de sa mission, Guines, dès le début, se sentit à l'aise pour entrer en rapports avec les ministres prussiens et les membres du corps diplomatique auprès desquels d'ailleurs il rencontra un accueil très courtois.

Le comte de Finckenstein était ministre des affaires étrangères; Guines l'avait connu lors de son premier séjour en Prusse. C'était le seul fonctionnaire avec lequel Frédéric, peu prodigue de confidences, causât des affaires politiques dont il ne se réservait pas le secret.

Le général comte de Nugent, ministre d'Autriche, mit un empressement affecté à faire la connaissance de l'envoyé du roi. Il prévint sa visite et l'invita à dîner. Nugent appartenait au parti anti-français de la cour de Vienne; il deviendra un surveillant très incommode pour le comte de Guines.

L'Angleterre était représentée à Berlin par M. Mitchell, un philosophe doublé d'un homme d'esprit.

De tous les diplomates accrédités à Berlin, le prince Dolgorouki,

ministre de Russie, était le plus en vue et le plus remuant. Il y servait avec un zèle extrême la politique de Catherine II. Bien qu'il eût fait trois campagnes sous les drapeaux français pendant la guerre de Sept ans et qu'il connût personnellement M. de Guines, Dolgorouki ne lui épargna aucune difficulté.

Lorsque le comte de Guines arriva à Berlin, Frédéric vivait très retiré à Sans-Souci. Il se rendit dans la capitale le 12 février 1769 pour donner audience au ministre de France. En recevant ses lettres de créance, le roi se montra flatté des assurances d'amitié que Louis XV lui faisait exprimer; il y répondrait, dit-il, « autant que ses engagements le lui permettraient. »

Contrairement à l'attente de M. de Guines, Frédéric ne toucha mot du traité de commerce. Et, pourtant, d'après les dispositions prises antérieurement par lui en vue d'obtenir le renouvellement du traité de 1753, conclu pour dix ans, il était à présumer que ce prince saisirait la première occasion d'aborder avec le représentant de la cour de Versailles un sujet aussi intéressant. Il n'en fut rien. Jusque-là cette affaire avait été traitée secrètement entre les deux cours par l'intermédiaire du sieur Mény. Ce personnage, que Frédéric avait si habilement employé à engager des pourparlers avec Choiseul en vue du rétablissement des rapports, n'avait pas été rappelé; il continuait de résider à Paris bien que le baron de Goltz, agent officiel du roi de Prusse, y fût arrivé le 1er février 1769.

L'indifférence affectée de Frédéric à l'endroit du traité de commerce allait s'expliquer. Si vif que fût son désir de développer les relations commerciales de ses États avec la France, cette considération, qui avait pu tenir jadis une si grande place dans sa pensée, se trouvait désormais rejetée au second plan. Le roi de Prusse comptait en effet tirer parti dans un ordre d'idées tout différent de son rapprochement avec Louis XV. Il avait calculé que l'Autriche, qui montrait une certaine hésitation à s'entendre avec lui, malgré les efforts entrepris pour l'y amener, se laisserait tenter plus aisément le jour où la France l'aurait en quelque sorte devancée à Berlin. Frédéric avait deviné juste, et, dans la lutte de finesse qu'il avait engagée, ce fut lui qui gagna la partie.

Je laisse venir les Français de pied ferme, disait-il à Finckenstein; c'est pour découvrir leurs projets et toutes les tracasseries que Choiseul roule dans sa tête. Nous pouvons en tirer profit pour notre commerce, et ce sera autant de gagné; sinon rien de plus aisé que de couper court à ce tripotage[1].

1. A. Sorel, *la Question d'Orient au XVIIIe siècle.*

Les sentiments de la cour de Vienne à l'égard de la France ne tardèrent pas à se démasquer. Choiseul, renseigné par M. de Durfort, notre ambassadeur, sur les intrigues de Kaunitz, écrivait, le 23 janvier 1769, au comte de Guines, que M. de Nugent était chargé de faire des ouvertures très particulières au roi de Prusse touchant le désir de S. M. impériale de cimenter avec lui la bonne intelligence et d'avoir une entrevue dans les camps qui devaient s'assembler au printemps sur la frontière.

Il est probable, ajoutait le duc, que ces démarches sont motivées par la jalousie que ressent la cour de Vienne de notre rapprochement avec la Prusse; il est possible néanmoins que des vues plus étendues entrent dans les combinaisons du cabinet autrichien et qu'il se propose d'en venir par le concours de Frédéric à être chargé plus aisément de la médiation entre la Porte et la Russie. De son côté, le roi de Prusse a fait déclarer formellement à Vienne qu'il ne prendrait aucune part à la guerre entre les Russes et les Turcs et qu'il se bornerait, suivant ses engagements, à fournir effectivement des secours pécuniaires à la tzarine.

L'idée dominante de Choiseul, c'était de prendre contre l'Angleterre la revanche de la guerre de Sept ans. Pour y parvenir, il fallait neutraliser le continent, c'est-à-dire la Prusse et la Russie. Le premier ministre comptait sur l'Autriche pour contenir la Prusse; partout il cherchait à susciter des ennemis à la Russie : en Pologne, où il soutenait par des subsides les confédérés de Bar; en Suède, où il prenait le parti du roi; en Turquie, enfin, où il s'efforçait d'exciter les Turcs[1]. Kaunitz luttait avec acharnement contre cette politique, cherchant à convaincre Joseph II que la monarchie autrichienne ne devait pas s'immobiliser dans l'alliance française. Aussi, le cabinet de Vienne, persuadé qu'une entente solide avec la Prusse était la seule garantie du maintien de la paix européenne, apprit-il avec une vive satisfaction que Frédéric avait fixé pour le mois d'août l'époque de son entrevue avec l'Empereur.

Le rapprochement de l'Autriche et de la Prusse, l'accord de plus en plus étroit qui s'établit entre cette puissance et la Russie placèrent le représentant de la cour de Versailles dans une position très embarrassante. Frédéric, qui avait mis de l'empressement à donner audience au comte de Guines lors de son arrivée à Berlin, affectait maintenant l'indifférence à son égard. Non seulement il ne manifesta plus le désir d'avoir avec ce diplomate de nouveaux entretiens; tout indiquait de sa part l'intention bien arrêtée de le tenir à distance.

1. A. Sorel, *la Question d'Orient au XVIIIe siècle.*

Découragé de cette situation, Guines écrivit au duc de Choiseul le 11 mars :

Il m'est impossible de vous donner aucune espèce d'éclaircissements sur ce pays-ci et je doute que vous puissiez jamais y compter. Le roi se tient à Postdam. Les ministres étrangers ne le voient jamais que lorsque des affaires intéressantes les obligent à lui demander des rendez-vous et peu en ont même le courage. Quant à ses ministres, je n'ai encore pu parvenir depuis mon arrivée à établir avec aucun d'eux une conversation qui puisse avoir rapport au gouvernement sur les objets même les moins ignorés. A la vérité, ils sont si peu instruits des choses intéressantes que le silence est, je crois, le meilleur parti qu'ils puissent prendre pour leur considération personnelle. D'ailleurs, ils s'éloignent ainsi que les princes de tous les ministres étrangers. M. le prince Henri m'a souvent marqué le regret qu'il a d'y être forcé. Son goût pour les Français me fait croire que ce serait le seul dont on pourrait tirer des lumières s'il lui était permis de se communiquer. Je conviens fort, M. le duc, d'être ici un être absolument inutile à vos vues et toujours dans l'impossibilité de les seconder.

Le 25 mars, Guines se plaint de nouveau du silence du roi de Prusse :

Il ne paraît pas que ce prince nous fasse les moindres avances relativement au traité de commerce. Sa conduite journalière semble annoncer qu'il ne prendra aucun parti dans la circonstance présente qui puisse donner de l'ombrage aux puissances qu'il a à ménager ou à craindre. L'arrivée de plusieurs officiers français pour les prochaines revues, ajoute le comte de Guines, me rendra encore moins agréable au roi de Prusse. Il aurait désiré que cette année il n'en fût venu aucun et que l'année prochaine on l'eût prévenu de ceux qui devaient y aller.

De son côté, le comte de Finckenstein déclarait à Guines qu'il n'était nullement instruit de ce qui concernait le traité de commerce, que le roi suivait directement cette affaire avec le baron de Goltz et qu'il ignorait absolument le point où la négociation en était.

Ici, il est nécessaire de se reporter aux négociations suivies, en 1768, par l'entremise de l'agent Mény. Choiseul n'avait eu garde de repousser ces ouvertures. Frédéric, occupé du soin de rétablir la compagnie d'Embden et ne trouvant ni les Anglais ni les Hollandais disposés à y placer leurs fonds, proposait la conclusion d'un nouveau traité de commerce[1]. Mény avait soumis alors au secrétaire du minis-

1. La convention de 1753, qui contient trente-deux articles, accordait pour dix ans aux sujets prussiens la liberté entière de fréquenter nos ports situés en Europe, l'abolition du droit d'aubaine pour tous leurs effets mobiliers,

tère de la marine, Beudet, des propositions analogues à celles qui avaient été présentées, en 1751, par le commissaire de Prusse M. d'Ammon, et qui avaient été jugées inacceptables, parce qu'elles avaient pour inconvénient, aux yeux du cabinet de Versailles, d'associer indirectement la compagnie d'Embden à notre commerce des Indes. Le sieur Beudet s'était cru autorisé à répondre que ces articles pourraient servir de base à la négociation projetée. Ce fut d'après cette réponse et d'après le compte que Mény en rendit à Frédéric dans un voyage qu'il fit à Wezel que ce prince lui dicta les articles qui comprenaient tout ce que le roi de Prusse put imaginer de favorable au commerce de ses sujets et même à ses finances. Mény fit usage de cet écrit à son retour; mais le ministère français évita de s'expliquer et renouvela seulement l'assurance qu'il apporterait toutes les facilités possibles à la conclusion du traité.

Le baron de Goltz rouvrit les pourparlers aussitôt après son arrivée. Le duc de Choiseul lui remit une copie des articles sur lesquels MM. de Trudaine et d'Ammon étaient tombés d'accord, en 1752, afin de les arrêter définitivement avec les changements qu'on jugerait nécessaires et d'y ajouter ensuite les articles nouveaux dont on pourrait convenir, en prenant pour base la convention de 1753.

Il ne pouvait pas être question des articles que M. d'Ammon avait proposés en 1751, mais que nous avions constamment repoussés. Il ne pouvait être question non plus des idées que Mény avait communiquées en son nom personnel au premier secrétaire du ministère de la marine et sur lesquelles la cour ne s'était jamais expliquée.

Le baron de Goltz en jugea tout autrement. Il se plaignit amèrement au duc de Choiseul de ce que l'on eût retranché de l'ancien projet de M. d'Ammon les articles sur lesquels les deux cours n'étaient pas tombées d'accord et de ce qu'on n'y eût pas ajouté les nouveaux articles que Mény nous avait proposés.

Le duc de Choiseul répondit à M. de Goltz par un mémoire en date du 2 avril 1769. Il lui fit sentir l'impossibilité qu'il y avait de prendre pour base de la négociation des idées qui étaient à discuter; il le requit de déclarer par écrit si c'était la convention préliminaire

l'exemption du droit de fret, hors le cas du simple cabotage avec des marchandises du royaume, et leur assimilation aux nations les plus favorisées en fait de commerce étranger. Depuis l'année 1763, époque de l'expiration de la convention de 1753, les sujets prussiens continuèrent de jouir en France des avantages qui ne leur avaient été concédés que pour la durée de cette convention, quoique les Français ne fussent pas dans le cas de profiter de la réciprocité des avantages stipulés en leur faveur, puisque notre marine visitait rarement les ports de la Prusse (Prusse, 1771 à 1783. Vol. 8, supplément).

de 1753 ou les articles convenus entre MM. de Trudaine et d'Ammon qu'il voudrait accepter pour base, ou s'il préférerait établir la négociation purement et simplement sur les articles demeurés en suspens lors de la mission de M. d'Ammon et sur les idées particulières du sieur Mény.

Le baron de Goltz répondit au duc de Choiseul qu'il attendrait pour entrer en matière avec lui que le ministère du roi eût expliqué ses intentions relativement aux articles restés indécis en 1752 et aux projets de Mény.

Cette déclaration indiquait clairement que le baron de Goltz tâchait de faire considérer comme convenus et constatés tous les articles précédemment rejetés et même ceux qui avaient été simplement mis en avant par Mény, sans aucune participation du ministère du roi et qui, tout au plus, auraient pu faire l'objet de propositions formelles de la part de la cour de Berlin.

On ne répondit plus par écrit au baron de Goltz; on se borna à lui renouveler l'assurance que la cour de Versailles ne différerait pas d'entrer en pourparlers avec lui, dès qu'il se serait décidé sur le choix des principes qui lui avaient été proposés dans le mémoire du 2 avril.

Le 4 avril, Choiseul envoya au comte de Guines une note où se trouvaient relatés les détails de cette affaire. Il lui signalait en même temps l'attitude assez équivoque observée par l'envoyé prussien :

Au lieu de suivre la négociation avec la simplicité qui convenait à l'état auquel elle se trouvait fixée, le baron de Goltz a borné ses démarches à insister sur l'accomplissement d'offres qu'il a prétendu que nous avions faits à S. M. prussienne dans le courant de l'été dernier. Si nous n'avions pas mieux présumé des dispositions que le roi de Prusse avait marquées précédemment, nous aurions été en droit de soupçonner, d'après toute la conduite de M. de Goltz, que son but était plutôt d'embarrasser la négociation et de provoquer une rupture que de chercher le point de conciliation et les moyens de conclure un arrangement réciproquement utile..... Un trait surtout vous frappera de la part de M. de Goltz, c'est la constance qu'il a eue de nous laisser chercher pendant plusieurs semaines les papiers relatifs à la négociation de 1753, tandis qu'il les avait en sa possession et qu'il se plaignait du retard qu'il ne dépendait que de lui d'abréger.

Je ne sais, Monsieur, si on prétend qu'il y a de la finesse dans cette manière de négocier; mais, ce qui est certain, c'est qu'elle n'est pas faite pour réussir avec moi. J'en dirai ma façon de penser à M. de Goltz lui-même la première fois que je le verrai, et vous voudrez bien parler de votre côté de tout ceci à M. le comte de Finckenstein, mais historiquement seulement et nullement à titre de plainte. J'espère que dans la suite M. de Goltz voudra bien suivre d'autres principes dans sa manière de négocier

et qu'il ne persévérera pas dans les efforts qu'il n'a cessé de faire pour obtenir de notre part des ouvertures, tandis que nous n'en avons aucune à faire et que nous ne pourrons que les attendre de sa part, et qu'il se détachera de l'idée de nous faire faire toutes les avances et tous les frais de la négociation sans rien articuler sur les projets et les désirs de sa cour.

Le séjour prolongé de Mény à Paris était devenu un obstacle pour le représentant attitré de Frédéric. Goltz enjoignit à ce négociateur officieux de lui remettre tous ses papiers et de quitter la France. Ainsi désavoué, pour avoir trop fidèlement rempli sa mission, Mény s'en plaignit amèrement au duc de Choiseul :

Mon sort est enfin décidé le plus désagréablement qu'il soit possible de l'être, lui écrivait-il[1]; le baron de Goltz m'a signifié hier l'ordre du roi de lui remettre tous mes papiers, et me dit en même temps que S. M. prussienne était indignée contre moi de la manière dont je m'étais conduit. Votre Excellence peut mieux que personne me rendre justice et savoir si je mérite le traitement que l'on me fait; mais, plein de confiance en vos bontés, monsieur le duc, j'ose tout espérer de votre équité.

Lorsque le temps le permettra à Votre Excellence, je pourrai lui dire de bouche toute la conversation que j'ai eue avec M. de Goltz; elle est intéressante.

J'attendrai les ordres que vous me donnerez pour prendre un parti.

Le sieur Mény ne quitta pas Paris, où il paraît avoir été employé par le prince royal de Prusse pour ses affaires particulières[2]. Plus tard, M. de Horst[3] avoua au comte de Guines qu'il était très fâché de la disgrâce de Mény, le meilleur sujet que le roi de Prusse ait jamais eu; attribuant sa perte au baron de Goltz, il critiqua assez vivement la manière dont ce diplomate s'acquittait de sa mission.

Les premiers mois de l'année 1769 n'étaient pas écoulés que partout éclataient les symptômes de l'hostilité de la Prusse et de la Russie à l'égard de la France. A Londres, M. de Malzhan, ministre prussien, travaillait à provoquer une rupture entre le cabinet de Saint-James et la cour de Versailles; de son côté, M. de Czernicheff, ministre de Russie, suscitait une série de difficultés au comte du Châtelet à propos d'une question d'étiquette. A Berlin, le comte de Guines était tenu ostensiblement à l'écart par le roi de Prusse; il

1. Mény au duc de Choiseul, le 30 avril 1769.

2. Deux des gens du prince ayant été arrêtés à Verdun, Mény intervint auprès du duc de Choiseul pour obtenir leur mise en liberté. Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au ministre des affaires étrangères, il le suppliait de ne pas parler de cette affaire au baron de Goltz.

3. Le comte de Horst, ministre des finances. Il passait pour aimer la France.

avait en même temps à se débattre contre les intrigues du prince Dolgorouki qui partout recherchait la première place, même dans les soupers de société où les préséances n'étaient pas réglées. Guines dut demander des directions spéciales au duc de Choiseul pour le cas où les prétentions du ministre de Catherine II iraient trop loin.

Il est d'autant plus nécessaire, écrit-il le 25 avril, que je sache promptement les intentions du roi qu'il y aura le mois prochain une fête chez M. le prince Henri à l'occasion de la naissance de M. le prince Ferdinand et que l'ordre des menuets est à peu près le seul point qui indique ici le rang des ministres. Vu le goût que l'on a pour la Russie, je ne serais pas étonné que ce moment fût celui d'une préférence en sa faveur, humiliante pour la France. Il faut s'attendre à tout dans un pays où l'on ne connait ni égards, ni honnêtetés ni bienséances.

A Versailles on n'était pas sans concevoir de sérieuses inquiétudes sur les intentions de Frédéric. Le rôle de boute-feu que M. de Malzhan jouait à Londres, les violences exercées par les troupes prussiennes dans l'intérieur de la Pologne, les menées des partisans du roi de Prusse dans les grandes villes de la Prusse polonaise auxquelles il avait fait suggérer de se placer sous sa protection, cet ensemble de faits fâcheux donnait matière à réflexion.

Dans une lettre datée du 1er mai 1769, Choiseul écrivait au comte de Guines :

C'est par les affaires de Pologne que le roi de Prusse entamera les desseins dont on peut soupçonner qu'il s'occupe. Indépendamment des avantages de toute espèce que Frédéric y trouverait, il espérerait que le roi ne se mêlerait pas d'une querelle étrangère à ses engagements, si une guerre avec l'Angleterre qu'il cherche à lui susciter le mettait dans le cas de désirer d'en être dispensé.

Il recommande au comte de Guines d'observer attentivement l'attitude de son collègue autrichien :

Dans le cas où M. de Nugent ne saurait rien ou feindrait de ne rien savoir sur le motif qui fonde notre défiance, vous lui en ferez part confidentiellement en tâchant d'éclairer l'usage qu'il en fera. C'est un des moyens les plus certains que vous puissiez employer pour nous procurer des lumières dont nous avons besoin pour nous guider dans une conjecture aussi importante.

Guines avait eu le pas sur le ministre de Russie pendant la fête donnée par le prince Henri. C'était un succès; mais il fallait l'attribuer uniquement aux sentiments de bienveillance personnelle de ce prince resté favorable à l'alliance française[1]. La lettre que Guines

1. C'est du prince Henri que Mirabeau écrivait dans sa *Correspondance de*

adressa à Choiseul pour l'informer de ce qui s'était passé se croisa avec les instructions qu'il attendait de Versailles. Ces instructions étaient catégoriques. On lui rappelait que le roi avait toujours joui de la préséance sur la couronne de Russie et que S. M. était résolue à maintenir cette prérogative à quelque prix que ce fût.

Dans l'application de cette base fondamentale de votre conduite, ajoutait Choiseul, il est nécessaire d'observer que ce n'est qu'à caractère égal que la concurrence et conséquemment la préséance peuvent avoir lieu, de sorte que, si le ministre russe, à la cour de Berlin, est revêtu d'un caractère représentatif soit de celui d'ambassadeur ou d'envoyé extraordinaire, votre qualité de ministre plénipotentiaire ne vous donne aucun droit de prétendre aux honneurs qu'on pourrait vous rendre; mais, si le prince Dolgorouki n'était revêtu comme vous que du titre de ministre plénipotentiaire ou s'il avait un titre inférieur et auquel le droit de représentation ne serait point attaché, c'est alors, monsieur, que vous auriez la préséance du roi à soutenir dès le moment que vous vous trouverez dans des circonstances où les rangs et les places sont marqués selon la gradation du titre et du caractère. Dans ce cas, l'intention du roi est non seulement que vous n'évitiez pas la concurrence, mais que vous saisissiez toutes les occasions qui pourront se présenter de maintenir son rang et sa puissance..... Vous ne devez pas être retenu par la considération et les préventions de la cour de Berlin et de la faveur qu'elle accordera à la Russie..... Il ne faut consulter que la dignité du roi et l'honneur de sa couronne[1].

Dans le courant du mois de juillet, des fêtes eurent lieu à Charlottenbourg et à Berlin à l'occasion du mariage du prince royal avec la princesse Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt[2]. L'attitude du roi de Prusse à l'égard de M. de Guines fut tout à fait significative. Il ne lui adressa pas une seule fois la parole et se montra plein d'attentions pour les ministres de Russie et d'Angleterre. Le prince Dolgorouki eut une préséance marquée sur ses collègues; Guines s'en plaignit au comte de Finckenstein qui chercha à éluder la question sous prétexte qu'il n'y avait à Berlin aucun rang pour les ministres étrangers. Guines répondit qu'il n'exigerait aucune préséance, mais qu'aussi il n'en souffrirait pas.

Choiseul demanda à Guines de lui transmettre des détails circonstanciés sur la manière dont il avait été traité au bal de la cour.

Berlin de 1786 : « Encore une fois, ce prince est, il sera et mourra français. » Sainte-Beuve.

1. Choiseul au comte de Guines (Marly, 8 mai 1769).

2. Le prince royal avait épousé en premières noces une princesse de Brunswick avec laquelle il avait divorcé.

Le 15 août, Guines écrivit :

Il est indispensable, monsieur le duc, pour pouvoir juger ma conduite, que je commence par vous donner une idée des usages de ce pays-ci et du pied sur lequel j'y ai trouvé les ministres étrangers. Je crois qu'à cet égard, comme à beaucoup d'autres, il n'existe nulle part ailleurs une cour comme celle-ci. On ne fait guère plus d'attention au corps diplomatique que s'il n'existait pas; personne n'est chargé de nous instruire des jours de cour ni de nous y introduire. C'est à nous à tâcher de nous ingérer. Les premiers comme les derniers sont traités comme les particuliers. Le roi de Prusse nous donne audience, lorsque cela lui arrive, dans la dernière pièce de son appartement, c'est-à-dire dans celle qui suit immédiatement celle où se tient la livrée; nous n'avons aucune place marquée dans aucune circonstance; nous ne présentons point les étrangers de notre nation qui paraissent à la cour. Si un ministre a une affaire à nous communiquer, il nous envoie chercher par un laquais et on en use de même pour les audiences chez le roi et chez la reine. Lorsqu'il y a des fêtes chez elle, au moment du souper nous nous en retournons chacun chez nous et nous avons la permission de reparaître lorsqu'on est hors de table; en un mot, c'est la place à laquelle il y a le moins de considération d'attachée. Vous pouvez juger, monsieur le duc, de la dignité de notre état.

Guines, après avoir ainsi édifié le duc de Choiseul sur les usages de la cour de Prusse, raconte comment il se comporta pendant les fêtes données à l'occasion du mariage du prince royal :

Le jour du bal, après que les ministres d'État eurent dansé, il y eut des pourparlers entre la reine et la princesse royale qui se terminèrent par aller prendre M. le prince Dolgorouki et je m'étais placé fort en vue. La princesse vint me prier après lui, je la refusai. Le lendemain, je demandai une audience à M. de Finckenstein, et je lui marquai ma surprise de la préséance qui avait été donnée au ministre de Russie; il m'assura qu'elle avait été purement l'effet du hasard; qu'en pareille circonstance on priait toujours indistinctement les ministres; que le roi de Prusse ne voulait admettre aucune espèce d'étiquette ni de rang parmi nous, excepté pour le ministre impérial qu'il regardait comme « primus inter pares; » qu'il n'ignorait pas la prétention de la cour de Russie; qu'il était plus intéressé que qui que ce soit à la combattre, et que, s'il se déterminait pour une préséance entre nous, elle regarderait le ministre de France dont il connaissait les droits. Je lui répondis que ne pouvant changer l'usage de la cour de Prusse, je ne demandais pas d'y établir un rang parmi nous, puisque jusqu'à ce moment il y avait été ignoré, mais que je ne souffrirais pas que l'on en créât pour le prince de Dolgorouki.

Un nouveau bal eut lieu chez le prince Henri. A la suite d'une longue conversation entre le prince Henri et le comte de Finckenstein, la prin-

cesse royale prit pour danser le premier le ministre de Suède; puis elle vint à moi et me dit qu'elle ne me le proposait pas, parce qu'elle savait que je ne dansais pas; je lui répondis que je serais flatté d'avoir cet honneur-là, et je dansai avec elle. Cela fut remarqué; c'était précisément ce que je voulais, afin de protester contre la prétention du prince Dolgorouki et de déclarer que je n'en aurais dans aucune circonstance puisque l'intention du roi était que la parité entre tous les ministres étrangers fût observée, que seulement je veillerai à l'exécution de ce principe. Depuis ce moment, il y a eu des bals où nous avons été priés indistinctement à danser; quant à moi, j'ai toujours refusé et j'en userai de même jusqu'à ce que vous me donniez des ordres contraires.

Dans la crainte que cette question d'étiquette ne s'envenimât, Choiseul engagea le comte de Guines à éviter tout ce qui occasionnerait non seulement un éclat, mais même des explications.

L'attitude pleine de sang-froid observée dans toute cette affaire par le ministre de France ne modifia pas les sentiments de Frédéric à l'égard de la cour de Versailles. Son amour-propre paraissait d'ailleurs plus surexcité que jamais. La tzarine elle-même commençait à lui causer de l'ombrage. La nouvelle s'était répandue d'un brillant succès remporté au mois de juillet par le prince Galitzin sur l'armée turque qui, retranchée sous Choczim, s'était mise en marche pour se replier vers Jassy. Afin de réagir, Frédéric pensa que le moment était venu de donner suite à son projet d'entrevue avec l'empereur. Il partit pour la Silésie le 12 août, accompagné du prince Henri, du prince royal de Prusse et de la margrave d'Anspach. La rencontre des deux souverains eut lieu à Neisse. Le secret de ce qui se passa fut bien gardé. Le comte de Guines apprit plus tard que Frédéric avait témoigné infiniment d'égards et d'attentions à Joseph II, qu'on s'était ensuite occupé de la France, qu'il était même convenu que l'Autriche et la Prusse prendraient des mesures pour maintenir la neutralité des États allemands dans le cas où il y aurait rupture entre les cours de Versailles et de Londres. En transmettant ces indications au duc de Choiseul, Guines émettait l'avis que, si le roi de Prusse et l'Empereur avaient arrêté quelque plan au sujet du démembrement de la Pologne, de concert avec Catherine, les autres puissances européennes tenteraient vainement de gêner une telle opération, étant donnée la position précaire dans laquelle se trouvaient les Polonais. Vers la même époque, M. Sabatier de Cabre, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, annonçait que l'entrevue de Neisse y causait une humeur proportionnée à l'intimité excessive qu'on s'était flatté d'avoir avec le roi de Prusse :

Elle est encore plus propre à l'exciter, disait-il, que l'envoi de MM. de

Guines et de Goltz dont l'impératrice de Russie a été si vivement affectée, et il est difficile de concevoir comment le roi de Prusse pourra faire passer cette nouvelle infidélité plus essentielle que la première, auprès d'une puissance aussi jalouse qu'exigeante.

Le rapprochement de la Prusse et de l'Autriche avait reçu une consécration manifeste dans l'entrevue de Neisse. Pleinement rassuré du côté de Vienne, Frédéric pouvait désormais applaudir avec moins de réserve aux succès des Russes, et même les favoriser [1].

On apprit à Versailles que Catherine travaillait à provoquer le rappel du baron de Goltz et que le roi de Prusse n'était pas éloigné de céder à ses instances.

Il nous revient d'assez bon lieu, écrit Choiseul au comte de Guines, le 21 août, que la Russie sollicite depuis longtemps le roi de Prusse de rappeler M. le comte de Goltz. Ce prince vient enfin de céder aux importunités de Catherine II. On assure cependant qu'il ne lui enverra pas ses lettres de rappel en forme, mais qu'il lui ordonnera de feindre une maladie qui le mettra dans le cas de demander à retourner à Berlin. Je crois, monsieur, qu'il est bon que vous soyez prévenu de ce parti. Je serai attentif à la conduite de M. de Goltz et je vous ferai connaître les intentions du roi lorsque ce ministre aura commencé à jouer sa comédie. Il se peut cependant que cette nouvelle ne soit qu'un bruit venu de Pétersbourg, d'où il en vient de très mauvais. Mais j'ai voulu vous en prévenir pour ne rien vous laisser ignorer de ce qui a rapport à votre triste et délicate mais nécessaire mission.

Les choses ne parurent pas au comte de Guines aussi avancées qu'on le croyait en France. Il pensait que l'impératrice de Russie n'était pas assez triomphante pour imposer sa volonté au roi de Prusse; mais Choiseul insistait :

Nous avons lieu de supposer, écrit-il à Guines le 8 septembre, que le roi de Prusse veut votre rappel, qu'animé outre mesure contre la France, il ne cherche qu'une occasion de le divulguer pour rompre une seconde fois avec nous. Je vous avoue qu'il est difficile d'expliquer la politique haineuse de S. M. prussienne; mais, quelque événement qu'elle produise, je vous préviens du projet de rappel de son ministre en France, afin que sous main vous vous prépariez dans le plus grand secret à votre retour. Si le roi de Prusse rappelle le comte de Goltz et si même il s'absente sous prétexte de sa santé, vous vous absenterez également

1. Le mystère dont le roi et l'empereur avaient entouré l'entrevue de Neisse donna à penser à Catherine II. C'est alors que Frédéric reprit avec elle les négociations qu'il avait laissé traîner depuis le mois de mai. La Russie se montra tout autrement accommodante qu'elle ne l'avait été au printemps. Le traité d'alliance fut renouvelé le 12 octobre 1769 (A. Sorel, *la Question d'Orient au XVIIIe siècle*).

et ferez revenir vos meubles en France ou vendre à Berlin pour ne jamais y retourner. Je ne puis plus douter que le roi de Prusse ne cherche à allumer la guerre en Europe; je doute qu'il y parvienne, à moins qu'il ne commence lui-même; en attendant, vous pouvez être sûr qu'il hait la France cordialement; il cherche à la faire mépriser ainsi que son ministre avec les termes les plus choquants. Je ne suis pas épargné par les sarcasmes de S. M. prussienne, ni vous non plus. On ne méprise pas avec autant de haine, quand on méprise réellement. Quant à nous, nous ne haïssons pas le roi de Prusse dont je souhaite la conservation pendant de longues années : des insultes personnelles ne peuvent pas nous intéresser beaucoup et sa politique nous paraît inconcevable.

On se rendait très bien compte à Versailles de l'embarras qu'allait causer au comte de Guines l'ordre de prendre sous main ses dispositions pour rompre son établissement au premier signal. Aussi Choiseul l'exhortait-il à la patience, en l'adjurant de « souffrir les dégoûts de sa mission en considération de sa nécessité. » A la date du 19 septembre, le duc écrit qu'on sait de la manière la plus positive que Catherine II a renouvelé ses instances pour le rappel de M. de Goltz et que le roi de Prusse, en se prêtant par complaisance et par humeur aux desseins de cette princesse, a ordonné à son ministre de se disposer à retourner à Berlin dans le courant du mois de janvier. M. de Goltz doit en conséquence affecter vers le commencement de l'hiver des incommodités dont la durée servira de prétexte à son départ de Paris.

Vous jugez bien, ajoutait Choiseul, que la dignité du roi ne permettra pas que votre séjour à Berlin se prolonge au delà de cette même époque.

Ces instructions se croisèrent avec un courrier expédié par le comte de Guines. Il transmettait des indications relativement rassurantes sur les sentiments du roi de Prusse, prétendant que l'on faisait parler ce prince beaucoup plus qu'il ne parlait réellement, et conseillant d'éviter ce qui pourrait l'irriter et lui fournir le prétexte de la rupture.

En temporisant, disait de Guines, il peut arriver des circonstances qui donnent ici plus d'influence à la France, et, comme elle a tout le monde pour elle, excepté le roi de Prusse, il y aura pour lors de grands dédommagements à espérer.

Dans les premiers jours d'octobre, Guines continuait d'envisager l'état des choses avec confiance. Il doutait toujours que Goltz quittât Paris; il pensait que, bien que son rappel eût été promis à Catherine, Frédéric chercherait à gagner du temps, car une rupture avec la

France, sans aucune raison, ne paraissait pas entrer dans les vues de ce prince. En tout cas, le comte de Guines regardait comme très difficile d'exécuter à la lettre les instructions relatives à la préparation de son départ. En effet, sa situation n'était pas exactement la même que celle de M. de Goltz. Ce dernier pouvait vivre à Paris aussi retiré que bon lui semblait et se dire malicieusement malade. A Berlin, où la société était beaucoup plus restreinte, où le ministre de France était très en vue, où l'on avait l'habitude de voir passer son brillant équipage, il était presque impossible de prétexter une maladie sans s'exposer aux plaisanteries du public et surtout à celles des partisans de la Russie que « jusque-là, disait-il, il avait réussi à contenir. » Dans l'opinion du comte de Guines, le prétexte d'un congé pour affaires serait certainement ce qui le mettrait le plus à l'aise. Lui parti, un de ses secrétaires pourrait procéder à tous les arrangements qui annonceraient la rupture. Le point important serait de déterminer le moment où il devrait parler de son projet d'absence.

Si vous approuviez cette combinaison, écrit-il au duc de Choiseul, je prendrai celui du commencement de l'indisposition de M. de Goltz et, dès lors, je serais préparé aux premiers ordres à diriger ma conduite sur la sienne[1].

A Versailles, on avait acquis la certitude que M. de Goltz allait être rappelé. La crainte de se laisser jouer par Frédéric décida Louis XV à marcher d'un pas égal avec lui. Le congé du comte de Guines fut expédié en clair le 31 octobre.

Entre temps, Guines écrivait à Choiseul que le roi de Prusse témoignait tant d'égards au parti de la tzarine que personne à Berlin n'osait parler de la Russie ni en bien ni en mal. La hauteur du prince Dolgorouki était portée à un degré tel que ce personnage affectait des prétentions même à l'égard du ministre impérial.

Le 13 novembre, Guines se rendit chez MM. de Finckenstein et de Hertzberg[2] et leur annonça que des affaires personnelles et pressées l'obligeaient de partir dans peu de jours pour la France. Il présenta M. Gaullard de Saudray comme chargé de la correspondance et fit remarquer que, dans la crainte d'importuner le roi, il s'abstenait de demander une audience de congé.

Guines s'aperçut que sa démarche avait causé une certaine surprise. En effet, les ministres prussiens ignoraient que le rappel de M. de Goltz dût être immédiat. Le roi ne les avait pas tenus au cou-

1. Guines à Choiseul, 3 octobre.
2. Comte de Hertzberg, ministre d'État.

rant de cette affaire, traitée directement par lui. Aussi M. de Finckenstein, pris au dépourvu, put-il être un instant sous l'impression que Guines, mécontent des procédés de Frédéric, avait demandé et obtenu un changement de poste. Quand on sut dans le public que le ministre de France avait annoncé son départ, on pensa généralement que cette circonstance pourrait bien motiver par représailles le retour de M. de Goltz. Il était donc très important de ne pas laisser s'accréditer la croyance que la cour de Versailles désirait une rupture.

Guines avait reçu pour instruction de diriger tous ses actes d'après la conduite de Goltz. N'ayant aucune nouvelle de ce dernier, il crut devoir différer son départ. Le roi lui avait fait dire par M. de Finckenstein qu'il était bien fâché des affaires qui l'obligeaient à partir et qu'il lui souhaitait un bon voyage.

Le 4 décembre, Choiseul annonça à Guines que M. de Goltz faisait ses préparatifs pour quitter Paris.

Il paraîtrait singulier que vous restassiez, lui disait-il. Vous pouvez faire entrevoir que vous laissez votre maison toute meublée et que vous comptez revenir le plus tôt possible. Ce qui est essentiel, c'est que vous annonciez que votre départ vient de votre part et non pas de la volonté de votre cour à qui enfin vous avez persuadé que vous pouviez vous absenter sans danger pour les affaires, puisque, depuis que vous êtes à Berlin, vous n'avez eu l'honneur de parler que le seul jour de votre audience au roi de Prusse et qu'il n'est survenu aucune affaire à traiter entre les deux cours.

Guines écrivit à Choiseul que le roi devait se rendre à Berlin et qu'il comptait profiter de cette occasion pour prendre congé de S. M. Il ajoutait qu'il ne répondait pas que sa conduite eût persuadé personne.

Je crois même, disait-il, être sûr du contraire. Il est bien difficile que le départ précipité de M. de Goltz et le mien, dans une saison comme celle-ci, soient envisagés par le public comme une chose simple.

Le 17 décembre, une dernière lettre plus pressante que les autres fut expédiée de Versailles au comte de Guines. Goltz avait annoncé qu'il partait pour trois mois, prétextant non une maladie, mais des affaires de famille, et bientôt il devait se mettre en route.

Nous présumons de notre côté, ajoutait-on, que cette lettre ne vous trouvera plus à Berlin, que vous aurez exécuté l'ordre positif qu'on vous a réitéré.

Le 23, Guines avait remis le service à M. Gaullard de Saudray et quitté Berlin.

La nouvelle du rappel du comte de Guines et de M. de Goltz causa une explosion de joie à Saint-Pétersbourg.

Le comte de Solms, ministre de Prusse, écrivait M. Sabatier de Cabre, a besoin de toute sa retenue pour n'en pas recevoir les compliments. Il s'est pressé de la donner avec un triomphe modéré et a laissé entendre assez clairement que c'est pour complaire à Catherine II que le roi son maître s'est déterminé à faire revenir son ministre. Personne ne s'est trompé ici sur les motifs de cette démarche et ils ne tarderont même pas à devenir publics[1].

M. de Goltz, assez mécontent de son sort, rentra à Berlin le 1er janvier 1770. Il se plaignait amèrement d'être rappelé au moment où il venait de commander des voitures et des habits pour le mariage du dauphin[2].

Voilà un voyage fort coûteux; c'est autant de perdu, disait-il; c'est dix mille écus que S. M. prussienne aurait pu m'épargner.

Mais ce fâcheux contretemps n'était rien à côté de la déconvenue qui l'attendait.

Le roi se montrait très animé contre M. de Goltz. Sa mauvaise humeur venait, dit-on, de ce que ce diplomate avait échoué dans ses négociations avec la cour de Versailles pour le traité de commerce. Gaullard de Saudray était persuadé que l'attitude de Frédéric, ses duretés de langage, ses boutades n'avaient d'autre but que de donner le change à l'opinion. Le fait est que le retour de M. de Goltz avait fort échauffé les imaginations et prêté à des commentaires peu rassurants pour le maintien de la paix.

Frédéric, écrivait M. Gaullard de Saudray, le 3 février 1770, est humilié et très piqué de voir que sa conduite ait été éclairée de si près; il ne sait pas à qui s'en prendre et il y a apparence que M. le comte de Goltz sera sacrifié. L'ordre qui lui a été donné de vendre sous main les meubles et les équipages qu'il a laissés à Paris n'est plus un mystère ici, et la manière dont son ministre est traité est vraiment singulière.

Le 18 janvier, une heure après son arrivée à Berlin, Goltz avait fait demander à S. M. prussienne quand il pourrait lui être présenté. Frédéric lui avait donné rendez-vous à onze heures du matin, le lendemain. Il s'y rendit. A onze heures sonnant, le roi parut et passa devant Goltz sans faire semblant de l'apercevoir. Ce fut un coup de foudre pour celui-ci; il attendit en vain jusqu'à l'heure du dîner de S. M.; il fut enfin obligé de se retirer. La même scène se répéta

1. M. Sabatier de Cabre au duc de Choiseul, 1er décembre 1769.
2. Mariage du dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche Marie-Antoinette.

exactement tous les jours pendant le reste du séjour du roi à Berlin. Goltz était déconcerté, furieux, interdit.

L'attitude de Frédéric déroutait les esprits. M. de Horst s'efforça d'en donner une explication plus ou moins plausible à Gaullard de Saudray. Le roi abusé, disait-il, séduit et trompé par les projets extravagants du sieur Mény et par les propositions avantageuses qu'il avait osé lui faire de la part de la France, avait envoyé à Paris son ministre plénipotentiaire avec la ferme persuasion que tout ce qu'il demandait devait lui être accordé. Goltz n'avait pu constater la vérité d'aucune des espérances que Mény avait données. Tourmenté aussi peut-être par des « sollicitations étrangères, » Frédéric avait cédé et rappelé son ministre. M. de Horst en faisait l'aveu.

Était-ce bien là toute la vérité ?

Nous avons lieu de croire, écrivait Choiseul, que le mécontentement que le roi de Prusse marque à M. de Goltz est très véritable; mais la cause que M. de Horst en donne, en l'attribuant à la manière dont la négociation du traité de commerce a été conduite, ne l'est pas également. Car nous avons donné si beau jeu à S. M. prussienne que, si elle eût borné son dessein à cet objet, rien ne lui était plus facile que de le faire réussir. Nous savons, néanmoins, gré à M. de Horst de sa conjecture. Elle paraît prouver le désir que ce ministre aurait lui-même que son maître se liât avec la France. Au surplus nous présumons encore assez de la politique du roi de Prusse pour croire qu'il ne voudra pas rompre derechef toute correspondance avec la France[1].

A Berlin, le parti russe devenait plus fort de jour en jour. Le ministre impérial et celui de Saxe ne craignaient pas de s'en montrer les plus zélés partisans. En constatant ce fait dans sa correspondance, Gaullard de Saudray disait qu'il faudrait la présence de M. le comte de Guines pour contenir cette ligue mutinée, que depuis son départ chacun levait le masque, et que les propos du prince Dolgorouki allaient plus loin que ne le permettaient la décence et le respect qu'il devait à son caractère ainsi qu'à la France.

Interrogé par M. de Saudray sur les intentions du roi de Prusse, quant à la « suite de la correspondance » avec la cour de Versailles, M. de Horst répondit qu'il pensait que les choses resteraient dans le « statu quo » si la France ne faisait pas quelques démarches pour le forcer à s'expliquer. De son côté, Choiseul avait questionné M. de Sandoz Rollin, chargé des affaires de Prusse, sur les probabilités du retour du comte de Goltz. Il convenait, en effet, de savoir à quoi s'en tenir, afin que M. de Guines pût prendre ses mesures en consé-

1. Choiseul à Gaullard de Saudray, 14 février 1770.

quence, soit pour retourner à Berlin, soit pour rompre la maison qu'il y entretenait à grands frais. Choiseul profita de cette occasion pour déclarer à M. de Sandoz que :

Si Frédéric pensait que l'entretien de ministres caractérisés de part et d'autre fût superflu et qu'il suffit de simples chargés d'affaires pour conduire la correspondance entre les deux cours, le roi de son côté donnerait la main à cet arrangement[1].

M. de Saudray parla dans ce sens au comte de Finckenstein, qui le manda au bout de quelques jours, pour lui communiquer la réponse du roi. S. M. avait appris par plusieurs voies indirectes, lui dit-il, que le comte de Guines était destiné à une ambassade auprès d'une autre cour. La santé du comte de Goltz ne lui permettant pas de retourner pour le moment en France, le roi pensait que les choses pouvaient rester dans l'état où elles étaient. De Saudray fit observer qu'il n'était pas question de la nomination de M. de Guines à une autre ambassade, et il insista pour que M. de Finckenstein lui donnât une réponse plus positive. Mais ce dernier le pria de la transmettre telle quelle au duc de Choiseul.

Saudray constata que la réponse du roi de Prusse était connue de beaucoup de monde avant de l'être de lui-même. Elle fut, après son entretien, publiée mot pour mot. On annonçait que c'était à cause de la destination de M. de Guines à une autre mission que le comte de Goltz avait changé son projet de retourner à Paris et congédié sa maison.

J'ai instruit le prince Henri et les personnes marquantes de la cour, disait de Saudray dans son compte-rendu, des détails véritables de ma démarche, et je n'ai rien négligé pour mettre au grand jour la bonne foi de la France et la franchise ainsi que l'honnêteté de ses procédés. Il me paraît que le but duquel le roi de Prusse ne s'écarte pas est celui de chercher à nous donner le tort vis-à-vis du public, mais j'ai peine à croire qu'il réussisse[2].

Du moment où Frédéric s'attachait aussi ouvertement à rejeter sur la cour de Versailles la responsabilité du rappel des ministres respectifs, le meilleur parti que Choiseul pouvait prendre était d'autoriser le comte de Guines à rompre définitivement sa maison de Berlin et d'accréditer comme chargé d'affaires M. Gaullard de Saudray qui, jusqu'alors, n'était à proprement parler que chargé de la correspondance. Cette mesure s'imposait avec d'autant plus d'urgence

1. Choiseul à Gaullard de Saudray, 21 mars 1770.
2. Gaullard de Saudray à Choiseul, 7 avril 1770.

que le crédit personnel de M. de Saudray se ressentait de la position assez mal définie où il se trouvait placé. Était-ce simplement à cette circonstance ou n'était-ce pas plutôt à un mot d'ordre venu de haut qu'il fallait attribuer l'absence du comte de Finckenstein et du comte de Hertzberg au dîner de gala donné par M. de Saudray le 30 mai à l'occasion du mariage du dauphin avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette?

J'avais prévu ce qui est arrivé, disait celui-ci au duc de Choiseul. Le comte de Finckenstein et le baron d'Hertzberg, que j'avais invités les premiers et vis-à-vis desquels j'avais tâché de mettre toute l'honnêteté et toute la prévenance possibles, se sont fait excuser, et, de tous les ministres d'État, ils sont les seuls qui n'aient pas paru chez moi dans l'unique occasion où ils pouvaient sans se compromettre me donner ou plutôt donner à ma cour une marque de déférence qui rarement peut être refusée. J'avoue que j'ai été très sensible à ce procédé qui n'a échappé à personne et que ces espèces de désagréments, qui pourtant peuvent n'être encore qu'une suite du peu de solidité que ma position actuelle paraît avoir, sont autant de sacrifices que mon amour-propre fait à mon zèle[1].

Choiseul n'interpréta pas aussi sévèrement l'attitude des deux ministres prussiens. Il fit remarquer à M. de Saudray que, si MM. de Finckenstein et de Hertzberg ne s'étaient pas rendus à la légation de France le jour du dîner offert pour le mariage, c'était vraisemblablement parce qu'il n'était pas d'usage à Berlin que les ministres politiques allassent chez les chargés d'affaires. Il les croyait incapables d'avoir agi par humeur dans une occasion semblable. En même temps Choiseul priait M. Gaullard de Saudray de remercier le prince royal et le prince Henri, qui étaient restés animés de sentiments très courtois envers la légation de France et regrettaient beaucoup M. de Guines.

Autant ces deux personnages sont faibles et timides lorsqu'ils sont à portée du maître, écrivait de Saudray, autant ils sont démonstratifs quand leur âme peut se dégager un instant du poids de la contrainte qui les subjugue. Depuis qu'il est question des fêtes du mariage de monseigneur le dauphin, ils ne cessent de parler de l'envie qu'ils auraient d'aller en France et de la persuasion où ils sont qu'ils y seraient bien reçus.

Suivant les instructions de Choiseul, M. de Saudray avait annoncé au comte de Finckenstein que Guines ne retournerait pas à Berlin et qu'il serait nommé à l'ambassade de Londres. Les gazettes de la

1. Gaullard de Saudray à Choiseul, 2 juin 1770.

Haye le publièrent un peu prématurément; il eût été préférable de tenir cette nouvelle secrète et d'attendre que les lettres de rappel de M. de Guines fussent au moins parvenues à Berlin; car on ne manqua pas de dire que son changement était décidé depuis longtemps; mais rien n'était moins prouvé. Guines avait toujours conservé l'arrière-pensée de retourner à Berlin. Il y avait gardé sa maison, malgré les dépenses considérables d'entretien qu'elle lui coûtait pendant son absence.

Le 26 juin 1770, Choiseul écrivit au comte de Finckenstein que le roi, acquiesçant au désir de Frédéric qui pensait que les choses pouvaient rester en l'état, avait décidé de confier la correspondance à de simples chargés d'affaires. Il recommandait à ses bontés M. Gaullard de Saudray et lui annonçait que le comte de Guines était nommé ambassadeur à Londres. Finckenstein accusa réception de cette lettre le 18 juillet et accrédita auprès de Choiseul M. de Sandoz Rollin en qualité de chargé d'affaires. Les deux cours ne devaient se renvoyer de ministres qu'en 1772.

Frédéric II avait tout fait pour laisser au comte de Guines la responsabilité du refroidissement qui venait de se produire entre les deux cours. Mais Louis XV n'avait pas été dupe de cette tactique; il était satisfait de son agent, et, en lui conférant l'ambassade de Londres, il avait hautement témoigné qu'il approuvait sa conduite. Guines s'était en effet comporté à Berlin avec tact et dignité et avait su empêcher le refroidissement de dégénérer en rupture. C'était un résultat fort appréciable, car il eût suffi de bien légers incidents pour aigrir les ressentiments que le roi de Prusse gardait au fond de son cœur contre la France, depuis la guerre de Sept ans. En 1768, il s'était rapproché de Louis XV en vue d'un intérêt tout spécial; il espérait faire servir ses relations de bon voisinage avec la France au relèvement du commerce prussien. Sans cette préoccupation, Frédéric se fût vraisemblablement montré moins favorable au rétablissement des rapports officiels qui n'offraient pas pour lui autant d'intérêt que pour la France. C'est en un mot le renouvellement du traité de commerce de 1753 qu'il désirait bien plus que l'amitié de la France, devenue plus gênante qu'utile pour les nouvelles combinaisons politiques qu'il poursuivait.

Aussi, lorsque tout espoir fut perdu de mener à bien avec la cour de Versailles les négociations nouées par l'entremise de Mény, Frédéric n'éprouva-t-il aucune hésitation à rappeler le baron de Goltz. Il éloignait du même coup le comte de Guines, dont la présence à la cour de Berlin devenait gênante pour la politique suivie d'accord avec la tzarine.

Pourtant le rapprochement des deux pays n'avait pas été tout à fait inutile à S. M. prussienne. Elle savait tirer parti de toutes les circonstances. Notre alliance, même platonique, avec l'Autriche lui portait ombrage et il lui convenait d'être désormais en termes amicaux avec la cour de Vienne. Le rétablissement des rapports diplomatiques entre la France et la Prusse éveillait les soupçons de l'Autriche, dont les relations avec la cour de Versailles n'étaient ni assez anciennes ni assez étroites pour résister à cette épreuve. Kaunitz crut y voir la preuve du peu de cas que nous faisions de nos liens avec le gouvernement impérial et du peu de solidité qu'il fallait leur attribuer. Il se servit sans doute de cet argument pour favoriser l'entrevue de Neisse.

Frédéric n'avait pas encore épuisé les faveurs de la fortune et il était en train de former avec la Russie et l'Autriche une des alliances qui devaient le plus longtemps peser sur la politique européenne.

Quant à la France, elle s'était conduite avec beaucoup de dignité dans les négociations qui avaient précédé l'envoi des ministres respectifs à Paris et à Berlin, et pendant la courte durée des pourparlers à la suite desquels ils avaient été rappelés; mais elle n'en avait recueilli aucun avantage appréciable, et la cour de Versailles ne pouvait qu'assister avec inquiétude aux préparatifs des remaniements territoriaux dont l'alliance des trois grandes puissances du Nord allait être l'instrument.

Robert Hammond.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications de textes. — A la place de ses anciennes *Annales*, la faculté des lettres de Toulouse a entrepris de publier une *Bibliothèque méridionale;* elle formera deux séries, la première, de volumes petit in-8°, consacrée à l'histoire littéraire, la seconde, de volumes grand in-8°, consacrée à l'histoire. Dans cette dernière, on annonce un volume de documents relatifs à l'inquisition languedocienne au XIIIe et au XIVe siècle, publiés par M. Charles Molinier, et un autre de pièces concernant le pouvoir royal en Languedoc à l'époque des guerres de religion, réunies par M. Paul Dognon. Nous n'avons encore que le tome Ier de la première série : *les Poésies complètes de Bertran de Born,* par M. Antoine Thomas (Toulouse, Privat). Une excellente introduction raconte la vie du célèbre troubadour, l'adversaire de Henri II et de Richard, l'allié, l'admirateur et le chantre du jeune Henri au Court-Mantel. Aux renseignements déjà recueillis par M. Clédat, M. Thomas a pu en ajouter de nouveaux, tirés du cartulaire inédit de Dalon, qu'il a publiés en appendice. Quant aux poésies de Bertran, elles ne peuvent nous intéresser ici qu'au point de vue historique; sans avoir qualité pour discuter la valeur de l'édition au point de vue philologique, nous pouvons dire que l'éditeur, un de nos jeunes maitres les plus versés dans l'histoire littéraire du midi de la France, a tout fait pour déterminer exactement la date de chaque pièce, les circonstances qui l'ont provoquée, les allusions qu'elle renferme. L'argument détaillé qui la précède tient lieu de commentaire. Des notes nombreuses, un glossaire détaillé complètent cette édition remarquable d'un de nos plus célèbres poètes du moyen âge, et en rendront la lecture plus facile.

Dans sa thèse latine (1887), M. Ch.-V. Langlois a étudié les documents concernant les origines du parlement de Paris. Ces origines mêmes, il se propose de les exposer dans un ouvrage spécial, dont il nous apporte d'avance les pièces justificatives : ce sont les *Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'en 1314,*

publiés dans la collection Picard. Ce n'est pas un choix plus ou moins arbitraire, mais un recueil complet de toutes les pièces actuellement connues, diplômes royaux, chartes et ordonnances, arrêts de la cour, récits de chroniqueurs, etc., qui sont de nature à jeter quelque lumière sur l'organisation du Parlement, sur sa procédure, sur sa compétence et sur ses usages. La plus ancienne est de l'an 1016; seize seulement sont antérieures à l'an 1200. La plupart avaient été déjà publiées, mais toutes ont été revues sur les originaux, beaucoup ont dû à cette collation attentive de notables améliorations; quelques-unes, enfin, paraissent pour la première fois; ce sont les fruits des recherches dirigées avec tant de méthode et de bonheur par M. Langlois dans l'admirable dépôt des Archives nationales de Londres. Une brève introduction résume, avec une précision qui ne laisse rien à désirer, les différentes sources où l'on peut espérer trouver de nouveaux documents; elle montre le travail préparatoire qui reste à faire avant qu'il soit possible d'entreprendre sérieusement l'histoire du Parlement pendant le premier siècle de son existence. C'est un guide excellent pour les chercheurs que ce beau sujet pourra tenter. Un tableau des parlements tenus de 1255 à 1314, une table des noms de personnes et de lieux et une table des matières complètent cette remarquable publication entreprise sous les auspices de la *Société historique*.

Les *Lettres du maréchal de Tessé*, publiées par M. le comte de Rambuteau (Calmann Lévy), sont fort agréables à lire, surtout celles que le maréchal écrivit à la duchesse de Bourgogne, de Milan, de Mantoue, de Gênes, de Madrid; elles contiennent nombre de détails piquants sur les mœurs et les costumes des Italiens et des Italiennes du temps, sur l'étiquette à la cour d'Espagne, sur le caractère de Philippe V et de sa première femme. Tessé a l'observation fine et railleuse, parfois profonde, ainsi dans le vivant portrait qu'il trace de Victor-Amédée II de Savoie; il conte bien, avec esprit et bonne humeur; avec certains, comme « sa Grandeur et Grosseur » le chancelier de Pontchartrain, il a volontiers le mot leste, ou même davantage. Mais ces lettres ne nous font connaître qu'une partie de l'homme : M. le comte de Rambuteau en possède bien d'autres qui ont trait aux affaires politiques, et permettront sans doute d'asseoir un jugement définitif sur leur auteur. Seront-elles aussi amusantes? Nous en jugerons bientôt sans doute, si le succès de ces lettres privées engage M. de Rambuteau à publier ensuite les lettres politiques. Tessé a été mêlé à d'assez grandes affaires diplomatiques et militaires pour que sa correspondance constitue un document précieux pour l'histoire du grand règne à son déclin.

C'est, on le sait, le Dauphiné qui a donné le premier signal de la Révolution française. Il avait perdu ses États en 1628. La création d'une assemblée provinciale, ordonnée par l'édit du 22 juin 1787, rencontra l'opposition déclarée du parlement de Grenoble, et l'assemblée, réunie le 1er octobre, se sépara sans avoir rien fait, presque sans avoir siégé. Au coup d'État dirigé par les édits du 8 mai 1788, contre les parlements du royaume, Grenoble insurgée répondit par la *Journée des tuiles* (9 juin) et par la convocation des trois ordres (14 juin). Ces délégués, réunis au château de Vizille le 21 juillet, votèrent à l'unanimité le rétablissement des anciens États, mais avec des modifications essentielles, telles que le doublement du tiers. Le gouvernement céda, en se réservant de nommer lui-même le président de l'Assemblée, tandis qu'autrefois les États le désignaient eux-mêmes, et il ordonna que les États se réuniraient, non à Grenoble, non pas même à Vizille, mais à Romans, où d'ailleurs ils avaient fréquemment siégé avant 1628. Les États, en effet, s'y réunirent trois fois : dans la première session, du 10 au 28 septembre 1788, ils votèrent un projet de constitution locale dont les principes allaient être bientôt adoptés pour les États généraux du royaume. La seconde, du 2 au 8 novembre, délibéra sur les modifications apportées par le gouvernement à cette constitution. La troisième, qui dura du 1er décembre au 16 janvier, s'occupa paisiblement des affaires de la province. Cette fois ils restaient dans leurs attributions propres ; mais ils avaient donné à la France un grand exemple : ils avaient protesté unanimement contre le régime arbitraire ; ils avaient, avec la même unanimité, proclamé les principes mêmes de la Révolution : le consentement nécessaire de l'impôt par les contribuables, l'établissement de nouveaux impôts accordé par les seuls États généraux du royaume, et, dans ces états, la double représentation du tiers. Les résolutions prises à Grenoble, à Vizille, à Romans, eurent un prodigieux retentissement en France : elles furent discutées avec avidité dans tout le royaume. A tous égards, elles méritaient d'être lues encore aujourd'hui. C'est pourquoi il faut remercier M. André Lebon d'avoir publié une copie fidèle des *Procès-verbaux des assemblées générales des trois ordres et des états provinciaux du Dauphiné tenues à Romans en 1788* (Lyon, Mougin-Rusand). Il faut louer aussi la ville de Romans d'avoir fait les frais de ce beau volume, qui tiendra dignement la tête des publications relatives au centenaire de 1789.

Les *Mémoires du comte de Beust,* dont M. Paul d'Abrest nous a donné la traduction (Westhausser), feront peut-être éprouver quelque déception aux lecteurs qui s'attendent à y trouver des révélations sur le rôle de l'ancien chancelier de l'empire austro-hongrois et sur

les grands événements où il a joué un rôle si considérable. A vrai dire, ni sur les préparatifs de la guerre de 1866, ni sur les alliances de l'Autriche à la veille de la guerre de France, qui sont les points essentiels touchés par ces mémoires, ni sur la guerre de Crimée, celle des duchés de l'Elbe, celle d'Italie, ni sur la politique autrichienne à l'égard de la Turquie, ces mémoires n'apportent aucune indication vraiment importante. L'auteur ne traite pas à fond les questions qu'il aborde dans ces deux volumes; diplomate de l'ancienne école, il ne publie pas ses papiers d'État. Ceux qu'il donne dans ses mémoires ne sont un secret pour aucune personne un peu au courant des affaires générales de l'Europe; les lettres qu'il met au jour ne compromettent personne. Il s'en faut de beaucoup cependant que ces mémoires soient dénués d'intérêt. Ils permettent de faire vite, et d'une manière agréable, connaissance avec un des personnages les plus en vue du monde diplomatique européen pendant trente années, et qui, fait digne de remarque, ne s'est jamais trouvé en situation d'être l'ennemi de la France. Cet Allemand, ministre du roi de Saxe pendant dix-sept ans, appelé au lendemain de Sadowa à orienter dans une direction nouvelle la politique autrichienne, ne haïssait pas notre pays, qu'il connaissait bien, et où il a laissé les meilleurs souvenirs. Ce qui diminue la portée de son livre, c'est qu'il l'a composé tardivement, vers la fin de sa vie, à l'aide de ses souvenirs, et dans un but d'apologie personnelle; enfin les circonstances ont trahi son talent : il aurait voulu le maintien de l'ancienne confédération germanique et les victoires de la Prusse lui ont donné tort; auteur principal du dualisme austro-hongrois, il fut sacrifié à l'influence du parti hongrois et du comte Andrassy. Il défend des causes perdues; mais il les défend avec habileté, avec bonne humeur même. Adversaire du comte de Bismarck, attaqué par ses publicistes, il parle de l'heureux ministre prussien sans amertume; il met au contraire une certaine coquetterie à marquer l'estime que M. de Bismarck lui témoigna après comme avant 1866, après comme avant 1870. Le récit de leurs entrevues, à Gastein, en 1871, sera particulièrement plein d'un douloureux intérêt pour des lecteurs français. M. de Beust se présente à nous sous les dehors d'un très aimable et galant homme, un peu trop plein de lui-même peut-être, à la parole aussi un peu trop facile, mais au demeurant fort sympathique. Les détails qu'il donne sur la haute société anglaise, qu'il connaissait bien, sur la cour des Tuileries, sur l'empire ottoman, qu'il visita avec l'empereur François-Joseph en 1869, ne manquent ni de piquant, ni de pittoresque. Petits ou grands, les sujets qu'il effleure sont traités de main d'ouvrier; il instruit un peu et prête beaucoup à réfléchir.

M. H. Pessard n'a fait que de l'histoire anecdotique dans ses deux volumes intitulés : *Mes petits papiers;* mais cette histoire anecdotique, racontée avec une verve un peu triviale, sera recueillie avec profit, ainsi que les petits volumes de M. Darimon, par l'histoire sérieuse. M. Pessard a beaucoup observé, beaucoup écouté, beaucoup retenu dans les divers milieux où son étoile de journaliste l'a conduit. Sceptique d'esprit, prudent de tempérament, il ne s'est jamais entièrement compromis avec aucun parti et il a toujours conservé vis-à-vis de tout et de tous la liberté de son jugement. Aussi est-il difficile de trouver un tableau plus fidèle du monde de l'opposition sous l'empire ou de la vie de Versailles sous le gouvernement de M. Thiers que dans les volumes de M. Pessard. Ce qui en fait mesurer la vérité, c'est que tout en peignant au vif M. Thiers dans son second volume, avec tous ses petits côtés, ses manies, ses ridicules même, il laisse, de l'œuvre accomplie par le « Petit Bourgeois, » dans ses deux années de principat, une impression grande et émouvante. Un drame formé de scènes de comédie, n'est-ce pas la définition même de la vie humaine ?

Moyen age. — C'est un très habile plaidoyer que M. Jules Tessier vient d'écrire en l'honneur d'*Étienne Marcel* (Picard et Kaan, et Dreyfous). Il n'avait encore ouvert la discussion que sur un seul point, la mort du prévôt de Paris; c'est la biographie tout entière de Marcel qu'il expose aujourd'hui; c'est toute l'œuvre politique de Marcel qu'il soumet à une critique passionnée, mais bien informée et clairvoyante. Il a surtout mis en pleine lumière la conduite tortueuse ou même perfide du dauphin Charles, qui fut, dès le début, l'ennemi, d'abord secret, puis bientôt déclaré, de l'insurrection parisienne. Comme le dit M. Tessier, la mort de Marcel paraît bien être le résultat d'un complot royaliste; il est certain, en tout cas, que le dramatique récit de Froissart doit être désormais banni de l'histoire véritable : Marcel a été tué en plein jour, et rien ne prouve qu'il allât ouvrir les portes de Paris aux Anglais. Le malheur de Marcel est d'avoir devancé son temps; il voulait affranchir les non-nobles de la servitude féodale, il voulait que les États généraux, devenus permanents, missent un frein à l'arbitraire royal. Il ne fut pas soutenu; les seuls appuis qu'il trouva, le roi de Navarre et les Jacques, le perdirent en le compromettant aux yeux de la bourgeoisie restée profondément royaliste. Cet ancêtre des grands révolutionnaires parisiens a encore été plus mal servi que coupable; enfin ses sentiments généreux et patriotiques méritaient la réhabilitation que l'on vient d'essayer avec tant d'ardeur.

Est-ce un chapitre détaché d'un futur ouvrage d'ensemble, ou

bien est-ce une étude complète que M. Maurice Prou a publiée sur les *Relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V (1362-1370)?* On serait fort en peine de le dire. Si, en effet, cette étude compose le 76e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études, l'auteur, d'autre part, n'a pas songé à nous indiquer le but de son travail, même par une courte préface; la conclusion est très maigre; enfin les 80 pages que comprend ce mémoire sont d'un seul tenant, sans chapitre, sans aucun de ces artifices littéraires qui guident le lecteur et le reposent tout en lui permettant d'aller vite. Les érudits n'écrivent pas pour eux, mais pour les autres. M. Prou a oublié de mettre une table à son *De ordine palatii;* cette fois, il omet d'indiquer les divisions de son travail. Cette négligence est d'autant plus fâcheuse qu'elle peut faire tort à des ouvrages dont le fond est excellent. Aujourd'hui, il nous apporte le dépouillement des registres d'Urbain V, complété par un assez grand nombre d'autres documents inédits. L'analyse est très bien faite et instructive : le mariage de la reine Jeanne de Naples avec le duc de Touraine, les négociations avec Bernabo Visconti, qui traita enfin avec le saint-siège grâce à l'entremise de Jean II, les efforts du pape pour ménager un accord entre Charles le Mauvais et Charles V, délivrer la France des grandes Compagnies, rétablir la paix entre le duc d'Anjou et la reine de Naples, faire conclure le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre, sont exposés avec un grand luxe de détails précis où les textes diplomatiques contrôlent à tout instant le récit des chroniques. Les faits sont présentés dans l'ordre strictement chronologique, procédé qui présente de sérieux avantages, parce que la cause des faits est en partie indiquée par leur succession même; mais aussi procédé qui lasse vite. Heureusement, l'étude de M. Prou n'a que 80 pages. Une collection de 90 documents inédits, tirés pour la plupart des archives du Vatican, ajoute encore à la réelle valeur de cette remarquable étude.

Ce n'est pas non plus l'art de la composition littéraire qui donne un prix à l'*Histoire de Charles VII*, par M. G. du Fresne de Beaucourt (librairie de la Société bibliographique), mais c'est une vaste érudition consacrée à un beau sujet. Le tome IV, qui vient de paraître, se rapporte aux années 1444-1449; l'auteur l'a caractérisé dans le sous-titre : l'Expansion de la royauté. Cette expression est trop vague. En réalité, M. de Beaucourt traite ici le rétablissement de l'ordre en France et la rupture définitive avec l'Angleterre. Charles VII s'efforce de délivrer le royaume des Écorcheurs, comme Charles V des grandes Compagnies. Il ne s'agit plus ici, comme dans le livre de M. Prou, de les envoyer combattre les Musulmans en Hongrie, en

Orient ou en Espagne; le roi les sacrifie gaîment dans l'intérêt de la politique française en Allemagne. Il déjoue les intrigues du dauphin, apaise les susceptibilités de Philippe le Bon tout en l'obligeant de reconnaître la souveraineté royale, travaille avec succès à faire cesser le grand schisme, et, quand il a réformé l'armée, il ne craint pas de déclarer la guerre à l'Angleterre[1]. Tel est le cadre que M. de Beaucourt a rempli avec une intelligence remarquable des faits et des caractères. Quant au roi, ce n'est plus le jeune prince chaste, impeccable et miraculé qu'on nous montrait dans le premier volume. Le portrait curieusement étudié qu'en trace aujourd'hui M. de Beaucourt (p. 79 et suiv.) est plein de vie et de ressemblance. C'est l'être humain avec ses heureuses qualités que personne n'a jamais refusées au libérateur de la France, avec cette physionomie « triste, inquiète et défiante, » que la lutte pour l'existence contre des ennemis audacieux et de douteux serviteurs imprime de bonne heure aux gens dont la nature n'est pas foncièrement généreuse, avec ce goût pour les plaisirs sensuels que l'âge ne fit que développer, bien loin de l'amortir. Beaucoup de ces traits se retrouvent dans Louis XI, mais plus nettement accusés. Charles VII avait encore de la dignité, de la distinction : ces qualités qui commandent l'estime, sinon le respect, son fils n'en héritera pas.

Histoire moderne. — C'est un très agréable ouvrage que les deux volumes consacrés par M. Emmanuel de Broglie à *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 1644-1707* (Plon et Nourrit). La correspondance, les notes inédites des voyages accomplis par le célèbre bénédictin ont fourni à l'auteur un grand nombre de faits instructifs, toujours intéressants, parfois même piquants. La douceur, la modestie de Mabillon y sont peintes avec beaucoup de charme; on voudrait seulement que les travaux de l'érudit de génie,

1. Voici, pour plus de précision, la liste des quinze chapitres du volume : chap. I-II : les expéditions de Suisse et de Lorraine; chap. III : la cour à Nancy et à Châlons; chap. IV : les conférences de Châlons (avec Philippe le Bon, 1445); chap. V : négociations avec l'Angleterre; la grande ambassade de 1445; chap. VI : la cour de Razilly; faveur d'Agnès Sorel; intrigues du Dauphin; chap. VII : le complot de Mariette, 1447-1449; chap. VIII : la politique royale en Italie; entreprise sur Gênes et sur Asti, 1444-1447; chap. IX : la pacification de l'Eglise; chap. X : l'occupation du Mans, 1446-1448; chap. XI : la rupture avec l'Angleterre, 1448-1449; chap. XII-XIII : relations avec le duc de Bourgogne et avec les princes allemands, 1446-1447; chap. XIV : la réforme de l'armée, 1445-1448; chap. XV : l'administration de 1444-1449. Trois notes supplémentaires se rapportent aux points suivants : 1° accusations formulées contre Pierre de Brézé et d'autres conseillers de Charles VII; 2° les joutes de Nancy et de Châlons en 1445 : 3° les prétendues lettres d'Agnès Sorel.

du fondateur de la diplomatique y fussent analysés avec plus d'originalité et de profondeur; l'auteur se contente d'en faire l'éloge, ou même de citer quelque brève appréciation empruntée à tel de nos savants contemporains. L'auteur se déclare incompétent pour en traiter plus doctement; cela est fâcheux : l'occasion était belle pour composer au moins un chapitre sur les origines de l'érudition française au XVIe siècle, sur les développements si grands qu'elle prit au XVIIe siècle, et sur la part réelle qui revient à Mabillon dans ce puissant et fécond mouvement intellectuel. M. de Broglie a voulu peindre seulement une société d'érudits en racontant la vie d'un des plus illustres bénédictins de Saint-Maur. Il s'est acquitté de cette tâche plus facile avec une bonne grâce atténuée, et çà et là discrètement souriante, qui plait. Les chapitres consacrés au voyage de dom Mabillon en Allemagne pour le compte de Colbert et au voyage en Italie pour le compte du roi sont remplis de faits dignes de remarque. Ils font désirer que l'on publie ou que l'on réédite les relations qu'en a laissées Mabillon; il y aurait là une curieuse étude à faire sur une autre face de l' « humanisme » français, celle qui regarde non plus les antiquités classiques, mais les antiquités chrétiennes et historiques de notre pays. Ce serait le complément nécessaire à l'aimable et touchant ouvrage de M. E. de Broglie.

Le second volume de l'*Histoire d'une grande dame au XVIIIe siècle*, par L. Perey (C. Lévy), égale et dépasse même en intérêt psychologique et romanesque le premier volume qui conduisait la princesse Hélène Massalska depuis son entrée à l'Abbaye-au-Bois jusqu'à son second mariage avec le comte Vincent Potock; il sera, comme le premier, lu avec fruit par les historiens. On n'y trouve rien, il est vrai, d'une importance égale au journal d'Hélène Massalska sur son enfance et son éducation, mais la peinture de sa vie dans les châteaux de Pologne, ses lettres sur les événements auxquels elle assista à Paris sous l'empire et au moment de la Restauration offrent un réel intérêt historique; la noble, séduisante et spirituelle figure du prince de Ligne reparaît encore ici, et M. L. Perey trouve plus d'un trait nouveau à ajouter à cette attrayante physionomie. Quant au roman de la princesse Hélène, devenue l'épouse passionnément éprise du très prosaïque et égoïste Vincent Potocki, il serait d'une tristesse navrante, si l'on n'y était un peu consolé par deux aimables figures : Sidonie de Ligne et François Potocki, l'une fille du premier mari d'Hélène et l'autre fils de la seconde femme de Vincent, de celle même qu'il avait lâchement et cruellement abandonnée pour Hélène, sont unis par un mariage dont des intérêts tout matériels avaient

donné l'idée, mais où le cœur se mit de la partie. Ce mariage mit un baume sur les blessures passées, réunit des familles qui semblaient à jamais désunies et adoucit les dernières années de la comtesse Hélène. Ce double roman n'est pas sans valeur pour l'histoire des mœurs et des mariages dans l'ancienne société aristocratique.

Deux nouveaux volumes de la grande œuvre diplomatique et militaire, conduite avec tant d'éclat par M. le duc DE BROGLIE[1], nous mènent de l'avènement au ministère du marquis d'Argenson (novembre 1744) à la paix de Dresde qui mit fin à la seconde guerre de Silésie (décembre 1745). En un mot, c'est l'histoire de toute cette année 1745 si féconde en événements imprévus : en France, c'est l'arrivée aux affaires d'un ministre philosophe, ami de Voltaire et admirateur aveugle de Frédéric II, c'est la mort de la duchesse de Châteauroux et l'apparition de Mme de Pompadour, c'est Fontenoy; en Allemagne, c'est la mort de l'empereur, l'élection de François de Lorraine, que la France ne fit rien pour empêcher, la seconde défection de la Prusse; en Angleterre, c'est l'irruption victorieuse du prétendant Charles-Édouard. On sait la sagacité avec laquelle l'auteur débrouille les fils compliqués de la diplomatie européenne, l'art avec lequel il expose les résultats de ses recherches dans les collections d'archives imprimées ou inédites. La maîtresse qualité de son style, c'est l'action. Pour donner plus de vie à ses récits, il ne craint pas de changer parfois le texte des dépêches qu'il introduit dans son exposé; il les met en dialogue. Il faut être un habile homme pour se permettre ces hardiesses, que le lecteur entraîné aperçoit à peine. Ailleurs, l'auteur n'a eu qu'à suivre de près, en les commentant et en les complétant l'un par l'autre, les récits des contemporains pour peindre des tableaux d'histoire achevés, comme par exemple le beau récit de la bataille de Fontenoy. Quant au jugement porté sur les hommes, il n'est pas seulement fondé sur une profonde connaissance des faits; il est encore équitable et élevé. A côté des personnages que les précédents volumes ont déjà mis en pleine lumière, comme Louis XV, Marie-Thérèse ou Frédéric II, Voltaire ou Belle-Isle, figure ici un caractère original, celui du marquis d'Argenson, théoricien politique d'une audace singulière, mais médiocre diplomate. M. le duc de Broglie, mieux qu'aucun historien avant lui, a mis en lumière les curieuses négociations entamées vers la fin de 1745 par Marie-Thérèse avec la France. Alors, après l'accord de Frédéric avec l'Angleterre

1. *Marie-Thérèse, impératrice*, 1744-1746. Calmann Lévy.

(16 août) qui consomma la seconde défection du roi de Prusse, après la publication des pièces enlevées à Frédéric par la cavalerie autrichienne le jour de la bataille de Sohr (30 septembre), même après la défaite des Saxons, alliés de Marie-Thérèse, à Kesseldorf (14 décembre), il y eut un moment où la France, sollicitée par l'Autriche, pouvait signer avec celle-ci une paix avantageuse, s'agrandir aux Pays-Bas, établir solidement en Italie la maison d'Espagne. Clore l'année de Fontenoy par un traité aussi avantageux, montrer à la Prusse à la fois qu'on savait vaincre et qu'on savait traiter, c'eût été un coup de partie que la fortune nous offrit par trois fois, et que ni le roi trop indolent, ni le ministre des affaires étrangères, trop entiché de l'alliance prussienne, ne surent jouer et gagner. L'épisode était resté jusqu'ici inconnu ou mal expliqué, sans doute parce qu'il n'avait pas eu d'effets immédiats; il n'en a pas moins une grande importance, car il montre combien un rapprochement entre Louis XV et Marie-Thérèse était facile; il prépare et il explique le traité de 1756 et le renversement des alliances qui a bouleversé l'Europe au début de la guerre de Sept ans.

Tout le monde connaît la mort de la princesse de Lamballe; on a lu partout le récit plus ou moins authentique des scènes lugubres qui se produisirent quand on promena dans les rues de Paris son cadavre et sa tête. Cette atroce fin appelle naturellement sur la victime la curiosité de l'histoire. La consciencieuse biographie qu'en a retracée M. Georges Bertin, directeur de la *Revue rétrospective*[1], sera donc bien accueillie. Cette biographie manque d'art et de charme; l'auteur, qui connaît bien le XVIIIe siècle, a recueilli sur la princesse une grande quantité de documents, dont beaucoup étaient encore inconnus. Il les a mis bout à bout, en respectant scrupuleusement l'ordre chronologique. Ce procédé, trop terre à terre, a cependant l'avantage de laisser la parole aux contemporains mêmes. Sur la mort de la princesse, M. Bertin a réuni et critiqué les divers récits du temps; on lui saura gré de cet utile travail; mais, sur les causes mêmes qui ont amené cette mort, n'aurait-il pu être plus affirmatif? Il faut bien une raison pour expliquer la barbarie avec laquelle les « travailleurs » de la Force s'acharnèrent sur le cadavre de la malheureuse surintendante de la maison de la reine. M. Bertin ne le dit pas clairement; il paraît même l'ignorer. Il est regrettable qu'il ait ainsi laissé dans l'ombre le principal épisode de son livre.

Une autre victime de la Révolution, infiniment plus illustre et plus

1. *Madame de Lamballe, d'après des documents inédits.* Aux bureaux de la *Revue rétrospective.*

déplorable, Lavoisier, a rencontré au contraire dans M. Édouard Grimaux un biographe aussi attachant qu'érudit[1]. L'auteur, qui occupe un rang très distingué parmi les chimistes contemporains, avait la compétence nécessaire pour parler comme il convenait du fondateur de la chimie; mais Lavoisier fut une sorte de génie universel; il appliqua aux travaux les plus divers ses rares facultés d'analyse, sa puissance de travail, son amour du bien public. M. Grimaux le suit pas à pas à travers ses occupations multiples : à la ferme générale, où il dirigea surtout la fabrication des tabacs et la régie des poudres et salpêtres; à l'Académie des sciences, où, à côté de ses découvertes sur la combustion et la respiration, il fut appelé à faire des rapports sur l'hygiène des prisons, sur le mesmérisme, sur les aérostats; au comité d'agriculture et à l'assemblée provinciale d'Orléanais, où il s'efforça de propager les doctrines nouvelles pour l'amélioration de l'agriculture et du sort des paysans; à la commission des poids et des mesures, où il fut le collaborateur et l'appui de Méchain et de Delambre, etc. La correspondance de Lavoisier et tous ses papiers, mis très libéralement au service de M. Grimaux, lui ont permis de nous montrer dans l'intimité ce grand génie, si simple dans sa vie, si bienveillant envers ses confrères, si dévoué aux intérêts du peuple. Quant à la cause de son arrestation et au procès inique intenté aux anciens fermiers généraux, à la condamnation et à la mort de Lavoisier, on connait déjà le récit qu'en a donné M. Grimaux dans la *Revue des Deux-Mondes;* l'on sait que Lavoisier et ses anciens collègues ont été condamnés pour avoir formé « un complot contre le peuple français tendant à favoriser par tous les moyens possibles les ennemis de la France » et pour avoir retenu dans leurs mains cent trente millions dus au trésor. Sentence aussi sotte qu'injuste : après le 9 thermidor, la Convention elle-même reconnut que Lavoisier avait été « injustement condamné; » et, quand on liquida définitivement les comptes des anciens fermiers généraux, il se trouva que l'État leur redevait huit millions ! On pourrait dire de Lavoisier qu'il a été « un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à l'homme; » il faut remercier M. Grimaux de nous avoir fait mieux connaitre ce grand génie qui fut un bon citoyen.

Si Lavoisier attendait son historien, eût-on pu croire que le duc d'Enghien attendît le sien ? Après tant de travaux sur la vie et surtout sur la mort de l'infortunée victime de Bonaparte, la matière

1. *Lavoisier, 1743-1794, d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille, et d'autres documents inédits,* avec dix gravures hors texte. Alcan.

n'était-elle pas épuisée ? Il n'y paraît guère, car voici un gros volume de près de 500 pages que M. Henri Welschinger vient de consacrer à ce sujet (Plon et Nourrit). C'est une biographie composée avec grand soin, à l'aide d'un grand nombre de documents, dont plusieurs inédits. Après un très bref chapitre sur la naissance et l'éducation du prince, l'auteur le suit dans l'émigration, ce qui l'amène à refaire à son tour et à son point de vue spécial, l'histoire héroïque et lamentable de l'armée de Condé ; mais on se hâte d'arriver à la catastrophe finale que l'auteur a présentée avec art et netteté. Il estime, d'accord en ce point avec M. Boulay de la Meurthe, que Bonaparte a tout d'abord été trompé : il crut sincèrement qu'à Ettenheim le prince conspirait. N'avait-on pas signalé auprès de lui la présence de Dumouriez? Le soupçon était faux : Enghien désirait vivement reprendre les armes contre l'homme qui n'était à ses yeux qu'un usurpateur, mais il ne trempa directement ni indirectement dans aucun complot contre la vie du premier consul. Quant au prétendu Dumouriez, c'était le marquis de Thumery, dont le nom avait été estropié dans des rapports de police. D'ailleurs, peu de jours après que le prince eut été enlevé sur le territoire badois, et avant qu'il fût à Vincennes, Bonaparte savait l'exacte vérité. En ordonnant le jugement précipité et l'exécution immédiate, il savait frapper un innocent, acte qu'il croyait utile à sa politique, mais véritable assassinat juridique. Ici, M. Welschinger se sépare nettement de M. Boulay de la Meurthe ; il paraît bien avoir raison. Il analyse avec une égale perspicacité la part de responsabilité qui pèse sur Réal, sur Talleyrand. Il est peut-être moins heureux en affirmant que le prince et Charlotte de Rohan étaient unis par un mariage secret : il allègue des raisons de sentiment qui ne sont pas assez persuasives. En tout cas, il a réussi à nous rendre plus touchante encore la victime dont il a montré le noble caractère et habilement plaidé l'innocence.

L'ouvrage de M. Guillon sur *la France et l'Irlande pendant la Révolution* (A. Colin) est du plus grand intérêt. Préparé avec soin par des recherches aux archives parisiennes et irlandaises, il apporte un grand nombre de faits nouveaux sur un sujet dont les grandes lignes étaient connues sans doute, mais qui n'avait pas encore été traité avec assez de précision dans le détail. Après une brève analyse des projets de vive force tentés par la France contre l'Angleterre au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'auteur expose la situation politique, sociale et économique de l'Irlande à la veille de la Révolution française; il montre comment s'est formée l'Union irlandaise; il met en pleine lumière la vie, le caractère et les projets de Th. Wolf Tone, un des plus ardents parmi ces patriotes irlandais qui rêvèrent alors de sépa-

rer leur pays de l'Angleterre avec l'appui armé de la France. Quand le Directoire, persuadé enfin par Tone et les autres délégués des Irlandais-Unis, eut renoncé à l'idée d'organiser en Irlande une sorte de chouannerie, et de former une sérieuse expédition que Hoche devait commander, tout l'intérêt se porte sur ce qui se passe à Brest. Il ressort, en toute évidence, du récit de M. Guillon, des pièces d'archives qu'il communique, que, si les préparatifs ont tant traîné en longueur, c'est le mauvais vouloir de la marine qui en est la cause. Villaret-Joyeuse, chargé de la partie maritime de l'expédition, ne songeait qu'à conduire une escadre aux Indes pour y faire du butin. Il fallut toute l'énergie de Hoche pour forcer les irrésolutions calculées de l'amiral, et tout le dévouement éclairé de Bruix pour organiser la flotte. Mais ces retards compromirent l'expédition. Quand enfin celle-ci put quitter Brest par les gros temps de l'hiver, elle fut dispersée par les vents : Hoche et Morard de Galles, qui avait remplacé Villaret-Joyeuse disgracié, furent séparés de la flotte, et parvinrent non sans peine à La Rochelle; une partie de l'escadre put jeter l'ancre dans la baie de Bantry; mais le capitaine de vaisseau Bouvet, qui tenait la place de Morard de Galles, et Grouchy, qui tenait celle de Hoche, ne purent s'entendre; Bouvet paralysa tous les efforts de son collègue, dont la conduite, M. Guillon l'a prouvé, mérite les plus grands éloges. Bouvet profita même de la première tempête pour abandonner le mouillage de Bantry. Des 15,000 hommes embarqués à Brest, il n'en resta bientôt plus que 6,000, ou même 4,000, avec lesquels on ne pouvait songer à révolutionner l'Irlande. Il fallut donc rentrer à Brest. Les vents cette fois encore avaient été anglais. Le Directoire revint alors à son idée première d'une guerre de partisans; encore ne sut-il pas choisir l'occasion fournie par le soulèvement des Irlandais en 1798. Cette double faute fut payée cher par l'échec de Humbert, la mort de Tone et l'union de l'Irlande avec l'Angleterre. A moins d'être Anglais, on ne peut guère étudier l'histoire de l'Irlande depuis deux siècles, c'est-à-dire l'histoire des souffrances irlandaises, sans éprouver une vive sympathie pour cette nation infortunée. C'est ce qui est arrivé à M. Guillon. Il compte, il espère que le rappel de l'Union s'accomplira bientôt; c'est ainsi, dit-il, « que l'Irlande devra peut-être, de notre temps, aux craintes de l'Angleterre, ce qu'elle aurait pu devoir, il y a un siècle, aux armes de la France. » Je ne sais trop si le rappel de l'Union suffirait pour calmer l'Irlande; mais il est vrai que jamais l'occasion de séparer l'île-sœur de la Grande-Bretagne n'a été meilleure qu'en 1796; M. Guillon l'a montré d'excellente façon.

Quelques jours avant que la librairie A. Colin mît en vente le livre

de M. Guillon, qui a été d'abord une thèse de doctorat, la librairie Alcan avait livré au public un volume de M. G. Escande, député, sur *Hoche en Irlande en 1795-98*. Comme on le voit, c'est le même sujet traité dans le même temps par deux auteurs différents. M. Escande a connu plusieurs des documents mis en œuvre par M. Guillon; mais ce dernier en a réuni un bien plus grand nombre, non seulement dans ses recherches en Irlande, mais en France même, au ministère de la marine et aux Archives nationales. Sur les points essentiels, les deux auteurs sont arrivés à des conclusions identiques, imposées d'ailleurs par l'étude des documents eux-mêmes; mais ces preuves sont plus richement documentées par M. Guillon. C'est avec beaucoup plus d'ampleur que ce dernier a traité les préparatifs de l'expédition de Hoche, les tentatives ébauchées ensuite par les Hollandais et Daendels, les péripéties de l'expédition conduite par Humbert. Plein d'une légitime admiration pour Hoche, M. Escande me paraît céder trop facilement à l'esprit de parti en rabaissant le rôle de Bonaparte qui, au lieu de recommencer l'expédition deux fois adoptée, proposa et fit adopter l'expédition d'Égypte. Il est certain qu'une expédition dans la vallée du Nil était dans les traditions de la politique française tout autant que les projets de descente en Angleterre et en Irlande; il est vraisemblable qu'une nouvelle tentative sur l'Irlande après Hoche et Humbert, surtout après le rétablissement de l'autorité anglaise dans l'île-sœur, enlevait à une nouvelle expédition les plus sérieuses chances de succès, tandis que le coup de surprise tenté sur l'Égypte pouvait réussir et réussit en effet. Cependant les préjugés politiques de l'auteur ne nuisent pas notablement à son ouvrage qui, pour être moins approfondi que l'autre, n'en est pas moins fort agréable et instructif.

Parmi les patriotes irlandais qui trouvèrent la mort en 1798, lord Edward Fitzgerald a trouvé un biographe dans le poète Thomas Moore (1831), à qui l'on doit aussi une histoire d'Irlande (1835). Nous profitons de l'occasion pour signaler ici une *Étude sur la vie et les œuvres de Thomas Moore* par M. Gustave Vallat (Arthur Rousseau), sans d'ailleurs nous arrêter autrement à ce travail, qui intéresse presque exclusivement l'histoire littéraire.

On ne s'attendait pas à voir M. Henry Houssaye, qui s'était fait un nom par ses travaux sur la Grèce ancienne, aborder l'histoire contemporaine avec un volume compact de 650 pages sur la campagne de *1814* (Perrin); dans ce domaine si différent, il se distingue par une érudition copieuse autant que précise, par une rare entente des choses de la guerre, par l'intelligence des sentiments populaires. Il a composé son récit uniquement à l'aide des documents contem-

porains, puisés soit dans les innombrables publications françaises, allemandes et russes, soit dans nos archives diligemment explorées ; il a pesé avec un soin scrupuleux les divers témoignages, supputé le nombre d'hommes mis en ligne par les combattants à chaque engagement, déterminé au quart d'heure près les principales péripéties des batailles dans cette campagne où Napoléon déploya les ressources les plus imprévues de son génie inépuisé. C'est autour de Napoléon que se concentre tout l'intérêt du livre ; les autres opérations militaires de la campagne dans le nord, au sud-ouest, en Italie sont à peine effleurées. L'auteur ne s'est pas demandé si Napoléon n'a pas, cette année encore, comme en 1813, trop disséminé ses troupes, s'il n'a pas trop cherché à se défendre partout pour reprendre partout l'offensive, au cas où ses aigles ramèneraient enfin la fortune. De même il n'a pas traité à fond les négociations conduites au congrès de Châtillon. D'autre part il a tracé, de la France au commencement de 1814, une peinture émue et saisissante; il a montré que l'empire, à la veille de sa chute, était encore populaire, que les dernières recrues, les Marie-Louise, comme on appelait ces conscrits inexpérimentés, ont fourni d'héroïques soldats; que, dans les campagnes saccagées par les envahisseurs, le patriotisme, exalté comme en 1792, confondait l'empereur et la France, que la marche sur Saint-Dizier eût pu s'appuyer sur un véritable soulèvement populaire, si Paris avait tenu plus longtemps; ajoutons si Paris avait pu tenir. Mais Napoléon n'avait rien fait pour mettre la capitale en état de défense. Ce fut une grande faute; Jérôme l'aggrava encore, en quittant prématurément son poste. Sur ce point cependant, l'auteur aurait pu insister davantage, et peser les arguments présentés ici même par M. le baron Du Casse. Quant à Marmont, sa défection après la belle défense de Paris est clairement expliquée et jugée avec une juste sévérité; mais la faute de Marmont a été celle de presque tous les maréchaux qui étaient las de la guerre. Elle révèle un état d'esprit fâcheux évidemment au point de vue de la défense nationale; mais, si le peuple s'obstinait encore à confondre la Patrie et l'empereur, ceux qui connaissaient mieux Napoléon pouvaient-ils nourrir des sentiments aussi désintéressés? M. Houssaye aura sans doute l'occasion d'agiter à nouveau ces questions dans le volume qu'il annonce sur 1815, et où nous espérons trouver, non pas plus de science, mais une analyse psychologique plus pénétrante.

C'est un bien agréable volume que ces *Études sur l'Espagne*, dont M. Alfred Morel-Fatio a donné la première série (Vieweg). Sans nous arrêter autrement aux recherches sur l'histoire du célèbre roman de mœurs intitulé Lazarille de Tormès, et sur

son auteur inconnu, l'article sur *l'Histoire dans Ruy Blas* est plein d'aperçus piquants où l'on saisit au vif même les procédés littéraires de Victor Hugo. Le premier morceau du livre, et peut-être le plus important, « comment la France a connu et compris l'Espagne depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, » donne de curieux exemples de la légèreté avec laquelle souvent on juge les pays voisins. Deux seuls écrivains français, au XIXe siècle, ont parlé de l'Espagne avec exactitude : Mérimée et Théophile Gautier. Ce n'est pas assez, et il faut savoir le plus grand gré à M. Morel-Fatio de venir, avec la bonne grâce de son érudition si variée, nous prévenir contre notre ignorance et nous fournir des notions vraies sur un pays qui mérite, à tant d'égards, de fixer notre attention.

Histoire des mœurs et des institutions. — *Le Moyen âge médical,* par M. le Dr Edmond Dupouy (Meurillon), renferme d'intéressants détails sur les médecins, apothicaires et étuvistes, sur les grandes épidémies (la peste, le mal des ardents, les fièvres éruptives, la suette anglaise au XVe et au XVIe s., le scorbut[1], la lèpre, la syphilis, dont on constate l'existence depuis le XIIIe s.), sur la démonomanie, enfin sur la médecine dans la littérature. Les érudits auraient plus d'une critique à faire à ce livre, si c'était un livre d'érudition. Du moins pourrait-on lui reprocher de longues digressions, telles que le résumé des expériences faites par l'illustre chimiste et physicien M. W. Crookes, sur les étranges manifestations de la « force psychique, » dont s'occupe le spiritisme. Ces observations ne se rattachent qu'indirectement à la démonologie du moyen âge, où l'on ne peut s'empêcher de sentir l'influence des superstitions les plus malsaines. On ne lira pas cependant ce livre sans profit. Le chapitre consacré à la peste sera utilement complété par une plaquette de M. Émile Rébouis, intitulée : *Étude historique et critique sur la peste* (Alph. Picard et Croville-Morant). L'auteur y a publié en entier le texte d'une consultation délivrée par la faculté de médecine de Paris au sujet de la terrible épidémie de 1348. Cette pièce, très curieuse en soi, est, en outre, le plus ancien document connu qui émane de la célèbre faculté[2].

Sur la vie privée d'autrefois, nous avons deux nouveaux volumes de M. Alfred Franklin, l'un sur *la Cuisine,* l'autre sur *la Mesure du temps* (Plon et Nourrit). Ils sont remplis l'un et l'autre de détails

1. M. Dupouy a établi (p. 88) que l'épidémie qui décima l'armée des Croisés en 1250 était le scorbut.

2. Détail à corriger, p. 28 : l'épidémie buboneuse qui sévit en 571 a été décrite par Marius d'Avenche (Aventicum, en Suisse), non par Marius d'Avranches.

curieux, à la fois amusants et instructifs, avec une illustration intelligente, des renvois très précis aux sources, d'utiles index. On les parcourt avec plaisir et profit.

Deux ouvrages ont été publiés presque en même temps sur le même sujet et avec un titre presque semblable : *Du franc-alleu,* par M. Pierre Lanéry d'Arc (A. Rousseau); *Étude sur l'histoire des alleux en France,* par M. Émile Chénon (Larose et Forcel). Les auteurs sont tous deux des jurisconsultes : l'un, docteur en droit, est avocat, l'autre, ancien élève de l'école polytechnique, est professeur à la faculté de droit de Rennes. Ils ont reçu la même éducation juridique; ils travaillent sur les mêmes textes. On doit donc s'attendre à ce que leurs travaux aient des points nombreux de ressemblance. C'est ce qui a lieu en effet; l'étude des alleux d'après les coutumes, très développée chez l'un et chez l'autre, est traitée avec une égale connaissance des textes[1]; mais, pour la partie des origines, pour l'histoire de l'alleu du VIe au XIIIe s., par exemple, l'étude de M. Chénon est bien supérieure. Quand M. Lanéry d'Arc parle de la condition du « vassal du roi » sous la loi salique, de la disparition du canton, « cette association des hommes libres unis pour le conseil et les jugements communs, » au IXe siècle, du traité de Kiersy-sur-Oise, « qui consacra définitivement la féodalité en proclamant l'hérédité des bénéfices, » il montre qu'il possède mal la pratique des documents de l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Avec plus de précision et d'exactitude, M. Chénon analyse les divers sens du mot alleu dans les textes mérovingiens; il montre que le mot s'applique d'abord au patrimoine successoral dans son entier, et non pas seulement à cette portion qu'on appellera plus tard les propres. *Alodis* et *hereditas* sont alors synonymes. Le nom d'alleu n'a donc pas été, comme le suppose Guizot, religieusement suivi par M. Lanéry d'Arc, donné à ces terres conquises et tirées au sort, dont le caractère fondamental fut la plénitude de la propriété, « conséquence naturelle du mode d'acquisition. » C'est plus tard seulement que le mot *alodis* prit le sens de terre possédée en pleine propriété, par opposition aux bénéfices et aux précaires. La lutte entre l'alleu et le bénéfice à l'époque franque (chap. I), la condition des alleux du Xe au XIIIe s. et la lutte que l'alleu eut à soutenir contre le fief (ch. II) sont traitées par M. Chénon avec un soin tout particulier[2]. Il y combat avec succès l'opinion de M. Flach, qui considère qu'il n'y a pas d'alleu sans

1. M. Chénon a donné une carte des pays allodiaux.

2. On ne devrait plus parler du « fameux édit de Pistes » de 864; le nom de la localité où fut rédigé cet édit est Pitres, village de la Seine-Inférieure.

justice, que la juridiction est « un attribut nécessaire de la propriété libre. » Exacte en ce qui concerne les grands alleux, cette proposition ne l'est plus pour les petits. Il en est des alleutiers comme des possesseurs de fiefs qui, tous, ne possédaient pas les droits de seigneurs justiciers. En fait, « alleu et justice n'ont rien de commun. » A partir du XVIe siècle, nos deux auteurs sont également bien informés et font également bien l'histoire de la maxime : « Nulle terre sans seigneur; » ils montrent les luttes que les alleux durent soutenir contre la féodalité d'abord, puis contre la monarchie absolue, jusqu'au jour où la Révolution française fit triompher la maxime : « Nulle terre sans titre, » et, en affranchissant la propriété foncière, assura le triomphe de l'allodialité.

Les articles que M. Albert Duruy a publiés dans la *Revue des Deux-Mondes* sur l'*Armée royale en 1789* ont été réunis en un volume (Calmann Lévy). On sait quelle passion à la fois patriotique et érudite M. Duruy apportait à ces études sur l'ancienne France et sur la Révolution; après les questions d'enseignement, les questions militaires l'avaient particulièrement attiré. Il avait été soldat; il avait vaillamment porté les armes dans la guerre contre l'Allemagne; il avait toujours attendu avec fièvre l'heure de la revanche; il y songeait encore en corrigeant d'une main défaillante les épreuves de ses articles sur l'armée, que nous annonçons ici. Ce livre est donc comme son testament d'historien et de patriote. Il commence par une introduction biographique très émue par le frère d'Albert, M. Georges Duruy; on y sent revivre les douleurs de la dernière guerre et les mortels regrets de la défaite.

Quels sont les vrais principes libéraux? M. Léon de Poncins répond à cette question par son livre sur les *Cahiers de 89* (A. Picard). A ses yeux, ce sont les principes qui ont inspiré les réformes de Louis XVI et les rédacteurs des cahiers pour les députés aux états généraux. Louis XVI, en convoquant les états, abdiqua librement entre les mains de son peuple; il lui donna par avance la liberté de la presse, la liberté électorale. Le peuple, de son côté, ne réclama pas le renversement du régime existant, il voulut, au contraire, en maintenir les bases essentielles : Dieu et le roi; son unique demande fut la suppression de l'arbitraire. Le roi et le peuple pouvaient donc s'entendre et fonder par cet accord la « vraie liberté. » A l'appui de cette théorie, M. de Poncins nous apporte un long résumé des cahiers de 89. Cette analyse ne manque pas d'intérêt, car on ne perd jamais sa peine à regarder de près les documents originaux. Mais M. de Poncins s'est abusé sur deux points : non, Louis XVI, en convoquant les états généraux, ne songeait pas à

renoncer au gouvernement absolu; il voulait le restaurer sur des bases plus solides. D'autre part, les cahiers de 89 ne contiennent pas tous les vœux de l'ancienne France. On y voit clairement ce dont nos pères demandent la suppression; on ne fait qu'entrevoir l'état politique, administratif et social qui devait remplacer l'ancien régime. On dénonçait vigoureusement les abus; sur tout le reste, on s'en tenait à des déclarations générales. Il n'y avait, en réalité, aucun accord entre le roi et le peuple; ils ne s'en aperçurent pas tout d'abord; ils se firent même pendant quelque temps illusion. Mais les états généraux n'avaient pas siégé trente fois que le fait éclatait aux yeux des moins clairvoyants. M. de Poncins ne l'a pas vu, aussi n'est-il pas étonnant que la Révolution soit restée pour lui une énigme, et qu'il la rende responsable d'avoir empêché la liberté de se fonder en France. Son livre est inspiré par un excellent sentiment; mais il engage mal la question et ne la résout pas.

Histoire locale. — *La Maison du Temple à Paris* méritait l'étude approfondie qu'en a faite M. Henri de Curzon (Hachette). Fondée au XIIe siècle par les Templiers, possédée au XIVe par les Hospitaliers, elle intéresse au plus haut point l'histoire de ces deux ordres célèbres; établie aux portes de Paris, propriétaire de terrains considérables dans la ville et hors les murs, elle tient une importante place dans l'histoire de la grande cité parisienne. Ses archives, malgré les pertes qu'elle a subies à la fin du siècle dernier, sont encore fort considérables, puisqu'elles comptent plus de 375 cartons de titres originaux et environ 1,210 registres et livres de toute sorte. Cette mine si riche a été exploitée par M. de Curzon avec une grande diligence. Il a étudié successivement : 1° la Maison du Temple : le personnel et la vie conventuelle, l'Enclos et les monuments conventuels, l'église, le donjon, le couvent et le cloître; 2° l'administration intérieure de la Maison : ses privilèges en matière ecclésiastique, financière et domaniale, ses droits de justice et de voirie, son domaine et ses finances; 3° les relations extérieures de la maison avec les rois ou avec la Ville, le droit d'asile dont jouissait l'Enclos, devenu au dernier siècle surtout le refuge des débiteurs poursuivis par la justice séculière; les franchises du Temple en fait d'arts et de métiers. C'est dans l'Enclos que se fabriquait une partie de ce qu'on pourrait appeler déjà l'article de Paris, et en particulier la bijouterie fausse. Pour traiter également à fond ces divers sujets, il fallait être à la fois archéologue et historien. M. de Curzon a droit à ce double titre; c'est un digne élève de Jules Quicherat, à la mémoire duquel il a dédié son excellent travail.

Nous retrouvons M. Émile Chénon avec la première partie de son

Histoire de Sainte-Sévère-en-Berry (Larose et Forcel), monographie fort bien faite à l'aide des pièces qui constituaient l'ancien chartrier baronial, possédé aujourd'hui par M. le marquis de Villaines. Dans ce 1er fascicule, il étudie l'histoire de la ville et des seigneurs de cette localité, autrefois châtellenie, puis baronnie du bas Berry, sur les frontières de la Marche limousine, qui appartint successivement aux familles de Palestel ou Palesteau, de Brosse, de Blanchefort et de Bourbon. En dehors de son intérêt local, cette étude contient d'utiles détails sur la géographie féodale et sur les droits féodaux, les fiefs et censives, les dîmes inféodées, les revenus et valeur de la baronnie avant 1789. Une seconde partie contiendra des notices sur les principaux fiefs mouvants de cette baronnie, ainsi que les pièces justificatives.

M. E. Prarond, qui a déjà si bien mérité d'Abbeville, vient d'ajouter une étude nouvelle à toutes celles qu'il a consacrées à sa ville natale : *les Grandes écoles et le collège d'Abbeville, 1384-1888* (A. Picard). Les registres des délibérations du Conseil de Ville ont fourni à M. Prarond beaucoup de renseignements curieux sur l'histoire de l'enseignement, surtout au XVIe et au XVIIe siècle; ils lui ont permis de faire l'histoire des 17 principaux qui ont dirigé le collège jusqu'à sa suppression en 1794.

L'Histoire seigneuriale, communale et religieuse de *Bobigny-lez-Paris* a été traitée par M. l'abbé Masson, curé de Bagnolet (Champion), avec une prolixité qui n'est pas sans avantage; comme tant de religieux érudits des deux derniers siècles, il aime à intercaler au milieu de son exposé de longs extraits d'actes, chartes d'aveu et de dénombrement, pièces de procédure, contrats, etc. D'après ce système, on comprend qu'on puisse employer 475 pages grand in-8° à l'histoire d'une des minuscules seigneuries qui entouraient l'ancien Paris. On n'a pas cependant le courage de blâmer cette méthode, tant elle est employée de bonne foi, tant ces documents, donnés *in extenso*, lors même qu'ils ont été déjà publiés, font revivre les temps passés. Tout d'abord on éprouve je ne sais quel sentiment de compassion en présence de tant de papier et d'argent dépensés; en terminant, on se trouve porté à la reconnaissance envers un érudit qui s'est donné tant de mal, et dont le travail, en somme, n'aura pas été stérile. Des cartes, plans, dessins d'anciens monuments, donnent à cette monographie une sorte de lustre de bon aloi.

On savait depuis longtemps que M. Célestin Port, le très érudit archiviste de Maine-et-Loire, préparait un ouvrage sur la *Vendée angevine*. On ne l'attendait pas sans curiosité. Travailleur acharné, esprit libre de préjugés religieux ou monarchiques, on ne pouvait

douter qu'il ne trouvât, dans les archives du pays qu'il connaît à fond, de nombreuses pièces inédites, mais on pouvait se demander si les faits nouveaux recueillis par lui apporteraient à l'histoire des conclusions nouvelles. Dans les deux volumes qu'il vient de nous donner (Hachette), il étudie seulement les origines de la guerre civile et les débuts de l'insurrection. Il montre que, dans la Vendée, ou mieux dans cette contrée appelée les Mauges, dont il décrit avec précision la configuration physique et l'état social, la Révolution fut d'abord accueillie avec faveur, qu'au début la vente des biens de l'Église se fit très régulièrement, à telles enseignes que Bonchamps lui-même figure parmi les acquéreurs de biens nationaux; que l'installation du clergé constitutionnel et la question des prêtres réfractaires commencèrent, ici comme ailleurs, mais plus profondément qu'ailleurs, le schisme déplorable qui déchira la nation française. Cependant, livrée à ses seules forces, l'insurrection, d'abord latente, puis déclarée en août 1792, eût été facilement apaisée; mais le parti aristocratique, organisé en Bretagne et encouragé par l'émigration, s'empara du mouvement; c'est lui, et non le clergé, qui a fait la Vendée. Le clergé n'est pas resté longtemps en arrière, mais il n'est pas l'auteur responsable de la guerre. Dans celle-ci, dès les premiers jours, à côté de Bonchamps et d'Elbée, figure le garde-chasse Stofflet; mais Cathelineau n'y joue d'abord qu'un rôle tout à fait effacé; à peine traverse-t-il deux ou trois fois le récit qui pourtant s'arrête au 31 mars 1793, après la prise de Cholet (14 mars) et de Saint-Florent (30 mars). Détruire la « légende » de Cathelineau tient au cœur de M. Port; il montre en appendice (II, p. 388) les sources de cette légende, répétée depuis par tous les historiens. Tels sont les intéressants résultats obtenus par les recherches patientes et prolongées de l'auteur. Quant au récit des faits eux-mêmes, il est puisé directement aux documents originaux. Dans le premier volume, ils ne composent guère autre chose qu'une chronique locale fort bien documentée; beaucoup plus vif est l'intérêt que présente, au tome II, la peinture de l'insurrection grandissante. Désormais, cette partie de l'histoire vendéenne appartient à l'histoire générale. On doit souhaiter, dans l'intérêt même de l'auteur et de son livre, que la suite ne se fasse pas trop attendre. Achevé, cet ouvrage fera tomber sans doute plus d'un préjugé sur cet événement gros de légende, et corrigera une des pages les plus dramatiques de ce sanglant épisode révolutionnaire.

Ce n'est pas une histoire, c'est une chronique de *l'Ile Bourbon pendant la période révolutionnaire* qu'a écrite M. Émile Trouette (Challamel). Après un avant-propos où est exposée l'organisation

administrative de l'île au XVIIIe s., on entre brusquement en matière, et le récit se poursuit jour par jour, fréquemment interrompu par l'insertion de nombreux documents publiés en entier. Il faut arriver au résumé qui termine le volume pour trouver le fil conducteur des faits. Cette manière de présenter les choses manque absolument d'attrait. En outre, l'intérêt qu'elles offrent est tout local. Le tome I nous arrête au seuil même de l'année 1793, avant que l'île Bourbon ait été appelée à jouer un rôle dans les guerres de la République. Les volumes suivants nous apporteront sans doute d'heureuses compensations. M. Trouette est né à Saint-Denis-de-la-Réunion en 1816; il a connu dans sa jeunesse plusieurs des personnages marquants de la période révolutionnaire; il a eu le loisir de puiser aux archives de la colonie. Il est donc mieux que personne en état de nous renseigner sur les événements des années 1789 à 1803. Puisse-t-il dans les volumes suivants donner plus de vie à son récit!

Traductions. — Nous terminerons ce bulletin en signalant plusieurs traductions d'ouvrages étrangers, anglais et allemands. Nous avons déjà annoncé que M. Miot avait continué la traduction de l'*Histoire de France par L. de Ranke*, laissée inachevée par M. Porchat (Klincksieck). Au t. IV paru l'an dernier s'est ajouté dernièrement le tome V, qui contient les livres XIII à XV de l'original, et conduit notre histoire du début de la guerre de Hollande aux préparatifs pour la guerre de la succession d'Espagne. Nous aurons donc bientôt dans une fidèle traduction française cette œuvre si remarquable et si digne encore aujourd'hui d'être étudiée. — La librairie Plon et Nourrit, qui nous donnait récemment le tome I de la grande *Histoire du peuple allemand au XVe s.*, par Janssen, nous apporte l'*Histoire des papes depuis le moyen âge*, par le Dr Louis Pastor. Comme M. Janssen, M. Pastor est un des représentants les plus éminents de l'érudition catholique (puisqu'il y a une érudition *catholique*) en Allemagne. Son œuvre, très sérieusement étudiée, utilise un nombre considérable de documents inédits extraits des archives secrètes du Vatican. On sait que l'original allemand est en cours de publication. Les deux volumes de la traduction française due à M. Furcy Raynaud contiennent les chapitres suivants : I, coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des papes depuis le commencement de l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme; II, restauration de la puissance pontificale; lutte du saint-siège contre l'opposition conciliaire; débuts de la Renaissance à Rome; III, Nicolas V, le premier des papes protecteurs des lettres et des arts; IV, Calixte III, champion de la chrétienté contre l'islamisme. Une copieuse annotation, une table des noms propres à la fin de chaque volume feront de

cette traduction un livre de travail fort bien accueilli des lecteurs français. — La même librairie a mis également en vente les deux volumes de la célèbre *Histoire du peuple anglais* de J. R. Green, traduite par M. Auguste Monod. Nous n'avons pas à revenir sur cet ouvrage dont la *Revue historique* a parlé à plusieurs reprises. Le traducteur s'est efforcé de corriger quelques-unes des erreurs de fait qu'on avait pu reprocher à l'auteur; il a précisé et complété la notice bibliographique placée en tête de chacun des chapitres de l'ouvrage. Vers la fin de son travail, il a pu mettre à profit l'édition remaniée de l'original, parue il y a quelques mois seulement chez Macmillan[1]. M. Gabriel Monod a écrit une préface où il raconte la vie de M. Green, et où il montre le développement comparé des institutions politiques en Angleterre et en France. — Enfin M. Goirand nous a donné le tome V et dernier de sa traduction de l'*Histoire contemporaine de l'Angleterre* sous le règne de Victoria, par M. Mac Carthy (Perrin). Il est déplorable que les épreuves de ce volume aient été revues avec tant de négligence que la plupart des noms propres y sont indignement estropiés. Ils ont été pour la plupart corrigés à l'Index; mais ces fâcheuses négligences ne peuvent que déconsidérer un ouvrage malgré tout intéressant et utile.

Ch. Bémont.

1. *A short history of the english people;* new edition, thoroughly revised, 1888.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

A. de Quatrefages. **Introduction à l'étude des races humaines.** Paris, A. Hennuyer, 1887. In-8° de xxviii-283 p., avec 227 gravures dans le texte, 4 planches et 2 cartes.

MM. de Quatrefages et Hamy ont entrepris la publication d'une *bibliothèque ethnologique,* comprenant l'histoire générale des races humaines traitée dans une série de monographies. La première, consacrée aux Aztèques, est due à la plume compétente de M. Lucien Biart; on annonce comme devant paraître bientôt trois autres volumes : *les Races noires,* par M. Hamy, *les Races jaunes,* par M. J. Montano, *les Races rouges,* par M. L. Biart. Pour qui connaît l'extrême dispersion des matériaux de la science ethnographique, qu'il faut aller chercher dans les récits des voyageurs, les traités et les Revues d'anthropologie, les œuvres des historiens, des naturalistes et des philosophes, l'idée de MM. Quatrefages et Hamy n'a pas besoin d'éloges : elle se recommande d'elle-même à la sympathique curiosité du public et à la reconnaissance des travailleurs. Comme préface à cette collection de monographies, dont chaque auteur gardera toute son indépendance sur les questions de doctrine, M. de Quatrefages a publié l'excellent volume que nous annonçons ici. Sous une forme à la fois scientifique et attrayante, il expose à son point de vue personnel les grands problèmes de l'unité de l'espèce humaine, de l'antiquité de l'homme, du peuplement du globe, des caractères physiques et intellectuels, moraux et religieux de l'humanité prise dans son ensemble. C'est à la fois un résumé de ce qu'on a appelé *la Préhistoire* et une introduction philosophique à l'étude des races particulières. Pour écrire un pareil livre, il fallait le vaste savoir de M. de Quatrefages, sa double compétence dans le domaine des sciences naturelles et dans celui de l'ethnographie; peut-être fallait-il aussi sa hardiesse et son penchant au dogmatisme qui, tout en provoquant la contradiction, donnent de la vie et de l'intérêt à ce qu'il écrit. Il est toujours difficile d'analyser un résumé dont l'auteur a visiblement fait effort pour être bref; nous essaierons cependant d'en dégager les idées principales, ne fût-ce que pour inspirer aux historiens le désir de prendre connaissance d'un livre qui leur ouvrira tant de perspectives nouvelles sur les frontières de l'histoire proprement dite et sur ce qu'on pourrait appeler la matière première de toute histoire.

I. *Le règne humain et l'unité de l'espèce humaine.* — On s'est demandé souvent, depuis Linné, si les hommes sont des animaux ou s'ils doivent constituer un règne fondamental à part. L'intelligence n'est pas un

véritable *caractère de règne,* puisqu'on en trouve au moins les apparences chez les animaux ; mais il n'en est pas de même de la *moralité* et de la *religiosité,* qui suffisent à isoler l'espèce humaine et à caractériser le *règne humain.* Cela posé, il s'agit de savoir si les différences que l'on constate aujourd'hui entre les hommes, entre le blanc européen et le nègre de Guinée, par exemple, accusent l'existence d'espèces distinctes ou permettent de n'en admettre qu'une seule. Les deux opinions ont été soutenues et le sont encore ; la première est celle des *polygénistes,* la seconde celle des *monogénistes,* dont M. de Quatrefages est depuis longtemps, en France, le représentant le plus autorisé. La thèse contraire a surtout été exposée par Agassiz.

M. de Quatrefages accuse d'abord les polygénistes de confondre l'*espèce* et la *race.* Dans le monde végétal comme dans le monde animal, nous voyons plusieurs espèces qui se sont subdivisées en races très différentes, et cela même parfois de notre temps. Au point de vue simplement morphologique, les races humaines sont moins distinctes l'une de l'autre que diverses races de bœufs, de porcs, de moutons et d'oiseaux. En second lieu, l'expérience a établi que les résultats du *métissage* sont tout autres que ceux de l'*hybridation ;* le métissage, c'est-à-dire le *croisement entre races,* s'accomplit spontanément et paraît parfois plus fécond que l'union entre individus d'une même race ; au contraire, l'hybridation, c'est-à-dire le *croisement entre espèces,* n'est presque jamais spontané et donne lieu à des produits entièrement inféconds ou peu féconds. Or, le croisement entre individus appartenant à deux groupes humains, croisement auquel sont dues des races nouvelles comme celles des mulâtres, a tous les caractères du métissage et ne présente aucun des caractères de l'hybridation. Il faut en conclure que, s'il y a diverses *races* humaines, il n'existe, en réalité, qu'une seule *espèce.*

On pourrait se demander en quoi ces déductions si bien établies infirment l'hypothèse de *centres de création* ou, si l'on préfère, de *centres d'apparition* multiples. L'idée biblique de l'humanité issue d'un seul couple doit-elle être reprise et développée par la science ? Ce sont des questions où je ne voudrais pas entrer en discussion avec M. de Quatrefages ; mais on verra bientôt à quelles conséquences l'a conduit sa théorie monogéniste, conséquences logiques qui paraissent en désaccord avec les faits.

II. *Origine première et antiquité de l'espèce humaine.* — Pas plus que l'hypothèse du polygénisme, M. de Quatrefages n'admet celle du transformisme ; les théories de Darwin n'ont pas d'adversaire plus résolu que lui. Si Haeckel a été conduit à voir dans le genre humain « un ramuscule du groupe des catarrhiniens » et si Darwin, convaincu par son disciple, a adopté sur le tard la même opinion, ce sont là des théories que les faits anatomiques contredisent. Pour ne citer qu'un caractère, celui du développement relatif des membres inférieurs et supérieurs chez le singe et chez l'homme, il est évident que l'homme est essentiellement *marcheur,* tandis que le singe est essentiellement *grimpeur.* Les crânes

les plus anciens que nous possédions, — M. de Quatrefages croit à l'existence d'un crâne tertiaire — sont purement humains et n'ont rien de simiesque. Si le crâne du Néanderthal a pu faire illusion à cet égard, le tronc et les membres de l'individu auquel il appartenait sont de tout point conformes à ceux d'un Européen de taille moyenne. Du reste, l'apparition de la vie à la surface du globe est un fait que la science constate, dont elle peut chercher à préciser l'époque, mais qu'elle n'a encore aucun moyen d'expliquer, parce que le pouvoir de produire expérimentalement des organismes, de transformer l'inorganique en organique, lui échappe et lui échappera peut-être toujours.

Depuis les grandes découvertes de Schmerling, de Boucher de Perthes et de Lartet, l'existence de l'homme à l'époque quaternaire, sa coexistence avec des espèces animales aujourd'hui disparues, ou qui ont émigré vers d'autres climats, sont des faits que les attardés ou les ignorants peuvent seuls révoquer en doute. Il en est tout autrement de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, c'est-à-dire au milieu d'une grande faune entièrement différente de la faune actuelle. Au cours de ces vingt dernières années, la découverte de l'homme tertiaire a été annoncée plus de trente fois; presque toujours on a reconnu, après examen, que les indices mis en avant étaient trompeurs. Ces indices sont de deux sortes : 1° des os incisés; 2° des instruments en silex portant des traces de travail, signalés les uns et les autres dans des gisements tertiaires. Enfin, l'on a prétendu découvrir en Italie le squelette même de l'homme tertiaire dans le pliocène inférieur de Castenedolo, près de Brescia. M. de Quatrefages admet la réalité et l'autorité d'un bon nombre de ces découvertes, en particulier de celle de Castenedolo; il croit aussi que les silex de Thenay et du Puy Courny, les os incisés de balenotus découverts par M. Capellini, présentent des marques évidentes de travail humain.

Parmi les savants qui s'occupent de ces problèmes, la plupart se refusent à reconnaître toute valeur démonstrative aux faits allégués en faveur de l'homme tertiaire. Alors même qu'ils ne contestent pas le caractère et la date des gisements, qu'ils n'invoquent pas l'hypothèse d'un remaniement ou d'une sépulture, ils font observer que les incisions sur os peuvent être dues aux morsures d'autres animaux, que les silex prétendus travaillés peuvent être le produit de frottements ou de chocs divers dont les conditions et la nature précise nous échappent. Pour notre part, nous avouons ne pas comprendre l'importance attribuée aux silex recueillis à Thenay par l'abbé Bourgeois, mais ce n'est pas le lieu de rouvrir un débat qui a donné lieu à toute une *littérature*. Contentons-nous d'indiquer les deux hypothèses bien nettement tranchées auxquelles sont arrivés les adeptes de l'humanité tertiaire suivant qu'ils sont transformistes ou non, polygénistes ou monogénistes, suivant qu'ils admettent ou n'admettent pas l'antiquité du crâne de Castenedolo :

1° Les petits silex de Thenay, du Puy Courny, d'Otta, etc., ne pouvaient convenir qu'à un ouvrier inférieur en taille à l'homme actuel.

D'autre part, il est inadmissible que l'homme ait survécu à l'époque tertiaire, puisque toute la faune mammalogique s'est transformée entre cette époque et la suivante. Donc, les silex de Thenay sont les outils du *précurseur de l'homme,* de l'*anthropopithecus Bourgeoisii.* M. de Mortillet, qui a exposé cette théorie, compare sa découverte à celle de Leverrier devinant par le calcul l'existence de la planète Neptune. Il ne s'est jamais nettement expliqué, d'ailleurs, sur l'usage que l'anthropopithèque pouvait faire des singuliers outils de Thenay; un jour, cependant, à la Société d'anthropologie (5 mars 1885), il a émis l'hypothèse que le précurseur de l'homme, devant être velu et affligé de vermine, avait besoin de silex pour « détruire ce qui l'incommodait. » A quoi M. d'Acy a répondu que l'anthropopithèque avait sans doute des griffes qui auraient pu lui rendre le même service, — et le débat n'a pas été poussé plus loin.

2° Les silex de Thenay et autres lieux, les incisions sur os de balenotus, seraient l'œuvre de l'homme tertiaire dont le crâne a été découvert à Castenedolo. L'homme existait donc à l'époque tertiaire et, s'il a survécu à la faune qui l'entourait au milieu des cataclysmes géologiques où elle a disparu, c'est parce qu'il est l'*homo sapiens* et que son intelligence a triomphé de la nature.

M. de Quatrefages s'est arrêté à cette dernière solution ; la doctrine du monogénisme l'y contraignait. En effet, les crânes de l'époque quaternaire que nous possédons semblent attester qu'au commencement même de cette époque, il n'y avait pas une race unique, mais déjà plusieurs races humaines différentes. En outre, les découvertes de silex quaternaires travaillés, sur un très grand nombre de points du globe, prouvent que l'humanité était déjà nombreuse et dispersée sur une partie de la terre. Pour que la dispersion et la différenciation des races aient pu se produire, s'il est vrai qu'elles dérivent d'un couple unique, il faut des siècles, des dizaines et des centaines de siècles; le monogénisme a donc pour conséquence l'hypothèse de l'homme tertiaire.

Or, cette hypothèse nous paraît inadmissible par les raisons mêmes qui ont conduit M. de Mortillet à celle de son anthropopithèque. L'existence d'un précurseur de l'homme est assurément *possible,* bien que les faits allégués à titre de preuves nous semblent plus que douteux : celle de l'homme tertiaire serait un vrai miracle; il y a plus, elle impliquerait contradiction. Car, si l'homme tertiaire a pu échapper aux cataclysmes géologiques par la supériorité de son intelligence, comment admettre qu'il se soit contenté des misérables outils de Thenay qui ne peuvent, à proprement parler, servir à rien, si l'on ne prend pas au sérieux la boutade de M. de Mortillet? L'homme tertiaire de M. de Quatrefages, c'est le Noé de la Bible; mais, pour construire l'arche de salut, il fallait autre chose que les silex de Thenay.

Revenons à l'exposé des faits. Aux races quaternaires qui habitent d'abord près des rivières, puis cherchent un abri dans les cavernes, se superposent les races néolithiques. Entre les hommes fossiles et ceux

de notre époque, les différences, au point de vue anthropologique, sont peu considérables : une des principales races quaternaires, celle de Canstadt, paraît compter encore des représentants aujourd'hui. Les hommes néolithiques, comme les hommes quaternaires, appartiennent à plusieurs races : 1° celle des *Kjækkenmæddinger* ou débris de cuisine, du Danemark, du Portugal, etc.; 2° celle des constructeurs de dolmens. En Amérique aussi, des races essentiellement différentes sont venues s'ajouter au fond primitif remontant aux temps quaternaires; l'espèce humaine n'apparaît nulle part sans variétés et le mélange des types est antérieur à toute chronologie même préhistorique.

On pourrait se demander si le petit nombre de crânes quaternaires dont l'ancienneté est certaine, autorise les conclusions de M. de Quatrefages. Le nom même donné à la race de Canstadt prête à de graves objections. La craniologie est-elle vraiment en état de suppléer au silence de l'histoire et de nous révéler les plus anciennes migrations? Quelques savants de premier ordre, M. Virchow, par exemple, en doutent encore; notre scepticisme ne peut que s'abriter derrière le leur.

III. *Origine géographique de l'espèce humaine; peuplement du globe.* — Les partisans du monogénisme, auxquels s'ajoutent naturellement les théologiens, s'accordent à placer le berceau de l'espèce humaine en Asie, non loin du grand massif central; les trois types humains fondamentaux : le blanc, le jaune et le noir, sont représentés aujourd'hui encore autour de ce massif, où l'on trouve également les trois types linguistiques des langues monosyllabiques, agglutinatives et à flexion. Mais cette hypothèse généralement reçue s'accorde mal avec les découvertes préhistoriques qui nous montrent dans l'Europe quaternaire des animaux jusque-là tertiaires en Sibérie et les tribus humaines qui leur font la chasse. Aux temps tertiaires, le Spitzberg jouissait d'un climat tout au moins tempéré; le renne, le mammouth et le rhinocéros aux narines cloisonnées habitaient la Sibérie. C'est là, dans l'Asie boréale, que M. de Quatrefages place le berceau de l'espèce humaine à l'époque tertiaire. Le globe a été peuplé par des migrations qui se sont portées vers l'ouest, l'est et le sud, lorsque les froids glaciaires rendirent le nord de l'Asie inhabitable. Le premier mouvement se fit du nord au sud et les émigrants de Sibérie arrivèrent au plateau central, région qui devint ainsi non pas le centre d'apparition de l'espèce, mais le *centre de formation* ou de *caractérisation des types ethniques fondamentaux de l'époque actuelle*. Les animaux sibériens, le mammouth, le rhinocéros et le renne, chassés également par le froid, accompagnèrent quelques groupes d'hommes dans leur migration vers l'ouest, jusqu'aux rives de la Somme et de la Seine.

D'autres tribus, gagnant le cœur de l'Asie, perdirent de vue les mammouths et les rhinocéros, mais, en revanche, elles rencontrèrent des espèces sauvages qu'elles réussirent à domestiquer. Elles découvrirent aussi les céréales et perfectionnèrent leur outillage en polissant leurs haches. Un jour elles se mirent en marche vers l'Occident et y appor-

tèrent une civilisation nouvelle, celle de la période dite *néolithique*. Il est remarquable que cette civilisation, caractérisée d'une part par la diversité des races, le soit de l'autre, et au même degré, par l'uniformité de l'état social. Brachycéphales ou dolichocéphales élèvent des dolmens, savent polir leurs haches et certains outils, connaissent les céréales et les animaux domestiques. Il semble donc que cette invasion puisse être comparée à celle de l'Amérique au XVIe siècle : Espagnols, Français, Portugais ou Anglais, tous arrivaient dans le nouveau monde avec le fer, la poudre et le cheval.

A cette théorie du peuplement du globe par rayonnement, on a souvent objecté les difficultés, l'impossibilité même de l'acclimatation. M. de Quatrefages s'applique à démontrer que ces difficultés ont été exagérées et prouve, par le récent exemple de la colonisation de l'Algérie, que, si l'acclimatation impose souvent d'énormes sacrifices de générations et d'hommes, elle n'est jamais impossible, même à notre époque. Il remarque d'ailleurs fort justement que la rapidité des transports augmente aujourd'hui les difficultés de l'acclimatation, tandis que les tribus primitives, avançant lentement d'étape en étape, s'adaptaient progressivement aux exigences des milieux nouveaux qu'elles rencontraient.

Le peuplement du globe et les premières migrations expliqués par les phénomènes de la période glaciaire, voilà un essai de synthèse bien séduisant. Cette hypothèse a quelque chose de simple et de grandiose, mais ce n'est, après tout, qu'une hypothèse et, dans le détail, elle nous semble difficile à soutenir. La distribution des monuments mégalithiques en Asie, en Afrique et en Europe n'indique pas une migration par terre, mais par mer. L'uniformité des outils néolithiques peut bien être due à une communauté d'instincts primordiaux, comme certains types de décoration et de construction que l'on rencontre sur tous les points du globe. On est trop généralement porté à faire abstraction des instincts de l'homme, alors que l'on met en pleine lumière ceux des animaux. Il y a, cependant, dans la civilisation néolithique, mais non pas dans tous les pays et partout où cette civilisation se rencontre, quelques traits caractéristiques comme la construction des dolmens, la culture des céréales, qui ne s'expliquent que par une communauté d'idées et de connaissances; mais cette communauté de civilisation n'implique pas une communauté d'origine. Les hommes qui ont introduit en France les mégalithes et les céréales pouvaient être très peu nombreux, comme ceux qui ont plus tard apporté le bronze; au lieu de grandes migrations, nous aimerions mieux admettre des influences se propageant à la manière des vagues, — la *Wellentheorie* qui a été déjà soutenue par quelques linguistes. Quant à l'origine sibérienne de l'homme de Saint-Acheul ou de Chelles, c'est, à nos yeux, une supposition toute gratuite, et nous nous demandons quel itinéraire M. de Quatrefages attribue à cette première migration, alors que la configuration des continents et l'étendue des surfaces inondées devaient en rendre les progrès si difficiles.

IV. *Ancienneté des types ethniques ; formation des races humaines.* — S'appuyant sur des phénomènes d'atavisme qui font reparaître dans toutes les races des individus à cheveux roux, au teint jaune, aux yeux obliques et bridés, M. de Quatrefages admet que les races humaines se sont succédé dans l'ordre suivant : les jaunes, les noirs, les blancs allophyles, finalement les sémites et les aryens. Il repousse l'hypothèse qui considère le nègre comme plus ancien, puisque l'on a signalé souvent des nègres au teint clair, tandis que l'atavisme ne produit pas de nègres parmi les blancs ou les jaunes. La faiblesse de ces arguments n'échappera à personne, mais les raisons que l'on a fait valoir en faveur de l'ancienneté du nègre ne sont pas meilleures.

En s'écartant de son centre d'apparition, l'homme primitif s'est modifié de manière à donner naissance à des races distinctes. Cette différenciation des races est due à l'action qu'exerce *le milieu,* action également sensible dans le monde végétal et dans le monde animal, mais dont les causes profondes nous restent inconnues. Ce qui est certain, c'est que des phénomènes de ce genre se produisent encore de notre temps. « Aux États-Unis, a dit M. Reclus, nègre ou blanc, tout tourne au Peau-Rouge. » Il suffit d'avoir regardé un vrai *Yankee,* issu d'une famille établie en Amérique depuis un siècle, pour se rendre compte de cette assimilation progressive des immigrants aux indigènes que M. de Quatrefages, avec M. Lévy, propose d'appeler *créolisation.*

A côté des Européens qui se *créolisent,* on voit se développer et grandir des races *métisses.* M. de Quatrefages prouve, par de nombreux exemples, et contrairement aux assertions pessimistes de plusieurs savants, que le métissage et le croisement ne sont pas une cause d'abâtardissement, mais peuvent, au contraire, donner naissance à des individus physiquement et intellectuellement fort remarquables.

V. *Caractères ethniques en général; caractères physiques, intellectuels, moraux, religieux.* — De tous les caractères physiques dont l'étude peut servir à la classification des races, les mieux connus jusqu'à présent sont révélés par l'examen comparatif des têtes osseuses.

« Les caractères de cet ordre, dit M. de Quatrefages, ne permettent pas seulement de déterminer et de circonscrire des groupes humains homogènes ; ils fournissent aussi le moyen de découvrir et de préciser les divers éléments ethniques réunis dans une même population. » On est allé plus loin : on a voulu établir un rapport entre la supériorité de certaines races et leurs caractères physiques, tels que la dolichocéphalie, ou encore attribuer à certaines autres des caractères d'infériorité ou d'animalité, comme le développement du bassin chez le nègre. M. de Quatrefages repousse cette double tendance qui, autorisée en apparence par quelques faits, est formellement contredite par d'autres. En dehors des indices fournis par l'étude du crâne, il faut noter, comme principe de classification, les particularités de la chevelure et de la coupe transversale des cheveux. Les détails où l'auteur entre à cet égard sont proprement du domaine de l'anthropologie. Lorsque cette science, encore

jeune, ne disposait que d'un petit nombre de faits, elle se laissait emporter à des synthèses qui ont fait fortune pour être bientôt discréditées. Aujourd'hui, le temps des généralisations semble passé, ou plutôt l'on commence à reconnaître qu'il n'est pas venu encore. L'histoire suit avec intérêt les travaux des anthropologistes, mais elle ne se flatte pas d'en pouvoir tirer parti avant longtemps. « La craniologie dans sa phase actuelle, dit M. Topinard, est une science d'analyse et de patience et non encore une science de synthèse. » Nous sommes loin, on le voit, de l'enthousiasme irréfléchi qui faisait accueillir comme une révélation, il y a trente ans, la distinction des brachycéphales et des dolichocéphales. Les deux groupes fondamentaux de Retzius ont fait leur temps.

Parmi les caractères intellectuels pouvant servir à une classification, les langues et les produits de l'industrie primitive ont une grande importance, mais ne peuvent être allégués qu'avec précaution. La langue n'est pas toujours l'indice de la race, et parfois une conquête, comme celle de la Normandie par les Normands, n'a laissé aucune trace dans le langage. Quant à l'industrie, il faut toujours faire la part des rencontres fortuites et ne pas se hâter de fonder des conclusions sur l'examen d'objets très simples. Il est tel type de hache polie, la *hache à bouton,* qui ne se rencontre guère que dans la Vendée et en Amérique ; voudrait-on en inférer que les populations primitives de ces deux pays sont identiques ? Les *préhistoriens* ont commis bien des fois des paralogismes de ce genre. Les concordances des légendes et des mythologies populaires, quelque intéressante qu'en soit l'étude, exposent aussi à de séduisantes erreurs.

Les caractères moraux et religieux sont communs à toute l'espèce humaine, bien que les notions du bien et du mal, comme celle de la divinité et de l'immortalité de l'âme, se manifestent par les pratiques les plus diverses et par des faits souvent contradictoires en apparence. Un des principaux objets de l'ethnographie est de faire la lumière sur les croyances des différents peuples. M. de Quatrefages ne croit pas à l'athéisme, « si ce n'est à l'état erratique chez quelques sectes philosophiques des nations les plus anciennement civilisées. » Quand des voyageurs ont cru trouver l'athéisme chez des tribus sauvages, c'est faute d'avoir pu les étudier d'assez près. Il semble cependant que le degré le plus inférieur de la civilisation comporte l'*athéisme passif* dont parle Lubbock ; le fait seul que le même sentiment, non plus passif mais actif, tend à se généraliser dans les civilisations supérieures, autorise à penser qu'il a été le point de départ de l'humanité, sous la forme d'une espèce d'insouciance de l'*au-dessus* et de l'*au-delà.* Ce n'est qu'à l'époque néolithique que l'on rencontre les premiers vestiges d'idées religieuses, mais rien ne prouve que la *religiosité,* comme l'on dit aujourd'hui, ait fait défaut aux pêcheurs de Saint-Acheul comme aux chasseurs de rennes des cavernes de la Vézère. En revanche, elle apparait clairement dans les populations qui ont élevé les monuments mégalithiques et dans celles dont les ossuaires, décorés de singulières idoles, ont été découverts dans

la vallée du Petit-Morin. Peut-être même le culte de la hache, que l'on retrouve à l'époque historique en Asie Mineure, remonte-t-il à l'époque néolithique.

Les hardiesses de M. de Quatrefages, particulièrement en ce qui touche à l'homme tertiaire, nous causent des inquiétudes que nous n'avons pu nous défendre d'exprimer. Mais la science du préhistorique est encore condamnée pendant longtemps à vivre d'hypothèses, parce que les observations sérieuses n'ont été faites que sur quelques points de l'Europe et de l'Amérique et font presque entièrement défaut en Afrique et en Asie. Nous pensons toutefois qu'en l'absence de données certaines ou suffisamment complètes, les essais de synthèse, même provisoires, ne sont pas sans danger : recommandés par l'autorité d'un nom justement illustre, ils peuvent facilement s'imposer comme des doctrines et nuire à la sincérité des observations. Aussi le livre de M. de Quatrefages doit-il être lu avec prudence, surtout par ceux qui ne sont pas en état d'en contrôler les assertions et les faits ; nous avons déjà dit, et nous aimons à répéter, que tous les historiens le liront avec plaisir et constateront, après en avoir pris connaissance, que l'horizon de leurs idées s'est singulièrement élargi.

Salomon Reinach.

Der Freiheitsprozess im klassischen Altertum, insbesondere der Prozess um Verginia, von Richard Maschke. (Extrait des *Historische Untersuchungen.*) Berlin, Gærtner. xii-191 p. in-8°. 1887.

Dans l'antiquité, où l'esclavage existait et où l'état civil demeura longtemps incertain, il était à la fois difficile et important de déterminer, dans certains cas, la situation légale des particuliers. Tantôt c'était un homme considéré jusque-là comme libre qui était réclamé comme esclave, tantôt un individu vivant en état de servitude qui prétendait avoir droit à la qualité et aux privilèges de citoyen ; de là des procès qui prenaient la forme d'une revendication de propriété : *vindicatio in servitutem,* s'il s'agissait d'un homme libre poursuivi comme esclave, *vindicatio in libertatem,* s'il s'agissait au contraire d'un esclave se prétendant libre. Le plaideur dont la qualité était en cause comparaissait comme défendeur dans la *vindicatio in servitutem,* comme demandeur dans la *vindicatio in libertatem.*

Tels sont les faits généraux auxquels se rattachent les différentes questions étudiées par M. Maschke. Je rappelle, en outre, pour mettre quelque clarté dans la discussion qui va suivre, que la procédure a passé à Rome par diverses phases depuis les *legis actiones* jusqu'à la *cognitio extraordinaria.*

Ces termes posés, il ne sera pas sans utilité d'analyser ou d'indiquer les parties dont se compose l'ouvrage de M. M., pour faire connaître aux

lecteurs de la *Revue historique* les points qui peuvent les intéresser suivant la direction spéciale de leurs études, et peut-être aussi pour faire toucher du doigt dès l'abord quelques défauts de composition. Après avoir exposé les notions essentielles sur la distinction à faire entre les actions *in rem* et les actions *in personam*, l'auteur aborde le sujet annoncé dans le titre, et la deuxième partie de l'ouvrage est intitulée : *le Procès de liberté* à Rome. Le premier chapitre montre comment ce procès se modèle sur la revendication en justice des choses mobilières ou immobilières, et comment il s'est résolu successivement par différents procédés (*actio sacramenti, actio per sponsionem, formula petitoria, præjudicium*). Les chapitres II et III nous entraînent loin de ces prémisses, car on y trouve la critique de quelques ouvrages antérieurs sur le procès de Virginie. Quant au chapitre IV, il renferme les opinions personnelles à M. M. sur le système adopté dans la loi des Douze Tables pour l'attribution au demandeur ou au défendeur des *vindiciæ*, attribution qui, au temps des *legis actiones*, constituait un des moyens employés pour arriver au règlement d'une affaire litigieuse. Avec les chapitres V, VI, VII, l'auteur aborde un nouvel ordre d'idées et étudie les récits anciens du procès de Virginie, particulièrement ceux de Diodore, du jurisconsulte Pomponius, de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse. Enfin le chapitre VIII résume les principaux résultats auxquels pense être arrivé M. Maschke.

Voilà pour l'antiquité romaine; la troisième partie étudie le procès de liberté à Athènes; on y retrouve la *vindicatio in servitutem* et la *vindicatio in libertatem*, dans deux chapitres qui me paraissent compléter et rectifier les idées reçues sur la matière, et qu'on pourra comparer utilement au résumé très succinct de la question donné dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* aux mots ἀφαίρεσις εἰς ἐλευθέριαν. Quant au chapitre suivant, sur l'ἀποστασίου δίκη, il est, en somme, en dehors du sujet, car, dans ce cas particulier de *vindicatio in servitutem*, le fondement du débat est la non-exécution par un affranchi des obligations nées de la manumission. J'en dirai autant du chapitre très court consacré à l'examen de quelques détails contenus dans les inscriptions de Delphes relatives à l'affranchissement.

La quatrième partie de l'ouvrage groupe les renseignements que fournit la loi de Gortyne sur l'action *in rem* et sur la revendication de propriété sur un esclave ou de liberté par un ingénu.

Ce n'est pas tout : un appendice très étendu, que l'auteur présente comme une « contribution à la connaissance des actions de la loi, » origine des interdits possessoires, contre-vindication, attribution des *vindiciæ*, procédure par *manus injectio, manus injectio* extrajudiciaire, etc., reprend à nouveau et discute certaines théories admises sur ces matières très délicates.

L'auteur termine par la reproduction des récits du procès de Virginie chez Tite-Live et Denys d'Halicarnasse.

Cette analyse amène à une première observation : l'ouvrage de M. M.,

au moins en ce qui concerne les institutions romaines, donne à la fois plus et moins que ne promet le titre; plus, puisque les développements touchent fréquemment à tout le système des actions réelles; moins, car on y chercherait en vain un exposé doctrinal et méthodique de la procédure suivie dans les affaires où se posait une question de liberté. M. Maschke s'occupe presque exclusivement des *actiones legis,* il néglige les temps postérieurs. Cette façon de concevoir le sujet laisse moins de lacunes, quand il s'agit du droit athénien, qui n'a pour ainsi dire pas d'histoire, et ne présenta jamais l'ampleur à laquelle est parvenu le droit romain. La seconde partie forme donc le centre du sujet traité par l'auteur; elle est souvent d'une lecture pénible, l'exposition y manque de cohérence et même de logique. Il semble étrange que M. M. s'attaque aux commentateurs modernes, discute l'interprétation qu'ils ont donnée de certains passages de Tite-Live ou de Denys d'Halicarnasse, avant d'avoir indiqué les conditions d'ensemble du procès de Virginie, et surtout d'avoir discuté la valeur des sources antiques. En effet, outre que le même passage de Tite-Live[1] reparait jusqu'à cinq et six fois, pour les besoins d'une discussion tout analytique, on dépense beaucoup d'attention à peser les raisons de se décider entre des opinions qui n'ont plus d'intérêt, si le texte qu'elles cherchaient à expliquer doit être considéré comme non avenu et comme une simple reproduction de récits légendaires[2].

Je voudrais maintenant résumer et apprécier, en m'attachant à l'antiquité romaine, quelques-uns des résultats qui se dégagent de l'étude entreprise par M. M. Il a surtout examiné le procès de Virginie et le système antique des *actiones legis,* en essayant de comprendre l'un à l'aide de l'autre, et il a commencé par discuter sur ces deux points les opinions des auteurs qui l'ont précédé : Puntschart, Ubbelohde, Jhering, etc. Beaucoup de ses critiques paraissent justes, et il a souvent percé à jour les subtilités d'argumentation auxquelles on a eu recours pour accommoder les textes à des idées préconçues. Cette discussion, un peu longue et lourde, mais vigoureuse, est, en somme, utile parce que, dans l'étude si délicate des institutions primitives, les erreurs de détail n'engendrent pas seulement d'autres erreurs, mais des systèmes[3]. D'un autre côté, en analysant les documents où ont puisé les historiens

1. V. les chapitres II-VII.

2. Sans trop chercher chicane à M. M., on peut s'étonner du sans-gêne qu'il apporte à la transcription des textes anciens. Pourquoi les mêmes fragments de Tite-Live sont-ils ponctués, orthographiés ou reproduits d'une façon différente dans les pages 12 et 169, 13 et 184, 18 et 174, 21, 38 et 176, etc.? Même observation pour quelques citations de Gaius (v. pp. 6, 15, 36). Cette habitude d'en prendre à l'aise avec ces textes peut quelquefois fausser un raisonnement; on le verra plus loin.

3. Je note en passant deux pages (14-16) où les philologues et les jurisconsultes trouveront, je crois, des renseignements intéressants sur le sens primitif des mots *lis, vindiciæ.*

anciens, M. M. constate que l'épisode de Virginie a pris de plus en plus un caractère légendaire, et il distingue deux phases dans la formation des traditions qui nous l'ont transmis : les premières, très simples, dont la trace se retrouve chez Diodore, dans certains passages de Cicéron, chez le jurisconsulte Pomponius ; les secondes où le drame se développe et s'enjolive, et qui ont pour principaux représentants Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, suivis par la plupart des écrivains impériaux.

Tout d'abord, en effet, on se borne à énoncer en quelques mots les prétentions d'Appius et le meurtre, prélude de la révolution, dont la cause véritable serait plutôt la révolte militaire et l'attentat contre Dentatus. Tite-Live, au contraire, fond ensemble les deux traditions, il relègue dans une demi-obscurité l'affaire de Dentatus et il reconstitue de toutes pièces le procès, dont il était à peine question chez Diodore ; mais, comme il connaît mal le passé juridique, il complique le débat et le rend impossible en droit. Ainsi le procès se décompose chez lui en deux journées, sans doute pour que l'intérêt du drame augmente en étant suspendu. Le premier jour, Appius fait revendiquer Virginie par Claudius en l'absence du père et veut la livrer à son client ; il consent pourtant à un délai jusqu'au lendemain, et Virginius arrive dans l'intervalle ; mais, malgré ses efforts, Virginie est *addicta* à Claudius, d'où le meurtre et la révolte.

M. M. fait ressortir les invraisemblances de ce récit[1]. Son système est celui-ci : il s'agit d'une *vindicatio* où se trouvent en présence d'un côté le demandeur qui va employer la formule : *Hanc rem* (*sc. Virginiam*) *meam esse aio.....*, et de l'autre le défendeur qui oppose la contre-revendication. Si telle est la situation, le procès ne peut s'engager, puisque, Virginie n'étant pas libre, mais se trouvant sous la puissance de son père, celui-ci seul est admis à défendre à la cause. Or, comme il est absent pour raison légitime, Appius ne doit pas laisser entamer le débat, un délai s'impose, et ses atermoiements, jusqu'au moment où il consent à l'accorder, ne sauraient se comprendre. On se retrouve sur le terrain juridique avec la seconde séance : Claudius et Virginius ont tous deux qualité pour agir. Ici, M. M. cherche à établir la légalité de la sentence d'Appius, en prétendant qu'il s'agit non d'une *vindicatio in servitutem,* où Claudius serait demandeur, mais d'une *vindicatio in libertatem,* où il est défendeur et peut recevoir la possession intérimaire de la chose[2]. Si donc Tite-Live se débat pour trouver l'ex-

1. P. 48-60.

2. On peut tenir compte aussi, comme le fait M. M., de la théorie qui, dans la revendication à l'époque de la loi des Douze Tables, considère les deux parties comme demanderesses, une fois le procès engagé, de telle sorte que la preuve incombe autant au contre-revendiquant qu'au revendiquant primitif. Voy. von Jhering (trad. Meulenaëre), *l'Esprit du droit romain dans les différentes phases de son développement.* T. IV, p. 100, 101. Encore est-il question (p. 94, note) de l'illégalité de la sentence d'Appius, ce qui me semble une contradiction.

plication de la solution qui est intervenue, c'est qu'il jugeait l'ancien droit à la lumière du nouveau, qui a proclamé d'autres principes.

On voit que M. M. mène de front deux tentatives : en même temps qu'il démontre toutes les additions faites par Tite-Live à l'ancienne tradition ainsi faussée, il entreprend de reconstituer l'ancienne procédure à l'aide du même auteur corrigé et expurgé. C'est ici que sa méthode paraît manquer de base et tourner dans un cercle vicieux. Comment admettre, en effet, la distinction si subtile entre les interpolations introduites au milieu des récits primitifs et les débris subsistants de ces récits? En réalité, pour M. M., le critérium presque unique est son propre système sur les caractères de la *rei vindicatio* à l'époque de la loi des Douze Tables; mais ce système lui-même ne repose guère que sur le récit de Tite-Live.

Après tout, le problème se propose à nous sous deux formes : si le fait d'Appius et de Virginie est exact, nous nous trouvons en présence d'un abus de pouvoir, où le décemvir viole les lois, et dès lors on n'a pas à découvrir sous les actes qu'il accomplit en pleine illégalité je ne sais quelles révélations sur la procédure de l'époque. Les chercher, c'est agir comme un jurisconsulte qui voudrait retrouver dans l'arrestation légendaire de Guillaume Tell par Gessler les règles de la compétence d'un bailli autrichien au XIVe siècle. Tite-Live lui-même, en terminant son récit par ces mots : *quia nusquam ullum in tanta fœditate decreti veri similem (sermonem) invenio, id quod constat nudum videtur proponendum, decresse vindicias secundum servitutem*[1], n'indique-t-il pas qu'il finissait par se rendre compte de l'impossibilité de ramener l'affaire à des termes juridiques?

Si, au contraire, l'écrivain romain est suspect, s'il a reproduit une tradition altérée, s'il l'a encore transformée en cédant à des préoccupations littéraires, ou en forgeant de toutes pièces une procédure faite d'éléments nouveaux déguisés sous des termes anciens, n'est-il pas un peu téméraire de tirer d'un pareil témoignage des conclusions précises? Cela est d'autant plus dangereux qu'on n'a guère d'autres documents qui lui servent de commentaires. Les textes de Cicéron ne contiennent que des allusions assez équivoques[2], et en réalité l'ouvrage de Gaius, écrit au plus tôt vers le milieu du IIe siècle après J.-C., est la seule source qu'on possède pour l'antique procédure, mais le passage le plus important qu'on y trouve sur la matière se tait, bien entendu, sur le procès de Virginie, et ne fournit que des renseignements généraux malgré leur précision[3].

M. M. croit retrouver dans un fragment de Pomponius la tradition antique moins transformée. Voici la partie qu'il en cite : *Initium secessionis fuisse dicitur Verginius quidam, qui, cum animadvertisset*

1. Tite-Live, III, 47.
2. Maschke, p. 46.
3. Gaius, Instit. IV, 16. V. pour l'ensemble IV, 12.

Appium Claudium contra jus, quod ipse ex veteri jure in duodecim tabulas transtulerat, vindicias filiæ suæ a se abdixisse et secundum eum qui in servitutem ab eo suppositus petierat dixisse[1]..... Je me demande, en vérité, s'il faut attacher beaucoup de prix à ce passage. Pomponius, qui écrivait, comme Gaius, au IIe siècle, paraît avoir manqué de critique en histoire, c'est un peu le cas des jurisconsultes romains. Or, si nous pouvons à la rigueur admettre leur témoignage, lorsqu'il porte sur des faits d'ordre juridique, même anciens, parce qu'ils avaient à peu près conservé le sens de la terminologie judiciaire et l'intelligence des vieilles formules, renfermées après tout dans le cadre des idées et des habitudes d'esprit où ils se mouvaient, ils doivent être, au contraire, peu écoutés en matière historique. Ils avaient tendance à prendre les événements du passé à titre d'arguments, sans se préoccuper de leur exactitude qui était pour eux *res inter alios acta*. Cette observation sera acceptée, je crois, par ceux qui ont pratiqué le Digeste, surtout si l'on ajoute qu'il faut tenir compte des interpolations et des remaniements, dont il porte presque partout la trace. Mais il me semble qu'elle est corroborée par le passage même qu'a cité M. M., sans le reproduire en entier, et en négligeant notamment ces mots : *Utpote cum Brutus, qui Romæ primus consul fuit, vindicias secundum libertatem dixisset in persona Vindicis, Vitelliorum servi, qui proditionis conjurationem indicio suo detexisset*[2]. Je ne pense pas que M. M. consente à suivre ici son auteur au pied de la lettre, et à tirer un parti quelconque de cette phrase, si formelle qu'elle soit. Mais alors il faut donc admettre que Pomponius a tantôt reproduit des traditions dignes de foi et tantôt accepté des légendes sans fondement. Or, je crains bien que le départ ne se fasse pour tous ceux qui suivraient cette méthode d'après l'accord ou le désaccord des récits anciens avec leurs propres théories.

Si donc on n'a sur la procédure du Ve siècle avant J.-C. et sur le procès de Virginie que des témoignages très postérieurs, et qui ne portent pas toujours la marque d'une saine critique, on ne peut faire emploi ni de l'histoire pour retrouver le droit, ni du droit pour reconstituer l'histoire.

Je ne veux pas dire tout à fait, — tout en n'étant pas éloigné de le penser, — que, sur des points de détail tels que celui qui fait l'objet principal de la thèse de M. M., il vaudrait peut-être mieux se résoudre à ignorer et à l'avouer, mais je pense qu'il faudrait que l'érudition se fît moins affirmative. Je suis frappé de voir combien ceux qui écrivent sur des matières de ce genre paraissent avoir pour eux la logique et la raison tant qu'ils attaquent les systèmes opposés, et combien ils perdent quelquefois pied dès qu'ils commencent à en présenter un pour leur compte. Je me demande, à voir la masse des brochures qui s'accumulent sur des bases aussi fragiles, s'il n'y aurait pas, dans l'histoire de l'anti-

1. Dig., I, 2, fr. 2 et 24. Maschke, p. 47.
2. Dig., I, 2, fr. 2 et 24.

quité, quelque intérêt à poser des bornes qui sépareraient le domaine des discussions vraiment méthodiques et des connaissances positives de celui des conjectures précaires et des terrains vagues où peuvent pousser toutes les hypothèses.

Henry Lemonnier.

Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland von Dr Friedrich Knoke. Mit 5 Karten. Berlin, R. Gaertner, 1887, in-8°, IX et 566 p.

Si nous avons abordé avec un vif intérêt la lecture de l'ouvrage de M. Knoke, si nous l'avons poursuivie avec patience à travers un exposé par trop vaste, la déception que cette lecture nous a fait éprouver a été d'autant plus grande. Il est vrai que l'auteur a, dans sa préface, vivement surexcité notre attente; il nous assure, en effet, que c'est à lui qu'est due la découverte des célèbres « pontes longi » de Domitius (Tacite, Annal. I, 63), que c'est lui, par conséquent, qui a trouvé le point solide dans la mer d'incertitudes sur laquelle les érudits avaient été jusqu'alors ballottés. Non seulement, d'après lui, il serait maintenant aisé de suivre le cours de la guerre de l'an 15, mais la question de l'emplacement du champ de bataille de la forêt de Teutobourg serait définitivement résolue. M. Knoke n'est pas moins affirmatif en ce qui concerne sa prétendue découverte des champs de bataille de l'an 16 après J.-C.; l'identité de la plaine d'Eisbergen sur le Weser (entre Minden et Rinteln) avec le « campus Idisiaviso » (Tacite, Annal. II, 16), comme aussi celle d'une élévation de terrain en forme de rempart, évidemment insignifiante, près du village de Leesse sur le Weser (environ à 4 milles au nord de Minden), avec le « Agger Angrivariorum » (Tacite, Annal. II, 19) sont hors de doute pour l'auteur. M. Knoke est si sûr de son affaire qu'il prévoit déjà l'introduction, dans les gymnases, de cartes murales où les expéditions des Romains en Allemagne seraient clairement retracées d'après les résultats obtenus par lui.

Si d'une part nous nous voyons forcé de contredire d'un bout à l'autre les résultats qu'il nous présente comme certains, d'autre part nous rendons volontiers justice à la puissance de pénétration et au talent d'exposition peu commun dont M. Knoke a fait preuve. Son érudition philologique vraiment remarquable s'unit à une connaissance approfondie et étendue de tous les lieux situés entre la Lippe, l'Ems et le Weser qui ont servi de théâtre aux guerres de Germanicus; enfin la critique à laquelle il soumet les précédentes recherches sur les expéditions des Romains en Allemagne, — recherches d'amateurs le plus souvent, — est presque toujours réfléchie et frappante.

La disproportion très regrettable qui existe entre les efforts et la science déployés par l'auteur et les résultats obtenus s'explique en premier lieu par une absence de justesse dans les jugements portés sur les sources

littéraires que nous possédons pour l'histoire des campagnes de Germanicus et par la manière peu méthodique dont il les utilise. Non seulement il accorde pleine créance aux témoignages de Tacite, de Dion Cassius, de Velleius Paterculus en ce qui concerne le cours général des faits, mais il adopte les descriptions qu'il y trouve dans leurs plus menus détails et elles lui semblent suffisantes pour servir de base à la reconstruction de la marche des événements.

Les recherches faites dans les trente dernières années sur ces historiens prouvent jusqu'à l'évidence l'erreur de ce procédé. Il est démontré que Tacite et surtout Dion Cassius, préoccupés d'orner leurs récits avec toutes les ressources de la rhétorique, ont en bien des cas défiguré la vérité et substitué dans la peinture des détails leur propre invention aux faits réels. Le récit de Dion Cassius sur la bataille de la forêt de Teutobourg, que M. Knoke accepte mot pour mot et dont il tire les plus importantes déductions sur l'emplacement du champ de bataille, est pour ainsi dire sans valeur, au moins en ce qui concerne les détails, les descriptions de paysages, les causes de l'enchaînement des faits, car dans ces parties, au lieu de s'en tenir aux sources qu'il consulte, il donne libre carrière au désir de produire un récit à sensation. Quant à la manière dont Tacite raconte les expéditions de Germanicus, Asbach a fait observer récemment (*Histor. Taschenbuch,* VI Folge, VI Jahrgang, 1887, p. 191), et avec raison, que ce n'est guère plus qu'un roman dont les descriptions vivantes et colorées doivent servir à la glorification du prince romain sans que l'auteur ait une idée nette du théâtre des événements. En admettant même que, dans certains passages relatifs à notre sujet, Tacite et Dion aient reproduit leurs sources sans les modifier, nous manquerions de toute base certaine pour contrôler le témoignage de ces sources et cependant il nous est impossible de croire, sans plus d'examen, qu'elles proviennent de témoins oculaires et que ceux-ci aient été en état de décrire fidèlement jusque dans les détails un champ de bataille aussi étendu.

Si donc l'on soumet ces sources littéraires à un examen critique, il faut évidemment renoncer à suivre dans leurs détails les événements des campagnes de l'an 15 et 16 après J.-C. et se contenter d'un aperçu général. Nous avons déjà fait observer que M. Knoke n'est pas d'accord avec nous sur ce sujet; mais, s'il accorde une valeur exagérée aux documents qu'il consulte, la manière dont il cherche à en compléter les indications est encore moins logique. Pour donner une idée de la méthode de l'auteur, nous choisirons la partie de son ouvrage dans laquelle il expose la marche de Germanicus de l'Ems au Weser en l'an 16 après J.-C. Tacite, notre unique source (Annal. II, 8-9), n'en fait absolument pas mention; il n'indique ni l'endroit où Germanicus a quitté l'Ems, ni celui où il a atteint le Weser; comme d'autre part aucune découverte archéologique n'est venue éclairer ce point, il ne nous reste qu'à avouer notre ignorance. M. Knoke n'est pas de cet avis : il nous apprend que le point de départ fut Lathen sur l'Ems, qu'on arriva par

Löningen, Essen et Lemförde à Lübbecke où furent élevés des retranchements, qu'une flotte d'approvisionnement suivit l'armée à Essen où l'on installa de vastes magasins, que de Lübbecke le gros de l'armée romaine avec le train continua sa marche au nord du Wiehen-Gebirg, tandis que les troupes légères passaient au sud des montagnes; il sait que les Romains atteignirent le Weser près de Minden, qu'à deux endroits différents ils jetèrent un pont sur le fleuve, mais qu'ils n'utilisèrent pour le traverser que celui des deux qui était situé le plus au sud.

Un examen consciencieux de toute cette partie de l'ouvrage de M. Knoke (p. 338-384) nous a donné cette conviction qu'elle repose sur des assertions dénuées de tout fondement et qu'elle n'a pas la moindre valeur scientifique.

Il ne nous est même pas possible de limiter ce jugement sévère à la partie du livre que nous venons d'indiquer, car nous constatons l'usage de cette même méthode défectueuse dans tout l'ensemble de l'exposition de M. Knoke. On ne peut guère faire à l'auteur de plus grave reproche que celui d'avoir comblé les nombreuses lacunes que présente le récit de Tacite sans le secours d'aucune découverte archéologique nouvelle et importante et de résoudre avec une sûreté prétentieuse presque toutes les questions relatives au théâtre des guerres de Germanicus. Dans ces conditions, nous devons renoncer à motiver jusque dans les détails les objections que nous élevons contre un système qui consiste à utiliser les sources primitives d'une manière, à notre avis, contraire à toute saine méthode; nous nous contenterons d'attirer l'attention du lecteur sur quelques points auxquels M. Knoke attache une valeur toute spéciale.

L'auteur croit trouver les « pontes longi » de Domitien dans les marais au nord du Dümmer-See (arrondissement N.-E. d'Osnabrück), exactement à l'endroit où il les avait placés en vertu de ses combinaisons fantaisistes.

Nous répondrons à cela que les « Bohl-Wege » (chemins construits en planches) découverts à l'endroit indiqué plus haut ont une réelle importance s'ils sont d'origine romaine, mais ne constituent cependant pas une découverte extraordinaire, car on a trouvé des vestiges de semblables ponts de marais à plusieurs endroits de l'Allemagne du Nord; comme l'auteur fait traverser les ponts du Dümmer-See par Germanicus en l'an 16, il en aurait pu tirer aussi bien la conclusion que c'est lui qui a construit les ponts. Tout au contraire, rien n'est plus invraisemblable que d'identifier ces ponts avec les « pontes longi » dont le légat Caecina a dû se servir en l'an 15 lors de sa retraite vers le Rhin. Cette supposition repose uniquement sur l'idée extravagante que Germanicus, vaincu par Arminius au Dümmer-See, aurait partagé ses troupes sur le champ de bataille et se serait retiré avec l'une des moitiés vers l'Ems tandis qu'il aurait laissé l'autre sous le commandement de Caecina dans ces régions marécageuses aux prises avec les Germains. La version suivante, généralement acceptée, n'est-elle pas infiniment préférable :

Caecina se serait séparé de Germanicus près de l'Ems et serait retourné, par la route qu'il avait suivie pour y arriver (Tacite, Ann. I, 63 : Notis itineribus; I, 60 : Per Bructeros ad Amisiam) vers le Rhin, peut-être à travers le marécage de Bourtange dans lequel on a trouvé des restes importants de ponts de marais romains?

Les assertions de M. Knoke (p. 282 et suiv.), au sujet de la prétendue marche de P. Vitellius de l'Ems au Weser (Tacite, Ann. I, 70), qui ne doit son origine qu'à une corruption du texte de Tacite, ne sont pas plus convaincantes ; même observation pour la retraite de Stertinius (Ann. I, 71) qui repose encore sur une invention de l'auteur. M. Knoke transporte avec une assurance imperturbable l'emplacement de la défaite de Varus sur le versant nord de la chaîne appelée aujourd'hui forêt de Teutobourg (Osning), dans le « Habichtswald, au S.-O. d'Osnabrück » ; sans suivre de plus près ces hypothèses qui manquent absolument de base, nous ferons observer que, en combattant l'opinion de M. Th. Mommsen sur l'emplacement du champ de bataille de Varus, M. Knoke n'apporte aucun argument décisif.

Un peu plus loin l'auteur réussit à décrire avec beaucoup de netteté, et en rappelant sans cesse les exigences de la tactique, les mouvements des troupes romaines; cependant son tableau de la bataille d'Idisiaviso ne peut nous satisfaire. Comme nous l'avons fait observer, il place cet endroit à Eisbergen (étymologie prétendue : Eidista, Eitste, Eise, Eis) entre Minden et Rinteln. Un écrivain militaire a protesté avec raison, il y a de longues années déjà, contre le choix de cet emplacement pour le combat, parce que des masses de troupes considérables n'auraient pu y être rangées faute d'espace ; est-il admissible que Germanicus ait traversé le Weser pour livrer aux Germains la bataille décisive dans un étroit défilé? Le champ de bataille choisi paraît en effet trop exigu même à M. Knoke; il se voit contraint à émettre l'idée grotesque que la cavalerie romaine aurait gravi par une gorge étroite et boisée le Wesergebirg pour tomber sur les derrières des troupes chérusques (p. 426). Mettant en œuvre tout son esprit de pénétration, l'auteur a cherché à prouver que le castellum d'Aliso se trouvait à la place du château de Nienbrügge, non loin de Hamm ; nous considérons cette supposition comme une des plus fondées de l'auteur, mais nous devons nous élever d'autant plus catégoriquement contre l'opinion qu'il émet que ce castellum est resté après la catastrophe de Varus en possession des Romains; la prise d'Aliso est mise absolument hors de doute par le témoignage de Velleius Paterculus et Dion Cassius.

L'ouvrage de M. Knoke emprunte une certaine valeur à ce fait qu'il a utilisé soigneusement et judicieusement la masse vraiment effrayante des écrits relatifs aux campagnes romaines en Allemagne; il a rassemblé avec soin les renseignements les plus minutieux sur les trouvailles de monnaies et de sépultures romaines sur les restes de voies et de fortifications romaines et germaniques dans le N.-O. de l'Alle-

magne. Si l'auteur pousse ses recherches de ce côté, il n'arrivera peut-être pas à dissiper les ténèbres qui planent sur les campagnes de Drusus, de Varus et de Germanicus, mais il contribuera d'autant plus efficacement à faire connaître la situation vraie de la libre Germanie et l'influence exercée par Rome sur la civilisation germanique.

Herman Haupt.

V. Schultze. **Geschichte des Untergangs des Griechisch-rœmischen Heidentums,** 1 vol. in-8° de vi-455 p. Iéna, Hermann Costenoble.

Malgré les ouvrages estimables de Beugnot et de Chastel, on peut dire que nous n'avons pas encore une histoire de la destruction du paganisme. M. Schultze, professeur à l'université de Greifswald, connu par des études sur le christianisme primitif, entreprend de nous en donner une. Il a divisé son travail en deux parties : la première comprend ce qu'il appelle « la lutte de l'État et de l'Église contre le paganisme ; » c'est celle qu'il vient de donner au public. Il nous annonce que l'autre, qui paraîtra plus tard, doit nous montrer « la décadence de l'hellénisme dans les diverses contrées et comment il a disparu partout des habitudes de la vie. » Cette indication me semble assez vague ; si, comme je le pense, après nous avoir développé, dans le premier volume, la série des mesures prises par les empereurs, à l'instigation des évêques, contre l'ancien culte, M. Schultze veut nous faire voir, dans le second, le résultat qu'elles ont obtenu et comment elles ont fini par assurer le triomphe de la nouvelle religion, je ne vois pas pourquoi il sépare ainsi les effets des causes. Cette division fort peu logique risque de nous rendre tout obscur. Par exemple, peut-on comprendre pourquoi les princes sont obligés de renouveler sans cesse leurs menaces et de promulguer à plusieurs reprises des édits presque semblables, quand on ignore avec quelle facilité une population presque entièrement païenne pouvait éluder les ordres donnés par l'autorité pour faire cesser les sacrifices et fermer les temples? M. Schultze nous a raconté en détail l'affaire de l'autel de la Victoire, mais est-il possible qu'elle soit tout à fait claire pour nous, si nous ne savons pas quelles étaient à ce moment les forces du paganisme à Rome, ce qu'il avait perdu de fidèles et ce qu'il en conservait?

Un autre inconvénient de la méthode suivie par M. Schultze est de rendre la critique de son premier volume très difficile. Comme il n'a pas pu et sans doute pas voulu tout dire, il peut y manquer des faits importants ; mais nous n'avons pas le droit de lui en faire un reproche, puisque nous ignorons s'il les a involontairement omis ou s'il les garde pour le volume suivant. Nous sommes donc forcé de réserver le compte-rendu complet de son ouvrage pour le moment où il sera terminé et où

il nous aura mis sous les yeux l'histoire tout entière de la destruction du paganisme gréco-romain. En attendant, je me contenterai de présenter quelques observations sur des points de détail.

M. Schultze se donne beaucoup de mal, en commençant son livre, pour essayer de découvrir quel était le nombre des chrétiens dans l'empire au début du IVe siècle. Je ne crois pas qu'il y ait réussi. Les entreprises de ce genre me paraissent tout à fait chimériques. La statistique des croyances n'est jamais facile à faire, surtout quand il s'agit d'un culte persécuté dont les adeptes ont intérêt à ne pas se faire connaître. Ici, les bases manquent tout à fait pour un calcul même approximatif. Veut-on consulter les auteurs contemporains? Leurs réponses sont vagues et contradictoires. Les chrétiens sont toujours tentés de prétendre que le monde entier est chrétien; les païens, au contraire, affectent de croire que leurs adversaires ne forment qu'une infime minorité. Même quand il s'agissait, non pas d'une province entière ou d'une grande ville, mais d'un corps restreint pour lequel les calculs semblent faciles à faire, on ne s'accordait pas. Symmaque affirme intrépidement à l'empereur que la grande majorité du sénat demande que l'autel de la Victoire soit rétabli. Saint Ambroise soutient avec la même assurance que la majorité s'y oppose : lequel devons-nous croire? Gibbon a cru pouvoir évaluer le nombre des chrétiens de Rome à l'époque de Dèce en se servant d'une lettre du pape Corneille, dans laquelle il raconte qu'il a sous ses ordres quarante-quatre prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolytes et cinquante-deux exorcistes, lecteurs ou portiers; mais, pour qu'on pût tirer quelque conclusion sûre de ces chiffres, il faudrait savoir quel était alors le rapport des prêtres aux fidèles, ce qu'on ignore absolument. L'Église romaine du IIIe siècle ne doit pas ressembler à une communauté anglicane de nos jours, et il serait ridicule de vouloir lui appliquer les mêmes règles. M. Schultze a pourtant repris cette façon de raisonner. Du nombre des évêques qui prennent part aux conciles d'une province, il veut tirer celui des chrétiens. Cependant il avoue lui-même qu'on ignore si tous les évêques de la province assistaient aux conciles qu'il prend pour base de ses calculs; et, quand ils y seraient tous, est-on sûr qu'il n'arrivait pas alors, comme aujourd'hui, que le nombre des évêques fût plus ou moins considérable suivant les contrées pour le même nombre de fidèles? Supposons qu'on applique aux États modernes les calculs de M. Schultze, on sera tenté d'attribuer à l'Italie une population catholique vingt fois plus considérable qu'à la France. Ainsi, quand M. Schultze nous dit qu'il devait y avoir cent mille chrétiens en Afrique, cinquante mille en Espagne, cinquante mille en Gaule, deux cent mille en Italie, ce sont des chiffres de fantaisie et je ne crois pas que, dans l'état actuel de nos connaissances, on puisse en trouver de plus exacts. Ce qui me paraît le plus sage, c'est de renoncer à soulever un problème qu'il n'est pas possible de résoudre.

Une fois entré dans son sujet véritable, M. Schultze expose avec beau-

coup d'intérêt la politique religieuse des empereurs chrétiens. Peut-être est-il tenté de mettre trop de suite dans celle de Constantin qui fut en réalité fort décousue et où se découvre aisément le choc d'influences contraires. Mais il fait bien connaître les violences de Constance, la réaction de Julien, le système de tolérance de Valentinien et de son fils. Puis, avec Théodose et Honorius, il nous montre par quelle série de mesures législatives l'ancien culte fut entièrement prohibé.

M. Schultze se réserve sans doute de traiter en détail, dans la seconde partie de son ouvrage, de la résistance des païens. C'est un récit fort curieux dont on trouve les éléments dans les histoires ecclésiastiques du temps et surtout dans les ouvrages des Pères. En attendant (et c'est ce qui achève de nous révéler les inconvénients de sa méthode), il est bien obligé d'en dire un mot à propos de certains événements qui se passèrent sous Théodose. Il nous montre les païens favorisant les ennemis des princes qui les persécutent, et prenant ouvertement parti pour les divers usurpateurs dont ils espèrent être mieux traités. Peut-être aurait-il dû ajouter qu'ils le faisaient toujours sans beaucoup d'entente et de suite. Au moment du conflit, chacun se prononçait seul, au hasard, et il n'y avait guère de soulèvement général. C'est ainsi que nous voyons Symmaque se déclarer pour Maxime, tandis que Nicomachus Flavianus, son ami, reste en dehors du débat. Plus tard, Flavianus se rangea du côté d'Eugène et se fit même tuer pour lui; mais Symmaque demeura fidèle à Théodose. C'est sans doute ce qui rendit la victoire des empereurs chrétiens plus facile. Aussi ne semble-t-il pas très juste de parler du parti païen, *die heidnische Partei,* comme fait souvent M. Schultze : il y avait des païens isolés qui, de temps en temps, s'associaient à des complots, à des révoltes; mais, comme ils ne se concertaient pas entre eux, il n'y avait pas, à vrai dire, de parti païen.

Gaston Boissier.

Les Chartes de Saint-Bertin, d'après le Grand Cartulaire de dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère, publiées ou analysées avec un grand nombre d'extraits textuels par M. l'abbé Daniel Haignneré, ancien archiviste de la ville de Boulogne. T. I (648 à 1240), in-4° de LXVI-470 pages. Saint-Omer, d'Homont, 1886.

L'abbaye de Saint-Bertin occupa l'un des premiers rangs entre les abbayes bénédictines le plus réputées pour leur antiquité, leur riche dotation et leur puissant rayonnement; c'est dire qu'elle possédait une collection d'archives incomparable, dont on jugera facilement par ce fait que ses coffres détenaient 10 pièces du VIIe siècle, 13 du VIIIe, 32 du IXe et 11 du Xe siècle. Aussi, jalouse à l'excès d'un aussi précieux trésor, n'y laissa-t-elle jamais pénétrer l'œil indiscret des visiteurs, voire des

plus savants, et les Bénédictins parcourant la France pour leur *Gallia* furent éconduits comme le vulgaire et durent enregistrer ainsi leur défaite : « Nous aurions séjourné plus longtemps à Saint-Bertin si nous avions eu la liberté d'y voir les manuscrits et les archives, mais il ne fut pas possible. »

Cette manière d'agir, étroite et peu avisée, aurait frustré l'histoire et l'érudition de documents de premier ordre, si au XVIIIe siècle, en raison même des nécessités de chaque instant, l'abbé Joscio d'Allesnes n'avait compris qu'il était urgent de les livrer au public. L'idée première de ce travail ne fut pas, il est vrai, absolument suivie, mais, grâce à dom Dewitte, un recueil général des titres fut soigneusement dressé en 11 volumes contenant près de 5,000 transcriptions ou analyses et, par un enchaînement heureux des circonstances, cette copie survécut à la Révolution qui vit sombrer les originaux. Qu'est-il resté, en effet, des archives de Saint-Bertin? 400 registres sont venus s'échouer aux Archives départementales, où le tout eût dû être normalement versé; quelques chartes et bulles ont été la proie des collectionneurs et sont semées aux quatre vents, mais la totalité des diplômes et des chartes a péri dans les arsenaux de Saint-Omer et de Calais et bien heureux sera celui qui pourra un jour en retrouver quelque épave!

La publication, par Guérard et par Morand, en 1841 et 1867, des recueils de Folquin, de Simon et de leurs continuateurs, parut, avec assez de vraisemblance, la résurrection historique de la grande abbaye, mais elle eut le grave inconvénient d'endormir l'érudition et de lui faire perdre de vue l'immense chartrier réuni par dom Dewitte.

Au reste, la question de temps mise à part, on se plaindrait à tort de cet oubli, car l'idée et l'exécution de ce grand travail ne pouvaient tomber en de meilleures mains.

L'essai si remarquable d'identification du Portus Itius, la description de quatre cimetières mérovingiens, la monographie de N.-D. de Boulogne, les histoires si complètes du Boulonnais et du Calaisis parues dans le Dictionnaire historique du Pas-de-Calais, le Dictionnaire topographique du Boulonnais, les cartulaires de Samer, de N.-D. et de la ville de Boulogne ont depuis longtemps donné la mesure de la compétence de M. Haigneré pour les études du Moyen-âge.

Aussi, s'il y a lieu de s'étonner qu'il ait entrepris le dépouillement si périlleux d'un cartulaire qui réclamait un diplomatiste consommé, ce n'est pas qu'on puisse mettre en doute son aptitude spéciale, mais, disons-le, les circonstances et les moyens lui faisaient absolument défaut.

Relégué dans une commune de 200 habitants, éloigné des bibliothèques de Boulogne et de Saint-Omer, n'ayant sous la main ni le *Gallia*, ni le *Regesta pontificum*, ni les *Diplomata* de Bréquigny, ni Pertz, ni même un *Art de vérifier les dates* pour l'exécution d'un travail qui appelait à tout instant ces guides, M. Haigneré a accompli un véritable tour de force qui double le mérite de son travail.

Les faibles ressources d'une société locale ne permettaient pas d'étendre outre mesure le cadre de cette publication et d'y faire entrer *in extenso* toutes les pièces, même antérieures au XIIIe siècle; M. Haigneré a donc fait un choix de celles qui devaient être copiées intégralement et de celles qui pouvaient, vu leurs éditions antérieures ou leur moindre intérêt, n'être insérées qu'en analyse.

Nous n'avons pas à parler des copies qui ont été établies avec le plus grand soin et une entière connaissance des localités et des noms, mais nous aurons fait l'éloge de l'ouvrage et des services qu'il est appelé à rendre en disant qu'après la date (style actuel) et l'analyse de chaque pièce, les érudits trouveront tout ou partie du dépositif, la liste si précieuse des signatures et des témoins, la datation, la description du sceau et enfin les références.

A cette source de premier ordre viendront s'alimenter non seulement l'histoire générale, mais les histoires particulières de l'évêché de Thérouanne, de la ville de Saint-Omer, du Calaisis, des croisades, de l'agriculture, des familles, des institutions communales. Le premier volume actuellement paru compte 867 pièces analysées ou copiées, allant de 648 à 1240. Dans ce nombre, outre les précieux diplômes indiqués plus haut, sont compris 332 actes du XIIe siècle et 436 du XIIIe siècle; mais, comme ce dernier ne figure que pour quarante années dans ce premier volume, on peut prévoir quel immense ensemble de documents les volumes suivants livreront au public pour la fin de ce siècle et les deux suivants. Les recherches dans ce dédale sont rendues extrêmement faciles par l'adjonction de tableaux de concordance et d'excellentes tables comprenant plus de 500 communes de la France, de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Allemagne, et près de 4,000 noms de personnes, tous intéressants.

Si M. Haigneré a, une fois de plus, bien mérité des érudits, la Société des antiquaires de Morinie a droit à une part de nos remerciements, qui a mis si généreusement ses modestes ressources à la discrétion de ce savant, et qui a ajouté cette magistrale publication à tant d'autres déjà remarquées.

Henri LORIQUET.

Joseph FELTEN. **Papst Gregor IX**. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1 vol. in-8°, XII-409 pages. 1886.

La biographie d'un pape est presque toujours un ouvrage d'histoire universelle; au moyen âge surtout, les chefs de l'Église romaine ont joué auprès de tous les princes, entre tous les peuples, dans toutes les classes de la société chrétienne, un rôle si important qu'on ne peut raconter leurs faits et gestes sans aborder les questions les plus graves et les plus variées. Les difficultés d'une pareille entreprise se compliquent encore lorsqu'il s'agit des grands pontifes qui, au XIIIe s., ont soutenu

contre les empereurs la fortune de la papauté. Grégoire IX est un de ces papes, mais, quoiqu'on retrouve à toutes les pages de son histoire les constantes préoccupations que lui causait l'antagonisme de Frédéric II, il a su conserver au milieu du monde son rôle d'apôtre, d'arbitre, de législateur, de chef religieux et de grand politique ; M. Felten, insistant sur l'étendue de son entreprise, rappelle avec raison, dans son avant-propos, les rapports de Grégoire avec les Dominicains et les Franciscains, sa conduite à l'égard des hérétiques, ses efforts pour ramener les Grecs à l'unité de l'Église, ses relations avec l'ordre Teutonique et les mesures qu'il prit pour la conversion de la Prusse au christianisme. Voilà bien des questions qui, en d'autres circonstances, auraient suffi à l'activité d'un souverain pontife, et cependant il fallait combattre sans trêve le grand ennemi du saint-siège. Il est malaisé de grouper en une même œuvre des éléments aussi multiples, de renfermer dans un seul volume des matières d'une pareille importance ; aussi ne reprocherons-nous pas à M. Felten de n'avoir pas toujours eu la place nécessaire pour faire le portrait des personnages, pour exposer tout au long les événements et faire revivre, au moyen d'anecdotes et de récits détaillés, la couleur locale.

Avant d'en arriver au pontificat de Grégoire IX, il fallait résumer sa vie et parler de ses tendances personnelles. M. Felten fait naître Grégoire vers 1170, et combat l'opinion d'après laquelle il serait mort centenaire ; son rôle comme légat, ses premiers rapports avec les ordres mendiants sont exposés dans des pages très intéressantes. Aussitôt après son avènement, Grégoire entre en lutte avec Frédéric II, c'est là le cœur du sujet, et le principal mérite de M. Felten est d'avoir exposé l'histoire de ce duel mémorable sans jamais sacrifier les autres questions de politique générale ou d'administration religieuse. Nous ne pouvons reprendre ici les arguments qu'on a tant de fois fait valoir pour ou contre le saint-siège ; M. Felten tire son récit d'ouvrages et de documents qui, cela va sans dire, ont souvent été cités et discutés ; peut-être aurait-il pu faire parfois un usage plus complet des recueils qu'il avait à sa disposition : c'est ainsi qu'à propos du concile convoqué en 1240, et qui aurait dû se tenir à Rome au printemps de l'année suivante, il a omis de citer les listes de convocation publiées par M. Rodenberg dans ses *Epistolæ sæculi XIII e regestis Romanorum Pontificum selectæ* (p. 679-683, 689-692) ; le seul examen des noms réunis dans ces deux documents suffit à démontrer que le concile de 1241, s'il avait pu se rassembler dans les conditions voulues par Grégoire IX, aurait été la représentation réelle et aussi complète que possible du monde catholique. Dans son quatrième appendice, l'auteur examine avec détail, après M. Huillard-Bréholles, la question de savoir si la couronne impériale fut offerte, comme on l'a dit, par Grégoire IX au comte d'Artois ; cette petite dissertation mérite une attention particulière.

Les rapports du saint-siège et de la France occupent une place hono-

rable dans ce récit d'histoire générale ; on voudrait seulement que les caractères de Blanche de Castille et de saint Louis fussent mis en relief; ces deux nobles figures doivent avoir, dans une histoire de Grégoire IX, la situation qu'elles occupaient au XIIIe siècle dans la société chrétienne ; tout le monde alors les connaissait, on les voyait de partout. Sans entrer dans le détail des faits, on se contentera de rappeler ici, puisqu'il s'agit de la France, que Jean Sans-Terre n'a point paru sur le champ de bataille de Bouvines (voir p. 110), et que Thibaud le Chansonnier doit porter, comme comte de Champagne, le nom de Thibaud IV (et non Thibaud VI, p. 189). Le procès qui aboutit, au temps de Grégoire, à la condamnation du Talmud, est relaté par M. Felten avec une extrême brièveté (p. 295) ; on sait que cet intéressant épisode d'histoire religieuse a été raconté en détail, dès 1880 et 1881, par MM. Noël Valois et Isidore Loeb ; ces deux auteurs, à défaut d'autres, auraient pu être utilisés ou tout au moins cités.

Quant à l'intention qui a présidé à la rédaction de ce livre intéressant et commode, elle est des plus louables ; l'auteur s'est efforcé d'être vrai, impartial. On ne peut que l'approuver, quand il cite, à la première page, cette belle maxime de Joseph de Maistre : « On ne doit aux papes que la vérité, et ils n'ont besoin que de la vérité. » Cette devise est aussi éloquente que juste ; la papauté, en particulier celle du XIIIe siècle, est assez grande pour se passer de compliments ; on peut la critiquer, lui attribuer même certaines fautes ou lui trouver certains défauts sans avoir à craindre qu'elle en soit diminuée. Nous voudrions que M. Felten eût pris tout à fait au sérieux son rôle de critique ; avec les meilleures intentions, on ne doit pas aborder l'examen de faits qui ont passionné le monde avec un optimisme inconscient, très loyal sans aucun doute, mais qui, dès l'ouverture d'un débat, laisse entrevoir le jugement.

Tel qu'il est, le livre de M. Felten se présente avec de nombreuses et sérieuses qualités ; on y trouve un exposé clair et complet, un résumé commode de la lutte soutenue par Grégoire IX contre Frédéric II, des aperçus très intéressants sur beaucoup de questions qui, jusqu'à présent, étaient moins connues. Tous ceux qui étudient l'histoire du saint-siège au moyen âge auront intérêt à le consulter, et la publication en est fort bien venue au moment où l'École française de Rome promet de nous donner bientôt les registres de la chancellerie pontificale au temps de Grégoire IX.

Élie Berger.

Die Volkszahl deutscher Stædte zu Ende des Mittelalters und zu Beginn der Neuzeit. Ein Ueberblick über Stand und Mittel der Forschung von J. Jastrow. — Berlin, Gærtner, 1886, VIII-219 p. in-8°. (*Historische Untersuchungen* herausggb. von J. Jastrow. Heft 1.)

Die Wahl Albrechts II zum rœmischen Kœnige nebst einem Anhange enthaltend Urkunden und Aktenstücke von W. Altmann. — Berlin, Gærtner, 1886, X-118 p. in-8°. (*Historische Untersuchungen*..... Heft 2.)

Der Rœmerzug Ludwigs des Baiern. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papsttum und Kaisertum von Dr W. Altmann. — Berlin, Gærtner, 1886, IV-152 p. in-8°.

Beitræge zur Geschichte Ludwigs des Bayers und seiner Zeit, von Dr Anton Chroust. I : *Die Romfahrt*, 1327-1329. — Gotha, Fr. A. Perthes, 1887, IX-270 p. in-8°.

La nouvelle collection historique que vient de fonder M. Jastrow s'ouvre par un travail du même savant qui repose un peu de l'histoire politique et diplomatique. Ce travail appartient à une catégorie d'études presque aussi négligée en Allemagne que chez nous : la sociologie. Pourtant Mone et de Maurer l'avaient déjà abordée avec quelque succès. Récemment M. Quidde a annoncé une série de publications sur ce même sujet : celles que nous connaissons laissent bien augurer des suivantes. La forte brochure de M. Jastrow est peut-être destinée à donner à ces études l'élan qui leur manque encore, car l'auteur ne prétend à rien moins qu'à fonder la statistique historique, à en faire une science véritable en déterminant sa méthode et en découvrant l'étendue du domaine qu'elle doit exploiter. S'il limite actuellement ses investigations à la période qui s'étend de 1350 à 1618, ce n'est point sans de bonnes raisons. A chacune de ces deux catastrophes : la peste noire et le début de la guerre de Trente ans, correspond une diminution brusque et très saisissable de la population dans les pays de langue allemande. On peut donc étudier comme un tout bien circonscrit les faits sociologiques qui se produisent entre ces deux dates[1]. En outre, on possède de cette même époque quelques dénombrements très exacts : l'un de 1449 pour Nuremberg, l'autre de 1475 environ pour Strasbourg. Ces dénombrements (*Zæhlungen*) serviront à vérifier les résultats que M. J. poursuit par deux autres voies : le calcul (*Berechnung*), qui prend pour base les données de certains dénombrements partiels; l'évaluation (*Schætzung*), qui identifie des quantités différentes pour en déduire une quantité générale.

1. Chez nous la première de ces deux dates pourrait aussi servir de point de départ; mais la seconde devrait être reculée jusqu'à la Révolution.

La discussion de ces trois méthodes et des questions connexes forme la première partie de la brochure de M. J. La seconde consiste dans l'examen critique des documents qui peuvent fournir au calcul et à l'évaluation les éléments premiers dont ils ont besoin : partages de terres où sont énumérés les divers tènements qui composent le tout, montres d'armes, rôles d'impositions personnelles et foncières, registres paroissiaux. Il n'est point possible de puiser à ces sources multiples sans beaucoup de circonspection, et leurs données ne peuvent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Ceux-là le savent d'abondant qui étudient le moyen âge sur les documents d'archives. Mais M. J. multiplie tellement les objections et accumule tant de points d'interrogation vis-à-vis de chacun de ces documents que les profanes feront bien de ne point se mêler de statistique historique s'ils veulent échapper à la férule de ce maître. M. J. le dit d'ailleurs clairement : dans la science qui nous occupe, il faut appeler en consultation autant de spécialistes qu'il y a de cas différents : des juristes pour déterminer la valeur exacte et par suite la portée de certains termes fréquemment employés (bourgeois, colons, etc.); des médecins quand il s'agit d'apprécier l'étendue des ravages d'une épidémie; des archéologues pour savoir ce que l'aire d'une ville du moyen âge peut contenir de maisons, etc. Et chacun de ces spécialistes devra s'assurer la collaboration de ceux qui connaissent à fond le passé historique des localités sur lesquelles se porte l'examen. On peut juger par là si M. J. est difficile dans le choix des moyens. Mais cette sévérité même est un gage de succès pour le jour où les experts que l'on demande auront à leur disposition les matériaux qui leur manquent encore. M. J. attend ce service des sociétés historiques de province et constate en passant qu'elles sont capables de le rendre depuis qu'une sévère parole de Waitz a banni de leur milieu les dilettantes dont elles étaient encombrées pour faire place aux érudits de profession et assurer ainsi la suprématie de l'esprit scientifique.

Nous souhaitons que l'appel de M. J. soit entendu. Ce n'est point en effet seulement une question de chiffres que la statistique historique est appelée à résoudre. La portée des résultats qu'elle propose est beaucoup plus grande. M. J. remarque avec raison que le défrichement des forêts et la destruction des fauves ont été en raison directe de l'accroissement numérique de l'humanité. Déterminer cet accroissement aux différentes époques de l'histoire d'une nation, c'est indiquer par voie de conséquence dans quelle mesure l'homme triomphe peu à peu de ses ennemis et fortifie ses positions dans la lutte pour l'existence. On pourrait, à notre avis, multiplier ces considérations, expliquer peut-être par le peu de densité des populations vaincues les triomphes de Rome dans quelques pays, ceux des barbares dans les contrées de langue latine et des Anglais en France après la peste noire, la rapide extension des Arabes entre l'Indus et les Pyrénées. Une armée bien compacte de

50,000 hommes a toujours aisément raison d'une population de 5 ou 6 millions d'âmes répandue sur un grand territoire.

Le malheur est que jusqu'ici on n'a point trouvé le moyen de préciser suffisamment les faits de ce genre. Pour nous en tenir à la période et à la région que M. J. a choisies, il y a une trentaine d'années, Arnold évaluait entre 60 et 100,000 âmes la population de chacune des grandes villes épiscopales ou libres des bords du Rhin au xve siècle, tandis que Bucher la ramenait entre 15 et 16 mille âmes. M. J. s'arrête à des chiffres intermédiaires, et ses résultats obtenus par le calcul et l'évaluation sont confirmés, au moins pour deux villes, par les dénombrements que nous mentionnions plus haut : Strasbourg, 16,000; Nuremberg, 20,000; Danzig (commune), 8,000; avec les deux faubourgs environ 20,000; Rostock, 14,000; Bâle, 15,000; Francfort-sur-Mein, 10,000. A la fin du xvie siècle, les chiffres sont naturellement plus forts : Strasbourg, 30,000; Breslau, 30 à 40,000; Nuremberg, 40 à 50,000; Danzig, 50,000; Augsbourg, 50 à 60,000. Berlin, résidence de l'électeur, n'a guère alors plus de 14,000 âmes; Leipzig, 15,000. Ces chiffres admis et la position respective de ces villes constatée, il n'est pas sans enseignement de remarquer qu'aujourd'hui les trois centres les plus peuplés de l'empire allemand sont Berlin, Hambourg et Breslau. Il s'est donc produit un changement de direction dans le courant de la population. Les économistes recueillent le fait, mais ce sont les historiens qui le signalent, qui en recherchent les causes, en notent les phases et projettent un peu de lumière sur ces mystérieuses manifestations de la vie des sociétés humaines. Ils doivent seulement se garder avec soin des conclusions qui dépassent les faits. A propos du changement de direction que nous venons de signaler, M. J. prétend (p. 2) que depuis le xve siècle les centres de gravité de la population allemande se sont insensiblement déplacés de l'ouest vers le nord, préparant ainsi le nouvel empire allemand. Mais la substitution de Berlin à Vienne, de la Prusse à l'Autriche comme tête de l'Allemagne, est un fait récent résultant de circonstances politiques, et qui a pu être pressenti au plus tôt sous le règne de Frédéric II. En réalité, il n'a sérieusement agi sur l'Allemagne que depuis 1820. Le seul courant de population que Berlin ait déterminé, antérieurement à Frédéric II, c'est celui des réfugiés français de 1685. Mais cela n'a rien à faire avec le mouvement de la population allemande.

Je regrette aussi que l'auteur n'ait point attiré l'attention du public auquel il s'adresse sur certaines questions, celle-ci par exemple : d'où vient que la race allemande, prolifique comme toutes les races du nord, ait si lentement et si incomplètement repeuplé aux xve-xvie siècles la vaste étendue de pays qui lui appartenait? Serait-ce, comme on l'observe chez nous, que l'extrême mortalité des enfants infirmait les effets de la grande fécondité des mariages? Ou bien serait-ce que le nombre des célibataires était plus considérable que celui des mariés? — Autant

de questions essentielles à résoudre pour l'intelligence du passé au point de vue qui nous occupe.

L'opuscule de M. Altmann qui continue les *Enquêtes historiques*[1] serait beaucoup mieux intitulé : *Der Kurfürstentag vom Mærz* 1438, puisqu'on nous raconte non seulement l'élection d'Albert II, mais encore les autres affaires qui furent débattues par la diète, entre autres le schisme ecclésiastique et la question du droit électoral de la Saxe. A ce détail près, le travail de M. A. mérite toute attention. Le règne d'Albert II (en tant qu'empereur) a été complètement négligé par les historiens du XIXe siècle, sans doute à cause de sa courte durée. Il était d'ailleurs entendu que F. A. G. Wenck avait tout dit dans son *Historia Alberti II.* Le malheur est que Wenck n'a jamais publié de son œuvre autre chose qu'une *Dissertatio prima,* parue à Leipzig en 1770, et qui n'a jamais eu de suite. En redressant cette légère erreur de toutes les bibliographies allemandes[2], M. A. provoquera peut-être parmi ses compatriotes la curiosité d'étudier un règne et un empereur trop dédaignés jusqu'ici. En tout cas, il ouvre courageusement la voie. Son travail repose tout entier sur des documents d'archives pour la plupart inédits, mais accessibles maintenant à tout le monde dans l'annexe de la brochure. Tablant sur leurs témoignages, l'auteur a pu reconstituer toutes les phases de la diète, contrôler ainsi les rares allégations des chroniqueurs contemporains, rectifier les assertions des historiens modernes et rendre à la diète de mars 1438 toute sa signification dans l'histoire du XVe siècle. Les éditeurs des *Deutsche Reichstagsacten* trouvent par avance dans M. A. un digne collaborateur.

Le même savant livre encore au public une étude approfondie sur l'expédition d'outre-monts que Louis de Bavière entreprit en 1327. Cette expédition a une telle importance dans l'histoire des luttes de cet empereur avec la papauté que M. Altmann est justifié à reprendre un sujet que Riezler, C. Mueller et Preger même n'ont point examiné avec tout le soin désirable. Il l'est d'autant plus qu'une récente monographie de cette expédition n'a point tiré parti des extraits des registres du Vatican qui ont été publiés dernièrement sous le nom de l'évêque Reinkens[3]. Appuyé sur ces documents, ne négligeant aucun des incidents de la campagne, aucun des personnages qui y prirent part, M. A. propose sur quelques points des solutions un peu différentes de celles de ses devanciers. C'est ainsi par exemple que, contrairement à Preger, il soutient que Jean XXII n'a été dans ses efforts pour détruire l'autorité allemande en Italie qu'un instrument de Robert d'Anjou (p. 5). Ail-

1. *Recherches historiques* traduit mieux le titre d'une autre collection bien connue : les *Historische Forschungen.*

2. Nous la retrouvons jusque dans la 5e édition de la *Quellenskunde* de Dahlmann-Waitz.

3. Voy. *Revue historique,* XXIX, 157.

leurs, en remarquant qu'aussitôt élu, l'antipape Pierre de Corvara organisa librement sa cour sur le même pied que ses prédécesseurs, il réfute cette opinion de Riezler et de C. Mueller que Pierre de Corvara avait été choisi par Louis de Bavière, de préférence à tout autre, parce que, comme membre d'un ordre mendiant, il incarnait l'idée de pauvreté et de simplicité apostoliques que préconisaient les partisans de l'empereur à l'encontre de la richesse et du faste du clergé romain.

L'opuscule de M. A. se termine par une liste fort longue des seigneurs laïques et ecclésiastiques qui prirent part à l'expédition de 1327, et par une courte dissertation sur le conclave du 15 mai 1328.

L'histoire de l'expédition de Louis de Bavière, de M. Chroust, est datée de mars 1886; elle est par conséquent tout à fait indépendante de celle de M. Altmann[1]. Elle s'en distingue par l'ampleur du cadre adopté, par l'accumulation des détails et aussi par les mérites de la généralisation. Tandis que M. A. analyse et divise à outrance, jusqu'à partager en quinze chapitres cette histoire de trois années, M. C. coupe son récit en cinq parties correspondant aux cinq grandes phases de l'expédition : les négociations préliminaires, la marche sur Rome, le couronnement de l'empereur et l'élection du pape, le retour jusqu'à Pise, la dernière étape de Pise en Allemagne.

M. C. a en outre un point de vue assez différent de celui de ses devanciers. Il croit l'expédition de Louis de Bavière inspirée par le désir longtemps couvé de relever en Italie l'autorité impériale, afin de rattacher le parti gibelin à la maison de Bavière au détriment de celle d'Autriche, sa rivale. C'est de ce point de vue qu'il étudie à nouveau les célèbres conventions de 1325 et 1328 entre Louis de Bavière et Frédéric le Beau. L'importance politique que, à d'autres égards, les historiens ont depuis longtemps attribuée à cette longue campagne se trouve ainsi accrue aux yeux du lecteur. Par contre, M. C. insiste sur les différends de Louis de Bavière avec la cour de Rome plus qu'il n'était besoin après le gros ouvrage de M. Carl Mueller. Il s'accorde en effet avec lui sur tous les points essentiels.

M. C. a utilisé les textes nouvellement publiés; il a donné en appendice plusieurs dissertations sur les points obscurs de son sujet. Pour toutes ces raisons, la monographie qu'il vient de consacrer à l'expédition de Louis de Bavière surpasse les précédentes sans les faire toutes oublier.

Alfred Leroux.

1. M. Chroust se trompe en affirmant, p. VIII, que le travail de M. Altmann fait partie des *Historische Untersuchungen* de Jastrow.

H.-François Delaborde. **L'Expédition de Charles VIII en Italie.** Firmin-Didot, 1888, in-4°, VIII-699 pages.

Il serait fort difficile de résumer en quelques pages ce livre, qui renouvelle dans son ensemble une des questions les plus importantes de notre histoire. L'expédition de Charles VIII nous y apparaît complètement transformée, depuis ses origines jusqu'aux événements militaires qui en marquent la dernière période. Cette guerre étrange, qui resta sans résultats immédiats malgré la conquête de Naples et la victoire de Fornoue, et dont les conséquences lointaines furent si considérables, ne peut plus désormais être regardée comme une brillante folie, suggérée par la perfidie de Ludovic le More à l'imagination aventureuse de Charles VIII; tout en faisant la part des intrigues milanaises, M. Delaborde, dans les premiers chapitres de son ouvrage, démontre qu'elle fut la conséquence à laquelle devaient tôt ou tard aboutir les relations établies depuis plusieurs siècles entre la France et les états italiens. Après Charles d'Anjou, le premier conquérant de Naples, après Charles de Valois et Philippe VI, auteurs de grands projets restés sans résultats, on voit pendant le XIVe et le XVe siècle les princes et les grands seigneurs français porter leurs armes ou tourner les efforts de leur diplomatie vers ce pays divisé, peu capable de se défendre, et qui sans cesse, par ses sollicitations, mêlait les étrangers à ses querelles intestines. Les uns, comme Louis XI, se sont contentés d'exercer en Italie une grande influence; d'autres en ont fait leur champ de bataille; Charles VIII, le plus illustre de ces derniers, a suivi la voie tracée par les princes des deux dynasties angevines et par les Valois ses ancêtres. Quant à la politique ambitieuse et sans scrupules de Ludovic le More, elle n'a fait en réalité que faciliter au début cette entreprise dont les véritables causes doivent être cherchées bien plus haut.

Sans doute Charles VIII était naturellement porté aux aventures guerrières; un autre, moins passionné pour la gloire, aurait pu résister à la tentation de descendre en Italie; mais, à part cela, tout ce qu'on dit en général de son caractère, tout ce qu'on raconte de ses premières années paraît peu conforme à la vérité. Tout d'abord M. Delaborde fait justice de cette légende d'après laquelle Louis XI, obéissant à d'inavouables méfiances, aurait maintenu son fils dans une sorte de captivité; des documents d'une incontestable valeur montrent au contraire les préoccupations que la santé du jeune dauphin causait à son père; c'est chez le roi une sollicitude inquiète, qui s'informe des moindres détails, et s'il ne se hâte pas de faire donner à Charles une instruction relevée, c'est uniquement pour épargner à son tempérament délicat les fatigues intellectuelles; nous voilà bien loin de l'opinion accréditée sur la foi de Commines. Pour connaître la figure de ce jeune prince sur lequel les historiens se sont fait tant d'idées fausses, nous n'avons qu'à regarder le curieux buste de Florence reproduit en tête de ce livre, à

lire le portrait tracé par l'envoyé vénitien Zacharie Contarini ; le conquérant de Naples était en réalité un homme assez laid, mal fait, d'un aspect très peu avantageux ; M. Delaborde a eu l'heureuse idée de donner en fac-similé des signatures de Charles VIII, où l'on reconnaît la trace évidente de certains mouvements nerveux, fort disgracieux, dont parle Contarini. S'il s'agit du caractère de Charles, nous éprouvons une nouvelle surprise : au lieu d'un écervelé, nourri d'idées fausses ou chimériques, c'est un prince qui, dès sa première jeunesse, cherche à s'instruire et prend soin de « toujours se mettre en son devoir. » Une fois décidé, Charles VIII se consacre avec une étrange ténacité à son entreprise ; il en poursuit l'exécution malgré tous les obstacles, sans jamais céder à la mauvaise volonté de ceux auxquels il abandonnait avec trop de confiance l'exécution de ses projets. Ami du plaisir, il se laisse distraire parfois, comme à Lyon, par des aventures galantes sur lesquelles le récit de M. Delaborde nous donne des détails aussi nouveaux qu'amusants, mais c'est toujours pour revenir, quand il le faut, aux préoccupations sérieuses. La longanimité avec laquelle il pardonne aux Florentins leurs insolences, la générosité dont il fait preuve à Naples nous montrent en lui un prince humain et chevaleresque.

Par malheur les gens du roi, les seigneurs, les hommes de guerre qui l'entourent sont loin d'avoir la même pureté de conscience ; les agents chargés par Ludovic le More de négocier avec la France ne s'y trompent pas ; un Vénitien ne va-t-il pas jusqu'à dire : « Madame de Beaujeu est fort avare ; elle fait tout pour de l'argent et ne se soucie pas plus de la gloire de Dieu que de l'honneur de la couronne. » Quand il s'agit des courtisans, c'est encore bien autre chose : Stuart d'Aubigny, Myolans, Étienne de Vesc lui-même se font ou se laissent payer par Ludovic ; Briçonnet et le maréchal d'Esquerdes intriguent sans pudeur à côté du roi pour faire avorter l'entreprise. L'entourage de Charles VIII nous apparaît ainsi sous un aspect fort nouveau, et le tableau qu'en trace à plusieurs reprises M. Delaborde est aussi peu flatteur qu'inattendu. A part quelques honorables exceptions, Charles VIII n'a été bien servi que sur le champ de bataille.

Nous apprenons aujourd'hui, pour la première fois, que l'armée avec laquelle Charles a traversé l'Italie ne dépassait guère le modeste effectif de quarante mille hommes. Il est vrai qu'elle se composait d'éléments excellents, et pour n'en citer qu'une preuve, nous rappellerons l'impression que causa la bravoure sauvage des bandes suisses à Rapallo ; le reste de l'armée était aussi vaillant et plus discipliné, car les Suisses ne se piquaient pas de modération : rentrés à Gênes après leur victoire, ils ont avec la population une rixe sanglante ; à Rome, des actes de pillage attirent sur eux la sévérité du roi, et lors du retour en France ils saccagent la ville de Pontremoli. Mais de tels excès sont toujours suivis d'un prompt châtiment, et en somme la tenue générale de l'armée française fit aux Italiens une vive impression ; en Toscane, à Naples, on reconnait que les soldats français s'abstiennent de toute

violence à l'égard des femmes (p. 441 et 575); il est également prouvé, malgré l'assertion d'historiens modernes, que le roi n'a jamais fait piller, à Florence, le palais des Médicis (p. 445). Quelle opposition entre ces rudes envahisseurs et ceux qui, après les avoir appelés ou comblés de flatteries, finissent par se liguer contre eux! Les Florentins seuls paraissent avoir montré, en présence de Charles VIII triomphant, une certaine dignité; encore M. Delaborde réduit-il à son vrai caractère la célèbre rodomontade de Pierre Capponi (p. 472-474). La place nous manque pour rappeler tout ce qu'il nous apprend sur Alexandre VI, sur le roi Ferrand Ier de Naples, dont un portrait fort bien tracé se trouve à la page 303, sur Laurent et Pierre de Médicis, sur l'entente du pape et des Vénitiens avec les Turcs; au milieu de tous ces fourbes, la palme appartient sans conteste à Ludovic le More ou aux Vénitiens, qui vont jusqu'à encourager un misérable disposé à tuer Charles VIII (p. 632). Nous ne saurions mieux faire que de rappeler ici la conclusion de ce livre si fécond en justes appréciations : « La responsabilité de cette expédition ne revient-elle pas tout entière à ceux qui, depuis Charles VI, n'avaient cessé d'appeler les rois de France à intervenir dans leurs difficultés intérieures, aux Italiens eux-mêmes? »

Le travail de M. Delaborde a eu pour point de départ l'étude approfondie de dépêches diplomatiques, conservées à Milan et à Florence; grâce à des centaines de lettres qui n'avaient pas encore été utilisées, on suit jour par jour la correspondance de Ludovic le More avec ses envoyés : il est à peine besoin d'insister sur l'importance capitale qu'a tout le livre II, consacré aux négociations et aux préparatifs de la guerre. La grande ambassade du comte de Cajazzo à la cour de France et la mission permanente de Belgiojoso présentent un intérêt de premier ordre, sans préjudice des chapitres dans lesquels sont racontés les rapports de Charles VIII avec Maximilien et Ferdinand le Catholique; citons en passant le traité de Senlis, le projet d'entrevue de Charles VIII avec Maximilien, et la mission espagnole d'Alonso da Silva, qu'on avait oubliée depuis Çurita. C'est au récit de ces événements que l'auteur avait d'abord voulu se limiter; nous sommes fort heureux qu'en pieux exécuteur des volontés laissées par M. le duc de Chaulnes il se soit décidé à traiter le sujet en entier.

L'expédition elle-même est racontée avec une précision, une vivacité, une abondance de renseignements nouveaux qui en rendent la relation fort agréable. Tantôt M. Delaborde se fonde sur des textes peu ou point connus pour peindre de toutes pièces une grande scène, comme l'entrée de Charles VIII à Florence; tantôt il reprend les auteurs déjà utilisés pour rendre aux faits leur vrai caractère : c'est ainsi que les origines de la ligue de Venise se trouvent exposées sous un jour très nouveau, que la bataille de Fornoue, pour la première fois, nous est décrite sous son véritable aspect, avec la marche des armées, la disposition des corps sur le champ de bataille, et les différentes phases du combat; le récit consacré à cette journée mémorable n'est pas seule-

ment une restitution historique, c'est un morceau littéraire qui laisse au lecteur une impression vivante; il suffira d'y jeter un coup d'œil pour apprécier toute la valeur d'un livre qui ajoute, sous une forme élégante, tant de faits nouveaux à ceux qui nous étaient connus, et nous présente en traits qui ne s'effaceront pas le roi Charles VIII et son expédition d'Italie.

Élie Berger.

Geschichte Karls V von H. Baumgarten. Erster Band. Stuttgart, Cotta, 1885. XVI et 536 p. Zweiter Band. Erste Hælfte. Stuttgart, Cotta, 1886. 382 p. in-8°.

M. H. Baumgarten, professeur d'histoire à l'université de Strasbourg, a entrepris d'écrire une histoire de Charles-Quint en trois ou quatre volumes. Il a voulu résumer, en un livre maniable et lisible, l'amas assez indigeste des travaux de détail, publications de textes, correspondances diplomatiques, monographies, etc., qui, depuis plus de trente ans, encombrent la littérature historique du XVIe siècle sans grand profit : ces travaux, en effet, destinés aux seuls initiés, n'atteignent pas le grand public et ne le font pas participer aux découvertes des érudits de profession.

Refaire Robertson, c'est-à-dire un ouvrage d'histoire générale, en tenant compte de tout ce que l'on sait aujourd'hui sur l'époque de Charles-Quint, telle a été l'intention du professeur allemand. On ne peut que le louer de s'être ainsi courageusement exposé aux reproches et aux critiques des spécialistes qui ne lui pardonneront pas d'avoir sacrifié quelques détails à une large vue d'ensemble, et l'on s'associe volontiers aux idées qu'il exprime dans sa préface sur l'abus de la recherche érudite et minutieuse. A force de creuser un sujet et ses alentours, on finit par perdre la notion de ce qui a de l'importance et de ce qui est négligeable ; on se perd dans l'infiniment petit, et tout ce labeur obscur et méticuleux, bien loin de nous amener à une intelligence plus complète de l'ensemble, n'aboutit souvent qu'à nous égarer en altérant les vraies proportions des événements et des hommes. L'histoire cesse d'être un art et un enseignement pour devenir la plus ennuyeuse et la plus inutile des sciences.

M. Baumgarten était parfaitement qualifié pour prendre, à notre époque, la succession de Robertson. Sa préparation, excellente, est celle d'un professeur qui ne s'est pas cantonné toute sa vie dans une province de l'histoire : il a écrit un gros livre sur l'Espagne contemporaine[1] ; il connaît bien le XVIe siècle[2]. Sans doute on préférerait que la tâche de

1. *Geschichte Spaniens zur Zeit d. franz. Revolution.* Berlin, 1864, in-8°. — *Geschichte Spaniens vom Ausbruch d. franz. Revolution bis auf unsere Tage.* Leipzig, 1865-71. 3 vol. in-8°.

2. *Vor der Bartholomæusnacht.* Strasbourg, 1882, in-8°. Excellente dissertation sur les origines de la Saint-Barthélemy.

raconter le règne du grand empereur incombât à un homme d'État, à quelqu'un qui eût dirigé, pendant un temps, la politique de son pays. L'expérience personnelle d'un ministre ou d'un diplomate ne serait pas inutile pour pénétrer les tortueuses manœuvres d'un Wolsey et d'un Gattinara, pour démêler avec succès l'écheveau si étrangement embrouillé des longues négociations entre Henri VIII, François Ier et Charles-Quint. Quelque instruit et intelligent qu'on puisse le supposer, un professeur n'a pas, dans le milieu étroit et borné d'une ville universitaire, les moyens d'acquérir cette connaissance des hommes et des grandes affaires d'État qui serait ici d'un si précieux secours. Mais, incontestablement, tout ce qu'un savant est capable d'obtenir en pareille matière, M. Baumgarten l'a obtenu. Son livre est bien composé, bien proportionné[1]; la place qu'il accorde, dans ces deux premiers volumes, aux divers incidents du règne de Charles-Quint jusqu'à Pavie est exactement mesurée à leur importance. S'il a insisté un peu longuement sur la jeunesse de l'empereur, c'est que ces années de début sont très peu et très mal connues et qu'il importait de nous montrer comment s'était formé le héros dont on ne connaît généralement que la période de gloire et de toute-puissance.

Combien de temps le livre de M. Baumgarten représentera-t-il ce qu'on nomme l'état de la science? Il serait difficile de le dire. Grâce à la production effrénée qui caractérise notre temps, le livre né hier est fané ce matin. Déjà sur certains points l'histoire de M. Baumgarten aurait à subir des remaniements. Pour ne citer qu'un exemple : dans deux thèses remarquables qui ont été soutenues cette année à l'École des chartes[2], il trouverait bien des faits nouveaux et habilement mis en lumière qui l'amèneraient sans doute à modifier plusieurs de ses jugements. Mieux que personne, au reste, le savant professeur de Strasbourg sait que la vérité historique est chose relative et qu'un historien digne de ce nom doit toujours maintenir son œuvre sur le chantier, doit toujours être prêt à renoncer à ses opinions personnelles pour prendre celle du voisin mieux informé. Nous croyons toutefois que plusieurs parties de la construction de M. Baumgarten ont une valeur durable et ne seront pas de sitôt ruinées ou simplement ébranlées par les nouveaux apports de l'érudition. En tout cas, lorsqu'il a commencé à écrire, M. Baumgarten était parfaitement au courant. Tous les documents publiés lui étaient connus, et, s'il n'a que très peu consulté les documents manuscrits, c'est qu'il a voulu aboutir, c'est qu'il s'est dit avec raison qu'une telle recherche retarderait longtemps la rédaction de son livre. Il a tiré parti de tout ce qui lui était accessible; d'autres feront le reste.

1. On regrette l'absence de tout titre courant et de dates en manchette.

2. *Les Conférences de Calais* (1521), par Alfred Spont, et l'*Essai sur l'histoire des relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la seconde régence de Louise de Savoie* (mars 1524-mai 1526), par G. Jacqueton (*Positions des thèses de la promotion de* 1888).

Les appréciations de M. Baumgarten sur les ressources que les divers pays d'Europe offrent à un historien de Charles-Quint sont justes en général. L'Angleterre est le mieux outillée avec ses *Calendars,* publication des plus utiles mais dangereuse, parce qu'elle est de valeur très inégale : la partie espagnole, notamment, si elle n'est pas à refaire de fond en comble, mériterait au moins un formidable erratum. Pour ce qui concerne la France et, en particulier, la Bibliothèque nationale, M. Baumgarten nous semble trop sévère. Que les correspondances diplomatiques du XVIe siècle soient dispersées dans un grand nombre de volumes, c'est là un inconvénient fâcheux mais inévitable. Les amateurs qui ont formé ces recueils à leur usage ne pouvaient prévoir qu'un jour leurs collections seraient versées dans le vaste dépôt de la rue de Richelieu. Couper ces volumes, en refaire de nouveaux où seraient réunies, par ordre chronologique, les diverses pièces d'une même correspondance serait une opération délicate, coûteuse et qui présenterait d'autres inconvénients graves. Au reste, le *Catalogue des manuscrits français* permet de reconstituer assez facilement une partie de ces correspondances, en particulier celles qui sont dispersées dans les manuscrits de Béthune et ce sont les plus importantes. Quelques mois suffiraient pour réunir le reste. Si Mignet n'a pas fait ou fait faire ce travail, c'est tout simplement qu'il ne l'a pas voulu. M. Baumgarten s'est découragé un peu vite. Il est vrai qu'on est aujourd'hui très pressé, trop pressé. Jadis un érudit eût passé la moitié de sa vie à préparer une histoire de Charles-Quint et l'autre moitié à l'écrire, satisfait d'avoir consacré son existence à une telle œuvre. Maintenant, il faut produire, produire coûte que coûte, et de là tant de livres mal digérés, faits à coups de documents, vraies mosaïques de découpures. Nous accordons volontiers que l'histoire de Charles-Quint de M. Baumgarten n'a pas du tout le caractère de ces livres improvisés et construits à la vapeur; mais, si, faute d'un peu de temps, l'historien allemand a renoncé à des documents qu'il savait importants, nous aurions à coup sûr lieu de le regretter : le monde savant comme le grand public eussent attendu volontiers quelques mois.

Tel qu'il est, l'ouvrage du professeur de Strasbourg, dont le deuxième volume nous conduit jusqu'à Pavie, mérite de grands éloges. En attendant de pouvoir l'apprécier dans son ensemble, nous tenons au moins à le recommander à la fois aux historiens et aux lettrés qui voudraient se renseigner exactement et sans trop de peine sur le règne du grand empereur.

Alfred Morel-Fatio.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1888, 1er avril. — Abbé Vacandard. L'histoire de saint Bernard; critique des sources (analyse l'ouvrage de G. Hüffer). — G. du Fresne de Beaucourt. Charles VII et la pacification de l'Église, 1444-49 (chapitre du t. IV de l'Histoire de Charles VII, qui vient de paraître). — Comte E. de Barthélemy. Le traité de Paris entre la France et l'Angleterre, 1763 (très intéressant article qui met en relief l'habileté diplomatique de Choiseul, surtout à l'égard de l'Espagne, dont les maladresses ont si dangereusement retardé la conclusion de la paix. Le pacte de famille nous a fait alors plus de mal que de bien).—L. de la Sicotière. Frotté au 18 fructidor (intrigues de Frotté à Paris pendant toute la première moitié de l'année 1797; sa correspondance avec les royalistes de Normandie, avec le comte d'Artois. Il repartit pour l'Angleterre à la fin de septembre). — L. de Mas Latrie. Texte officiel de l'allocution adressée par les barons de Chypre au roi Henri II de Lusignan pour lui notifier sa déchéance, 1306. — Abbé Douais. Le Pentateuque et la critique rationaliste. — P. Fournier. Les origines de l'ancienne France (analyse le tome I de M. Flach). — Digard. Un nouveau récit de l'attentat d'Anagni (transcrit sur la feuille de garde d'un ms. des rubriques de la liturgie viennoise). — Roman. Le Dauphiné à la veille de la Révolution (d'après les *Assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné*, par M. Faure, livre sérieux et impartial). — A. de Bourmont. L'enseignement de l'histoire aux États-Unis. = Bibliographie. *Kurth.* Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger (bon). — *Abbé G. Chevallier.* Histoire de saint Bernard (ouvrage dénué de toute critique).—La Chartreuse de Glandier en Limousin (bon). — *Mandalari.* Pietro Vitali (son rôle au concile de Florence; bonne contribution à l'histoire de Rome au xve siècle). — *Verdière.* Histoire de l'Université d'Ingolstadt (bon). — Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis. Tome I. — *Milsand.* Bibliographie bourguignonne (bon).

2. — **Revue d'histoire diplomatique.** 2e année. N° 2. — Baron A. d'Avril. Négociations relatives au canal de Suez; suite et fin. — Pisani. L'expédition russo-turque aux Iles ioniennes en 1798-99. — R. de Maulde. Les ducs d'Orléans en Lombardie avant Louis XII, 1387-1483. — O. Browning. Un mystère diplomatique : Hugh Elliot à Berlin en 1777 (raconte, d'après un document de première source, comment a été opéré le vol des dépêches d'Arthur Lee à Berlin, le 26 juin 1777; cette pièce rectifie tous les récits antérieurs du même événement

et en particulier celui de Carlyle, inexact de tout point, « comme le sont d'ailleurs généralement toutes les pages d'histoire sorties de la plume de Carlyle. » Donne la liste, sans exception, de toutes les pièces dont Elliot put ainsi se procurer la copie. Publie une lettre du comte de Suffolk, ministre des affaires étrangères, qui applaudit au zèle d'Elliot, mais n'approuve pas les « coups de tête de cette sorte. » Il n'a donc point chargé Elliot de faire le coup; Elliot en porte seul la responsabilité). — Duc DE BROGLIE. Le secret du roi. Quelques explications sur des points contestés. — L'empereur Guillaume Ier d'Allemagne. — Vicomte DE GROUCHY. Acquisition du duché de Mayenne par le cardinal Mazarin. — Bibliographie. *Kervyn de Lettenhove.* Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II (forment 6 vol. de la Collection des chroniques belges).

3. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome XLIX, 1888. 1re livraison. — Fr. FUNCK-BRENTANO. Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise (montre la manière habile, modérée, exacte, avec laquelle le roi s'empara de la Franche-Comté; Philippe le Bel est montré ici sous un jour qui n'est pas banal). — DELISLE. Les manuscrits des fonds Libri et Barrois; rapport au ministre de l'instruction publique. — CADIER. Les archives d'Aragon et de Navarre (rapport sur une mission confiée à l'auteur, qui donne d'utiles renseignements sur les fonds qui constituent le dépôt de ces deux importantes archives. Suit un tableau général de classification des divers fonds et sections des archives de la couronne d'Aragon). — MORANVILLÉ. Une lettre à Charles le Mauvais (écrite au nom des deux reines douairières, Jeanne, tante de Charles, et Blanche, sa sœur, pour l'inviter à se rapprocher du roi de France; Paris, 7 juin 1355). — J. HAVET. Charte de Metz, accompagnée de notes tironiennes, 27 décembre 848, avec un fac-similé (au moment où cet article paraissait dans la *Bibliothèque de l'École,* M. Adolphe Tardif faisait paraître chez Picard une étude de son frère Jules sur *Une minute de notaire du IXe siècle en notes tironiennes;* c'est une partie de la thèse présentée par le regretté Jules Tardif à l'École des chartes, en 1849, sur les notes tironiennes et leur emploi dans les chartes. La même charte a été étudiée par J. Tardif et par M. Havet; ils sont arrivés indépendamment l'un de l'autre à des résultats presque identiques). = Bibliographie. *E. Lefèvre-Pontalis.* Bibliographie des sociétés savantes de la France (excellent). — *Duckett.* Charters and records among the archives of the ancient abbey of Cluni, 1077-1534 (recueil très utile). — *Lanéry d'Arc.* Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc (ouvrage très méritoire, bien que composé avec peu de méthode). — *Froger.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais (très utile).

4. — **La Révolution française.** 1888, 14 avril. — DIDE. Hippolyte Carnot. — BAUMONT. Les fédérations dans la Haute-Saône, et la fédération des quatorze villes bailliagères de Franche-Comté. — THÉNARD. Lakanal électeur de Seine-et-Oise. — DUPIN. Les Jacobins de

Miramont. — Mémoires de Billaud-Varennes; suite. = 14 mai. Lhuillier. Le conventionnel Bo (de l'Aveyron). — P. Vidal. Cassanyes, d'après ses mémoires inédits, 1758-1843. — J. Doinel. Les conspirations dans le Loiret sous le Consulat. — Santhonax. Le Brun et le comte de Trauttmansdorff (constate avec douleur que le « bon et brave » Le Brun, ministre des affaires étrangères après le 10 août, avait commis en 1789 un acte de chantage peu délicat envers le comte de Trautmansdorff, qui, d'ailleurs, ne s'en émut pas). — Gaffarel. Évasion de sir Sidney Smith du Temple (lettre du colonel Sourdat, qui connut Sidney au Temple et qui favorisa son évasion. La lettre est du 10 octobre 1816). — Mémoires de Billaud-Varennes; fin.

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1888. N° 12. — *Gardner*. New greek coins of Bactria and India (excellent). — *Pachtler*. Ratio studiorum et institutiones scholasticae societatis Jesu per Germaniam olim vigentes (2e vol. des *Monumenta Germaniae paedagogica*). = N° 13. *Courdaveaux*. Saint Paul, d'après la libre critique en France (travail original et distingué). — *G. Marcel*. Recueil des Portulans (remarquable publication où ces intéressants documents géographiques sont reproduits, exactement cette fois, par la photographie). = N° 16. *Niese*. Fl. Josephi opera (bonne édition, qui reproduit la grande édition du même philologue, moins l'introduction et les variantes). — *Krusch*. Gai Sollii Apollinaris Sidonii epistolae et carmina (excellente édition des *Monum. Germ. histor.*). = N° 18. *H. Droysen*. Die griechischen Kriegsalterthümer (bon, surtout pour l'époque macédonienne). — *Runge*. Courtilz de Sandras und die Anfänge des *Mercure historique et politique* (résumé utile de tout ce qu'on savait sur la question). = N° 19. *Jadart* et *Pellot*. Maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon, Ardennes (excellent). — *Wiegand*. Friedrich der Grosse im Urtheil der Nachwelt (intéressant). — *G. Marcel*. La Pérouse (bon). = N° 21. *Guiraud*. Les Assemblées provinciales dans l'empire romain (remarquable; méthode très ferme et résultats importants). — *Simonsfeld*. Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig (trop de détails, mais étude définitive; appuyée sur un grand nombre de documents inédits). — *A. de Lantenay*. Peiresc abbé de Guitres (excellent). — *Lavoix*. Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale (bon). = N° 22. *H. van Gelder*. De Gallis in Graecia et Asia (livre mal composé, mal écrit, gâté par des fautes nombreuses, et malgré tout utile). — *Maué*. Der Praefectus fabrum (livre très soigné, indispensable à qui voudra étudier la question à nouveau). — *Lemas*. Études sur le Cher avant la Révolution (18 études très bien faites). = N° 23. *Neubauer*. Mediæval jewish chronicles and chronological notes (contient dix textes fort bien publiés). — *Cumont*. Alexandre d'Abonotichos; un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère (étude minutieuse et approfondie). — *Th. Reinach*. Les monnaies juives (excellent ouvrage de vulgarisation; guide indispensable à travers les difficultés de la numismatique juive). — *C. Neumann*. Griechische Geschichtschreiber und

Geschichtsquellen im zwölften Jahrhundert (livre agréable sur Anne Comnène, Th. Prodomos et J. Cinnamus). — *M. Duncker.* Abhandlungen aus der neueren Geschichte (sur l'histoire de l'Angleterre et surtout de la Prusse au XVIIIe et au XIXe s.). = N° 24. *Hertzberg.* Histoire de la Grèce sous la domination des Romains, traduit de l'allemand; t. I (traduction fidèle; les notes ne sont pas assez au courant).— *B. de Montmélian.* Saint Maurice et la légion thébéenne (déclamatoire, mal composé; détails précis sur l'abbaye d'Agaune). — *Gherardi.* Nuovi documenti e studi intorno a Girolamo Savonarola (bon recueil de documents). — *J. G. Droysen.* Vorlesungen über das Zeitalter der Freiheitskriege (2e édition d'un livre paru en 1846 et comprenant des leçons professées à Kiel en 1842-43; malgré son âge, il n'a pas vieilli).

6. — Journal des Savants. 1888, mars. — G. Boissier. Le t. XIV du Corpus inscriptionum latinarum. — P. Janet. Madame de Maintenon. — Müntz. La tradition antique au moyen âge; fin. = Avril. R. Dareste. Les affranchis à Rome (M. Lemonnier a traité ce sujet à fond, en historien et en moraliste, autant qu'en jurisconsulte. Il n'a pas traité la question des affranchis au point de vue du droit public; il faut pour cela recourir au volume récent de M. Mommsen : *Römisches Staatsrecht,* t. III). = Mai. Perrot. Histoire de la céramique grecque. — A. Maury. Jacques Cartier.

7. — Polybiblion. 1888, mars. — *Poinsignon.* Histoire générale de la Champagne et de la Brie (ouvrage important; l'histoire générale y occupe trop de place). — *Salles.* Ordres religieux de chevalerie. Annales de l'ordre Teutonique et de Sainte-Marie de Jérusalem, depuis son origine jusqu'à nos jours, et du service de santé volontaire (utile résumé). = Mai. *Poiret.* De centumviris et causis centumviralibus (sans valeur). — *Abbé Clausier.* Saint Grégoire le Grand (estimable). — *Gherardi.* Nuovi documenti e studi intorno a Girolamo Savonarola (nouvelle édition, augmentée de 26 documents nouveaux).

8. — Bulletin de correspondance hellénique. 1888, janv.-févr. — Foucart. Décret athénien du VIe s. (publié déjà par Kœhler, *Mitt. Instit. Athen.,* IX, 117; complète les restitutions et les commentaires proposés par ce dernier. Le décret décide : 1° le clérouque de Salamine sera assimilé aux Athéniens pour les impôts et le service militaire; il doit résider dans l'île et ne pas louer sa terre; 2° s'il contrevient à cette défense, il sera soumis à une redevance envers l'État; 3° s'il ne l'acquitte pas, il encourt une amende de 30 dr. que l'archonte est chargé de recouvrer). — Cousin et Diehl. Inscriptions de Mylasa. — Paris. Fouilles au temple d'Athénè Cranaia. — Lechat et Radet. Note sur deux proconsuls de la province d'Asie (1° Vettius Proculus, proconsul en 115-116. 2° Lollianus Gentianus, proconsul en 209; ces dates sont désormais certaines). — Al. Schtschoukareff. Archontes athéniens du IIIe siècle (restitue les fastes des archontes pour les années 226-210). — Deschamps et Cousin. Inscriptions du temple de Zeus Panamaros (dans

le nombre, une de 55 lignes est sur une stèle commémorative de Marcus Sempronius Arruntius Theodotos, et de sa sœur, qui descendaient de Sempronius Clemens et vivaient au temps de Jovius Maximin). — Fougères. Bas-reliefs de Mantinée. = Mars. Foucart. Décrets athéniens du IIIe s. (1° les Athéniens décernent le titre de bienfaiteurs à un habitant de Carpathos et à ses enfants, ainsi qu'à la communauté des Étéocarpathiens, en reconnaissance d'un don de cyprès pour le temple d'Athèna, protectrice des Athéniens. 2° Décret du conseil pour conférer le titre de proxène et bienfaiteur à un Achéen d'Ægion et à son fils. 3° Décret en l'honneur d'Héracleidès cité par Démosthènes dans son discours contre la loi de Leptine. 4° Décret accordant le titre de proxène et de bienfaiteur à un étranger nommé Archonidès. 5° Décret conférant la proxénie à Apollonidès d'Halicarnasse). — G. Fougères. Bas-reliefs de Thessalie. — Lechat et Radet. Inscriptions d'Asie-Mineure. — Cousin et Deschamps. Inscription de Magnésie du Méandre (décret rendu par la Gérousia de Magnésie, pour l'achat de l'huile destinée à des usages publics; il date du règne de Trajan. Texte, transcription et commentaire). — Radet. Inscriptions d'Amorgos (1° décret d'Arcésiné, en l'honneur d'Androtion, fils d'Andron, Athénien, personnage connu par un discours que Démosthènes prononça contre lui; 2° autre décret ayant pour but de diminuer le nombre des procès). = Avril. Deschamps et Cousin. Inscriptions du temple de Zeus Panamaros. — Paton. Inscriptions de Myndos. — Foucart. Les victoires en or de l'Acropole. — Delattre. Inscriptions imprécatoires trouvées à Carthage. — Dareste. Note sur une inscription hypothécaire. — Holleaux. Inscription d'Acraephiae. — Deschamps. Fouilles dans l'île d'Amorgos.

9. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1887, décembre. — Duchesne. Notes sur la topographie de Rome au moyen âge. 3e partie: Sainte Anastasie. — R. de la Blanchère. Découverte d'une place à Terracine. — Batiffol. Inscriptions byzantines de Saint Georges au Vélabre. — Fabre. Un nouveau catalogue des églises de Rome. — Auvray. Une source de la *Vita Roberti Regis* du moine Helgaud (c'est un récit original de la consécration, par le roi Robert, de l'église de Saint-Aignan, reconstruite sous son règne. Il se trouve au fol. 58 r° du ms. Vat. Reg. 585. Le présent fasc. contient la photographie de ce feuillet. La Vie de Robert n'a été conservée que par un ms., le Vat. Reg. n° 566, qui a tous les caractères d'un original). — Noiret. Huit lettres inédites de Démétrius Chalcondyle. = 1888. Fasc. 1-2. P. de Nolhac. Giovanni Lorenzi, bibliothécaire d'Innocent VIII. — Prou. Notice et extraits du ms. 863 du fonds de la reine Christine au Vatican (composé des fragments suivants de mss. français : 1° statuts de l'abbaye de Notre-Dame de Déols, XVe s.; 2° obituaire de Saint-Maur-des-Fossés, de la fin du XIIe s.; 3° cartulaires de l'église Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, de la fin du XIIIe s.; 4° deux cahiers provenant d'un ms. du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais; 5° fragment de la lettre écrite par Manassès, archevêque de Reims, à Hugues, évêque de

Die; 6° un fragment de l'*Historia Hierosolymitana* de Jacques de Vitry). — Edm. Le Blant. Les chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église. — R. de la Blanchère. La poste sur la voie Appienne de Rome à Capoue (détermination des relais; identification des localités; correction des itinéraires; stations du canal latéral). — Gsell. Notes d'épigraphie. — E. Müntz. Les sources de l'archéologie chrétienne dans les bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan (énumère les dessins de monuments antiques conservés dans des recueils de l'Ambroisienne, dans les ouvrages d'Alfanaro, dans les mss. de Mancini, les dessins de la Barberine, les « Instrumenta translationum » de Grimaldi). — Cadier. Études sur la sigillographie des rois de Sicile : les bulles d'or des archives du Vatican. — Lécrivain. L'appel des jugesjurés sous le haut empire. — Le Blant. Note sur une coupe de verre gravé découverte en Sicile.

10. — Revue archéologique. 3e série, tome XI. Janv.-fév. 1888. — S. Reinach. L'Hermès de Praxitèle. — E. Renan. Inscription phénicienne et grecque découverte au Pirée; texte, traduction et commentaire. — Müntz. L'antipape Clément VII. Essai sur l'histoire des arts à Avignon vers la fin du xve siècle. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Cagnat. Note sur une plaque de bronze découverte à Crémone (elle était fixée sur une caisse légionnaire fabriquée en l'an 45, sous l'administration d'un princeps praetorii appelé C. Horatius .....us). — Revillout. Une confrérie égyptienne (signale le règlement d'une de ces confréries, en démotique; il est de la fin des Lagides). — L. Des Ormeaux. Observation sur le mode d'emploi du mors de bronze de Mœringen. — S. Reinach. Chronique d'Orient (dépouillement très intéressant). — Cagnat. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine.

11. — Revue des études juives. Tome XVI. Janvier-mars 1888. — Vidal. Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne; suite (nouveau mode d'élection des fonctionnaires de l'Aljama, 1396-1410. Ordonnance sur les synagogues et le culte israélite, 1412-1416. Démêlés d'Alphonse IV avec les inquisiteurs au sujet des Juifs des deux comtés, 1416-58). — Th. Reinach. Sculptures d'Ascalon. — Loeb. Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs (sa vie, 1495-1575, et ses écrits). — Kaufmann. Les Marranes de Pesaro et les représailles des juifs levantins contre la ville d'Ancône (mesures prises pour secourir et venger les Juifs persécutés à Ancône, où vingt-quatre d'entre eux furent brûlés en 1556). — Loeb. Les négociants juifs à Marseille au milieu du xiiie siècle. — Kracauer. Rabbi Joselmann de Rosheim. — Loeb. Le procès de Samuel Ibn Tibbon, Marseille, 1255; fin.

12. — Nouvelle Revue historique de droit. 1888. N° 2. — Beaudouin. La participation des hommes libres au jugement dans le droit franc. 3e art. : les scabins, procédure ordinaire et procédure extraordinaire (le plus ancien document qui parle sûrement des scabins est de

780; des noms par lesquels ces magistrats sont désignés dans les actes : rachimbourgs, *boni homines*. Les scabins sont juges dans tous les plaids, généraux ou particuliers. Leur nombre est variable; on ne s'est par exemple jamais astreint au chiffre de sept. De certains cas dans lesquels le jugement est rendu par le fonctionnaire royal sans la participation des rachimbourgs ou des scabins. Fin de cette longue étude). — Léouzon Le Duc. Le régime de l'hospitalité chez les Burgundes. — Esmein. Le serment promissoire dans le droit canonique, 1er art.; fin au n° 3. — J. Tardif. Un mémoire de Guillaume du Breuil (d'un passage de ce mémoire publié par M. Moranvillé, il paraît résulter que du Breuil a été, pendant quelques mois au moins, avocat du roi). = N° 3. A. Rivier. L'université de Bologne et la première renaissance de la science juridique (analyse la récente brochure de M. Fitting). — Arbois de Jubainville. La saisie dans la loi salique et dans le droit irlandais. — Id. La peine du vol en droit irlandais et en droit romain. — Mispoulet. La plaque de bronze trouvée à Narbonne (texte de ce fragment, un des plus importants qu'on ait trouvés dans notre sol). — W.-M. d'Ablaing. Les « Lecturae » de Jacques de Revigny. La « Summa Rolandi de Luca. »

13. — Revue générale du droit. 1888. N° 2. — Esmein. L'acceptation de l'enquête dans la procédure criminelle du moyen âge; fin. = N° 3. Duméril. Aperçus sur l'*Esprit des lois* de Montesquieu. — Arbois de Jubainville. Résumé d'un cours du droit irlandais professé au Collège de France.

14. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 3e année. N° 2. — Albert Sorel. Les discordes de la coalition en 1793 (les grandes puissances coalisées ne songeaient qu'à deux choses, réduire la France au rôle de puissance secondaire, et s'agrandir aux dépens des États faibles. C'était déjà le dessein de la coalition en 1709 et 1710. Jalousie et cupidité, la coalition aux deux époques n'eut pas d'autres mobiles). — Poinsard. L'Afrique équatoriale. — A. Leroy-Beaulieu. L'église russe et l'autocratie. — Ostrogorski. De l'organisation des partis politiques aux États-Unis; suite. — R. Kœchlin. La politique française au congrès de Rastadt; suite : la cession de la rive gauche du Rhin.

15. — Revue du cercle militaire. 1888. N° 12. — Le siège de Bougie en 1871; fin. = N° 14. Le 16e léger en Espagne; épisode de la campagne de 1808 (récit de la bataille de Spinoza de las Montes, le 11 novembre). = N° 15. Les papiers militaires du lieutenant-général marquis de Vibraye (sur Fribourg, Fontenay et Hastenbeck). = N° 17. Le hurrah d'Athies, mars 1814 (extrait de l'ouvrage de M. Houssaye sur 1814).

16. — Revue maritime et coloniale. 1888, février. — Doneaud du Plan. Campagne de Rio de Janeiro en 1711; suite. = Avril. Chabaud-Arnault. Études historiques sur la marine française; suite : les

escadres françaises pendant la surintendance du duc de Beaufort; le chef d'escadre Mathurin Gabaret; suite en mai.

17. — Le Correspondant. 1888, 10 avril. — E. de Broglie. Une controverse religieuse au XVIIe siècle : Rancé et Mabillon (chapitre de l'ouvrage que nous annonçons plus haut). = 10 mai. Hyde de Neuville. Le Directoire et Bonaparte (pages curieuses extraites des Mémoires de l'ancien ministre de la Restauration, qui viennent de paraître à la librairie Plon).

18. — Revue des Deux-Mondes. 1888, 15 février. — Rousset. La conquête de l'Algérie. Le gouvernement du maréchal Bugeaud. 3e art. : l'Ouarensenis, prise de la Smala, rupture du maréchal et de Changarnier, 1843. 5e article, 15 avril. Guerre avec le Maroc : Tanger, Isly, Mogador. — Bardoux. Madame de Custine; 1er art. : sa jeunesse. — Cunisset-Carnot. La querelle du président de Brosses avec Voltaire. = 1er mars. Filon. Les historiens anglais; 2e art. : W. E. H. Lecky. — Gebhart. Les Borgia; 2e art. : l'œuvre politique et la catastrophe (la dernière phrase de l'article en résume assez bien le point de vue général : « Le Valentinois fut le démon de la famille; il doit porter la plus lourde part de la gloire maudite des Borgia »). = 15 avril. A. Barine. Les gueux d'Espagne; Lazarillo de Tormès. — Bourdeau. Un historien catholique de la réforme : M. Jean Janssen.

19. — Annales de Bretagne. Tome III. Avril 1888. — Dupuy. L'administration municipale en Bretagne au XVIIIe s.; chapitre I : les Municipalités. — Ducroquet. Une aliénation des droits domaniaux au profit de la province de Bretagne en 1759; fin.

20. — Annales de l'Est. 1888. N° 2. — Debidour. Le général Fabvier; suite : 1809-1814 (publie de nombreux extraits de sa correspondance, intéressants pour l'histoire des campagnes de 1813 et 1814). — Pfister. J.-D. Schœpflin; fin. — Berlet. La femme germaine (discours d'apparat lu à l'Académie Stanislas, le 23 nov. 1860). — A. Collignon. La dernière lettre du maréchal Ney, 7 décembre 1815 (à son beau-frère Monnier).

21. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1888, mars-avril. — Abbé J. Chevalier. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1266 (histoire des trois frères, Guillaume, Boniface et Philippe, de la maison de Savoie); suite en mai-juin. — Abbé Fillet. Histoire religieuse du canton de la Chapelle-en-Vercors, Drôme; suite en mai-juin. — Dom Jaubert. Marie de Montlaur, maréchal d'Ornano, et le relèvement du culte catholique dans la ville d'Aubenas; suite en mai-juin. — Abbé Lagier. Le Trièves pendant la grande Révolution; suite. — Chanoine Auvergne. Règlement et statuts de l'hôpital de Morestel, 1450. = Mai-juin. Abbé Lagier. Le Trièves pendant la grande Révolution; suite. — Chaper. Charte valentinoise du 9 octobre 1231 (relative à la dot de Flotte de Royans, épouse en pre-

mières noces d'Aimar II, comte de Valentinois, et en secondes d'Aimon II, sire de Faucigny). = 52e livraison (supplémentaire). Abbé J. Chevalier. Mémoires des frères Gay pour servir à l'histoire des guerres religieuses en Dauphiné au xvie siècle.

22. — Revue de l'Agenais. 1888, 3e et 4e livr. — Beaune. Saisie du château Perricard; incident judiciaire du xviie s. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite : les Pénitents. — Massip. La révolution à Cancon; fin. — Labrunie. Abrégé chronologique des antiquités d'Agen; suite.

23. — Revue de Gascogne. 1888, avril. — Dufresne. J.-B. Rey, maître de chapelle à Sainte-Marie d'Auch, 1752-55. — Bladé. La Novempopulanie wisigothique; fin. Appendice en mai. — Gardère. Le collège de Condom sous les Oratoriens; chap. viii; fin en juin. — T. de Larroque. Trois lettres et une ordonnance de Jean de Monluc, évêque de Valence; suite. = Mai. Abbé Breuils. Églises et paroisses d'Armagnac, Éauzan, Gabardan et Albret, d'après une enquête de 1546. — Plieux. Étude sur l'instruction publique à Lectoure; chap. ii. — Abbé Gaubin. Notice sur les églises de Saint-Laurent-Theus et de Saint-Jean de Tieste; suite. — Communay. Paul de Lescun; pièces diverses; suite en juin. = Juin. Comte Le Brun de Neuville. Le marais de Barbotan et Gabarret (ce marais, desséché sous Louis XVI et mis en culture, fut abandonné à la Révolution, qui guillotina son propriétaire. Le marais et la fièvre reconquirent alors leur domaine; un interminable procès entre les héritiers et l'État fit durer cinquante ans cet état de choses. Le marais est aujourd'hui desséché et exploité). — Abbé Breuils. Églises d'Armagnac en 1546; suite : Barran et Bassoues. — La Plagne-Barris. Registre domestique de la famille de Verduzan; fin.

24. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXIII, 3e livr. 1888, 1er semestre.—Duchemin et Triger. Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne; fin. — Bertrand de Broussillon et P. de Farcy. Sigillographie des seigneurs de Laval; fin. — Alouis et Ledru. Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé; suite. — Brindeau. Les anciennes halles du Mans.

25. — Revue africaine. 1887, juillet-août. — Féraud. Documents pour servir à l'histoire de Bone, 1836. — Mac Carthy. Africa antiqua; 4e art. — H.-D. de Grammont. Correspondance des consuls d'Alger; 2e article.

26. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1887. 4e série, tome XV. Oct.-déc. — A. Bertrand. Le Dispater gaulois, le Jupiter Sérapis et le Pluton Eubouleus de Praxitèle. — Boissier. Un plan de Rome et une vue du forum à la fin du xve siècle. — Chodzkiewicz. Sépultures de l'époque romaine découvertes en Silésie. — P. de Nolhac. Les études grecques de Pétrarque. — Ch. Robert. Observations sur le 2e mémoire de

M. Deloche relatif aux monnaies d'or frappées sous le roi d'Austrasie Théodebert Ier, 539-548. — Deloche. Réponse à la note précédente. — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de M. Ed. Laboulaye (suivie de la liste chronologique des ouvrages de Laboulaye). — G. Paris. La légende du mari aux deux femmes.

27. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. 1888, avril. Tome XXIX, 4e livr. — Boutmy. L'État et l'individu en Angleterre (l'individu, les classes, les sectes religieuses). = 5e livr. An. Leroy-Beaulieu. L'église russe et l'autocratie. — Glasson. Le premier code de commerce (a été donné par la France dans l'ordonnance de 1673).

28. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1888, 21 mars. — M. Muntz présente des photographies du mausolée du cardinal de la Grange à Avignon, dont les détails lui semblent devoir être rapprochés de certaines statues signalées par M. Courajod dans le musée de cette ville. = 28 mars. M. Bapst signale des lettres-patentes tendant à démontrer que le roi Henri III avait songé à abolir la loi salique. = 18 avril. M. le baron de Baye annonce la découverte aux environs de Trente de quelques antiquités lougobardes. — M. Durrieu donne lecture d'un mémoire sur le miniaturiste Loyset Lyedet, dont il a retrouvé un certain nombre d'œuvres importantes exécutées, de 1460 à 1478, pour les ducs de Bourgogne et pour Louis de Bourges. — M. Muntz présente des photographies de divers morceaux de sculptures conservés au musée d'Avignon. Il établit, en les comparant avec un dessin du xviie siècle, que les sculptures d'Avignon proviennent du tombeau du cardinal de la Grange, mort en 1402. — M. Molinier lit une note de M. Bouchot sur un portrait de Diane de Poitiers appartenant au musée de Moulins. — M. de Villefosse présente un fragment d'inscription trouvé dans les fouilles de l'amphithéâtre de Lyon et une inscription importante découverte à Lamoricière, l'ancienne Altava, dans la province d'Oran. = 25 avril. M. Homolle présente et commente une inscription trouvée à Délos; c'est un décret relatif à des travaux exécutés dans le temple d'Apollon par un artiste appelé Télétimos. Parmi ces travaux figure une statue de Stratonice, fille de Démétrius Poliorcète et femme de Séleucus Ier, roi de Syrie. = 9 mai. M. d'Arbois de Jubainville communique le résultat de ses recherches dans les textes des historiens qui mentionnent l'usage des chars de guerre chez les Gaulois. — M. l'abbé Duchesne présente quelques observations sur l'origine des évêchés d'Avenches et de Windisch. Il pense que ces deux localités ont été, à différentes époques, des résidences d'un même évêque, celui de la *civitas Helvetionum*. = 6 juin. M. Muntz signale l'influence qu'a exercée sur les artistes du xve et du xvie siècle une compilation latine du xive siècle, appelée *Gesta Romanorum*. Il explique par l'influence de ce recueil le sujet d'un émail du Louvre, « les quatre fils tirant sur le cadavre de leur père. » MM. Gai-

doz, Durrieu, Lecoy de la Marche indiquent d'autres sources de la même tradition. — M. l'abbé Thédenat signale un meilleur texte d'une inscription trouvée en Séquanaise et publiée par Muratori d'après une copie imparfaite.

29. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1888, 15 mars. — J. Bonnet. Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et Renée de France, 1535-36 (publie quelques pièces de leur correspondance). — Bernus. Le ministre Antoine de Chandieu d'après son journal autographe inédit, 1534-91; 3e article. 4e article le 15 avril. — Oberkampff. Une lettre du Refuge à Berlin (adressée par Leuze de Lancizolle à Antoine Larguier de Bancels, 31 août 1734). — Lefranc. Études sur la jeunesse de Calvin et la Réforme à Noyon; fin de la 2e partie. = 15 avril. Weiss. L'évêque Guillaume Briçonnet, François Ier et sa sœur Marguerite; deux lettres inédites de février 1522. — Mémoire des biens des consistoires de la généralité de Bordeaux à l'époque de la Révocation; diocèses d'Aire, de Sarlat, de Condom et de Périgueux. — Delorme. Le méreau dans les églises réformées de France, 1er art. = 15 mai. Weiss. Épisode de la Réforme à Paris : maître François Landry, curé de Sainte-Croix en la Cité sous François Ier et Henri II, 1540-57 (création de l'hôpital des Enfants-Rouges, sous l'impulsion de Marguerite de Navarre; Landry en fut l'aumônier; persécuté à cause de ses opinions presque calvinistes, il consentit à se rétracter. Suit la confession de Landry, prononcée à Notre-Dame le 29 avril 1543).

30. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin. 15e année. 1888. 1re livr. — Moranvillé. Un rôle d'impôt à Paris au XIVe s. (« c'est le compte du premier et deuxième subside, otrié au Roy nostre sire en mars, l'an M CCC LV [1356 n. st.], à la Saint-Jehan ensuivant, receu par Simon Bourdon, drapier, es perroisses de Saint-Pierre des Arsiis, Saint-Barthélemy en la Cité et Saint-Denis de la Chartre ». Étienne Marcel y est taxé pour 10 livres, à raison de 400 livres de revenu). — Grassoreille. Les cahiers de doléances de la paroisse de Colombes aux états généraux de 1614. — Inventaire de la bibliothèque de Claude Chappuis, libraire du roi, 1575. — Marché pour réduire le grand plan de Paris de 1734, dit plan Turgot (moyennant 6,000 livres au sieur Pierre Nicolas Le Roy). = 2e livraison. Marquis de Fleury. Voyage de Regnauld des Fontaines, gouverneur et bailli du Valois, à Crépy-en-Valois, en avril et mai 1432 (publie un compte de la dépense faite par ce bailli, Mgr de Fontaines, « pour la widange des Escossois et autres gens de guerre estant audit Crespy »). — Vicomte de Grouchy. Un nouveau document sur la mort de Monaldeschi (simple constatation de la mort de Monaldeschi « après avoir esté confessé et en grand temps pour faire des actes de contrition »). — Coyecque. Les travaux du Louvre en 1661. — Vicomte de Grouchy. Voyage d'un quidam à Fontainebleau en 1631. — Bonnassieux. L'église Saint-Germain-des-Prés en l'an X.

31. — Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise. Mémoires. Tome XV. 1887. — Cougny. Celtes et Germains depuis la conquête de César; Francs et Alamans au vi^e siècle (insiste sur les ressemblances de caractère entre les Francs et les Celtes et leurs dissemblances avec les Alamans). — L. Battifol. Le testament politique latin de Richelieu (est l'œuvre du jésuite Pierre Labbé, mais a été inspiré par Richelieu). — Charleville. Relation de la maladie et de la mort du général Hoche par Poussielgue, chirurgien-adjoint de l'armée de Sambre-et-Meuse (n'existe plus que dans une traduction allemande de Francfort de 1797, que traduit M. Charleville. Elle écarte toute idée d'empoisonnement et donne de curieux détails sur la joie que le 18 fructidor causa à Hoche). — Dr Remilly. Histoire de l'hôpital civil de Versailles.

32. — Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales. 1887, 1er trimestre. — Quesvers. Les ponts de Montereau-fault-Yonne. — Marlet. Les conciliabules protestants de Châtillon-sur-Loing et de Vallery, juillet-septembre 1567. — Duhamel et Legrand. Monnaies trouvées à Vaujouan, commune d'Étampes, en 1885 (petit trésor composé d'environ quatre cents monnaies royales et féodales, deniers des xiie et xiiie siècles). = 2^e trimestre. Martellière. Découverte de souterrains-refuges à Ormes, commune de Pithiviers-le-Vieil, Loiret. — Dr Denizet. Un pèlerinage à Ferrières-Gâtinais en 1719 (reproduit la version qu'en a laissée sur les registres de sa paroisse M. de Coquereaumont, prieur de Notre-Dame). — Thoison. Saint Mathurin; légende, pèlerinage, iconographie. — Stein. La presse locale à Montargis au xviiie siècle (analyse les *Affiches du Gâtinais,* qui parurent depuis 1780). = 3^e trimestre. Doinel. Guy Fabi, Guillaume Rebrachien et le Roman de la Rose (Guillaume Rebrachien, de la maison de Lorris, eut une fille, Jeanne, qui épousa un écuyer de la baillie de Châteauneuf, Guillaume de Dicy; celui-ci descendait d'Évrard de Châteauneuf et de Rose, sa femme. Celle-ci a peut-être été la Rose du roman; en ce cas, elle aurait été chantée par Guillaume le Doyen, dit de Lorris, père de Guillaume Rebrachien et ami de Beaumanoir). — Doigneau. Note sur les sépultures de Bonnevault, commune de Larchant, Seine-et-Marne. — Devaux. Le Gâtinais au temps de Jeanne d'Arc (les Anglais n'ont occupé à cette époque que le bas Gâtinais; le haut leur résista toujours). = 4^e trimestre. Calas. Les Récollets à Corbeil, 1635-1790.

33. — Société historique et archéologique de l'Orne. Bulletin. T. IV. 1886. Alençon. — Abbé L. Dumaine. Les sergenteries. — H. du Motey. Une question de droit féodal normand : les vavasseurs. — Comte de Contades. Les ex-libris normands. — Abbé L'Héréteyre. Étude historique et archéologique sur la paroisse de Bellou-sur-Huisne. — Abbé Barret. L'épreuve de l'eau froide en Normandie. — Fl. Loriot. L'église de la Roche-Mabile. — A. Dallet. L'église de Ternant. — Abbé L. Dumaine. Le duc Jean II d'Alençon et un de ses mandements

(1472). — H. Le Faverais. L'ancienne église abbatiale de Lonlay. — Le même. La Lande-Patry (donne la liste de ses seigneurs depuis 1082). — Abbé J. Rombault. La collégiale de Saint-Nicolas du Merlerault. — G. de Contades. Une enquête moliéresque (Molière est-il venu au château de la Ferrière-aux-Étangs?). — Abbé Rombault. Lien d'union entre les églises de Séez et de Paris. — Abbé Senray. Le couvent des Cordeliers de Séez. = T. V. 1887. La vie de saint Evroult, en vers français du xiie siècle, publiée par l'abbé Blin. — H. du Motey. Les derniers Mézeray. — Marquis de la Jonquière. Le cardinal Jean du Bellay. — C. Brust. Notice sur Aunou-sur-Orne et sur Saint-Céneryprès-Séez. — A. Dallet. Ticheville, son église et son prieuré. — G. de Vaudichon. Jugement de la haute justice de la Carneille (1582). — E. de Courtilloles. Analyse de divers actes du tabellionnage d'Alençon (xve-xvie siècle). — Abbé Hommey. Une vie latine de saint Évroult. — H. du Motey. La Dame Blanche de la Dieuze (1563). — L. de la Sicotière. L'émigration percheronne au Canada. — Abbé Hommey. Saint-Léonard d'Alençon. — Dr Jousset. Remy Belleau. — Abbé Rombault. François Pouqueville (1770-1838). — Abbé Barret. L'assistance médicale dans la généralité d'Alençon (1774-1777).

34. — Commission historique et archéologique de la Mayenne. T. IV. 1884-1885. Laval. — A. Joubert. Histoire de Saint-Denis-d'Anjou (fin). — Raulin. La procession de la Fête-Dieu et les corporations à Laval (1689). — J. Planté. Les tapisseries du château de Saint-Amadour. — E. Queruau-Lamerie. Notes pour servir à l'histoire de la corporation des orfèvres de Laval.

35. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires. T. IX. 1886. Chartres. — A. de Dion. Le Puiset aux xie et xiie siècles. — Notice biographique sur Rotrou, par l'abbé Brillon (1698), p. p. L. Merlet. — Abbé Sainsot. La cathédrale de Chartres pendant la Terreur. — L. Merlet. Les compagnons du Papeguay à Châteauneuf.

36. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Mémoires. 4e série. T. I. 1887. — Dr Grille. J. Daillière (1812-1887). — Abbé Pasquier. Arthur Loir-Mongazon (1848-1887; professeur d'histoire de l'art à l'université d'Angers). — Abbé Hautreux. Mémoire pour l'ordre de la procession du Sacre de Saint-Julien (1784). — L. Rondeau. Histoire de la paroisse Saint-Michel-du-Tertre d'Angers (suite : le jansénisme et l'Oratoire; Boisnet, l'Académie et le collège d'Anjou). — E. Lelong. Les officiers du roi à Saumur à la fin du xvie siècle. — H. Castonnet-Desfosses. La Boullaye le Gouz, sa vie et ses voyages. — Le même. La Fayette et ses compagnons en Amérique. — Le même. Charles. Renou, missionnaire au Thibet. — C. Rivain. Beaufort-en-Vallée et son château de 1342 à 1380 (d'après des documents conservés aux Archives nationales). — Gontard de Launay. Deux lettres de Mme de Beaurepaire (septembre 1792).

37. — Société archéologique et historique de la Charente.

5e série, tome VIII, 1886. Angoulême. — Lièvre. La misère et les épidémies à Angoulême aux XVIe et XVIIe siècles (d'après les registres de délibérations du corps de ville). — Rempnoulx-Duvignaud. L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée. — D. Touraud. Monographie de Tusson (Charente).

38. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Année 1887. Tulle. — René Fage. Le vieux Tulle (le collège, la grande maison de Loyac, la cathédrale et le cloître). — Émile Fage. Étienne de Baluze et Mme de Maintenon. — Le livre de raison des Baluze (1566-1641), publié par L. Guibert. — Lettre inédite de dom Col, publiée par A. Lecler. — Lettre inédite de l'évêque constitutionnel Brival, publiée par le même. — Ém. Fage. Jean-Casimir et Étienne de Baluze. — Abbé Arbellot. Le P. Solier, de Brive (1558-1628). — Languepin. La manufacture d'armes de Tulle (fondée en 1690). — Cartulaire d'Uzerche, publié par J.-B. Champeval. — (Chaque *Bulletin* trimestriel renferme en outre un certain nombre de documents, parmi lesquels nous signalerons le « rapport du comité nommé par la société populaire de Tulle sur la conspiration qui a existé dans la commune de Tulle contre la liberté et ses amis. » 18 messidor an II.)

39. — Société historique du Cher. *Mémoires.* 4e série, tome II. Bourges, 1886. — H. Boyer. La forêt de Haute-Brune et le château de la Salle-le-Roi (intéressants détails sur la juridiction de la prévôté de la Salle et sur les privilèges des usages de la forêt; en appendice, dix-sept pièces justificatives, de 1127 à 1749). — Rollet. Essai de bibliographie berruyère (partie biographique).

40. — Annuaire de l'Aube. 1887. Troyes. — A. Babeau. Les transports publics de Troyes à Paris depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution. — A. S. Det. Le clown Mignard (établit que ce célèbre équilibriste n'était ni le neveu du peintre Mignard, ni celui de la comtesse de Feuquières, mais qu'il appartenait à une branche collatérale de la famille). — Abbé Ét. Georges. Nicolas Coussin, confesseur de Louis XIII. — L. Le Clert. Sceaux de Jean Léguisé, évêque de Troyes. — A.-S. Det. Chanoines et huguenots à Troyes, en 1562. — A. Babeau. Quelques aspects du vieux Troyes.

41. — Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. *Mémoires.* 2e série, t. V. 1886. — L. Germain. Monuments funéraires de l'église de Saint-Étienne à Saint-Mihiel. — L. Max-Werly. Étude sur le tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines. — A. Giraud. Notice sur le docteur de Smyttère (auteur de nombreux travaux sur l'histoire de Cassel et sur celle du Barrois). — F. des Robert. Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643), tome VI, 1887. — L. Germain. Devises horaires lorraines. — Le même. Fondeurs de cloches lorrains (depuis 1396). — Le même. Épitaphes de l'église d'Étain. — Dannreuther. Une victime du tribunal révolutionnaire (Pierre-Maurice Collinet de la Salle de Chonville, lieutenant général du bailliage d'Épi-

nal, exécuté le 1er août 1793). — A. Benoit. Description de factums, mémoires, etc., concernant la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés. — Bonnabelle. Étude sur Hattonchâtel (depuis 859).

42. — Société philomatique de Verdun. Tome IX, 1884. — Dommartin. Beaurepaire; épisode de la reddition de Verdun en 1792 : l'histoire, la légende (conclut au suicide de Beaurepaire; publie en appendice 15 pièces justificatives). — Gandelet. Le jansénisme à Verdun (1681-1793). — Liénard. Le tumulus de la ferme de Plaisance. — Le même. Joseph-Christophe de Verdun, membre de l'Académie royale de peinture (1662-1748). — P. Dony. Deux sceaux de Henri d'Apremont, évêque de Verdun (1312-1349).

43. — Académie de Stanislas. *Mémoires.* 1885. Nancy. — Druon. Le chevalier de Boufflers. — E. Meaume. Jean Nocret, peintre lorrain (1617-1672). — Chassignet. Un soldat lorrain dans la seconde moitié du xviiie siècle (le général Houchard). — L. Maggiolo. Collèges dirigés en Lorraine par les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, de 1623 à 1789. — A. Fournier. La commune de la Bresse-en-Vosges.

44. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires.* 3e série, t. XIII. Nancy, 1885. — Ch. Guyot. Les forêts lorraines (suite; du xiie siècle au milieu du xviie). — F. des Robert. Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar (1634-1644). — G. d'Huart. Le colonel Jean de Croonders, gouverneur de Hombourg (1644-1671). — E. Briard et H. Lepage. Des titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine. — Mgr X. Barbier de Montault. Le saint clou de la cathédrale de Toul. — Le même. Le buste de saint Adolphe, évêque de Metz. — E. Meaume. L'hôtel des Fermes, à Nancy (auj. l'évêché). — G. Durand. Notice sur l'église de Relanges (Vosges). — A. Stein. Notice sur le vieux collège de Bar-le-Duc. = Tome XIV, 1886. Ch. Guyot. Les forêts lorraines (fin). — L. Germain. Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset, femme de Gilles Ier de Busleyden, à Marville (recherches sur la famille luxembourgeoise de Busleyden). — H. Lepage. Les seigneurs, le château, la châtellenie et le village de Turquestein (carte et sceaux). — C. Schuler et G. Save. La chapelle de Grandrupt à Gerbéviller. — E. Briard. Bibliographie des almanachs nancéiens au xviiie siècle. — L'abbé O. Mathieu. Recherches sur Scarponne (carte du cours de la Moselle, près de Scarponne, au ive et au xviiie siècle). — Ch. Guyot et L. Germain. Paul Bernard, comte de Fontaine, tué à la bataille de Rocroy, en 1643 (avec portrait). — A. Benoît. Notice sur les divers hôtels de ville de Toul (1285-1790). — P. de Lallement de Mont. Nomination de l'abbé Sommier à la grande-prévôté de Saint-Dié (1725; histoire des démarches infructueuses faites par Léopold de Lorraine pour obtenir l'érection de l'église de Saint-Dié en évêché). — J. Rouyer. Médaille d'origine allemande à l'image de Notre-Dame-de-Bon-Secours de Nancy (médaille frappée pour rappeler la prise de Bude, en 1686, par les troupes commandées par le duc de Lorraine, Charles V, généralissime des armées impériales).

45. — Société d'émulation des Vosges. *Annales.* 1886. Épinal. — De Boureulle. Souvenirs bretons et lorrains du temps de la Ligue. — A. Benoît. Les prisonniers de guerre espagnols à Épinal et à Neufchâteau, en 1813. — Abbé Chapelier. Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey (arr. de Neufchâteau). — Voulot. Fouilles du tumulus de Chaumouzey.

46. — Société philomatique vosgienne. *Bulletin.* 11e année. Saint-Dié, 1886. — Voulot. Sur deux antiques inédits trouvés à Gran. — De Boureulle. L'Alsace de la Réforme. — L. de Warren. Jeanne de Bar, comtesse de Warren (1295-1361). — A. Benoît. Note sur la population protestante du bailliage de Saint-Dié, de 1700 à 1787. — Le même. L'empereur Henri VI dans les Vosges (juin 1196). — Blaise. Notice historique sur Saint-Michel-sur-Meurthe. — Haxaire. Les Suédois dans le ban de Fraize d'après la tradition populaire. — Abbé Chapelier. Étude sur les origines d'Épinal. — G. Save. L'église de Sainte-Marguerite, près Saint-Dié. — Le même. Les Hugo de Spitzemberg et Victor Hugo (Victor Hugo, descendant des Hugo du Xaintois, ne se rattache aucunement, quoi qu'il en ait dit, aux Hugo de Spitzemberg). — Le même. Les Carolingiens dans les Vosges. — Table des dix premiers volumes du bulletin de la société. = 12e année. 1886-1887. Saint-Dié, 1887. De Boureulle. L'Alsace du siècle de Louis XIV. — Abbé Ch. Chapelier. Épinal et saint Goëry. — G. Save. Walther de Vosges (recherches sur ce héros légendaire, chanté au xe siècle par Gérald, moine de Fleury). — Le même. Nicolas Wolff et la défense de Rothau, en 1814 (cent vingt Vosgiens, commandés par Wolff, arrêtèrent quinze mille Russes au col de Schirmeck). — Le même. L'église de Fraize.

47. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Année 1887. — Chanoine Suchet. Paysans Francs-Comtois des environs de Pontarlier au xviiie s. — Marquis de Loray. La succession du cardinal Granvelle. — Besson. La domination prussienne à Neuchâtel. — J. Gauthier. Les sceaux de l'officialité de Besançon. — M. de Sainte-Agathe. L'Académie de Besançon et le Comité des travaux historiques.

48. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales.* 1888. Janvier-mars. — Les vieilles abbayes de Bugey. — L'abbaye d'Ambronay; suite. — Tardy. Extraits des registres municipaux de la ville de Bourg.

49. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* Tome XV, 1887, 4e trimestre. — Forestié. Le vêtement civil et ecclésiastique dans le sud-ouest de la France au moyen âge; fin. — Dumas de Rauly. Inventaire des reliquaires et joyaux de l'église cathédrale de Montauban. — Abbé Galabert. Unification de quelques églises du canton de Saint-Antonin au ixe siècle.

---

50. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1888.

1re livraison. — Verhaeghen. Une descendance légitime des anciens ducs de Brabant (montre que plusieurs familles bruxelloises d'aujourd'hui descendent par les femmes de Henri Ier, duc de Brabant). — Heins. La ville de Gand au xive siècle. — Claeys. Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs, dite chef-confrérie de Saint-Michel à Gand; suite. — Lettre des gens de la chambre des comptes de Lille aux membres du conseil de Flandre (pour les prier de faire rendre compte par le receveur des exploits du conseil des petites amendes qu'il avait perçues, et de faire exécuter, avec leur produit, des joyaux pour la chapelle du conseil. 7 mars 1443). — Verhaeghen. Une patente de mayeur au xviiie siècle.

---

51. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIV, Heft 1. — Riess. Origine de la Chambre des communes (il est inexact de chercher cette origine seulement dans le consentement à l'impôt. Après comme avant 1295-97 le roi d'Angleterre est resté maître de lever des taxes sur ses sujets. Pendant tout le xive s., les parlements n'ont guère été convoqués que pour déterminer le chiffre de la somme concédée au roi, non pour en discuter le principe même. En fait, ils étaient convoqués surtout pour contrôler l'administration locale, et c'est pour rendre ce contrôle plus effectif qu'Édouard Ier, à partir de 1297, a appelé d'une façon permanente les députés élus des comtés et des villes). — Schiemann. Histoire du traité de Posen, signé en 1806, entre l'électeur de Saxe et Napoléon Ier (publie plusieurs pièces provenant des archives de Dresde). — Hæbler. Publications récentes relatives à l'histoire d'Espagne au xvie s. — M. L. Une contribution à l'histoire de la campagne de 1806 (Pertz, dans sa Vie de Gneisenau, avait publié le rapport de Scharnhorst sur la bataille d'Auerstædt, mais supprimé l'appendice où étaient exposées les toutes premières opérations de l'armée prussienne. C'est cette partie qui est ici publiée). — Lettre de W. Grimm sur la situation et sur l'esprit de l'université de Gœttingue, en 1835. = Bibliographie : *Lippert*. Kulturgeschichte der Menschheit in ihrem organischen Aufbau. Bd. II (bon). — *Treuber*. Geschichte der Lykier (insuffisant). — *Egli*. Altchristliche Studien. Martyrien und Martyrologien æltester Zeit (bon; tient pour non authentiques, mais sans en donner toutes les preuves, les *Acta Symphorosae*). — *Wiegand*. Die Alamannenschlacht vor Strassburg, 357 (bon). — *Langen*. Geschichte der rœmischen Kirche von Leo I bis Nikolaus I (remarquable). — *O. von Zallinger*. Die Schœffenbarfreien des Sachsenspiegels (l'auteur s'efforce de prouver que la manière dont le Miroir de Saxe décrit la condition de cette catégorie de personnes est purement imaginaire). — *Perlbach*. Preussisch-polnische Studien zur Geschichte des Mittelalters (bon). — *Friedensburg*. Der Reichstag zu Speier 1526 (bonne étude critique).— *Blasendorff*. Blücher (tire un bon parti des lettres du maréchal). — *Mamroth*. Die Entwickelung der œsterreichisch-deutschen Handelsbeziehungen, 1849-65 (bon). — *Barminski*. Urkundliche Geschichte des Cistercien-

serklosters zu Paradies (bon). — *Stephan.* Verfassungsgeschichte der Reichsstadt Mülhausen in Thüringen, bis 1350 (ne distingue pas assez les différentes parties des institutions municipales au moyen âge primitif). — *Jæger.* Urkundenbuch der Stadt Duderstadt bis zum Jahre 1500 (travail très soigné). — *Schneider.* Würtembergische Reformationsgeschichte (excellent ouvrage, composé sans parti pris). — *Wartmann.* St Gallische Gemeindearchive. Der Hof Widnau-Haslach (bon. Cet article est précédé et suivi d'un assez grand nombre d'autres relatifs à des ouvrages sur la Suisse publiés pendant ces dix dernières années). — *Hænig.* Oliver Cromwell (biographie composée surtout au point de vue militaire).

52. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1888, nº 4. — *Tollin.* Geschichte der franzœsischen Kolonie von Magdeburg (contribution excellente à l'histoire du Refuge). = N° 5. *Hirschfeld.* Die griechischen Grafschriften welche Geldstrafen anordnen (mémoire intéressant, extrait des *Kænigsberger Studien,* Bd. I).

53. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen Nachrichten. 1888, n° 3. — Kielhorn. Le point initial de l'ère de Chêdi (cette ère commence en 248 après J.-C.).

54. — Deutsche Rundschau. 1888, avril. — Schmoller. L'introduction du système français de la régie des contributions indirectes par Frédéric le Grand, en 1766. = Mai. Milchhœfer. Études attiques (notes de voyage, sur la Grèce ancienne et moderne). — Aug. Fournier. Talleyrand. = Juin. Berlin et Francfort; d'après des lettres inédites des années 1848 et 1849; 1er art.

55. — Nord und Süd. 1888, janvier. — Diels. Les miracles de la médecine antique (contre les idées présentées dans cette revue par Du Prel sur la mystique dans l'antiquité. Les prétendus miracles médicaux opérés par le sommeil dans un temple, par le somnambulisme, sont des preuves de l'imposture éhontée des prêtres d'Esculape). — Philipp Zu Eulenburg. Une page de politique prussienne il y a cent ans (raconte la campagne de l'armée prussienne intervenant en faveur du stathouder héréditaire Guillaume d'Orange contre le parti des « Patriotes » hollandais, en 1787). = Mars. Joseph von Eichendorff. La Prusse et la constitution (mémoire publié par H. Meisner. Eichendorff s'y montre très nettement déclaré en faveur des institutions politiques de la Prusse établies il y a cinquante ans; il combat la tendance du parti libéral qui voulait introduire le régime constitutionnel en Prusse). = Avril. Cantor. Quatre célèbres astrologues (Coppernic, Tycho de Brahé, Galilée et Kepler ont cru aux rêveries de l'astrologie). — Brahm. Schiller à l'Académie militaire de Stuttgart (chapitre détaché de la grande biographie de Schiller, que prépare l'auteur).

56. — Germania. Nouvelle série. Jahrg. XX, Heft 4. 1887. — H. von Wlislocki. La légende de la tour des rats en Transylvanie (reproduit deux contes de tsiganes transylvaniens, un conte hongrois

et un conte roumain, qui parlent d'un roi cruel dévoré par les rats, et qui ressemblent beaucoup à la légende de la mort d'Hatto, évêque de Mayence). — Gallée. Formules de bénédiction et de serment employées dans des maladies (textes inédits des xiie et xve siècles). — Rehorn. Saint Kumernus et sainte Wilgefortis (le culte de saint Kumernus vient de l'Allemagne occidentale; c'est une transformation du Thor germanique. Le nom de saint Wilgefortis doit également se rattacher à cette divinité). — Singer. Liste des anciens mss. allemands dans la bibliothèque archiépiscopale d'Erlau. — Liebrecht. Quelques faits relatifs à l'histoire des femmes (collection très riche de notices ethnologiques et d'extraits caractéristiques tirés de la littérature de tous les peuples). = Jahrg. XXI, Heft 1, 1888. Beer. De la méthode à suivre dans les études mythologiques (vive critique des plus importantes parmi les publications récentes sur la mythologie; expose les principes de la saine méthode en pareille matière).

57. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. II, Heft 4. — Winckler. Études sur l'histoire assyrienne et babylonienne; suite (4° contre l'hypothèse de Tiele sur les dynasties assyriennes; 5° Sanherib fut assassiné par le fils de son prédécesseur Nergilius). — Halévy. Notes assyriologiques (1° le Nimrod biblique est identique avec Namra-Sit, serviteur de Sin, d'une part, et d'autre part avec le héros de l'épopée babylonienne; 2° la ville détruite par les prédécesseurs de Sennachérid, selon Isaïe, XXXVI, 19, était la ville de Sabara' in). — Koldewey. Les tombeaux de l'ancienne Babylonie à Surghul et à El Hibba (trouvés par la mission envoyée en Babylonie par la direction du musée royal de Prusse. Décrit minutieusement les cadavres incinérés qu'on y a trouvés, les objets d'art, etc.). — Halévy. Un dernier mot sur « kakkab mesri » (contre les hypothèses d'Oppert et de Sayce). — Archenhold. La prétendue identité du kakkab mesri des Assyriens avec l'étoile Antarès. — Bezold. Remarques sur le même sujet. = Comptes-rendus. *Brünnow*. A classified list of simple and compound cuneiform ideographs (excellent).

58. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XI, Heft 1. 1888. — Von Klaiber. Sion, Akra et la ville de David (addition au mémoire publié par l'auteur dans la même revue, en 1880 et 1881; réfute plusieurs hypothèses proposées depuis, surtout par Gatt). — Gildemeister. Remarques sur les inscriptions grecques de la Palestine, publiées par Frei et Schumacher au tome IX de la Zeitschrift. — Spiess. La plus récente construction du dernier mur de Jérusalem (expose les hypothèses présentées par Schick, en se référant surtout au texte de Flavius Josèphe). — Wolff. Sur l'étendue du temple de Salomon (d'après les sources antiques). = Comptes-rendus. *Sayce*. Alte Denkmæler im Lichte neuer Forschung (bon).

59. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXVII, Heft 1. — Angermann. De la signification des noms

antiques (1° Icarus, Icarius, Icus; 2° Sagra, Sagros; 3° Athenai, Attike; 4° Kimolos; 5° Aesis, Aesar, Isara; 6° noms de lieu avec désinence en « este »). — Krenkel. Parallèles entre la Bible et Homère. — Tuempel. Les Tyrrhéniens et Kyllene (cherche à prouver que sur le mont Kyllene d'Arcadie se trouvait un sanctuaire consacré à Hermès par les Pélages tyrrhéniens). = Comptes-rendus. *Cichorius.* De fastis consularibus antiquissimis (excellent). = Heft 2. Ruehl. Mélanges (remarques importantes sur les historiens grecs : Cadmos de Milet, Denys de Chalcis, Héraclide de Cymé, Dino, Diyllos, Philistos, Clitarchos).

60. — Philologus. Bd. XLVII, Heft 3. 1887. — A. Bauer. L'éditeur de Thucydide (il n'y a aucune raison sérieuse pour croire que l'histoire de Thucydide ait été composée d'après les notes de l'auteur par un éditeur postérieur. Polémique contre Wilamowitz-Mœllendorff). — Herbst. Thucydide (suite de l'examen critique des travaux récents sur Thucydide; expose en détail les questions chronologiques débattues dans ces écrits. Les travaux d'Unger, de Wilamowitz-Mœllendorff, de Lipsius, de Müller-Strübing ont peu contribué à fixer la vérité historique). = Heft 4, 1888. O. Weise. Les termes employés pour désigner les couleurs chez les Grecs et les Romains. — Jahn. La première Catilinaire (elle fut prononcée le 8 novembre, la seconde le 9; le senatusconsultum ultimum est du 22 octobre). — Soltau. Le désordre du calendrier romain à l'époque de la seconde guerre punique (en février 207, on a irrégulièrement oublié pour la première fois un mois intercalaire, parce qu'on avait une crainte superstitieuse de ces mois, et que l'on croyait que la forme ordinaire du calendrier était haïe des dieux). — Detlefsen. Recherches sur les ouvrages géographiques de Pline; suite (sources utilisées par Pline pour sa description du Pont-Euxin). — Kallenberg. Des ouvrages récents sur Hérodote. — Thommen. De l'époque où ont été composées les histoires de Polybe (dans *Hermes,* Bd. XX, l'auteur avait cherché à montrer que les livres I-XXX avaient été écrits avant 150; Hartstein avait combattu cette opinion dans le *Philologus;* l'auteur s'efforce de le réfuter). — Unger. Le début du règne du roi de Sparte Cléomène III (il devint roi en janvier 227). = Nouvelle série. Bd. I, Heft 1, 1re série. Crusius. Remarques sur les inscriptions phrygiennes, publiées par Ramsay dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachwissenschaft,* Bd. XXVII, 1887. — Klebs. Les « Excerpta Valesiana » (la partie de ces Excerpta qui se rapporte à l'empereur Constantin est d'un païen, contemporain de cet empereur, bien informé et impartial; mais son récit ne nous est point parvenu dans sa forme originale; il a été interpolé par un remanieur chrétien, qui a mis aussi Orose à profit).

61. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XI, Heft 3, 1888. — Osterhaage. Échos de la mythologie germanique dans l'ancienne épopée française de Charlemagne; suite (Aiol, Élie, Fierabras, Guillaume d'Orange). — Andresen. Sur la chronique des ducs de Nor-

mandie par Benoît (remarques critiques et explicatives sur le 2e livre). — Von Reinhardstœttner. La vittoria di Christiani, poème de Giovanni Bonasera (poème sur la bataille de Lépante, en 1571).

62. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XX, Heft 4, 1888. — Weinhold. Julius Zacher (biographie du célèbre germanisant; de la place qu'il occupe dans l'histoire de la philologie allemande). — Holstein. Simon Lemnius (biographie de ce poète humaniste, contemporain de Luther).

63. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. II, Heft 3. — Compte-rendu des récentes acquisitions archéologiques faites par le British Museum et le musée royal de Berlin.

64. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts. *Rœmische Abtheilung.* Bd. II, Heft 2, 1887. — J. de Rossi. W. Henzen (notice nécrologique). — Tommasi-Crudeli. Quelques remarques sur le climat de Rome dans l'antiquité (la malaria a existé à Rome dès les origines; la population avait acquis une certaine force de résistance contre les dangers du climat. Expose les mesures par lesquelles on a limité l'extension de la malaria par le drainage du sol, etc.). — Mau. Fouilles à Pompéi, en 1885-86. — Lignana. La plus ancienne inscription latine gravée sur une fibule de Préneste (met en doute l'authenticité de cette inscription). — Henzen. Mélanges épigraphiques (1° fragment des actes des frères arvales ; 2° commentaire de l'inscription *C. I. L.*, VI, 3166, et V, 8987, relative au Castellum aquae Claudiae). = Heft 3. Stettiner. Aes grave etruscum (était employé en Étrurie avec le contact des Étrusques avec Rome; de quelques monnaies étrusques trouvées récemment). — Lignana. Nouvelles inscriptions falisques. — Barnabei. Une nouvelle inscription romaine (texte et commentaire). = *Athenische Abtheilung.* Bd. XII, Heft 1-2. Duemmler et Studniczka. Origine de la civilisation à Mycènes (elle est d'origine orientale et remonte aux Cariens. Montre que la fibule a été trouvée par les Grecs, et qu'elle est absolument inconnue aux peuples orientaux). — Doerpfeld. Le plus ancien temple d'Athèna sur l'Acropole (reconstruit après la destruction de la ville par les Perses, il a peut-être disparu seulement au moyen âge; aux plus anciens temps, les temples d'Athèna et d'Érechthée ont existé séparément). — Petersen. Additions et rectifications au mémoire précédent. — Wolters. Deux stèles funéraires de Thessalie. — Milchhœfer. Rapport sur des antiquités en Attique (liste de 142 monuments et inscriptions grecs jusqu'ici négligés). — Winter et Reisch. Un tombeau à Lamptrae, près d'Athènes (découvert par Milchhœfer; érigé en l'honneur d'un chevalier athénien; il a subi l'influence de l'art égyptien). — Stschoukareff. Un « Catalogus judicialis » athénien inédit (à l'Érechtheion d'Athènes; à rapprocher des Catalogi judiciales ad liturgias pertinentes, publiés au *C. I. att.*, II, 2, 945-947. Ce sont des listes d'Athéniens qui ont entamé des procès à cause des liturgies, ainsi que des juges nommés pour une année. Elles sont du

commencement du IVe s. avant J.-C.). — LOLLING et WOLTERS. Découvertes récentes dans le tombeau à coupole de Menidi. — Rapport sur les découvertes archéologiques récentes, et sur les ouvrages récents relatifs à l'archéologie.

65. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLI, Heft 4, 1887. — HUEBSCHMANN. Légendes et croyances des Ossètes dans le Caucase (d'après les matériaux réunis par Miller, et publiés en russe et en ossète). — SCHLECHTA-WSSEHRD. L'épopée romantique et religieuse de Firdousi, intitulée « Jussuf et Suleicha » (essai de traduction allemande). — ROTH. L'argent de la composition dans les Védas (montre que tel est le sens du mot sanscrit « Vaira »; constate une grande ressemblance entre les plus anciennes expressions désignant la composition en cas de meurtre dans le droit germanique et indien). = Comptes-rendus. *Winkler*. Die Ural-altaische Sprache und ihre Gruppen-Lieferung 1-2 (critiques). — *Wellhausen*. Skizzen und Vorarbeiten, Heft 3 : Reste arabischen Heidenthums (Th. Nœldeke se déclare d'accord avec l'auteur sur les points principaux; objections sur des points de détail). = Bd. XLVII, Heft 1. KLAMROTH. Extraits d'écrivains grecs dans l'arabe Al Jaqûbî; suite (Ptolémée a été largement utilisé). — GRUENBAUM. Mélanges (sur les noms de la planète Vénus chez les peuples sémitiques). = Comptes-rendus. *Spiegel*. Die arische Periode und ihre Zustænde (critiques nombreuses).

66. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1888, Heft 2. — SCHMITZ. La règle monastique et le « Liber pœnitentialis » de saint Columban (critique l'ouvrage de Sebass). = Comptes-rendus. Staatslexicon der Gœrres-Gesellschaft (bon). — *Von Helfert*. Die confessionele Frage in Œsterreich im Jahre 1848. Heft 7 (bon).

67. — Der Katholik. 1888, février. — BALKENHOL. Les idées sur le droit ecclésiastique de saint Ambroise et de son temps; suite en mars et avril, fin en mai. — Les élections épiscopales à Munster, en 1706 et 1719. = Comptes-rendus. *Brück*. Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland im XIX Jahrh. (remarquable). = Mars. WOKER. Les élections épiscopales à Munster, en 1706 et 1719; fin (important pour l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne). = Comptes-rendus. *Mœller*. Leben und Briefe von Johannes Theodor Laurent apostolicher Vicar von Hamburg und Luxemburg; Theil II (bon). = Avril. FALK. Le culte de la mère de Dieu dans la région du Rhin moyen jusqu'à l'an mille (il est inexact de prétendre que le culte de Marie s'est développé seulement peu à peu; les documents nous le montrent dès cette époque dans sa forme complète). = Comptes-rendus. *Lhuillier*. Vie de saint Hugues, abbé de Cluny (excellent). = Mai. Mommsen et le christianisme (reproche vivement à Th. Mommsen la manière dont il a traité les origines du christianisme et les idées qu'il a exposées sur le caractère de l'apocalypse de saint Jean dans le tome V de son Histoire romaine). = Comptes-rendus. *Hoholf*. Die Revolution seit dem XVI Jahrh.

(bon). — Kirchenlexikon von *Wetzer* und *Welte*. 2e édition, tome V (remarquable).

68. — Theologische Quartalschrift. 1888, Heft 1. — Weymann. Le pèlerinage de Silvia en terre sainte (commentaire détaillé de la « Peregrinatio, » publiée en 1887 par Gamurrini; traite surtout de la situation des églises en Palestine, au IVe siècle après J.-C.). — Funk. Le texte grec du « Pastor Hermae » (la fin du texte grec, publiée par Simonidès, est probablement une falsification; en tout cas elle ne mérite aucune créance). — Uhrig. Quatuordecim auxiliatores (recherche l'origine de la vénération accordée à ces quatorze saints. Ils représentent le nombre total des saints; ils ont remplacé les divinités païennes honorées dans le Panthéon romain). = Comptes-rendus. *Holzherr*. Geschichte der Abtei Zwiefalten in Oberschwaben (excellent). — *Chantepie de la Saussaye*. Lehrbuch der Religionsgeschichte (remarquable).

69. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XXII, Heft 2, 1888. — Weiland. Le Constitutum Constantini; suite (tient pour certain que la donation de Constantin est d'origine romaine. L'auteur du Constitutum était sans doute contemporain du pape Hadrien Ier; il voulut sans doute, s'appuyant sur le fait que Louis Ier avait été couronné par le pape Étienne IV, en conclure le droit du pape à disposer de la dignité impériale).

70. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1888, Heft 1. — Dræseke. L'introduction du christianisme à Gaza (d'après la biographie de Porphyrios par Marcus). — Fr. Delitzsch. Études sur Dante (1° rapports de Dante avec le poète juif Imanuel; 2° Dante prophétisant un réformateur futur de l'église dans le premier chant de l'Enfer). = Heft 2. Resch. Sur l'exégèse du Nouveau Testament (1° les différentes listes des apôtres). — Seeberg. Comment les Allemands ont compris le christianisme au moyen âge primitif; suite dans Heft 3. = Heft 4. Dræseke. Vitalios d'Antioche et sa confession de foi (biographie de Vitalios; procès qui lui fut intenté en tant que partisan d'Apollinarios de Laodicée. Montre que la confession de foi, πίστις, de Vitalios se trouve contenue dans la confession faussement attribuée à Gregorius Thaumaturgus, et qu'elle a été mise à profit par Grégoire de Nazianze). — Hauck. La donation de Constantin (est une œuvre du pape Étienne IV, composée en 753, quand il entra en négociations avec Pépin).

71. — Zeitschrift für katholische Theologie. Jahrg. XI, 1887, Heft 4. — Bloetzer. Le péché secret dans la discipline du christianisme primitif; suite (depuis le commencement du VIIe s., ce fut une règle de l'Église que les péchés publics fussent expiés par une pénitence publique et les péchés secrets par une pénitence secrète. La même pratique paraît avoir été en vigueur pendant les six premiers siècles). — Breitung. Le déluge (passe en revue les récents travaux sur le sujet; examine la question de savoir si le déluge a atteint tous les peuples de la

terre, ou seulement une partie). — Grisar. Paralipomènes à l'histoire du pape Honorius (les actes du sixième concile œcuménique qui condamna le pape Honorius ont été considérés depuis le XVIe siècle comme non authentiques; c'est à tort; trace l'histoire de l'origine et de l'extension de cette idée fausse; expose les différentes idées qui ont été émises sur les causes de la condamnation d'Honorius). = Comptes-rendus. *Kolberg*. Verfassung der christlichen Kirche nach den Schriften des Tertullian (bon; des critiques). — *Bathory* et *Possevino*. Documents inédits sur les rapports du saint-siège avec les Slaves (important). — *Egli*. Altchristliche Studien (beaucoup d'erreurs). — *Kraus*. Lehrbuch der Kirchengeschichte. Neue Auflage (très superficiel). = Jahrg. XII, 1888, Heft 1. Niemœller. Mathias Flacius et son influence sur l'historiographie protestante (critique pénétrante de ses œuvres historiques, en particulier de ses « Centuriae, » qui ont été composées dans un esprit de parti très accusé; même dans l'« Impartiale histoire de l'église, » composée par Gottfried Arnold, il n'y a aucune trace d'équité). — Ehrle. Le « Speculum vitae sancti Francisci » dans les mss. — Wilpert. Contributions à l'archéologie chrétienne (additions et rectifications à la Realencyclopædie de X. Kraus). = Comptes-rendus. *Diefenbach*. Der Hexenwahn (méritoire; additions et corrections). = Heft 2. Probst. Le rite de la messe espagnole; son histoire depuis les origines jusqu'au VIIIe s.; fin. — Michael. L'empereur Frédéric II et l'Église (l'auteur dresse une liste très détaillée des péchés commis par l'empereur, et blâme énergiquement sa désobéissance envers le saint-siège). — Breitung. Les ouvrages récents sur le déluge. — R. von Nostitz. L'écriture secrète du pape Sylvestre II (résume les idées présentées par J. Havet). = Comptes-rendus. *Liell*. Die Darstellungen der Mutter Gottes in der Katakomben (très bon). — *Maurer*. Cardinal Leopold Graf Kollonitsch, Primas von Ungarn (important). — *Rœsler*. Aurelius Prudentius Clemens (bon).

72.—Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXI, Heft 2, 1888. — Jacobsen. Les écrits évangéliques de Luc (origines, sources, autorité; rapports de Luc avec Paul). — Hilgenfeld. Paul et Corinthe (introduction du christianisme à Corinthe; discute les hypothèses récemment émises sur le sujet). — Nœldechen. Le traité de Tertullien contre les Valentiniens; suite. = Comptes-rendus : *Schwabe*. Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlsstreits (bon). = Heft 3. Hilgenfeld. L'apocalypse de Baruch (commentaire détaillé. Cette apocalypse nous est parvenue sous sa forme originale; elle est de l'époque de Trajan et nous dépeint les espérances qui poussèrent les Juifs d'Orient à se soulever en masse contre la domination romaine). — Nœldechen. Biographie de Tertullien; fin. — Dræseke. La « Vita Porphyrii episcopi Gazensis, » composée par Marcus diaconus (nombreuses remarques critiques et explicatives). — Hilgenfeld. Livres récents sur l'apocalypse de Jean. — Id. La vision dans l'apocalypse d'Esdras, ch. 11 et 12

(contre l'interprétation donnée par Dillmann dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin en 1888).

73. — Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. VII, Heft 4, 1888. — Schwartz. Organisation et obligations de la milice territoriale de Prusse pendant la guerre de Sept ans (contributions importantes à l'histoire de l'armée et des impôts en Prusse, d'après des documents inédits). = Bd. VIII, Heft 1. Bielfeld. Histoire des impôts dans le duché de Magdebourg de la Réforme au xviiie siècle (exposé très détaillé; publie 15 documents de 1524 à 1711).

74. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLIV, Heft 1. — Ellinger. Les sources antiques de la science politique chez Machiavel (Machiavel a utilisé Hérodote, Aristote, Polybe, Thucydide, Plutarque et le dialogue de Hiéron attribué à Xénophon).

75. — Zeitschrift für vergleichende Rechtsgeschichte. Bd. VII, Heft 3, 1887. — Kohler. Le droit chez les nègres australiens (organisation politique, exogamie, droit familial et pénal). — Id. Le droit des Indiens dans la presqu'île de Guajiro, Amérique du Sud. — Id. Le droit des Arméniens (histoire détaillée des transformations de ce droit depuis les plus anciens temps. Analyse du livre de droit dit de Lemberg). — Livres récents sur l'histoire du droit comparé. = Bd. VIII, Heft 1. Bernhœft. Histoire du droit familial chez les princes européens (parle des livres récents sur le sujet et de la méthode de recherche qu'ils emploient). — Kohler. Esquisses sur l'histoire du droit comparé (1° le « jus primae noctis » dans l'Afrique orientale; 2° achat de femmes par les Tsiganes et les Esquimaux; 3° le droit de la population primitive de la Chine; 4° le droit de vengeance au Thibet). — Id. Droits coutumiers dans l'Inde (article très détaillé).

76. — Mittheilungen des Geschichts-und Alterthumsforschungen Vereins zu Eisenberg (duché de Saxe-Altenburg). 1887. — Ludewig. Adami Gschwendii memorabilia Eisenbergensia (composés entre 1692 et 1705; ces mémoriaux contiennent de nombreux actes émanés des ducs de Saxe). — Pilling. Le règne de Christian, duc de Saxe-Altenburg, 1676-1680 (d'après des documents d'archives et surtout des pièces de comptabilité). — Mitzschke. Plaintes des nonnes d'Eisenberg contre le bailli saxon Busse Vitzthum, vers 1448. — Id. Une charte du monastère de Petersberg, près Eisenberg, 1294. — Koerbitz. Les prévôts des monastères de femmes de Sainte-Croix, à Eisenberg, 1217-1518. — Pilling. Sur l'histoire de la Justice criminelle à Eisenberg (procès de sorcellerie en 1540).

77. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken. Bd. XXX, 1887. — Ulrich. Statuta ecclesiae collegiatae ad St. Johannem Bapt. et Joannem Evang. in Hauge Herbipoli existentis (texte du xviie siècle). — Id. Mortuarium ecclesiae Haugensis collegiatae (liste des chanoines de Haug à Wurzbourg morts de 1693 à 1814). — C.-M. von Bethmann. Fechenbach et Reistenhausen-sur-le-Mein ont-ils fait partie

de l'électorat de Mayence? (Oui.) — Schnell. Liste des membres de l'abbaye cistercienne de Bildhausen (de 1156 au commencement du xixe siècle). — Id. Les bâtiments du monastère de Bildhausen (d'après des descriptions de 1788). — Pœhlmann. La cathédrale de Wurzbourg (histoire détaillée de sa construction). — Id. Chants politiques de l'époque de la guerre de Trente ans (ils sont de l'année 1620 et se rapportent à la guerre de Bohême). — K. Wagner. Le comte Johann III de Wertheim (biographie de ce comte mort en 1497). — Zeininger. Règlement pour la corporation des tailleurs et des tisserands d'Ebenhausen, 1688. — Bossert. Frédéric d'Aufurt (on le trouve en 1178 dans l'entourage de l'empereur Frédéric Ier; il était de la Haute-Franconie).

78. — Historischer Verein von Oberpfalz und Regensburg. *Verhandlungen.* Bd. XLI, 1887. — Schratz. Chartes et régestes pour servir à l'histoire du monastère de femmes de la Sainte-Croix, à Ratisbonne (625 pièces de 1264 à 1500). — Binhack. Histoire des margraves de Cham, dans le Haut-Palatinat (xe-xiiie siècle). — Raith. Histoire des seigneurs de Laber aux xiiie-xve siècles.

79. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. VII, Heft 1, 1888. — Blok. L'historiographie nationale en Hollande (développement de l'historiographie hollandaise dans le domaine de l'histoire provinciale et locale depuis le xviiie siècle; indique les documents contenus dans les archives hollandaises; résume l'activité des sociétés historiques et les plus importantes publications de textes). — Gœrres. Rictius Varus, le persécuteur de l'église de Gaule (les chrétiens n'ont été persécutés en Gaule ni au temps de Dioclétien, ni sous Maximien, ni sous Constantius Ier. Rictius Varus est le produit d'un mythe, tracé d'après le modèle de Dacianus, le persécuteur historique des chrétiens en Espagne). — Hansen. Un compte de l'official de Cologne résidant à Soest pour l'année 1438-1439. — Weiland. Traité passé entre l'archevêque Baudouin de Trèves et l'évêque Adolphe de Liège relativement au transfert de ce dernier sur le siège archiépiscopal de Mayence, 1334. — Id. Deux chartes des archevêques Jean Ier et Arnold II, de Trèves (relatives à l'église d'Engers, près Neuwied, de 1200 et 1250 environ). — Dahm. Construction du « Limes imperii romani, » près de Hanau (cette ligne fortifiée a été interrompue pendant tout l'espace occupé par un marais; elle a été remplacée par la voie militaire établie immédiatement en arrière de Limes; mais aussi cette route a été protégée du côté menacé par une forte barrière de pieux). — Wiegand. La victoire de l'empereur Julien sur les Alamans, près de Strasbourg (contre le mémoire de H. Niessen). = Comptes-rendus : *Boos.* Quellen zur Geschichte der Stadt Worms. Bd. I (compte-rendu très défavorable).

80. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXIII, Heft 2, 1888. — Schœnwælder. Le pays de « Zagost, » sur la frontière de la Bohême et de la Lusace (beaucoup de détails sur les frontières linguistique et ethnographique, territoriale et ecclésiastique; étymologie des noms de

lieu ; histoire de l'ancienne population germanique et slave, des rapports du pays avec la Bohême). — Paur. Les plus anciens commentateurs de Dante (insiste sur les manières de penser particulières au moyen âge ; juge sévèrement les travaux de ces commentateurs). — Korschelt. Pénalités du moyen âge dans la Haute-Lusace (très détaillé, et d'après des documents en partie inédits). — Id. Gœrlitz et ses environs à l'époque de la guerre de Trente ans. — Sauppe. Regesta castri et monasterii Oywinensis (publie un recueil de régestes du xviie siècle très important pour l'histoire du couvent des Célestins d'Oybin, près de Zittau).

81. — Schriften des Vereins für Geschichte der Baar und der angrenzenden Landestheile in Donaueschingen. Heft 6, 1888. — Roder. La chronique de Villingen, par Eisele (sur les années 1794-1812 ; se rapporte surtout aux nombreux passages de troupes à travers la Forêt Noire). — Baumann. La chronique de J.-P. Merk sur les événements militaires des années 1793-98 (publie une relation contemporaine très détaillée, très importante pour l'histoire de l'invasion française dans le sud de l'Allemagne ; ajoute beaucoup de pièces d'archives et de notices biographiques).

82. — Gesellschaft für Pommersche Geschichte und Alterthumskunde. *Monatsblætter*. 1887. N° 1-12. — Wehrmann. Rapports entre la Poméranie et l'évêché de Bamberg (ils ont commencé par l'arrivée de l'apôtre des Poméraniens, l'évêque Otton de Bamberg, en 1130 ; depuis lors, Bamberg reçut des présents nombreux de sa possession poméranienne). — L. La grande trouvaille d'ambre jaune à Butzke, près de Belgard (faite sans doute au iie siècle ap. J.-C.). — Klawonn. Procès de sorcellerie en Poméranie au xviiie siècle. — Blasendorff. Le consul français Chaumette à Colberg, 1811 (addition au mémoire, cité plus loin, des *Baltische Studien ;* publie plusieurs lettres, d'où il résulte qu'en août 1181, lorsque Blücher commandait à Colberg, Napoléon fit inspecter les fortifications, pour empêcher qu'on ne la mît en armement). — Strecker. Procès de sorcellerie en Poméranie. — Brehmer. Les troupes autrichiennes de Pasewalk en 1633 (d'après un pamphlet du temps). — Rapports sur les fouilles, trouvailles de monnaies et de tombeaux en Poméranie. — Livres nouveaux sur l'histoire de la Poméranie. = *Baltische Studien*. Jahrg. XXVII, Heft 1, 1887. H. Schumann. Les fortifications du Randow-Thal (l'origine de toutes les enceintes fortifiées en Poméranie est beaucoup plus ancienne que la période dite slave ; il faut rapprocher de ses fortifications les cercueils en pierre. Ces deux espèces de monuments appartiennent à la période préslave [germanique?]. L'auteur tire parti de ces fortifications pour déterminer les anciennes limites du pays. Décrit les objets trouvés dans les fouilles). — Blasendorff. Rapport du général Tauentzien sur l'inspection de Kolberg passée en octobre 1811 par le secrétaire d'ambassade français Lefébure (publie le texte de cet intéressant document). = Heft 2-3.

Bluemcke. La place de Stettin dans la Hanse et le commerce du hareng sur l'île de Schonen (mémoire important composé à l'aide d'un grand nombre de documents inédits). = Heft 4. Werhmann. Histoire de l'église de Saint-Jacques, à Stettin, jusqu'à la réforme (fondée vers 1180; possédée par le monastère bénédictin de Saint-Michaelsberg, à Bamberg; histoire très détaillée de cette église, de ses rapports avec les ducs de Poméranie; ses prieurs, ses religieux, ses acquisitions territoriales et ses procès, ses finances; sa transformation en église luthérienne; utilise un grand nombre de documents inédits).

83. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXI, Heft 1, 1888. — A. von Œttingen. J.-H. Wickern et le socialisme contemporain (analyse sa biographie par Oldenberg). — Tanera. La Chine alliée de l'Allemagne (avantage que l'Allemagne retirerait de cette alliance). = Heft 2. Charpentier. Le monopole du tabac dans la vieille Prusse, 1676-1798 (le roi Frédéric-Guillaume II commit une faute grave en détruisant le monopole du tabac). = Heft 3. W. Lang. Julius Hœlder (éminent politique wurtembergeois; ministre wurtembergeois depuis 1881. Sa biographie; histoire des luttes politiques en Wurtemberg en 1848, 1859, 1866 et 1870). — Bornhak. L'émancipation des paysans en Prusse (d'après le livre récent de Knapp). = Heft 4. Lenz. Une nouvelle histoire de l'Église (contre l'ouvrage récent de R. Sohm). — Gebhardt. Dietrich de Nieheim (sa biographie d'après le livre d'Erler).

84. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften zu München. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historische Classe. 1886, Heft 1. — Gregorovius. Alaric a-t-il anéanti les dieux nationaux de la Grèce? (Il est injuste d'attribuer aux Goths la destruction des grandes divinités nationales de la Grèce. Contre les hypothèses de Fallmerayer.) — Wuerdinger. Contributions à l'histoire de la défense du sol bavarois sous l'électeur Maximilien Ier (analyse et publie une instruction de l'électeur, de l'an 1615, sur l'organisation des milices bavaroises). — Schœll. La législation attique (étude approfondie sur la valeur historique du texte des lois attiques intercalé aux § 20-23 et § 33 du discours de Démosthènes contre Timocratès. Tient ces textes pour authentiques, mais en signalant des interpolations postérieures. Expose en détail les décisions contenues dans la constitution athénienne auxquelles, au IVe siècle av. J.-C., étaient liées les modifications des lois existantes et le maintien de la législation). = Heft 2. Von Planck. Le récit de Widukind dans ses « Res gestae saxonicae, » II, 10, sur le duel judiciaire à la diète de Steele, au temps d'Otton Ier (importance de cet événement pour l'histoire de la très ancienne procédure judiciaire de l'Allemagne). — Ratzel. Diffusion des armures confectionnées en plaquettes de bois dans les terres septentrionales de l'Amérique et de l'Asie voisines de l'océan Pacifique (ces armures se rencontrent chez les Tschouktsches, les Aléoutes, les Japonais, les Polynésiens, les habitants de l'Amérique du Nord-Ouest; elles ont probablement leur origine au

Japon. Il y eut sans doute aux temps anciens des échanges commerciaux assez actifs entre la Polynésie, les environs du détroit de Behring et l'Amérique du Nord, jusque chez les Esquimaux). — Hertz. Sur le nom de « Lorelei » (l'ancien mot allemand « hlûr, lûr, » était un des noms employés pour désigner les elfes, les ondines, les nains de la mythologie germanique). — Wœlfflin. Contributions épigraphiques (1° le Monumentum Ancyranum; remarques critiques et explicatives. Le monument est la balance établie par l'empereur entre les distinctions qui lui ont été accordées, ses dépenses et les œuvres qu'il a accomplies pour le bien du peuple romain; 2° sur le style et la langue employés dans les documents émanés de l'empereur Hadrien). — Papadopoulos-Kerameus. Sur une bulle d'or de Trébizonde (publiée d'abord par Fallmerayer, puis par Deffner. Sur les différentes transcriptions du diplôme promulgué, dit-on, par l'empereur Alexis, en 1296; ce diplôme n'est probablement pas authentique). — Articles nécrologiques sur Trumpp, Renier et Gachard. = Heft 3. Maurer. Sur les formules d'introduction dans les livres de loi et de droit des anciens pays du nord (aux temps païens déjà il paraît qu'il y eut des prescriptions religieuses en tête du droit en Islande et en Norvège; cet usage se perpétua jusqu'à l'époque chrétienne). — Stieve. La consultation dite de Stralendorf (contre le mémoire de Meinecke, dans les *Mærkische Forschungen,* en 1886; le faussaire était un conseiller de l'électeur de Brandebourg). = Heft 4. Von Loeher. Le développement du droit allemand sous les rois francs. = 1887, Heft 1. Schœll. Les commissions instituées dans l'ancienne Athènes pour le règlement des fêtes (détails sur l'élection et la compétence des ἱεροποιοί, d'après des inscriptions nouvelles). — Gregorovius. La chute du dernier duc d'Athènes au combat du Céphise (expose en détail les événements militaires qui eurent lieu entre le duc Gautier d'Athènes et les mercenaires catalans révoltés contre lui. La bataille du Céphise eut lieu le 15 mars 1311). — Friedrich. Histoire d'Ébroin, maire du palais (si l'on étudie laquelle des deux vies de saint Léger, celle de l'anonyme et celle d'Ursinus, est la plus ancienne et mérite le plus de créance, on arrive à cette conclusion que la vie anonyme l'emporte à ce double point de vue. Ébroin était un personnage remarquable à qui l'on n'a pas encore rendu pleine justice). — Unger. Zénon de Citium et Antigone Gonatas (étude approfondie, et qui corrige sur plusieurs points l'opinion courante sur la chronologie des rois de Macédoine de 360 à 168 av. J.-C. Antigone Ier arriva au pouvoir en oct. 276). = Heft 2. Ohlenschlager. Inscriptions romaines de Bavière (trouvées en grande partie dans le territoire du « Limes raeticus, » à Kempten, Reichenhall, Straubing; très importantes pour l'histoire de la Bavière au temps des Romains). — Lossen. Les « Vindiciae contra tyrannos » de Stephanus Junius Brutus (l'auteur de cet écrit n'est pas Hubert Languet, mais du Plessis-Mornay. Sur les renseignements fournis par les « Vindiciae »). — Notices nécrologiques sur Thomas, Madvig, W. Scherer, Henzen, Waitz, Duncker. = Heft 3. Maurer. Les fonctions de

« Gesetzsprecher, » en Danemark (aucun texte connu jusqu'ici ne permet de croire à l'existence de cette fonction dans l'ancien droit danois). — Von Rockinger. L'auteur du Miroir de Souabe. — Von Dœllinger. Dante étudié comme prophète. — Riezler. La « Vita Corbiniani » d'Aribo dans sa forme originale. — Von Hefner-Alteneck. Sur Georges de Liebenstein, mort en 1533, et son ami le margrave de Brandebourg Albert, considéré comme protecteur des arts (ces quatre derniers mémoires figurent dans le *Abhandlungen* de la section). = 1887, Bd. II, Heft 1. Keinz. Noms de prairies dans les *Monumenta Boica* (les tables des *Monumenta* qui ont été publiées jusqu'ici contenaient seulement les noms de personnes et de lieux habités; l'auteur a composé un riche recueil de noms de champs, prairies, bois, montagnes, cours d'eau, etc.). — Heigel. Les rapports entre la Bavière et la Savoie de 1648 à 1653 (d'après des documents inédits. En 1648, la politique de la Savoie, qui avait jusqu'alors été étroitement liée à la France, prit une direction tout à fait différente; par l'entremise de l'électeur de Bavière, la Savoie chercha à se réconcilier avec les deux branches de la maison d'Autriche; on imagina de rattacher fortement le duc à l'empire en créant pour lui un neuvième électorat. La princesse Adélaïde de Savoie, qui avait épousé l'électeur de Bavière Ferdinand-Marie, fit échouer ce plan et ménagea le rapprochement de la Bavière avec la France). = Heft 2. Brinz. L'assistance publique (*alimenta publica*) sous les empereurs romains. — Spengel. Sur la troisième philippique de Démosthènes (explications détaillées sur les manuscrits qui contiennent ce discours; montre qu'il s'y est glissé des interpolations; quand on les retranche, on change complètement la physionomie du discours). — Preger. Les sermons de Jean Tauler, prédicateur à Strasbourg (contributions à l'histoire de la ligue des Amis de Dieu). = 1888, Heft 1. Schœll. Le procès de Phidias (étude très approfondie, surtout en ce qui concerne la chronologie; combat les hypothèses de Lœschke, à savoir que Phidias fut condamné en 438 pour des raisons politiques et sur une accusation fausse, qu'il s'enfuit ensuite à Élis et qu'il y composa la célèbre image de Jupiter). — Friedrich. De la non-authenticité du « Decretalis de recipiendis et non recipiendis libris » du pape Gélase (cette décrétale est d'origine privée et non officielle; elle est postérieure à l'an 533). = *Abhandlungen*. Bd. XVIII, 1re partie, 1888. Preger. Rapports des Taborites avec les Vaudois (montre l'existence de Vaudois au XIVe siècle et leurs relations avec les Taborites. Recherches sur la valeur et l'autorité des sources qui nous renseignent sur les Vaudois allemands du moyen âge. Attaque les résultats des travaux de Karl Müller sur les Vaudois; compare la doctrine des Taborites avec celle des Vaudois allemands et montre leur parfaite ressemblance). — Stieve. Lettres des Wittelsbach de 1590 à 1610; suite (lettres 51-120; correspondance entre le duc Guillaume de Bavière, l'archiduchesse Marie, l'empereur Rodolphe II, l'archiduc Ferdinand, le duc Maximilien de Bavière, l'archiduc-cardinal Albert, le duc et coadjuteur de Cologne Ferdinand, etc.; elle se rapporte

en grande partie au gouvernement de ce dernier à Cologne, à ses rapports avec son père, le duc Guillaume de Bavière). — Riezler. La « Vita Corbiniani » d'Aribo de Freising dans sa forme primitive (la « Vita » jusqu'ici connue du premier évêque de Freising est un remaniement de l'original qui se trouve dans un manuscrit du British Museum. Distingue et apprécie les additions faites à ce remaniement. Publie le texte du manuscrit de Londres).

---

85. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich. Jahrg. XI, Heft 1, 1887. — Hauser, von Domaszewski, Schneider. Fouilles à Carnuntum (restes nombreux de constructions et de sculptures. Publie 17 inscriptions). — Tocilescou. 114 inscriptions nouvelles de la Dobroudcha. — Frankfurter. Inscriptions nouvelles et revues de Hongrie, de Styrie, de Carinthie, de la Carniole (34 inscriptions nouvelles). — E. Bormann. Inscriptions nouvelles (sept provenant de Brigetio et sept de Dalmatie). — Bormann. L'Étrurie à l'époque romaine (1° l'écrivain Tarquitius Priscus; l'auteur rapporte à ce personnage une inscription trouvée à Tarquinies; il en résulte que Tarquitius vivait un demi-siècle environ avant J.-C. et qu'il a composé une partie de ses œuvres sous forme métrique; 2° sur la ligue des villes étrusques). = Heft 2. Ortvay. Une prétendue route romaine en Pannonie (contre l'opinion de F. Salomon). — Kubitschek. Addition au mémoire précédent. — Gomperz. Un épigraphe sépulcral de Lydie (complète les inscriptions publiées par Radet dans le *Bulletin de corr. hellén.*, XI, 461 et 477). — Téglas et Kiraly. Nouvelles inscriptions de Dacie. — A. von Premerstein. Sur les inscriptions des « Augustales » (l'abréviation « Augustalis s. c. d. d. » doit être résolue en « Augustalis socius, cultor domus divinae »).

86. — Museum Francisco-Carolinum (Linz). Bericht 43, 1885. — Commenda. Matériaux pour une bibliographie de la haute Autriche; 1re partie : partie géographique et d'histoire naturelle; suite dans les numéros suivants. = Bericht 44, 1886. Cori. Hostilités sur les frontières entre la Bohême et la haute Autriche à l'époque de l'empereur Frédéric III, 1642-1509 (récit très détaillé tracé d'après des documents inédits). — Straberger. Les tumuli funéraires d'Uttendorf, en haute Autriche (on y a trouvé des ornements en bronze, un diadème d'or, des fragments d'un char de combat, etc.). = Bericht 45, 1887. A. von Kissling. Contributions à une histoire de la condition sanitaire de la haute Autriche (traite surtout des épidémies de peste au xviie siècle).

87. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Geschichte. Bd. XXI, Heft 2, 1887. — Teutsch. Joseph Haltrich, historien et philologue transylvanien (article nécrologique). — R. Theil. Histoire des districts judiciaires de Mediasch et Schelk, en Transylvanie, jusqu'au milieu du xve siècle (emploie et publie des documents inédits; intéressant pour l'histoire du droit et des institutions en Transylvanie). — Schuller. Contributions à l'histoire des comtes héréditaires en Tran-

sylvanie (utilise et publie des documents inédits). — O. von Meltzl. Griefs de la noblesse transylvanienne en 1787 (publie les doléances de cette noblesse contre la réforme de l'empereur Joseph II).

---

88. — The english historical Review. 1888, avril. — O' Connor Morris. La campagne de Sedan. — Leslie Stephen. Chatham, Francis et Junius (Junius n'est peut-être pas sir Philippe Francis; mais il y a certainement des rapports très frappants entre eux, de très significatives coïncidences entre leurs écrits). — Dunlop. Le repeuplement de Munster, 1584-1589. — Marquis Robinson. Les prétentions de la maison d'Orléans sur Milan. 2e partie. — Leask. Les Phéaciens d'Homère (sont d'origine phénicienne). — Nutt. Une inscription thessalienne contemporaine de la seconde guerre punique (publiée par Fick : *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften,* I, 133). — Seeley. Paul Ewald et Grégoire Ier (souvenirs personnels sur P. Ewald; notes sur les mss. des lettres de Grégoire le Grand, sur la méthode suivie par l'éditeur. Publie l'incipit du « Liber beati et laudabilis viri Gregorii papæ urbis Romæ »). — Bury. La chronologie de Théophylactos Simokatta. — W.-H. Stevenson. La mort de la reine Aliénor de Castille (elle mourut, selon Rishanger, « apud Herdeby juxta Lincolniam; » c'est Harby, au comté de Nottingham, paroisse de Clifton, incorporée au comté de Lincoln en 1874. Publie une « Ordinatio super capella de Herdeby pro anima regine Anglie; » oct. 1284. M. Stevenson a une façon à lui de publier les textes; en voici un exemple : « Sanctae deuotiones fidelium piis sunt prosequendæ fauoribus. » Singulier compromis entre l'orthographe du ms. et l'orthographe employée par les éditeurs de texte en Angleterre). — Scott. Un acte de Robert Fabyan, « civis et pannarius Londoniensis » (24 mai 1485). — Boase. Une lettre du pape Clément VII, 1524 (à Henri VIII, auquel il recommande le cardinal Campeggio pour l'évêché de Salisbury). — Firth. Cromwell et l'insurrection de 1655; 1er article : origine de l'insurrection. = Bibliographie : *Kittel.* Geschichte der Hebræer (1re partie concernant les sources de l'histoire). — *Hewlett.* The flowers of history, by Roger de Wendover (article d'une sévérité très justifiée sur l'édition tout à fait défectueuse de l'œuvre de Roger dans la collection du maitre des rôles). — *Neubauer.* Mediæval Jewish chronicles (excellent). — *Skene.* On the traditionary accounts of the death of Alexander III (bon). — *Hart.* Cartularium monasterii de Ramseia (texte qui parait correctement édité). — *Macray.* Chronicon abbatiae Ramesiensis (excellente édition). — *Jackson.* Dalmatia, the Quarnero and Istria, with Cettigne in Montenegro and the island of Grado (excellente histoire de l'architecture dans cette contrée). — *Gairdner.* Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII. Vol. V. — *Gasquet.* Henry VIII and the english monasteries. Vol. I (excellent). — *Croston.* County families of Lancashire and Cheshire (intéressants détails sur quelques vieilles familles historiques de ces deux comtés). —

Chute. A history of the Vyne in Hampshire (bonne monographie). — *Abbey.* The english church and its bishop, 1700-1800 (méthode fâcheuse; de bonnes choses sur le mouvement méthodiste). — *Weir.* The historical basis of modern Europe, 1760-1815 (livre utile, fait d'après de bons ouvrages de seconde main).

---

89. — Archivio storico italiano. 5e série, tome I. 1887, disp. 1. — Gaudenzi. Statuts des marchands florentins demeurant à Bologne en 1279-1289. — Guasti. Souvenirs de Messer Gimignano Inghirami relatifs à l'histoire ecclésiastique et civile de 1378 à 1452 (l'éditeur fait suivre la notice consacrée à l'auteur des souvenirs d'un catalogue des mss. qui ont appartenu à G. Inghirami). — Zini. Les mémoires du duc de Broglie; suite dans le Disp. 2. = Bibliographie : *Fea.* Alessandro Farnese, duca di Parma (un des meilleurs livres d'histoire publiés en Italie dans ces derniers temps). — *A. von Druffel.* Monumenta Tridentina. = Variétés : Comment on accueillit à la cour de France la nouvelle de l'élection du gonfalonier Soderini, en 1502. = A part : les papiers Strozzi; suite. = Disp. 2. Bertolini. Statuts de la cité de Concordia de l'an 1349. — Villari. Nouvelles questions relatives à l'Histoire de Savonarole, au sujet d'un article de M. Pellegrini (dans le *Giornale storico della letteratura italiana,* vol. V; reprend la discussion sur les points suivants : 1° le cadastre à Florence sous les Médicis; 2° le « Proposto » et le Borsellino; 3° Charles VIII à Pavie; 4° Savonarole au lit de mort de Laurent de Médicis). = Bibliographie : *Gasparolo.* Dissertazioni storico-critiche sopra Alessandria (d'utiles recherches, mais trop d'idées préconçues). — *Cecchetti.* La vita dei Veneziani nel 1300. Le vesti (beaucoup de documents curieux parfois mis en œuvre avec peu de critique). — *Veroggio.* Giannandrea Doria alla battaglia di Lepanto (médiocre). — *S. Bongi.* Il principe don Carlo e la regina Isabella di Spagna, secondo i documenti di Luca (bon). = Variétés : Casanova. Inventaire d'une bibliothèque monastique de l'an 1140 (inventaire des livres conservés dans le trésor de l'église de S. Bartolommeo de Camaldoli, dressé par le prieur Roland).

90. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XIII, fasc. 1. — Barone. Notices historiques tirées des registres de la chancellerie du roi Ladislas de Durazzo; fin 1396-1413. — Maresca. Mémoire sur les événements de Naples en 1799, écrit par Amadeo Ricciardi (cet avocat napolitain servit la république en 1799 et dut fuir après le retour de la royauté. Protégé par Target, il fit à Paris la connaissance de miss Hélène Williams, Anglaise enthousiaste d'abord de la Révolution et de la Terreur, puis de Bonaparte. C'est pour elle qu'il écrivit et à elle qu'il dédia son mémoire). — Gaudenzi. Le « mundium » et son histoire dans les territoires lombards de l'Italie méridionale après la fin de la domination lombarde. — Percopo. La mort de don Henri d'Aragon; complainte en dialecte calabrais, 1478. — Liste des pièces sur parchemin

ayant appartenu autrefois à la famille Fusco, et acquises depuis par la Société d'histoire napolitaine; suite. = Fasc. 2. Ce fascicule tout entier est occupé par les Mémoires du duc de Gallo, si importants pour l'histoire napolitaine des dernières années du XVIIIe s. et des premières du XIXe (1753-1821).

91. — Archivio veneto. Anno XVIII, fasc. 69; tome XXXV, 1re partie. — Bellemo. Nouvelles recherches sur le voyageur Nicolò De' Conti (la famille des Conti à Chioggia; rapports de Nicolò avec fra Mauro). — Cecchetti. Notes sur les finances de la République de Venise, au XIVe s. (des monnaies; l'agio, le change, les banques, les prêts à des particuliers, à l'État, à des États étrangers; les créanciers du gouvernement; salaires, etc.). — Caffi. Peintres vénitiens du XIVe s. — Cecchetti. Notes sur les instruments de musique employés par les anciens Vénitiens. — Joppi. Journal du camp allemand dans la guerre de Venise de 1512 à 1516; suite. — Simonsfeld. Sur les découvertes du Dr Roberto Galli dans la Cronaca Altinate; réplique (M. Gatti avait prétendu que le septième livre de cette chronique n'a pas été composé par un seul auteur, qu'il n'est pas du IXe, du Xe ou du XIe siècle, mais qu'il est formé de plusieurs fragments contemporains en partie du VIe s. et du IXe s.; que partout il est d'une importance capitale. M. Simonsfeld répond que certainement c'est l'œuvre d'un seul auteur, qui vivait après la translation de saint Marc à Venise et qui a puisé dans Paul le Diacre, directement ou indirectement, toutes les parties de sa narration romanesque et légendaire). — Frati. Un ms. ignoré des lettres de Franc. Barbaro. — Cipolla. Statuts des campagnes du Véronais; suite : Cavalpone, 1180-1307. — Pietrogrande. Instruction relative à l'histoire civile et ecclésiastique de Venise (gravée en 1782 en l'honneur de S. Pietro Orseolo, doge de Venise, qui abdiqua en 978 et mourut saintement en 997). — Molmenti. Un curieux procès du XVIIIe s. (relatif à la dissolution du mariage d'Alessandro Dolfin avec Chiara Corner). — Biadena. Mss. vénitiens de la collection Hamilton au musée de Berlin. — Giuliari. Histoire monumentale, littéraire, paléographique de la bibliothèque du chapitre de Vérone. — Fouilles à la place Saint-Marc.

92. — Giornale ligustico. 1888, fasc. 1-2. — Staglieno. Trois nouveaux documents sur Christophe Colomb et son père (ils sont de 1470, et ajoutent une preuve de plus à l'origine génoise du grand navigateur). — Filippi. La corporation des juges et notaires de Florence, et son statut de l'an 1566 (analyse ce statut, le plus ancien de ceux qui sont venus jusqu'à nous). = Fasc. 3-4. Gabotto. L'histoire de Gênes dans les poésies de Pistoia. — Belgrano. La prise de Gênes par les gens de Sforza en 1464. = Fasc. 5-6. Neri. Niccolò et Francesco Piccinino à Sarzana (Sarzana, ville de la république de Gênes, prise par Niccolò Piccinino en 1437 et, une seconde fois, en 1446, par Francesco, fils de Niccolò). — Motta. Curiosités d'histoire génoise du XVe s. tirées des archives de Milan.

93. — R. Accademia dei Lincei. Vol. IV, fasc. 2. — Guidi. Fragments coptes; suite. — Müntz. Notice sur une vue de Rome et sur un plan du Forum à la fin du xve siècle, d'après un recueil conservé à l'Escurial. = Fasc. 4. Lumbroso. Le Florentin Pietro Strozzi et la métaphrase grecque des Commentaires de Jules César.

94. — R. Accademia delle Scienze di Torino. 2e série, t. XXXVIII. — Fabretti. Statuts et règlements somptuaires relatifs au vêtement des hommes et des femmes à Pérouse, de 1266 à 1336. — E. Ferrero. La route romaine de Turin au mont Genèvre.

95. — Società ligure di storia patria. Atti. Vol. XVIII et XIX. — Belgrano. Le second registre de la cour archiépiscopale de Gênes. Série des évêques et archevêques de Gênes depuis la fin du xiiie s. (texte du registre; index chronologique des documents, index des noms de personne et de lieu; glossaire). — Desimoni. Régestes des lettres pontificales relatives à la Ligurie, des plus anciens temps jusqu'à l'avènement d'Innocent III. — Amari. Additions et corrections aux nouveaux documents arabes sur l'histoire de Gênes. — Traité du soudan d'Égypte avec la commune de Gênes en 1290.

---

96. — Bollettino storico. 1887, août. — Les ateliers monétaires de Mesocco et de Roveredo; suite. — Vols et homicides dans la vallée de Blenio, dans la seconde moitié du xve s. — Notes sur l'histoire des châteaux de Cannero et de Mazzarditi. — Notes sur Lugano et Bellinzona, dans la seconde moitié du xviiie s.; suite. = 1888, janvier-février. Une lettre de l'archevêque de Milan Gius. Pozzobonelli pour le collège d'Ascona. — L'inondation de Valmeggia en 1648. — Notes et documents pour l'histoire du collège des Bénédictins de Bellinzona. — Les documents suisses de la période de Visconti dans les archives d'État de Milan. = Mars-avril. T. di Liebenau. Les comtes de Mesocco. — Fraschina. Notes relatives à frère Giov. Fraschina, archevêque de Corinthe, 1750-1837. — Curiosités d'histoire italienne au xve s. tirées des archives milanaises. — Les statuts de Brissago, 1289-1335, avec des additions postérieures jusqu'en 1470 (avec un fac-similé).

97. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Bd. XII, 1887. — A. Stern. Léopold de Ranke et Georges Waitz (discours prononcé, le 10 août 1886, à la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse). — F. Dinner. Occupation fédérale de la frontière suisse, 1792-1795. — Chr. Kind. Contributions à l'histoire de la Rhétie. — A. Stern. Quelques remarques sur la chronique dite de Brennwald. — L. Tobler. Sur les conclusions ethnographiques qu'on peut tirer de l'étude des dialectes allemands de la Suisse. — A Denier. Le couvent de Seedorf, sa légende et son histoire.

98. — Indicateur d'histoire suisse. Nouvelle série, xviiie année, 1887. — G. Meyer von Knonau. Sur le *Planctus S. Galli.* — Th. de Liebenau. Les comtes de Baldern. — Id. Une remarque sur le *Sempacher-*

lied. — G. Tobler. Deux Recès du temps de la guerre de Zurich. — Th. de Liebenau. Introduction de la réforme à Brugg. — Id. Le landammann Joseph Arn Berg de Schwyz. — G. Tobler. Révolte de l'Oberland bernois en 1528. — Th. de Liebenau. L'ambassadeur Lefèvre de Caumartin et l'avoyer Fleckenstein, 1646. — W. Gisi. Origine de la maison de Rheinfelden. — G. de Wyss. Le retour d'Henri II d'Italie en Allemagne dans l'été de 1004. — E. Blösch. Le prédicateur Berthold de Ratisbonne à Thun. — L. de Borch. Vicissitudes des hommes libres au moyen âge. — E. Bernoulli. Les dernières recherches sur Winkelried (à propos d'une brochure de M. O. Hartmann). — P. Vaucher. Encore le *Sempacherlied.* — J.-G. Mayer. Taxes papales du xve siècle. — Ch. Le Fort. Adhémar, évêque de Genève. — Th. de Liebenau. L'affaire Gruber (premières années du xve siècle). — F. Fiala. Notices nécrologiques. — G. de Wyss. Discours d'ouverture de la séance tenue le 20 septembre 1887, à Weggis, par la Société générale d'histoire suisse. — C. Jecklin. Documents relatifs à la bataille de la Calvène (complète, en un sens, la réfutation récente que M. Jecklin a faite du mémoire de M. F. Vetter. Il résulte, en effet, d'un de ces documents que B. Fontana était bien, le 22 mai 1499, l'un des chefs de l'armée grisonne et qu'il a réellement trouvé la mort sur le champ de bataille. Reste à savoir toutefois si le mot qu'on lui prête n'est pas, comme tant d'autres mots célèbres, un embellissement postérieur de la tradition). — E. Blösch. Une lettre de Bullinger, 1570. — G. Meyer von Knonau. Églises de Saint-Martin et de Saint-Michel en Suisse. — E. Höhn. Un manuscrit de la chronique de Justinger à la Nouvelle-Orléans. — A. Küchler. Procès de sorcellerie. — P. Vaucher. Questions de critique historique (résumé d'un cours fait, pendant le semestre d'hiver 1886-87, à la Faculté des lettres de Genève). — A. R. Un voyageur allemand en Suisse, 1604-1621. — W. Gisi. Origine de la maison de Savoie.

99. — Der Geschichtsfreund. Bd. XLII, 1887. — A. Denier. Documents d'Uri, 2e partie, 1372-1419. — O. Ringholz. Anselme de Schwarden, abbé d'Einsiedeln, 1233-1266. — J.-L. Brandstetter. Études d'onomastique suisse. — M. Estermann. Le chevalier Jacques de Kienberg. Une histoire de bailli de la fin du xiiie siècle. — F.-J. Schiffmann. Le portrait lucernois du premier imprimeur parisien, Ulrich Gering.

100. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. Bd. XXIII, Heft 1, 1887. — S. Vögelin. Les études épigraphiques d'Égidius Tschudi dans le sud de la France. Contribution à l'histoire de l'humanisme allemand.

101. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus. Heft XXIII, 1887. — F. Dinner. Sur les sceaux du canton de Glaris. — G.-H. Legler. L'entreprise de la Linth de 1862 à 1886. — G. Heer. Études sur l'histoire des familles glaronaises.

102. — Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein in Sanct Gallen. Bd. XXII, 1887. —

P. Büttler. Frédéric VII, dernier comte de Toggenbourg. — E. Krüger. Les comtes de Werdenberg-Heiligenberg et de Werdenberg-Sargans.

103. — Thurgauische Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein des Kt. Thurgau. Heft XXVII, 1887. — Fehr. Coutume et procédure juridique de Thurgovie, d'après une rédaction de 1718. — J. Büchi. Antiquités romaines de Thalbach près Frauenfeld. — J. Meyer et H. Stæhelin. La bannière papale de Frauenfeld, 1512.

104. — Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Aargau. Bd. XVIII, 1887. — A. Münch. Regestes des comtes de Habsbourg-Laufenbourg, 1198-1408, 2e partie. — E.-L. Rocholz. Le foyer et le poêle. Essai d'archéologie juridique. — Id. Administration financière du couvent d'Hermetswyl, 1724-1773. — Id. Colons slaves en Argovie depuis l'an 1000.

105. — Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel. Bd. XII, Heft 4, 1887. — A. Burckhardt. Christian Wurstisen. — Description de la cathédrale de Bâle et de ses environs, ouvrage inédit de Chr. Wurstisen, p. p. R. Wackernagel.

106. — Archiv des historischen Vereins des Kt. Bern. Bd. XI, Heft 5, 1886. — G. Tobler. Les troubles de l'Oberland pendant la guerre de Zurich. — A. de Gonzenbach. Le traité de Lausanne, du 30 octobre 1564, et ses destinées. — G. Rettig. Le procès des dominicains de Berne (suite). = Bd. XII, Heft 1, 1887. A. Ziegler. Adrien de Bubenberg. — M. de Stürler. Sur le sens des mots : *Wunn und Weid* d'après les documents de la fin du moyen âge (mémoire rédigé en 1881).

107. — Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Seconde série, tome I, 1887. — E. Chavannes. Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne, 1536-1564. — A. Morel-Fatio. Histoire monétaire de Lausanne. Fragment. — H. Canard. Le combat de Chillon. A-t-il eu lieu et à quelle date? (Cf. *Revue*, XXXV, 454.)

108. — Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XX, 3e livraison (retardée), 1888. — Ch. Morel. Genève et la colonie de Vienne, 2e partie (traite, dans les chap. vii-xii, de l'administration municipale de la colonie, de la religion, du territoire et de ses subdivisions, des habitants et de leurs diverses classes, des rapports de la colonie avec le gouvernement impérial, de Vienne et de ses destinées jusqu'à la fin de l'empire ; puis, dans les chap. xiii-xiv, de Genève à l'époque romaine).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Lazare-Hippolyte Carnot, fils de « l'organisateur de la victoire, » est mort à Paris le 27 mars dernier, âgé de quatre-vingt-sept ans. On lui doit divers travaux sur la Révolution française : les *Mémoires de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois,* ceux de La Revellière-Lepeaux, dont l'édition tout entière a été retirée de la circulation (la *Rev. hist.* en a publié plusieurs passages parmi les plus saillants), ceux de Barrière; des *Mémoires sur Carnot,* des études sur *Hoche,* sur la *Révolution française,* etc. Il avait, dit-on, préparé un ouvrage sur l'Allemagne pendant la guerre de l'indépendance, en 1813.

— M. Désiré Nisard, mort le 10 mars, à quatre-vingt-deux ans, avait publié, outre sa célèbre *Histoire de la littérature française,* des *Études d'histoire et de littérature* (1859-1864); des *Études de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence* (1867, 2 vol.); des *Mélanges d'histoire et de littérature* (1868); un volume sur les *Quatre grands historiens latins,* suivi de : *Vingt-deux mois de la vie de Mirabeau* (1874); *Renaissance et Réforme,* trois études sur Érasme, Morus et Mélanchthon, qui comptent encore aujourd'hui parmi les meilleurs écrits publiés en France sur l'humanisme; enfin, tout récemment, des *Considérations sur la Révolution française et Napoléon Ier* (1887).

— M. Célestin Moreau, mort à la fin de février, âgé de quatre-vingt-trois ans, avait publié dans la *Bibliographie des Mazarinades* (1850-51), par laquelle il est peut-être le plus connu : un *Choix de Mazarinades* (2 vol., 1853); les *Mémoires de madame Catherine de la Guette* (1856); les *Courriers de la Fronde, en vers burlesques, par Saint-Julien* (1858); les *Mémoires de Henri de Campion* (1857); ceux de *Jacques de Saulx, comte de Tavannes* (1859); et ceux du *Marquis de Chouppes* (1881); on lui doit aussi une étude sur les prêtres français émigrés aux États-Unis.

— M. Édouard de Barthélemy est mort le 30 mai dernier, âgé de cinquante-huit ans. On lui doit un très grand nombre de publications historiques qui attestent une réelle curiosité d'esprit, mais qui ne témoignent pas toutes d'un esprit critique très exercé. La plupart se rapportent à l'histoire ancienne de la Champagne, et en particulier du département de la Marne; d'autres se rapportent à Gerbert, aux filles de Louis XV, aux filles du Régent. Avec M. Eudore Soulié, il avait publié le *Journal de Jean Hérouard* sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1869).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert à M. Élie Berger pour ses *Registres d'Innocent IV,* et le second

à M. Cosneau pour son livre sur le *Connétable de Richemont*. Le prix Brunet, relatif à la bibliographie, est décerné à M. l'abbé Ulysse Chevalier pour le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, dont il vient de paraître un supplément. Le prix Bordin, triennal, n'a pas été décerné; le sujet mis au concours (Histoire d'Édesse) est prorogé jusqu'en 1891.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné un prix de 5,000 fr. aux trois volumes de M. Chuquet sur l'histoire de la campagne de l'Argonne en 1792, et un de 500 francs (fondation Joseph Audiffred) à M. Louis Vignon pour son livre : *la France dans l'Afrique du Nord, l'Algérie et Tunis*.

— L'Académie française a partagé le prix Thérouanne entre MM. Robiquet : *Paris et la ligue sous le règne de Henri IV;* Lanzac de Laborde : *J.-J. Mounier*, et F. Faure : *les Assemblées de Vizille et de Romans*. Elle a attribué une partie du prix Bordier à M. le prince Bibesco pour son ouvrage *Au Mexique, combats et retraite; les Six mille*. Le grand prix Gobert a été décerné pour la seconde fois à M. Albert Sorel pour son ouvrage sur l'*Europe et la Révolution française;* le second prix a été attribué à l'*Expédition de Charles VIII en Italie*, par M. François Delaborde. Sur la fondation Marcellin Guérin, 1,500 fr. ont été attribués à M. H. Lemonnier pour son *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain*, et 1,000 fr. à M. Jacquet, auteur de la *Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*.

— Le congrès annuel des sociétés savantes a tenu ses séances pendant la semaine qui a suivi la Pentecôte. C'est une innovation : jusqu'ici l'époque consacrée était la semaine de Pâques. Nous empruntons au compte-rendu publié dans *le Temps*, par M. F. Delaunay, les notes suivantes sur les travaux de trois des cinq sections qui composent le congrès :

1° *Section d'histoire et de philologie*. — M. Le Héricher entretient la section d'une insurrection anglaise en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise du xve siècle.

M. Alexis Barroux analyse et commente divers actes notariés concernant Blaise Pascal, trouvés aux Archives nationales et dans les études de notaires de Paris. Ces documents se composent de treize donations, d'une constitution de pension en faveur d'une vieille domestique, d'un échange de rentes entre Pascal et Perrier, son beau-frère, et de deux donations à l'abbaye de Port-Royal.

M. Tranchant lit un mémoire sur l'émigration des familles de la ville d'Orléans transportées à Arras, par ordonnance de Louis XI, pour y remplacer les habitants expulsés lors de la réunion de l'Artois à la couronne.

M. l'abbé Arbellot communique un travail sur les anciens jeux et divertissements, notamment ceux de la *Quintaine* et des feux de Saint-

Jean, ayant un caractère de périodicité. M. Geffroy est d'avis que ces feux sont une tradition de l'époque païenne, où les fêtes du feu étaient célébrées au moment du solstice d'été.

Les *Livres de Raison* de Picardie ont fourni à M. de Marsy le sujet d'une étude analogue à celle de M. Eug. de Beaurepaire sur le plus ancien des documents de cette sorte, le livre de Gilles de Gouberville.

Boisbelle-Henrichemont est une localité du Cher qui formait jadis un petit royaume indépendant, ayant son bailliage, sa cour souveraine. En 1766, le dernier seigneur de Boisbelle, nous raconte M. Boyer, archiviste de Bourges, vendit ses États à la couronne, et les habitants du pays ne virent pas sans regret cette suppression de la royauté dont ils avaient leur petite part.

M. Veuclin, répondant à la question du programme relative aux transformations et à l'abolition du servage, donne des détails sur l'origine présumée d'une coutume religieuse, en vigueur depuis le xie siècle dans la paroisse de Serquigny (Eure). Elle se rapporte probablement à l'abolition du servage par Judith de Bretagne, duchesse de Normandie. Chaque année, un *obit* est célébré pour le repos de l'âme de cette princesse. M. Delisle fait observer qu'il y a un grand intervalle entre la donation de Judith de Bretagne et sa mort et la mention de l'*obit,* qui est du xvie siècle. Ce qui est surtout intéressant, c'est la persistance du souvenir, rappelé encore aujourd'hui au prône de la messe paroissiale. Dans une autre notice, M. Veuclin donne des renseignements sur la corporation des mouleurs de bois de la ville de Paris, et fait don à la Bibliothèque nationale, entre les mains de M. Delisle, du registre ayant appartenu à la communauté.

M. Boucher de Molandon donne des détails circonstanciés et précis sur les anciens pèlerinages en faveur dans l'Orléanais, notamment sur le *Puits de Saint-Sigismond,* dans lequel Chlodomir, roi d'Orléans, fit jeter Sigismond, roi de Bourgogne, sa femme et ses fils, qu'il avait faits prisonniers. Une chapelle fut fondée près de ce puits. Elle devint une église en grand honneur et qui, encore aujourd'hui, attire un grand nombre de pèlerins.

M. Grassoreille et M. l'abbé Rance communiquent des mémoires, le premier sur l'état du Bourbonnais en 1785, le second sur le collège d'Arles, au xve et au xvie siècle. M. l'abbé Arbellot traite de la transformation des noms de lieu et des règles qui y ont présidé.

Une étude de M. Molard tend à prouver que, contrairement à l'opinion reçue, les lépreux ont joui, au moyen âge, de capacités civiles assez étendues, et qu'il leur a été possible d'acquérir et de disposer de leurs biens.

M. Vignat expose les résultats de ses recherches sur les noms de baptême en usage dans l'Orléanais, du xiie au xive siècle; il constate la popularité du nom de *Jean* pendant cette période et s'étonne de l'exclusion de celui de Paul. Les noms de *Lié,* d'*Euverte* et d'*Aignan,* si fréquents au xvie siècle, ne se rencontrent pas encore dans les temps antérieurs.

M. Roman étudie la même question en ce qui concerne le Haut-Dauphiné. M. Paul Meyer exprime le vœu que, dans les travaux de cette nature, on emploie simplement l'expression de *nom* sans y ajouter *de baptême,* attendu qu'au moyen âge le nom de baptême était ce qu'on appelait le *nom.* Le nom de famille était alors le surnom (*cognomen*); il ne faut pas perdre de vue ces deux acceptions pour ne pas commettre d'erreur.

M. Veuclin lit une étude sur des corporations d'assistance mutuelle, vulgairement appelées des *Charités,* instituées en Normandie, à Caen et à Rouen. Ces corporations, très bien organisées, avaient leurs biens, leurs administrateurs (prévôts et échevins) et leurs statuts. L'assistance que les frères se prêtaient entre eux ne se bornait pas aux funérailles et aux accidents survenus dans le cours de la vie tels que : infirmités, maladies, incendies, dénuement, etc., elle s'étendait aussi au règlement à l'amiable, par l'intermédiaire des susdits prévôts et échevins, des différends qui pouvaient naître entre les membres de l'association.

Sur la véritable étymologie du nom de *quintaine,* donné à un jeu très ancien et fort répandu, M. l'abbé Louis Martin présente de nouvelles explications. Ce mot vient de *Quintana,* qui désignait une des voies d'un camp romain, celle où avaient lieu les exercices militaires.

M. Depoin expose l'origine et montre l'importance de six foires existant avant la Révolution dans le Vexin français et la partie du Parisis comprise aujourd'hui dans l'arrondissement de Pontoise. De ces foires, quatre sont antérieures au XIVe siècle : celle de Sainte-Croix, à Saint-Ouen-l'Aumône ; de Saint-Christophe, à Cergy ; de Saint-Martin et de Septembre, à Pontoise. Ces deux dernières sont dues à des pèlerinages, dont l'un remonte à 1153, l'autre au règne de Philippe-Auguste.

M. Boyer fait connaître un titre d'engagement théâtral, daté de 1545, conservé dans les archives départementales du Cher. Par ce traité, le sieur de Lesperonnière, directeur d'une troupe de passage à Bourges, engage au prix de 12 livres, pour la saison théâtrale, l'actrice Marie Ferré, femme du bateleur Michel Fosset. Ladite Marie Ferré se met à la disposition du directeur, pour jouer « en l'art d'*antiquailles de Rome,* consistant en plusieurs histoires morales, farces et soubresauts. »

M. Grellet-Balguerie, pour démontrer l'existence et le règne d'au moins cinq années du véritable Clovis III, fils de Dagobert II, invoque des documents authentiques incontestés, à savoir : un diplôme de ce roi du 26 juin de son an II ; la charte de Wicard, fondateur du monastère de Lucerne, du 5 octobre an V de Clovis, et d'autres pièces analogues.

2° *Section d'archéologie.* — M. Morel communique une note sur les *torques* (colliers ou bracelets) trouvés à Diarville, dans les Vosges. Au même endroit, on a découvert des haches en jadéite et en calcaire, ainsi qu'une épée et un rasoir de bronze. L'épée mérite d'être remarquée : aucune du même type n'a été encore recueillie en Champagne. Près de là, on a mis au jour une sépulture gauloise avec char. Dans la forêt d'Ambacourt, M. Morel a exploré un tumulus, renfermant ce qu'il appelle une *hache votive* en argile, placée dans un vase.

A Martigny-lès-Gerbonvaux (Vosges) et à Rougemont, on a recueilli des bracelets de bronze et des haches de pierre. M. Voulot mentionne un couronnement de cippe trouvé à Escles avec l'inscription : *MARTI SAMOGENI FIL,* et enfin un lion et une petite statue de Mercure, taillés dans un bloc de grès.

M. Maxe-Werly lit un mémoire sur des sépultures mérovingiennes du cimetière de Gondrecourt (Meuse); elles contenaient des poteries élégantes, des boucles de ceinturon, un coffret plaqué de bronze, des armes, des bijoux.

M. Guignard constate que les tombes mérovingiennes du Blésois ont toujours donné des silex et souvent des haches de pierre brisées. Il demande si nous n'avons pas dans ces débris le témoignage d'un rite religieux funéraire.

M. Morel répond affirmativement à la question; à l'appui de son opinion, il rappelle que nos paysans, en certaines contrées, attachent des idées superstitieuses aux silex qu'ils appellent des *pierres de tonnerre,* et aux cailloux roulés qu'ils nomment des *œufs de serpent.*

M. de Goy décrit plusieurs stèles funéraires gallo-romaines, portant des inscriptions et des bas-reliefs dont l'un représente un enfant accompagné d'un chien, trouvées dans un cimetière de Bourges. A cette occasion, il se plaint vivement que l'hôtel Cujas, précieux monument de l'art du xve siècle, destiné à servir d'abri aux antiquités de la cité, qui fut l'*Avaricum* des Commentaires de César, soit laissé dans un état de délabrement déplorable.

M. Buhot de Kersers communique une étude sur les Aubelles, résidence des comtes de Sancerre au xiie siècle. C'était une vaste enceinte polygonale renfermant une chapelle et des bâtiments d'habitation, et percée d'une seule porte flanquée de deux tours. C'était pourtant une habitation de plaisance plutôt qu'une forteresse.

Les fouilles entreprises dans le cimetière franc de Pontru (Aisne) ont mis au jour des pendeloques avec de longues chaînes, que décrit M. Filloy; c'est un ornement assez rare dans le mobilier funéraire de ce genre. M. Grellet-Balguerie expose le résultat de ses recherches sur l'emplacement de la ville gauloise de *Cassinogilum,* qu'il met à Candrot près de la Reole.

M. Berthelé communique une étude sur les églises angevines du style Plantagenet, caractérisé par la voûte en coupole, renforcée de nervures. Au milieu du xiie siècle, les architectes de la région transformèrent la coupole à l'aide des croisées d'ogives dont les monuments du nord de la France leur avaient donné l'idée.

3° *Section de géographie historique et descriptive.* — M. le docteur Rouire, continuant les études qu'il a entreprises sur la géographie ancienne et moderne de la Tunisie, lit une description concernant la forme, les dimensions et l'aspect de la lagune d'Herkla, située au fond du golfe d'Hammamet, lagune que ses travaux ont assimilée au célèbre lac Triton. Cette lagune comprend deux portions : l'une où l'eau séjourne

d'une manière permanente, l'autre appartenant aux nombreuses dépressions du sol auxquelles les Arabes ont donné le nom de *sebkhas,* couvertes d'eau après les pluies et desséchées en grande partie au printemps. De ces deux portions, la plus considérable est celle qui se dessèche. Sur les 41 kilomètres, représentant la longueur de la lagune totale, le noyau liquide permanent s'étend sur 7 kilomètres à peine. A l'époque punique et romaine, le noyau liquide était plus étendu. M. Rouire compte en donner plus tard les preuves, tirées de la nature des travaux d'art, exécutés autrefois par l'endiguement des eaux, et préciser les causes géographiques locales qui ont amené la transformation lente de l'antique lac Triton en la lagune actuelle d'Herkla. A l'appui de la thèse du docteur Rouire, il est bon de faire observer que toutes les stations des Phéniciens dans la Méditerranée, portant le nom de leur Melkarth national, sont transcrites en grec par le vocable *Héraclès* ou *Hercla.*

M. Hamy a consacré un mémoire à une carte marine inédite de Giacomo Russi, de Messine. Il insiste, en particulier, sur l'ignorance des constructeurs de cartes de la fin du XVIe siècle; ils reproduisaient indéfiniment de vieux patrons ayant cours dans la navigation méditerranéenne depuis le commencement du XIVe siècle. De là viennent des difficultés pour dater les cartes anépigraphes de ce temps.

M. de la Noë communique un travail sur les principes de la fortification antique pendant les périodes préhistorique et gauloise. Dans la première partie, il s'occupe des enceintes préhistoriques du mont Vaudois, du mont Bart près de Montbéliard, du mont de Desandans, de Loiselet, de Courcelles, Charriez, Cito. Il en détermine et en décrit les caractères généraux, l'assiette, le tracé, le relief des levées, leur rôle, leur âge qui correspond à l'époque de la pierre polie. La seconde partie est consacrée à la fortification gauloise; l'auteur décrit l'*oppidum* de nos ancêtres; il en montre le rôle et en étudie la distribution géographique. L'*oppidum* celtique ne comportait pas d'ouvrages extérieurs, pas de citadelles. La construction des murs, assemblage de poutres, de pierres et de terre, est, du reste, expliquée avec une rare précision dans les *Commentaires* de César. M. de la Noë distingue, dans les lieux gaulois fortifiés, trois catégories, l'*oppidum,* le *castellum* et le *camp.*

M. Gaffarel lit une notice biographique sur un voyageur, André Thévet, qui fit partie de l'expédition conduite au Brésil sous les auspices de Coligny, par Durand de Villegaignon et dont il a écrit l'histoire dans le livre intitulé : *les Singularités de la France antarctique.*

M. Mayer présente la carte des îles Wallis ou Uvea, qu'il vient de dresser; il résume l'histoire de ces îles depuis leur découverte, et rappelle les circonstances qui ont amené le protectorat de la France, établi depuis 1843. M. Hamy souhaite la publication des documents recueillis par les pères maristes sur la population des îles Wallis. Il résulterait des indications déjà connues que la population de ce petit archipel serait un des rares groupes d'îles polynésiennes qui aurait augmenté au lieu de diminuer d'une manière effrayante, comme on l'a constaté aux Hawaï, aux Marquises, etc., etc.

— La *Société de l'Histoire de la Révolution française* a été définitivement constituée dans l'assemblée du 15 mars 1888. L'objet de cette société est : 1° de faire prévaloir la méthode scientifique dans les études sur la Révolution française; 2° d'offrir un point de ralliement aux personnes qui, à Paris et dans les départements, s'occupent de l'histoire de France depuis 1789; 3° de publier des textes inédits ou rares et des œuvres originales touchant l'histoire de France depuis 1789; 4° d'organiser des conférences historiques à Paris et dans les départements; 5° de préparer la prochaine commémoration de la Révolution française (Comité d'étude pour la préparation historique du Centenaire de 1789). Elle se compose de membres fondateurs et de membres adhérents. Les membres fondateurs sont les personnes qui ont versé, une fois pour toutes, une somme d'au moins 500 francs. Les membres adhérents versent une cotisation de 20 francs. Les uns et les autres reçoivent gratuitement toutes les publications de la Société.

M. Aulard est le secrétaire général de la Société. La commission des publications a pour président M. le docteur Robinet, pour secrétaire M. J. Guiffrey. M. Edme Champion a déjà donné son édition critique du pamphlet de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état?* précédé de l'*Essai sur les privilèges*. Viendra ensuite une *Liste critique des conventionnels et de leurs suppléants*, par M. J. Guiffrey; M. Dide donnera une édition des *Discours de Mirabeau à la nation provençale*. M. Aulard publiera les *Mémoires inédits de Fournier l'Américain*, et M. Charavay les procès-verbaux de plusieurs districts de Paris en août 1789.

— L'Annuaire de l'*Association pour l'encouragement des études grecques* pour 1887 contient l'importante étude de M. de Queux de Saint-Hilaire sur les services rendus à la Grèce par M. G. d'Eichthal. On y trouvera des lettres et des extraits de journal de voyage de M. d'Eichthal qui retracent de la manière la plus vive l'état de la Grèce en 1833-1834, au lendemain de la guerre de l'indépendance.

— On a pu craindre que la mort de M. Victor Gay n'arrêtât la publication de son *Glossaire archéologique*. Il n'en sera rien heureusement. La maison Palmé a offert à M. Émile Molinier, qui a accepté, de mener cet excellent ouvrage à bonne fin. Un nouveau fascicule est sur le point de paraitre.

— L'habile architecte et archéologue M. Édouard Corroyer a composé, pour la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts (Quantin), un excellent traité sur l'*Architecture romane*. Nous y reviendrons.

— Nous avons reçu un tirage à part d'une *Notice sur le formulaire de Guillaume de Paris*, insérée par M. Tanon au tome XXXII des *Notices et extraits des manuscrits*. L'œuvre est, en réalité, un traité de l'ordre judiciaire où sont incorporées un grand nombre de formules; elle a été composée de janvier 1290 à octobre 1291, et paraît avoir été conservée dans un seul ms. (tome II du catalogue d'A. Molinier, n° 1319). L'auteur, qu'on a parfois confondu à tort avec Guillaume d'Auvergne, était

un clerc de l'officialité de Paris, qualité qui donne à son Formulaire une valeur particulière; on doit penser en effet, avec M. Tanon, que son livre nous donne le droit suivi à l'officialité de Paris et les formules qui y étaient reçues.

— Les *Coutumes de la ville d'Ax-sur-Ariège* ont été publiées par M. Félix Pasquier (A. Picard); il donne un texte latin de 1241, dont les 13 articles se retrouvent traduits dans une charte rédigée en langue vulgaire de 1391; plus 12 articles nouveaux ajoutés par cette dernière au texte primitif; le procès-verbal (en latin) de la prestation de serment par les consuls et la confirmation des privilèges de la ville, 17 août 1391; enfin la déclaration des consuls d'Ax pour la confection d'un nouveau papier terrier en 1672. Ce dernier texte est en français; il a été publié avec l'orthographe actuelle.

— M. A. Leroux, qui prépare la continuation de son ouvrage sur les « Relations politiques de la France avec l'Allemagne, » dont le premier volume s'étend de 1292 à 1378, a résumé l'idée maîtresse de son livre dans un *Essai sur les antécédents de la question allemande,* 843-1493 (Picard, 1886, 57 pages in-8°), où il montre comment la rivalité des Allemands et des Français remonte au traité de Verdun et s'est manifestée à toutes les époques par des conflits politiques, par des litiges sur les questions de frontières et enfin par un antagonisme de caractères.

— M. Perret, un des principaux auxiliaires à qui l'Académie des sciences morales et politiques a confié le catalogue des actes de François Ier, a publié son rapport sur le voyage de recherches qu'il a accompli dans les dépôts scientifiques de l'Italie du nord. Les *Notes sur les actes de François Ier conservés dans les archives de Turin, Milan, Gênes, Florence, Modène et Mantoue* contiennent des renseignements et des textes intégralement publiés qui ne pouvaient trouver place dans le volume de l'Académie.

— Dans son *Histoire du Canada et des Canadiens,* M. Eug. Réveillaud avait utilisé le manuscrit du récollet Sixte Le Tac, déposé aux archives départementales de Seine-et-Oise avec le fonds de son ordre depuis la Révolution. Cette fois, il a tenu à publier intégralement le document dont M. P. Margry avait signalé le haut intérêt, il y a une vingtaine d'années, en lui empruntant quelques détails originaux de la biographie de Cavelier de la Salle. M. Eug. Réveillaud a eu d'abord à constater que le manuscrit des archives de Seine-et-Oise était bien l'œuvre du P. Sixte Le Tac, puis à reconstituer sa vie et enfin à compléter par un appendice fort riche l'œuvre du récollet jusqu'au delà de l'année 1689, époque où le P. Sixte repassa en France. M. Réveillaud s'est montré « un éditeur aussi scrupuleux et aussi consciencieux que possible, » et, grâce au concours de l'habile imprimeur de Strasbourg, à qui il a confié l'exécution typographique, il a mis au jour un ouvrage qui mérite de prendre place dans la bibliothèque des érudits, des hommes de goût et des esprits curieux des choses de l'histoire et particulièrement de

l'histoire du Canada. Mais on ne dépouille pas facilement sa nature, le conférencier disert se trahit par le tour un peu oratoire de la préface, et la servile fidélité de la reproduction poussée jusqu'au daguerréotype a conduit l'éditeur à écrire scrupuleusement *Chaplain* dans les pièces justificatives sans tenir compte du sigle abréviatif, peu apparent sans doute, de l'original. En somme, l'œuvre est excellente et de nature à rendre de réels services. Elle est en vente chez Maisonneuve, Fischbacher et Grassart, au prix de 20 fr., sous le titre : *Histoire chronologique de la Nouvelle France au Canada, depuis sa découverte* (1504) *jusqu'en l'an* 1632, *par le Père Sixte Le Tac, récollect.*

— Signalons ici quelques brochures relatives à l'histoire du sud-ouest de la France : une étude de M. A.-F. Lièvre, bibliothécaire de Poitiers, sur les *Fana ou vernemets dits piles romaines du sud-ouest de la Gaule;* la monographie du graveur lorrain François Briot (avec portrait), par Alexandre Tuetey, sous-chef de section aux Archives nationales; les *Faïenceries rochelaises* de M. Georges Musset, archiviste paléographe et collaborateur de l'*Art en Saintonge* du chanoine Ludovic-Julien Laferrière (nombreuses héliogravures); le *Commerce rochelais du XVIIIe s., d'après les archives de la Chambre de commerce,* par M. Émile Garnault, secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce de la Rochelle (premier volume sous presse avec héliogravures). Ajoutons que M. de Richemont, l'érudit archiviste de la Charente-Inférieure, publie en ce moment des lettres inédites d'un député et maire de la Rochelle sur les événements de 1789, impressions d'un témoin oculaire d'autant plus sincères qu'elles n'étaient pas destinées à la publicité.

— La librairie A. Picard a mis en vente la Table des tomes XXXI à XL (1870-1879) de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Cette table, due à M. Eugène Lelong, archiviste aux Archives nationales, est suivie de quatre tables générales sommaires des tomes I à XL : 1° table alphabétique des articles par noms d'auteurs; 2° table méthodique des articles; 3° table chronologique des documents; 4° table des fac-similés, dessins et plans. Il est bon de remarquer que, pour les 30 premiers volumes, la présente table a imaginé une tomaison fictive de I à XXX, que suivent depuis 1870 les volumes désignés chacun par son numéro d'ordre; on a ainsi renoncé au mode compliqué de renvois indiquant d'abord la série, puis le tome. La présente table peut être considérée comme l'index complet de l'ouvrage entier.

— Signalons deux brochures relatives à l'histoire du protestantisme : *l'Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des Églises réformées de France* (Grassart, 1887, 48 pages in-8°), par M. Ch. Frossard, où l'on trouve la bibliographie de tous les textes manuscrits et imprimés de la discipline; et un mémoire de M. Ph. Corbière sur l'*Organisation politique du parti protestant arrêtée à l'Assemblée générale tenue à Millau en décembre* 1573 (Montpellier, 1886, 50 pages in-4°), où il s'est beaucoup servi d'un texte resté jusqu'ici partiellement inédit : le « Manuscrit d'un calviniste de Millau. »

— M. C. Henry a eu l'heureuse idée de rééditer la plus grande partie des *Voyages de Balthasar de Monconys* (Hermann, 108 pages in-4°) en Portugal, Italie, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas (1645-1664). Le voyageur lyonnais a recherché partout la connaissance des savants, et c'est surtout pour l'histoire des sciences que ses relations sont précieuses.

— M. Eugène Thoison a publié pour la *Société historique et archéologique du Gâtinais* une étude très soignée intitulée : *les Séjours des rois de France dans le Gâtinais,* 481-1789 (Paris, Picard; Orléans, Herluison); un grand nombre de livres et de documents ont été publiés pour ce travail qui fournit un grand nombre de renseignements sur l'histoire et la topographie locales. L'auteur a suivi l'ordre alphabétique des localités et, sous chacun de ces noms, rangé la date des séjours royaux par ordre chronologique; des notes copieuses contiennent les références.

— *Le Maréchal de Turenne, d'après les écrivains de son temps,* appartient à cette collection de livres de vulgarisation que publie la Société de St-Augustin (Lille, Desclée, De Brouwer et Cie). Il y a certainement moyen de mettre même un livre de vulgarisation au courant de la science, d'en retrancher les erreurs qui traînent partout. On ne s'est donné ici aucune peine de ce genre. C'est une production industrielle dont nous n'avons aucun compte à tenir.

— Doit paraitre au courant de juin, chez MM. Didot, éditeurs, le 6e volume des *Guerres sous Louis XV,* par le général de division comte Pajol. Il renferme la prise de Mahon, la conquête de la Corse, les expéditions en Portugal, de Charles-Édouard en Écosse, les guerres du Canada et des Indes, les descentes des Anglais sur les côtes de France, les envois de troupes en Suède, en Pologne, les camps formés en France, l'adjonction du comtat d'Avignon et du pays Venaissin. Cet ouvrage sera complété par le 7e et dernier volume, qui mettra en lumière nos institutions militaires de 1715 à 1774, les formations, les recrutements, les augmentations, les réformes des régiments, leur histoire sur le pied de paix et à l'état de guerre, les créations de la milice, de sa composition, enfin un résumé explicatif des expressions et des ordonnances de l'armée pendant cette période.

— Les tomes V et VI de la *Revue rétrospective* de M. P. Cottin contiennent, entre autres documents curieux, un journal inédit de Restif de la Bretonne, qui nous donne non seulement un portrait fidèle et repoussant de cet homme aussi platement cynique dans sa vie que dans ses écrits, mais aussi des traits de mœurs intéressants de la vie bourgeoise et populaire à la fin du XVIIIe siècle. Signalons encore au tome VI la relation du voyage du brigantin *le Bien-Trouvé* à la recherche du prince Charles-Édouard Stuart par le sieur Dupont, et les souvenirs d'un mobile sur l'occupation et le bombardement du plateau d'Avron en décembre 1870. M. Cottin a, de plus, réuni en un volume la *Correspondance inédite du marquis d'Éguilles* (1745-1748), parue précédemment

dans la *Revue rétrospective,* et l'a fait précéder d'une préface intéressante sur Bachaumont, qui fut à Paris l'introducteur du marquis d'Éguilles, et sur l'aventureuse expédition du marquis en Écosse auprès de Charles-Édouard.

— Dans son étude sur les *Élections et les Représentants de Maine-et-Loire depuis* 1789 (Angers, Germain et Grassin, 1888, in-8°, 261 pages), M. G. Bodinier ne s'est pas proposé d'écrire la biographie des députés de Maine-et-Loire depuis la Révolution, ce qui, du reste, a déjà été fait en partie par MM. Bougler et C. Port. Il a voulu seulement donner pour son département, avec un court résumé des législations électorales qui se sont succédé en France, la série complète et exacte des scrutins et des députés depuis un siècle. Des travaux analogues, dus à MM. Queruau-Lamerie, Faye et Lacomme, ont été publiés récemment pour les départements de la Mayenne, d'Indre-et-Loire et de Saône-et-Loire. Le travail de M. Bodinier, plus développé que celui de ses devanciers, mérite, par la sûreté et la précision des renseignements, de servir de modèle aux travaux analogues qui pourront être entrepris dans d'autres départements.

— M. Lehautcourt continue, dans le *Spectateur militaire,* son histoire des *Expéditions françaises au Tonkin,* qui paraissent en même temps en livraisons illustrées. Sous cette seconde forme, l'ouvrage compte déjà un volume et demi, avec des portraits, qui ne sont guère bons, et avec des croquis, des plans, des cartes qui, au contraire, seront très utiles pour suivre les opérations militaires. Quant à l'ouvrage en lui-même, il est très digne d'être lu.

— Parmi les thèses présentées et soutenues dernièrement en Sorbonne, nous signalerons les suivantes (on sait que, maintenant encore, comme au temps jadis, chaque candidat doit présenter deux thèses rédigées l'une en latin (ou en grec) et l'autre en français) : P. Gachon : *De ephoris Spartanis.* Montpellier, Bœhm ; *les États du Languedoc et l'édit de Béziers,* 1632. Hachette. — Légrivain : *De agris publicis imperatoriisque ab Augusti tempore usque ad finem imperii romani; le Sénat romain depuis Dioclétien, à Rome et à Constantinople.* Thorin. — A. Waddington : *De Huberti Langueti vita,* 1518-1581; *Acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern* (forme le 9e fascicule des Publications entreprises sous le patronage de la faculté des lettres de Lyon). — G. Carré : *De vita et scriptis Nicolai Borbonii Vandoperani; l'Enseignement secondaire à Troyes du moyen âge à la Révolution.* — Henri Carré : *De rerum publicarum administratione apud civitatem Redonum Henrico IV regnante; Essai sur le Parlement en Bretagne après la Ligue,* 1598-1610. Quantin. — G. Lacour-Gayet : *De P. Clodio Pulchro, tribuno plebis; Antonin le Pieux et son temps; essai sur l'histoire de l'empire romain au milieu du IIe siècle,* 138-161. Thorin. Cette simple mention ne nous acquitte pas envers ces travaux dont plusieurs sont d'une grande importance; nous y reviendrons dans des articles spéciaux.

— M. Henri Stein a publié dans le *Centralblatt für Bibliothekwesen* (avril-mai 1888) un Inventaire sommaire des Tables générales des périodiques historiques en langue française. Le nombre de ces périodiques s'élève à 190.

Livres nouveaux. — Biographies. — *A. Le Gouvello.* Vie de saint Méloir, prince de Cornouaille (Revue hist. de l'Ouest). Nantes, Forest et Grimaud. — *Totra de Bordas.* Le comte Pellegrino Rossi (Revue de la Société des Études hist.). Thorin. — *Bonnal.* Carnot, d'après les Archives nationales. Dentu. — *Houzé de l'Aulnoit.* La finance d'un bourgeois de Lille au xviie siècle. Livre de raison de F.-D. Le Comte, 1664-1717 (Mémoires de la Société des sciences de Lille, 4e série). Lille, Danel. — *Comte de Brandt de Galametz.* Histoire généalogique de la maison du Passage, en Soissonnais et Picardie. Arras, Laroche.

Histoire locale. — *Abbé Collignon.* Histoire de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile. De Soye. — *Duchemin.* Les assemblées du département de Pont-Audemer, 1788-89. Pont-Audemer, Dugas. — *Engelhardt.* La tribu des bateliers de Strasbourg et les collèges des Nautes gallo-romains (Revue alsacienne). Berger-Levrault. — *Le Mené.* Histoire du diocèse de Vannes. Tome I. Vannes, Lafolye. — *J. de Fréminville.* Les Écorcheurs en Bourgogne, 1435-1443 (Mémoires de l'Académie de Mâcon). Dijon, Darantière. — *Barré.* La châtellenie, le château et la chapelle de Goulancourt, commune de Senantes, canton de Songeons, Oise. Beauvais, Père. — *Gabriel.* Histoire de Melun. Melun, Drosne.

Belgique. — MM. Henri et Louis Siret, à la suite de fouilles faites par eux de 1881 à 1887, viennent de publier un important ouvrage sur les *Premiers âges du métal dans le sud-est de l'Espagne.* Un savant dont le nom est européen, M. le professeur P.-J. van Beneden, de Louvain, a écrit la préface, et M. le Dr Victor Jacques y a joint une étude ethnologique (Louvain, Ch. Peeters, 433 pages, 70 planches, cartes, dessins. 250 fr.).

— M. Hermann van Duyse, conservateur du musée archéologique, a consacré une remarquable monographie à l'*Hôtel de ville de Gand* (Gand, Ghesels, 132 pages).

— De l'*Atlas des villes belges au XVIe siècle* du géographe Jacques van Deventer ont paru quelques nouvelles livraisons avec texte : *Braine-le-Comte* (texte de M. J. Petit); *Hesdin* (M. Saudo); *Messines* (M. E. Vanden Bussche); *Montmédy* (M. Ch. Rahlenreck); *Rolduc* (le même). Bruxelles, Institut national de géographie.

— Le mémoire de M. Lonchay, couronné par l'Académie de Belgique, sur l'*Attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle,* vient de paraître (Bruxelles, Hayez, 231 pages).

— Une œuvre posthume du grand romancier flamand Hendrik Conscience (*Geschiedenis myner jeugd,* histoire de ma jeunesse) contient un tableau des plus curieux de l'état des esprits à Anvers pendant la révolution belge de 1830 et une esquisse des origines de la renaissance littéraire flamande qui suivit cette révolution (Bruxelles, Lebègue, 288 pages).

— Le tome XXI du *Cours d'histoire nationale* de Mgr Namèche, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, embrasse l'époque des archiducs Albert et Isabelle et retrace l'histoire des lettres, des sciences et des arts durant le premier quart du XVIIe siècle dans les Pays-Bas espagnols (Louvain, Ch. Fonteyn, 394 pages).

— M. L. Vanderkindere, professeur à l'université de Bruxelles, a publié sur *La « Dilatura » dans les textes francs* (56 pages) une dissertation que nous signalons à tous les spécialistes (Bruxelles, Hayez. — Tome XLI des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique).

— Sous le titre d'*Histoire de la magistrature brugeoise,* le savant archiviste de Bruges M. L. Gilliodts van Severen nous a donné une courte mais intéressante esquisse de l'ancienne constitution municipale (Bruges, De Plancke, 24 pages).

— Un intéressant débat historique sur des points controversés de la question de Marie Stuart a pris plusieurs séances à la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique; c'étaient MM. Kervyn de Lettenhove et Philippson qui étaient aux prises (voir les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, tome XV).

— M. Ch. Moeller, professeur à l'université catholique de Louvain, vient de nous donner, avec d'importantes additions, la deuxième livraison du *Traité des études historiques,* laissé en manuscrit par feu son père Jean Mœller, qui a enseigné l'histoire à Louvain. Jusqu'à présent, l'ouvrage comprend les conférences sur les principes de la critique historique, sur la géographie, sur l'ethnographie, sur la chronologie, sur l'histoire ancienne de l'Orient, sur la Grèce et Rome et sur le moyen âge. Quand cet ouvrage sera achevé, il comblera une grande lacune dans la littérature historique en langue française (pages 101-356. Louvain, Ch. Peeters).

— M. le baron Kervyn de Lettenhove a publié le 6e volume de ses *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II,* embrassant les documents du 5 octobre 1570 au 29 novembre 1573 (Bruxelles, Hayez, 871 pages).

— Dans une notice, intitulée : *Sur les documents apocryphes qui concerneraient Henri de Gand, le docteur solennel,* M. Alph. Wauters revendique l'honneur d'avoir le premier signalé la fausseté de ces documents, que le père jésuite J. Ehrle a récemment établie définitivement (14 pages. Bruxelles, Hayez. — Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 4e série, tome XIV).

— Parmi les grands recueils de documents parus, citons : le tome II (Coutume de la ville de Gand) dans les *Coutumes des pays et comté de Flandre,* publiées par MM. A. du Bois et L. de Handt; les 2 volumes de la *Coutume de la prévôté de Bruges,* publiés par M. L. Gilliodts van Severen; le second supplément (de 485 pages) des *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny,* publié par M. Ch. Laurent, et

le tome VI du *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique* (du 27 mars 1744 au 22 décembre 1750), publié par feu GACHARD et M. PIOT (Bruxelles, Gobbaerts).

— Sous le titre *les Pays d'outre-Meuse,* M. Ch. RAHLENBECK a publié, d'après de nombreux documents inédits, de curieuses études historiques sur un coin peu exploré des anciens Pays-Bas, notamment sur les pays de Dalhem, Fauquemont et Rolduc (Bruxelles, Weissenbruch, 280 p.).

— Signalons ici un livre de vulgarisation bien conçue : *Luther,* étude biographique, par M. J. HUNTZIGER, professeur à l'Athénée royal de Liège (Bruxelles, Lebègue, 127 pages).

— Les deux dernières livraisons (les 88e et 89e) de la *Bibliotheca Belgica,* de MM. Ferd. VANDER HAEGHEN, ARNOLD et VANDEN BERGHE, viennent de paraître (Gand, Vyt et Vuylsteke). Elles contiennent la fin des martyrologes protestants du XVIe siècle dans les Pays-Bas et une étude biographique et bibliographique tout à fait neuve, consacrée à Jean Palfyn, célèbre chirurgien flamand du XVIIIe siècle, auquel Courtrai, sa ville natale, va ériger une statue.

— L'université de Gand vient de conférer le diplôme de docteur en philosophie et lettres *honoris causa* à son savant bibliothécaire M. Ferd. Vander Haeghen, auteur de la *Bibliographie gantoise* et directeur de la *Bibliotheca Belgica.*

LIVRES NOUVEAUX. — *F. de Potter* et *J. Broeckaert.* Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen, tome XLI. Gand, Hoste, 303 p. — *P. Huybrechts.* Résumé de l'histoire du commerce et de l'industrie en Belgique des temps les plus reculés jusqu'à l'émancipation de Charles-Quint (1515). Bruges, Maerten, 236 p. — *K. J. F.* Een Gentsche martelaar Ignatius Toebast van het Gezelschap Jezus, zyn leven, zyne brieven en zyne marteldood (1648-1684). Louvain, Ch. Peeters, 103 p. et une carte. — *A. de Vlaminck.* Le territoire des Aduatiques. 63 p., carte. Gand, Vander Haeghen. — *F. Straven.* Inventaire analytique et chronologique des archives de la ville de Saint-Trond. Saint-Trond, Moreau, 2 vol., 488 et 471 p. — *Léop. de Villers.* Inventaire analytique des archives de Mons, tome II, chartes. Mons, Manceaux, 364 p. — *Edm. Vander Straeten.* La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle, tome VIII. Gand, van Doosselaere, 584 p., 12 planches, vignettes, fac-similés, etc. — *Eug. van Overloop.* Sur une méthode à suivre dans les études préhistoriques. Bruxelles, Muquardt, 114 p. et 3 planches. — *G. Crutzen.* Principaux défauts du système corporatif dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIIIe siècle. Gand, Vander Haeghen, 67 p. — *O. Pyfferoen.* Une émeute (à Gand) au moyen âge. Gand, Siffer, 28 p. — *L. de Coster* et *A.-J. Everaerts.* Atlas contenant toutes les monnaies de Brabant frappées depuis l'an 1000 jusqu'en 1506. 51 planches. Bruxelles, Dupriez. — *A. Dejardin.* Quatrième supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville de Liège. Liège, de Thier, 256 p. — *J. Fraipont* et *M. Lohest.* La race humaine de Néanderthal ou de Canstadt en Belgique. Gand, Wanderpoorten, 155 p. et 25 fig. — *G.-J. Grégoir.* Souvenirs artistiques. Documents pour servir à l'histoire de la musique (François Gossec, Étienne Méhul, etc.). Bruxelles, Schott, 2 vol. de 194 et 200 p. — Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogues de leurs publications, 1830-1880,

tome II, 1er fascicule (Eau-Galesloot). Bruxelles, Weissenbruch. — Rerum Leodiensium status anno 1649, publié avec notes par *J. Alexandre*. Liège, Grandmont-Donders. — *Th. Juste*. Les Pays-Bas sous Philippe II (1565-1567). Bruxelles, Lebègue, 388 p. — La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondance et documents publiés par *E. de Marneffe*, tome I. Liège, Grandmont, 390 p.

Allemagne. — Le 10 février est mort le Dr Leberecht Fleischer, professeur de philologie orientale à l'université de Leipzig; il avait quatre-vingt-sept ans. C'était un des arabisants les plus distingués de l'Allemagne. Parmi ses œuvres nous citerons : l'édition de l'*Historia ante-islamitica* d'Aboulféda, avec une traduction latine (1831), celle du commentaire du Coran, par Beidhawi, la continuation de l'édition de l'original arabe des Mille et une nuits, commencée par Habicht.

— Le 18 février est mort, âgé de quatre-vingt-cinq ans, M. Moritz von Mohl, connu par ses travaux sur l'économie politique en Allemagne; il avait été pendant longtemps le chef du parti allemand dans la chambre des députés wurtembergeoise.

— Le 19 février est mort M. Karl Bartsch, professeur de philologie germanique et romane à Heidelberg. Né à Sprottau, en Silésie, en 1832, il avait été l'élève de Weinhold à Breslau, de W. Grimm et de Massmann à Berlin. Après un voyage à Paris, Oxford et Londres, en 1852, il fut nommé garde du Musée germanique à Nuremberg (1855-57), puis professeur à l'Université de Rostock (1858-1871), d'où il fut appelé à Heidelberg (1871). Après la mort de Pfeiffer, Bartsch édita la *Germania* (1869). Son activité littéraire se déploya dans le domaine de la philologie germanique et romane. Parmi ses travaux sur la littérature provençale, citons : *Denkmæler der provençalischen Litteratur* (1856); *Peire Vidal's Lieder* (1857); *Altfranzæsische Romanzen und Pastourellen* (1870); *Provençalisches Lesebuch* (3e édit., 1875); *Chrestomathie de l'ancien français* (5e édit., 1884). D'autre part, nous citerons aussi sa grande édition critique du poème des Niebelungen; ses *Untersuchungen über das Niebelungenlied* (1867); *Albrecht von Halberstadt und Ovid im Mittelalter* (1861); *Die Treue in Sage und Poesie* (1867); *Herzog Ernst von Schwaben in Sage und Dichtung* (1870); *Sagen, Mærchen und Gebræuche aus Mecklenburg* (2 vol., 1879-80). Après la mort de Koberstein, Bartsch entreprit la 5e édition de l'important *Grundriss der Geschichte der deutschen Nationallitteratur* de ce dernier (5 vol., 1872-74); ses *Gesammelte Vortræge und Aufsætze*, publiés en 1883, forment un gros volume. Le Dr W. Braune de Giessen a été nommé à Heidelberg à la place de Bartsch.

— Le 6 mars est mort, à Damsdorf, en Silésie, à l'âge de soixante-dix-sept ans, Freiherr Karl von Richthofen; il avait été, de 1842 à 1860, professeur à la faculté de droit de Berlin; député du parlement d'Erfurt en 1849, il avait fait plus tard partie de la chambre des députés de Prusse. Collaborateur des *Monumenta Germaniae*, il publia dans ce recueil les *Leges Frisionum* et, en collaboration avec son fils, les

Leges Saxonum. Il a publié en outre : *Altfriesische Rechtsquellen* (1840); *Altfriesisches Wœrterbuch* (1840); ses *Untersuchungen zur friesischen Rechtsgeschichte,* qui ne sont pas encore terminées; enfin, avec Kries, *Die englische Armenpflege* (1863). Son fils Carl-Friedrich s'est également fait connaître par des publications historiques.

— Le 7 mars est mort, à Osnabruck, à l'âge de cinquante-six ans, M. Karl Herquet, archiviste de l'État. On lui doit : *Urkundenbuch der Reichsstadt Mühlausen* (1874); *Charlotte von Lusignan und Caterina Cornaro, Kœniginnen von Cypern* (1870); *Cyprische Kœnigsgestalten des Hauses Lusignan* (1881); *Juan Fernandez de Heredia, Grossmeister des Johanniter-Ordens* (1877); *Chronologie der Grossmeister des Hospitalordens wæhrend der Kreuzzüge* (1880); *Miscellen zur Geschichte von Ostfriesland* (1883).

— Le 16 mars est mort à Munich le docteur Ludwig Steub, connu par ses travaux sur les Alpes allemandes. Outre ses descriptions sous les aspects les plus variés du peuple et du pays bavarois, on peut citer de lui : *Ueber die Urbewohner Rhætiens und ihren Zusammenhang mit der Etrusken* (1843); ses *Altbairische Kulturbilder* (1867).

— Le 2 avril est mort le Dr K. Semisch, professeur à l'université de Berlin, à soixante-dix-huit ans; il a écrit les biographies de Justin le Martyr (2 vol. Breslau, 1840-42) et de l'empereur Julien l'Apostat (Breslau, 1862).

— Le 5 avril est mort M. E.-K. Riehm, professeur à l'université de Halle; il était un des directeurs des *Theologische Studien und Kritiken;* on lui doit un *Handwœrterbuch des biblischen Alterthums,* en 2 vol. (1884).

— Le 12 avril est mort le Dr Joh. Bachmann, professeur de théologie à Rostock, âgé de cinquante-sept ans; il est l'auteur de remarquables travaux d'exégèse sur l'Ancien Testament, et d'une biographie d'E.-W. Hengstenberg (2 vol., 1876-80).

— Le 16 avril est mort M. Joh.-M. von Soeltl, professeur d'histoire à l'université de Munich. Il était né en 1797. Il a beaucoup écrit sur l'histoire de l'antiquité de l'Allemagne et de la Bavière. Citons de lui : *Geschichte der Deutschen* (1835-36, 4 vol.); *Biographie des Kœnigs Maximilian I von Bayern* (1837); *Elisabeth Stuart, Gemahlin des Kurfürsten Friedrichs V von der Pfalz* (3 vol., 1840).

— Le 17 mai est mort le Dr Ern. Bertheau, professeur de philologie orientale et sémitique à l'université de Gœttingue; il était né en 1812. On lui doit de bons travaux sur l'histoire de l'Ancien Testament.

— L'auteur d'une Histoire universelle très estimée et parvenue à une seconde édition, Georg Weber, a célébré le 10 février dernier le 80e anniversaire de sa naissance; à cette occasion il a été nommé conseiller privé de la cour badoise.

— M. Kohler, professeur à Wurzbourg, directeur de la *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft,* a été nommé professeur à l'université de Berlin.

— Le Dr Felten, chapelain à Süchteln, le biographe de Grégoire IX et de Robert Grossetête, a été nommé professeur extraordinaire à la faculté de théologie catholique de l'université de Bonn.

— Le Dr A. Frick, professeur de philologie comparée à Gœttingue, a été nommé à l'université de Breslau.

— M. le Dr Dümmler, professeur à Halle, a été chargé de la direction des *Monumenta Germaniae;* en conséquence il s'est établi à Berlin.

— M. le Dr Aug. Kékulé, professeur à l'université de Bonn, et le Dr Heinrich Brugsch, de Berlin, ont été nommés membres correspondants de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. M. le Dr W. Ahlwardt, professeur à Greifswald, orientaliste, et M. W. Pertsch, directeur de la bibliothèque ducale et du cabinet des médailles de Gotha, ont été nommés membres de l'Académie des sciences de Prusse.

— M. Stephan Stoy s'est fait habiliter pour l'histoire à Jéna, M. Gess à Leipzig, M. H. Wilcken à Berlin.

— M. le Dr Karl Gerhard, « custos » de la bibliothèque de l'université de Bonn, a été nommé directeur de la bibliothèque de l'Académie de Munster, en remplacement de M. R. Prinz, nommé à Kœnigsberg. M. Hermann Fischer, bibliothécaire en chef de la bibliothèque royale de Stuttgard, a été nommé professeur de philologie germanique à Tubingue. M. Th. Volbehr a été nommé directeur de la bibliothèque et des archives du Musée germanique de Nuremberg.

— M. le Dr Jos. Kohler, professeur à l'université de Wurzbourg, connu par ses travaux sur l'histoire du droit, a été nommé à Berlin. Le Dr Sdralek, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Munster, a été nommé à Breslau.

— M. Albert Voss a été nommé directeur de la section préhistorique du Musée ethnologique de Berlin.

— M. Flach, professeur à Rudolstadt, possède un ms. d'Alfred von Gutschmid sur la chronologie phrygienne, qu'il tient à la disposition des historiens.

— L'Académie des sciences de Prusse a voté 2,000 marks pour le Dr Fabricius, privat-docent à Berlin, qui accompagne le prof. Kiepert dans un voyage d'études topographiques et archéologiques en Asie-Mineure.

— La Société du Prince Jablonowski, à Leipzig, a mis au concours pour 1891 une étude sur les sociétés et le droit d'association en Grèce d'après les textes des historiens et les textes épigraphiques. Les mémoires peuvent être rédigés en allemand, en latin ou en français; ils devront être remis le 30 novembre 1891 au plus tard. Le prix est de 1,000 m.

— La Société des sciences de la Haute-Lusace, à Gœrlitz, a mis au concours les sujets suivants : 1° histoire de l'enseignement supérieur en Haute-Lusace (terme, janvier 1889); 2° entreprises maritimes et tenta-

tives de colonisation de l'électeur Frédéric-Guillaume Ier de Brandebourg (janv. 1890); 3e Gœrlitz et le tribunal westphalien de la Vehme (id.). A chaque sujet est attaché un prix de 150 m.

— La Société pour l'histoire de la Haute-Franconie, à Wurzbourg, a publié une source très intéressante pour l'histoire de la guerre des paysans en Allemagne : *Die Schilderung der Stellung der Stadt Würzburg im Bauernkriege,* par Martin Cronthal, secrétaire de la ville; cette chronique fait connaître un grand nombre de détails, inconnus jusqu'ici, sur les événements de l'année 1525. Notons encore une chronique contemporaine de l'histoire du soulèvement de la ville wurtembergeoise de Kitzingen. Ces deux documents ont été publiés par M. M. Wieland.

— La Société pour l'histoire des pays rhénans prépare un atlas historique de la province rhénane en 12 feuilles, sous la direction des professeurs Rein et Lamprecht.

— Sous les auspices de la Société pour l'histoire et les antiquités de Francfort-sur-le-Mein, on publie les Inventaires des archives municipales de Francfort; la 1re livraison est parue depuis peu.

— A Rottweil, en Wurtemberg, où l'on avait déjà découvert des restes d'un camp romain, le prof. Hœlder a, dans le courant des années dernières, dirigé de nouvelles fouilles, qui ont mis au jour des vestiges considérables de constructions romaines; il y a trouvé entre autres un millier de monnaies romaines de l'époque des Flaviens.

— Les bénéfices produits par la vente des œuvres de l'état-major général allemand sur la guerre de 1864 contre le Danemark et sur l'art militaire, parues depuis 1884, seront employés à faire les frais des recherches considérables que nécessitera l'histoire des guerres de Frédéric II et de la guerre de l'Indépendance.

— On a récemment découvert à Mayence un grand nombre de tombeaux romains contenant d'intéressantes pièces archéologiques, entre autres des vases en verre.

— M. Kofler a dégagé à Oberflorstadt, dans la Vettéravie, les restes d'un sanctuaire de Mithra; il les a décrits en détail dans le Correspondenzblatt de la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst,* VII, n° 4.

— Dans le 2e Beiheft du *Centralblatt für Bibliothekswesen* paru dernièrement, M. F.-W.-E. Roth a publié une excellente bibliographie des œuvres authentiques et apocryphes de Henricus de Hassia, dictus de Langenstein, dressée d'après un grand nombre de mss. restés inconnus jusqu'ici.

— Le Musée germanique de Nuremberg a publié un Catalogue de la collection des monuments préhistoriques conservés au musée; il comprend plus de 6,000 numéros et contient un grand nombre de planches bien exécutées.

— Le tome VII, 3e fasc., des *Studien für classische Philologie und*

Archæologie de Berlin contient des études sur l'histoire grecque par Ludwig Holzapfel; l'auteur y traite : l'époque de la législation de Solon, l'histoire des rapports entre Athènes et la Perse de 465 à 412 av. J.-C.; enfin la série chronologique des événements qui se sont accomplis en Grèce de 434 à 431 av. J.-C.

— La dissertation de M. J.-F. Marcks sur Agobard : *Die politisch-kirchliche Wirksamkeit des Erzbischofs Agobard von Lyon* mit besonderer Rucksicht auf seine schriftstellerische Thætigkeit (Leipzig, Fock, 43 p. in-4°), expose avec beaucoup de clarté, mais avec une partialité marquée, les efforts d'Agobard en faveur de l'unité de l'empire carolingien.

— M. R. Eichner a repris et analysé avec beaucoup de soin les négociations qui ont précédé et accompagné la conclusion de la paix de Venise en 1177 : *Beitræge zur Geschichte des Venetianer Friedenscongress* (Berlin, Schade, 1886, 66 p. in-8°). — Dans une autre thèse de doctorat, M. Markus Maurer a exposé avec talent l'histoire de l'archevêque Guy de Vienne jusqu'à son élévation au pontificat sous le nom de Calixte II (1119). On y trouvera une étude intéressante sur le rôle des comtes de Bourgogne et sur la situation du diocèse de Vienne au xie s.; sur l'appui donné par le clergé bourguignon au parti grégorien. — Mlle Méta von Salis-Marschlins a consacré sa thèse de doctorat à *Agnès de Poitou* (Zurich, 1887, 91 p. in-8°), apologie animée et convaincue de l'impératrice, écrite malheureusement dans un style parfois peu clair.

— M. A. de Druffel continue dans les Mémoires de l'Académie de Munich son importante publication des *Monumenta Tridentina*. Les fascicules II et III (1885-1887) contiennent la correspondance des légats pour la fin de 1545 (juin à déc.) et les deux premiers mois de 1546, c'est-à-dire pendant la période qui a précédé immédiatement l'ouverture du concile et pendant les deux premiers mois de session effective. M. de Druffel a retracé dans une intéressante introduction les stériles délibérations et négociations qui ont marqué les laborieux débuts du concile.

— Le Dr H. Runge a été attiré par la figure curieuse d'un des plus actifs et intrigants publicistes et pamphlétaires du règne de Louis XIV, *Courtilz de Sandras* (Berlin, Weber, 84 p. in-8°), le fondateur du *Mercure historique et politique* (1686-1688), tour à tour panégyriste et détracteur de Louis XIV. Malheureusement M. Runge n'avait pas sous la main les matériaux nécessaires pour démêler les questions littéraires et historiques très complexes qui se rattachent aux nombreuses publications de Courtilz; ce qui fait le prix de sa dissertation assez confuse, c'est quelques indications sur les sources du *Mercure*.

— M. A. Wohlwill a consacré une très intéressante notice à *Georg Kerner* (Hambourg et Leipzig, Voss, 1886, 192 p. in-12), le frère du poète Justinus Kerner, qui se mêla avec ardeur au mouvement révolutionnaire français, dut s'enfuir de Paris en 1794, entra en Suisse au service

de Barthélemy, fut secrétaire de Reinhard à Hambourg, à Florence, à Rome et à Paris et se retira à Hambourg quand le despotisme de Napoléon l'eut dégoûté de la politique.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Auer*. Der Tempel der Vesta und das Haus der Vestalinen am Forum romanum. Leipzig, Freytag. — *Schwartz*. De vita et scriptis Juliani imperatoris. Bonn, Behrendt. — *Arnold*. Die Neronische Christenverfolgung. Leipzig, Richter. — *Fleischanderl*. Die spartanische Verfassung bei Xenophon. Leipzig, Friedrich.

Histoire générale. — *Rocholl*. Zur Geschichte der Annexion des Elsass durch die Krone Frankreichs. Gotha, Perthes. — *Stratz*. Die Revolution der Jahre 1848 u. 1849 in Europa. Theil I. Heidelberg, Winter. — *Bokemeyer*. Die Molukken. Geschichte und quellenmässige Darstellung der Eroberung und Werwaltung der ostindischen Gewürzinseln durch die Niederländer. Leipzig, Brockhaus. — *Kayser*. Placidus von Nonantula : de honore ecclesiae ; ein Beitrag zur Geschichte des Investiturstreits. Kiel, Tœche. — *Sommerfeldt*. Die Romfahrt Kaiser Heinrichs VII, 1310-1313. 1re partie, Kœnigsberg, Graefe. — *Richter*. Der Reichstag zu Nürnberg, 1524. Leipzig, Fock. — *Fitting*. Die Anfänge der Rechtsschule zu Bologna. Berlin, Guttentag.

Histoire locale. — *Krühne*. Urkundenbuch der Klöster der Grafschaft Mansfeld. Halle, Hendel. — *Leist*. Quellen-Beiträge zur Geschichte des Bauernaufruhrs in Salzburg, 1525-26. Salzbourg, Kerber. — *Pfister*. Kœnig Friedrich von Württemberg, und seine Zeit. Stuttgart, Kohlhammer. — *Grotefend*. Inventare des Frankfurter Stadtarchives. Bd. I. Francfort, Völcker. — Quellen und Untersuchungen zur Geschichte, Kultur und Litteratur Westfalens. Bd. I. Paderborn, Schœningh.

Autriche-Hongrie. — M. A. Fournier, professeur à l'université allemande de Prague, a écrit un chapitre très intéressant de l'histoire économique de l'Europe orientale au xviiie siècle dans son *Handel und Verkehr in Ungarn und Polen um die Mitte des XVIIIten Jahrhunderts* (Vienne, Gerold, 1887, 163 p. in-8°).

— M. F. Zimmermann, archiviste à Hermannstadt, a publié un inventaire soigneusement dressé des archives de Transylvanie : *Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sæchsischen Nation* (Hermannstadt, 1887, 116 p. in-8°).

— L'article consacré à Marie-Thérèse par M. le chevalier d'Arneth dans l'*Allgemeine deutsche Biographie* a été aussi tiré à part et se trouve chez Duncker et Humblot, à Leipzig.

Grande-Bretagne. — M. Augustus Mongredien vient de mourir dans sa quatre-vingt-deuxième année. On lui doit une *Histoire du mouvement libre échangiste*, dont une traduction abrégée figure dans la Bibliothèque utile de la maison Alcan.

— Le nouveau *Spalding Club* a mis en distribution le 1er volume de ses publications : *Memorials of the family of Skene of Skene*, par M. W. Forbes Skene, historiographe d'Écosse. L'autre volume qui doit compléter cet exercice est : le cartulaire de la collégiale de Saint-Nicolas, publié par le Rév. J. Cooper.

— La *Selden Society* va distribuer, par les soins de la maison Quaritch, les deux volumes suivants : 1° pour 1887 : *Select pleas of the crown in the XIIIth century;* 2° pour 1888 : *Selection from manorial rolls of the XIIIth century.* Ces deux volumes ont été préparés par M. Maitland. M. Skeat a tracé le plan à suivre pour réunir les matériaux d'un dictionnaire : l'un anglo-français, l'autre de termes juridiques, en adoptant les bases posées par la *Philological Society* pour le nouveau dictionnaire anglais de M. Murray.

— Une société vient de se fonder pour publier les archives du comté de Lincoln.

— Les tomes V et VI de la *History of agriculture and prices,* par M. Thorold Rogers, viennent de paraître (Clarendon Press); ils embrassent la période de 1582 à 1793 et complètent cet ouvrage, devenu depuis longtemps classique sur la matière. Le même auteur vient de publier (également à la Clarendon Press, chez Frowde) : *The first nine years of the bank of England.*

— Le 24e fascicule du *Cartularium saxonicum,* par M. W. de Gray Birch (Londres, Whiting), contient 49 chartes de 957 à 959.

— La librairie Whiting, de Londres, vient de publier *A Parochial History of St. Mary Bourne, with an account of the Manor of Hurstbourne priors, Hants,* par M. Joseph Stevens. Le volume est imprimé avec luxe, orné de 15 planches et d'un plan du territoire dressé en 1753.

— La même librairie vient de publier : *Archaeologic and historic fragments,* par M. George R. Wright; ce volume comprend les mélanges suivants : 1° sur une histoire manuscrite des pièces jouées en 1638; 2° sur Anthony Browne, porte-étendard de Henri VIII, et ses descendants; 3° sources et noms de la Tamise; 4° sir Philippe Sidney et son frère, sir Henry, dans leurs rapports avec le château de Ludlow; 5° épisodes de la carrière de Humphrey, duc de Glocester, et de sa première femme; leurs rapports avec l'abbaye de Saint-Alban; 6° une visite involontaire de Philippe d'Autriche et de Jeanne d'Espagne à Weymouth en 1506 et ses conséquences; 7° Reculver, le Regulbium des Romains.

— La série des *Epochs of church history* qui paraît chez Longmans contient les volumes suivants : Tucker : *The English church in other lands;* Perry : *The history of the Reformation in England;* Brodrick : *A history of the University of Oxford;* Plummer : *The church of the early fathers;* Overton : *The evangelical revival in the XVIIIth century;* Carr : *The church and the roman Empire;* Wakeman : *The church and the Puritans,* 1570-1660; Tozer : *The church and the eastern empire.*

Livres nouveaux. — *Froude.* The English in the West Indies. Longmans. — *Lane-Poole.* The life of the Rt. hon. sir Stratford Canning, viscount Stratford de Redcliffe, 2 vol. Ibid. — Colonel *A. Parnell.* The war of the succession in Spain, 1702-1711. Bell. — *Denton.* England in the XVth century. Ibid. — *G. Hooper.* The Campaign of Sedan. Ibid. — *A. Strickland.* The lives of the

Tudor and Stuart princesses. Ibid. — *Gilbert.* Contemporary history of affairs in Ireland, 1641-45. 2 parties en 2 vol. in-4°. Quaritch. — *Neubauer.* Mediæval jewish chronicles and chronological notes. Frowde. — *Stubbs.* Willelmi Malmesbiriensis monachi De gestis regum Anglorum. Vol. I (Rolls series). Longmans.

Suisse. — M. A.-P.-J. Pictet de Sergy, ancien conseiller d'État de la république et canton de Genève et auteur d'une histoire de cette ville qui est malheureusement restée inachevée (tomes I-II, 1843-47), est mort le 16 janvier, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

— M. le pasteur Théodore Claparède, auteur de divers écrits relatifs à l'histoire du protestantisme français, et notamment d'une excellente *Histoire des Églises réformées du pays de Gex* (1856), est mort le 15 février, à l'âge de soixante ans.

— Notre collaborateur M. P. Vaucher a publié dans le *Journal de Genève* et fait tirer à part, en une plaquette de huit pages, le discours qu'il a prononcé, le 25 février, à l'inauguration du buste de Marc Monnier.

— La Société d'histoire et d'archéologie de Genève a célébré, le 2 mars, le 50e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, M. Ch. Le Fort a fait réimprimer en une élégante brochure (Genève, Fick, 84 p. pet. in-4°) les six notices qu'il avait publiées, de 1856 à 1883, sur MM. Ed. Mallet, P. Odier, G. Mallet, J.-J. Blumer, L. Sordet et A. Roget.

— Le gouvernement du canton de Glaris a fait publier, pour le cinquième centenaire de la bataille de Naefeld, un Mémorial dont l'auteur est M. le pasteur G. Heer : *Zur fünfhundertjæhrigen Gedæchtnissfeier der Schlacht bei Naefels* (causes et préliminaires de la guerre; journée du 9 avril 1388; extraits des chroniques du xve et du xvie siècle; chants populaires, etc.); Glaris, Bæschlin, vi et 237 p. in-8°.

— M. W.-F. de Mülinen vient de publier la dissertation inaugurale qu'il a présentée à la Faculté de philosophie de Berne : *Geschichte der schweizerischen Sœldner bis zur Errichtung der ersten stehenden Garde* (1497); Berne, Huber, 184 p. in-8°.

— La librairie Huber, de Frauenfeld, a mis en vente la 2e et la 3e livraison de l'*Histoire de la littérature allemande en Suisse (Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz),* par M. J. Baechtold.

— M. le Dr O. von Greierz vient de publier, sur Béat-Louis de Muralt, une étude très soignée qui complète à différents égards les recherches antérieures de MM. A. Sayous, E. Ritter, Ch. Berthoud, etc. : *Beat-Ludwig von Muralt* (1665-1749), *Eine literar-und culturgeschichtliche Studie;* Frauenfeld, Huber, 112 p. in-8°.

— La Direction des archives fédérales vient de publier le tome II de l'*Amtliche Sammlung der Akten der helvetischen Republik* (1798-1803).

Ce tome II, qui forme un beau volume in-4° de 1237 p., s'arrête à la fin du mois de septembre 1798. On y trouve, p. 1091-1115, de curieux et navrants détails sur la catastrophe du Bas-Unterwalden et ses conséquences immédiates. Voici, par exemple, dans quels termes Schauen-

bourg rend compte, le 10 septembre, au directeur Ochs d'une conférence qu'il venait d'avoir à Lucerne avec une députation de Schwyz : « Ces citoyens avaient pour objet des demandes tortueuses relativement à l'arrivée de nos troupes. Après beaucoup de verbiages de la part du président, je me suis réservé (?) en leur disant que je ne voyais aucun motif qui puisse autoriser les prétentions de cette petite portion d'hommes que je n'avais d'abord ménagés que par pitié; qu'il était non seulement du repos de l'Helvétie, mais encore de l'intérêt personnel de ces petites populations grossières d'être désarmées et d'avoir des Français chez eux pour leur apprendre à vivre et à connaître les vrais principes républicains, dont on n'a aucune idée chez eux; que je leur ferai respecter leurs nouveaux magistrats, ou bien qu'il ne restera pas pierre sur pierre dans leurs sauvages contrées. Ces mesures sont d'autant plus efficaces qu'elles auront leur entière exécution dans trois jours. Ils le croiront d'autant plus volontiers qu'ils ont été hier témoins oculaires de la manière avec laquelle nous avons mené les rebelles du district de Stanz. Je n'ai pu obtenir des soldats de faire des prisonniers, parce qu'ils n'ont pu oublier les lâches cruautés qu'ils ont essuyées lors de notre dernière guerre avec les petits cantons. Depuis la guerre je n'ai pas eu une journée aussi rigoureuse. Tout ce que j'ai pu promettre à cette députation d'hier, c'est que nous ne ferons pas de mal à ceux qui ne nous en feront pas; j'entends dire par là que nous tuerons et brûlerons tout ce qui nous résistera, et que nous ne ferons autre chose à ceux qui nous recevront amicalement que de demander de nous livrer toutes leurs armes et les mutins... »

Italie. — Une société d'histoire s'est fondée à Savone pour la recherche et la publication des sources de l'histoire locale, depuis les plus anciens temps jusqu'en 1815.

— La Société d'histoire de Rome a chargé M. Pasquale Villari de publier un *Codex diplomaticus Urbis*.

— La Société d'histoire napolitaine a commencé la première série de ses Monumenti storici (Chroniques) par le *Chronicon siculum incerti authoris ab anno* 340 *ad annum* 1396, publié par M. Gius. del Blasiis; il contient des détails nouveaux sur le règne de Jeanne Ire d'Anjou et sur les premières années de Ladislas de Duras.

— L'Athénée de Brescia a publié : 1° *Codice necrologico liturgico del monastero di S. Salvatore o S. Giulia in Brescia*, qui fut commencé d'écrire au IXe s. et terminé au XIVe; 2° *Eusebio, concordanze dei vangeli*, ms. du XIe s. orné de nombreuses miniatures. Ces deux mss., publiés par les soins de M. Andrea Valentini, sont importants pour la paléographie et pour l'histoire.

— Le 3e fasc. de la *Collezione fiorentina di facsimili paleografici greci e latini illustrati*, publiée par MM. Vitelli et C. Paoli (Florence, Le Monnier), est paru.

— M. Al. Gherardi a déjà fait paraître 4 fasc. des *Consulte della Repubblica fiorentina.*

— Une *Rivista italiana di numismatica,* dirigée par le Dr S. Ambrosoli, paraît à Milan chez Cogliati. Le premier fascicule contient les articles suivants : Grecchi, De quelques monnaies inédites et oubliées de la monnaie de Scio; U. Rossi, Les médailleurs de la Renaissance à la cour de Mantoue; Mulazzani, Études économiques sur les monnaies de Milan; Motta, Les monnayeurs de Milan en 1479.

— L'*Archivio storico italiano* a pris pour directeur M. Cesare Paoli, qui remplace M. Agenore Gelli. Il inaugure une 5e série; à l'avenir chaque numéro contiendra des bulletins indiquant les publications étrangères sur l'histoire italienne; plus de place aussi sera donnée aux comptes-rendus, qui paraissent devoir être moins analytiques et plus sérieusement critiques. C'est la nouvelle école d'érudition formée au contact de la France, et surtout de l'Allemagne, qui entre dans cette vénérable maison.

— Le 6e volume du Régeste de Clément V, publié par les Bénédictins du Mont-Cassin (*Regestum Clementis papae V*), porte à 8,877 le nombre des bulles analysées ou publiées in extenso.

— Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, le roi Humbert Ier a rendu un décret réglant la manière dont l'Italie se propose de fêter officiellement le 4e centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. L'art. 1er décide qu'il sera composé un recueil des écrits de Colomb, de tous les documents et de tous les monuments cartographiques de nature à illustrer la vie et les voyages du grand navigateur, la mémoire et les tentatives de ses prédécesseurs et les transformations successives de son œuvre par le fait des autres navigateurs italiens; ce recueil devra être suivi d'une bibliographie des écrits publiés en Italie sur Colomb et sur la découverte de l'Amérique des origines jusqu'au temps présent. L'art. 2 nomme la commission chargée de préparer ce recueil. Le président est M. Cesare Correnti, président de l'Institut historique italien et du conseil supérieur des archives. MM. Amari, Cantù, Desimoni, le marquis Doria, etc., sont parmi les membres. Un crédit de 12,000 lire est ouvert au budget pour couvrir les dépenses de cette grande entreprise.

— M. Angelo de Gubernatis a commencé une nouvelle édition entièrement remaniée de son *Dizionario biografico degli scrittori viventi,* qui prendra le titre de *Dictionnaire international des écrivains du jour.* Les premières livraisons ont déjà paru (Florence, Niccolai).

Livres nouveaux. — *Castelli.* Storia degli Israeliti secondo le fonti bibliche. Vol. II : Monarchia. Milan, Hœpli. — *Pertile.* Storia del diritto italiano. Vol. VI. Padoue, Salmin. — *Zevi.* La guerra in Italia, 1742-1815. Rome, Voghera. — *Briganti.* La filosofia della storia e la civiltà. Turin, libr. Salesiana. — *Platonia.* Le invasioni barbariche. Vol. I. Rome, Bocca. — *Beccaria.* La regina Bianca di Navarra in Sicilia. Palerme, Vena. — *Valentini.* Codice necrologico-

liturgico del monastero di s. Salvatore o di s. Giulia in Brescia. Brescia, Apollonio. — *Masi*. Le due moglie di Napoleone I. Bologne, Zanichelli. — *Tivaroni*. L'Italia prima della Rivoluzione francese, 1735-1789. Turin, Roux. — *De Renaldis*. Memorie storiche dei tre ultimi secoli del patriarcato d'Aquileia. Udine, Gombierasi. — *Casagrandi*. Storia e cronologia mediœvali e moderne in cc tavole sinottiche. Milan, Hœpli. — *G. Livi*. Napoleone all' isola d'Elba; secondo le carte di un archivio secreto. Milan, Trèves. — *I. Bonghi*. Inventario del reale archivio di stato in Lucca. Vol. IV. Lucques, Giusti. — *Verdi*. Gli ultimi giorni di Lorenzo de' Medici, duca d'Urbino, 1515-1519. Este, Pietrogrande.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Bardoux. Madame de Custine. C. Lévy. III-431 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50. — Gasquet. L'empire byzantin et la monarchie franque. Hachette. XII-484 p. in-8°. — Goury du Roslan. Essai sur l'histoire économique de l'Espagne. Guillaumin. — Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville. Plon et Nourrit. XI-538 p. in-8°. — Janmart de Brouillant. Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne (XVIIe et XVIIIe siècles). Quantin. 324 p. in-4°. — Jurien de la Gravière. L'amiral Baudin. Plon et Nourrit. 172 p. in-12. — Lallemand. Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France. Thorin. XII-474 p. in-8°. — Loise. Histoire de la poésie en rapport avec la civilisation. Thorin. 2 vol. XVI-400 et VIII-544 p. in-8°. — Mœller. Traité des études historiques. 1re partie. XIII-555 p. in-8°. Ibid. — B. de Montmélian. Saint Maurice et la légion thébaine. Plon et Nourrit. 2 vol. 424 et 409 p. in-8°. — Mgr Postel. Histoire de l'Église. Lille, Desclée et de Brouwer. 475 p. in-8°. — E. de Pressensé. Le siècle apostolique. 1re période. Fischbacher, LV-413 p. in-8°. — Rodocanachi. Cola di Rienzo. Lahure. XV-442 p. in-8°. — Rozan. Petites ignorances historiques et littéraires. Quantin. III-551 p. in-8°. — Thuasne. Gentile Bellini et le sultan Mohammed II, 1479-1480. Leroux. VIII-71 p. in-4°. — Mémoires et correspondance du comte de Villèle. Tome II. Perrin. 524 p. in-8°.

Bradley. The Goths. Unwin. XX-376 p. in-8°. — Featherman. Social history of the races of mankind : Oceano-Melanesians. Trübner. XXXII-420 p. in-8°. — Freeman. William the Conqueror. Macmillan. 200 p. in-8°. Prix : 2 sh. 6 d. — Morley. English writers. 2e édit. Cassel. 2 vol. XV-365 et XII-404 p. in-8°. — Stevens. The campaign of Virginia, 1781. 2 vol. XXIX-507 et 465 p. in-8°. Stevens.

Ashley. The early history of the english woollen industry (American economic association. Vol. VII, n° 4). 87 p. in-8°. Prix : 75 cents. — Lea. A history of the inquisition of the middle ages. Vol. III. New-York, Harper. IX-736 p. in-8°. — Tuttle. History of Prussia under Frederic the great, 1745-56. Boston. 2 vol. 333 et 308 p. in-8°.

M. Baer. Der Koblenzer Mauerbau. Rechnungen, 1276-89. Leipzig, Dürr.

146 p. in-8°. Prix : 4 m. 50. — A. Brueckner. Die Europæisirung Russlands. Land und Volk. Gotha, Perthes. viii-598 p. in-8°. — Buchholz. Ekkehard von Aura. Theil I. Leipzig, Duncker et Humblot. ix-275 p. in-8°. Prix : 6 m. — Fitting. Die Anfænge der Rechtsschule zu Bologna. Berlin, Guttentag. 129 p. in-8°. Prix : 3 m. — M. von Giesebrecht. Geschichte der deutschen Kaiserzeit. Bd. V. 2e Abth. Leipzig, Duncker et Humblot. Prix : 11 m. — Hæbler. Die wirthschaftliche Blüte Spaniens in 16 Jahrh. und ihr Verfall. Berlin, Gærtner. 179 p. in-8°. — Hœfer. Die Varusschlacht. Leipzig, Duncker et Humblot. xi-333 p. in-8°. — Kauffmann. Die Geschichte der deutschen Universitæten. Bd. I : Vorgeschichte. Stuttgart, Cotta. xv-442 p. in-8°. — Krueger. Geschichte der Quellen und Litteratur des roemischen Rechts. Leipzig, Duncker et Humblot. x-395 p. in-8°. — Unter den Hohenzollern. Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Generals O. von Natzmer. 1832-39. Gotha, Perthes. 338 p. in-8°. — Rocholl. Zur Geschichte der Annexion des Elsass durch die Krone Frankreichs. Ibid. xii-160 p. in-8°. — Schultze. Geschichte der preussischen Regieverwaltung, 1766-1786. Theil I. Leipzig, Duncker et Humblot. x-430 p. in-8°. Prix : 9 m. 60. — Simonsfeld. Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig. Stuttgart, Cotta. 2 vol. xxii-492 et xvi-396 p. in-8°. — Sternfeld. Karl von Anjou als Graf der Provence, 1246-65. Berlin, Gærtner. xii-327 p. in-8°. — Stratz. Die Februar-Revolution und ihre nächsten Folgen. Heidelberg, Winter. xii-378 p. in-8°. — Ulmann. Kaiser Maximilian's I Absichten auf das Papsthum, 1507-1511. Stuttgart, Cotta.

Dr A. Baer. Die Beziehungen Venedigs zum Kaiserreiche in der Staufischen Zeit. Innsbruck. Wagner. 126 p. in-8°. — Pribram. Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes, 1658. Vienne, Tempsky.

Danielson. Die nordische Frage, 1746-51. Helsingfors. 155 et 215 p. in-8°.

Boethius. Den franska Revolutionen, 1789-99. Stockholm, Fahlerantz. vi-540 p. in-8°.

Calvi. Bianca-Maria Sforza-Visconti, regina dei Romani, imperatrice germanica, e gli ambasciatori di Lodovico il Moro alla corte cesarea. Milan, Vallardi. — Ghiron. Annali d'Italia in continuazione al Muratori e al Coppi, tome I, 1861-63. Milan, Hœpli. ix-400 p. in-12. Prix : 6 l. — Manno, Ferrero et Vayra. Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia, 1559-1814. Francia. Periodo III, vol. II. 1715-1717. Turin, Bocca. — P. Orsi. La storia d'Italia narrata da scrittori contemporanei agli avvenimenti. Età moderna, 1492-1870. Ibid. 696 p. in-8°. — Schipa. Storia del principato lombardo di Salerno. Naples, Giannini. 230 p. in-8°. — Zdekauer. Statutum potestatis comunis Pistorii anno 1296. Milan, Hœpli. lxviii-343 p. in-4°.

Ch. Morel. Genève et la colonie de Vienne; étude sur une organisation municipale à l'époque romaine. Genève, Jullien. 230 p. in-8°.

Lonchay. De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au xvie siècle. Bruxelles, Hayez. 230 p. in-8°.

Stokvis. Manuel d'histoire, de généalogie et chronologie de tous les États du globe. T. I : Asie, Afrique, Amérique, Polynésie. Leide, Brill, xciii-575 p. in-8°.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

A. Luchaire. Louis le Gros et ses Palatins 241
M. Philippson. Études sur l'histoire de Marie Stuart (suite) . 1
G. Fagniez. La jeunesse du Père Joseph (suite). 276

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Lebègue. Les tauroboles et le christianisme. 316
Ch. Nisard. Des poésies de sainte Radegonde attribuées jusqu'ici à Fortunat. 49
Ch.-V. Langlois. Une lettre sur l'expédition de Louis de France en Angleterre, 1215 319
A. Babeau. Le duc d'Enghien gouverneur de Champagne . . 58
R. Hammond. Mission du comte de Guines à Berlin, 1769 . . 322
A. Ahnfelt. La diplomatie russe à Stockholm en 1810 . . . 68
Baron A. du Casse. La reine Catherine de Westphalie (suite). 79
Le second ministère de Richelieu, 1819-21 100

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre (sir Henry Maine), par H. P. 153
France. Moyen âge et temps modernes, par Ch. Bémont et G. Monod 138, 349

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Album paléographique (Giry) 184
Altmann. Die Wahl Albrechts II zum rœmischen Kœnige. (A. Leroux.). 400
— Der Rœmerzug Ludwigs des Baiern. (Id.) 400
Baumgarten. Geschichte Karls V. (Morel-Fatio.) 405
Bezold. Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir. (Stern.) . . 183
Biollay. Études économiques sur le xviiie s. (Ch. Benoist.) . 193
Chroust. Beitræge zur Geschichte Ludwigs des Bayers und seiner Zeit. (A. Leroux.) 401
Delaborde. L'expédition de Charles VIII en Italie. (É. Berger.) 402
Dœring. Ælteste Geschichte des Bisthums Metz. (Bourgeois.) 173
Felten. Papst Gregor IX. (Élie Berger.). 393

Pages
Frænkel. Die Staatshaushaltung der Athener v. Bœckh. (P. G.) 161
Haigneré. Les chartes de Saint-Bertin. (Henri Loriquet.) . . 392
Hermann. Lehrbuch der griechischer Antiquitæten. (Krebs.) . 166
Ihne. Rœmische Geschichte. (Jullian.) 170
Jullien. De L. Cornelio Balbo majore. (Bloch.) 168
Jastrow. Die Volkszahl deutscher Stædte zu Ende des Mittelalters und zu Beginn der Neuzeit. (A. Leroux.) . . 397
Knoke. Die Kriegszüge des Germanicus in Deutschland. (Herman Haupt.) 385
Krieger. Die Bedeutung des 4ten Buches von Coccinius Schrift. (Blondel.) 191
Lossen. Briefe von Andreas Masius. (R.). 188
Maschke. Der Freiheitsprozess im klassischen Altertum, insbesondere der Prozess um Verginia. (H. Lemonnier.). 380
Mayer. Zur Entstehung der Lex Ribuariorum. (Viollet.) . . 175
Œsterley. Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen. (Bémont.) 180
A. de Quatrefages. Introduction à l'étude des races humaines. (S. Reinach.) 372
A. de Reumont. Charakterbilder aus der neueren Geschichte Italiens. (Bourgeois.) 200
Schulthess. Vormundschaft nach attischem Recht. (T. Reinach.) 161
Schultze. Geschichte des Untergangs des griechisch-rœmischen Heidentums. (Gaston Boissier.) 390
Scrutton. The influence of the roman law on the law of England. (Langlois.). 176
Wijnne. De Geschillen over de afdanking von tkrygsvolk 1649-50. (Blok.) 192

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie de Stanislas 422
2. Académie des inscriptions et belles-lettres. 208,416
3. Académie des sciences morales et politiques 417
4. Académie des sciences de Besançon 423
5. Annales de Bretagne 415
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 414
7. Annales de l'Est 415
8. Annuaire de l'Aube. 421
9. Bibliothèque de l'École des chartes 204,409
10. Bulletin critique 205
11. Bulletin de correspondance hellénique 205,411
12. Bulletin d'histoire ecclésiastique 208,415

Pages
13. Commission historique de la Mayenne 420
14. Le Correspondant 207, 415
15. Le Curieux 206
16. Journal des Savants 205, 411
17. Mélanges d'archéologie et d'histoire 412
18. Nouvelle Revue historique de droit 207, 413
19. Polybiblion 411
20. La Révolution française 206, 409
21. Revue africaine 208, 416
22. Revue archéologique 206, 413
23. Revue celtique 206
24. Revue critique d'histoire et de littérature 204, 410
25. Revue d'histoire diplomatique 408
26. Revue de l'Agenais 208, 416
27. Revue de Gascogne 208, 416
28. Revue de Géographie 207
29. Revue des Deux-Mondes. 415
30. Revue des Études juives. 413
31. Revue des Questions historiques 408
32. Revue du Cercle militaire 207, 414
33. Revue générale du droit 207, 414
34. Revue historique et archéologique du Maine 208, 416
35. Revue maritime et coloniale 414
36. Société archéologique de la Charente 420
37. Société archéologique d'Eure-et-Loir 420
38. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 423
39. Société d'agriculture d'Angers 420
40. Société d'archéologie lorraine 422
41. Société d'émulation de l'Ain 210, 423
42. Société d'émulation des Vosges 423
43. Société de l'Histoire de Paris 210, 418
44. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 210, 418
45. Société des Antiquaires de l'Ouest 430
46. Société des lettres de la Corrèze 421
47. Société des lettres de Bar-le-Duc. 421
48. Société historique du Gâtinais 419
49. Société historique de l'Orne. 419
50. Société historique du Cher 421
51. Société nationale des Antiquaires de France 209, 417
52. Société philomatique de Verdun 422
53. Société philomatique vosgienne 423

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique . 211
2. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 211
3. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 211

Pages
4. Annales du cercle archéologique du pays de Waes . . 212
5. Annales du cercle archéologique d'Enghien 212
6. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 211
7. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 211
8. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 211
9. Bulletin des Archives d'Anvers 211
10. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie 211
11. Cercle hutois des sciences et beaux-arts 212
12. Het Belfort 212
13. Le Magasin littéraire et scientifique de Gand. . . . 212
14. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 212, 423
15. Le Muséon 211
16. Revue belge de numismatique. 212
17. Revue de l'Instruction publique 211

ALLEMAGNE.

1. Annalen des Vereins f. Nassauische Alterthumskunde. 218
2. Archiv d. histor. Vereins von Unterfranken 432
3. Archiv f. Anthropologie 215
4. Archiv für katholisches Kirchenrecht 220, 429
5. Archivalische Zeitschrift. 218
6. Bayerische Akademie der Wissenschaften. 435
7. Bericht des historischen Vereins zu Bamberg . . . 223
8. Deutsche Revue 214
9. Deutsche Rundschau 214, 425
10. Germania. 425
11. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingue) 213, 425
12. Gesellschaft für Pommersche Geschichte 213, 434
13. Gœttingische gelehrte Anzeigen 213, 425
14. Hermes 215
15. Historische Zeitschrift 213, 424
16. Historischer Verein von Oberpfalz 433
17. Jahrbuch d. D. archæologischen Instituts 428
18. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden in d. Rheinlanden 224
19. Jahrbücher des Vereins f. Meklenburg. Geschichte. . 222
20. Jahrbücher für protestantische Theologie 220
21. Jahresbericht d. historischen Vereins f. Ravensburg . 222
22. Der Katholik. 221, 429
23. Mittheilungen des Geschichtsvereins zu Eizenberg . . 432
24. Mittheilungen des k. d. archæolog. Instituts in Rom. . 428
25. Neue Jahrbücher für Philologie 217, 426
26. Neues Lausitzisches Magazin 433
27. Nord und Süd 214, 425
28. Philologus. 427
29. Preussische Jahrbücher 222, 435

Pages
30. Preussische Akademie der Wissenschaften 226
31. Quartalblætter des histor. Vereins für Hessen . . . 223
32. Schriften für die Geschichte der Baar 434
33. Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen . . . 432
34. Theologische Quartalschrift. 430
35. Theologische Studien und Kritiken 221
36. Untersuchungen aus d. d. Staats-und-Rechtsgeschichte 220
37. Westdeutsche Zeitschrift 225, 433
38. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft 429
39. Zeitschrift der Savigny-Stiftung 219
40. Zeitschrift des D. Palæstina-Vereins. 220, 426
41. Zeitschrift des histor. Vereins f. Marienwerder . . . 222
42. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 223
43. Zeitschrift des Vereins f. Hamburgische Geschichte . 222
44. Zeitschrift für ægyptische Sprache 215
45. Zeitschrift für Assyriologie 426
46. Zeitschrift für deutsche Philologie 428
47. Zeitschrift für deutsches Alterthum 217
48. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins 225
49. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft . . . 432
50. Zeitschrift für katholische Theologie. 221, 430
51. Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft 221, 430
52. Zeitschrift für Kirchengeschichte 221
53. Zeitschrift für Kirchenrecht. 430
54. Zeitschrift für romanische Philologie 427
55. Zeitschrift für vergleichende Rechtsgeschichte . . . 432
56. Zeitschrift für Vœlkerpsychologie 215
57. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 431

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 438
2. Archiv d. Vereins f. Siebenbürg. Geschichte. . . . 438
3. Archiv f. œsterreichische Geschichte 226
4. Casopis Musea ceského 517
5. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 227
6. Société des sciences de Prague 227
7. Museum Francisco-Carolinum (Linz). 438
8. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 226

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 228
2. The Antiquary 229
3. The archæological Review 229
4. The Athenaeum 228
5. Blackwood's Magazine 229
6. The contemporary Review 229
7. The Edinburg Review 229

Pages

8. The English historical Review. 439
9. The Quarterly Review 229
10. The Scottish Review. 229

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 229

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 231, 441
2. Archivio della società romana di storia patria. . . . 230
3. Archivio storico italiano. 230, 440
4. Archivio storico per le provincie napoletane 440
5. Archivio storico siciliano 225
6. Archivio veneto. 230, 441
7. Atti della R. Accademia di Torino 231, 442
8. R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna 230
9. R. Deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi 231
10. Giornale ligustico 231, 441
11. Società ligure di storia patria 441
12. Studi e documenti di storia e diritto. 231

SUISSE.

1. Archiv des historischen Vereins des kt. Bern . . . 444
2. Argovia 444
3. Beitræge zur vaterlændischen Geschichte 444
4. Bollettino storico 442
5. Der Geschichtsfreund. 443
6. Indicateur d'histoire suisse 442
7. Jahrbuch des histor. Vereins des kt. Glarus 443
8. Jahrbuch für schweizerische Geschichte 442
9. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève 444
10. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande 444
11. Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zürich . . 443
12. Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte . . . 443
13. Thurgauische Beitræge zur vaterlænd. Geschichte . . 444

Chronique et Bibliographie 232, 445
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 469

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.37

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY